17

BULLETIN

DES

COMMISSIONS ROYALES

D'ART ET D'ARCHÉOLOGIE.

BULLETIN

DES

COMMISSIONS ROYALES

D'ART ET D'ARCHÉOLOGIE.

DIX-SEPTIÈME ANNÉE.

BRUXELLES,

C. MUQUARDT, ÉDITEUR, RUE DE LA RÉGENCE, 45.

Même maison à Gand et à Leipzig.

1878

THE GETTY CENTER
LIBRARY

LES OBJETS ÉTRUSQUES D'EYGENBILSEN

5e ARTICLE (1)

(PREMIÈRE PARTIE)

Cte Gozzadini (sénateur du royaume d'Italie), De quelques mors de chevaux italiques et de l'épée de Ronzano en bronze. Bologne, 1875, in-4°. Grav.

Id., Intorno agli scavi archeologici fatti dal sig. A. Arnoaldo Veli presso Bologna. Bologne, 1877, in-4°. Grav.

Id., Regia deputazione di storia patria per le provincie di Romagna. Tornate VIII, XIV, XV (Extr. de la Gazzetta dell' Emilia, nos 92, 176, 186. Voy. aussi 1873, nos 329-330).

Id., Observations sur la lettre du sr Zannoni, Bullettino dell' Instituto di corrispondenza archeologica, 1875, p. 268.

Id., Note sur une cachette de fondeur ou fonderie à Bologne. (Cartailhac, Matériaux pour l'histoire, etc., de l'homme, mai 1877, note lue à l'Institut de France, dans la séance du 25 mai 1877 ; Revue archéologique, XXXIV, p. 61).

Zannoni, Lettre à Henzen sur les fouilles de la Certosa (ibid., pp. 177, 209).

Id., Gli scavi della Certosa di Bologna, Disp. 1 et 2. Bologne, 1876 (Helbig, Compte rendu, Bull. cité, 1876, p. 237; Revue archéol , 1877, XXXIII, p. 69).

Id., Cenno negli scavi della via del Pratello in Bologna, 1873, in-4°.

---

(1) Voy. *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XI, pp. 239 et 435; XII, p. 212; XIII, p. 383.

La nomenclature bibliographique ci-dessus ne comprend pas les ouvrages cités dans les précédents articles, notamment les ouvrages du Bon Von Sacken, sur le cimetière de Hallstatt, du Cte Conestabile, *Sovra due dischi*, ceux de M. Alex. Bertrand cités dans le présent *Bulletin*, XIII, p. 409, note 1, etc.

ZANNONI, Scavi Benacci, seguiti di quelli della Certosa e di Arnoaldi. 1874.

ID., Sur la fonderie de Bologne, citée ci-dessus, Matériaux, etc., de CARTAILHAC, 1877, p. 47.

WORSAAF, La colonisation de la Russie et du Nord scandinave et leur plus ancien état de civilisation (Mémoires de la Société royale des Antiquaires du Nord à Copenhague, 1873-74, pp. 73 à 198).

Dr ENGELHARDT, Influence classique sur le Nord dans l'antiquité (ibid., 1876, pp. 199 à 318, et CARTAILHAC, Matériaux pour l'histoire naturelle, etc., de l'homme, 1867, p. 59).

DE ROUGEMONT, L'âge du bronze ou les Sémites en Occident. Paris 1866.

E. DESOR, Le bel âge du bronze lacustre en Suisse. Neuchâtel, 1874, in-fol. Grav. (En collaboration avec FAVRE).

ID., Une nouvelle découverte préhistorique. La fonderie de Bologne. Lu à la Société des sciences naturelles de Neuchâtel, mai 1877, 8 p. (Voy. aussi Matériaux de CARTAILHAC, 1877, pp. 197 et 285; Revue archéologique, XXXIII, pp. 356 et 406).

CONZE, Frammenti di vasi di bronzo, trovati nel Tirolo meridionale (Annali dell' Instituto de corrispondenza archeologica, 1874, p. 166; Monumenti, id., X, pl. VI).

Dr LINDENSCHMIT, Die Alterthümer unserer heidnischen Vorzeit, III, fascic. V.

ID., Zur Beurtheiling der alten Bronzefunde diesseits der Alpen (Archiv für Anthropologie de Brunswick, VIII, p. 167).

FRANTZIUS, Correspondenzblatt der deutschen Gesellschaft für Anthropologie, Ethnologie und Urgeschichte. Heidelberg, n° du 12 décembre 1872 (Archiv für Anthropologie).

Jahresbericht der Gesellschaft für nützliche Forschungen zu Trier. Trèves, 1872-73, p. 21, question 8 : « Wo sind bis jetzt etruskische Bronzewerken gefunden worden? »

Dr Herm. GENTHE, Ueber den etruskischen Tauschhandel nach dem Norden (Programme du Gymnasium de Francfort s/M, pour Pâques 1873).

ID., 2e édit. augmentée, avec une carte archéologique des découvertes. Francfort, 1874.

ID., Ueber den Antheil der Rheinlande an vorrömischem und römischem Bernsteinhandel (Extr. des Monatsberichte des Vereins für rheinische westfälische Geschichtsforschung und Alterthumskunde, 1877, p. 1).

Dr VIRCHOW, Verhandlungen der Berliner Gesellschaft für Anthropologie. Séance du 13 janvier 1874, p. 75.

HOSTMANN, Der Urnenfriedhof bei Darzau, in der Provinz Hannover. Brunswick, 1874, in-4°.

Müller, Bericht über vorchristlichen Alterthümer (Extr. de la Zeitschrift des historischen Vereins für Niedersachsen, 1874, p. 293).

Jahrbücher des Vereins von Alterthumsfreunden im Rheinlande. Bonn, LV-LVI, p. 271; LVIII, pp. 103 et suiv.

Morel, La Champagne souterraine. Matériaux et documents ou résultats de vingt années de fouilles archéologiques dans la Marne, 2e fascic., 1876, in-8°.

Id., Album des cimetières de la Marne de toutes les époques (Matériaux pour l'histoire de la Champagne souterraine), 2e fascic., 1876, in-plano, oblong.

Id., Découverte d'une sépulture renfermant une épée de bronze à Courtavant (Aube). Tours, 1875.

Id., Bulletin de la Société des Antiquaires de France, XXXV, p. 98.

Id., Découverte de Somme-Bionne. Gaulois inhumé sur son char et objets étrusques (Congrès archéol. de France, XLIIe session, Châlons-sur-Marne, 1875, p. 86).

Id., Découverte d'une sépulture de l'âge de bronze (Journal de la Marne, du 17 décembre 1874).

De Baye, L'art étrusque en Champagne (Extr. du Bull. monum. et de la XLIIe session citée ci-dessus, p. 58).

Mazard, Essai sur les chars gaulois de la Marne (Revue archéologique de mars 1877 et livr. suiv.; Cartailhac, Matér., 1877, p. 281).

De Mortillet, Découverte de sépultures dans Seine-et-Marne, l'Aisne et le Loir-et-Cher (Extr. des Bullet. de la Société d'anthropol. de Paris, 4 février 1875).

Id., Origines du bronze (Extr. de la Revue d'anthropologie du Dr Broca, année 1875).

Id., Revue préhistorique (ibid., n° 1, de 1877).

Ch. Robert, Épigraphie de la Moselle. Paris, 1873, p 96.

Dictionnaire archéologique de la Gaule (Époque celtique), aux mots : Besseringen, Birkenfeld, Doerth, Dürckheim, Eygenbilsen, Graeckwyl.

Flouest, Notes pour servir à l'étude de la haute antiquité en Bourgogne.
1er fascic., Le tumulus du Bois de Langres, etc., 1872;
2e id., Les fouilles de Magny-Lambert, 1873;
3e id., Le tumulus de la Bosse du Meuley, 1874;
4e id., Les tumulus des Mousselots, 1876 (Cartailhac, 1877, pp. 274 et 278).

Id., Comptes rendus des ouvrages de Gozzadini et Desor (Matériaux pour l'histoire de l'homme, par Cartailhac, XIe et XIIe année, 1875, p. 241; 1876, p. 221).

Chabas, Étude de l'antiquité historique d'après les sources égyptiennes et les monuments réputés préhistoriques, 1re édit., 1872; 2e édit., 1873.

H. Martin, Études d'archéologie celtique. — Notes et voyages dans les pays celtiques et scandinaves. Paris, 1872.

Alex. Bertrand, Le casque de Berru (Revue archéologique, XXIX, 1875, 1er semestre, p. 244. Cfr. Bull. Antiq. de France, 1875, XXXVI, p. 91).

Id., De la valeur des expressions Celtes et Galates (ibid., XXXI, 1876, pp. 1, 73 et 153).

Éd. de Barthélemy, Note sur une sépulture antique fouillée à Berru (Marne) en 1872 (Mémoires de la Soc. nat. des Antiq. de France, XXXV, IVe série, V, p. 93).

Eug. Burnouf, L'âge du bronze et les origines de la métallurgie (Revue des deux mondes du 15 juin 1877, XLVIIe année, 3e période, tome XXI, 4e livraison, p. 752).

Compte rendu du VIIe Congrès anthropologique et « préhistorique » de Stockholm (Hagemans, Bull. de l'Acad. d'archéol. de Belgique, I, 889; Alex. Bertrand, Revue archéol., novembre 1875, pp. 246 et 322).

Id., du VIIIe Congrès, etc., de Buda-Pest. Séances des 7, 8 et 9 septembre 1876 (Revue archéologique de décembre 1876, XXXII, p. 414, Cazalis de Fondouce, Toulouse, 1876, 64 p. Extr. des Matériaux pour l'histoire de l'homme, de Cartailhac, 1876, p. 417. — Compte rendu de la huitième session, etc, I, pp. 221 et suiv.)

Feu le comte Conestabile, si compétent pour toutes les questions concernant les objets de style étrusque (1) découverts au nord des Alpes, avait bien voulu engager l'au-

---

(1) Il doit être bien entendu, une fois pour toutes, qu'il ne s'agit pas ici d'antiquités étrusques, *sensu stricto*, c'est-à-dire d'antiquités provenant de l'Étrurie centrale, celle où ont été faites les découvertes de Caere, Corneto, etc.

Il s'agit même ici, presque exclusivement, d'antiquités archéo-italiques de la contrée circumpadane, d'où les Gaulois ont refoulé les Étrusques plus au midi à l'époque où *Felsina*, occupée par les *Boii*, a perdu son nom pour s'appeler *Bononia*.

L'intérêt de la discussion est uniquement, pour nous, de savoir si les objets proviennent de l'Italie, indépendamment de la controverse sur le point de savoir si, tout en étant italiotes, ils sont archéo-étrusques ou ombriens, insubriens, etc. Seulement, tous les savants italiens sont d'accord pour les attribuer à une époque reculée. M. de Meester de Ravestein (*Musée de Ravestein, Catalogue descriptif*, I, p. 399) fait du reste remarquer, en fait d'art archéo-italique, que notamment l'art indigène des Samnites était très-ressemblant à celui des Étrusques.

teur du présent article à continuer la série, entreprise ici même, de résumés des découvertes et des publications contemporaines relatives à cette partie du champ d'études des congrès dits « préhistoriques. » Il considérait, disait-il, ces résumés comme d'une grande importance, et, de fait, les découvertes et publications abondent à un tel point, comme l'indique la nomenclature ci-dessus, qu'elles fournissent amplement matière à un cinquième article. D'ailleurs certaines hésitations se manifestent encore en Belgique au sujet de l'attribution aux Étrusques de ce genre d'objets, considérés comme anté-romains, tandis que même à Copenhague la thèse est aujourd'hui acceptée; il ne sera donc pas inutile de mettre sous les yeux du lecteur belge l'état de la question à l'étranger, et de faire mention des autorités imposantes qui, en dehors de nos frontières, sanctionnent les théories, nouvelles pour nos concitoyens, qui ont été ici exposées.

I.

REVUE DES NOUVELLES DÉCOUVERTES.

A.

Au beau Musée de Mayence figurent à une place d'honneur des *fac-simile* de l'œnochoé, du bandeau d'or et du seau à cordons d'*Eygenbilsen*, présentés comme objets de provenance étrusque, trouvés au nord des Alpes et appartenant aux temps antérieurs à l'envahissement des Romains.

Le savant Dr Lindenschmit, directeur de ce Musée et auteur des *Alterthümer unserer heidnischen Vorzeit*, est, on le sait, le principal promoteur du mouvement important

qui s'est fait depuis quinze ans pour la question de l'âge de bronze et de l'origine des objets d'art, si peu en rapport avec l'état supposé de barbarie et d'isolement des peuples de l'Europe centrale et septentrionale, qu'on retrouve dans les sépultures de ceux-ci, antérieures à la conquête romaine.

Voici en quels termes le Dr Lindenschmit lui-même a résumé les nouvelles découvertes et les lieux où on les a signalées, dans une communication faite à la Société des recherches utiles de Trèves (1).

Indépendamment de la route qui des Alpes orientales s'étendait vers la Moravie (Hradist) et la Bohême (Horsowitz), deux ramifications furent suivies par le commerce étrusque, l'une par la Suisse vers la Franche-Comté et la Côte-d'Or, l'autre par les Vosges et l'Alsace vers le Rhin inférieur, avec un embranchement vers la Basse-Saxe auquel se rattachent les nombreuses découvertes faites par le Palatinat Rhénan d'une part, et d'autre part celles qui ont eu lieu dans les bassins de la Saar, de la Moselle et de la Meuse. En laissant de côté les découvertes déjà connues de la Suisse, du Tyrol, de la Styrie et de la Basse-Autriche (environs de Salzbourg), il y a lieu de citer en France les découvertes de Magny-Lambert, en Allemagne celles d'Uffing (Haute-Bavière), Brumath (Alsace), Hassloch et Dürckheim (Palatinat Rhénan), des environs de Mayence et de Wiesbaden (Rhin moyen), d'Armsheim (Hesse Rhénane), de Wald-Algesheim, Saint-Goar, Tholey, Otzenhausen, Schwarzenbach, Weisskirchen et Besseringen (environs de Trèves), de Kempen (Rhin inférieur), de Verden (Hanovre) et d'*Eygenbilsen* (*Belgique*).

(1) *Jahresbericht* de Trèves, 1872-73, p. 21.

Le Dr Lindenschmit parlait enfin d'une trouvaille toute récente près de Belfort, signalée par le bourgmestre de Haguenau, et d'une remarquable découverte de bijoux d'or et de vases de bronze qui venait d'être faite à Zerff, aux environs de Trèves.

A l'époque de cette communication du Dr Lindenschmit, on comptait dans les contrées énumérées par lui : trois amphores de style classique, dix-neuf œnochoés à bec relevé en proue, neuf seaux à côtes et cinq plats en bronze de travail recherché et de style incontestablement étrusque, souvent trouvés à côté d'objets de parure en or de même origine.

Depuis, le Dr Hermann Genthe, professeur au Gymnasium de Francfort, actuellement à Corbach (Waldeck), a fait paraître un travail très-étendu sur le commerce des Étrusques avec le Nord (1), dont il sera rendu compte plus loin.

Ce travail, à part de légères inexactitudes (2), constitue

---

(1) *Ueber den etruskischen Tauschhandel* etc.

(2) Le n° 209, s'il a rapport à *Eygenbilsen*, comme on peut le supposer, est mal placé à la rive droite de la Meuse.

Quant aux nos 206, 207 et 208, qui concernent les découvertes d'Anloo et de Nimègue, et qui sont aussi mal placées sur la carte, on a vu ci-dessus (*Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XIII, p. 404, note 2) qu'ils doivent, au moins provisoirement, être supprimés.

Certains noms sont parfois estropiés par le Dr Genthe, comme Scheuermanns (ailleurs bien écrit), Laudesbarough (Londesborough), *Coudebec-les-Elbeuf* (*Caudebec-lez Elbeuf*).

Il faut voir ce que deviennent encore ces noms quand ils passent dans la bouche des critiques du Dr H. Genthe. Dans les *Matériaux pour l'histoire naturelle de l'homme* dirigés par M. Cartailhac, 1875, p. 33, *Dürckheim*, *Graechwyl*, *Matrai*, *Kaltern* (*Caldaro*), deviennent *Dintkeim*, *Greschwyl*, *Mattrey*, *Ractern*.

Ainsi encore *Correspondenz-Blatt der deutschen Gesellschaft für Anthropologie*, etc., VI, pp. 93 et 94, cite la trouvaille d'*Eygebilsen*, près de *Tondern* (Genthe).

un pas immense, et l'auteur a rendu un service important à la science en présentant un tableau synoptique de toutes les découvertes d'objets étrusques faites au nord des Alpes.

Le Dr Lindenschmit avait déjà fait porter ses recherches sur une série d'objets antiques trouvés en Italie et au nord des Alpes (1). Le Dr Genthe a élargi le travail et voici la nomenclature des objets qu'il compare : seaux (chaudrons et seaux portatifs), amphores et vases, œnochoés à long col, bassins et plats, écuelles faites au repoussé, terrines, vaisseaux à puiser, etc., urnes et bassins à suspendre ; couteaux, rasoirs, faucilles ; pointes de flèche, haches, ciseaux, kelts ; outils, comme petits couteaux, scies, limes, marteaux ; attirail pour la pêche ; ornements de cheval, comme disques de courroies ; chars et accessoires ; ornements et bijoux, comme fibules, boucles de ceinture ; bandeaux de tête, bagues, boucles d'oreilles, pendeloques, diadèmes, chaînes, bracelets, colliers, épingles à cheveux, peignes, boutons ; armes offensives, comme glaives, poignards, lances, pointes de lance et de flèche, masses d'armes ; armes défensives : casques, boucliers, cuirasses ; autres pièces d'attirail militaire, comme armes de guerre et cornes (en bronze) ; chars à deux roues ; objets d'offrande ; chars, chaudrons ; — enfin objets d'art, comme le trépied de Dürckheim, la figure de Junon de Coire, la Minerve d'Oehringen, le miroir d'Avenches, le vase peint de Zurich (à figures noires sur fond rouge).

Le Dr Genthe groupe toutes les trouvailles faites au nord des Alpes en 205 numéros (2), dont un grand nombre sont

(1) *Alterth. unser. heidn. Vorzeit*, III, fascic. 1, pl. 1 (Beilage).
(2) M. Flouest. *Tum. des Mousselots*, p. 30, en porte le nombre à 237.

complexes et concernent même globalement toutes les antiquités d'un même pays; à la table des matières on trouve, en outre, l'indication de ceux des numéros de la carte où l'ambre s'est montré dans les sépultures à côté d'objets de bronze d'origine étrusque.

En citant la *trouvaille belge d'Eygenbilsen* (1), l'auteur invoque l'opinion de Mestorf et du comte Conestabile au sujet de l'étruscisme des *objets d'Eygenbilsen*, et il n'hésite pas à se joindre à eux.

Un certain nombre de découvertes sont groupées sur la carte du Dr Genthe autour de Trèves, où, en effet, ont été opérées les remarquables trouvailles de Besseringen, etc., citées par Lindenschmit; mais ce n'est pas à celles-là seulement qu'il est fait allusion, car Genthe nous apprend (p. 165) qu'on a trouvé dans les mêmes environs :

1° En juillet 1875, partie d'un vase de bronze avec une tête de lion pour déversoir, complétement semblable à un vase du Musée Grégorien (2);

2° En septembre 1875, près de Zerff, un anneau d'or, une œnochoé à long bec, en forme de proue (*langschnabelige*), et enfin deux plateaux semblables à ceux de la trouvaille d'Armsheim (3).

Le Dr Lindenschmit, qui avait déjà parlé de ces objets à Trèves, complète les renseignements en disant (4) : « Les

---

(1) 2e édit., p. 175, XIX.

(2) D'après une lettre du Dr LINDENSCHMIT en date du 19 octobre 1875, cet objet décrit par le Dr GENTHE, 2e édit., p. 165, n° 155, a été acquis par le Musée de Mayence.

(3) Voy. ci-dessus, *Bull. des Comm. roy d'art et d'archéol.*, XI, p. 442.

(4) Lettre citée ci-dessus.

trouvailles de Zerff sont conservées au Musée de Trèves. Le Musée de Mayence possède un moulage exact de l'anneau d'or. L'œnochoé n'a pas d'ornements particulièrement remarquables. De même, les bassins sont exactement semblables à ceux d'Armsheim et de Rodenbach (1). J'ai précisément, depuis quelques semaines seulement, ces deux sortes de bassins, représentées chacune par un exemplaire d'après des trouvailles d'un tumulus des environs de Ratisbonne, déposées dans le Musée de cette dernière ville. »

En outre, de toutes récentes découvertes faites en Allemagne sont signalées à l'auteur du présent article par le Dr Lindenschmit (2).

1° Deux grands tumulus ont été fouillés près de Hundersingen, Grand-Bailliage de Riedlingen (Wurtemberg). On y a découvert beaucoup de fragments d'un très-grand bassin et d'un gobelet en bronze, une grande lance de fer et beaucoup de débris d'armes de fer, entre autres deux lames de poignard bien conservées, l'une avec poignée en fer, l'autre en bronze, dans le style de celles de Hallstatt; une belle et grande pointe de flèche en bronze, deux bracelets et trois colliers en or, un large ruban orné en or; plusieurs colliers en bronze, des fibules en bronze, avec incrustation de pâtes de verre coloré, et une quantité de boutons, d'épingles à cheveux, en ambre qui est travaillé et orné d'incrustations de couleur. En outre, des roues de chariot

(1) Voy. ci-après la trouvaille de Rodenbach, à propos de vases peints.
Un bassin pareil a été trouvé dans le département de la Marne avec les débris d'un char (Voy. plus loin).

(2) Lettre du 4 juin 1877.

en fer et beaucoup de garnitures en bronze, de harnais de chevaux;

2° Un immense tumulus a été fouillé dans le parc de Ludwigsburg (aux environs de Stuttgart). Il contenait les restes d'un char à quatre roues, des garnitures de roues en fer; des anneaux en fer, avec ornements en bronze appliqués au-dessus; de nombreuses phalères en bronze; près du squelette, un bandeau d'ornement en or, ayant sans doute servi de collier, un très-beau manche de poignard, des disques en bronze et des lames en fer. Aux pieds, un vase à anse en cuivre (?) et un seau de bronze à cannelures horizontales.

Enfin, une importante découverte a été faite tout récemment à Bologne (1).

Il y a quelques mois, l'ingénieur Zannoni, ayant à faire creuser un égout au centre de la ville de Bologne, près de l'église de Saint-François, rencontra, dans la tranchée qu'il faisait exécuter, à deux pieds de profondeur, une immense amphore en terre cuite, qui paraissait recéler des objets bizarres. Le vase ne mesurait pas moins de 1m40 de hauteur sur 1m20 de diamètre. M. Zannoni ne tarda pas à s'apercevoir que le vase était complétement rempli de débris en métal. Il en retira 14,000 pièces, toutes en bronze, d'une excellente composition, et toutes revêtues de la belle patine verte qui caractérise les bronzes anciens. Ces objets, emballés avec un soin très-particulier, de manière à n'occuper que le

---

(1) Desor, *Une nouv. découv. préhist.*, p. 2, et Cozzadini, *Note sur une cachette*, etc.

moins de place possible, se composaient essentiellement d'ustensiles et d'objets de parure.

Voici, dans l'ordre de leur importance numérique, les principales séries :

Une série de *kelts* ou *haches en bronze*, qui ne compte pas moins de 2,077 échantillons. Tous les types de haches des cités lacustres s'y trouvent représentés, depuis le simple coin en bronze jusqu'au couteau-hache le plus élégant. Parmi ces derniers, il y en a même qui sont ornés de gravures.

Les *fibules* sont encore plus nombreuses, M. Zannoni en a compté 2,407, qui se rapportent à 25 types différents; celles dites à demi-coque sont de beaucoup les plus nombreuses.

Les *couteaux* sont également très-abondants. Il y en a de toute forme et de toute dimension; quelques-uns ont même la lame ornée de jolis dessins.

Ciseaux. Quoique moins nombreux, ils se comptent aussi par centaines, parmi lesquels il y a bon nombre de gouges.

Les *pointes de lance*, au nombre de 275, se font remarquer par une grande variété de dimensions jointe à une uniformité frappante dans la forme. Il y en a qui ont plus d'un pied de long.

Faucilles. On en compte une 50ᵉ, dont quelques-unes, très-grandes, ne le cèdent guère en dimension à celles de l'âge gallo-romain de la Tène.

Les *mors*, qui jusqu'à présent avaient passé pour une rareté, sont assez abondants, les uns entiers, les autres en fragments, en tout environ 60. L'espacement des branches

montantes, qui sont d'une rare élégance, indique des chevaux de grande taille et non pas des poneys, comme les mors en bronze des cités lacustres. La toilette des chevaux est en outre représentée par un certain nombre de phalères semblables à celles des palafittes de Suisse.

Des *hameçons* de toute dimension et même des *harpons* de bronze.

Des *marteaux* à la façon de ceux de l'âge de la pierre et d'autres plus petits à douille, comme en Suisse.

Une grande *enclume*, un *rabot triangulaire*.

Enfin les *scies* en bronze, dont l'apparition dans les palafittes avait été un sujet d'étonnement, se trouvent représentées par une 12e d'échantillons.

Parmi les objets de parure, il y a à mentionner en première ligne une collection de plusieurs centaines de *bracelets* de formes et de dimensions diverses, mais tous massifs, ayant fréquemment les extrémités façonnées en têtes d'animaux.

Les *épingles à cheveux* sont nombreuses, sans l'être autant qu'en Suisse. Elles sont, pour la plupart, à bouton plat.

Les *rasoirs* sont au nombre de 50, tous avec une petite tige en guise de manche.

Le *bronze laminé* était aussi en grand usage. Il en existe de nombreux lambeaux avec dessins au repoussé, qui rappellent en partie les mêmes dessins qu'on retrouve sur les urnes en terre cuite de Villanova. Ce sont, selon toute apparence, des débris de *zona* et peut-être des plastrons, comme en portent encore les campagnards dans différentes provinces de l'empire d'Autriche.

Mentionnons encore comme objets curieux un *peigne* en bronze, avec dents nombreuses, des *tubes creux* avec pendeloques, des *lames carrées* ornées de dessins, que le comte Gozzadini prend pour des clochettes.

Les *armes* sont relativement moins nombreuses. Cependant les poignards, les flèches et les épées ne font pas défaut. Parmi ces dernières, il en est une dont la poignée ressemble, à s'y méprendre, à l'épée à antennes du Musée de Neuchâtel.

Les *moules* ne devaient pas manquer dans un atelier de cette importance. Il y en a en terre et d'autres en métal (bronze dur), à la façon du moule de hache qui provient de la station de Morges et se trouve dans la collection de M. le président Forel (à Morges).

Tous ces objets ne sont pas d'égale conservation; ainsi parmi les haches, il y en a qui sont à l'état d'ébauche, montrant encore les bavures de moule, d'autres parfaitement aiguisées et martelées n'ayant pas encore servi, d'autres dont les angles sont ébréchés et qu'il s'agissait probablement de réparer, et d'autres, enfin, qui ne sont que des rebuts destinés à la fonte.

Les fibules offrent à peu près la même variété; il y en a de parfaitement intactes et d'autres plus ou moins endommagées. Ce qui intéresse plus particulièrement, ce sont les réparations que plusieurs avaient subies. D'ordinaire, c'est l'ardillon qui est sujet à se casser. Bon nombre en étaient privées, mais il s'en trouvait aussi, surtout parmi les fibules massives, dont l'ardillon primitif avait été remplacé ou rajusté à nouveau, tantôt au moyen d'un petit rivet *de fer*, tantôt au moyen d'une incision faite dans le corps de la

fibule, et dans laquelle se trouvait logée une lame de bronze que l'on transformait en ardillon par rapprochement, la soudure n'étant pas encore connue.

Les *culots* ne sont pas sans importance au point de vue industriel. Le fait que plusieurs d'entre eux laissent encore apercevoir des morceaux d'outils, tels que fragments de lames de couteaux, oreillettes de haches, indique suffisamment que les rebuts avaient été recueillis en vue de la refonte.

La trouvaille représente, par conséquent, à la fois un magasin, un atelier de réparation et une fonderie.

Ce qui manquait encore à la démonstration de l'origine commune de tous ces bronzes si ressemblants dans tous les pays, est mis en lumière par cette découverte : il n'est plus nécessaire de chercher le lieu d'origine ailleurs qu'en Italie.....

« Cette énorme quantité de pièces, dit le comte Gozzadini, est un nouveau et puissant argument pour démontrer que la région où fut établie cette fonderie, était anciennement un grand centre de fabrication d'objets en bronze qu'on exportait au delà des Alpes. » La date en est, d'après lui, de dix à onze siècles (1) avant J.-C.....

« On pouvait se demander, ajoute Desor, si les stations lacustres et les nécropoles d'Italie n'avaient pas été alimentées les unes et les autres par quelque centre industriel commun (Hongrie, Caucase, etc.). La fonderie de Bologne vient dissiper tous les doutes. »

---

(1) Un millier d'années pour Villanova, cela est bien admis aujourd'hui : il est inutile de faire remarquer que la *Revue archéologique* a commis une *coquille* en parlant (XXXI, 1876, p. 223) d'un *millier de siècles!.....*

— Étudions maintenant quelques spécialités des trouvailles faites au nord des Alpes, et arrêtons-nous non-seulement aux objets analogues à ceux d'*Eygenbilsen*, mais encore à d'autres particularités dont l'importance devient de plus en plus saillante; cette étude fera l'objet des paragraphes suivants.

B. *OEnochoés à bec relevé.*

Quant aux œnochoés à anse avec palmettes et à long bec en forme de proue, auxquelles le Dr Genthe assimile celles dont le goulot se termine en tuyau oblique, cet auteur en cite une vingtaine dans les localités suivantes : Remmesweiler (Birkenfeld), Weisskirchen, Armsheim, Wiesbaden, Mettlach, Ottweiler, Otzenhausen, Saint-Goar, Hermeskeil, Besseringen et Wald-Algesheim : l'étruscisme de ces œnochoés est démontré par les pl. VI et suiv. du *Museo Gregoriano* et par les pl. XV, fig. 5, et XVI, fig. 2, 4 et 5 du travail du comte Gozzadini, *Di una antica necropoli*, etc. Genthe ajoute qu'au Musée du Louvre, à Paris, on voit plusieurs de ces œnochoés, sans désignation plus précise d'origine, sauf pour une seule qui est indiquée comme provenant du Puy-de-Dôme; en outre, le département de la Marne en a récemment fait connaître encore une autre (1).

Cette découverte de la Marne est vraisemblablement celle de Somme-Bionne déjà mentionnée ci-dessus (2), dont il

(1) Dans l'ouvrage de GENTHE, il faut supprimer ici, d'après ce qui a été dit plus haut, l'énonciation de la Meuse (Gueldre) comme ayant aussi fourni une œnochoé à long bec.

(2) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XIII, p. 390.

a été rendu compte en ces termes (1) : « Le squelette avait à ses pieds une œnochoé semblable à celles de Pouan et d'*Eygenbilsen*, Belgique..... »

Les découvertes françaises qui viennent d'être énumérées, sont précisées de la manière suivante par M. Morel (2) :

« Cette forme de vase à bec relevé, considérée aussi par M. de Longpérier comme étrusque, s'est retrouvée en France, en trois endroits différents, (outre celle de Somme-Bionne) : celle de Bourges, celle de Pouan (au Musée de Troyes) et celle d'Aubernac, actuellement au Musée du Louvre.

» Nous ne connaissons pas celle de Bourges; elle doit faire partie de quelque collection particulière, car elle n'existe pas au Musée de cette ville, ainsi que nous nous en sommes assuré auprès de M. le conservateur (3).

» Celle du Musée du Louvre nous a paru un peu plus petite que la nôtre.

» Celle de Pouan a absolument les mêmes dimensions que celle de Somme-Bionne. La hauteur, prise à la partie dominante de l'anse, est de $0^{m}25$; prise à l'extrémité du goulot, cette hauteur est de $0^{m}294$ » (4).

M. Morel compare son œnochoé à l'œnochoé belge et dit : « L'œnochoé de Somme-Bionne, comme celles qui ont été

---

(1) *Bull. de la Société nation. des Antiq. de France*, XXXV, p. 98.

(2) *Champ. souterr.*, 2e fascic. (1876), p. 34.

(3) Le livret-catalogue de l'*Histoire du travail* (Exposition universelle de 1867), p. 60, n° 767, porte en effet que ce vase, trouvé, en 1849, près de Bourges, a été exposé par le baron DE GIRARDOT.

(4) D'après le croquis de l'œnochoé de Pouan publié dans le *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XI, p. 450, l'œnochoé de Pouan aurait eu des proportions plus que doubles; c'est pourquoi on publie ici la mesure juste et exacte, prise spécialement par le chanoine COFFINET pour M. MOREL.

découvertes jusqu'ici, présente des traces de dorure... Elle a beaucoup de rapport avec celle d'*Eygenbilsen*, quant à la forme générale et aux dimensions. Seulement elle ne possède pas, comme cette dernière, soit sur l'anse ou sur le goulot, de doubles rangs de perles, soit aucune espèce d'ornement sur le col. Elle en diffère aussi en ce sens que les levrettes de Somme-Bionne sont remplacées à *Eygenbilsen* par des unicornes affrontés. »

La comparaison est rendue facile par la représentation faite par M. Morel, dans son album, sur la même planche, des trois œnochoés d'*Eygenbilsen*, de Somme-Bionne et de Pouan, avec leurs anses (1).

Ensuite, M. Morel présente l'énumération suivante des œnochoés à bec relevé découvertes jusqu'ici (2) :

« M. Schuermans, dans sa notice, cite seize œnochoés trouvées au nord des Alpes, sur les bords du Rhin et spécialement de ses affluents. Le cimetière de Hallstatt a fourni aussi seize œnochoés à bec en forme de proue, avec anses et palmettes.

» Celui de Marzabotto a fourni une œnochoé en bronze à M. Gozzadini.

» Le Musée de Parme possède une œnochoé de bronze sans bec, trouvée à Fraore, avec des débris d'armes en fer.

---

(1) *Album des cimet. de la Marne*, 2e fasc., 1876, pl. 8, fig. 2, 3, 5, 7 et 8.

(2) Chacune des indications de M. Morel n'a pu être vérifiée ; on les reproduit donc ici, sauf examen ultérieur : on y supprime en tout cas la mention d'une œnochoé à bec relevé découverte prétendument à Mook, près de Nimègue (Voy. ce *Bulletin*, IX, p. 152, et ci-dessus, XVII, p. 11, note 2). Certaines des citations de M. Morel constituent des répétitions ; il est bon d'en prendre note pour ne pas grossir outre mesure le nombre des découvertes par de doubles emplois.

une ciste en bronze et des fibules d'or et d'argent rappelant celles de Villanova.

» Le Musée de Berlin possède une œnochoé trouvée par le colonel Von Cohausen, en 1852, dans le tumulus de Gallscheid, près de Saint-Goar, en même temps qu'un bandeau d'or et la garniture d'un de ces chariots caractéristiques qu'on appelle étrusques.

» Le Musée de Mayence possède aussi une œnochoé provenant d'une localité non désignée de la Hesse-Rhénane.

» Chacun connaît en Italie l'œnochoé de Préneste.

» On a trouvé à Hradist, en Moravie, une œnochoé munie de quatre unicornes.

» En 1819, il existait à Wiesbaden une œnochoé à rivets, avec anses.

» Deux autres ont aussi été trouvées dans un tumulus de la forêt de Hatten (Alsace), en même temps qu'un bandeau d'or et les débris de deux chars de guerre (Max. de Ring, *Tombes celtiques de l'Alsace*). »

Enfin, M. Morel termine par la citation d'un fait des plus importants pour nous, en ce qu'il tend à faire supposer que la trouvaille d'*Eygenbilsen* n'est pas isolée en Belgique (1) :

« M. Édouard de Barthélemy a acquis récemment à Châ-

---

(1) Pourvu que nous n'ayons pas à décliner l'honneur qu'on nous attribue, comme nous sommes obligé de le faire devant la trop grande générosité de la *Revue archéologique*, nouv. série, 2e année, V (mai 1872), p. 331, où l'on affirme qu'on trouve dans les Musées de Belgique d'importants objets d'émail attribués aux Gaulois anté-romains (Voir aussi *Mém. de la Soc. nat. des Antiq. de France*, XXXIII, p. 100). Nos Musées ne possèdent que des émaux de l'époque romaine.

lons-sur-Marne une anse d'œnochoé en bronze, avec palmettes, provenant, paraît-il, d'une vente publique à Bruxelles. »

D'après certaines énonciations (1) relatives à la découverte récente d'une tombe avec débris de char, grande épée de fer à deux tranchants, et casque à forme asiatique (analogue à celui de Berru), une autre œnochoé aurait encore été trouvée non loin de Somme-Bionne, à Somme-Tourbe.

En Allemagne, depuis l'ouvrage de Genthe, une nouvelle œnochoé à bec relevé, semblable à celle d'*Eygenbilsen*, a été déterrée à Rodenbach, en Bavière. C'est, dit le Dr Lindenschmit, « la forme étrusque connue qui revient dans toutes les découvertes de tumulus funéraires de ce genre » (2).

En outre, une dernière œnochoé en bronze à bec relevé, tout à fait pareille à celle d'Eygenbilsen, a été découverte récemment entre Coblence et Neuwied ; elle a été déposée au Musée de Wiesbaden. Le surplus des objets exhumés a été dispersé (3).

Une autre œnochoé d'Allemagne, celle de Kempen, déjà mentionnée parmi les œnochoés à bec en forme de proue (4),

---

(1) *Moniteur belge*, 1876, 2e semestre, p. 2695 ; *Revue archéol.*, XXXIII, p. 157.

Le défaut de précision empêche de ranger parmi les œnochoes du même genre, deux amphores du Mont Beuvray « qui se faisaient remarquer par leur forme « étrusque, longue et effilée. » (*Revue des Sociétés savantes*, septembre et octobre 1874, p. 352).

(2) Lindenschmit, *Alterth. uns. heidn. Vorzeit*, III, fascic v, p. 8, et pl. III, fig. 5.

(3) Lettre du Dr Lindenschmit du 4 juin 1877. Voy. aussi les *Annalen des Vereins für Nassauische Alterthumskunde und Geschichtsforschung*, XIV, 1877, p. 432, où l'on désigne Urmitz, près de Coblence, comme étant le lieu de la trouvaille ; elle est signalée comme complètement semblable à celle que Dorow avait trouvée en 1817 à la *Fasanerie*, près de Wiesbaden.

(4) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XI, pp. 257 et 313.

mérite de retenir un peu l'attention. Voici quelques détails fournis à son égard par le Dr Lindenschmit (1) : « Je tiens les renseignements concernant la découverte de Kempen du révérend M. Rein, à Crefeld, qui mérite toute confiance, et auquel je dois un moulage du remarquable ornement de l'œnochoé. Cet ornement représente un personnage avec quatre ailes, lequel se termine en deux serpents entrelacés au lieu de jambes. Le travail dénote, à ne pas s'y tromper, un caractère de haute antiquité. »

Le dessin donné ci-dessus de l'anse de l'œnochoé de Hradist (2) a déjà mis sous les yeux du lecteur un génie avec deux (ou quatre ?) ailes et terminé en queue de poisson : il y a, dans cette réunion du reptile ou du poisson avec le volatile, un sujet digne de remarque et un lien entre les deux trouvailles si éloignées de Westphalie et de Bohême; évidemment les deux œnochoés, non-seulement de la même forme, mais avec des ornements aussi analogues, doivent avoir été fabriquées dans un même pays.

Or, ce pays est l'Étrurie.

Le caractère étrusque des représentations de personnages ailés, terminés en queue de serpent, a été parfaitement mis en relief, d'après Panofka, par M. de Meester de Ravestein (3). Parlant d'un Nérée ailé dont la partie inférieure est un serpent recourbé sur lui-même, M. de Meester en dit : « Le personnage se révèle comme dieu marin par le corps

(1) Lettre citée du 4 juin 1876.

(2) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XI, p. 327.

(3) *Musée de Ravestein, Catalogue descriptif*, I, pp. 105 et 398. Voy. aussi *ibid.*, p. 246, où il est question d'une Néréide à double queue de poisson du beau vase à reliefs de Cumes.

de poisson qui se joint à sa partie humaine. Deux ailes attachées au dos de ce monstre marin l'assimilent aux *figures étrusques en bronze où cette particularité est assez commune.* » Plus loin, en parlant spécialement d'une statuette de ce type : « Le personnage, dit-il, est d'un style et d'une forme où l'on reconnait l'antiquité la plus reculée ; il cesse d'avoir depuis les hanches des formes humaines. Ce personnage a des ailes.... Nous pensons que ce bronze, trouvé à Corneto, représente un de ces génies infernaux connus sous le nom de Ker. »

C'est également l'opinion d'Inghirami (1), qui dessine un miroir gravé au centre duquel est représenté un personnage dont les deux jambes se terminent en queue de serpent, avec l'extrémité de la queue du poisson.

Le même Inghirami (2) exhibe parmi des objets étrusques découverts ensemble à Pérouse, une déesse de type étrusque très-caractérisé, avec quatre ailes, deux élevées et deux abaissées vers la terre.

Micali (3) donne également la représentation de personnages à quatre ailes, dont l'un étreint dans sa main deux ser-

---

(1) *Monumenti etruschi o di etrusco nome*, II, p. 116, pl. VII ; voy. le même chez WINCKELMANN, *Monumenti antichi inediti*, II, pl. 156. D'après INGHIRAMI, *ibid.*, *Indici*, p. 36, ce miroir proviendrait des environs de Naples.

Voy. aussi DE MONTFAUCON, *L'antiquité expliquée*, I, p. 72, pl. XXXIV.

(2) *L. cit.*, III, pl. XV, fig. 4, et p. 262. INGHIRAMI annonce, pp. 205 et 204, qu'il se réserve de parler des divinités à quatre ailes quand de nouveaux monuments qu'il étudie lui en donneront une meilleure occasion : s'il a exécuté sa promesse, le passage n'a pas été retrouvé.

INGHIRAMI, I, p. 155, pl. XVI, cite également un oiseau fantastique à queue de poisson recourbée, représenté sur une urne en albâtre du Musée de Volterra.

(3) *Monumenti inediti a illustrazione della storia degli antichi popoli italiani*. Florence, 1844, pp. 219 et 345, pl. XXXVI, LIV, fig. 5 (4).

pents, et dont l'autre est considéré par lui comme Sethlans, le Mercure des Étrusques.

L'auteur du présent article a voulu compléter ces renseignements, et voici ceux qu'à sa demande lui transmet le comte Gozzadini, qui s'est adressé à l'un des archéologues les plus distingués de Rome :

« Je ne saurais, répond cet archéologue, à quel type on pourrait songer, sinon à celui du dieu asiatique peint sur les *alabastri* du style appelé corinthien. Ce type est représenté d'une manière très-variée, il se termine tantôt en serpent, tantôt en poisson; tantôt il est ailé, tantôt il est représenté sans ailes. Vous trouverez une série de ces types reproduits par l'*Élite des monuments céramographiques*, III, 51 et suiv. (Cfr. *Monum. dell' Instituto di corrisp. archeol.*, VI-VII, pl. XLVI, fig. 4; *Bullett.*, ibid., 1874, p. 59, note 1.)

» Il est vrai que je ne puis citer aucune publication qui montre le dieu avec quatre ailes, mais si ma mémoire ne m'abuse, je crois avoir vu des *alabastri* qui le représentent de cette manière. Par contre, il faut faire attention que ces *alabastri* ne sont pas de fabrique étrusque. Il me semble également douteux qu'ils soient même des produits grecs, car plusieurs points de vue indiquent plutôt une fabrication asiatique. »

Un bracelet égyptien en émail, au Musée de Munich, représente un génie possédant deux paires d'ailes (1); un autre objet du même Musée, vase en bronze, porte à l'anse un personnage féminin de forme grossière, à longues tresses, et doué de deux paires d'ailes (2).

(1) Beaty, *Chefs-d'œuvre des arts industriels*, p. 324.

(2) Renn. et moulage transmis par le Dr Lindenschmit.

Un candélabre du Musée de Carlsruhe supporte un personnage à ailes (doubles ?) et avec de petites ailes au talon, assez semblable au Sethlans de Micali (1).

Enfin un vase étrusque dépeint par le comte de Caylus (2), représente une femme à quatre ailes, avec des pattes d'oiseau, qu'il considère comme une harpie : les deux pattes d'oiseau proéminentes de cette figure semblent exister aussi sur le dessin donné ci-dessus de l'œnochoé de Hradist (3).

C. *Seaux à cannelures (cistes à cordons).*

Après l'œnochoé à bec relevé, l'objet ayant à *Eygenbilsen* le caractère étrusque le plus marqué est la ciste à cannelures horizontales.

Ce genre d'objets est une transformation de certains vases primitifs en terre cuite qu'on rencontre à Villanova (4), comme on en a trouvé également à Sesto-Calende (5).

Les cistes en bronze formées de plaques rivées, déjà remarquées comme des antiquités d'un genre particulier (6), commencent à être considérées partout comme un produit archéo-italique ; elles se trouvent jusque dans l'extrême nord (7);

---

(1) Rens. et moulage transmis par le Dr Lindenschmit.

(2) *Recueil d'antiquités égyptiennes, étrusques*, etc., V, pl. XLVII, fig. 1, 2, 3, 5

(3) Voy. aussi Raoul-Rochette, *Mém. Acad. Inscr.*, 1847, p. 133, pl. VII, fig. 17.

(4) Gozzadini, *Intorno agli scavi*, etc., p. 36 ; *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XIII, p. 398.

(5) Biondelli, *Di una tomba gallo-italica scoperta a Sesto-Calende sul Ticino*, Milan, 1867, p. 4, pl. I, fig. 3.

(6) Troyon, *Habitations lacustres des temps anciens et modernes*, p. 344. Il avait même remarqué que parfois on y avait appliqué de minces plaques de fer pour réparer les parties endommagées. Voy. aussi Flouest, *Tumul. des Mousselots*, p. 28.

(7) Dr Engelhardt, *Influence classique*, etc., p. 210.

mais parmi ces cistes les plus caractérisées sont les seaux à cordons, qui manquent encore en Scandinavie.

Ce genre d'objets avait été négligé jusqu'ici, parce qu'on n'en avait pas apprécié l'importance; maintenant que l'attention y a été appelée, les exemplaires s'accumulent d'une manière étonnante : d'une vingtaine connues en 1872, le nombre s'élève aujourd'hui au quadruple.

Le Dr Genthe, dans son énumération, cite tout spécialement les cistes cylindriques à cordons, formées de feuilles de bronze rattachées sur elles-mêmes par des rivets, avec fond simplement rabattu par les bords, et non soudé. Il rapproche les uns des autres les seaux de ce genre trouvés à Cumes, Monteveglio, Nocera, dans le Hanovre (six pièces), à Mayence, *Eygenbilsen*, Zerff, Nienburg, Gommeville, Grauholz, Marzabotto, Hallstatt (six pièces), Magny-Lambert et Pansdorf.

Sur cette dernière et sur celle d'*Eygenbilsen* seules, le Dr Genthe constate l'ornementation du fond à l'aide de cercles concentriques.

Le comte Gozzadini (1) signale d'abord la découverte récente faite à Ramonte de plusieurs longues et minces poignées rectangulaires, de la forme et de la grandeur de celles dont sont communément pourvues nos cistes à cordons; elles ont deux trous de chaque côté, contenant encore les rivets qui fixaient les poignées à une ciste ou bien à un coffre. Les rivets sont en bronze, à tête conique et pointue, comme ceux de la ciste de Magny-Lambert. La circonstance que ces rivets sont plus longs, comme s'ils avaient été destinés à

(1) *De quelques mors*, p. 20, pl. III, fig. 8 et 18.

traverser une armature en bois, n'exclut pas leur emploi à la confection des cistes; car on a trouvé dans les fouilles Arnoaldi deux petites cistes très-ressemblantes à celles de Magny-Lambert, et doublées en bois.

Autre rapprochement : les poignées de Ramonte portent des pendeloques en bronze fondu, par paires, assez semblables à celles de la ciste française, et reliées de même par un anneau aux poignées; en outre, on en a trouvé de semblables encore accrochées à une ciste des fouilles Benacci, près de Bologne.

Voici de nouveaux détails (1) sur la découverte des cistes à cordons, faite en Italie :

« Quant aux seaux à côtes horizontales, on en exhume continuellement ici : je viens d'en trouver lors de fouilles que j'ai fait faire près de la ville de Bologne, à l'arsenal militaire, par une commission du gouvernement; on en a aussi obtenu plusieurs dans les fouilles Arnoaldi, Benacci et De Luca, près de la Chartreuse (*Certosa*). Elles sont petites et ordinairement munies de pendeloques semblables à celles de la ciste de Magny-Lambert, découverte par M. Flouest. Ainsi le nombre des cistes felsinéennes ou bolonaises est de beaucoup augmenté; il fait pencher davantage la balance du côté de la fabrication étrusque, et désormais il est très-bien prouvé que ces cistes étaient en usage non-seulement chez les Étrusques du bel âge, comme ceux de Marzabotto et de la Certosa, mais aussi chez les Proto-Étrusques ou Étrusques

(1) Renseig. partic. de M. le comte Gozzadini, lettre du 20 octobre 1875.

d'un âge reculé, comme ceux de Villanova (1) et des alentours de la Certosa. Ces cistes remontent donc à une haute antiquité. Seulement il paraît que les Proto-Étrusques affectionnaient les cistes petites, et les Étrusques les cistes grandes, point qui mérite toutefois d'être étudié de plus près par des observations précises et spéciales. »

L'ingénieur Zannoni, employé aux fouilles de la Certosa (2), a rendu compte de la continuation de ces fouilles (3) : Les fouilles, de la Certosa et du terrain Arnoaldi, ont été portées sur la propriété Benacci ; on y a retrouvé des tombeaux antiques se rapprochant de l'époque de Villanova. Outre une quantité extraordinaire de fibules, d'*armillae*, d'épingles de bronze, d'objets travaillés en ambre et en or, on y a découvert des vases de bronze, et entre autres sept cistes à cordons, dont six à ornements pointillés, comme celles de Magny-Lambert (4) et de Hallstatt ; la septième était également ornée, mais d'une manière plus simple.

Dans une autre tranchée ouverte en dernier lieu et contenant encore des sépultures de l'époque de Villanova, l'ingénieur Zannoni trouva entre beaucoup d'autres objets une ciste à cordons en terre cuite, plus une belle armilla, ornée de petites sphères et de pendeloques, comme à Hallstatt et dans les sépultures antiques de la Vénétie.

---

(1) On se rappellera que jusqu'ici l'usage des cistes à côtes n'avait pas été retrouvé chez les Étrusques de Villanova, *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XIII, p. 398.

(2) *Ibid.*, XIII, p. 397.

(3) *Bullet. dell' Inst. di corrisp. archeol.*, 1875, pp. 177, 209, 268 (Lettre à Henzen et observations du Cte Gozzadini.)

(4) Voy. le dessin de celui de Magny-Lambert, dans le *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XII, p. 250.

Le comte Gozzadini, parlant précisément de ces cistes à cordons dont les modèles ont été trouvés en terre cuite à Villanova, dit que ces vases ont acquis une telle importance comme objets d'antiquité anté-historique ou proto-historique qu'il y a lieu d'en étudier avec le plus grand soin la destination, l'époque, la provenance, comme aussi les différences qui peuvent amener leur classification. Ce travail, le savant sénateur italien l'a entrepris en présentant à la Commission d'histoire de la Romagne (1), en énumérant et en groupant avec des recherches minutieuses, toutes les cistes connues de ce genre ; d'après les variétés de leurs formes et d'après l'usage auquel elles étaient destinées, il les divise en deux classes, l'une paléo-étrusque, l'autre étrusque proprement dite.

Voici cette énumération d'après un travail tout récent de M. Gozzadini (on en élaguera des détails bien intéressants, mais qui allongeraient outre mesure la présente notice) :

Le comte Gozzadini cite d'abord les cistes à cordons trouvées en Italie (2) :

Trois à Caverzano (environs de Bellune).

Une à Fraore, près de Parme.

Une à Castelvetro, près de Modène, avec un miroir gravé, de style archaïque.

Une dans les environs d'Este.

---

(1) *Regia deputazione*, Tornata VIII, 12 mars 1876.

(2) Gozzadini, *Intorno*, etc., pp. 58 à 45.

Voy. aussi Zannoni, *Scavi della Certosa*, 1876, disp. 1 et 2, au sujet de la première ciste à cordons trouvée le 25 août 1869 (*Bull. dell' Inst. di corrisp. archeol.*, 1876, p. 258).

Quarante-cinq dans les environs de Bologne, à savoir :

1 à Monteveglio, avec caractères gravés et ornements semblables à celle d'Uffing (ci-après); au dedans était un vase peint avec figures;

3 à Marzabotto;

3 à Ramonte;

1 à Toiano, avec un caractère étrusque gravé;

12 à la Certosa de Bologne;

4 à S. Polo, dans les fouilles Arnoaldi (sépultures archéo-étrusques);

2, ibid. (sépultures étrusques);

7, ibid., fouilles Benacci;

1, ibid., fouilles de Luca;

6, ibid., ruelle de la Certosa;

1 au Jardin public;

3 à l'arsenal militaire;

1 à Bagnarolo.

Une à Verrucchio, aux environs de Rimini.

Une à Pompéi (1), Musée national de Naples.

Une à Nocera, Campanie, trouvée dans une nécropole dont les autres tombeaux ont fourni aussi des vases peints.

En tout cinquante-quatre.

Le comte Gozzadini met ensuite en présence de celles-là

---

(1) C'est par supposition que le Prof. DE PETRA, actuellement conservateur du Musée de Naples, attribue la ciste à Pompéi; il déclare qu'aucune mention d'origine n'existe à l'inventaire du Musée.

Il est vrai qu'on a trouvé à Pompéi des tabourets en bronze de la même forme, également à cordons horizontaux (GOZZADINI, *l. c.*, p. 37).

un tableau mentionnant les cistes à cordons découvertes en dehors de l'Italie :

Une en Suisse (1), à Grauholz, près de Berne.

Deux en France, à Magny-Lambert et à Gommeville ; la première trouvant des analogies à Hallstatt, et dans les fouilles Arnoaldi (voy. plus haut).

Une en Belgique, à *Eygenbilsen*, semblable à celles de Caverzano et de Nocera.

Une en Tyrol, près de Moritzing (2).

Six en Autriche, à Hallstatt, la première analogue aux cistes des fouilles Arnoaldi; la deuxième de travail archéo-étrusque; la troisième et la quatrième semblables, comme celle d'*Eygenbilsen*, à celles de Caverzano et Nocera.

Une en Bohême, à Strakonitz, semblable à celle de Primentdorf (ci-après); elle est signalée comme démontrant l'existence du courant qui de la Haute-Italie se serait dirigé par Hallstatt vers le Nord.

Trois dans les contrées rhénanes, à Mayence (3), à Uffing (ressemblant à celles de Monteveglio, Toiano, Marzabotto et la Certosa, pour les dessins du fond), enfin à Stoiermark (ne pas confondre avec Steiermark=Styrie).

---

(1) A supprimer celle du tumulus d'Anet, qui était unie, sans cordons.

La description de la ciste de Grauholz se trouve dans l'ouvrage cité de Troyon, p. 344 ; dans le même tumulus, on a trouvé un chariot en fer (*ibid.*).

(2) Voy. sur cette ciste, Conzi, *Annali*, etc., 1876, p. 166 ; *Monumenti*, X, pl. VI.

(3) Le Dr Lindenschmit a fait remarquer au comte Gozzadini qu'on a exhumé peu de cistes à côtes sur la rive gauche du Rhin, et que notamment les débris des cistes semblables prétendument trouvées à Birkenfeld (Voy. *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XIII, p. 386), concernent des anochoés et non des seaux.

Cinq en Hanovre, dont quatre à Luttum (semblables à celles de Primentdorf et Strakonitz) et une à Nienburg.

Une en Pologne, près de Kalisch, avec dessins d'oiseaux, quadrupèdes et soleils.

Une en Prusse, à Primentdorf, province de Posen (semblable à celles de Caverzano et Nocera), avec deux anses mobiles, comme celle d'*Eygenbilsen* (1).

Deux dans le Holstein, à Meyenburg (ressemblant à celles de Hallstatt, Magny-Lambert et à deux des cistes de Bologne) et à Pansdorf, près de Lubeck (semblable à celles de Primentdorf, *Eygenbilsen*, Caverzano et Nocera).

En tout 24, dont une sur la rive droite de l'Oder, deux entre l'Oder et l'Elbe, cinq entre l'Eser et le Weser; aucune entre le Weser et le Rhin.

Depuis la confection de ce relevé, on a encore fait les découvertes suivantes (2) :

1° Tumulus de Ludwigsburg, près de Stuttgart, un seau en bronze à cannelures horizontales ;

2° Un autre à Uffing, découvert dans des tourbières, dont

---

(1) Gozzadini, p. 49, d'après Virchow, cite comme ayant des anses mobiles dans le genre de celles du seau d'*Eygenbilsen*, certaines cistes de Luttum, de Pansdorf et de Gorval (?). Ce nom de Gorval ou Gorwal revient en effet sous la plume de Virchow, *Verhandlungen*, etc., p. 144.

Le Dr Virchow, *ibid.*, p. 142, cite encore des cistes analogues du Musée de Berlin, et spécialement deux provenant de Höckericht, dans le cercle d'Ohlau, en Silésie, et de la forêt de Münster, près de Marienwerder, dans la Prusse occidentale.

Il fait remarquer, p. 148, que ces cistes datent du viiie au ive siècle avant l'ère chrétienne et n'ont *jamais* été trouvées en compagnie d'objets de l'époque romaine, ce qui, à ses yeux, contredit l'opinion d'une importation romaine de ces produits essentiellement archaïques.

(2) Rens. partic. du Dr Lindenschmit. Lettre du 4 juin 1877.

les environs possèdent un grand nombre de tumulus. Ce seau, peut-être le même que celui qui est cité plus haut (1), repose dans les collections de la Société historique de la Haute-Bavière, à Munich. Il a dix cercles cannelés, deux poignées en bronze, et est orné, à son fond, de trois anneaux en relief, entre lesquels se trouvent cinq proéminences entourées de trois cercles concentriques.

Enfin, à la vente de la collection Garthe (Cologne), on a vu figurer un seau cylindrique dont l'origine n'est pas indiquée, mais qui, s'il ne s'agit pas d'un de ceux qu'on a précédemment signalés, a, selon toute vraisemblance, été découvert aussi en Allemagne (2).

La comparaison de ces différentes découvertes montre que plus des deux tiers appartiennent à l'Italie, le surplus au nord des Alpes. Toutes sont des mêmes types et de la même technique (3), et nécessairement elles se rapportent à un centre commun, l'Italie, d'où elles se sont répandues et disséminées dans les pays lointains par le moyen des relations commerciales. Or, comme le caractère de ce genre de monuments est archéo-étrusque, comme d'un autre côté le plus grand nombre ont été trouvés dans l'Étrurie sep-

---

(1) Le Dr Lindenschmit parle de ce seau comme « noch nicht edirt und besprochen, nur genannt in dem *Verzeichniss der Fundort zur praehistorischen Karte Bayerns*, von F. Ohlenschlager. »

(2) *Catalog des Kunst-Sammlungen des am 14 October 1876 in Cöln verstorbenen Herrn Hugo* Garthe (III Abtheilung. Das antikes Kabinet, griechische, römische, gallische, keltische Alterthumer. Versteigerung in Coln des 5 bis 8 November 1877. Heberle) : n° 559. Cylindrischer Eimer, gewellt mit zwei gewundenen Henkeln. Hohe, 0m21 ; Diam., 0m23.

Ce seau a été adjugé au prix de 250 mark.

(3) Gozzadini, *Intorno*, etc., p. 48.

tentrionale, peu dans l'Étrurie méridionale, aucune dans l'Étrurie centrale, le centre cherché doit se trouver dans la première.

Le Dr Virchow (1) a, en outre, fait ressortir la circonstance que Hallstatt, colonie celtique, en communication avec l'Étrurie, était le centre d'un commerce secondaire, d'où rayonnaient les exportations du Danube vers l'Oder et la Vistule.

Le comte Gozzadini déclare, en conséquence, ne pouvoir se rallier à l'opinion de M. Alex. Bertrand, qui rattache ces cistes à la Gaule. Il fait remarquer entre toutes ces cistes une analogie complète pour la matière, la facture et l'ornementation, et il ajoute que celle-ci se retrouve sur d'autres objets incontestablement étrusques; enfin, il insiste sur ce que Gerhard avait reconnu ce caractère étrusque dans la ciste à cordons de Monteveglio, qui d'ailleurs porte un sigle étrusque gravé.

Outre une série d'observations dans ce sens, le comte Gozzadini présente celle que les cistes à cordons appartiennent à l'époque de Villanova, et sont par conséquent antérieures à l'invasion de la Cisalpine par les Gaulois.

D. *Bandeaux d'or.*

Le Dr Genthe ne nous fournit pas un grand secours en ce qui concerne le bandeau d'or d'Eygenbilsen, et l'on n'est pas encore en mesure de renverser d'une manière péremptoire la thèse de M. Franks au Congrès de Bruxelles, que

(1) Gozzadini, *Interno*, etc., p. 44, note 1.

ce bandeau d'or est de travail barbare; d'un autre côté, le comte Gozzadini continue à constater (1) qu'on n'a encore rien trouvé de semblable aux environs de Bologne.

Pour suppléer autant que possible au silence de ces savants, rassemblons ici tous les exemples où des bandeaux d'or ont été trouvés dans les sépultures avec des objets étrusques antérieurs à l'ère chrétienne. Un premier élément, tel quel, pour amener la preuve ultérieure de l'étruscisme du bandeau d'or d'Eygenbilsen, sera fourni par ce rapprochement.

Ces découvertes sont les suivantes :

Dans une sépulture fouillée à Billy (Loir-et-Cher), on a trouvé à côté de haches de bronze à ailerons et d'un harnachement de cheval attribué à l'époque du bronze, des lames d'or très-minces de 0m095 sur 0m035, ornées d'estampages, de cercles concentriques et de lignes de points; elles présentaient sur l'une des faces des traces de cuivre ou de bronze, qui prouvent qu'elles étaient appliquées, et probablement sur métal (2).

On cite à l'appui de cette trouvaille les tumulus du Doubs, en France, d'Anet, en Suisse, le cimetière de Hallstatt, en Autriche, tous endroits qu'on a signalés par des découvertes d'objets du style étrusque, et qui ont présenté des bandeaux de ce genre. Il en existe aussi au Musée de Saint-Germain (3).

---

(1) Rens. partic. (Lettres du 20 mars et du 19 avril 1877.)

(2) Ces feuilles d'or, dit M. DE MORTILLET, *Découv. de sépult.*, p. 6, sont ornées de dessins géométriques au repoussé, et doivent avoir été appliquées sur d'autres objets.

(3) DE MORTILLET, *Découv. de sépult.*, p. 6; *Revue archéologique*, janvier 1875, p. 75, qui cite CASTAN, *Les tombes celtiques du massif d'Alaise;* DE BONSTETTEN, *Notice sur les tombelles d'Anet*, 1849; *Notice sur des armes et des chariots de guerre découverts à Tiefenau, près de Berne*, 1852, etc. *Dictionn. archéol. de la Gaule* (Époque celtique), v° ANET.

Dans un tumulus près d'Allenlüften (canton de Berne), on a trouvé deux bandeaux d'or, ayant 0m57 sur 0m17, comme on en a exhumé aussi à Graechwyl (1), et toujours avec des objets de style étrusque. Jahn et de Fellenberg considèrent ces bandeaux comme des produits de l'Étrurie qui rappellent la civilisation et le culte de l'Orient et de la Grèce (2).

Des plaques en or ont été également trouvées dans le tumulus d'Unghürhübel, et reposent au Musée de Berne (3).

La sépulture de la forêt de Hatten, en Alsace, rappelée par M. de Barthélemy (4), contenait avec plusieurs vases de style étrusque, dont une œnochoé à bec relevé, un cercle d'or fin de 0m72 sur 0m016 et de 0m003 d'épaisseur.

Dans une autre sépulture d'Alsace, fouillée dans le canton de Büsch, on a trouvé un bandeau d'or à côté d'une œnochoé à bec en forme de proue, dont l'attache supérieure est une lionne ou panthère. Le bandeau est un cercle d'or fin, enroulé, du poids de 32 1/2 grammes; circonférence : 0m72; ayant 0m160 de large sur 0m005 d'épaisseur. Il est uni et ne présente aucune espèce d'ornement (5).

---

(1) Le *Dictionn. archéol. de la Gaule* (Époque celtique), v° GRAECKWYL, ne parle pas de bandeau d'or dans le long article consacré aux découvertes de Graechwyl.

(2) *Mittheilungen des antiquarischen Gesellschaft in Zürich*, VII, pp. 109 à 118; XVII (1870), I, pl. I.

(3) FLOUEST, *Les tumulus des Mousselots*, p. 55.

(4) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XII, p. 221, et XIII, p. 394. Cfr. *Bull. de la Société*, etc., *d'Alsace*, III (1859), p. 219.

(5) *Bull. de la Société*, etc., *d'Alsace*, III (1859-60), 2e partie, pl. I, fig. 2 et 3.

En outre, toujours en Alsace (1), on vient de découvrir un merveilleux bandeau en or richement estampé, et des bracelets de même métal, dans une tombelle de la forêt d'Ensisheim, que Max. de Ring se flattait d'avoir dépouillée il y a vingt ans, et qu'il considérait comme une sépulture celtique anté-romaine.

Dans une sépulture fouillée à Grebinz, en Styrie, on a trouvé une feuille d'or à côté d'un vase étrusque, mais dont le caractère avait été méconnu; ce vase portait des pendeloques (2).

Le vase étrusque en terre cuite de Rodenbach dont il sera question ci-après au § relatif aux vases peints, a été trouvé en même temps que des colliers et bracelets, dont l'origine étrusque doit être considérée comme aussi incontestable que celle du vase lui-même, et la même origine peut être attribuée dès lors au bracelet analogue qui a été trouvé, avec des monnaies gauloises, à Frasnes-lez Buissenal, en Belgique, et qui est déposé dans la collection du duc d'Arenberg, à Bruxelles (3), objet dont l'origine étrusque était déjà soupçonnée (4).

---

(1) Flouest, *Les tumulus des Mousselots*, p. 55.

La *Revue des Sociétés savantes*, 1874, p. 19, annonce que M. Ch. Cournault, à Nancy, a fait la description, avec dessins colorés, des bijoux en or trouvés, en 1875, dans le tumulus d'Ensisheim, entre autres un diadème présentant une parfaite analogie avec deux plaques d'or, déposées au Musée de Berne, et trouvées aux environs de cette ville (sans doute ceux d'Allenlüften ou d'Unghurbübel).

(2) *Mittheil. des histor. Vereins für Steiermark*, VII (1856), p. 191.

(3) *Jahrb. des Vereins von Alterthumsfr. im Rheinl.*, L-LI, p. 289.

(4) Voy. ci-dessus, XI, p. 323.

Dans la lettre citée du Dr Lindenschmit, du 4 juin 1877, celui-ci fait remarquer que si le bracelet de Frasnes, évidemment étrusque d'après lui, n'a pas été découvert avec les objets de bronze habituels, c'est qu'il appartenait, non à un *tombeau*, mais à un *trésor*. Or un trésor ne contient pas nécessairement tous objets contemporains, comme les tombeaux, et l'on peut tout aussi bien y voir des objets anciens avec des monnaies récentes, que des monnaies antiques avec des objets beaucoup plus modernes.

L'immense tumulus du parc de Ludwigsburg et les grands tumulus de Hundersingen, parmi les découvertes signalées plus haut, contenaient des bandeaux d'or (1), non pas ajourés comme celui d'*Eygenbilsen*, mais revêtus d'ornements au pointillé, tout à fait pareils, comme tous ceux des objets d'or, aux ornements au pointillé des objets de bronze.

A Gallscheid, tumulus fouillé près de Doerth, aux environs de Saint-Goar, on a trouvé un bandeau ou une bordure large de $0^{m}054$, fait d'une feuille d'or de l'épaisseur d'une feuille de papier et brisée en plusieurs morceaux qui gisaient froissés, mais qui, déployés, avaient environ $0^{m}216$ de long. Cette bordure avait été laminée ou frappée à l'aide d'une matrice; son ornementation consiste en deux volutes, en forme de S couchée, entre lesquelles apparaît une feuille trilobée (2).

En même temps que ce bandeau d'or, a été découverte une œnochoé en bronze avec bec, ayant beaucoup de caractère, en forme de bec d'oiseau (3), c'est-à-dire analogue à celle d'*Eygenbilsen*, et l'on remarquera de même que les ornements du bandeau d'or de Gallscheid se retrouvent d'une manière plus compliquée dans celui d'*Eygenbilsen*, qui comprend également des S et des trèfles.

A Weisskirchen, une plaque d'or très-mince, découpée à jour, et contenant également des ornements trilobés, a été découverte en même temps que des objets étrusques, parmi lesquels une œnochoé (4), etc.

---

(1) Même lettre du Dr Lindenschmit.

(2) *Dictionn. archéol.* (Époque celtique), v° Doerth.

(3) *Ibid.* et *Jahrb. des Vereins von Alterthumsfr. im Rheinl.*, de Bonn, XLI, pl. 1, fig. 1, p. 1.

(4) Lindenschmit, *Alterth. uns. heidn. Vorzeit*, II, fascic. 2, pl. 1, n° 6.

Au Heerapfel, à Schwarzenbach, un vase étrusque, analogue à un vase du Musée étrusque Grégorien, a été découvert à côté d'un bandeau d'or, ayant les dimensions de celui d'*Eygenbilsen*, mais d'un dessin différent. Ce bandeau d'or est celui que Gerhard avait trouvé assez caractéristique pour en faire le titre d'un sien article : *Etruskische Goldschmuck aus den Mosellanden* (1), et cependant, on s'en souvient, Gerhard croyait encore à l'importation de ces objets étrusques par les Romains.

Dans la sépulture gauloise de Somme-Bionne, déjà annoncée ici (2), mais que M. Morel vient de publier avec plus de détails (3), on a trouvé, en même temps qu'une œnochoé, et en même temps aussi qu'un vase peint sur lequel on reviendra plus loin, un bandeau d'or ainsi décrit par l'inventeur :

« Ce bandeau est de l'épaisseur d'une feuille de papier; sa longueur est de 0m18, sa largeur de 0m025. L'estampage imite les moulures d'une couronne. La *bande d'or d'Eygenbilsen* diffère de la nôtre par ses dimensions, qui sont de 0m06 de largeur, et en ce qu'elle est découpée à jour comme à l'emporte-pièce. »

M. Morel (4) met en présence les dessins de trois des bandeaux ci-dessus cités, ceux de Gallscheid, de Somme-Bionne et d'*Eygenbilsen*.

Enfin une feuille d'or très-mince de 0m06 à 0m07 de

(1) *Jahrbücher*, etc., de Bonn, XXIII, pl. IV à VI.
(2) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XIII, p. 391.
(3) *Champagne souterraine*, p. 38.
Voy. aussi *Bull. de la Soc. des Antiq. de France*, XXXV, p. 98.
(4) *Album* cité, pl. 8, fig. 1, 4 et 6.

longueur sur 0m05 de hauteur, décorée de figures géométriques, a été découverte à Pontlevoy ; elle se trouvait avec une hache de bronze, un moule à haches et un casque de bronze de forme conique (1).

Gerhard, on vient de le dire, avait reconnu le caractère étrusque des objets d'or de Schwarzenbach ; aussi, l'un des savants rapporteurs de l'Académie de Belgique s'était-il empressé de se rapporter à l'appréciation d'un maître dont l'autorité en cette matière n'aurait pu, du reste, être contestée sans témérité :

« L'opinion de M. Schuermans (disait-il au sujet de l'étruscisme du bandeau d'*Eygenbilsen*) est vraisemblable si le bandeau ressemble à celui qui a été découvert dans les environs de Saarbrück et que Gerhard a reconnu comme étrusque (2). »

Un autre des rapporteurs, M. le baron de Witte, renchérissant sur son collègue, disait (3) : « Loin de contester l'opinion de M. Schuermans que ces objets sont de fabrique étrusque, je suis porté à la regarder comme très-vraisemblable : ce n'est pas la première fois que l'on trouve au nord des Alpes des *bijoux d'or*, ... qui ont été reconnus comme appartenant à l'art étrusque. »

Ce concours d'adhésions dispenserait d'insister, car au Congrès de Bruxelles (4) M. Franks a formellement déclaré

---

(1) *Bull. Soc. nation. Antiq. de France*, 1874, p. 156, où l'on considère cette feuille d'or comme ayant orné un couvercle de coffret.

(2) *Bull. Acad. roy. de Belg.*, 1872, 2e série, XXXIII, p. 514.

(3) *Ibid.*, p. 518.

(4) *Congrès intern. d'anthrop. et d'archéol. préhist.* (Compte rendu de la 6e session. Bruxelles. 1872, p. 517.)

que « le bandeau d'or d'*Eygenbilsen* ressemble assez à » l'ornement en or trouvé avec une œnochoé en bronze à » Weisskirchen, ainsi qu'aux ornements de Schwar- » zenbach. »

Ainsi se trouve infirmée, par le fait, l'assertion du même M. Franks au Congrès de Bruxelles : « La bande d'or d'*Eygenbilsen* est de travail barbare. »

L'opinion de Gerhard doit tout naturellement prévaloir sur une boutade sans preuve, émanant d'ailleurs d'un des derniers partisans de l'art autochthone, placé en présence de réfutations qui surgissent de toute part ; mais cette thèse, bien que M. Franks l'ait atténuée en reconnaissant une imitation grecque ou étrusque, est désormais sans écho : si le bandeau d'*Eygenbilsen* est barbare ou d'imitation barbare, il doit en être de même de ceux de Schwarzenbach, de Weisskirchen, etc., etc... D'ailleurs combien bizarre ne serait pas cette coïncidence de tant de bandeaux d'or barbares avec des objets incontestablement étrusques !

Fût-il vrai, comme le prétendent certains archéologues (1), que dans l'antiquité grecque et étrusque on rencontrât un nombre très-restreint d'objets d'or, tandis que ces objets abonderaient jusque dans l'extrême nord, encore pourrait-on

(1) Sorterup, dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires du Nord*. Copenhague, 1848-49, p. 110.

On peut, du reste, opposer à cette opinion celle de M. Engelhardt, qui, dans la même publication, 1876, p. 211, cite une mince feuille d'or ornée de dessins estampés, ayant été sans doute appliquée à un bouclier, et qu'on a trouvée dans un tertre à Jaegersborg Hegn, près de Copenhague (*Guide illustré du Musée de Copenhague*, 3e édit., 1876, p. 10). Cet objet est pour M. Engelhardt un de ceux qui attestent le mieux que l'industrie méridionale avait pénétré dans le Nord pendant ce qu'on appelle la dernière période de l'âge du bronze.

trouver une explication fort plausible de ce grand nombre, s'il existait réellement.

La circonstance qu'on trouve plus de bandeaux d'or, etc., de ce côté des Alpes, impliquerait une seule chose, la facilité avec laquelle les industriels étrusques se prêtaient aux exigences du commerce international, en appropriant leur travail au goût et au genre de leurs acquéreurs transalpins.

On a la preuve la moins équivoque que les Gaulois notamment recherchaient avec avidité les ornements d'or, dans les célèbres *torques* auxquels Manlius a dû son surnom (1).

Roget de Belloguet (2) rappelle que Silius Italicus rattache avec un galon d'or les cheveux d'un de ses guerriers gaulois (IV, 202) : *rutilum sub vertice nodum*. Il est possible, dit-il, que *galon d'or* exagère le sens des mots latins où il ne s'agirait que d'un nœud rouge ; mais cette traduction lui paraît justifiée par le terme dont le même auteur s'est servi quelques vers plus haut, en parlant de la tunique de Cryxus, dont les manches *rigebant ex auro*, étaient raidies par l'or qui entrait dans leur tissu (IV, 155).

Les vêtements des Gaulois, ajoute-t-il, étaient en outre ornés de bandes ou de filets du même métal, et ce luxe est conforme à ce que Virgile et Strabon nous rapportent de

---

(1) Le rédacteur des *Cataloghi del Museo Campana*, classe II, p. 7, tout en reconnaissant le fait de l'usage des colliers d'or par les Gaulois, cherche néanmoins à démontrer que les Étrusques connaissaient ce genre de distinction, et il cite à l'appui certains monuments de l'Etrurie, entre autres une statue de bronze d'un personnage à demi couché, exhumée d'une nécropole à Pérouse, et portant un collier d'or.

(2) *Ethnogénie gauloise*, III, p. 87.

la richesse du costume gaulois ; Virgile (*Aen.*, VIII, 659), pourrait bien ne s'être occupé que des Gaulois de premier rang ; mais Strabon (IV, p. 164) s'exprime en général, et il faut en conclure que les guerriers gaulois, déjà connus d'après l'histoire romaine par leurs *torques* en or, se chargeaient en outre de toute espèce d'ornements de même métal, dont les mines d'or de la Gaule leur permettaient de se munir avec abondance. C'est ainsi que sir Richard Colt Hoare nous montre dans les tumulus du Wiltshire des feuilles d'or roulées en cône, des plaques du même métal avec des trous pour les suspendre, comme les phalères des soldats romains, peut-être les *decora* des Calédoniens de Tacite (*Agricol.*, 29).

Les vêtements des Gaulois furent imités par la suite des temps jusqu'en Orient : à Laodicée, on fabriquait des *birrhi* à l'imitation des *birrhi* des Nerviens (1).

Cela induit un auteur (2) à rechercher ce qu'étaient ces vêtements, et il en arrive à conclure que c'étaient des tuniques de laine d'une grande finesse, analogues à la paragaude ou dalmatique, souvent ornée d'une bordure d'or.

Et ce qui engage à croire que tel pourrait bien avoir été l'usage des bandeaux semblables à celui d'*Eygenbilsen*, est la circonstance que, dans plusieurs sépultures où ont été exhumées des antiquités de ce genre, il y avait en effet des restes de vêtements en étoffes de laine ou d'autres tissus (3).

Ainsi, en Crimée, on a découvert une quantité de petites feuilles en or très-mince, provenant évidemment soit des vête-

(1) Voy. ci-dessus, *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, IX, p. 258.
(2) Beulé, *L'Étrurie et les Étrusques*, II, p. 378.
(3) Lindenschmit, *Abbildungen von Mainzer Alterthümer*, IV, pl. II, fig. 2.

ments du défunt, soit de couronnes ou bandeaux mortuaires (1).

Le comte Ouvaroff (2) dépeint chez les peuples primitifs de la Russie l'usage, pour les vêtements, de pièces de brocart d'or ou galon ; ces pièces étaient soutenues par une doublure de bois de bouleau, au collet, pour empêcher le galon de se chiffonner par les mouvements du cou, et à la poitrine, pour le garantir des effets de la transpiration. Cette doublure de bouleau que l'on ne trouve que sous les galons et le brocart, montre le soin tout particulier que l'on prenait pour conserver ces sortes de tissus, ce qui s'explique par le prix qu'ils se payaient de ce temps-là.

Ces objets d'or étaient-ils façonnés par les Barbares eux-mêmes ? M. de Lasteyrie (3) le pense, et M. Anat. de Barthélemy avec lui : « Un fait reconnu depuis bien peu de temps, mais de plus en plus évident, dit ce dernier, est que les Barbares qui ont envahi et ravagé l'empire romain, traînaient avec eux des ouvriers très-experts dans l'art de travailler les métaux et qui fabriquaient des bijoux en or ciselé ou incrusté de grenats et de verre coloré, que nos bijoutiers modernes pourraient imiter et imiteraient en effet avec avantage. M. de Lasteyrie cite, à côté de la fameuse découverte de Pétrossa, une sorte de bandeau de grande richesse, trouvé à Novo-Tcherskask, sur les bords du Don, et une énorme fibule en forme d'épervier en or très-pur et incrusté de pierres précieuses. L'auteur y voit un art particulier,

(1) *Compte rendu de la Commission impériale d'archéologie* pour l'année 1864, pp. XVIII et XX ; pour l'année 1866, pp. IV, VI, VII, etc.

(2) *Étude sur les peuples primitifs de la Russie. Les Mériens.* Saint-Pétersbourg, 1875, p. 136.

(3) *Mémoire* lu à l'Académie des inscriptions, cité par la *Revue archéologique*, avril 1875, p. 271.

inconnu aux Grecs et aux Romains, et qu'il rattache avec raison, croyons-nous, à l'Asie Mineure, où se trouvent tant d'intéressants monuments antérieurs à toute influence grecque comme l'ont très-bien montré dans une communication récente MM. Perrot et Guillaume. M. Perrot a lu sur cet art de l'Asie Mineure un mémoire que donnera probablement la Revue archéologique. »

Cette explication ne semble pas pourtant pouvoir être admise en ce qui concerne les bandeaux d'or et autres bijoux de même métal qui accompagnent les objets étrusques, bien qu'on ait trouvé sur certains d'entre eux, notamment sur le bandeau d'or d'*Eygenbilsen*, des réminiscences de l'Orient.

— Ces réminiscences, indices d'une communauté d'origine qui n'est pas contestée, on les remarque en Étrurie même, comme on le verra plus loin à propos des bandeaux d'or de Préneste. Le tout est de savoir si les objets qui en sont empreints, sont sortis des mains d'ouvriers étrusques ; or c'est là ce que les antiquités étrusques trouvées en même temps tendent incontestablement à établir (1).

---

(1) M. de Meester de Ravestein (*Musée de Ravestein, Catal. descript.*, I, p. 595) dit que, quant aux découvertes faites en Étrurie qui ont un style asiatique, on peut lire un savant article, auquel il se réfère, du Dr Brunn, dans les *Annales* de l'Institut de Rome, 1866, pp. 407 et suiv. Voy. aussi Tournal, *Catal. du Musée de Narbonne*, p. 7, et de Meester, *l. cit.*, pp. 85 et 555.

Jahn avait déja fait remarquer (voy. *Revue archéol.*, 1875, p. 180) que le caractere asiatique du fameux vase de Graechwyl ne faisait nullement obstacle à sa confection par les Étrusques, qui s'étaient emparés des formes archaïques de l'Orient et les reproduisirent souvent.

M. de Longperier a également eu occasion de faire remarquer qu'il y avait lieu de distinguer entre les objets à dessins asiatiques, de provenance directe ou d'imitation étrusque (*Acad. Inscr et B. L.*, Comptes rendus, 1875, p. 185).

Voy. aussi de Witte et Lenormant, *Élite des monuments céramographiques*, III, p. 77 ; *Revue archéol.*, XXXIII, p. 429, etc., etc.

Il y avait en Gaule, etc., des mines d'or; dès les temps les plus reculés, elles ont été exploitées par des peuples étrangers, plus avancés en civilisation. Posidonius (Athénée, VI, 4) et Strabon (arg. de III, p. 146) nous apprennent que les Phéniciens exploitèrent non-seulement les mines de fer des montagnes du centre de la Gaule, mais en outre les mines d'or des Pyrénées, des Cévennes et des Alpes.

En retour des minerais et des pépites d'or, les Phéniciens, et après eux les Étrusques que l'on retrouve sur leurs traces commerciales (1), ne rapportaient-ils pas aux habitants de la contrée des objets façonnés d'après les goûts de ceux-ci?

Aujourd'hui que le caractère étrusque des bronzes (œnochoés, cistes, bassines, amphores, etc.) est si bien établi, comment donc admettre que des peuples assez arriérés pour devoir être tributaires de l'étranger quant aux bronzes, possédassent cependant un art assez perfectionné pour façonner eux-mêmes les objets d'or dont la technique est beaucoup plus artistique que celle des bronzes.

Et si ces peuples ont emprunté les objets de bronze à l'Étrurie, pourquoi seraient-ils allés chercher ailleurs les objets d'or qu'ils n'étaient pas en état de fabriquer eux-mêmes?

M. Flouest (2) a présenté à cet égard de très-judicieuses observations :

« Si l'on s'accorde, dit-il, à penser que l'or ouvré, durant

---

(1) De Meester de Ravestein, *Musée de Ravestein, Catalogue descriptif*, I, p. 326.

(2) *Tumulus des Mousselots*, p. 52.

les lointaines périodes dont l'histoire n'a gardé qu'un souvenir confus, venait en grande partie de l'Oural (1), on devient fort hésitant lorsqu'il s'agit d'indiquer la contrée où l'art de l'orfèvre a pris naissance. Cependant, il faut reconnaître qu'on se tourne vers l'Orient, plus volontiers encore à son sujet que pour aucun autre métal. A ce point de vue, il fournit peut-être à la thèse du grand courant hyperboréen (2) ses meilleurs arguments. L'or aurait été, en effet, l'un des apports principaux de la vaste immigration qui, franchissant, aux temps des mythes héracléens, le Caucase et les steppes à peine émergés de la Basse-Russie, aurait directement importé la première semence de la civilisation dans le centre et le nord de l'Europe, sans rien emprunter aux courants méridionaux. Il est certain que la plupart des formes et des motifs ornementaux dont nous le trouvons revêtu sur notre sol, évoquent la pensée de l'Asie, et semblent se réclamer de l'art qui florissait sur les rives du Tigre aux beaux jours de Babylone et de Ninive (3)....

» Nous voici donc, en apparence au moins, bien éloignés cette fois des contrées circumpadanes vers lesquelles la plupart des objets étudiés nous ont constamment acheminés.

---

(1) Cette origine ouralienne de l'or, qui était acceptée comme un fait certain, vient d'être renversée par Worsaae, l'un de ceux qui s'en étaient le plus prévalus. (*Mém. Soc. Antiq. du Nord*, 1873-74, p. 114.)

(2) Expression que M. Alex. Bertrand avait lancée, mais que lui-même n'a pas maintenue, pour désigner certain courant ayant apporté à l'Europe une partie de ses produits métallurgiques.

(3) On se rappelle que telle est l'opinion du Dr Brunn, à propos des méandres du sceau d'*Eggenbilsen*, qu'il considère comme appartenant au style artistique de Ninive ou de Chypre. *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XI, pp 251 et 270. Voyez ci-dessus, XVII, p. 48, note 1.

Il y a eu cependant, dès la haute antiquité, d'habiles orfèvres dans le pays privilégié qui s'étend des Alpes aux Apennins. Jusqu'à ce jour, il est vrai, nous ne connaissons guère leurs œuvres anciennes que par les révélations de Marzabotto, et bien qu'elles doivent également leur décoration au procédé primitif de l'*estampage*, on ne peut se refuser à confesser que, malgré leur perfection, les simples nervures ou les modestes treillis des bracelets (des Mousselots) ne restent beaucoup au-dessous des élégantes palmettes, des feuillages, des méandres et des enroulements en grenetis, distinguant les bijoux restitués par la riche métropole (1).

» Prenons garde toutefois que si le mobilier funéraire de Marzabotto fait déjà pressentir le prochain et magnifique épanouissement du grand art étrusque, il se rattache aussi par des signes irrécusables à l'art archaïque et novice encore de Villanova. Il marque ainsi l'une des phases ascensionnelles d'une industrie vouée au progrès, et désormais voisine de son apogée; mais, par là même, n'affirme-t-il pas une phase antérieure et nécessaire d'initiation et de premiers efforts? On ne saurait facilement admettre que l'orfévrerie paléo-étrusque ait pu de prime abord correspondre aux aspirations du luxe par les remarquables bijoux auxquels je viens de faire allusion. Il est plus rationnel de croire qu'à l'exemple de toutes les industries humaines, elle a dû, en

(1) On remarquera ici que le bandeau d'or d'*Eggenbilsen* n'est pas aussi éloigné que les objets des Mousselots de l'ornementation de l'or de Marzabotto, tout en restant encore distincte de celle-ci. Voy. Gozzadini, *De ulteriori scoperte nell' antica necropoli a Marzabotto nel Bolognese*, pl. XVI et XVII.

s'implantant sur les rives du Pô, préluder à ses chefs-d'œuvre par toute une série de produits moins parfaits. J'ignore, je l'avoue, à quels signes on reconnaîtra les produits de sa période initiale, et il semble que les archéologues italiens n'aient point encore eu sujet de s'en inquiéter. L'or n'était-il ni travaillé, ni même connu à Golasecca, à Poggio-Renzo, à Villanova? Alors que les Gaulois recevaient déjà des artisans établis dans ces centres de population leurs parures de bronze, étaient-ils néanmoins obligés de demander leurs bijoux d'or aux Hyperboréens....? Je n'ose répondre (1); mais je ne laisse pas d'être frappé de la rencontre de quelques-uns des éléments décoratifs de nos bracelets, sur des feuilles d'or, recueillies dans des tumulus aux dépouilles desquels on ne conteste pas, en général, une origine paléo-étrusque. »

S'attachant à quelques détails d'ornementation de ses objets d'or, M. Flouest conclut : « si la provenance paléo-étrusque de nos bracelets ne peut être positivement affirmée, on voit cependant qu'elle n'est pas absolument invraisemblable, dès lors ils ne sauraient devenir le fondement inébranlable d'une objection à diriger contre la justesse des observations développées jusqu'ici. »

---

(1) Note de M. Flouest : « L'or n'apparaît en Italie qu'à la première époque du fer, qui correspond à l'âge du bronze des pays scandinaves et se rattache assez vite à la période paléo-étrusque. Durant cette période, il est encore très-rare et toujours en petite quantité. Il est douteux qu'il se montre, dès le début, sous forme de feuilles estampées, et il serait probablement erroné de le considérer comme travaillé dans le pays dès son apparition. »

M. de Rougemont considère cependant l'or comme ayant apparu dès l'âge du bronze, *Les Sémites*, pp. 317, 582, 424, etc.

M. Flouest montre ensuite la grande habileté pratique qui, mêlée à beaucoup d'art, se montre dans la fabrication dont il s'attache à faire ressortir le mérite. « Or, dit-il, croira-t-on que cette fabrication ait pu se perfectionner à ce point dans un milieu dont elle aurait été la seule manifestation industrielle? C'est là cependant ce qu'il faut soutenir, si l'on admet que les objets en or ont une autre patrie que les objets en bronze. Il serait bien déraisonnable, en effet, de supposer qu'on se fût borné à ne demander que les premiers au pays des orfévres, s'il avait été en même temps un centre de production pour les seconds. Les négociants qui allaient y chercher des parures en or, ou dont l'initiative les en exportait, ne se seraient certainement pas abstenus d'ajouter à leur assortiment de bijoux, des échantillons de tous les produits indigènes. Si cependant, en dépit de découvertes chaque jour plus fréquentes, on demeure impuissant à constater, en faveur du pays de l'or, le moindre parallélisme dans la diffusion des éléments divers de sa productivité, n'est-on pas moralement contraint de se retourner, pour la joaillerie d'or, vers la contrée qui fournissait presque tout le reste? S'il est prouvé qu'elle connaissait et pratiquait tout ce qui semble attribuer à cette joaillerie un caractère particulier, la présomption morale n'acquerra-t-elle pas une puissance à peu près irrésistible? »

M. Flouest montre les mêmes objets qu'aux Mousselots, en Suisse, et dans les tombes de Hallstatt : or les hardis mineurs, les rudes forgerons de la Haute-Autriche, ne passent pas pour avoir été des orfévres. Ils demandaient à l'exportation toutes les œuvres de luxe qu'ils étaient si jaloux de posséder, et c'est principalement, on est unanime

à le reconnaître (1), par les colporteurs proto-étrusques qu'ils en étaient approvisionnés. « Si donc, continue M. Flouest, un produit assez spécialisé en lui-même pour qu'il soit malaisé de croire qu'il a été simultanément conçu d'une façon identique dans des centres de fabrication différents, nous apparaît en Bourgogne, en Suisse, en Autriche, au milieu de cent autres produits dont la provenance n'est pas douteuse, sera-t-il moins logique de s'en autoriser pour lui appliquer la présomption générale que de créer à son sujet une exception dont on ne pourrait d'ailleurs préciser la nature, les conditions et la cause? »

Les Étrusques, quoi qu'en ait dit Sorterup (dont l'opinion a été rapportée p. 44, à la note), étaient très-habiles dans l'art de travailler tous les métaux, dont l'or, et l'antiquité classique connaissait parfaitement les bandeaux d'or analogues à celui d'*Eygenbilsen*.

« Chez les Étrusques, comme chez les Grecs, les diadèmes et les coiffures d'or étaient la coiffure des femmes d'un rang élevé. L'habileté des orfévres étrusques était célèbre, ils n'avaient pas de rivaux, et les bijoux en or ciselé

---

(1) A moins d'admettre avec quelques-uns que Hallstatt ne soit qu'une étape des Orientaux vers l'Étrurie; mais cette thèse n'a plus guère de partisans.

Dans les *Sitzungsb. der Kaiserl. Acad. der Wissensch.* (Wien), VI, 1851, p. 834, Jäger discute les textes de Justin, XX, et Liv., V, 33, et fait remarquer que si l'opinion de Müller qui fait venir les Étrusques de la Rhétie, était fondée, il faudrait trouver dans le Tyrol des monuments d'art ayant non-seulement la ressemblance la plus frappante avec ceux de l'Étrurie, mais encore surpassant ces derniers en antiquité, ce qui n'est pas. Voy. aussi de Rougemont, p. 387.

Une opinion intermédiaire est celle de Perrens, *Histoire de Florence*, I, p. 18; cet auteur admet une première immigration par terre des Rhasena, et beaucoup plus tard une autre immigration plus civilisée, par mer, d'autres Indo-Européens: les deux courants se seraient confondus et auraient produit la civilisation étrusque. Voy. *Revue archéologique*, XXXIII, p. 429.

et *estampé* qu'ils fabriquaient, étaient recherchés même à Athènes. Ils se sont surpassés dans cet étonnant ouvrage, où l'art le plus consommé, des prodiges d'exécution qui défient nos plus habiles ouvriers, sont mis au service du goût le plus pur et le plus délicat. »

Cet éloge de l'orfévrerie étrusque qu'on peut retrouver en d'autres ouvrages d'observateurs experts (1), est emprunté au savant rédacteur du *Catalogue des bijoux du Musée Napoléon III* (Paris 1862), lequel cite notamment parmi les bijoux de ce Musée, le suivant (2) : « Diadème funéraire en or, du style gréco-étrusque, formé d'une large lame *estampée*, dont la partie inférieure figure un méandre entre deux astragales, etc. »

Une feuille d'or flexible estampée décorée de figures d'animaux, de style asiatique, paraissant avoir servi d'ornement de tête, a été trouvée aux environs d'Athènes, avec des armes datant d'environ sept siècles avant l'ère chrétienne; elle n'est pas assez longue pour former une couronne fermée, mais elle a pu servir de décoration partielle sur la partie antérieure d'un bandeau (3).

Les bulletins de l'Académie royale de Belgique (4) affirment qu'à Caere, à Vulci, on a trouvé des objets d'or, dont quelques-uns en feuilles si minces qu'on suppose qu'ils

---

(1) Par exemple chez Castellani, *Dell' oreficeria antica.*

(2) P. 7, n° 5.

(3) *Bull. Soc. Antiq. de France*, 1874, pp. 145 et 151. Ce bandeau est au Musée du Louvre.

Voy. aussi sur les découvertes de Schliemann à Mycènes, *Revue archéol.*, XXXIII, p. 412.

(4) XI, 1°, 1844, p. 257, d'après les *Annali dell Instit. di corrisp. archeol.*, I, p. 88, et *Museo Gregoriano*, pl. LXXI et LXXV.

ont été fabriqués spécialement pour l'usage des morts (1).

M. le comte Gozzadini veut bien signaler (2) des découvertes faites tout récemment à Préneste; si elles ne peuvent pas encore combler la lacune en ce qui concerne les analogies à invoquer pour les objets d'*Eygenbilsen*, cela tient, d'après lui, à ce que ces objets, très-précieux pour l'art, appartiennent à des tombeaux reculés et sont de style oriental. Mais elles peuvent au moins être citées par analogie.

Voici la description (3) d'un bandeau d'or trouvé dans ces fouilles : Il a 0m18 de long sur 0m10 de large (les dimensions de celles d'*Eygenbilsen* sont de 0m22 sur 0m035), et certains indices tendent à démontrer que cet ornement a été cousu à une pièce d'habillement; même, à cause de la disposition des animaux figurés sur le bandeau, et à raison de l'impossibilité d'admettre que des animaux aient été représentés pour être portés la tête en bas, il y a lieu de supposer que ce bandeau d'or servait en guise plutôt de diadème sur une mitre ou sur un bonnet d'étoffe, que de pectoral sur un vêtement du corps. La place occupée par le bandeau dans la sépulture confirmait cette hypothèse : il était près de la tête du défunt. Si cette observation est fondée et si elle peut être généralisée, il y aura lieu d'en tenir compte pour déterminer l'usage auquel a servi le bandeau d'*Eygenbilsen*.

---

(1) Biardot, *Les terres cuites grecques funèbres dans leur rapport avec les mystères de Bacchus*, p. 508, dit que souvent les têtes des morts étaient ceintes de couronnes d'or; quelques-unes, dit-il, étaient des bandeaux lisses, d'autres étaient gravées ou enrichies d'ornements en relief.

(2) Rens. partic. du 19 avril 1877; Cfr. *Revue archéol.*, mars 1877, p. 208.

(3) *Bull. dell'Instit. di corrisp. archeol.*, juin 1876, n° 121.

Bien que, comme on l'a déjà dit (1), les dessins de ce dernier bandeau n'ait pas encore été retrouvé en Étrurie, il y a donc, au moins pour l'art, pour la matière, pour la destination des objets de ce genre, une présomption en faveur de l'origine archéo-italique, présomption qui a pour elle le témoignage de Gerhard et l'assentiment de M. de Witte.

C'est au temps qu'il appartiendra d'apporter le complément de preuve désiré, et à cet effet, une enquête a été instituée par l'auteur du présent article, qui en a chargé l'homme le plus compétent en cette matière, le comte Gozzadini. Le savant italien a daigné accepter cette mission, et si, comme il l'espère, le résultat entrevu est obtenu, la thèse de l'importation étrusque de tous les objets d'*Eygenbilsen*, sans exception, sera victorieusement démontrée, et elle donnera son appui à l'opinion du Dr Lindenschmit — au même titre que les statuettes, les vases peints et les armes dont il sera question plus loin.

Remarquons en attendant, avec le Dr Lindenschmit (2), que, avec les œnochoés et cistes à cannelures horizontales qui sont reconnues étrusques, on a trouvé souvent des bandeaux d'or, jouant le même rôle que le bandeau d'*Eygenbilsen;* or ces autres bandeaux d'or sont évidemment étrusques, l'ornementation au pointillé du bandeau d'or de Ludwigsburg est étrusque; telle est aussi l'ornementation en

---

(1) Voy. ci-dessus, *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XI, p. 244.

(2) Lettre déjà citée du 4 juin 1877.

méandres brisés du bandeau d'or d'Allenlüften (1), lesquels ont été reconnus *non celtiques* par les plus déterminés celtomanes de la Suisse.

Le Dr Lindenschmit n'hésite pas à affirmer, à l'égard de ces autres bandeaux, que les circonstances des trouvailles ont indiqué, sans exception, pour l'or, comme pour le bronze, une origine pleinement étrusque.

Dans ces conditions, on comprend que le Dr Lindenschmit (qui a du reste pour lui l'autorité imposante de Gerhard à propos des ornements d'or semblable de Weisskirchen) déclare que le bandeau d'*Eygenbilsen* est nécessairement étrusque lui-même. Aussi, pour lui, le manque actuel de renseignements tient sans doute à la circonstance qu'il faut les chercher dans quelque autre région de l'Italie que celles où les regards ont été portés jusqu'ici, et relevant les innombrables points d'analogie qui se montrent de tous côtés dès que l'attention est une fois attirée spécialement sur un genre d'objets déterminés, il ne doute point que la lacune ici signalée ne soit comblée dans un très-bref délai.

— Il vient d'être dit deux mots de la destination d'objets semblables au bandeau d'*Eygenbilsen :* une autre opinion s'est produite.

La présence presque constante d'une œnochoé à côté du bandeau d'or, avait engagé M. Morel à anticiper un peu sur ce qui sera peut-être la vérité de demain, et il avait appelé ce bandeau du qualificatif « traditionnel. » Il présente aujourd'hui une hypothèse nouvelle, pour laquelle il tire parti

(1) *Mittheil. der Züricher antiquar. Gesellschaft*, XVII, pl. 1.

de deux circonstances relevées à propos du bandeau d'*Eygenbilsen*.

Voici les propres paroles de M. Morel (1) : « M. Schuermans dit que ce bandeau affecte une forme courbée, comme s'il était destiné à ceindre un corps plus ou moins sphérique, par exemple une tête, un casque, ou à suivre le contour d'un vêtement; et, malgré....., il n'est pas venu à notre... collègue l'idée de la restitution que nous proposons, et cela parce qu'il n'a pas assisté personnellement à la découverte, et n'a pu voir la place qu'il occupait. Aussi M. Aus 'm Weerth, de Bonn, qui est allé voir en Belgique le produit de la découverte d'*Eygenbilsen*, a remarqué que le revers du bandeau porte des traces d'une sorte de mastic analogue à celui que décrit Pline quand il parle du procédé pour appliquer l'or sur le cuivre; après certaines préparations dont ce dernier métal était l'objet, les feuilles d'or y étaient adaptées à l'aide d'un amalgame de pierre-ponce, d'alun et de mercure. »

M. Morel, s'appuyant sur ces données, n'accepte pas l'idée de M. Aus 'm Weerth, qui applique les ornements semblables de Schwarzenbach à un casque; c'est l'œnochoé, la voisine presque constante du bandeau d'or, qu'il orne de ce bandeau.

A ce sujet, M. Morel insère dans son ouvrage une notice fort remarquable de M. E. Morel, son frère, curé de Sampigny, où celui-ci démontre d'une manière très-érudite et très-logique que chez les anciens existait l'usage de cou-

---

(1) *Champ. souterr.*, p. 29. Voy. aussi *Moniteur belge*, 1876, 2e sem., p. 2675.

ronner les vases d'un *strophium* ou *strophilium* (1); il rapporte à cet usage le collier de coquilles en feuilles d'or découvert près du seau de Grauholz, certains colliers d'or trouvés sur un vase de terre à Plouarnel, et dit qu'à Somme-Bionne ce n'est plus la couronne de perles qui se fait voir sur l'œnochoé, mais bien le strophilium, comme à *Eygenbilsen*, à Doerth, Weisskirchen, Heerapfel, Hatten, etc.

Il ajoute : « M. Schuermans, dans la description qu'il a faite de la découverte d'*Eygenbilsen*, remarque que la bande d'or affecte une forme courbée, comme si elle était destinée à ceindre un corps plus ou moins sphérique ; de plus, le revers porte des traces d'une sorte de mastic analogue à celui que décrit Pline quand il parle du procédé pour appliquer l'or sur le cuivre. La même observation doit être faite pour le bandeau de Somme-Bionne.

» Or, à quel vase de bronze, à quel corps plus ou moins sphérique, ce bandeau peut-il mieux et plus naturellement s'appliquer qu'à l'œnochoé près de laquelle il a été trouvé?

» Et si nous voulons connaître l'endroit précis où ce *strophilium* était attaché, voyons ce qui se faisait pour les vases de terre. Quand le potier moulait une couronne sur un vase, où plaçait-il cette couronne, cette branche de lierre ou de vigne? sur le ventre du vase, dans la partie supé-

(1) M. de Meester de Ravestein (*Musée de Ravestein, Catal. descript.*, I, p. 147) dit : « On a imaginé de décorer le bord des vases d'une couronne. Ce dernier embellissement convient d'autant mieux aux vases, que l'usage des anciens était de les couronner de fleurs dans les festins, d'où est venue l'expression : *couronner le vin.* »

rieure. En appliquant le bandeau d'or sur l'œnochoé, au lieu indiqué et consacré par l'usage, il est facile de voir que ce bandeau s'adapte parfaitement comme un diadème.

» Nous pouvons donc légitimement conclure, et d'après l'observation et d'après les principes que nous avons posés, que cet ornement lui appartient. Le lui restituer, c'est faire acte de rigoureuse justice. »

Cet « acte de justice », M. Th. Morel n'hésite pas à l'accomplir à propos du bandeau d'*Eygenbilsen*, dont il propose formellement la restitution sur l'œnochoé.

Il est bien vrai que le bandeau d'*Eygenbilsen* porte des traces d'une sorte de soudure ; mais les déductions ingénieuses de MM. Morel n'ont pas encore rencontré l'assentiment des savants. Elles ont été soumises aux discussions du Congrès de Châlons-sur-Marne en 1875 ; or M. de Baye n'en a pas moins soutenu (1) que les bandeaux d'or en question sont des bandeaux funéraires, destinés à être placés sur la tête des défunts, et il s'appuie sur des faits nombreux constatés par M. De Clercq, qui possède, a-t-il dit, des bandeaux semblables trouvés dans les sépultures de l'île de Chypre (2).

On ne peut ici qu'énoncer l'opinion émise, en attendant que le temps vienne la confirmer.

---

(1) *Congrès archéologique de France*, XLIIe session, p. 133.

(2) La *Revue archéologique*, janvier 1877, p. 15, parle, en effet, de feuilles d'or estampées trouvées à Curium, dans les fouilles cypriotes du général DE CESNOLA, dont un bandeau de front, plus de nombreuses feuilles d'or, débris de la dorure de statues en bois.

E. *Statuettes de bronze.*

L'étude de la question des exportations archéo-italiques comporte encore celle des statuettes de bronze : combien les preuves relatives à l'origine archéo-italique de tant d'antiquités de l'époque anté-romaine, trouvées au nord des Alpes, ne se renforceront-elles pas s'il est démontré que les exportations italiennes se faisaient sur la plus grande échelle et comprenaient même les autres objets.

A la vente de la première collection de Renesse, qui eut lieu à Anvers en 1856, figuraient deux statuettes signalées comme de travail barbare (1) et qui avaient été trouvées à Neuwied et à Cologne, en 1818 et en 1820.

Le savant Dr Lindenschmit, de Mayence, consulté au sujet des dessins de ces statuettes, y reconnait de la manière la moins douteuse et la plus formelle, un caractère étrusque franchement déterminé. Ce caractère pour l'une

---

(1) « N° 25. Figure barbare tenant dans la main droite un bâton, dont le haut « paraît avoir été courbé.

» Elle fut trouvée près de Neuwied en 1818; elle est toute couverte d'un vert « de gris antique, qui forme une espèce de laque. » (C'est la fig. IIa et IIb.)

« N° 23. Figure de femme d'un travail très-barbare ; les yeux, qui sont creux, « ont été autrefois remplis d'une pierre fine. Elle a la main droite très difforme. »

« Trouvée à Cologne en 1820. » (C'est la fig. Ia et Ib.)

(*Catalogue du magnifique cabinet délaissé par feu M. le comte Clemens-Wenceslas* DE RENESSE-BREIDBACH (dont la vente s'est faite à Anvers au salon d'exposition, rue de Vénus, par le greffier Ter Bruggen, le 31 mai 1856 et jours suivants). N° 4. *Antiquités grecques, romaines, celtes, germaines, gauloises*, etc. Anvers, Ancelle, 507 numéros, 32 p. in-8°).

Voy. à ce sujet les *Jahrbücher* de Bonn, LVIII, pp. 103 et suiv., pl. VII, fig. 7 et 8, d'après un album conservé dans la famille DE RENESSE, et dessiné en 1828, par le peintre WELCKER, de Florence.

Les dessins insérés dans le texte sont réduits aux 3/4.

des statuettes résulte de la comparaison faite avec un très-

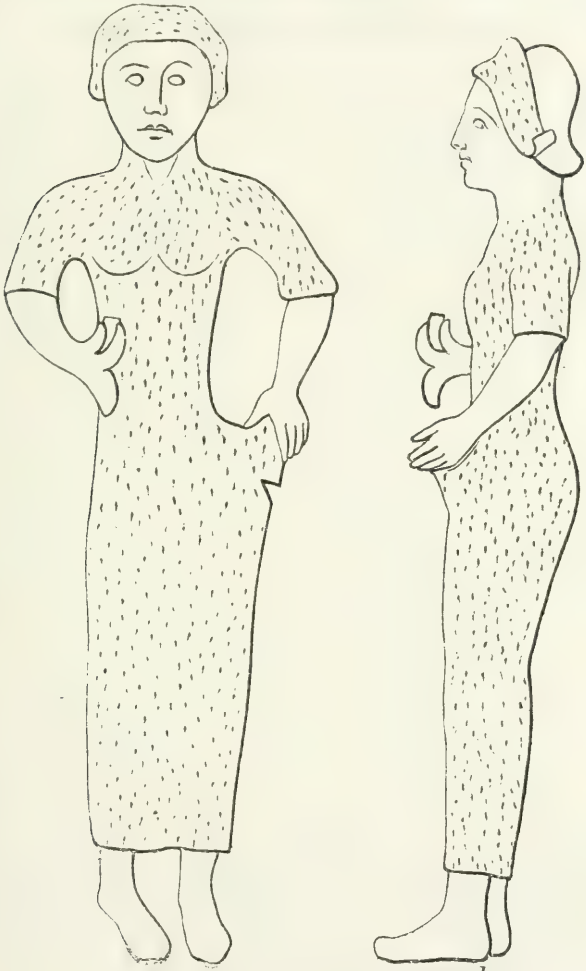

Fig. 1a. *Fig. 1b*

grand nombre de monuments analogues, n'est pas douteux non plus à ses yeux pour l'autre statuette, à raison de l'atti-

tude du personnage, de la conformation et de la proportion des membres, et notamment de l'ornement de tête et de la chevelure retombant sur la nuque : le personnage est du

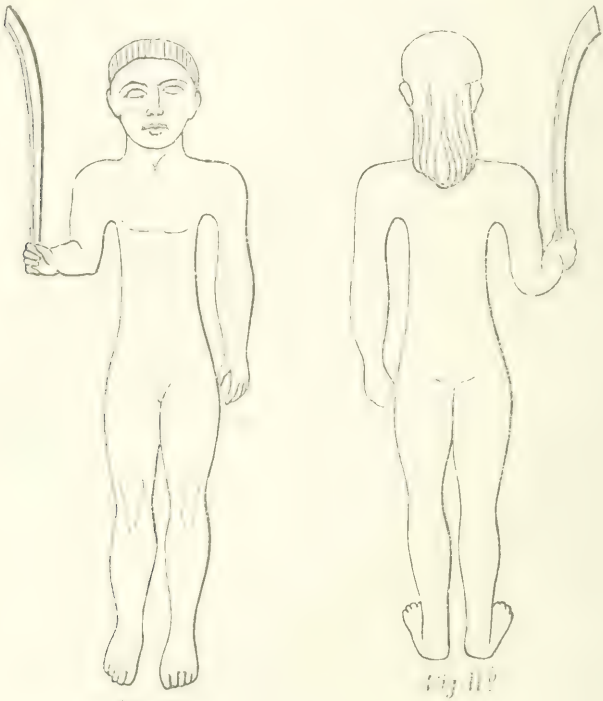

Fig. IIe.

Fig. IIf.

reste identique à une statuette étrusque trouvée en Étrurie, qui figure dans l'ouvrage de Micali. Celui-ci l'appelle « uno de' più schietti exemplari dell' antico stile Toscanico. » Micali y voit la représentation d'une divinité (1).

(1) *Monumenti inediti*, etc., p. 80, pl. XI, fig. 1.

Seulement, le Dr Lindenschmit se demande si ce ne seraient pas là des copies ou imitations, comme au siècle dernier on en a vendu un certain nombre aux collectionneurs.

Si le recours à l'original n'est plus possible pour la première des deux statuettes, et s'il faut, à l'égard de celle-ci, se contenter du dessin, certaines circonstances portent à admettre l'antiquité de l'objet : c'est la patine distinguée que le Catalogue de la vente de Renesse y signale ; c'est en outre l'altération que ce Catalogue fait remarquer à l'instrument tenu par la main droite ; c'est enfin la mention de la date et du lieu de la trouvaille. On eût évidemment obtenu une somme plus importante de l'acquéreur, en désignant cette statuette comme *étrusque*, qu'en la qualifiant seulement de *barbare*, et un spéculateur n'y eût pas failli. Puis le comte de Renesse, si on lui avait vendu la statuette comme étrusque, n'eût pas manqué non plus de se prévaloir de cette attribution, quelque paradoxales que fussent, en 1818 et 1820, des trouvailles étrusques faites à Cologne ou à Neuwied, lui qui n'a pas hésité à déclarer égyptiennes ou même phéniciennes certaines antiquités trouvées vers la même époque à Rumpst, à Anvers et à Katwyck (1).

L'ignorance du caractère étrusque de la statuette, et par l'inventeur et par l'acquéreur, est donc une forte présomption de sincérité dans l'énoncé des circonstances de la trouvaille.

---

(1) Voy. à cet égard, le *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XI, pp. 329, 456 et 462, et les observations échangées avec M. de Witte, *Académie d'archéologie de Belgique, Bulletin*, I, pp. 718 et 758.

Quant à la seconde statuette, renseignements pris, elle existe encore aujourd'hui au cabinet d'antiquités de l'Université de Gand, pour lequel M. Den Duits, conservateur de ce cabinet, l'avait acquise, et le caractère étrusque de l'objet peut s'y vérifier.

Outre le style étrusque, reconnaissable même dans le dessin de la statuette, deux particularités décèlent bien positivement l'étruscisme de l'objet : c'est d'abord la robe parsemée d'ornements constellés, comme on en voit sur un très-grand nombre de statuettes étrusques (1). C'est ensuite le geste de soulever un pan de la tunique, geste qui est propre aussi à un grand nombre de statuettes analogues (2). Micali (3) dit que ce doit être là un geste symbolique, vu qu'il se trouve si souvent répété sur ce genre d'objets ; il l'attribue à la Bonne déesse (4), tandis qu'Inghirami (5) soutient que cette particularité signale les représentations étrusques de la déesse Espérance.

En tout cas, comme le fait remarquer M. de Meester de

---

(1) Voy. notamment Weiss, *Kostumkunde*, *Handbuch der Geschichte der Tracht*, etc., II, pp. 951 et 952 ; Inghirami, *Monumenti etruschi*, III, pl. IX à XIV, etc.

(2) Gerhard, *Ueber die Gottheiten der Etrusker*, 1845, pl. III, fig. 6 ; Micali, *Monumenti inediti*, p. 111, pl. XVIII, parle de 40 statuettes trouvées ensemble en Etrurie, et faisant le geste indiqué, geste « che l'arte etrusca mai non cessava di rappresentare in qualunque eta. Di qui è che *mille* e *mille* se ne trovano in tutti i Musei, » etc.

(3) *Storia degli antichi popoli italiani*, III, p. 43 ; voir aussi *Bullet. dell' Instit. di corrisp. archeol.*, 1869, p. 163, et de Meester de Ravestein, *Musée de Ravestein, Catalogue descriptif*, I, pp. 116 et 377.

(4) *Monumenti per servire*, *l. cit.*

(5) *L. cit.*, pp. 178, 182, etc. ; *Museo Chiaramonti*, I, pl. XX ; *Museo Pio-Clementino*, IV, pl. VIII, p. 9.

Ravestein (1), qui a réuni plusieurs effigies en bronze de femmes soulevant d'un côté leur tunique, ce sont là des modèles d'un style très-ancien, et peut-être marquent-elles un des premiers pas faits par l'art étrusque quand il commença à se dégager de l'immobilité qu'il tenait de l'Egypte.

Pline (2) disait : *signa tuscanica per terras dispersa, quae in Etruria factitata non est dubium*. Ce passage, mis en évidence par le Dr Lindenschmit, signifie sans contredit, sinon il y aurait tautologie, que les nombreuses statuettes à la manière étrusque, dont la présence, au temps du naturaliste romain, était signalée de toutes parts sur le continent européen, étaient bien réellement, non pas seulement des imitations, mais de véritables produits de l'Etrurie.

Cependant, jusqu'ici, au nord des Alpes, en fait de statuettes proprement dites, Lindenschmit (3) et le Dr Genthe (4) n'avaient encore signalé que deux exemplaires incontestablement étrusques : la statuette de Junon de Coire (Suisse) (5), et celle de Minerve d'Œhringen (Wurtemberg).

Comme les statuettes, surtout de divinités, sont, au point de vue soit religieux, soit artistique, plus que tous autres monuments, empreints de types reconnaissables, complétons autant que possible les recherches.

---

(1) *L. cit.*, p. 376. Ariod. Fabretti, dans son *Corpus inscript. italic.*, donne au n° 1929 une statuette de ce genre avec inscription étrusque.

(2) *Hist. natur.*, XXXIV, 16.

(3) *Alterth. uns. heidn. Vorzeit*, II, fascic. XI, pl. II, fig. 6_a et 6_b. Voy. aussi Von Sacken, *Das Grabfeld von Hallstatt*, p. 139.

(4) *Ueber den etrusk. Tauschhandel*, etc., 1re édit., pp. 9 et 13 (2e édition de 1874, p. 17), qui cite, en passant, une statuette étrusque de Leucothoé, qui aurait été trouvée à Neuwied, d'où provient aussi une des statuettes de Renesse.

(5) Dans son *Ueber den Antheil*, etc., p. 7, le Dr Genthe parle de *deux* idoles en bronze trouvées à Coire.

Sans parler des nombreuses statuettes du Musée du Louvre, à Paris, etc., les Musées d'Allemagne abondent en monuments étrusques de ce genre : le Musée de Darmstadt exhibe, outre les deux lutteurs étrusques de Borsdorf, dont il sera reparlé, tel vase de bronze provenant de l'Étrurie. En outre, on y remarque une sorte de saltimbanque, la tête entre les jambes, dont le caractère étrusque est encore incontestable. Mais l'origine de ces objets n'est pas connue.

Il en est de même de quatre statuettes, positivement étrusques, du Musée de l'Université de Bonn ; une seule d'entre elles, n° 34 du Catalogue d'Overbeck (personnage nu se tenant sur deux serpents) (1), est indiquée comme ayant été trouvée en Allemagne, bords de la Lippe. Mais cette provenance n'est pas suffisamment certaine pour être scientifiquement acceptée, et, de même que les n°s 39^a^ et 39^b^, 40 et 43, l'objet pourrait bien être entré directement d'Italie dans la collection du prince d'Isenburg, de qui le Musée de Bonn tient ces objets (2).

Ce n'est donc pas là qu'il faut espérer un secours utile ; mais ce que les Musées nous refusent, peut-être les recueils d'antiquités nous le fourniront-ils.

Dorow (3) a fait à cet égard une déclaration bien pré-

---

(1) Compar. DE MEESTER DE RAVESTEIN, *Mus. de Ravestein, Catal. descript.*, I, p. 491, n° 741.

(2) Renseign. du Dr BERGK, consulté par l'auteur du présent article sur ces objets vus audit Musée.

On a déja fait remarquer (*Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XI, p. 291) qu'une *krearga* étrusque a été trouvée aux environs de Bonn.

(3) *Voyage archéologique dans l'ancienne Étrurie*, traduit par EYRIES, Paris, 1829, p. 7.

cieuse ; il avait visité les Musées de l'Étrurie, et disait : « Dans quelques bronzes étrusques qui ont incontestablement été trouvés ici, j'aperçois une grande analogie avec les figures de divinités et de prêtres des Gaulois, que j'ai obtenues dans des fouilles faites le long du Rhin et dans l'ancienne Gaule. La collection de Cortona possède aussi des bronzes comme ceux que j'ai trouvés en Westphalie.... »

Dorow (1) a du reste découvert à Wichelshof, près de Bonn, une statuette dont il signale le caractère fort ressemblant avec celles de l'Étrurie : elle avait les jambes réunies, la tête couverte d'un bonnet phrygien et portait un costume d'apparence étrangère. La statuette, dit-il, a été déposée au Musée de Bonn, et elle est sans doute, dès lors, une de celles dont il a été parlé ci-dessus.

Wagener (2), de son côté, cite plusieurs antiques ayant la plus grande analogie avec les statuettes étrusques : telle figurine du Musée de Berlin, aux bras rudimentaires et arrondis, qu'il cite, a une ressemblance très-frappante avec une des statuettes du chariot de Judenburg, dont il sera reparlé ci-après ; telle statuette de Junon qu'il dit avoir été adorée à Andernach, Cannstadt, Dalheim, etc., semble, d'après sa main droite soulevant un pan de sa robe, d'après son bonnet pointu, d'après les caractères archaïques d'une inscription qui s'y trouve gravée, une figurine du style étrusque le plus caractérisé. Tels dieux Lares, avec bulles,

---

(1) *Die Denkmaele aus der altgermanischer und römischer Zeit in den Rheinisch-Westfalischen Provinzen*, p. 23, n° 7, pl. VIII, fig. 4a et 4b.

(2) *Handbuch*, etc., fig. 279, 631, 706, 707, 819, pp. 123, 388, 441, etc. Cfr. Dorow, *Museum für Geschichte*, etc., pl. II, fig. 1.

qui auraient été trouvés en Thuringe, ont bien encore une apparence quelque peu étrusque. Enfin tel animal tenant du lion et du chien que cet auteur assigne comme divinité aux Slaves chez qui ce monument aurait été trouvé, porte une inscription en caractères bien semblables à ceux de l'Étrurie antique....

Mais ce qui ne laisse prise à aucune espèce de controverse, est la découverte d'un de ces petits chars aujourd'hui reconnus étrusques, comme ceux de Lucera et de Vulci, en Étrurie, — ce n'est pas un char surmonté seulement d'un chaudron, etc., comme ceux de Francfort S/O (Brandenbourg), Peccatel (Mecklenbourg), Oberkehle (Silésie), Szasvaros (Transylvanie), Ystad (Suède), — c'est un char portant toute une collection de figurines étrusques, dont plusieurs ressemblent à la statuette du Musée de Berlin, décrite par Wagener, à laquelle il a été fait allusion plus haut. Ce chariot a été trouvé à Judenburg, en Styrie (1).

Et comme si ce n'était pas assez, comme s'il fallait aller chercher jusque dans le nord scandinave des arguments pour combattre certaines conclusions un peu absolues peut-être des savants archéologues danois, ne voilà-t-il pas qu'en feuilletant leurs *Mémoires*, nous y lisons une compa-

---

(1) Garrucci, *Remarks on a bronze object found at Lucera*, traduit par Wylie (Société des antiquaires de Londres, 1867), pp. 8 et 9, pl. xxxvi, fig. 5; *Congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques*, 2e session (Paris, 1867), p. 252; Genthe (1re édit.), pp. 10 et 54.

Ce char est sans doute celui du Musée de Grätz, que Chantre, *Études paléo-ethnologiques dans le bassin du Rhône. Age du bronze, Recherches sur l'origine de la métallurgie en France*, Paris, 1875-76, I, p. 225, cite comme portant un genre de statuettes qui ont servi de modèle aux figurines en terre cuite du lac du Bourget et des palafittes de la Suisse.

raison du genre de celle de Dorow, présentée par le grand sculpteur Thorvaldsen à son retour d'Italie.

Voici ce que les *Mémoires des Antiquaires du Nord* (1) portent formellement : « M. Thorvaldsen montre plusieurs antiquités de bronze trouvées en Italie, composées de palstafs, de fibules, de boucles et de plusieurs autres objets d'une parfaite ressemblance avec nos antiquités du Nord, dont le Comité archéologique produisit quelques-unes propres à établir la comparaison. »

Mais, dira-t-on, il ne s'agit pas là de statuettes ; cette énonciation d'autres objets est trop vague....

Cette énonciation se précise quand nous lisons, dans l'un des volumes suivants (2), cette autre déclaration de l'archéologue Sorterup : « On trouve parmi les objets en bronze du Danemark de véritables objets d'art. Parmi les objets en bronze, il n'y a que ceux qui sont connus sous le nom de *spectres étrusques*, qui ont conservé leurs anciennes formes grossières. »

Lorsqu'on poursuit les investigations et qu'on recherche ce qui a été considéré comme *spectres étrusques*, auxquels des motifs hiératiques auraient fait conserver leur ancienne forme, tout ce que l'on trouve au Musée de Copenhague, se borne à certaines statuettes publiées par le savant Dr Engelhardt (3), comme statuettes de l'âge de bronze.

---

(1) 1840-1844, p. 21.

(2) Mêmes *Mémoires*, 1845-1849, p. 110 ; on y fait, en outre, p. 187, une comparaison entre certaines antiquités du Danemark et d'Arles, au midi de la France. Cfr. p. 113, sur la richesse et la grande conformité des objets de bronze « déterrés *dans l'Étrurie*, en France, en Angleterre et en Danemark. »

(3) *Ibid.*, 1872, pl. IX, fig. 1, 2 et 2a, p. 70, fig. 7, et p. 71, fig. 8 et 9.

Ce sont, outre deux antiques faisant depuis longtemps partie du Musée de Copenhague, et dont on ne peut que présumer la trouvaille en Danemark même, cinq autres figures découvertes à Javngyde, Kaiserberg, dans une localité non précisée du Holstein, enfin à Horne et à Faroe. Ces sept objets, analogues de facture, et constituant tous des statuettes auxquelles convient parfaitement l'expression de « spectres étrusques, » ont, en effet, une apparence étrusque que confirme la comparaison de l'un d'eux avec le saltimbanque du Musée de Darmstadt, et le casque d'un autre, véritable pot à deux cornes, semblable au casque étrusque de Canosa (1).

Assurément, parmi les figurines étrusques retrouvées ainsi au nord des Alpes, il en est qui proviennent des lucumonies du centre et du sud de l'Étrurie. Les trouvailles récentes signalées par le Dr Lindenschmit (2) tendent aussi, du reste, à comprendre ces parties de l'Étrurie, par les vases peints trouvés dans l'Europe transalpine, dans le mouvement du commerce d'exportation auquel se livraient les Étrusques du nord, ceux de la contrée circumpadane. Il est à remarquer toutefois, quant aux statuettes analogues à la deuxième statuette de Renesse, qu'une découverte de quarante de ces objets a eu lieu en 1859 (3), à Marzabotto,

---

(1) Le Dr Ars 'M Weerth l'a reproduit à la p. 20 de son *Grabfund von Waldalgesheim*.

(2) D'après des renseignements inédits du savant conservateur du Musée de Mayence, le nombre s'en est encore récemment augmenté.

(3) Micali, *Monumenti*, *l. cit.* Il est à remarquer, en outre, que Weiss, *Kostümkunde*, II, p. 1086, fig. 458, représente une statuette étrusque, portant sur la tête, outre un petit char, un seau à côtes, comme ceux de l'Etrurie circumpadane.

localité devenue depuis peu célèbre, précisément par les points de rapprochement avec les antiquités étrusques trouvées aux bords du Rhin.

Une fois que l'attention est attirée par les statuettes étrusques, il y a lieu de comprendre dans l'étude des monuments de ce genre, les statuettes servant d'accessoires à certains objets, vases, trépieds, chaudrons, etc.

On peut citer à cet égard :

1° L'Artémis du vase de Graechwyl, en Suisse, qui a été reconnue comme de provenance orientale, forme imitée du reste en Étrurie (1) ;

2° La harpie de l'œnochoé de Hradist (2);

3° Le personnage à quatre ailes avec double queue de serpent de l'œnochoé de Kempen (3);

4° Les silènes et autres personnages des vases de Schwarzenbach (4) ;

5° Le cheval marin et son cavalier du trépied de Dürckheim (5) ;

6° Les jeunes gens recourbés, qui servent d'anse au vase de Dürckheim (6) ;

---

(1) *Dictionn. archéol. de la Gaule* (Époque celtique), v° Graeckwyl.

Aux exemples de semblables représentations d'Artémis, trouvées en Italie, on peut ajouter le n° 409 des séries IX et X (salle G) du Musée Campana, vase peint à figures noires : « Figura muliebre con ali aperte che sostiene da ciascuna mano un leone per una gamba. »

(2) Voy. ci-dessus, XI, p. 327.

(3) *Ibid.*, XI, p. 318, et ci-dessus, XVII, p. 25.

(4) Gerhard, *Archaeologische Zeitung, Denkmäler und Forschungen*, 1856, pl. 85, pp. 161 et 209; *Archaeol. Anzeiger*, 1855, n° 74, p. 31; Lindenschmit, *Alterth. uns. heidn. Vorzeit*, I, 2e fascic., pl. III, n° 3.

(5) Lindenschmit, *l. c.*, II, 5e fascic., pl. I.

(6) Id., II, 2e fascic., pl. II.

7° Les lutteurs de Borsdorf (1);

8° Le cavalier attaqué par une lionne, du char de Fa (2);

9° Les statuettes d'animaux figurant sur certains vases : le mulet de Waldalgesheim (3), les levrettes de Magny-Lambert, les panthères et lions ailés de Weisskirchen, Rodenbach, etc. (4), les griffons des bassins des Mousselots (5) et de Lunebourg (6), les lions, lièvres, serpents, faucons, etc., du vase cité de Graechwyl (7), etc., etc., indépendamment d'une quantité de têtes fantastiques en relief qu'on trouve sur un grand nombre d'objets, à Nierstein, Langenlohnstein (8), etc., etc.;

---

(1) LINDENSCHMIT, *l. c.*, II, 5e fascic., pl. II, fig. 1.

Compar. pour les lutteurs, *Cataloghi del Museo civico de Bologna*, nos 1760, 1761, et ceux des tombeaux de Chiusi et Corneto, dont parle DE ROUGEMONT, *Les Sémites*, p. 388.

(2) *Musée de Toulouse. Catalogue des antiquités et objets d'art* (par ROSCHACH), p. 182, n° 157 : l'objet a été trouvé au même endroit que les débris de char, mentionnés ci-après, p. 99.

(3) AUS 'M WEERTH, *Der Grabfund von Waldalgesheim*, p. 17, pl. IV; LINDENSCHMIT, *l. cit.*, III, 1er fascic., pl. II.

(4) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XIII, p. 391, et LINDENSCHMIT, *Alterth. uns. heidn. Vorzeit*, I, 2e fascic., pl. III, n° 1, 4e fascic., pl. II; III, 5e fascic., pl. III, fig. 5b.

(5) FLOUEST, *Tum. des Mousselots*, p. 23, pl. I, fig. 3.

Compar. pour l'étruscisme de ces griffons : MICALI, *Monumenti inediti*, p. 193, pl. XXXIII; VERMIGLIOLI, *Il sepolcro dei Volumni, scoperto in Perugia nel Febbrajo del 1840 ed altri monumenti inediti Etruschi e Romani*, pl. VII, fig 3, 4 et 6. M. DE MEESTER DE RAVESTEIN, *Mus. de Ravestein, Catal. descript.*, I, p. 110, n° 141, décrit une coupe de Vêies, ornée à l'extérieur de cinq monstres, la gueule ouverte et montrant une longue et fine langue, comme les griffons des Mousselots et du sépulcre des Volumni.

(6) LINDENSCHMIT, *l. cit.*, II, fascic. III, pl. V, fig. 1.

(7) La collection GARTHE, citée ci-après, contenait, n° 311, un groupe de deux panthères trouvé près de Wiesbaden, et provenant de la collection MINUTOLI, qui pourrait bien appartenir à cette catégorie d'antiques. Les savants archéologues de Nassau auront sans doute des éléments pour étudier ce point de plus près.

(8) ID., *l. cit.*, II, 2e fascic., pl. II, fig. 1 et 2, 4e fascic., pl. II, fig. 1, 9; III, 1er fascic., pl. II, fig. 5 et 6, et 3e fascic., pl. II, fig. 3.

10° Les vases ayant eux-mêmes la forme d'un animal, comme le cheval de Grobzig (Anhalt), le chat de Skeuditz (entre Halle et Leipzig), le monstre à quatre têtes de Kœnigsgraetz (Bohême), le cheval enharnaché de Prague, le lion de Brunswick, le Pustrich de Kelbra (Mersebourg), vases qui, d'après de Rougemont, supposent des relations de commerce entre les Germains et les peuples du Sud (1).

Etc., etc. (2).

Les statuettes de la collection de Renesse ont donné ainsi l'occasion d'apporter un appoint de certaine valeur à la thèse d'une circulation commerciale des objets étrusques depuis l'Italie jusqu'à la Baltique, par l'Europe centrale : Neuwied et Cologne se trouvent être des étapes de la route de Suisse, par le Rhin et le Hanovre, étapes à ajouter à celles que Genthe a marquées sur sa carte des routes suivies par les Étrusques vers le Nord.

F. *Vases peints étrusques et italo-grecs.*

Au Congrès anthropologique et antéhistorique de Bologne, en 1871, on avait posé la question : « Des poteries étrusques ont-elles été trouvées dans la région des Alpes et au delà? »

Personne n'avait pu y répondre (3).

Récemment encore, on cherchait à expliquer pourquoi

---

(1) *Les Sémites*, p. 398

(2) On omet de nombreuses statuettes décrites d'une manière insuffisante, comme celles de Boucher de Perthes, *Antiquités celtiques et diluviennes. Mémoires sur l'industrie primitive et les arts et leur origine*, I, p. 148; elles avaient été trouvées à Pontusval (Finistère) et aux environs d'Abbeville.

(3) *Revue archéologique*, 1873, 2e sem., p. 190.

les Étrusques avaient franchi les Alpes avec leurs bronzes, en laissant par deça leurs poteries.

« Les difficultés du passage des Alpes, disait M. Flouest (1), même en supposant leurs cols moins envahis que de nos jours par les glaciers, expliquent que la céramique proto-étrusque n'ait jamais pris part dans la pacotille des marchands voyageurs. Les objets lourds, encombrants ou fragiles en étaient nécessairement exclus. On disposait bien d'une race de poneys, peut-être même avait-on de petits chars ; mais il n'en reste pas moins probable que nombre de transports se faisaient à dos d'hommes. On conçoit dès lors combien étaient forcément limités les éléments de la charge, si nombreux que fussent les porteurs. »

Voilà un savant qui explique pourquoi l'on ne trouve pas de vases étrusques au nord des Alpes ; en voici un qui cherche même à prouver que ces découvertes sont logiquement impossibles : « Pourquoi, dit M. Desor (2), ne trouvons-nous pas de vases étrusques dans les tumulus du nord des Alpes? Cette question est très-intéressante. Peut-être la solution du problème sera-t-elle facilitée quand il sera bien établi que les vases soi-disant étrusques ne sont pas fabriqués en Étrurie, mais qu'ils proviennent de la Grande Grèce. »

Mais le système de l'exportation transalpine des objets étrusques anté-romains n'entend pas être soutenu de cette

---

(1) *Matériaux pour l'histoire primitive et naturelle de l'homme*, XIe année (1875), p. 268.

(2) *Congrès* de Bruxelles, p. 508.

manière ; il récuse ses propres défenseurs, en produisant des faits certains d'exportation de vases étrusques.

Une distinction est à établir avant tout ; car, d'après certains auteurs (1), l'influence de l'industrie étrusque dans la céramique s'affirmerait de deux manières différentes : par les imitations ou par les importations ; par les emprunts à l'art étrusque ou archéo-italique qu'aurait faits l'industrie gauloise ou par les objets fabriqués dans la Grande Grèce, et importés au nord des Alpes.

Il s'agit en premier lieu de vases étrusques proprement dits ou d'imitations de pareils vases ; en second lieu, de vases peints provenant de la Grande Grèce, qui auraient été trouvés dans les zones commerciales exploitées par les Étrusques, et qui ne peuvent en conséquence avoir été exportés que par eux au nord des Alpes.

Quant aux premiers, c'est-à-dire aux vases étrusques proprement dits, ou imités, voici quelques observations qu'il est utile de rassembler :

Brongniart (2) avait remarqué depuis longtemps la grande analogie qui existe entre les vases de l'Étrurie et certains vases trouvés en Gaule et en Germanie, et appelés, par conséquent, gaulois ou germains. Ces poteries sont caractérisées par des ornements très-simples, qui, malgré leur variété, offrent une disposition spéciale qu'on retrouve seulement

---

(1) De Baye, *L'art étrusque*, etc., p. 17.

(2) *Traité des arts céramiques*, I, p. 465.

Pour cette question, qui n'est encore qu'imparfaitement élucidée, on peut trouver des éléments chez Conze, *Zur Geschichte der Anfänge der griechischen Kunst* (Sitzungsb. de l'Acad. de Vienne, 1870, p. 505), et chez Hostmann, *Der Urnenf. bei Darzau*.

dans les poteries de pays très-éloignés, comme l'Etrurie et les Gaules.

« Elles paraissent, dit-il, avoir été fabriquées par des peuples qui ayant ensemble des analogies de position, de mœurs, d'idées, etc., avaient dû imprimer aux grossiers produits de leurs simples arts des caractères généraux partant de leur manière de sentir. »

Et plus loin : « On conçoit l'analogie de forme des vases germains avec les vases gaulois ; mais il paraît plus difficile de l'admettre pour les étrusques. Le Musée de Sèvres et celui du Louvre possèdent quelques coupes étrusques qui, par la forme, mais surtout par les ornements en lignes de points enfoncés, ont avec les poteries germaines et gauloises une ressemblance telle que, sans la certitude que l'on a de l'origine des pièces étrusques, on les placerait parmi les poteries noires de la Germanie. »

Or voici quelques découvertes de vases de ce genre, à propos desquels on ne se contente plus avec Brongniart de murmurer une simple imitation ou analogie, mais que, à raison des circonstances et du lieu des trouvailles, on commence à considérer comme réellement étrusques, point qu'une étude *de visu* peut seule trancher définitivement.

Des vases de la vallée de la Suippe, en France, présentent une ornementation imitée de l'art grec (1) ; à moins de supposer une importation due aux Phocéens de Marseille, ce qui exige un détour assez grand, c'est à l'Etrurie plus voisine,

---

(1) De Baye, *L'art étrusque*, p. 17, Somme-Tourbe et Somme-Bionne appartiennent à cet arrondissement : il s'agit peut-être de cette dernière localité.

à ses relations avec la Gaule cisalpine (1), et de là avec la Gaule transalpine, qu'il faut songer.

La belle collection des vases provenant des cimetières gaulois de la Marne (où ont pénétré les objets étrusques), collection qui est déposée au Musée de Saint-Germain, offre plusieurs spécimens ornés de grecques pratiquées en creux, et décorés de dessins qu'on retrouve sur des vases recueillis dans les nécropoles de la Haute-Italie. Ces produits céramiques, selon M de Baye (2), appartiennent à l'art indigène ; mais la forme et l'ornementation ont été empruntées à l'art grec.

Un fragment de vase de terre d'une pâte très-fine, de couleur grise, orné de chevrons en relief, de teinte noire, mélangés à d'autres dessins rappelant le caractère étrusque, a été aussi trouvé à Aulnay-aux-Planches, dans une sépulture gauloise à incinération, que M. de Baye a lui-même explorée. D'après ce savant, ce serait un exemple d'emprunt fait par l'industrie gauloise à l'art étrusque ou archaïque.

Des grecques, analogues aux grecques en forme de T du seau à nervures horizontales d'*Eygenbilsen*, ont déjà été signalées en Champagne et en Suisse (3) ; le même genre d'ornement se révèle encore en bien des endroits (4) et jusqu'en Danemark (5).

---

(1) Polybe, II, 17 : « Etruscorum finitimi erant Galli, et commercia cum eis frequentabant. »

(2) *L. cit.*

(3) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XII, p. 228.

(4) Chantre, *Études paléo-ethnolog.*, pl. LXIX ; Demmin, *Guide de l'amateur de faïences et de porcelaines*, etc., édit. de 1873, p. 199, n° 1 ; Hostmann, *Der Urnenf. bei Darzau*, pl. I, fig. 3.

(5) Engelhardt, *Mém. Soc. antiq. du Nord*, 1876, p. 311, fig. 85, et pl. XV, fig. 1.

On a récemment trouvé à Incheville, près d'Eu, en Normandie, un vase de forme étrusque (1).

M. Morel nous parle en outre des cimetières de Bergères-sur-Vertus, du Mesnil et de Bussy-le-Château, comme s'étant fait remarquer par leur céramique variée, rappelant le style étrusque (2).

En Irlande même, dans un *cairn*, on a trouvé un grand nombre de vases rouges, semblables aux vases étrusques, et ornés de méandres fort bien exécutés (3).

La collection de Renesse, vendue en 1856 (4), contenait un objet décrit de la manière suivante :

« Belle et grande cuvette (en terre cuite), avec des ornements dans le genre étrusque, trouvée au Löhrthor, à Coblence. »

Ce vase a été acheté avec deux autres objets par M. Steenecruys ; mais dans sa collection, vendue depuis, il n'a pas été possible de les distinguer.

En outre, on rencontra parmi les objets découverts à Cologne, une anse de vase, avec caractères gravés (5), qui semblent de nature à être expliqués plutôt par un étruscologue que par un épigraphiste romain.

Si, en Belgique, pour certains vases présentés comme

---

(1) De Cain de Saint-Aymour, *Indicateur de l'archéologue*. 1875, p. 162.

(2) Prospectus des *Publications illustrées des cimetières de la Marne*, p. 3.

(3) *The transactions of the Irish Academy*, XV (1828), *Antiquities*, p. 124.

(4) *Catal.* déjà cité, n° 4. Antiquités grecques, romaines, celtes, germaines, gauloises, etc., n° 456.

(5) Kamp, *Die epigraphischen Anticaglien in Köln*, p. 4.

étrusques (1), l'attribution ne s'est pas vérifiée, voici cependant une mention, telle quelle, qui pourrait faire admettre le contraire (cela est extrait d'un manuscrit de la Bibliothèque royale de Bruxelles (2), relatif à la collection formée à Bruges, au commencement de ce siècle, par M. Van Huerne) :

« Droit et revers d'un pied de vase trouvé dans les tourbières, à Leffinghe, en 1794. Ce fragment est si ressemblant au vrai *étrusque*, que je ne doute aucunement qu'il n'y ait appartenu en ligne légitime; il serait étrange qu'une excavation de matières qu'on croit d'un temps immémorial enfouies, n'ait dans son enceinte de vases d'aussi ancienne date que les étrusques. J'en ajouterai plus de foi que si on voulait me faire accroire l'extraction hors des tourbières d'une pièce ressemblant à de la porcelaine de Sèvres ou de Monsieur. Ces dessins sont creusés dans la terre par le moyen d'un outil, avant qu'on connaissait le dessin; c'est encore à cela qu'on en reconnait l'ancienneté. Les Anglais l'imitent avec toute la justesse que le dessin offre, avec cette différence que leurs peintures sont faites sur le fond noir des vases, ce qui paraît ou uni ou en très-bas relief; de là on distingue le faux d'après le véritable. »

Cette mention est rapportée ici uniquement pour mémoire : les dessins, en l'absence des originaux, ne per-

---

(1) Voy. *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XI, p. 324.

Le prétendu vase de *style étrusque* dont parle SCHAYES, *La Belgique et les Pays-Bas*, etc., II, p. 365, est un de ceux-là : il appartient, comme les autres objets découverts *en même temps*, à l'époque belgo-romaine.

(2) MS. 21, 686, *Collection de pots, verres*, etc., pl. XXV, 3° (On reproduit le passage en en respectant la rédaction).

mettent pas de juger si l'attribution n'est pas téméraire (1).

Mais si, à défaut de renseignements suffisants, on doit se borner ici à une énumération aride des objets de la première catégorie, ceux de la seconde parlent d'eux-mêmes, à raison des peintures qui les ornent et qui empêchent de les confondre avec aucune autre espèce d'objets : on veut parler ici des vases peints, dits italo-grecs, et provenant soit de la Grèce, soit de la Grande Grèce, et trouvés dans la partie de l'Europe où les autres objets étrusques ont été signalés, et en même temps que ces objets; ces vases peints, quoique non étrusques proprement dits, n'ont pu être exportés au nord des Alpes que par les Étrusques.

Une première trouvaille d'un vase peint à figures rouges sur fond noir avait été faite en 1840 sur l'Uetliberg, la crête la plus élevée du mont Albis, près de Zurich (2); il s'y agissait d'une anse de kélébé, avec figures rouges sur fond noir, portant une palmette, et dénotant par le style de la peinture que le vase appartient à l'art grec, et doit remonter à peu près au IIIe siècle av. J.-C.; la couche où l'objet fut trouvé à une très-grande profondeur, est signalée comme inférieure à la couche romaine. Cette trouvaille était la seule

---

(1) On aurait tort peut-être de considérer l'attribution comme impossible, car Belpaire, *Mémoire sur les changements que la côte d'Anvers à Boulogne a subis* (Mém. cour. en 1826 et 1827 par l'Acad. de Bruxelles, VI), p. 77, prouve que les envahissements de la mer aujourd'hui réprimés, qui ont enseveli les antiquités des tourbières, datent seulement de la fin des temps anciens, ou du commencement du moyen âge. La côte était donc habitée par les Romains; elle a pu être fréquentée par les Étrusques ou par ceux qui avaient des relations avec eux.

(2) *Anzeiger für Schweizerische Alterthumskunde*, juillet 1871, n° 3; *Revue archéologique*, 2e semestre, 1872, p. 190; *Bull. de la Soc. nation. des antiq. de France*, 1872, p. 59, où l'*Uetliberg* devient l'*Ikliberg* (Voir *Mém. des antiq.*, même année, pl. v : *Uetsliberg*).

connue du Dr Genthe, lorsqu'il publia son ouvrage (1).

Mais depuis, les preuves sont venues se greffer les unes sur les autres, parce que — comme on l'a déjà fait remarquer pour les cistes à nervures horizontales, — il suffit d'appeler l'attention sur une question archéologique, pour que les *desiderata* sortent de terre à point nommé.....

Une seconde trouvaille d'un vase peint, signalée ici même (2), était encore isolée; aussi faut-il voir comme on en reconnaît l'importance en essayant de la supprimer.

M. Morel avait décrit le vase peint exhumé à Somme-Bionne, avec une œnochoé étrusque et un bandeau d'or, et l'avait soumis à la Société des Antiquaires de France (3). M. le baron de Witte déclara (4) que ce vase est parfaitement semblable à ceux qu'on découvre en grande quantité dans les nécropoles de la Toscane et de l'Italie méridionale; qu'elle est d'une fabrique dont on rencontre les produits non-seulement en Étrurie, dans la Grande Grèce, en Sicile, mais encore dans l'Attique, dans les Cyclades et jusqu'en Crimée; il représente un discobole qui court de droite à gauche, tenant à la main un palet ou disque qu'il se prépare à lancer (environ IIIe siècle av. J.-C.).

---

(1) Genthe, 2e édit., p. 43, et *Ueber den Antheil*, etc., p. 7.

On fait ici abstraction de vases simplement enduits d'un engobe déclaré étrusque ou imitation d'étrusque, comme on en voit cités par Flouest, *Matériaux*, etc., XI (2e série, VI, 1875), p. 252; Van Bastelaer, *Le cimetière belgo-romain de Strée*, p. 94, etc.

(2) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XIII, p. 392; voy. sur cette coupe, Morel, *Champ. souterr.*, 2e livr., p. 42.

(3) *Bull.*, à la suite du XXXVe vol. des *Mémoires*, 1874, p. 99.

(4) Les objections de M. de Witte ont été reproduites par le *Moniteur belge*, 1876, 2e sem., p. 2695.

Le baron de Witte, non au courant des découvertes que le présent article a pour objet de signaler au nord des Alpes (y compris certaines parties de l'ancienne Gaule), ajoutait : « ce serait la première fois, autant que je sache, qu'on aurait rencontré dans une sépulture gauloise (1) un objet qui évidemment appartient à l'art des Hellènes. On ne saurait être trop sur ses gardes ; plusieurs fois, on a signalé des objets qui, par fraude, avaient été introduits dans des tombeaux anciens. »

Cependant ces réserves, bien qu'empreintes d'une prudence louable en elle-même, n'étaient guère fondées ; car M. Morel (2) le dit : Si la découverte n'a pas été faite en sa présence, elle l'a été par les ouvriers qu'il emploie depuis longtemps, et il affirme de la manière la plus positive que la coupe provient de la même sépulture que les autres objets étrusques signalés par lui (dont une œnochoé à bec relevé et un bandeau d'or), « et qu'il ne peut y avoir aucune supercherie de la part de qui que ce soit. »

Voici du reste avec quelle énergie M. Morel s'élève contre l'insinuation scientifique qui met en suspicion la sincérité

---

(1) Quant au fait même d'une trouvaille semblable, M. de Witte, *Bull. Acad.*, 2e série, XXXIII, p. 518, dit que « ce n'est pas la première fois que l'on trouve au nord des Alpes des... poteries qui ont été reconnues comme appartenant à l'art étrusque. »

C'est la trouvaille *anté-romaine* seule qui rend M. de Witte incrédule.

(2) M. Morel, percepteur à Châlons, est correspondant du Ministère de l'instruction publique, membre de la Société des antiquaires de France, de la Société française d'archéologie, etc.

On peut se faire une idée de l'organisation des fouilles de M. Morel et du travail auquel il occupe les fouilleurs qu'il a à son service depuis plusieurs années, en lisant par exemple sa *Découverte d'une sépulture*, etc., *à Courtavant*, pp. 6 et 11.

de sa trouvaille : « Nous ne pouvons nous empêcher de protester contre un mot échappé au savant M. de Witte, et qui laisserait dans les esprits le doute que ce vase n'aurait pas été trouvé dans la sépulture. A défaut d'autre mérite, nous voulons au moins avoir celui de la franchise. S'il n'est malheureusement que trop vrai que certains industriels aient cherché à tromper quelques archéologues, nous n'entendons nullement leur être assimilé. Dans nos quinze années de fouilles archéologiques, si, naturellement, nous avons tenu à augmenter notre riche collection, nous n'avons jamais perdu de vue l'intérêt de la science ni la recherche de la vérité (1). »

M. de Baye (2) a eu également à défendre la sincérité de la découverte. Après avoir rapporté les paroles de M. de Witte au sujet de la trouvaille de Somme-Bionne, il ajoute : « L'authenticité de la présence de la coupe dans un cimetière gaulois est parfaitement établie. M. Hanusse (l'agent de M. Morel) aime l'antiquité ; il la respecte ; son caractère est donc une garantie ; de plus, il n'avait aucun intérêt pour altérer les faits, et ses dépositions sont toujours concordantes et invariables. Enfin, la découverte de Somme-Bionne se présente dans des conditions qui ont déjà été observées dans d'autres contrées ; c'est là une grande présomption en faveur de la pureté de la découverte. On n'improvise pas, du reste, un vase étrusque pour agrémenter la découverte d'un char gaulois, et il n'est pas à la portée d'un ouvrier, quelque intelligent qu'on le suppose,

(1) *Champ. souterr.*, p. 42.
(2) *L'art étrusque*, etc., p. 16.

de réunir un ensemble d'objets constitué d'une manière conforme aux meilleures observations archéologiques. »

Mais si toute contestation, même non fondée, interpose presque inévitablement un nuage entre le public et le fait discuté, voici qui dissipe complétement toute apparence d'ombre.

En France, le vase peint découvert à Somme-Bionne n'est pas, quoi qu'en ait dit M. de Witte, le seul objet semblable qu'on aurait découvert dans une sépulture gauloise.

M. de Baye (1) cite les faits suivants :

Deux vases, trouvés *dans une sépulture gauloise*, à Bergères-sur-Vertus, portent comme ornement, l'un, des chevrons en relief rouge sur un fond brun foncé, en décors évidemment empruntés à l'art étrusque qui employait fréquemment les chevrons dans l'ornementation ; l'autre, des grecques très-pures, accompagnées d'un pointillé en relief, de même que les grecques dont il décrit tous les contours : les dessins sont en couleur rouge sur un fond brun très-foncé.

Faits quoique non circonstanciés, qu'il convient néanmoins d'énumérer :

Il y a déjà longtemps, on a découvert à Chouilly un vase en terre brune dont les ornements, couleur de vermillon, représentent des grecques et d'autres dessins, composés de lignes s'entrecroisant. Ce vase est conservé à la Bibliothèque d'Épernay, à laquelle il a été offert par M. Moët.

On a contesté l'authenticité de vases grecs trouvés,

---

(1) *L'art étrusque*, etc., pp. 17 et suiv.

disait-on, à Quimper (1); mais il ne peut en être de même d'un beau vase étrusque, orné de peintures, déterré en 1864, à Montlaurès, près de Narbonne (2), et d'un autre dont l'abbé Cochet a signalé à Caudebec la découverte tout à fait étrange et inexplicable pour lui, et dont le dépôt a été effectué au Musée de Rouen, dans les premiers mois de 1875 (3).

A Versailles, à en croire une énonciation du catalogue de la collection célèbre du Dr Garthe (de Cologne), on aurait trouvé un vase étrusque à peintures jaunes et brunes sur fond noir (4).

M. Morel (5) cite, en outre, le n° 5 du *Bulletin monumental*

---

(1) Morel, *Champ. souterr.*, p. 42, en note, qui cite la *Revue des Sociétés savantes*, 5e série, VIII (1874), pp. 18, 26 et 33.

Ce sont sans doute les vases cypriotes dont il a été question au Congrès de Buda-Pest, *Compte rendu*, p. 249, et qui avaient été vendus quelques semaines auparavant, salle Drouot, à Paris.

(2) Tournal, *Catalogue du Musée de Narbonne et notes historiques sur cette ville*, p. 8.

Il s'y agit aussi, p. 14, n° 123, d'antiquités égyptiennes découvertes à Narbonne et à Clermont-Ferrand; comme les découvertes de ce genre se répètent, il y a la de quoi engager les savants qui *a priori* déclarent la chose impossible, à suspendre leur jugement.

Voy. sur ces antiquités égyptiennes, la discussion à laquelle elles ont donné lieu au *XXVIIe Congrès archéol. de France* (Dunkerque, Le Mans, Cherbourg, 1860), p. 324.

(3) Rens part. En une lettre du 1er décembre 1853, par laquelle le regretté abbé Cochet écrivait à l'auteur du présent article le résultat de fouilles dans le cimetière d'*Uggate* (Caudebec) : la découverte de ce vase étrusque, disait-il, déroutait toutes ses idées.

(4) *Catalog des Kunst-Sammlungen des am 14 October 1876 in Coln gestorbenen Herrn Hugo* Garthe (III Abtheilung. Das antiken Kabinet, griechische, römische, gallische, keltische Alterthümer; vente à Cologne 8 novembre 1877), n° 1080 : « Kleines etruskisches Väschen, schwarz mit gelber und brauner Bemalung. Höhe 0m09. Fundort : Versailles. »

(5) *La Champ. souterr.*, p. 44. M. Morel ajoute que ce serait la seconde découverte connue de ce genre, en dehors des lieux où on trouve habituellement les vases étrusques ou italo-grecs. Le présent article a pour but d'en étendre singulièrement le nombre.

de 1875, qui donne le dessin d'un vase de style italo-grec, découvert à Alcacer do Sol, en Portugal, par M. da Silva, archiviste du roi.

Mais si les circonstances de ces dernières trouvailles ne sont pas précisées, ou même si l'on peut jusqu'à un certain point considérer Marseille comme ayant pu être un entrepôt d'où, à l'époque anté-romaine, des vases grecs auraient pénétré dans certaines des localités citées ci-dessus, voici des découvertes où il faut bien songer au Midi : on l'a même si bien compris que, nous le verrons, on est allé jusqu'à attribuer quelques-unes des découvertes à des importations directes de la Grèce.

Incontestablement étrusque est, bien certainement, la découverte suivante : Le vase italo-grec de Somme-Bionne a été exhumé, on le sait, en même temps qu'une œnochoé étrusque, analogue à celle d'*Eygenbilsen;* or c'est encore à côté d'une œnochoé semblable, à bec en forme de proue (*schnabelförmige*), qu'on vient de découvrir à Rodenbach, aux environs de Kaiserslautern (Bavière rhénane), un lécythus italo-grec, en terre rouge, peint en rouge plus brun, et en noir surchargé à son tour de gris blanchâtre, qui représente des rangées d'oves, de cases d'échiquier, de feuilles de lierre et de palmettes (1).

Ce n'est pas tout : l'attention est dirigée sur les vases de terre cuite exportés d'Étrurie au nord des Alpes, et voilà que les découvertes de ce genre se signalent de toutes parts depuis que leur importance a été mise en relief.

---

(1) LINDENSCHMIT, *Alterth. uns. heidn. Vorzeit*, III, fascic. V, pl. I, et *Beilage* (Der Kantharos von Rodenbach).

On compare les produits de certaines fouilles faites au Nord des Alpes; on remarque de plus près certains vases, d'un noir brillant, de Wulffen, Schlieben et Annaberg (déposés au Musée de Berlin), des vases peints provenant de Silésie (Musée de Breslau) et d'une trouvaille récente faite à Zaborowo, province de Posen, par le Dr Virchow; on aperçoit que la pâte, la forme, les couleurs s'éloignent sensiblement de tout ce qu'on découvre communément en Allemagne, et se rapprochent au contraire des vases des peuples civilisés de l'époque classique.

On ne se borne plus même à constater la parenté des uns et des autres, comme Brongniart l'avait fait, et comme M. de Baye est encore tenté de le faire; on n'attribue plus leur confection à des indigènes inspirés par des influences étrangères; on déclare que les vases eux-mêmes ne peuvent provenir du lieu où on les découvre, mais doivent y avoir été importés tout faits.

On porte notamment l'attention sur les vases, coupes et plats ornés de méandres, de cercles, etc., peints en blanc, en rouge et en noir, du célèbre cimetière de Hallstatt (1), et l'on remarque que la Bavière, la Suisse, le Wurtemberg, le duché de Baden, dans leurs tumulus où l'on trouve des objets archaïques d'ornement et notamment des armes qui n'ont absolument rien de commun avec les formes usitées après la conquête romaine, et qui, par conséquent, selon

---

(1) Von Sacken, *Das Grabfeld von Hallstatt*, p. 109, pl. xxvi, fig. 3, et *Ansiedlungen und Funde aus heidnischer Zeit in Niederösterreich* (1875), p. 26; Krause, *Archiv des Vereins für Geschichte und Alterthümer zu Stade* (relatif à Frelsdorf?), II (1861), p. 275.

l'observation très-judicieuse du Dr Lindenschmit, ont cessé d'être en usage sous les Romains, qui ne les auraient pas tolérées.

Parmi les rapprochements plus directs avec le vase de Rodenbach, le Dr Lindenschmit signale deux vases découverts dans des sépultures antiques, probablement d'Allemagne, mais sans indication précise d'origine : ces deux vases sont au Musée de Vienne; l'un est avec palmettes sur fond noir, l'autre avec ornements de branches de myrte, de feuilles de lierre, etc., disposées en forme de plumes d'oiseau, le tout surchargé de traits de couleur blanche (1). Des vases identiques, au dire du baron von Sacken (rapporté par Lindenschmit), ont été trouvés non-seulement à Lisza, mais encore dans l'Italie méridionale, et appartiennent aux trois derniers siècles av. J. C. (précisément l'époque assignée par M. de Witte au vase peint de Somme-Bionne et par le Dr Lindenschmit à celui de l'Uetliberg).

Un vase peint a également été découvert dans un caveau funéraire à Frelsdorf, territoire de Brème : c'est une cylix à deux anses, ayant absolument la même forme que celle de Somme-Bionne (2).

D'autres trouvailles récentes de vases peints ont encore été signalées (3) :

Une de celles-ci est la découverte faite en l'île de Rosenau (Würmsee) de deux vases peints, de trois fragments de vases semblables et du pied d'un vase jaune-rouge, d'une

---

(1) Lindenschmit, *l. c.*, p. 3 du texte.

(2) Le Dr Engelhardt, *Influence classique*, etc., p. 203, en reproduit le dessin.

(3) Lindenschmit, *l. cit.* Le *Würmsee* (ou *Starnbergersee*) est aux environs de Munich.

couleur noir brillant, trouvés dans une palafitte située immédiatement près de cette île : des vases avaient déjà été exhumés dans l'île même, il y a environ vingt ans (en possession du roi de Bavière), et furent l'objet de plus d'attention depuis la découverte de la palafitte voisine. Ces vases, le Dr Lindenschmit les décrit (1) : un d'eux a beaucoup d'analogie pour la forme avec la cylix de Frelsdorf; il est en terre très-fine et très-légère, à laquelle le temps a donné une teinte gris-vert, mais la cassure est rouge; — en outre, une soucoupe jaune-rouge, avec des ornements en cercles et points brun foncé; — et des fragments de vases peints sur fond rouge et sur fond noir; un de ceux-ci représente une femme assise, portant un vêtement qui lui couvre la poitrine, en couleur brunâtre et avec des traits de couleur plus foncée; on y voit aussi un génie dont les ailes, la coiffure, et une couronne en chaque main, sont peints en blanc, etc., etc. (2).

La trouvaille de l'île est en relation directe avec celle de la palafitte : cela a induit le Dr Lindenschmit à étudier de plus près ce qu'on y avait trouvé. Il y remarque avec étonnement, parmi tous objets semblables à ceux que fournissent ordinairement les habitations lacustres, certaines autres antiquailles que l'on n'avait pas encore signalées dans celles-ci, mais que l'on rencontre dans les sépultures ou collections étrusques, grecques et même égyptiennes, comme des perles de belle couleur orange, avec des cercles blanc et bleu

---

(1) D'après des renseignements de M. Von Schab, juge à Starnberg, qui en fera l'objet d'une publication prochaine avec un grand nombre de dessins.

(2) Voy. pour plus de détails, Lindenschmit, *ibid.*

d'outre-mer, et, à côté de ces perles, un fragment de vase peint jaune-rouge, avec ornements circulaires en noir.

La trouvaille de l'Uetliberg, citée plus haut, avait arraché à Keller des exclamations sur le caractère insolite de ces fragments italo-grecs au nord des Alpes, et il n'était parvenu à l'expliquer qu'en l'attribuant à des soldats romains envoyés jadis dans un poste d'observation au sommet de cette montagne. Lindenschmit montre au contraire, en argumentant de la découverte de l'île de Rosenau, que celle-ci, comme celle-là, concerne des dépôts anté-romains, laissés là où on les a retrouvés, depuis le moment où les populations anté-romaines réfugiées sur le sommet de l'Albis ou dans les habitations lacustres du lac de Rosenau, avaient vu leur retraite détruite par un événement de guerre. Lindenschmit concluait en exprimant l'avis qu'une fois l'attention appelée sur les découvertes de ce genre, celles-ci ne tarderaient pas à se multiplier.

En effet, à peine avait-il écrit ces lignes, en 1875, qu'on lui signalait l'exhumation, en Bavière, de quatre petits vases de style étrusque ou italo-grec.

Ces vases ont été trouvés dans une sépulture, au lieu dit Osterfelde, entre Atzelburg et Hofstatten, près de Straubing, et ont été recueillis dans les collections de la Société historique de la Bavière-inférieure, à Landshut.

En voici la description (1) :

1° Un vase de $0^{m},09$ de haut sur $0^{m}046$ de diamètre ; fond noir avec palmette jaune-rouge ;

---

(1) L'auteur du présent travail assistait au déballage de ces objets à Mayence, où ils avaient été envoyés, le 15 septembre 1875, pour être moulés au Musée germanique.

2° Tasse rouge à deux anses horizontales, avec bords à cercles bruns, et quatre bandes circulaires, alternativement rouge et jaune vif; 0m056 de haut sur 0m057 de diamètre;

3° Autre tasse semblable de 0m055 de haut sur 0m051 de diamètre; les ornements du bord sont en losanges, et les bandes alternativement rouge et brun foncé ou jaune;

4° Œnochoé en terre noire de 0m065 de haut sur 0m05 de diamètre.

Enfin, au moment de mettre sous presse, le Dr Lindenschmit écrit que, d'après de nouveaux renseignements de M. le colonel Von Cohausen, directeur du Musée de Wiesbaden, on vient de découvrir près de Tascherweiler, au lac de Constance, un lécythus qui, selon toute apparence, appartient à la même catégorie de vases peints.

Voilà déjà une assez belle série de vases italo-grecs de l'époque anté-romaine, trouvés au nord des Alpes.

Mais ce n'est pas tout. Le Dr Engelhardt, de son côté, cite (1) les exemples suivants de vases peints trouvés au nord des Alpes :

1° La cylix de Frelsdorf, déjà mentionnée;

2° Des vases peints découverts à Posen et en Silésie, ayant une teinte brun foncé sur fond gris ou blanchâtre, comme sur les vases grecs ou étrusques archaïques (2);

3° Le Musée de Glogau possède un petit vase de terre cuite dont la peinture consiste en lignes brun-noir, en triangles et en une figure du soleil, assez facile à reconnaître par son disque brun-rouge, avec des rayons courts noirâtres.

---

(1) *De l'influence*, etc., p. 202.

(2) Virchow, *Verhandlungen der Berliner Gesellschaft für Anthropologie*, 1874, p. 141.

Le Dr Engelhardt, à la vérité, pense que l'importation anté-romaine de ces vases en Germanie est due plutôt à l'influence grecque qu'à l'influence italique ou étrusque, puisque, dit-il, il n'y a pas d'exemple de vases peints arrivés du sud à travers les Alpes.

Les faits ci-dessus rapportés, surtout les trouvailles de Somme-Bionne et de Rodenbach, où les vases peints italo-grecs se sont montrés à côté de vases de bronze incontestablement étrusques, sont sans doute de nature à modifier ces conclusions ; en outre, la présence de vases peints à Hallstatt renforce ce qui a été dit ci-dessus (1) de l'irradiation étrusque vers Hallstatt, pour repousser le système qui considère au contraire Hallstatt comme une des étapes de l'Orient vers l'Étrurie. Lindenschmit appuie fortement, lui, sur ces trouvailles pour dire que la thèse de l'origine étrusque de tous ces produits, et leur transmission par le commerce au delà des Alpes, est dès lors si évidente qu'elle n'a plus besoin d'autre démonstration.

Desormais, on peut le dire avec toute certitude, le commerce d'exportation des Étrusques au nord des Alpes est prouvé même pour les poteries et surtout pour les vases peints italo-grecs qu'ils ont exportés avec leur bronze.

On ne doit pas insister, sans doute, pour faire remarquer l'immense portée de ce fait, définitivement acquis à la science.

Après en avoir nié la possibilité, il ne restera aux contestants, s'il en est encore, d'autre ressource que de s'appuyer sur l'absence d'observations qui, pour la moitié environ des

(1) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XIII, p. 429, et XVII, p. 54.

découvertes, ne constatent pas suffisamment l'importation anté-romaine de ce côté-ci des Alpes; mais cette importation anté-romaine pour l'autre moitié des faits, est plus que suffisante à l'effet de la faire au moins présumer en faveur de l'ensemble.

G. *Sépultures à chars, etc.*

Il importe d'attirer l'attention sur toutes les particularités qui distinguent les sépultures à objets étrusques des sépultures romaines; ce sera déjà un moyen de reconnaître l'antériorité des premières.

Une de ces particularités est la découverte, en beaucoup de sépultures à objets étrusques, des débris d'un char sur lequel le défunt était déposé et qui était enterré avec lui dans la sépulture.

L'inhumation peu en usage chez les Romains, est déjà à lui seul un indice d'antériorité.

Les débris de char, d'autre part, ne se sont jamais montrés dans des sépultures romaines (1), et, comme le dit M. Mazard (2), « céramique, armes, bijoux, toutes les antiquités contribuent dans ces sépultures à établir une ligne de démarcation tranchée entre l'époque gauloise et l'époque gallo-romaine. »

Les découvertes de sépultures avec débris de chars, auxquelles on avait fait peu d'attention jusqu'ici, ont acquis

---

(1) La tombe de Celles, tombe romaine à en juger par une amphore (Musée de Liége) qui y a été trouvée, a néanmoins fourni à M. le Comte G. De Looz des pièces de harnachement d'un cheval (Musée de Bruxelles).

(2) *Essai sur les chars gaulois*, p. 6.

récemment une importance exceptionnelle par la répétition des mêmes observations.

Or ces vestiges de char avaient déjà, mais isolément, été trouvés dans les sépultures de Grauholz, Graechwyl et Anet (Suisse), de la forêt de Hatten (Alsace), de Doerth (Prusse rhénane), d'Armsheim (Hesse rhénane), de Sigmaringen (Wurtemberg) (1), etc.

Les tumulus de la Bourgogne et de la Champagne se signalèrent à leur tour par un contingent considérable de découvertes semblables (2) qui, chose remarquable, ont toutes un caractère anté-romain très-déterminé, et présentent même des analogies avec celles du Rhin, témoin certain bassin de la sépulture à char de Bussy (3), qui est exactement le même que celui de la sépulture à char d'Armsheim (4).

Voici quelques détails nouveaux sur les dernières sépultures avec vestiges de char exhumées dans la Champagne postérieurement à la remarquable trouvaille de Somme-Bionne, si bien décrite par M. Morel.

M. Bertrand (5) annonce la découverte toute récente

---

(1) *Essai sur les chars gaulois*, p. 11, et *Dictionn. archéol. de la Gaule* (Époque celtique), I, 460; Bertrand, *Le casque de Berru*, p. 8; Lindenschmit, *Die Alterth.*, III, fascic. III, texte de la pl. II, n°s 10 à 14.

Voy. aussi, *Bull. de la Soc. des antiq. de France*, 1875, p. 129, où il est donné des détails intéressants sur le char de Vilsingen (Sigmaringen).

(2) *Ibid.*, pp. 9 et suiv.

(3) *Dictionn. archéol. de la Gaule*, planche des vases en bronze des cimetières de la Marne (Bussy, c^on de Suippes).

(4) Il est reproduit *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XI, p. 442.

(5) *Moniteur belge*, 1876, *l. cit.*

Voy. aussi Cartailhac, *Matériaux*, etc., 1877, p. 282; Mazard, *Essai sur les chars gaulois*, p. 8 et pl. VII.

d'une sépulture de chef gaulois à Somme-Tourbe, non loin de Somme-Bionne. Deux tombes étaient superposées ; dans la première, on a trouvé, aux côtés du guerrier, une épée de fer (considérée comme caractéristique) ; dans la seconde, plus profonde, un chef était couché sur son char, à ses côtés était l'œnochoé « mystique, » l'épée de fer, deux javelots, un bracelet en or. L'essieu du char était en bronze, non en fer. L'objet le plus important de ce mobilier était un casque en fragments, dans lequel il est facile de reconnaître l'analogue du fameux casque de Berru. C'est une coiffure militaire, conique, de style asiatique, rappelant la forme des casques assyriens que l'on voit sur les monuments de la vallée de l'Euphrate.

En outre, des fouilles opérées dans la sablonnière de Fère-en-Tardenois (1) (Aisne, France) viennent d'amener la découverte d'une autre sépulture de Gaulois inhumé sur son char.

On a retrouvé les principales pièces du véhicule, des roues, des boulons, des crochets, des anneaux et des espèces d'attelles qui avaient résisté à l'action du temps.

La fosse n'avait conservé aucun vestige humain, et cependant elle n'avait pas été violée, car on remarqua à la place qu'ils occupaient le jour de l'inhumation, les vases, armes et ornements dont on avait entouré le défunt ; à la tête, un groupe de six grands vases en terre, sur lesquels on aperçoit des ornements burinés extérieurement ; sur les

(1) Et non Férécn-Tardenois comme le porte la couverture du 1er fascicule de la 1re livraison du vol. III de la IIIe série des *Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique* (1877).

épaules, une fibule en fer; à la ceinture un poignard ; plus trois autres vases en état (métal?).

L'un d'eux rappelle la forme des verres à vin de Champagne.

On recueillit aussi aux pieds une pointe de lance en fer de 0m50 de longueur, parfaitement conservée, ayant encore dans sa douille un fragment du bois de la hampe.

Pareilles trouvailles de débris de char ont été faites en Hongrie (1).

On a cité des débris de chariot, notamment des roues, découverts dans des tumulus « celtiques » d'Angleterre (2).

Les tombes « celtiques » de la forêt de Hatten, d'Anet, de Tiefenau, d'Alaise, ont également fourni des débris de char (3).

A Frouard (Meurthe), on a trouvé des débris de harnachement de cheval, analogues à ceux de Vaudrevanges (Wallerfangen) et de Clermont-Ferrand, mais on doute qu'ils proviennent de sépultures (4).

A l'exposition universelle de Paris, en 1867, on remarquait les objets suivants (5) :

N° 726 à 728. Deux roues de char. Extrémité d'un timon de char. Cavalier combattant une panthère. Fragment

---

(1) *Archaeologiai Kozlemenyek*, VII (1868), p. 182.

(2) *Congrès archéol. de France*, 1847 (Sens, Tours, Angoulême, Limoges), p. 372.

(3) *Bulletin de la Société d'Alsace*, III (1859), p. 219.

(4) *Mémoires de la Société des Antiq. de France*, XXXIV (1875), p. 129 du *Bulletin*.

(5) *Catal. de l'exposition universelle de Paris* 1867. *Histoire du Travail*, p. 58.

d'un char. Bronze. Trouvé à Fa, près de Rennes-les-Bains, Aude. Musée de Toulouse (1).

» N° 729. Portion de jante d'un char. Trouvé à Clermont-Ferrand (Jardin des Plantes). M. Bouillet (Clermont, Puy-de-Dôme).

» N° 730. Deux boîtes de roues de char, décorées de protomes de cheval. Bronze. Trouvé à Besançon (Doubs). M. Basset (à Paris). »

Il y aura lieu désormais de comparer ces prétendus chars gaulois à un char, en débris, trouvé dans une sépulture italienne, à Sesto-Calende, sur le Tessin (2), qu'on a essayé de rajeunir en l'attribuant aux Gaulois de la Cisalpine, bien qu'on y ait trouvé exactement les mêmes objets qu'à Villanova, notamment un vase de bronze, formé de plaques rivées, avec personnages et animaux, un casque également formé de plaques rivées, une épée en fer dans une gaîne de bronze, etc.

— Parmi les éléments nouveaux de comparaison sur lesquels l'attention a été appelée par Genthe, il y a à ajouter l'ornementation au pointillé (Streifen in Tremolierstich) dont les objets d'*Eygenbilsen* portaient des traces (3) : on peut citer à cet égard les triangles pleins en pointillé qui se sont rencontrés sur les deux disques étudiés par le comte Cones-

---

(1) Voy. une description de ces objets et une relation des circonstances de la trouvaille dans le *Catalogue* du Musée de Toulouse (par Roschach), pp. 181 et 182; le timon, n° 518, terminé par un fort crochet en bec de cygne.

(2) Bern. Biondelli, *op. cit.* ci-dessus, p. 28.

Voir sur cette découverte *Revue archéol.*, 1869, XVI, p. 280; *Sitzungsberichte* de l'Acad. imp. de Vienne (classe des lettres, etc.), 1870, LXIV, p. 527.

(3) Voy. *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XI, pl. V, et p. 263, où il était dit que rien de semblable n'avait encore été signalé en Étrurie.

tabile, l'un de Suède, l'autre d'Italie (1), et l'ornementation d'une gourde plate, trouvée à Rodenbach avec une œnochoé et un vase peint (il en a été question ci-dessus).

M. de Meester de Ravestein (2) décrit une statuette archaïque de Minerve, provenant de Chiusi : le cou, le devant du casque ; les mentonnières, le peplus et la tunique sont ornés au pointillé.

Cette ornementation ponctuée se retrouve sur le fameux casque de Berru (3).

— Enfin, on peut ajouter les représentations suivantes pour bien caractériser l'étruscisme des licornes de l'œnochoé d'Eygenbilsen :

1° Deux licornes retournant la tête en arrière sur un vase de la collection Beugnot (4) ;

2° Un quadrupède unicorne, pris par Raoul-Rochette comme un type de l'art oriental (5).

II. *Preuves de l'anté-romanisme des sépultures à objets étrusques.*

Il existe encore quelques savants qui, tout en acceptant le caractère étrusque de l'œnochoé et de la ciste à cordons d'*Eygenbilsen*, résistent à l'idée que ces objets soient arrivés dans notre pays antérieurement à la conquête romaine.

---

(1) *Sovra due dischi*, etc., pp. 20 à 22, et pl. I ; Engelhardt, *Influence classique*, p. 201.

(2) *Musée de Ravestein. Catal. descript.*, I, p. 340.

(3) Bertrand, *Le casque de Berru*, voir les planches X et XI.

(4) De Witte, *Description de la collection d'antiquités de M. le vicomte* Beugnot, p. 129, n° 586.

(5) *Mémoire d'archéologie comparée, asiatique, grecque et étrusque* (Mém. de l'Acad. des Inscript. et B. L., XVII, 1847, p. 131).

Pour ces derniers partisans de la thèse du « Romain amateur d'antiquités, » il ne suffit pas qu'on fasse remarquer qu'il s'agit non d'une observation isolée, mais d'un ensemble de plusieurs centaines d'observations analogues ; il ne suffit pas non plus de montrer celles-ci toutes homogènes, toutes pures du moindre mélange avec les objets de la civilisation romaine, notamment d'instruments à usage connu, de poteries samiennes, de bronzes relativement modernes, etc. ; il ne suffit pas que tous les objets trouvés ensemble soient antéromains, parce que ces savants objectent toujours la possibilité d'un dépôt postérieur aux objets, fût-ce de plusieurs siècles.

Il faut démontrer que le dépôt est lui-même contemporain des objets.

Il est nécessaire, par conséquent, de produire de ces arguments qu'on appelle topiques ; ces arguments seront fournis :

1° Par l'absence complète de monnaies dans les sépultures où l'on découvre les œnochoés, cistes cannelées, etc.

Une des observations des plus importantes est, en effet, cette absence complète de monnaies romaines dans les centaines de sépultures où ont été trouvées des antiquités reconnues pour être antérieures à l'occupation romaine de la Gaule et de la Germanie. Jamais on n'y a découvert de médailles romaines, même consulaires, ni gauloises (sauf bien entendu dans ce qui n'est pas dépôt mortuaire, comme le trésor de Frasnes-lez-Buissenal).

De là, cette observation de M. Ed. de Barthélemy (1) que,

(1) *Note sur une sépult.*, etc., p. 98, et *Mém. de la Soc. des antiq. de France*, XXXV, p. 98.

si des centaines de sépultures analogues sont toutes dans le même cas, toutes elles doivent remonter à une époque où l'usage de la monnaie n'était pas encore répandu dans la Gaule, c'est-à-dire au moins au IIIe siècle avant l'ère chrétienne;

2° Par l'analyse chimique des différents objets de bronze trouvés dans les sépultures des âges dits du bronze et du premier âge du fer.

M. Chantre (1) en a fait la remarque essentielle, la composition de ces bronzes n'a jamais révélé un alliage intentionnel de plomb, métal qui se remarque, au contraire, dans les bronzes de l'époque romaine;

3° Par les armes, et notamment par les épées d'une forme particulière, que l'on décrit de la manière suivante (2) :

Ces épées sont de bronze ou, si elles sont de fer, elles se distinguent : *a*) par leur longueur qui atteint un mètre; *b*) par le caractère de la soie qui, dans les épées de bronze comme dans leurs imitations en fer, est plate, et à rivets destinés à fixer une poignée (quelquefois cependant moulée d'une pièce avec la soie); *c*) par l'existence souvent remarquée de crans assez prononcés à la naissance de la lame, au-dessous de la poignée; *d*) enfin par la forme même de la lame qui est à deux tranchants, à pointe mousse, s'élargit sensiblement vers le milieu, et se distingue par une ou plusieurs arêtes médianes.

Or, nous ne sommes plus au temps où de Caylus alléguait que toutes les armes des Romains étaient de bronze,

---

(1) *Études paléo-ethn.*, etc , I, p. 16.

(2) Bertrand, *Les tumulus gaulois de Magny-Lambert*, p. 21.

et on peut poser en fait évident par lui-même, que les épées en question, de même que certaines dagues du même genre (1), n'ont absolument rien de commun avec les armes employées par les Romains.

Au contraire, on les retrouve dans les sépultures d'Italie antérieures aux Romains.

Les Romains, Lindenschmit a le mérite d'avoir présenté le premier cette observation fondamentale (2), les Romains n'eussent pas permis aux peuples vaincus l'usage d'armes d'un autre type que les armes romaines, si, ce qui est même fort à supposer, ils n'allaient pas jusqu'à leur interdire l'usage de toute espèce d'armes.

Par conséquent, partout où l'on retrouve soit les armes de bronze, soit la grande épée de fer à soie plate, à rivets, à double tranchant et à pointe mousse, la sépulture est de toute nécessité antérieure à la conquête romaine.

Cette observation est confirmée par celle-ci du Dr Engelhardt (3). Il a remarqué que les sépultures des frontières de l'empire romain contenant des armes, sont en général antérieures ou postérieures à la domination romaine. « Le désar-

---

(1) On ne peut mieux s'en faire une idée qu'en jetant les yeux sur les planches de la *Revue archéologique*, mars 1866 : *Projet de classification des poignards et épées en bronze.*

(2) Voy. notamment *Die väterlandische Alterthümer der fürstlichen Hohenzoller'sche Sammlung*, pp. 120 et suiv.

Dans une lettre du 4 juin 1877, il fait remarquer que depuis 17 ans, ce qu'il a dit à cet égard n'a pas éprouvé la moindre contradiction dans les nombreuses découvertes signalées depuis.

Il admet néanmoins, ce qui est du reste étranger au sujet actuel, que les sépultures romaines de la décadence contiennent parfois des armes; mais ce ne sont plus celles dont il est question ici.

(3) *Influence classique*, etc., p. 235.

ment, dit-il, était la conséquence naturelle de la conquête, puisque les légions seules faisaient le service militaire. On ne déposait même pas d'armes dans les tombeaux des soldats romains, et c'est une des raisons de ce fait remarquable que si peu d'épées de légions nous sont parvenues (1); on ne les connaît guère que par les figures tracées sur les monuments, et en conséquence avec les modifications et les omissions que l'art exigeait. »

On remarque, en outre, que toutes les épées primitives se ressemblent d'une manière frappante, quoique trouvées en pays différents et éloignés, tels que l'Italie, la Suisse, la Savoie, la France, la Russie, la Suède. « En sorte, dit le comte Gozzadini (2), que, sans arrière-pensée, et en se dépouillant de toutes préoccupations, on est porté à conclure que cette ressemblance chez des peuples divers et sur un espace aussi grand, ne peut être l'effet d'un simple hasard. Il n'est pas non plus présumable d'en trouver la cause dans une imitation matérielle, sans admettre au moins des précédents unitaires; on est donc entraîné, il me semble, à établir l'existence d'un centre commun de fabrication de ces armes, et conséquemment une diffusion, un rayonnement par suite du commerce. »

Or, où chercher ce centre, sinon dans l'Étrurie, dont les ateliers pouvaient en peu de jours approvisionner d'armes

---

(1) A noter cependant qu'un parazonium de légionnaire, avec manche en ivoire (probablement d'un chef), a été découvert par M. le comte G. De Looz, dans un des tumulus du groupe connu d'Omal (*La Meuse*, n° du 24 mars 1876, communiqué alors fait par l'auteur du présent article, et reproduit par le *Messager des sciences historiques*, 1876, p. 225).

(2) *De quelques mots*, etc., p. 50.

des armées entières, et dont les ouvriers se recommandaient et étaient connus par leur grande adresse dans la fusion et le travail du bronze, qui fut un des points saillants de l'art étrusque (1).

On admet aujourd'hui que la période des bronzes étrusques est immense; elle s'étend du XIIIe siècle peut-être jusqu'au IIIe avant notre ère (2).

La présence d'armes de bronze, ou imitées du bronze, dans des sépultures du nord des Alpes, indique donc des exportations étrusques antérieures à l'époque romaine.

Avec un argument réduit à cette forme si simple, il n'y a plus qu'à produire des exemples de sépultures où l'on n'ait pas trouvé de monnaies, et où, en même temps que l'œnochoé, la ciste à cordons, etc., et sans le moindre mélange avec des objets pouvant être considérés comme romains, s'est présentée l'épée de forme si caractéristique, etc.

Ces exemples abondent :

La sépulture de Weisskirchen (3), à côté du bandeau d'or déclaré étrusque par Gerhard (4) et d'une œnochoé à bec relevé, a révélé une lance en fer, très-grande, avec douille pour une forte hampe, deux javelots longs et élancés, un poignard de la forme assimilée pour l'ancienneté aux épées en question, et dont le fourreau portait des ornements sem-

---

(1) *De quelques mors*, etc., p. 34.

Voy. aussi DE WITTE, *Ann. de l'Acad. d'archéol. de Belg.*, 2e série, VIII, p. 168 (qui cite ATHÉNÉE, XV, p. 700^c); DE MEESTER DE RAVESTEIN, *Mus. de Ravestein, Catal. descript.*, I, p. 326.

(2) *Bull. de la Soc. des antiq. de France*, 1874, p. 65.

(3) GENTHE, 1re édit., p. 42; lettre du Dr LINDENSCHMIT du 4 juin 1877.

(4) *Archaeol. Anzeiger*, XXV, p. 129.

blables à ceux qu'on a remarqués à Dürckheim, où la forme étrusque des objets a été particulièrement remarquée (1).

A Waldalgesheim (2), à côté d'une œnochoé à bec relevé, c'est un casque analogue à celui de Canosa, l'antique Canusium, en Italie, qu'on signale (il est vrai que le Dr Lindenschmit fait valoir de sérieuses considérations à l'encontre de la restitution proposée par le Dr Aus 'm Weerth);

Le tumulus « Fuchshügel » fouillé près de Saint-Wendel, a présenté, auprès d'une œnochoé, une grande épée à lame de fer dans un fourreau de bronze (3).

Le cimetière de Hallstatt (4), à côté d'un grand nombre de seaux en plaques de bronze rivé (dont six cistes à cannelures horizontales), a fourni un nombre considérable d'épées à poignée pleine avec antennes, considérées comme formant un type spécial (5), et en outre une épée, trouvée dans ces tout derniers temps, dans un fourreau ciselé des plus remarquables, et dénotant d'une manière incontestable l'art étrusque (6).

---

(1) Voy. entre autres ci-dessus, XVII, p. 73.

Voy. aussi Lindenschmit, *Die Alterthümer unserer heidnischen Vorzeit*, III, fascic. III, pl. III et texte relatif.

(2) Aus 'm Weerth, *Der Grabfund von Waldalgesheim*, p. 20.

(3) Lettre du Dr Lindenschmit du 4 juin 1877.

(4) Genthe, *l. cit.*, p. 36.

(5) Chantre, *Études paléo-ethnolog.*, II, p. 270; Lindenschmit, *Alt. uns. heidn. Vorz.*, II, fascic. V, pl. V, fig. 1 à 5; Genthe, *Ueber den etr. Tauschh.*, 1re édit., p. 36; Bertrand, *Les tum. gaul. de Magny-Lambert*, p. 31, pl. VI; *Revue archéol.*, mars 1866, *Projet de classification des poignards et épées en bronze*, type R et S.

(6) Von Sacken, *Sur quelques découvertes nouvelles faites dans le cimetière antéhistorique de Hallstatt* (*Mittheil. der K.K. Centralcommission zur Erforsch. und Erhalt. der kunst- und historischen Denkmaele*, I, n° 1, 1875), trad. par Cluenet, dans les *Matériaux*, etc., de Cartailhac, 1877, p. 417.

Le tumulus de Monceau-Laurent, à Magny-Lambert (1), a présenté un long glaive de fer, à côté de la remarquable ciste cannelée reproduite ci-dessus (2), et dont les analogues ont été découverts à Hallstatt et à la Certosa de Bologne.

La sépulture de Somme-Bionne (3), à côté d'une œnochoé à bec relevé et d'un bandeau d'or, a montré une grande épée du même genre.

Une nouvelle œnochoé semblable a, paraît-il, été découverte à Somme-Tourbe (non loin de Somme-Bionne), et les pièces qui accompagnaient cette œnochoé, étaient, outre des débris de char, une grande épée en fer, avec lame de fer lourde et solide à deux tranchants, et un casque de forme asiatique, analogue à celle du casque de Berru (4).

Etc., etc.

H. Schuermans.

(*La suite à une prochaine livraison.*)

---

(1) Flouest, Notes, 2e fascic., pp. 13 et 14; pl. 1, fig. 5 et 7.
(2) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XII, p. 230.
(3) Morel, *Champ. souterr.*, p. 30.
(4) *Moniteur belge*, 1876, *l. cit.*

UNE COLONIE BELGO-ROMAINE

AU RAVENSBOSCH

PRÈS DE FAUQUEMONT

Dans un rapport au Ministère de l'intérieur des Pays-Bas, en date du 21 janvier 1850, M. Janssen, conservateur au Musée d'antiquités de l'État, à Leyden, annonce qu'il croit être parvenu à connaître le point de jonction de la route romaine de Teudurum avec celle de Tongres à Juliers; il émet l'avis que ce point de jonction doit être cherché à environ 800 mètres à l'ouest de Fauquemont et dit que non loin de ce lieu, sur le plateau du Ravensbosch, il a découvert des traces d'une station romaine, qu'il pense être celle de Coriovallum.

Dans un article publié dans ce *Bulletin* (1), nous avons étudié la situation de cette station. Notre examen, on s'en souvient, nous a conduit à d'autres résultats; nous estimons que la station doit être placée, non au Ravensbosch, près de Fauquemont, mais à Heerlen, lieu que les chiffres des distances de l'Itinéraire d'Antonin et de la Table de Peutinger semblent indiquer assez clairement, et où, du reste, on a trouvé de nombreux vestiges d'antiquités romaines.

(1) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XV, p. 303.

Pour appuyer sa thèse relative à la jonction des routes romaines de la rive droite de la Meuse et sur la situation de Coriovallum, M. Janssen entreprit, au mois de septembre de l'année 1850, des fouilles au Ravensbosch, sur lesquelles il fit rapport au Ministère de l'intérieur, le 24 octobre suivant. Il s'était proposé de publier le résultat de ses recherches; mais sentant peut-être le peu de stabilité de sa thèse au sujet de Coriovallum, il aura voulu attendre que des découvertes ultérieures vinssent éclairer cette question de nouvelles lumières, et il est mort avant d'avoir pu réaliser son projet. Heureusement, nous avons obtenu communication du rapport déposé aux archives de La Haye, et il nous est ainsi donné d'en faire connaître les parties essentielles. Nous y joindrons les observations que nous ont suggérées nos propres études et les fouilles entreprises par nous en 1865, et en particulier en 1870 et 1876, lors de notre exploration des substructions de Billich et du Steenland. En reprenant aujourd'hui les recherches du savant hollandais, nous nous sommes proposé, tout en rendant à la science des documents ensevelis dans les archives, d'offrir un tribut d'estime à un archéologue qui, pendant les dernières années de sa vie, nous avait honoré de son amitié.

Le Ravensbosch était au moyen âge une forêt domaniale des sires de Fauquemont. En 1368, celle-ci passa avec le reste de la seigneurie aux ducs de Brabant, qui la réunirent à leurs domaines du pays d'Outre-Meuse (1). En 1439, elle contenait 300 bonniers de bois qui couvraient toute la hau-

(1) *Publications de la Société d'hist. et d'archéol. dans le duché de Limbourg*, IX, pp. 12-15.

teur et le versant de la montagne, entre Raer et Fauquemont. Dans l'acte de partage des pays d'Outre-Meuse de l'année 1661, entre l'Espagne et la Hollande, il fut décidé que la forêt de Ravensbosch serait vendue au profit des deux pays. La dernière séance d'adjudication eut lieu en 1767. La plus grande partie a été, depuis ce temps, défrichée par les acquéreurs; ce qui en reste encore de nos jours se trouve enclavé dans les communes de Houthem-St-Gerlach, de Schimmert et de Hulsberg.

Le défrichement successif de la forêt du Ravensbosch mit de temps en temps au jour des substructions et des objets de l'époque romaine, qui attirèrent l'attention des amateurs d'antiquités; nous allons rapporter les trouvailles qui sont parvenues à notre connaissance.

Vers 1770, fut découvert au Ravensbosch le sceau d'un oculiste romain, nommé Cajus Lucius Alexander; il fut décrit pour la première fois par le professeur Sachsius (1).

Pélerin, conjecturant que l'emplacement de Coriovallum a dû être au Ravensbosch, dans la vallée entre Ingendael (2) et Haesdael, cite une autre découverte qui y eut lieu à peu près vers la même époque. Il rapporte : « qu'en remuant des terres pour des aplanissements, on y a trouvé des parties d'une ancienne chaussée, des débris de murailles, des vases, des plats rouges de terre sigillée, des médailles,

---

(1) *Sachsii Epistola ad Henricum Van Wyn de veteris medici ocularii gemma sphragide prope Trajectum ad Mosam nuper erata.* Leiden, 1774, in-8° de 70 p. Nous avons parlé de cette découverte dans le *Bulletin*, t. VI, p. 178, et dans les *Publ.*, etc., *du Limb.*, t. VII, p. 579.

(2) Le hameau de Saint-Gerlach, près de Houthem, portait autrefois le nom d'Ingendael.

des ustensiles et d'autres pièces antiques, que l'ignorance des travailleurs fit en grande partie briser (1). »

Ces paroles de Pélerin, qui avait été propriétaire de la ferme voisine de Holswyk et d'une partie du Ravensbosch, avaient attiré l'attention de M. Cudell, qui, de son côté, fit des recherches au Ravensbosch, en 1822.

Voici ce qu'il en dit dans son Mémoire inédit sur la situation de Coriovallum : « Une découverte principale, qui a échappé à M. Pélerin, ou pour mieux dire sur laquelle il s'est absolument mépris, semble au contraire fixer l'emplacement de Coriovallum d'une manière non équivoque à un quart de lieue plus loin, au delà de la vallée, sur le plateau qui s'élève entre Haesdael, Ingendael et Arensgenhout. Cette découverte est un pavé de grès, régulier et assez étendu, semblable à une rue de ville, le même que M. Pélerin a pris pour un tronçon de la chaussée romaine, mais qui ne peut aucunement appartenir à cette chaussée par les motifs suivants :

» 1. Parce que ce pavé prend la direction du sud au nord et coupe ainsi la chaussée en travers à angles droits;

» 2. Parce que la chaussée est construite de gravier partout où des restes en ont été reconnus, et que nulle part ils n'offrent un pavé semblable;

» 3. Enfin, parce que les nombreux fragments de tuiles antiques que l'on découvre à côté, donnent un haut degré de probabilité à l'opinion que ce pavé représente une rue de l'ancien Coriovallum. Je n'ai point eu le loisir de mesurer

(1) Pélerin, *Essais historiques et critiques sur le département de la Meuse-inférieure*. Maestricht, 1803, p. 67.

l'étendue de ce pavé, dont les traces sont encore en partie visibles; mais les ouvriers employés dans le temps par M. Pélerin à relever une partie de ces pierres de grès, fort rares dans la contrée, pour en faire paver les écuries, les basses-cours et les avenues de la maison de campagne voisine nommée Holswyk, m'ont assuré que leur charriage a duré continuellement plus de deux mois. Et encore M. Pélerin n'a point fait démolir tout le pavé, puisqu'il y a une dizaine d'années le meunier Quaedvlieg, de Fauquemont, en labourant un peu profondément une pièce de terre située sur le même plateau, en a rencontré encore un tronçon notable, dont les pierres étaient placées dans un lit de sable, et il est probable qu'en faisant des fouilles dans la pièce de terre voisine, on retrouverait encore le même pavé.

» Je pourrais encore citer d'autres singularités qu'on remarque sur le plateau, telle qu'une espèce de tumulus, peu élevé à la vérité, mais d'une trentaine de pas de diamètre et entouré à sa base d'un cercle de blocs de pierre de tuf (*mergel*), et deux grandes excavations de terre d'une forme circulaire, dont l'une offre au fond une espèce de mamelon semblable à une tombe, lesquelles doivent être faites de main d'homme, puisque mes conducteurs, les échevins Pervaes et Bormans, d'Arensgenhout, m'ont assuré qu'il n'a jamais existé d'exploitation de pierres de sable sous ce terrain. »

Ce qui précède est tout ce qui était connu des substructions romaines du Ravensbosch, quand au mois de septembre 1850, M. Janssen résolut d'y faire des fouilles régulières pour le compte du gouvernement hollandais.

§ Ier. — *Découverte d'un temple romain.*

Les premières investigations eurent lieu en une pièce de terre de M. Vrythoff, située sous la commune de Houthem-Saint-Gerlach, entre le Sittarderweg et un chemin venant de Haesdael. Cette pièce est notée sur le plan cadastral section B, n° 662. Sur ce terrain était située la motte de terre dont M. Cudell fait mention et qui portait parmi les gens du voisinage le nom de *Tomberg*. Cette motte avait une étendue de 25 mètres carrés et s'élevait à un mètre environ au-dessus du sol. Elle était placée juste sur la limite des communes de Houthem et de Hulsberg, en partie dans le bois et en partie sur le bord de la route dite Sittarderweg.

Ayant fait une tranchée dans cette motte, on trouva, à la profondeur d'un mètre, des blocs de pierre de tuffeau *(mergel)* du pays, qui furent reconnus par M. Janssen comme ayant fait partie des restes d'un *sacellum* ou petit temple païen. Une partie de ces blocs avait été remployée à d'autres usages, circonstance qui fit soupçonner que le temple de Ravensbosch avait déjà été détruit à l'époque romaine (Pl. I et II, litt. C). Le temple en question, d'une forme circulaire, avait à l'intérieur un diamètre de 15 mètres, ce qui résultait clairement des assises encore existantes et des bases de colonnes de tuffeau, ainsi que de quelques fragments de la corniche et de la frise. Les assises premières étaient, comme celles de la villa de Billich et de la plupart des autres substructions du même plateau, construites en gravier ; les pierres les plus grosses de ce gravier n'avaient pas trois pouces. La couche était large de 1m,62 et épaisse de 8 centimètres. Sur ce lit de gravier

avait été placée une rangée de blocs de tuffeau pour former les secondes assises, qui devaient supporter les colonnes. Ces blocs avaient la forme carrée oblongue, mais un peu arrondie vers l'extérieur; ils étaient taillés de manière à former le cercle de la rotonde. Ils mesuraient en diamètre au bas $0^m,62$, au haut $0^m,50$; leur hauteur était d'un mètre environ (Pl. II, litt. C, 2).

Lors des fouilles, on ne retrouva plus aucune trace des colonnes qui avaient soutenu la charpente du temple, tandis qu'on rencontra différents fragments de la corniche en pierre de tuffeau, qui avait dû servir à relier les colonnes et à supporter la toiture. Cette corniche affecte une forme de section de cylindre (Pl. II, litt. C, 3). On y remarquait en différents endroits la cavité où avait dû se placer le crampon de fer qui l'avait unie aux chapiteaux des colonnes. Le plus notable fragment de la corniche trouvé dans le déblai était long de $1^m,53$, large de $0^m,06$ et épais vers le milieu de $0^m,55$. Les différentes parties avaient été taillées de manière à s'unir sans ciment et à former un cercle concentrique. M. Janssen déposa quelques exemplaires de ces pierres chez le cultivateur Bormans, à Arensgenhout.

Près des assises du temple, du côté nord-ouest, on remarquait la base d'un autel en pierre de sable de Rolduc, de forme carrée oblongue, ayant une longueur de $1^m,18$, une largeur de $0^m,08$ et une hauteur de $0^m,86$. Cette fondation était pourvue d'un creux, dans lequel avait dû s'insérer un crampon de fer pour l'attacher à la *mensa* ou table supérieure, et dont les ouvriers retrouvèrent également les restes (Pl. II, litt. C, 1). Un grand fragment de notre autel avait été déterré quelques années auparavant et existe encore

aujourd'hui devant la porte d'une maison d'Arensgenhout. M. Janssen, qui l'a examiné de près, y a reconnu une exécution conforme à celle de la base retrouvée près du temple. C'est également une pierre de sable provenant des carrières de Rolduc. D'autres fragments de notre autel, ainsi que des blocs de tuffeau ouvrés, ont été découverts vers le nord-ouest du temple, où ils faisaient partie d'un pavage consistant dans un mélange de pierres brutes, de gravier, de tuffeau et de tessons (Pl. II, litt. C, 4). Cette circonstance confirme l'observation émise plus haut que le temple du Ravensbosch a dû être ruiné au temps même où les Romains avaient encore leur domination solidement assise dans nos contrées.

Une remarque que nous avons à présenter sur ce qui précède, est celle-ci. L'autel découvert par M. Janssen avait été érigé vers le nord-ouest du temple. C'est un cas exceptionnel. Vitruve observe que les Romains plaçaient les statues des dieux auxquels étaient consacrés les temples la face vers l'occident, afin que ceux qui venaient faire leurs prières ou offrir leur sacrifice regardassent l'orient. Il en était de même pour les autels qui devaient faire face du côté de l'orient : *aræ spectent ad orientem* (1). Mais le même auteur affirme que cette disposition n'était pas de rigueur en tous lieux, et que, si les temples étaient bâtis le long des fleuves, il fallait qu'ils fussent tournés du côté de l'eau, et de même, s'ils étaient bâtis auprès des chemins publics, on devait les exposer en sorte que les passants pussent regarder dans l'intérieur

(1) Vitruvius, *De architectura*, IV, p. 8.

et saluer les dieux en face (1). La situation de notre temple sur le bord de la route de Sittard a peut-être été cause d'une dérogation aux règles générales d'art et de rituel. En effet, si cette route a conservé son emplacement depuis la domination romaine, — ce qui est probable, — le passant a dû voir l'autel à l'autre bout du temple et la statue tournée du côté de la route (Pl. I, litt. C).

M. Janssen pense que les ruines du temple ont pu servir de lieu de sépulture. Mais cette hypothèse ne nous paraît pas plausible ; le nom de *Tomberg* ou de monticule tumulaire ne suffit pas pour la justifier, d'autant plus que les fouilles n'ont produit aucun objet provenant avec certitude d'une sépulture. Les ossements découverts dans le tumulus ont été examinés par le docteur H. Schlegel, conservateur du Musée d'histoire naturelle à Leyden. Ils ne portaient aucune trace de calcination et provenaient d'un cheval, d'un porc, d'un chien et d'un lapin. Il n'y avait aucun os humain. Dans le déblai, les ouvriers ne rencontrèrent que fort peu de charbons. Il serait possible qu'une partie de ceux-ci, ainsi que les os, provinssent de sacrifices.

M. Janssen fit faire par ses ouvriers deux tranchées dans l'intérieur du temple. On n'y trouva aucune trace de murs intérieurs, ni de pavage. Quelques morceaux de chaux, des tessons et des tuiles romaines, un bouton de bronze et un petit couteau en fer furent tout le résultat de ces recherches. Le propriétaire du terrain, M. Vrythoff, promit de faire continuer les travaux, de niveler le tumulus et d'envoyer à

(1) Vitruvius, *De architectura*, IV, p. 5.

Leyden les objets trouvés. Mais il paraît que cette promesse n'a pas été réalisée. M. Janssen était d'avis que la continuation des fouilles donnerait de bons résultats et permettrait de se fixer sur l'âge du temple. Mais en attendant, fatigué de longues recherches dans un lieu inculte, il avait eu hâte de retourner en Hollande.

Les destinées ultérieures des substructions du temple du Ravensbosch nous sont restées inconnues. Quand, dernièrement, nous avons visité les lieux, l'emplacement du *sacellum* était encore visible par une légère élévation de la terre labourée (1). Nous regrettons la dispersion des ruines de ce vénérable monument, qui auraient été un des souvenirs les plus curieux de notre patrie. C'est, en effet, la première fois que dans les Pays-Bas des vestiges aussi apparents, aussi complets et aussi authentiques d'un temple romain aient été mis au jour (2). La forme circulaire, qui n'est pas ordinaire,

---

(1) On nous a assuré que M. Vrythoff a l'intention de convertir cette pièce de terre, ainsi que le n° 664, en prairie.

(2) Il y a des auteurs qui soutiennent que l'église de Notre-Dame, à Maestricht, et la chapelle du Valkenhof, à Nimègue, auraient été primitivement des temples païens, mais ils ne confirment pas leur dire de preuves suffisantes. (Voyez *Annuaire du Limbourg* pour 1827, p. 96, et Eyck tot Zuylichem, *Overzicht der middeleeuwsche bouwkunst in Nederland*, dans la revue *Utrecht voorheen en thans*, II, p 81. « Les temples s'élevèrent en Belgique à l'époque romaine, — dit M. Schayes, — dans les villes de Trèves, Bavay, Tongres et Tournay et même dans quelques localités de moindre importance, telles que *Fanum Martis* (Famars). Mais nous ne connaissons que par des inscriptions, des débris de colonnes ou de statues, l'existence de quelques-uns de ces monuments, et jusqu'ici on n'a trouvé d'aucun de ces édifices des restes assez considérables pour donner une idée satisfaisante de leur plan. » Ajoutons que M. Cuypers, de Breda, a découvert, en 1841, l'aire d'un temple à Groot-Zundert, au lieu même où l'autel de la déesse Sandraudiga fut deterré. Les matériaux de ce temple annonçaient un édifice de peu d'étendue et d'une construction fort simple et même grossière. Schayes, *l. cit.*, I, p. 63, et II, p. 55.

rehaussait encore l'importance de cette découverte (1).

C'est aux Grecs que les Romains ont emprunté cette forme pour leurs sanctuaires. On la rencontre encore de nos jours à Rome, à la Rotonde, au Panthéon de Minerve et à la petite église de Saint-Étienne que quelques auteurs supposent être l'ancien temple de Vesta. On voit de même à Pouzzoles les ruines de quelques-unes de ces rotondes (2).

Comme M. Janssen n'a retrouvé de notre temple du Ravensbosch que les assises des colonnes et des fragments de la corniche et qu'il n'y avait aucune trace de murs ou de *cella* à l'intérieur, comme dans les temples ordinaires, qu'au surplus rien n'occupe l'espace entre les colonnes, il est à présumer que notre temple a appartenu à la catégorie des rotondes à jour que Vitruve appelle monoptères (3). On voit dans cette sorte de sanctuaires la statue de la divinité et l'autel des sacrifices entourés d'une simple colonnade et protégés par un toit rond en forme de champignon (4).

On trouve le dessin de ces temples fréquemment représenté sur les médailles des empereurs romains Néron, Titus, Domitien et autres, ainsi que sur celles des familles Cassia et Tullia, avec l'inscription *Vesta*. D'après le sentiment de quelques auteurs, on dédiait une rotonde à la déesse Vesta, pour signifier l'univers, au milieu duquel les Pythagoriciens

---

(1) A peu de distance de notre temple, sur le même côté de la route, M. Vrythoff a bâti, en 1869, la nouvelle ferme de Ravensbosch. A cette occasion fut défrichée toute la forêt du plateau; mais, pour autant que nous sachions, on n'y découvrit aucune antiquité.

(2) B. DE MONTFAUCON, *L'antiquité expliquée*, II, p. 48.

(3) « Fiunt autem aedes rotundae, e quibus aliae *monopterae*, sine cella columnatae, constituuntur, aliae *peripterae* dicuntur. VITRUV., IV, p. 7.

(4) DE MONTFAUCON, II, p. 72, pl. XIII et XIV.

RAVENSBOSCH.

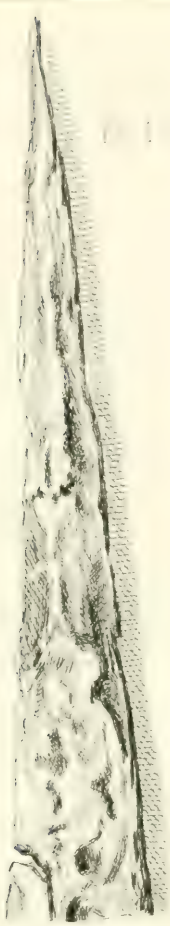

plaçaient le feu qu'ils appelaient également Vesta. C'est Numa Pompilius qui passe pour avoir bâti à Rome le premier temple orbiculaire, pour conserver le feu sacré, et le mit sous la protection des vierges vestales. C'est sur ce prototype que les rotondes de Vesta se multiplièrent partout. Il n'est pas impossible que la rotonde du Ravensbosch ait appartenu à cette catégorie de bâtiments.

Après ces opérations dans l'intérieur du temple, M. Janssen fit faire, au moyen d'une sonde en fer, des recherches dans le voisinage immédiat pour retrouver d'autres fragments de l'autel sur lesquels il avait l'espérance de lire une inscription indiquant la dédicace. C'est à cette occasion que fut déterré, au sud-est de la rotonde, un couteau ou stylet d'origine romaine, qui, avec le reste des objets décombrés, fut envoyé au Musée de l'État, à Leyden (Pl. III, fig. 1 et 1bis). Ce fut le seul résultat de ce travail long et pénible.

§ II. — *Autres travaux et substructions romaines sur le plateau du Ravensbosch.*

Un autre but des études de M. Janssen au Ravensbosch était de suivre le tracé de la route de Tongres à Juliers, par Coriovalium. C'est à l'occasion de ces recherches sur le même plateau que furent découvertes les substructions qui suivent :

1. A 150 mètres du temple, plan cadastral de Houthem, section B, n° 664, les ouvriers trouvèrent un pavage de 10 mètres de long et autant de large. Ce pavage avait été construit au moyen de matériaux pareils à ceux qu'on

avait rencontrés à côté du temple (1) (Pl. I et II, litt. D). On y exhuma dans le déblai un petit masque de femme en bronze d'une exécution artistique passable et qui probablement avait servi d'ornement à un meuble. L'arrangement fantastique de la chevelure de ce masque est à remarquer (Pl. III, fig. 2).

Comme les ouvriers ne trouvèrent ni tuiles, ni poterie, ni mobilier de ménage quelconque, nous supposons que ce pavé provenait du dallage intérieur d'une étable, couverte de chaume, sans murs maçonnés, et dont la charpente aura été de bois.

2 et 3. Entre les deux routes nommées de *Boschstraat* et le *Keelweg*, qui se dirigent vers Straatbeek (plan cad. de Houthem, section B, n° 351), les ouvriers découvrirent deux autres dallages qui ne différaient des précédents que par la disposition de leur forme (Pl. I et II, litt. E et F).

Le premier (E) se trouvait à 1,220 mètres et le second (F) à 1,420 mètres au sud-ouest du temple. La forme de ces substructions indique suffisamment que ce sont des assises de bâtiments dont la partie supérieure a disparu. Dans le déblai, M. Janssen rencontra des restes de mobilier d'une villa : des tessons de plats, de tasses, de patères, de cruches, d'ollas et des fragments d'une bouteille ou d'un bol en verre vert. Ce qui attira surtout son attention, ce furent les morceaux de différentes pierres meulières à bras, en tuf d'Andernach. Deux de ces pierres, d'une belle conservation, furent transportées à Leyden. Comme ces objets se trou-

(1) Nous avons retrouvé ce pavage en 1876, mais fortement endommagé par le soc de la charrue. Les pierres brutes et surtout les silex y abondaient.

PL. I.

Commune de Hulsberg
Commune de Houthem-Saint-Gerlach
Commune de Schimmert
Sittarder weg
Ferme de Ravensbosch
St Servaes kuil
Molen
Bosch straat
Straatbeek
Het huiltje
Chapelle
Holswyk
Vogelsang
CARTE FIGURATIVE
SUBSTRUCTIONS BELGO-ROMAINES
AU RAVENSBOSCH
près de Fauquemont
Route
Substructions Romaines
Excavations

PL. II

C. 2.

SUBSTRUCTIONS

SBOSCH EN 1850.

PLAN DÉTAILLÉ DES SUBSTRUCTIONS
TROUVÉES AU RAVENSBOSCH EN 1850.

vaient sous les fondations, il est à présumer qu'ils provenaient d'un bâtiment antérieur dont les ruines ont servi à élever de nouvelles constructions. De la hauteur où l'on a exhumé ces substructions, on jouit d'une vue admirable sur la petite ville de Fauquemont et la vallée de la Geule (pron. Gueule).

4. A 100 mètres environ au sud-est des substructions (F), fut découvert, quelques années avant les recherches de 1850, un vieux mur en briques romaines cuites et de forme carrée (Pl. I et II, litt. G). Ce mur, dont les traces furent retrouvées par M. Janssen, avait été arraché par le propriétaire du terrain.

5 et 6. Ayant appris par les gens du pays que vers le nord du temple, sous la commune de Schimmert, existaient encore d'autres substructions, notre explorateur y fit faire des recherches au moyen de la sonde et rencontra, sur une étendue d'environ 1,000 mètres, des tuiles romaines en abondance, ainsi que des pavés, qui lui parurent de la même nature que les précédents. Sur le plan cadastral de Schimmert, les pièces de terre où se rencontrent ces substructions portent les n°s 262, 286 et 311. Dans le champ qui porte le n° 311, un campagnard, en labourant la terre, avait trouvé, quelques années auparavant, une statue mutilée, en argile, de grandeur naturelle, représentant un homme debout, dont les bras et les jambes étaient cassés (1). Ce terrain, qui porte le nom caractéristique de *Steenland* ou champ de pierre, à cause de la grande quantité de substructions qui s'y

(1) M. Janssen, qui rapporte cette trouvaille, essaie de mettre cette statue en rapport avec le temple du Ravensbosch.

découvrent (1), a été fouillé par nous, au mois de septembre 1876, en société de M. Roersch, professeur à l'Université de Liége. Nous y avons suivi les assises en gravier d'un enclos carré, long de 256 mètres et large de 95m80. Dans ce carrefour, où deux routes se croisent, se trouvent les vestiges de deux grands corps de bâtiments, dont l'un, qui a été entièrement déblayé, formait une maison de maître avec une cave maçonnée et des chambres pavées de *testa contusa* (Pl. I et II, litt. A). Nos fouilles du *Steenland*, dans lesquelles nous croyons reconnaître un établissement notable, feront l'objet d'une description spéciale.

7. M. Fr.-Guill. Voncken, géomètre à Schimmert, rapportait en 1850 à M. Janssen qu'il y avait près de Haesdael, à 400 mètres environ vers l'ouest du Steenland, une partie où les blés dépérissaient avant le temps. Celui-ci n'eut pas le loisir d'examiner cette découverte; mais le numéro du cadastre qu'il indique détermine suffisamment l'endroit : c'est l'emplacement des substructions de Billich qui ont été fouillées par nous en 1870 et dont la description sera présentée ultérieurement au *Bulletin des Comm. roy. d'art et d'archéol.* (Pl. I, litt. B).

8. A environ 30 mètres au sud des substructions précédentes, sur la pente du plateau, se trouvent également des substructions que nous avons reconnues au moyen de la sonde, au mois de septembre 1876 (Pl. I, litt. P).

9. A une centaine de pas vers l'ouest, on rencontre sur la terre labourée d'autres indices de substructions,

(1) Voy. au sujet de cette dénomination de *Steenland* les observations de M. Schuermans, *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, V, p. 469.

comme assises, tuiles à rebord et tessons (Pl. I, litt. Q).

10. Un de nos ouvriers nous a informé qu'à une centaine de pas au sud de l'excavation du lieu dit *het Kuiltje*, et à peu de distance du *Molenweg*, la charrue heurte des tuiles et des assises. Le temps nous a manqué pour vérifier ce renseignement (Pl. I, litt. R).

11. Dans son Mémoire sur la situation du Coriovallum, feu M. Cudell écrit ce qui suit : « Une partie de la chaussée romaine a été découverte dans une prairie de M. Hons, à Haesdael, qui touche au plateau du Ravensbosch ; mais il ne paraît point qu'elle ait pu faire partie de celle que je viens de décrire; avant d'émettre une opinion à cet égard, il faudrait examiner ces objets avec plus d'attention que je n'ai pu y consacrer jusqu'à présent. » Nous avons examiné la prétendue chaussée de la prairie Hons; ce sont des substructions qui datent évidemment du moyen âge et forment les restes d'une ancienne ferme qui a dépendu du château de Haesdael. Nous mentionnons ce passage du Mémoire de M. Cudell uniquement pour épargner à d'autres archéologues la peine d'une vérification ultérieure.

12, 13, 14 et 15. Dans le fragment du Mémoire de M. Cudell, que nous venons de citer au commencement de cette notice, il est parlé de « deux grandes excavations de terre, d'une forme circulaire, dont l'une offre au fond une espèce de mamelon semblable à une tombe. » Il y a quatre de ces excavations au Ravensbosch. La première, nommée *de Boschkuil*, est située sur le territoire de Houthem, entre le Hagensweg et le Sittarderweg, à une distance d'environ 60 mètres de ce dernier et à 200 mètres du temple. Ce fossé affecte la forme ovale, a une profondeur de 6 mètres; il

est large de 50 mètres et long de 65. Il y a quelques années, il était en pleins bois; aujourd'hui c'est un champ cultivé. D'après le dire d'un vieillard du voisinage, c'est aux environs du *Boschkuil* que fut déterré, au commencement de ce siècle, une pierre tumulaire en grès, avec un bas-relief et une inscription. Il avait vu ce monument chez un cultivateur à Haesdael, où il avait été déposé (V. pl. I, Boschkuil).

La seconde excavation, nommée *de Sint-Servaaskuil*, ou fossé de Saint-Servais, se trouve à 600 pas environ au sud-ouest du temple. Elle affecte également la forme ovale; profondeur, 5 mètres; longueur, 64 mètres; largeur, 48 mètres (Voyez pl. I, St-Servaaskuil).

D'après un conte populaire, saint Servais, évêque de Maestricht, aurait enterré dans ce lieu des cloches non baptisées qui sonnent la nuit de Noël et la nuit du 13 mai, jour du décès du saint (1). Le fossé de Saint-Servais se trouve également sur le territoire de Houthem.

Une troisième excavation, nommée *het Kuiltje*, se voit sur une hauteur, à 100 pas au delà du Molenweg, entre Haesdael et le Ravensbosch, sur le territoire de Schimmert (Voyez pl. I). Elle mesure environ 60 mètres en diamètre et a une profondeur de 5 mètres. Ses bords ont beaucoup souffert par la charrue. Le lieu où elle est située s'appelle *op het Veldje*.

Une quatrième excavation, un peu plus grande que les trois qui précèdent, mais fort détériorée par la culture, est creusée dans une pièce de terre à Billich, près du Hagensweg;

---

(1) *Publ.*, etc., *du Limbourg*, V, p. 346.

profondeur 6 mètres; sa situation est à peu près à une distance égale des substructions du Steenland et de celles de Billich. Primitivement ces fossés paraissent avoir été des carrés, ce qui résulte des bords et des contours qui en restent. M. Janssen, qui n'a connu et mesuré que le fossé de Saint-Servais, n'hésite aucunement à l'attribuer aux Romains, le peuple de l'univers qui a opéré le plus d'ouvrages de terrassement. En cela nous sommes d'accord; mais M. Janssen voit dans cet ouvrage ou un grand réservoir d'eau, ou un puits pour extraire des blocs de tuffeau des carrières souterraines. Or ces deux hypothèses ne peuvent obtenir notre adhésion. Si M. Janssen avait connu le pays environnant et les trois autres excavations, il aurait sans doute hésité à les admettre. Et d'abord il se serait convaincu de l'inutilité de creuser à grands frais des galeries pour extraire le tuffeau, sur le plateau du Ravensbosch, tandis qu'à quelques centaines de pas de là, dans la vallée voisine, cette exploitation peut se faire fort commodément à ciel ouvert. Si M. Janssen avait connu les quatre excavations, l'hypothèse de bassins d'eau lui aurait paru plus improbable encore, car trois des quatre fossés se trouvent sur une éminence, vers laquelle l'eau pluviale, la seule qui existe sur le plateau, ne peut pas s'écouler.

Comme ces excavations datent à nos yeux de l'époque romaine, nous ne pouvons non plus nous résigner à y voir des *margelles* ou *mardelles* gauloises, assez ressemblantes pourtant avec ce que nous avons ici.

La seule hypothèse plausible à nos yeux est de considérer ces excavations comme des travaux militaires. Elles sont trop considérables pour avoir été l'entreprise d'un particulier

ou d'une petite communauté. Nous croyons donc que ces excavations ont été des retranchements pratiqués dans le sol par l'autorité militaire romaine pour défendre contre l'ennemi la petite colonie du Ravensbosch, sans doute à l'époque où l'exploitation des *latifundia*, autour des villas, avait cessé d'être sûre, et où il fallut surveiller et protéger par des postes militaires les colons franks appelés par les empereurs pour cultiver les *arva jacentia* des Nerviens, Trévires, etc.

L'ensemble de ces retranchements forme en effet un carré parfait, qui protége et commande le profond ravin par lequel a dû monter une route romaine en longeant le petit ruisseau de Straatbeek (v. pl. I). Comme ces retranchements sont actuellement sans remparts de terre, nous supposons qu'ils ont été défendus primitivement par des palissades de bois, ou que les bords ont été aplanis depuis. M. Janssen a trouvé deux excavations pareilles aux nôtres près du camp romain de Melenborg, à Halen, près de Ruremonde, mais il s'obstine à y voir des réservoirs d'eau. Dans un article prochain, nous montrerons que ce camp a les analogies les plus frappantes avec notre colonie du Ravenbosch.

§ III. — *Substructions romaines dans la vallée.*

Les découvertes que nous venons d'énumérer se trouvent toutes sur le plateau. Dans la vallée, entre Haesdael et Saint-Gerlach, nous avons rencontré celles qui suivent :

16. En quittant la chaussée provinciale à Groot-Haesdael, pour aller par le Grachtweg à Houthem, on trouve à droite, sur une hauteur à 500 mètres environ de ladite chaussée, les substructions de la petite villa de *Brummenkoul*, que nous

avons fouillées et dont prochainement nous essaierons de rendre compte (Pl. I, litt. M).

17. A environ 200 mètres des substructions (M) et à une distance égale des limites de la commune de Houthem, se rencontre une autre éminence, appelée *den Oven*, où nous avons reconnu, au moyen de la sonde, des tuiles à rebord et des assises de bâtiments (Pl. I, litt. O).

18. Sur une hauteur voisine des substructions (M) et (O), mais sur le territoire de Houthem, entre le Katsbeemd et l'allée qui mène à la campagne de Holswyck, M. Loisel, propriétaire de ladite campagne, nous a indiqué une pièce de terre labourable de six hectares, dont un hectare environ est tout parsemé de débris de la civilisation romaine.

Des pierres de tuffeau et des tuiles s'y rencontrent à profusion. Un domestique de la ferme nous a montré un fragment de meule trusatile, en pierre volcanique d'Andernach, qu'il y avait mis au jour au moyen de la charrue. La position des substructions est à environ 200 mètres de la villa (M) et à 500 mètres au nord-ouest de Holswyck (Pl. I, litt. N). Ce sont les mêmes découvertes dont Pélerin et Cudell font mention comme ayant été opérées entre Haesdael et Ingendael et que nous avons rapportées au commencement de cette notice.

Si nos informations sont exactes, c'est dans les substructions litt. N que fut trouvé, dans la seconde moitié du siècle passé, le sceau de l'oculiste Cajus Lucius Alexander, dont nous avons parlé plus haut. En effet, d'après le Mémoire de M. Cudell sur la situation du Coriovallum, M. Homberg, successeur de M. Pélerin dans la propriété de Holswyck, aurait raconté qu'on avait découvert autrefois

dans ces ruines une épitaphe portant qu'elle avait été dédiée par le propriétaire de la villa voisine à son médecin, qui l'avait sauvé d'une maladie grave. C'est évidemment une réminiscence du sceau de C. L. Alexander, dont M. Homberg, par erreur, a fait une inscription funéraire.

19. Dans la partie non défrichée du Ravensbosch, entre la campagne de Holswyck et la maison du garde forestier, nommée *Vogelenzang*, sur la rive gauche de la Straatbeek, se trouve une gorge dans le versant de la montagne, appelée *de Luyerskoelen*. C'est là qu'on rencontre de nombreux vestiges d'un établissement romain. En y plantant un arbre, M. Loisel a trouvé les fragments d'une fiole en verre vert, les gonds en fer d'une porte et la lame d'un couteau rouillé. M. Janssen, de son côté, y a exhumé de nombreux fragments de poterie, dont quelques-uns en terre sigillée. La partie de cette villa que nous avons fouillée avait des substructions en tuffeau de petit appareil (Pl. I, litt. K).

20. Outre les substructions que nous venons d'énumérer et qui toutes se trouvent dans le centre de la colonie du Ravensbosch, nous croyons qu'on peut compter, comme appartenant à la même série d'établissements, la villa du Rondenbosch fouillée par M. Schuermans en 1864 (1), un petit cimetière dans le Vrouwenbosch et des vestiges de substructions dans le versant près de là (2), ainsi qu'un autre cimetière, exploré à Broeckhem, près de Fauquemont (3).

---

(1) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, VI, pp. 111-168.

(2) Ce sont les substructions entre le Nystenweg et la Drinkbeek, dont nous parlerons ci-après.

(3) *Publications*, etc., *du Limbourg*, II, p. 212, et IV, pp. 12-24.

Cette nomenclature d'établissements, quoique assez longue, est cependant loin d'être complète. La campagne de Ravensbosch récèle vraisemblablement d'autres vestiges encore que la charrue n'a pas remués ou que les habitants du voisinage ont négligé de nous indiquer. Et puis, le bois, dont une grande partie existe encore, est une terre mystérieuse que la main de l'homme ne touche guère qu'en coupant à de rares intervalles un hètre ou un chêne séculaire. C'est un labyrinthe, en grande partie défendu par les ronces et les taillis. Les indications qui précèdent ne lèvent donc qu'en partie le voile qui couvre les Romains du Ravensbosch. Il appartient aux archéologues de l'avenir de compléter le travail que nous avons commencé.

§ IV. — *Anciennes routes qui aboutissent au Ravensbosch du côté de la chaussée de Maestricht à Fauquemont.*

Où il y a des habitations, il faut aussi qu'il y ait des communications pour y arriver. C'est une vérité incontestable. Les routes qui, de nos jours encore, mènent au Ravensbosch sont nombreuses; mais il n'est pas facile de déterminer celles qui datent de l'époque romaine. Le temps y a apporté des changements divers; le défrichement de la forèt et le morcellement des terres ont été cause que de nouveaux chemins ont été établis et que d'anciens ont été supprimés ou mis hors d'usage.

Nous nous bornerons ici à signaler les routes qui accèdent au Ravensbosch du côté de la vallée de la Geule, où a passé la grande artère du pays, la chaussée romaine de Tongres à

Coriovallum (1) : les autres ne nous paraissant avoir pour notre sujet qu'une importance secondaire ; nous les négligerons. En commençant du côté de Maestricht, nous rencontrons d'abord la route de Meerssen à Amstenrade, qui a été déclarée route provinciale et a été empierrée de gravier en 1862. Elle quitte la chaussée de Maestricht à Fauquemont à 50 mètres environ à l'ouest de la villa romaine de Herkenberg (2), gravit la hauteur de Raer et aboutit derrière Haesdael au plateau du Ravensbosch, près des substructions du Steenland. Nous avons annoté une partie de cette route sur notre pl. I.

Une seconde route, d'après les restes que nous en avons étudiés, a dû quitter la chaussée de Maestricht à Juliers, près des premières maisons de Houthem, du côté de Meerssen. Dans une pièce de terre près du chemin de fer, nommée *het Vossenstuk*, plan cadastral de Houthem n° 1005 ; pendant les étés secs, on voit cette route marquée dans les blés. Nous l'avons fouillée et reconnue entre le Heiweg et le Nystenweg sur une longueur de 70 mètres. La couche de gravier, fort mince sous le pas des chevaux, avait $0^{m},05$ à $0^{m},05$ dans les ornières, qui étaient éloignées de 2 mètres environ l'une de l'autre. La route est large de $4^{m},50$ et se

---

(1) Cette chaussée, à peu d'exceptions près, est celle qui de nos jours va de Maestricht à Heerlen (Coriovallum) par Meerssen, Fauquemont et Klimmen. Pendant le moyen âge, elle servait de passage aux marchands de Cologne et de Francfort; les stations romaines y étaient changées en hospices pour les voyageurs et les pèlerins.

Sous l'empire de Napoléon Ier, elle fut remise dans son état actuel. Voyez sur cette route *Publ.*, etc., *du Limbourg*, II, pp. 219 et 253, et, par comparaison, ci-dessus *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, X, p. 414.

(2) Voy. *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, VI, p. 229.

dirige vers des substructions entre le Nystenweg et la Drinkbeek. Quelques fouilles que nous avons fait entreprendre dans ces substructions, nous ont appris que les assises en gravier avaient une largeur de 0m,55 à 0m,57 et qu'un mur maçonné en pierre de tuffeau de petit appareil était large de 0m,50. Des tuiles à rebord et des tessons de poterie romaine ont été pour nous un indice certain d'établissement romain. Ces substructions se trouvent sur un terrain portant au plan cadastral de Houthem les nos 295, 1412 et 1413. De là, notre route n'est plus reconnaissable, mais nous pensons qu'elle a dû se diriger par la pente vers le Vrouwenbosch et les substructions du Rondenbosch pour aboutir dans la vallée du Ravensbosch près des substructions d'Oven et de Brummenkoul (Pl. I, litt. O, M et N).

Une troisième route a dû monter vers le plateau du Ravensbosch par la vallée où coule la Straatbeek, à côté des substructions des *Luyerskoulen* (Pl. I, litt. K), pour aboutir sur la hauteur près des deux villas de Billich (Pl. I, litt. B et P). C'est actuellement un sentier difficile et peu fréquenté à travers le bois.

Du côté de Fauquemont existent trois routes qui, après avoir quitté la chaussée de Maestricht entre Fauquemont et Broekhem, gravissent la hauteur et vont s'unir en une seule sur le plateau du Ravensbosch. Ce sont le Sittarderweg, le Keelweg et le Boschstraat.

Parmi ces routes, il y en a une qui nous semble avoir une importance extraordinaire et qu'il sera utile de poursuivre au delà de la colonie du Ravensbosch ; c'est le Sittarderweg se dirigeant vers Tudderen, l'ancien Teudurum de l'Itiné-

raire d'Antonin. Cette route est censée relier la chaussée de Tongres-Juliers à celle de Coriovallum vers Colonia Trajana. C'est, en effet, le chemin qui nous paraît être le plus court et le plus direct entre Tongres et Xanten, de même que la route de Heerlen (*Coriovallum*) par Tudderen, a dû être le chemin le plus direct et le plus court pour les voyageurs venant du côté de Cologne, de Juliers ou d'Aix-la-Chapelle.

M. Janssen a parcouru et examiné cette route en 1850, nous-même l'avons étudiée au mois de septembre 1866 en compagnie de feu M. Stas, conseiller honoraire à la cour de cassation à Bruxelles. Voici quelques données que nous avons recueillies sur sa direction problable :

Elle prend son origine sur la chaussée de Maestricht, entre Broekhem et Fauquemont, à 100 pas environ d'un petit cimetière belgo-romain que nous avons décrit ailleurs (1). Depuis son origine jusqu'aux confins de Schimmert, elle forme la limite entre les communes de Houthem-Saint-Gerlach et de Hulsberg. Sur le plateau du Ravensbosch, elle laisse les maisons d'Arensgenhout à droite et les premières substructions romaines (pl. I, litt. E, G et F) à environ 300 pas à gauche. Elle passe ensuite tout près du temple et croise, au milieu des substructions du Steenland, le chemin nommé Lotharingerweg (Pl. I, litt. C et AA, et pl. II, litt. A). Un peu plus loin, elle traverse également la route provinciale de Meerssen à Amstenrade et se dirige vers Groot-Genhout, où elle a conservé sa pleine largeur. Chemin faisant, nous avons remarqué que les champs qui longent cette route ne la dépassent presque jamais, ce qui est un

(1) *Publications*, etc., *du Limbourg*, IV, pp. 13-24.

signe qu'elle est plus ancienne que la formation en lots des propriétés voisines.

Dans un champ, près du Nieuwhuis (Schimmert), où elle semblait avoir dévié et qui, au reste, était exempt de tous cailloux, nous avons trouvé une mince couche de gravier de la largeur de 3 mètres. Après être descendue dans la plaine, près du bois dit *Vrouwenbosch*, elle forme la limite entre les communes de Spaubeek et de Beek, et commence à s'appeler Maestrichterstraat. Derrière le hameau de Neerbeek, elle prend le nom de Langstraat, passe la rivière de Geleen à Daneken, petit hameau qu'elle partage entre les communes de Geleen et de Schinnen, et va se perdre dans la campagne. Près de Munstergeleen, elle reparaît sous le nom de Sittarderweg, traverse les hameaux de Haag, de Houbeneind et de Leyenbroek, et se dirige par un chemin creux vers la hauteur du Kollenberg, où elle croise le chemin de Doenraedt à Sittard, près de la chapelle de Sainte-Rose (1). Elle descend ensuite dans la plaine de Broeksittard par la campagne cultivée (2), où M. Janssen a rencontré des vestiges de substructions belgo-romaines (3). Laissant ce village un peu à gauche, elle se dirige vers le pont que les Romains ont jeté sur le marais qui sépare Broeksittard de Tudderen. Ayant passé ce pont et le ruisseau de Rodebeek, près de la

---

(1) C'est dans le versant du Kollenberg vers Broeksittard qu'au jour de Pâques de l'année 1543 le duc de Juliers remporta une victoire signalée sur les troupes de l'empereur Charles V commandées par Philippe, prince d'Orange.

(2) Dans cette campagne se trouve un sentier qui forme la limite entre les villages de Broeksittard et de Hillensberg et qui porte le nom caractéristique de Trichterpadje ou sentier de Maestricht.

(3) Plan cadastral de Broeksittard, n°s 1056 et 1057.

première maison de Tudderen, nommée *de Volmolen*, la route, encore munie d'une légère couche de gravier, reparait dans un lieu voisin nommé de *Boxberg*. Elle y fait une courbe à gauche, pour se diriger vers la campagne de Nervierhoek, où M. le curé de Tudderen nous a montré des substructions romaines qu'il croit avoir appartenu à l'ancien *Teudurum* des Itinéraires.

Mais retournons au Ravensbosch. Après avoir décrit la physionomie extérieure et générale de notre colonie, nous allons entrer plus avant dans la matière en publiant le résultat des fouilles que nous avons entreprises dans les substructions de Billich (Pl. I, litt. B). Cette étude sera probablement suivie d'une autre sur les fouilles de Brummenkoul et du Steenland. Ces explorations prouveront une fois de plus la grande importance que la hauteur du Ravensbosch et la vallée adjacente doivent avoir eue à l'aurore de notre civilisation.

Il n'est donc pas étonnant que Pélerin, Cudell, Janssen, et avec eux une grande partie des archéologues de nos jours, aient essayé de découvrir dans ce lieu la station romaine de Coriovallum. Un Allemand, M. Auguste Schierenberg, de Meinberg, va plus loin encore. Il émet une hypothèse qui aura peut-être la même destinée que celle de Coriovallum, mais qu'il est utile de mentionner dans cette étude, ne fût-ce que pour indiquer combien nos découvertes dans l'ancien pays d'Outre-Meuse, signalées par le *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie*, ont attiré l'attention des savants étrangers. M. Schierenberg est d'avis que le camp d'hiver que Tibère, en l'an 4 après Jésus-Christ, établit près du fleuve Julia, doit être cherché non dans la

Westphalie, sur la Lippe, comme quelques auteurs modernes l'ont prétendu (1), mais près de Fauquemont, sur les bords de la Geule.

Concernant ces quartiers d'hiver, l'historien romain Vellejus Paterculus raconte que Tibère, après avoir soumis les Caninéfates, les Attuaires et les Bructères et accepté les Chérusques comme ses alliés, avait traversé le Weser en pénétrant plus avant dans le pays. Après divers exploits, il retournait sur ses pas en se retirant vers le commencement du printemps dans les quartiers d'hiver qu'il avait établis près du fleuve Julia, *in mediis finibus Germaniae*. Le passage en question est littéralement de la teneur suivante : *eum veris initio reduxit in Germaniam in cujus mediis finibus ad caput Juliae fluminis hiberna digrediens princeps locaverat* (2). Dans le but de fonder son opinion sur des bases solides, M. Schierenberg prétend qu'il faut entendre dans ce passage par le mot *Germania*, la Germanie romaine, qui était située sur la rive gauche du Rhin. Ce qui résulte d'après lui, d'un côté, de la coutume qu'avaient les armées romaines d'établir leurs quartiers d'hiver dans les anciennes provinces (3), et de l'autre, de la circonstance que les Caninéfates, le premier peuple soumis par Tibère, demeurait sur cette rive gauche (4). Quant au nom propre de Julia qu'on

---

(1) C'est entre autres l'opinion que le baron H. v. Z. émet dans une brochure intitulée : *Ueber Arbulo und das Winterlager des Tiberius am Flusse Julia*. Paderborn, 1865, in-8° de 30 pages.

(2) Vellejus, II, p. 105.

(3) A l'appui de cet argument, il cite ce passage de Tacite, *Annales*, III, 74 : « Nec, ut mos fuerat, copias... hibernaculis veteris provinciae reponit. »

(4) Vellejus dit, II, p. 105 : « Intrata protinus Germania subacti Caninefates, Attuarii, Bructeri, recepti Cherusci, » etc.

rencontre dans les meilleures éditions de Vellejus, il n'est pas permis de le changer en celui de *Luppia,* comme l'ont proposé quelques philologues. Le nom de la Geule s'écrivait au IXe siècle *Gulia* (1). Par des arguments de cette nature et par d'autres encore, M. Schierenberg tâche de rendre probable sa thèse des quartiers d'hiver de Tibère aux environs de Fauquemont (2).

JOS. HABETS.

---

(1) Ajoutons que dans les environs d'Aix-la-Chapelle et de Cologne la lettre G est prononcée devant les voyelles comme le J allemand. Ainsi on dit : « Eine jut jebratene Jans ist eine jute Jabe Jottes. » De là sans doute la connexion entre *Gulia* et *Julia*.

(2) Nous avons puisé les détails qui précèdent dans quelques renseignements écrits et dans deux brochures de l'auteur, qui portent pour titre : *Ein historischer Spaziergang von Tropæa Drusi über den Externstein nach dem Campus Idistavisus*. Detmold, 1875, in-8°, et *Die Varusschlacht im Teutoburger Engpasse*. Detmold, 1875, in-8°.

BIBLIOGRAPHIE.

Doctor R.-G. STILLFRIED, *Kloster Heilsbronn. Eine Beitrage zu den Hohenzollerischen Forschungen* (Le monastère de Heilsbronn. Un complément aux recherches sur les Hohenzollern), 1 vol. in-8°. Berlin, 1877, avec un grand nombre de planches et de gravures insérées dans le texte. — Ouvrage dédié à S. A. le Prince impérial d'Allemagne.

En Germanie, le culte des ancêtres et spécialement des Hohenzollern, est encore en pleine vigueur, conséquence nécessaire du sentiment de la famille et de la patrie surtout.

Le livre si splendide, dont le titre est inscrit en tête de cet article, en est la preuve la plus évidente. Il forme en quelque sorte un complément aux recherches déjà faites et publiées, depuis plusieurs années, par l'auteur sur la maison de Hohenzollern, naguère passée inaperçue et aujourd'hui si célèbre par le rôle important qu'elle n'a cessé de remplir dans l'histoire moderne.

Tel n'a pas été uniquement le but de M. Stillfried dans son livre nouveau. L'histoire du monastère de Heilsbronn, l'architecture du moyen âge, l'archéologie et la sigilographie y occupent une place importante.

L'auteur commence par une bibliographie de toutes les sources imprimées et inédites auxquelles il a eu recours

pour faire l'histoire de ce monastère, situé sur la route de Nurenberg vers Ansbach. Puis il entre en matière par l'histoire de cet établissement religieux, de l'école y annexée, des abbés, etc., partie extrêmement complète par les documents si nombreux auxquels l'écrivain a eu recours. En lisant ce travail, on s'aperçoit de suite que M. Stillfried n'en est pas à ses débuts. Tout y est présenté avec méthode, soin et critique surtout.

De l'histoire il passe à l'archéologie. Après avoir donné la description de l'église, il entame celle de la basilique, conçue dans le style roman, en vogue durant la première moitié du XIIe siècle, des dépendances de l'église, de l'ameublement de cet édifice, des monuments funéraires y élevés à la mémoire des burgraves de Nurenberg, des électeurs et marquis de Brandebourg, de différents dynastes et de membres de familles nobles. Les orfévreries, l'histoire des reliquaires, les tableaux, rien n'a été négligé dans ses moindres détails.

L'auteur a voulu rendre par les planches la publication en tous points digne du texte. Des photolitographies, des chromolitographies, des gravures sur bois, des plans, des coupes et des élévations de l'église, des gravures de sceaux insérées dans les textes, des reproductions de portraits, de statues, de bas-reliefs, de monuments sépulcraux, de pierres tombales, de verrières, de médailles, de retables remontant au commencement du XVIe siècle, y sont prodigués. Les planches des retables seront certainement consultées avec fruit par les artistes chargés de créer des ameublements semblables pour des églises élevées dans le style ogival.

Nous admettons très-volontiers la différence qui existe

entre l'art des monuments réunis à Heilsbronn et celui de notre pays. Il a un cachet à la fois plus réaliste et en même temps plus élevé qu'en Belgique. Mais à part ces différences, il y a aussi certaines analogies entre eux. Par exemple, l'art roman y était à peu près ce qu'il était chez nous à la même époque.

Des photographies au nombre de 90 planches, une nécrologie du monastère, des pièces justificatives et de bonnes tables terminent l'ouvrage, véritable chef-d'œuvre de typographie. L'exécution des planches témoigne des progrès de l'art à Berlin.

Ch. Piot.

COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS.

RÉSUMÉ DES PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCES

des 5, 9, 12, 17, 19 et 26 janvier; des 2, 7, 9, 14, 15, 16, 23 et 27 février 1878.

ACTES OFFICIELS.

Membre correspondant.

Par arrêté royal du 15 janvier, M. Van Bastelaer, archéologue à Charleroi, est nommé membre correspondant de la Commission royale des monuments pour la province de Hainaut.

PEINTURE ET SCULPTURE.

La Commission a approuvé :

Tableau de la chapelle du cimetière de Hasselt.

1° Le devis estimatif des travaux de réparation et de nettoyage à exécuter au tableau représentant : *la Résurrection du Christ*, qui décorait l'autel de la chapelle du cimetière de Hasselt;

Église de Herent.

2° La proposition du comité des membres correspondants du Brabant tendante à parqueter et à restaurer un tableau peint sur panneau appartenant à l'église de Herent. Ce tableau représente la Vierge tenant l'enfant Jésus; il date de

la fin du xve ou du commencement du xvie siècle et mérite les frais d'une restauration ;

3° Le dessin d'un monument funéraire en marbre blanc et noir qu'on propose de placer dans l'église de Saint-Jacques, à Ypres, à la mémoire de la famille Vanderstichelen de Maubus ; Église de Saint-Jacques, à Ypres. Monument funéraire.

4° Le dessin de quelques ouvrages complémentaires à exécuter par M. Goyers à la chaire à prêcher de l'église de Saint-Joseph, à Louvain ; Église de Saint-Joseph, à Louvain. Chaire.

5° Deux statues exécutées par M. Laumans pour l'église de Branchon (Namur). Église de Branchon. Statues.

— Des délégués ont examiné, à la demande de M. Brunin, le modèle au tiers de l'exécution de la statue à ériger sur la place de Belœil (Hainaut), à la mémoire du feld-maréchal prince Charles-Joseph de Ligne. Statue du prince de Ligne, à Belœil.

Ce modèle a été approuvé sous réserve de quelques points de détails que l'artiste s'est engagé à revoir lors de l'exécution du modèle définitif.

— M. l'architecte Pavot a soumis récemment un rapport détaillé et des plans relatifs à la restauration du jubé sculpté de l'église de Walcourt. La Commission ne peut que regretter que le conseil de fabrique se refuse à replacer ce jubé à la place qu'il occupait primitivement à l'entrée du chœur. Cet emplacement est celui qu'occupent la plupart des jubés du moyen âge et de la Renaissance, tels que ceux des églises de Saint-Pierre, à Louvain, de Notre-Dame, à Aerschot, de Saint-Nicolas, à Dixmude, de Notre-Dame, à Tournai, de Saint-Vincent, à Soignies, etc. Il ne pourrait, comme on le craint, gêner l'exercice du culte, puisqu'il serait possible d'ouvrir complètement les trois arcades, en Église de Walcourt. Jubé.

faisant reposer la face postérieure sur des piliers. Quoiqu'il en soit et après mûr examen des propositions de M. Pavot, la Commission estime qu'il y a urgence de prendre une décision quant au principe même des travaux, qui intéressent la conservation d'un des plus précieux spécimens de notre sculpture nationale. Il importerait donc que l'on mît sans retard la main à l'œuvre et, dans ce but, il faudrait que les diverses administrations appelées à intervenir dans la dépense, se missent d'accord et votassent un crédit d'une dizaine de mille francs. Cette somme servirait à effectuer les ouvrages les plus urgents de consolidation, et, pendant l'exécution de ces travaux préliminaires, nécessaires en tous cas, on pourrait continuer les études pour la restauration proprement dite, dresser les projets définitifs et établir le devis général de la dépense.

Église de Notre-Dame, à Bruges. Groupe de Michel-Ange.

— Le conseil de fabrique de l'église de Notre-Dame, à Bruges, a décliné, d'une manière absolue, toute proposition concernant la cession à un Musée public du groupe de Michel-Ange : *la Vierge et l'Enfant Jésus*. Ce conseil se défend d'avoir altéré ce chef-d'œuvre ; le voile en albâtre sculpté qui recouvre la nudité de l'Enfant Jésus, sans y être attaché, n'a nullement endommagé, dit-il, l'une ou l'autre partie du groupe et peut être enlevé avec la même facilité que le rideau suspendu devant plusieurs de nos tableaux de maîtres.

La Commission regrette que le conseil de fabrique n'ait pas cru devoir accepter sa proposition (V. XVIe année, p. 661), qui était de nature à sauvegarder les intérêts de l'art en même temps que les convenances du culte. Le Collége est d'avis que si l'opération d'enlever et replacer le voile en

albâtre devait se répéter fréquemment, il en résulterait à la longue plus d'une avarie pour le chef-d'œuvre de Michel-Ange.

Église de Saint-Pierre, à Louvain. Tableau.

— Dès 1865, la Commission avait proposé l'exécution de certains travaux d'appropriation à l'autel de Sainte-Anne, dans l'église de Saint-Pierre, à Louvain, pour y placer le célèbre triptyque de Quentin Metsys, représentant *la Vie de sainte Anne*. Ce tableau occupe aujourd'hui encore un emplacement peu convenable et le conseil de fabrique est d'avis d'ajourner le travail d'appropriation jusqu'au moment où l'on transformera les autels de Saint-Pierre d'après un projet d'ensemble. Tout en faisant des réserves formelles quant à ces ouvrages, pour lesquels des propositions motivées et des plans détaillés devront être soumis au préalable au Gouvernement, la Commission estime que, dans l'intérêt de la conservation du chef-d'œuvre de Metsys, il y a lieu d'insister pour que le conseil de fabrique s'occupe sans délai de l'emplacement définitif à lui donner sur l'autel de Sainte-Anne.

CONSTRUCTIONS CIVILES.

Hôpitaux de Saint-Jean et de Saint-Pierre, à Bruxelles.

Le Collége a approuvé les propositions relatives à certains travaux d'appropriation à effectuer aux hôpitaux de Saint-Jean et de Saint-Pierre, à Bruxelles, d'après les plans et devis dressés par M. l'architecte Partoes.

ÉDIFICES RELIGIEUX.

PRESBYTÈRES.

Réparation et construction de presbytères.

La Commission a émis des avis favorables sur les projets de réparations à effectuer aux presbytères de Vleckem

(Flandre orientale), Cambron-Casteau et Thulin (Hainaut), Tillier (Namur), ainsi que sur les plans d'un presbytère à construire à Daussoulx (Namur).

ÉGLISES. — CONSTRUCTIONS NOUVELLES.

Ont été approuvés :

Construction d'églises à Leefdael, Ste-Marguerite, St-Sauveur, Petite-Rosière et Purnode.

1° Les plans relatifs à la construction d'églises :

A Leefdael (Brabant), sous les réserves ci après : *a.* la tour aura la largeur de la nef centrale, conformément aux traditions du moyen âge; *b.* le bras du transept opposé au chœur conservé de l'ancienne église ne sera pas la reproduction exacte de ce chœur et sera terminé par un pignon : architecte, M. Gife;

A Sainte-Marguerite (Flandre orientale) : architecte, M. Deperre-Montigny;

A Saint-Sauveur (Hainaut), sous réserve qu'il sera établi une plate-forme dans le haut de la tour, afin d'assurer la stabilité de la flèche et que le transept sera couvert d'une voûte en forme de coupole : architecte, M. Bruyenne;

A Petite-Rosière, commune de Morhet (Luxembourg); le Collége a fait sur ce projet différentes observations de détails dont l'architecte, M. Adam, devra tenir compte dans le cours de l'exécution des travaux;

A Purnode (Namur); l'architecte, M. Luffin, devra se conformer aux recommandations faites par M. l'architecte provincial dans son rapport du 18 décembre 1877. Les tombes anciennes qui existent dans l'église actuelle devront être conservées avec soin et replacées dans le nouveau temple;

2° Les plans relatifs à l'agrandissement et la restauration des églises de : Vieux-Ville (Liége) : architecte, M. Plenus; Agrandissement des églises de Vieux-Ville, Slins et Sommière.

Slins (même province). Ce projet, qui est dressé par M. Halkin, comprend la construction d'une tour nouvelle;

Sommière (Namur). Les travaux projetés donneront à cet édifice un style et un caractère qu'on ne rencontre que trop rarement dans nos églises rurales : architecte, M. Van Assche;

3° Le plan dressé par M. Mahieu pour la reconstruction de la partie supérieure de la tour et la flèche de l'église de Thulin (Hainaut); Église de Thulin.

4° Le projet des travaux à exécuter aux abords de l'église et du presbytère de Vieusart, à Corroy-le-Grand (Brabant) : architecte, M. Coulon; Église et presbytère de Vieusart.

5° Le devis estimatif de certains travaux complémentaires à exécuter à la façade orientale de l'église de Notre-Dame, à Laeken (Brabant) : architecte, M. De Curte; Église de Laeken.

6° Le devis estimatif des ouvrages à faire pour achever complètement l'église de Cureghem, à Anderlecht (Brabant) : architecte, M. Cels; Église de Cureghem.

7° Les projets de divers objets d'ameublement destinés aux églises de : Ameublements.

Notre-Dame de Bon-Secours, à Bruxelles, buffet d'orgue;

Saint-Jean-Geest (Brabant), stalles, chaire à prêcher, deux confessionnaux, deux petits autels, achèvement du maître-autel, deux crédences et cuve baptismale;

Rossem sous Wolverthem (même province), trois autels;

Heyst (Flandre occidentale), deux autels latéraux;

Bouchaute (Flandre orientale), stalles;

Bambrugge (même province), orgues;

Xhendremael (Liége), buffet d'orgue;

Nederheim (Limbourg), deux confessionnaux;

Bourg-Léopold (Limbourg), dais pour la statue de la Vierge;

Nismes (Namur), deux confessionnaux.

Eglise de Petit-Sinay.

— Le conseil de fabrique de l'église de Petit-Sinay (Flandre orientale) demande l'autorisation d'exécuter par voie de régie les travaux d'agrandissement dont les plans ont été approuvés. Il fait valoir notamment qu'il peut se procurer actuellement à un prix modique les briques nécessaires et que tous les matériaux seront conduits gratuitement à pied-d'œuvre.

Le mode d'exécution proposé a déjà donné lieu à tant de mécomptes et à de si nombreux inconvénients, qu'on ne doit l'autoriser, semble-t-il, que dans des cas exceptionnels, alors, par exemple, que la dépense à faire est trop peu considérable, ou que les ouvrages à effectuer ne peuvent être nettement déterminés à l'avance pour faire une évaluation exacte de la dépense. Or aucun de ces cas ne se présente dans les travaux projetés à l'église de Petit-Sinay. La dépense, en effet, est relativement importante (24,275 francs) et les travaux sont exactement définis tant aux plans qu'au devis estimatif. Il importe d'ailleurs que pour des ouvrages de ce genre il y ait un entrepreneur responsable de leur exécution.

La Commission a donc émis l'avis qu'il n'y avait pas lieu dans le cas actuel d'autoriser la dérogation proposée à l'art. 42 du décret du 30 décembre 1809. Rien n'empêche, du reste, de stipuler au contrat d'entreprise que la fabrique fournira les briques et que les matériaux seront transportés

gratuitement au chantier ; les soumissionnaires feront leurs prix en conséquence.

TRAVAUX DE RESTAURATION.

Ont été approuvés :

1° Les plans de travaux de restauration à exécuter au chœur de l'église de Beveren lez Roulers (Flandre occidentale) et à la construction d'une sacristie : architecte, M. Charlier ; Restauration des églises de Beveren, Vaucelles et Coursel.

2° Le devis estimatif de quelques réparations à effectuer à l'église de Vaucelles (Hainaut) ;

3° La proposition de restaurer les toitures des nefs, du chœur et de la sacristie de l'église de Coursel en Campine (Limbourg) ;

4° Le projet dressé par M. l'architecte Schoy pour la reconstruction de la grande fenêtre au-dessus du portail principal de l'église de Notre-Dame du Sablon, à Bruxelles. Église de Notre-Dame du Sablon, à Bruxelles.

A ce projet était joint un plan d'ensemble de la restauration de la façade vers la rue des Sablons. La Commission a émis l'avis que ce projet est une étude des plus remarquables et qui fait honneur à M. l'architecte Schoy. On peut dès aujourd'hui approuver ce travail pour tout ce qui se rapporte à la restauration de la construction actuellement existante, c'est-à-dire jusqu'à la hauteur de la deuxième balustrade. En ce qui concerne l'achèvement et l'ornementation du pignon, ainsi que la construction de la partie supérieure des deux tourelles d'angles dont il n'existe aucune trace, ce sont là des points à étudier encore, les travaux étant réservés pour un temps relativement éloigné. On ne pourrait, du

reste, se prononcer définitivement sur ces questions sans avoir sous les yeux un plan général de restauration du monument. Il est à remarquer, en effet, que les deux pinacles précités et le couronnement du pignon joueront un rôle des plus importants dans la silhouette de l'église, et que leur amortissement doit être forcément subordonné à cet effet d'ensemble.

Le Secrétaire Général,
J. Rousseau.

Vu en conformité de l'article 25 du règlement.

Le Président,
Wellens.

ESSAI HISTORIQUE

SUR

LES TAPISSERIES

ET

LES TAPISSIERS DE HAUTE ET DE BASSE-LICE DE BRUXELLES.

(Suite et fin.)

IX (SUITE).

Vers 1655 et 1656, le commerce des tapisseries fut entrepris par Marc De Vos, dont les descendants s'y adonnèrent avec succès pendant près d'un siècle. Marc était doyen lorsqu'il fut privilégié, le 16 novembre 1663 (1); il occupait alors cinq à six métiers dans son habitation et fournissait en outre du travail à plusieurs maîtres. Jacquemart (2) mentionne des « verdures » représentant *les Saisons* et signées Marcus De Vos et J. F. V. Hecke. Au premier appartiennent aussi plusieurs pièces de la collection des ducs de Berwick et d'Albe, qui sont signées M. De V. ou M. De Vos, et ont des bordures de fleurs et de fruits. L'une d'elles représente un *Sacrifice à Diane;* les quatre autres offrent des épisodes de la *Vie de César* (3).

(1) *VIIe register ter Tresorye gehouden*, f° 265.
(2) *Histoire du mobilier*, p. 149.
(3) *Catalogue*, p. 65.

Albert Auwercx entra dans le métier en 1657 et fut avantagé par la ville quatorze ans après, le 18 février 1671 (1). Il a fabriqué une tenture qui appartient actuellement à M. de Saint-Albin : *l'Histoire du comte Guillaume-Raimond de Moncade, seigneur d'Airola, en Sicile.* Jacquemart, qui la cite (2), en porte un jugement très-favorable. « Elle est, dit-il, » admirablement réussie ; les fonds, surtout les marines, » sont d'une légèreté charmante. Les larges bordures, qui » sont formées, tantôt d'emblèmes guerriers, tantôt de » fleurs ou de fruits, tantot de poissons et d'animaux marins, » sont d'une fermeté et d'une vérité dont rien n'approche. » Chacune des pièces présente dans le haut cette inscription : *Guillelmus Raymundus Moncata, hujus nominis III, Augustae comes*, et dans le bas, la marque de Bruxelles et la signature A. Auwercx. En voici les sujets :

1° Le roi d'Aragon Martin congédie le comte, qui se prépare à s'embarquer ;

2° La reine, échappée de la forteresse de Catane, entre dans une chaloupe avec l'aide de Moncade, qui lui tend la main ;

3° Moncade, armé de pied en cap, offre au roi ses troupes, qu'il vient de lever pour son service et d'équiper à ses frais ;

4° Le roi montre au comte Cerbellon et la baronnie de Saint-Vincent, en Catalogne, et lui en donne l'investiture.

En même temps que cette tenture, on avait exposé à Paris, en 1874, un tableau de 0m60 sur 0m40, représentant un

---

(1) *VIIIe register ter Tresorye gehouden*, f° 202.

(2) *Loc. cit.*, p. 149. — Voyez aussi Castel, pp. 271 et 313, et le *Catalogue de l'Union centrale des Beaux-Arts*, p. 252.

autre sujet de la même *Histoire*, et cependant ne reproduisant aucune des scènes mentionnées plus haut. Cette toile avait été peinte, en 1665, par Van Herp et Jean Van Kessel (1).

Auwercx a encore confectionné une *Histoire de Saint-Paul*, en quatre pièces. Une *Décollation* de ce saint, avec une riche bordure formée de fleurs et portant au bas la marque de Bruxelles et la signature A. Auwercx, existait il y a quelques années en Italie, et j'en ai vu le carton chez le vicomte Hippolyte Vilain XIIII, ancien ministre de Belgique à Turin; ce carton était collé sur toile et avait été jadis divisé en cinq grandes bandes. Une autre pièce appartenant à la même tenture, *Saint-Paul déchirant les livres des païens*, porte cette indication : G. Van Leefdael. Elle est donc du tapissier de ce nom dont j'ai parlé plus haut (XVIe année, p. 576), et qui vivait comme Auwercx vers 1660 et 1670. L'origine et la date des deux pièces, sur lesquelles je n'ai pu donner au vicomte aucune indication, ne font donc plus l'objet d'un doute.

Un Albert Auwercx travaillait encore avec cinq métiers vers l'an 1707; il habitait place des Wallons ou peut-être rue du Miroir. A la date du 1er février 1702, il était veuf de Claire Vanden Bossche, qui lui avait donné sept enfants : Nicolas, Madeleine-Marie, Philippe, Daniel, Guillaume, Gaspar et Charles-François, qui devint prêtre. Nicolas, Philippe et Guillaume firent aussi partie du métier des tapissiers. Nicolas Auwercx ou Auwericx est encore cité en 1738; Guillaume Auwericx était doyen en 1719 et habitait alors près

(1) Notes communiquées par M. Schoy.

de l'hôtel d'Orange (le Musée); Philippe confectionnait encore des tapisseries en 1752.

Jean Parmentiers avait dans sa demeure six métiers en activité, lorsqu'il fut avantagé par la ville, le 8 juillet 1661 (1).

Daniel Abeloos prétendait être un des membres les plus actifs de la corporation, lorsqu'il fut privilégié à son tour, le 26 mai 1665, après la mort de Mathieu Roelants (2).

En 1665, on mentionne comme doyen George Leemans, de qui proviennent, sans doute, deux pièces qui se trouvaient à l'exposition de Milan de 1874 et qui appartenaient à un particulier de cette ville. Elles représentent : *Louis XIV approuvant les dessins pour la construction du Louvre* et la *Révocation de l'édit de Nantes*. La marque de Bruxelles et la signature I (*Joris*, Georges) Leemans attestent que le monarque français ne cessa pas, après la fondation des Gobelins, de recourir à l'habileté reconnue des fabricants de notre ville.

Gérard Peemans travaillait avec six métiers et quatorze ouvriers lorsqu'il fut privilégié par la ville le 15 octobre 1665. Il existait des cartons représentant *l'Histoire de l'empereur Aurélien et de la reine Zénobie* et qui avaient été commandés par un nommé George Ghuys à Jean Snellinck le Vieux, peintre malinois qui habita Bruxelles; ces cartons, dont la reproduction en tapisseries avait eu beaucoup de succès en France, furent achetés par Peemans, qui les fit dessiner dans de plus petites proportions (3). Ce dernier tra-

(1) *VIe register ter Tresorye gehouden*, f° 208.
(2) *Ibidem*, f° 497.
(3) *VIIe register*, f° 285.

vail lui coûta 9,000 florins, outre 6,000 qu'il avait dû donner pour les cartons originaux. MM. Braquenié possèdent de cette tenture une pièce qui représente *Zénobie à la chasse* (hauteur 4m05, largeur 4m90); la bordure est composée de festons entremêlés de génies ailés et présente, dans le haut, un cartouche où on lit : ZEN . CAPROS CERVOSQUE VENANDO URSOS ET LEONES CAPIT (Zénobie, en chassant les chèvres et les cerfs, prend des ours et des lions), et au bas, dans le galon bleu, la marque de Bruxelles et la signature : *G. Peemans*.

Ce fabricant épousa la fille de Gérard Vander Strecken, dont nous avons parlé plus haut, et il eut neuf fils et une fille. Outre plusieurs maîtres travaillant chez eux, il employait dans ses ateliers trente-trois ouvriers, ce qui détermina le magistrat, le 22 juin 1685, à porter son exemption d'assises du taux ordinaire, soit 24 setiers de drèche et un poinçon de vin de France, à 56 setiers et 2 poinçons. Il avait alors en magasin des tapisseries pour plus de 40,000 florins, outre d'autres valant de 13,000 à 14,000 florins et appartenant à sa belle-mère, qui était très-âgée et maladive. On conserve de lui, à Madrid, une tenture des *Actes des apôtres*, imitée de celles qui ont été faites d'après les cartons de Raphaël et signée : *G. Peemans* (1).

Les De Broe, avant de figurer parmi les tapissiers, firent partie du métier des peintres, où nous voyons figurer Jean De Broe, gendre du tapissier Jean De Strycker, reçu, le 28 octobre 1659, comme apprenti chez maître Lancelot Lefebevere ou Lefebure. Celui-ci, comme nous avons eu

(1) Renseignements de M. le comte de Valencia.

l'occasion de le dire, s'occupait de préférence de l'exécution de cartons; rien d'étonnant que De Broe se soit adonné à la fabrication de tapisseries. Un Anselme De Broe commença à en fabriquer et vendre en 1671 ou 1672; il procurait du travail, hors de chez lui, à deux autres maîtres, Jean De Melter et Jacques Coenot, lorsqu'il fut privilégié par la ville le 18 septembre 1681. Il existe de lui une suite de cinq pièces, représentant *l'Éducation du cheval*. Un autre Jean De Broe reprit de ses cohéritiers six chambres de tapisseries délaissées par son père Mathys ou Mathias et fut avantagé à son tour, le 21 juin 1687 (1).

Les Van der Borcht, en qui devait s'éteindre la liste glorieuse des fabricants bruxellois, ont aussi commencé par être peintres. L'un d'eux, Pierre, fils de Pierre, devint l'un des apprentis de Denis Van Alsloot, en 1604. Il eut plusieurs fils qui suivirent la même carrière : François, qui entra, le 6 avril 1620, dans l'atelier de Léonard Wauwermans et fut inscrit comme maître le 30 mars 1639, et Pierre, qui fut reçu comme apprenti chez maître Jean Van Alsloot, le 15 janvier 1625. Un autre François Van der Borght, fils de Henri, qui se fit inscrire, le 31 mai 1640, comme recevant les leçons de son homonyme précité, était sans doute son neveu. Leurs parents entrèrent dans le métier des tapissiers, à ce qu'il semble, vers l'année 1676. Le 1er octobre de cette année, Jacques Van der Borcht succéda à sa tante Elisabeth Leemans dans la jouissance des avantages accordés par la ville aux tapissiers (2). C'est à lui, sans doute, qu'il faut attribuer

(1) *XIe register ter Tresorye gehouden*, f° 225, et *XIIe register*, f° 298.
(2) *IXe register ter Tresorye gehouden*, f° 186.

les pièces signées I (*Jacobus*) Van der Borcht, comme ce « Teniers », pour nous servir d'une expression qui était jadis acceptée, qui appartient à M. Martellier et a figuré à l'exposition d'Orléans (1); comme ce *Triomphe de Neptune et d'Amphitrite,* pièce de 8m50 de large sur 5m25 de haut, qui garnissait l'hôtel des Spoelberg, situé rue des Longs-Chariots, n° 7, et est encore la propriété de l'un des MM. de Spoelberg. Cette dernière composition, dont le tissu est de laine et de soie, a été exécutée sur les dessins de Jean Van Orley; elle est dans un parfait état de conservation et justifie la réputation dont jouissent les produits des Van der Borght. Jacques Van der Borcht demeurait chaussée ou rue d'Anderlecht et travaillait encore vers 1706. Il s'allia à Jeanne Van den Brugge, sœur de Gaspar Van den Brugge, et en eut quatre enfants, nommés Gaspar, Jeanne, François et Pierre, dont deux, les deux derniers, n'étaient pas majeurs à la date du 25 août 1733 (2).

Jacques eut pour contemporain un homonyme distingué par le surnom de A. Castro, équivalent latin du flamand Van der Borght et du français Du Château ou Du Bourg. Ce tapissier reçut des commandes importantes du gouverneur général des Pays-Bas, de maréchaux de France et d'autres personnages importants; on lui offrit même 200 pistoles par an s'il voulait se fixer dans les états de Louis XIV, mais il repoussa ces propositions, préférant,

---

(1) *Gazette des Beaux-Arts*, t. XIV, 2e période, p. 87.

(2) Un maître Jacques Van der Borcht faisait partie en 1699 du métier des peintres.

disait-il, vivre dans sa patrie (1). Il fut avantagé, le 13 mai 1686, par la ville, qui accorda les mêmes faveurs, le 2 janvier 1694, à un autre Van der Borght dit A. Castro, Gaspar, qui était le fournisseur habituel de l'électeur de Bavière, Maximilien-Emmanuel. Celui-ci fut soutenu par l'électeur et par le roi d'Angleterre Guillaume III, à une époque où l'industrie des tapisseries allait en déclinant.

On connait un très-grand nombre de tentures signées A. Castro, sans indication de prénoms, et, dans le nombre : une pièce appartenant à M. Rollenot et représentant l'écusson royal d'Angleterre, avec la devise *Honni soit*, etc. ; une série de cinq pièces dues à un Leclerc et à un A. Castro, et où l'on voit : 1° une halte de chasseurs courant le cerf; 2° des pêcheurs et des marchands ; 3° un berger causant avec un paysan ; 4° une kermesse flamande ; 5° une halte de bohémiens ; une autre série de huit pièces dues aux mêmes fabricants et reproduisant des scènes de chasses qui ont orné le château d'Issy ; trois tapisseries avec sujets à la Teniers, qui ont été vendues en 1874. A I. V. Borcht a Castro, c'est-à-dire Jacques Van der Borcht A Castro, appartient une pièce dont le milieu est occupé par un écusson et dont la bordure en offre dix autres.

Gaspar épousa Anne, fille du tapissier Jean-François Vanden Hecke, et en eut trois enfants : Jean-François, Anne-Lucie ou Lucrèce et Jeanne. Le premier, qui naquit vers 1679, épousa une fille du tondeur de drap Antoine Deprez, qui joua un rôle important dans les troubles de

(1) *Alsoo hy vuyt venen paer over tot sun vaederlant alhier heeft liever te leven.*

Bruxelles en 1699, fut en 1700 condamné par contumace à un bannissement de 25 années et reçut peu de temps après sa grâce. Van der Borcht était fabricant et marchand de drap; il demeurait sur la place dite *A la Halle au blé*, était doyen de son métier et remplissait les fonctions de syndic de la nation de Saint-Laurent lorsque Bruxelles se vit de nouveau en proie à des troubles en 1719. On a prétendu qu'il se mit à la tête des mécontents pour se venger des poursuites qui avaient été dirigées contre son beau-père. C'est là, me paraît-il, une allégation gratuite. Deprez ayant été gracié, pourquoi son gendre aurait-il conservé rancune à un gouvernement qui, au surplus, était hostile aux partisans du régime espagnol. Du reste, toute la procédure dirigée contre Annecessens et ses complices ne repose que sur un tissu de propos et de bavardages servant à grossir quelques démarches imprudentes. Le marquis de Prié voulait des victimes; mais, en ce qui concerne Van der Borght, il ne put satisfaire son désir de l'envoyer à l'échafaud; il lui fallut se contenter d'une sentence d'exil et de confiscation de biens, qui fut prononcée le 15 septembre (1).

Le 20 février 1677, la ville avantagea René Le Roux (2).

En 1679 figurait parmi les doyens des tapissiers Jean De Melter, qui fut privilégié le 15 novembre (3). Depuis quatre ans il recevait de France des commandes importantes et maintenait en activité six métiers; mais ses relations avec

(1) Galesloot, *Procès de François Annecessens*, t. Ier, passim. — *Archives de l'office fiscal de Brabant. Documents relatifs aux troubles de Bruxelles*, 1717-1719, t. II.

(2) *IXe register ter Tresorye gehouden*, f° 250.

(3) *XIe register*, f° 34.

nos voisins l'engagèrent, paraît-il, à émigrer. Vers 1688 il s'établit à Lille, devenu une ville française, et y obtint du magistrat une gratification de 400 florins et l'exemption de l'assise sur la bière. Il avait présenté, comme preuve de son habileté, une *Tête du Sauveur couronnée d'épines*. En 1689, il avait neuf métiers en pleine activité; il lui fut alors accordé une pension annuelle de 400 livres de France, dont il jouit jusqu'à sa mort, arrivée vers 1698. A l'exposition de Munich de 1874, on voyait de lui une *Scène champêtre*, appartenant au Musée national de Bavière et portant la marque de Bruxelles, preuve que cette pièce était antérieure à son émigration. Le Palais royal possède encore de lui un *Campement*, un *Épisode tiré du livre des rois*, en deux pièces, un *Sacrifice d'Abraham*, etc. M. Houdoy mentionne plusieurs autres œuvres de ce fabricant et, dans le nombre, une *Vierge avec l'enfant Jésus*, d'après Rubens, propriété de M. Vander Cruyssen, de Lille, qui peut être comparée aux produits des fabriques les plus renommées. Ce fabricant offrit au gouvernement espagnol, en septembre 1694, d'établir une fabrique à Madrid, et cette proposition fut fortement appuyée par la junte du commerce. Mais la monarchie espagnole était dans un état tel qu'il ne put être question d'accepter l'offre de De Melter (1).

Catherine, fille de De Melter, épousa, en 1700, Guillaume Warnier, qui était également de Bruxelles, comme en témoigne son acte d'admission dans la bourgeoisie lilloise, en date du 1er juillet 1701, dont nous devons la connais-

(1) D. G. Cruzada Villaamil, *Los tapices de Goya*, p. 75 (Madrid, 1870, in-12).

sance à l'obligeance de M. l'avocat Serrure (1). Les produits de Warnier sont nombreux et remarquables, et il en existe à Lille et aux environs un grand nombre ; on en trouvera la liste dans le travail de M. Houdoy. « Ils peuvent, y est-il » dit, être comparés aux beaux produits des Gobelins, et » leur mérite les a fait attribuer à cette manufacture » célèbre. » Celle de Warnier avait pris un développement considérable, puisqu'elle fournissait du travail à soixante familles et comprenait, en 1755, 21 métiers. Il y avait des tapisseries de ce fabricant à l'exposition de Milan de 1874, et en particulier des *Scènes pastorales et champêtres*, avec des trophées d'ustensiles dans la bordure, provenant du palais royal de Turin ; il y en avait aussi à l'exposition de Paris de 1876, et l'on en voit plusieurs, notamment des *Scènes de la vie de Don Quichotte*, à l'hôpital Saint-Sauveur, de Lille. Notre compatriote mourut en 1758, laissant une veuve appelée Catherine Ghuys, qui continua la profession de son mari et reçut de la ville de Lille une pension qui lui fut payée jusqu'à sa mort, arrivée le 12 décembre 1778. Adrien Waerniers ou Warnier, frère de Guillaume, qui a laissé de la postérité, alla s'établir à Copenhague (2).

Le 21 mai 1680, on admit dans la bourgeoisie de Bruxelles Guillaume Foulon, de Namur, en même temps que son fils Guillaume-François, en réduisant pour eux

---

(1) « Guillaume Waerniers, fils de Jaspar et de Jeanne Gauweners, natif de » Bruxelles, maistre tapissier, aiant espousé Catherine De Melter, fille de Jean, » sans enfants, par achat, le 1er de juillet 1701, XVIe » (*Registres de bourgeoisie de Lille*, n° IX, p. 12).

(2) Houdoy, *loc. cit.*, pp. 97 et suivantes. Voir aussi *Union centrale des Beaux-Arts. Catalogue*, p. 225.

le droit d'entrée à 350 florins (1). Foullon embrassa la profession de marchand de tapisseries. Il confectionnait de préférence « des bocages fins en vert, des paysages, des reposoirs » (*groenz fyne boschagien*, *lantschappen*, *reposteros*), etc., et en exposa plusieurs au *Tapissiers pant*. En 1681, outre une chambre de *l'Histoire d'Alexandre*, il fit exécuter huit pièces du genre dit en flamand *Plaisante lantschappen* ou *Sites agréables*, genre qui était très en faveur dans plusieurs villes de France et dont Foullon voulait conserver l'exploitation à Bruxelles. Ce fut pour ce motif que le magistrat lui octroya, le 24 novembre, les faveurs et avantages accordés d'ordinaire aux principaux de ses confrères (2). Comme son gendre Jean Goch avait fait confectionner un grand nombre de chambres et grandement contribué au maintien de l'industrie bruxelloise, il lui suffit de rappeler ces circonstances pour obtenir à son tour les mêmes priviléges, le 18 juillet 1699 (3).

Vers le même temps, on avantagea :

N. Van den Sande, doyen en exercice, qui avait exécuté en tapisserie des personnages (*posturen*), des paysages (*lantschappen*), etc. (résolution du 23 août 1686 (4) ;

Jean Cobus, également doyen (résolution du même jour) (5) ;

Jean-Baptiste Grimberchs, ancien bourgmestre des nations, qui depuis un an avait commencé à faire confectionner des tentures (résolution du 8 août 1687) (6).

(1) *VIe register*, f° 514.
(2) *Ibidem*, f° 248.
(3) *Ibidem*, f° 514.
(4) *Ibidem*, f° 185.
(5) *Ibidem*, f° 191.
(6) *Ibidem*, f° 297.

Au moment où s'ouvrit le XVIIIe siècle, on ne comptait plus à Bruxelles que huit fabricants de tapisseries, maintenant en activité 55 métiers, soit un peu plus de 150 ouvriers. C'étaient, d'après un état signé B.-F. de Robiano et datant des années 1705 à 1707 :

Auwercx (Albert),	qui occupait	5	métiers ;
De Clerck (Jérôme),	»	7	»
De Vos (Josse),	»	12	»
De Potter (Guillaume),	»	5	»
Peemans,	»	4	»
Rydams (Henri),	»	5	»
Van den Hecke (François),	»	4	»
Van der Borcht (Gaspar),	»	5	»
et Van der Borcht (Jacques),	»	8	»

On a déjà parlé de ces industriels, sauf de De Potter, sur lequel on ne sait rien, et de Josse De Vos, sur lequel nous reviendrons. Les Leyniers avaient alors suspendu, ou du moins ralenti leur ancienne activité. Quant aux Leclercq, ils y renoncèrent bientôt. Jérôme prit pour associé Jean-Baptiste Vermillion, à qui il transmit ensuite la direction de ses ouvriers et la propriété de ses métiers. Vermillion était doyen du métier du temps d'Anneessens et joua dans les troubles un rôle, très-secondaire, il est vrai. Il obtint de la ville, le 16 mars 1725, les avantages qu'elle octroyait d'ordinaire aux fabricants de tapisseries (1); mais, au bout de quelques années (avant 1732), il ferma ses ateliers, qui se trouvaient à la Cantersteen ou rue des Carrières.

---

(1) *XVIe register ter Tresorye gehouden*, f° 175.

Parmi plusieurs tapissiers du nom de De Vos, le plus renommé était Josse, qui fut privilégié par le magistrat le 29 août 1705; une exemption complète d'assises sur les quatre espèces de consommation, c'est-à-dire la farine, la viande, la bière et le vin, lui fut alors accordée (1). Nul membre de la corporation n'avait à cette époque plus de réputation. Ce fut chez lui que l'on exécuta, pour le palais impérial de Vienne, une reproduction de la *Conquête de Tunis*, lorsqu'on en retrouva les cartons, en 1712, au palais de Bruxelles, cartons que l'on attribua au Titien, tandis qu'ils étaient, comme des témoignages irrécusables l'attestent et comme on l'a prouvé, du peintre néerlandais Jean Vermeyen. Suivant toutes les probabilités, ce fut lui aussi que l'on chargea de confectionner les tapisseries où étaient représentées les *Campagnes du général duc de Marlborough*, et qui allèrent décorer le fastueux palais de Blenheim, élevé par la reconnaissance anglaise au général qui avait si souvent triomphé des lieutenants de Louis XIV, et ensuite achevé par la veuve du duc. Il faut encore lui attribuer les tentures du même genre où sont retracées *les Victoires du prince Eugène de Savoie*, et qui ornent le palais de ce défenseur de la monarchie autrichienne (2).

De Vos a été souvent employé par nos principales familles et en particulier par les de Mérode et d'Arenberg. C'est de lui, si les indications qui m'ont été données sont exactes, que sont les tapisseries où l'on a représenté les châteaux de la famille de Mérode, notamment Westerloo, où il existe trois

(1) *Archives de la Chambre de commerce instituée en* 1705.
(2) *Mémoires du maréchal comte de Mérode-Westerloo*, t. II, p. 74.

pièces de ce genre. J'ai pu examiner à l'hôtel d'Arenberg six tapisseries où Josse De Vos a représenté et retracé, d'après des dessins dus à Jean Van Orley, *les Amours de Vénus et d'Adonis;* sur l'une d'elles on voit les nymphes désarmant les Amours et brûlant leurs carquois. Elles ont pour encadrement des bords imitant le bois doré, ornementé, et mesurent en hauteur 3m85 sur une largeur qui varie de 2m95 à 6 mètres.

De Vos doit avoir beaucoup travaillé pour les d'Arenberg, chez qui l'on trouve aussi neuf tapisseries pour frises, ayant 3m05 de large et 0m82 de haut, et où se trouvent des génies ailés, assis sur des écussons aux armes de la famille et entourés de fleurs et de fruits. D'autres pièces, de 2m30 sur 3m10, et avec cadre imitant le bois, nous montrent le blason ducal supporté par des génies ailés, et, dans le bas, dont le fond présente un site montagneux, des vases avec fleurs. Citons encore une douzaine de morceaux de tapis, également sortis des ateliers de De Vos, où l'on remarque des dessins chinois, coloriés or et argent sur un fond noir. Ces fragments, d'un genre tout particulier, sont remarquables par l'extrême délicatesse du travail.

Josse De Vos eut pour continuateur son fils Jean-François, qui fut avantagé à son tour par la ville le 19 août 1719 (1). Le 16 octobre 1736, il fut compris au nombre des fabricants auxquels le magistrat allouait tous les ans, en vertu d'une résolution datant de 1732, une allocation de 40 florins par an, dès qu'ils faisaient travailler quatre métiers; or De Vos en occupait encore huit. Ses fabricats n'étaient pas déposés

(1) *XVe register ter Tresorye gehouden*, f° 399.

chez lui, mais chez son neveu (*neve*), le greffier De Vos. Il a existé aussi un J.-B. De Vos, dont on a vendu à Bruxelles, en 1871, deux pièces représentant, d'après Vander Meulen, *l'Arrivée au camp* et *le Lever du camp*.

La famille Van den Hecke était alors représentée par les enfants de Jean-François, dont nous avons parlé longuement. Cet industriel se maria deux fois : avec Anne-Lucie Van den Brugge et avec Catherine Usselincx ; de la première il eut cinq enfants : François, Pierre, Jeanne, femme de Jacques ou François Wielemans ; Marie, femme de Michel Bodas, et Anne, femme de Gaspar Van der Borcht ; François, qui s'allia à Élisabeth Luycx, fut doyen du métier en 1697, 1707 et 1713. Pierre fut honoré de la même dignité en 1711. Il fabriquait de la basse-lice et fut privilégié par la ville le 15 novembre 1710 (1). Ses ateliers se trouvaient en face du couvent des capucins, au coin de la rue Haute et de la rue de l'Éventail, dans cette ancienne brasserie l'Éventail (*den Waeyer*) que son père avait acquise le 22 novembre 1694 et dont il reprit les quatre cinquièmes de ses co-héritiers le 9 octobre 1713.

On se fera une idée de l'importance de ses travaux par la note ci-jointe, dont je dois la bienveillante communication à M. le comte François Van der Straeten et que je reproduis à peu près textuellement :

« Les cartons de ces fines fabriques de tappisseries se » vendent chez Pierre Van den Hecke, demeurant sur la » Haute-Rue, vis-à-vis les RR. pères capucins, fabricateur » actuel desdites pièces à Brusselle.

(1) *AV° register ter Fresorye gehouden*, f° 21.

» Mémoire des différentes chambres de tappisseries.

» Premièrement *l'Histoire de Psiché*, faite d'après les
» patrons du fameux s^r Jan Van Orlai, à 5 1/4 aunes de
» hauteur :

» 1. Psiché, fille d'un roi, étoit si
» extrêmement belle que les hommes
» qui la voyoient, croyoient et pen-
» soient qu'elle étoit la déesse Vénus;
» pourquoi chacun l'honoroit avec des
» offrandes et autres services divins;
» mesure . . . . . 10 1/4 aunes.

» 2. Psiché, avec toute sa beauté,
» n'avoit point de contentement, voyant
» qu'elle demeuroit seule et que per-
» sonne ne la recherchoit en mariage;
» c'est pourquoi le roi son père alla
» consulter l'oracle d'Apollon . . 9 aunes.

» 3. Psiché, étant allée dans le palais,
» admire avec étonnement toutes les
» choses précieuses et les richesses, les
» beaux bains dans lesquels elle s'al-
» loit recréer; elle vit aussi préparer la
» table, avec toute sorte de manger et
» de vins délicieux . . . . 7 1/4 aunes.

» 4. Vénus, se divertissant avec
» d'autres dieux marins et déesses, sur
» la mer Océane, fut avertie par son
» oiseau blanc que son fils Cupidon
» étoit au lit, malade d'une brûlure . 6 1/4 aunes.

» 5. Cupidon, ne pouvant souffrir
» plus longtemps l'absence de sa future
» épouse Psiché, monte au ciel devant
» le trône de Jupiter, lequel lui accorde,
» avec tous les autres dieux, l'agréation
» de son mariage . . . . 5 aunes.

» 6. Soins que prend Vénus pour
» mettre ses attraits en état de se soute-
» nir contre ceux de Psiché. . . 4 3 4 1/8 aunes.

» 7. Psiché, s'étant levée pendant la
» nuit, prit une lampe et vit avec grand
» étonnement son beau dieu Cupidon,
» et d'altération il lui tomba quelques
» gouttes d'huile sur l'épaule . . 4 1/4 aunes.

» Les dites sept pièces ont 46 3 4 1/8 aunes en tour et, à 5 1/4 aunes de hauteur, font en carré 246 aunes. Les mêmes histoires, à 5 aunes et à 4 1/2 aunes, se trouvent
» aussi chez le dit fabricateur. Le prix est . . . fl. argent de
» change. »

« Seconde chambre, représentant *les Quatre saisons de*
« *l'année*, en quatre pièces, avec les trois planètes en
» chaque pièce et les quatre éléments en deux pièces; en-
» semble six pièces, à 5 aunes de hauteur :

» 1. L'Automne. La Balance, le
Scorpion, le Sagittaire . . . 9 1/8 aunes.

» 2. Le Printemps. Le Bélier, le
» Taureau, les Gémeaux . . . 8 1/8 aunes.

» 3. L'Été. L'Écrevisse, le Lion, la
» Vierge . . . . . 7 aunes.

» 4. L'Hiver. Le Capricorne, l'*Aquarius* (le Verseau), les Poissons . . 6 1/8 aunes.
» 5. L'Air et l'Eau. . . . . 5 aunes.
» 6. Le Feu et la Terre . . . 4 1/2 aunes.
» Les dites pièces ont 39 3/4 1/2 aunes en tour et, à » 5 aunes de hauteur, font en carré 199 aunes. »

« Autre chambre, représentant *les Plaisirs du monde*, à » 4 1/2 aunes de hauteur :
» 1. Diane vient de la chasse . . 9 aunes.
» 2. L'Hiver. . . . . 8 aunes.
» 3. La Musique . . . . 6 3/4 1/8 aunes.
» 4. Le Couronnement . . . 6 aunes.
» 5. Les Vendanges . . . 5 aunes.
» 6. L'Abondance . . . . 4 aunes.
» Les six pièces ont 38 3/4 1/2 aunes en tour et, à » 4 1/2 aunes de hauteur, font en carré 174 aunes. »

« Autre chambre, représentant *les Fêtes des paysans*, en » petites figures peintes d'après Teniers, à 5 aunes de hau- » teur :
» 1. Une dédicace (*lisez :* ducasse ou » kermesse) de paysans, où ils se diver- » tissent à table. . . . . 9 aunes.
» 2. Un Marché aux fruits, avec un » vendeur de chansons et divers autres » divertissements . . . . . 8 aunes.
» 3. Des paysans mettent la moisson » en sûreté et font des gauffres . . . 7 aunes.
» 4. Une danse de mai, avec tam- » bours et fifres . . . . . 6 aunes.

» 5. Les Vendanges . . . 5 1/4 aunes.
» 6. Une Poissonnerie . . . 5 aunes.
» 7. L'Hiver. . . . . 4 1/4 aunes.
» 8. Les moutons dans la prairie . 4 aunes.
» 9. Un Marché aux poulets . . 5 1/2 aunes.

» Ces neuf pièces ont 52 aunes en tour et, à 5 aunes de
» hauteur, font en carré 260 aunes. Les mêmes Teniers, à
» 4 3/4 aunes de hauteur, à 4 1/2 aunes de hauteur et aussi
» à 4 aunes de hauteur. »

« *Histoire de Don Quixotte de la Manche*, en petites
» figures comme les Teniers, à 4 1/2 aunes de hauteur :

» 1. Départ de Sancho pour l'île de
» Barataria . . . . . 9 aunes.
» 2. Entrée des bergers aux noces de
» Gamachio . . . . . 8 1/2 aunes.
» 3. L'entrée de Sancho dans l'île de
» Barataria . . . . . 7 1/4 aunes.
» 4. Don Quixotte est servi par les
» demoiselles de la comtesse . . 7 1/8 aunes.
» 5. Le curé et maître Nicolas vien-
» nent chercher Don Quixotte en l'hôtel-
» lerie, le mettent dans une cage tirée
» par deux bœufs . . . . 6 1/2 aunes.
» 6. La table de Sancho est servie
» magnifiquement, mais sitôt qu'il veut
» manger, le médecin Pedro Ressio fait
» enlever les plats . . . . 5 1/4 aunes.

» 7. Sancho dans une couverture;
» quatre des hommes les plus forts le
» jettent en l'air . . . . 5 aunes.

» 8. Don Quixotte croit de recevoir
» en l'hôtellerie l'ordre de la chevalerie. 4 1 4 aunes.

» Ces huit pièces ont 51 3 4 aunes en tour et, à 4 1 2 aunes
» de hauteur, font en carré 252 1 2 aunes. Les mêmes
» pièces à 4 1/4 aunes de hauteur. »

Suit un court avis, d'après lequel le « fabricateur » pouvait élargir les pièces qui se trouveraient trop étroites pour une chambre. Il vendait aussi les pièces séparément.

Les tentures fabriquées par Pierre Van den Hecke ne sont pas rares. On cite notamment un *Marché flamand*, dont j'ai vu une reproduction photographique due à M. Pacauld, de Pau (1); *la Moisson*, pièce qui est signée P. V. d. Hecke, comme la précédente, et que son propriétaire, le baron René d'Alès, a récemment envoyée à une exposition ouverte à Orléans (2); un paysage, avec des ruines et plusieurs personnages (3), etc. En 1877, on a vendu à l'Hôtel Drouot, pour la somme de 12,650 francs, cinq pièces de l'histoire de Don Quichotte, provenant de la famille Dubus, de Tournai, qui, en 1725, les avait payées 3,800 florins de Brabant; leur provenance était incontestable, car elles étaient signées P. Van den Hecke, comme ces belles tentures que l'on conserve aujourd'hui à l'hôtel de ville de Gand et que l'on a pu voir l'année dernière dans la capitale de la Flandre, à

(1) *Messager des sciences historiques de Belgique*, année 1868.
(2) *Gazette des Beaux-Arts*, t. XIV, 2e période, p. 87.
(3) Notes de M. Dautzenberg.

l'Exposition rétrospective des arts industriels. Cinq portent les armoiries du corps dit jadis le Vieux-Bourg, de Gand, et offrent les sujets suivants :

1° Apollon et les neuf muses ;

2° Neptune avec Amphitrite, tirés dans un char en forme de conque marine par des dauphins accompagnés de tritons et autres dieux marins. La partie supérieure offre l'assemblée des dieux dans l'Olympe ; Diane repose sur le gazon ;

3° Minerve distribuant des récompenses à différents arts : l'architecture, la peinture, la sculpture et la musique ;

4° Un triomphateur romain, dans un char tiré par deux lions et que la Victoire couronne ; des femmes captives, des enfants et des guerriers entourent le char ;

5° Repos de Diane après la chasse ; la déesse est accompagnée de ses nymphes.

Quatre autres pièces, sans armoiries, représentent :

1° Une assemblée de docteurs ;

2° La bataille d'Alexandre contre Darius, d'après Le Brun ;

3° Clélie passant le Tibre avec ses compagnes ;

4° Pénélope entourée de ses femmes (1).

Pierre Van den Hecke, après avoir perdu sa seconde femme, mourut en 1752 et fut enterré dans l'église de Notre-Dame de la Chapelle le 19 février. Il ne laissa que des filles, qu'il eut de Marie-Françoise Wielemans : Marie, Cathe-

(1) De Busscher, *L'abbaye de Saint-Pierre, à Gand*, 1781 et 1847 (*Annales de la Société royale des Beaux-Arts et de littérature de Gand*, t. II, p. 308). — Le monastère de Saint-Pierre possédait jadis deux tentures de tapisseries : l'une, de sept pièces, *l'histoire de Don Quichotte* ; l'autre, de quatre pièces, où était figurée une *Bacchanale* (*Ibidem*).

rine, Françoise, femme de l'avocat Étienne T'Kint, et Jeanne, femme de Jean-Albin Fricx. Les deux premières, de concert avec François Van der Borcht, qui était à la fois exécuteur testamentaire de l'avocat T'Kint et tuteur des filles de Fricx et de Jeanne Van den Hecke, cédèrent à Balthasar Becqué, le 14 avril 1755, la maison qui avait été la brasserie *den Waeyer* ou l'Eventail. Puis on mit en vente les outils, les dessins et les tentures faisant partie de la succession de Pierre Van den Hecke. Parmi les dessins figuraient ceux de *l'Histoire de Psyché*, par Jean Van Orley, que l'on venait d'utiliser pour une reproduction destinée à l'impératrice Marie-Thérèse, et ceux dits *les Femmes illustres*, dus à De Haese. Parmi les tapisseries se trouvaient un exemplaire de cette dernière série, un de *l'Histoire de Don Quichotte* et un des *Saisons de l'année*.

D'après le manuscrit consacré à l'éloge des Leyniers, cette famille était principalement représentée au commencement du XVIIIe siècle par Urbain Leyniers. « Dès sa plus » tendre jeunesse, s'étant appliqué avec son père à tout » ce qui concernoit l'art de la teinture, afin de se per- » fectionner de plus en plus, surtout à teindre les » nuances pour les carnations et le cramoisi, il y parvint à » un tel degré qu'il fut distingué au-dessus de tous ses » aïeux et qu'il devint le seul et unique teinturier dans les » Pays-Bas pour les fabricants de tapisseries de même que » pour la teinture des draps, de sorte que Son Altesse élec- » torale Maximilien-Emmanuel, duc de Bavière, gouverneur » général, ayant expérimenté son suprême génie dans la » profession du secret dudit art, l'a déclaré teinturier » unique de sa cour, lui donnant aussi un ordre de mettre

» ses armes au-dessus de la porte de sa maison, avec cette » inscription : *teinturier de Son Altesse Électorale...* » Ce Leyniers, qui naquit le 26 février 1674, de Gaspar Leyniers et d'Anne-Catherine De Mayere, était entré dans le métier des teinturiers comme apprenti en 1685 et comme maître en 1700 ; il en fut l'un des doyens en 1705, 1707 et 1708. On le nomma aussi juge de la chambre des tonlieux. Il habitait rue Vincket (aujourd'hui la partie antérieure de la rue des Chartreux).

Sa profession principale était celle de teinturier, pour laquelle il fut exempté des assises le 29 mars 1704, comme les autres teinturiers l'étaient alors, et une seconde fois, le 9 septembre 1713, pour une quantité supplémentaire consistant en 12 aimes de double bière et une aime de bière dite *braspenninx bier*, en considération de ce qu'il travaillait tant (*als hy zoo sterck is werckende*). Mais il fut aussi tapissier, et, outre les célèbres tentures de la salle du conseil communal, on connaît de lui une *Pêche du poisson*, signée U. Leyniers D. I, pièce remarquable appartenant à la famille d'Arenberg ; sept pièces de *l'Histoire de Don Quichotte*, avec la marque U. Leyniers R., etc.

C'est à Leyniers et à son associé Rydams que l'on doit les splendides tapisseries de la salle du conseil communal de Bruxelles. Elles ont été fabriquées pour les États de Brabant d'après des cartons de Victor-Honoré Janssens, qui y a déployé un grand talent de composition. Elles représentent trois épisodes de *l'Histoire du duché de Brabant :*

1° Philippe, duc de Bourgogne, remettant la Joyeuse-Entrée aux représentants du clergé, de la noblesse et des villes du duché, lors de son avènement au trône, en 1430 ;

2° L'Abdication de Charles-Quint, à Bruxelles, en 1555;

3° Sujet allégorique relatif à l'inauguration de l'empereur d'Autriche Charles VI comme duc de Brabant, en 1717.

On peut les ranger toutes trois parmi les chefs-d'œuvre de l'industrie bruxelloise. Elles ont conservé une vigueur de tons remarquable; les teintes les plus délicates s'y maintiennent de manière à prouver l'excellence des procédés employés pour la teinture des fils. Il suffit de citer dans *l'Abdication* la robe en satin blanc de Marie de Hongrie, dont on ne peut qu'admirer la finesse et le velouté. Ces tapisseries n'ont pas de bordure; elles sont simplement placées dans la boiserie de la salle, dont elles font ressortir la splendide ornementation et surtout les dorures. Elles s'harmonisent parfaitement avec le beau plafond dans lequel le pinceau de Janssens a retracé l'Assemblée des dieux dans l'Olympe, et en se répétant dans les grandes glaces qui couvrent l'un des côtés de la salle, elles semblent en doubler l'étendue. Ces trois pièces ont été transportées en 1794 en Allemagne, d'où elles ne revinrent qu'en 1807. La troisième est signée Leyniers Rydams, pour des motifs que nous avons déjà expliqués. En vertu d'une ordonnance du 10 mai 1718 (1) les États de Brabant les payèrent 2,433 florins 15 1/2 sous (ou, en argent de change, 2,859 florins 8 sous), à Urbain Leyniers, *cum suis* (avec les siens). Ils avaient

(1) Ende eene ordonnantie om aen den meester tapissier Leyniers *cum suis* te betaelen vuytte penningen van de caemer eene somme van 2,433-12 1/2 wisselgelt, maeckende in courant 2,859-8, in voldoeninghe van dry stucken tapyten by hem gemaeckt voor de groote vergaederinge caemer van Myne Heeren, volgens accordt metten selven daer over gegeven 19 feb. 1717.

Registre des résolutions des états de Brabant, à la date du 10 mai 1718.

antérieurement (ordonnance du 21 février 1709) donné 1,466 florins 10 sous au tapissier Jacques Vander Beurght, mais on ne sait pour quelles tapisseries; en tout cas, on ne peut admettre l'assertion du baron de Poelnitz, citée par M. de Reiffenberg (*Nouvelles archives historiques*, t. VI, p. 275), que la pièce représentant la Joyeuse-Entrée de Philippe de Bourgogne était de Vander Borght père (1).

Urbain Leyniers mourut le 18 mars 1747. Il eut d'Anne-Marie Platteborse, entre autres enfants, Daniel Leyniers, qui épousa, le 30 août 1729, Catherine-Brigitte Van Schoonendonck, morte le 12 février 1780 et enterrée dans l'église Sainte-Catherine. Ce Daniel était parfois surnommé Daniel le Jeune *op het Visschers Sinne*, ou de la Senne des Poissonniers, parce que son habitation se trouvait en cet endroit. Elle a été achetée par la ville et abattue lors de l'élargissement de l'ancienne rue de *Vincket* ou Finquette, et l'on a constaté à cette occasion que toutes les gouttières y étaient en cuivre. Daniel devint maître teinturier en 1729 et fut doyen de sa corporation en 1730, 1732, 1733, 1737, 1738, 1740, 1744, 1745 et 1761. Comme il fabriqua également des tapisseries et notamment une *Allégorie relative au commerce*, il obtint une seconde exemption d'assises pour 12 aimes de bière (2 décembre 1730); il prétendit alors que s'il n'obtenait pas cet encouragement, il devrait quitter Bruxelles.

Ce fut à Daniel Leyniers que la ville de Bruxelles s'adressa lorsqu'elle eut à fournir des tapisseries pour décorer les habi-

(1) *Description de la ville de Bruxelles* (de 1782), p. 49. — Un manuscrit de la Bibliothèque royale attribue nos tapisseries à De Vos et à Anwerex, qui auraient reproduit des dessins de Van Orley.

tations où logèrent le roi Louis XV et le maréchal de Saxe, après la conquête de la capitale des Pays-Bas autrichiens. En 1746, le monarque français vint faire dans nos contrées une tournée qui exerça assez peu d'influence sur la marche des opérations militaires, mais qui fut un prétexte pour des exigences de toute espèce. Ainsi Bruxelles dut meubler pour le roi l'hôtel d'Egmont (aujourd'hui d'Arenberg), où il logea et où on plaça : dans la chambre à coucher du roi, *l'Histoire de Jupiter*, en quatre pièces; dans la salle d'audience, *les Saisons et les Mois de l'année*, en trois pièces; dans le grand cabinet à côté, *les Métamorphoses d'Ovide*, en trois pièces; dans la chambre du grand chambellan, *l'Histoire de Sancho Pança*, en trois pièces. Ces quatre tentures, qui servirent du mois de mai au mois d'octobre 1747, furent acquises, le 17 avril 1748, pour 9,025 florins. A l'hôtel de la Tour-Taxis, qui fut occupé par le maréchal duc de Saxe, on en plaça d'autres, en octobre 1747. Puis, lorsque le célèbre général eut été élevé à la dignité de gouverneur général des provinces conquises par les Français, il prétendit faire remeubler, aux frais de la commune, l'hôtel d'Orange (ou Musée), qui avait servi de résidence aux princes autrichiens chargés d'administrer les Pays-Bas, depuis que, en 1731, un incendie avait dévasté l'ancien palais de nos souverains.

Cette exigence aurait entraîné pour les finances municipales d'énormes sacrifices, que l'on évalua à 60,000 florins. Par bonheur, la ville parvint à s'en exempter, au prix d'un cadeau en tapisseries fait au maréchal. Il est très-probable qu'il n'avait été question de l'ameublement de l'hôtel d'Orange qu'afin de pouvoir extorquer à Bruxelles, sous une forme

nouvelle, une somme de 12,000 à 15,000 florins. En effet, la résolution du magistrat d'acquérir trois chambres de tapisseries bruxelloises date du 30 mai 1748, tandis que la facture du fabricant est datée du 11 et l'accord conclu avec lui du 12. D'après la facture de Leyniers, dont l'original fut remis à M. Scovau, major de la ville d'Ath, délégué du maréchal (1), voici quels étaient les sujets, les dimensions et la valeur des différentes pièces :

1° Tenture de sept pièces représentant *les Triomphes des Dieux* :

1. Le Triomphe de Diane, de 9 aunes de long;
2. Le Triomphe de Mars, de 7 1/4 aunes;
3. Le Triomphe de Flore, de 6 3/8 aunes;
4. Le Triomphe de Neptune, de 5 1/2 aunes;
5. Le Triomphe d'Apollon, de 4 3/4 aunes;
6. Le Triomphe de Vulcain, de 4 aunes;
7. Le Triomphe de Vénus et de Vulcain, de 4 aunes.

Ensemble 41 aunes de long sur 5 de haut, soit 205 aunes carrées, évaluées, au prix de 22 florins de change l'aune, à 4,510 florins.

2° *L'Histoire de Moïse*, en six pièces :

1. L'Adoration du Veau d'or, de 9 1/8 aunes;
2. Le Passage de la mer Rouge, de 8 3/4 aunes;
3. Le Tabernacle, de 7 3/16 aunes;
4. La Bataille, de 5 3/4 aunes;
5. La Naissance de Moïse, de 5 1/2 aunes;

(1) Toujours préoccupé du soin de sauvegarder sa responsabilité, le magistrat décida, le 12 juin, qu'une copie de cette pièce importante serait enregistrée dans le *Copiè boeck* du temps.

6. Les Fruits de la terre promise, de 4 7/8 aunes.

Ensemble 41 5/16 aunes de long sur 5 1/8 de haut, soit 211 7/16 aunes carrées, évaluées, au prix de 22 florins, à 4,651 florins 12 1/2 sous;

3° *Les Paysans de Teniers*, en cinq pièces :

1. La Fête des Paysans, de 9 1/4 aunes;
2. Le Marché aux Poissons, de 8 1/4 aunes;
3. Le Bœuf gras, de 7 1/4 aunes;
4. Le Ménage de Paysans, de 6 1/8 aunes;
5. Le Pâturage, de 5 1/2 aunes.

Ensemble 36 3/8 aunes de long, sur 5 de haut, soit 181 7/8 aunes carrées, évaluées, au prix de 20 florins, à 3,637 florins 10 sous.

Toutes ces tapisseries coûtèrent donc 12,799 florins 2 1/2 sous; elles se trouvaient chez le tapissier De Neve, où elles furent remises, le 7 juin 1748, au s^r Louis, fourrier de la maison de « Son Altesse sérénissime » le maréchal. Lorsque celui-ci quitta la Belgique, en même temps que ses troupes se retiraient, il les aura transportées en France, où, très-probablement, on les retrouvera quelque jour; mais il est possible aussi qu'elles soient restées à Bruxelles, car la ville vendit, peu de temps après, des tentures analogues.

Pendant l'hiver de 1767-1768, Leyniers renonça à l'exercice de sa profession. Ses huit ouvriers, se trouvant sans ressources, s'adressèrent au magistrat pour obtenir un secours; on jugea, avec raison, qu'il n'était pas possible d'abandonner ces malheureux représentants d'une industrie qui avait jeté tant d'éclat sur Bruxelles, et en attendant qu'ils eussent trouvé des moyens d'existence, la ville leur

accorda, à plusieurs reprises, une allocation de huit pistoles par semaine (résolutions des 14 et 29 janvier, 12 et 29 février et 12 mars 1768). Le comte de Cobenzl, ce généreux protecteur des lettres et des arts, avait contribué à cette décision, comme le prouve le billet suivant écrit par lui au bourgmestre Van der Dilft :

« Monsieur,

» Comme il est intéressant de conserver dans le pays » les ouvriers de tapisserie de la fabrique du s^r Leyniers, » je vous fais la présente pour vous prier d'engager » d'abord Mess. du Magistrat à continuer à ces ouvriers » la gratification qui leur a été accordée passé quinze jours, » pour un nouveau terme de quinze jours. Je vous en saurai » bon gré, vous prévenant qu'on tâchera de profiter de cet » intervalle pour voir quel parti on pourroit prendre fina- » lement, relativement à ces ouvriers.

» Je suis très-parfaitement, Monsieur, votre très-humble » et très-obéissant serviteur,

« C. DE COBENZL.

» Brusselles, le 29 janvier 1768. »

Le fils aîné de Daniel, nommé Urbain comme son aïeul, fut reçu apprenti teinturier en 1740, mais n'exerça jamais cette profession ; ce fut son frère puîné, Jacques-Joseph-Xavier Leyniers, qui reprit les affaires de leur père le 24 décembre 1768. A la même époque vivait un François Leyniers, fils de Daniel et d'Anne-Marie Van der Hulpen (qui mourut le 9 septembre 1716) et petit-fils de Nicolas et d'Élisabeth Van der Meulen, dont on connaît une tenture représentant, en six pièces, *la Vie de Moïse*, d'après des dessins de Siger-

Jacques Van Helmont (1), la même peut-être que celle dont il existe chez M. Bérardi, directeur de *l'Indépendance belge* (rue Fossé-aux-Loups), trois pièces très-bien conservées : *le Passage de la mer Rouge*, *Moïse tenant les tables de la Loi* et *l'Adoration du veau d'or*. Ce François Leyniers fut privilégié comme teinturier le 26 mars 1709. Le fils de ce tapissier peu connu, Henri Leyniers, surnommé *in het Verwers Hoeck* ou *du Coin des Teinturiers*, se borna également à être teinturier et fut très-souvent doyen du métier de 1754 à 1775. Disons à ce propos que l'on excellait alors à Bruxelles à teindre les étoffes, surtout en rouge d'Andrinople, et que la renommée de notre ville sous ce rapport s'est maintenue jusque vers le milieu du XIXe siècle.

La famille Leyniers ayant renoncé à l'antique et glorieuse industrie des tapisseries historiées, je devrais cesser de m'occuper d'elle, mais ce qui suit ne manque pas d'intérêt et n'est pas indigne des méditations du philosophe. Le second Urbain désirait arriver aux honneurs municipaux qui étaient presque entièrement réservés aux membres des lignages ou familles patriciennes; il voulut se faire admettre dans celui de Coudenberg comme petit-fils d'Anne-Marie Platteborse, qui, par les Vandenesse, se rattachait à Pierre Godescaels, dont la mère était fille de Pierre Spyskens, échevin de Bruxelles en 1517. Dans tout pays éclairé, la richesse acquise par de grands travaux industriels vous place au premier rang, et plus d'un tapissier belge avait été anobli en France. Pouvait-on attendre quelque chose de pareil de cette Belgique plongée dans le marasme, où les familles,

---

(1) Alfred Michiels, *loc. cit.*, t. X, p. 409.

entichées d'un tardif anoblissement, cachent comme une honte les travaux industriels ou artistiques qui leur ont valu leur renommée et leur opulence? Le lignage de Coudenberg fit des difficultés pour recevoir Urbain Leyniers, parce qu'il habitait avec des parents exerçant un métier. Toutefois, n'osant trancher une si grave question, le lignage s'en référa au Conseil de Brabant, qui la décida en accordant à Leyniers des lettres par lesquelles il était replacé dans l'état où il se serait trouvé si ses parents n'avaient pas exercé de métier, et en vertu desquelles il devait être reçu dans le lignage duquel il descendait d'après les preuves à fournir par lui (9 juin 1752). On comprend qu'Urbain Leyniers, dès l'instant où il se retirait des métiers, devenait un tout autre personnage que ses ancêtres, dont les produits et les procédés industriels avaient excité, pendant près de trois siècles, la plus vive admiration. Daniel Leyniers, père d'Urbain, fut également admis dans le lignage de Coudenberg le 13 juin 1769, peu de temps avant sa mort, qui arriva le 7 février 1770.

Il faut dire, à la louange d'Urbain Leyniers, qu'il ne condamna pas sa vie à l'indolence. Tandis que son frère Jacques-Joseph continuait à diriger sa teinturerie, qu'un autre de ses frères, Jean-Baptiste, devenait chanoine de l'église métropolitaine de Saint-Rombaud (le 6 juin 1768), il s'appliqua à la fabrication des dentelles, l'une des industries qui étaient accessibles à tout bourgeois de Bruxelles et qui, n'obligeant pas à entrer dans un métier, n'étaient pas considérées comme des dérogations à la noblesse. Il parvint à un âge très-avancé, ainsi que sa femme, Elisabeth-Josèphe De Bay, avec laquelle il habitait, au commencement de ce

siècle, rue des Amis (ou des Paroissiens), section 7, n° 275 (16 nouveau). Les proviseurs de l'hospice Saint-Christophe le choisirent pour receveur le 5 février 1761, et le prince Charles de Lorraine le créa son chancelier honoraire le 4 mars 1772.

Le fils d'Urbain, Daniel-Joseph, devint membre du lignage de Coudenberg le 15 juin 1787, et fut l'un des otages conduits en France, en 1794, comme garants du paiement de la contribution militaire imposée à Bruxelles ; il se retira à Assche, dans une propriété qu'il possédait au hameau de Vrythout. Il s'allia à Marie-Thérèse T'Kint. Du seul enfant issu de cette union, Urbain-Prosper, qui épousa Caroline L'Olivier et fut enlevé par une mort prématurée à l'âge de 24 ans 11 mois, est né M. Daniel-Jean-Adolphe Leyniers, inspecteur général à la Banque Nationale, chevalier de l'ordre Léopold, le représentant actuel de la principale branche de sa famille.

Deux des fils de Gaspar Van der Borcht, qui mourut le 25 octobre 1742, devinrent tous les deux fabricants de tapisseries et furent privilégiés par la ville : Jean-François, le 25 septembre 1726 (1), peu de temps après son mariage, et Pierre, le 11 décembre 1742 (2). Ils furent doyens du métier : le premier, en 1772 ; le second, en 1745, 1747 et 1756. A cette époque vivait aussi François Vander Borght, qui fut doyen en 1727, 1734, 1755 et 1761.

Au nombre des principaux travaux des Van der Borght de ce temps, on doit citer la belle tenture que l'évêque de

---

(1) *XVIe register ter Tresorye gehouden*, f° 218.
(2) *XVIIIe register*, f° 10.

Bruges Henri Van Susteren fit exécuter, en 1731, pour l'église Saint-Donatien, sur les dessins de Jean Van Orley. Elle comprend huit pièces représentant autant d'épisodes de *la Vie du Christ* ; depuis la suppression de l'ancienne cathédrale de Bruges, elles sont conservées à Saint-Sauveur, où on les expose les jours de fête dans le chœur. Les tableaux qui ont servi de modèles sont placés dans la même église, sous la tour et, sous les fenêtres latérales, dans les transepts. Du temps de Derival, l'auteur du *Voyage dans les Pays-Bas autrichiens* (1), on tendait jadis les tapisseries sur les tableaux tous les ans, depuis Pâques jusqu'à la Toussaint. On reconnait dans cette œuvre de Van Orley, dit Derival, l'influence des maitres français de l'époque et, en particulier, de Jouvenet. Le tout, avec quatre *antipendia*, a coûté 46,000 florins. Les tapisseries représentent :

1° L'Adoration des bergers ;

2° Jésus au milieu des docteurs ;

3° Les Noces de Cana ;

4° La Pêche miraculeuse ;

5° La Madeleine chez les Pharisiens ;

6° L'entrée de Jésus-Christ à Jérusalem ;

7° Le Portement de croix,

Et 8° la Résurrection (2).

On conserve à Amsterdam une série de tapisseries d'après des dessins de Teniers, tapisseries qui ont été fabriquées pour messire Engelen Van Peilswerth, entre 1730 et 1738 ; elles portent la signature F. V. D. Borgt et la marque de

(1) T. V, p. 190.

(2) Delepierre. *Guide dans Bruges*, p. 63. — Weale, *Bruges et ses environs*, pp. 56 et 71.

Bruxelles. La première pièce représente un *Marché aux poissons*; on y voit un paysan monté sur un âne et portant un panier de poissons; différentes espèces de poissons gisent sur le sol et deux personnes en marchandent; dans le fond s'élève un château entouré par un étang, que de petites barques de pêcheurs sillonnent. Sur le côté gauche de la tapisserie figurent les trois peintres Teniers, Ostade et Metzu. La deuxième pièce nous offre des *Moutons pâturant*. Trois femmes sont occupées à traire les vaches; au fond est une ferme, près de laquelle une femme jette de la nourriture à des poulets, tandis qu'une seconde tire de l'eau d'un puits. Sur la troisième, on remarque *des Chasseurs buvant et fumant dans une auberge*. Une servante offre de la boisson à un domestique qui tient des chiens en laisse; à l'arrière-plan, un valet de ferme fait sortir d'un petit bois des vaches, qu'il conduit à l'étable. *La Plantation du mai* fait l'objet de la quatrième pièce. Des paysans et des paysannes dansent en rond autour de l'arbre, auquel l'un des danseurs suspend une couronne de fleurs; un tambour et un joueur de flûte, celui-ci monté sur un tonneau, font de la musique; derrière eux, devant une maison à moitié cachée par le feuillage, des curieux regardent les danseurs, à l'un desquels une servante offre une canette de lait. La cinquième pièce représente une *Danse de paysans*; le musicien est placé sur un tonneau et à l'arrière-plan on aperçoit des maisons, du bétail et des arbres. Enfin la sixième nous montre la *Récolte du foin*. Un chariot s'avance, traîné par deux chevaux et accompagné par deux femmes et un homme tenant des fourches. Le fermier, debout à la porte de sa maison, semble attendre le chariot, et une servante s'entretient avec

un personnage placé près d'un tonneau; au fond on voit des arbres, des hommes et des canards. Ces pièces mesurent 5m15 de haut (sauf une qui a 5m20) sur 2m05 à 2m48 de large.

C'est à François Van der Borght que l'on doit deux des tapisseries qui se placent les jours de fête dans le chœur de l'église Sainte-Gudule et qui sont traitées tout à fait dans le goût des Gobelins. Elles forment tableau et n'ont point de bordure. On y a représenté *le Poignardement des hosties* et *les Hosties remises à l'archiprêtre de Bruxelles en* 1585; au bas, à droite du spectateur, se lit la signature F. V. Dr Borght. C'est Nicolas Luyckx qui en a fait don à l'église, en 1770.

Les produits de Pierre n'étaient pas moins remarquables que ceux de son parent. Il y avait de lui à l'exposition de Milan de 1874 une *Fête champêtre*, provenant du palais de Turin et qui était regardée comme la perle de l'exhibition. M. Couvreur, de Paris, qui est mort en 1875, possédait quatre pièces représentant des *Paysages étoffés* et où l'on voyait, outre la marque de Bruxelles et la signature P. Van der Borght, un monogramme composé d'un P dont la base se contourne pour former un D retourné, surmonté d'un autre D de même.

Après la mort de Pierre Van der Borght, on vendit, le 19 juillet 1765, les tentures qu'il avait délaissées et dont les dessins avaient été fournis par le « fameux » M. De Haese, peintre de l'impératrice Marie-Thérèse. Dans le nombre se trouvait une série de sept pièces avec figures, traitées dans le genre de Wouwermans : *Des chevaux allant à l'abreuvoir*, *Une partie de l'armée allant voir le port*, *Réjouis-*

sances de l'armée, Conversation. Assemblée des dames, les Maréchaux visitant les chevaux, Divertissements (1). Ce fabricant occupait, dans la rue des Paroissiens, une grande maison dite *l'Ange doré* (*den Vergulden ingel*), qu'il acheta le 17 septembre 1756 de Jean-Joseph-Hyacinthe de Beughem, seigneur de Capelle-au-Bois, l'un des propriétaires de la maison contiguë vers le sud; plus tard (en 1790), sa demeure redevint la propriété des Beughem.

Jean-François Van der Borght mourut en 1772; il fut le père de Jacques, le dernier des fabricants bruxellois et qui fut, comme son père, protégé par le prince Charles de Lorraine, gouverneur général des Pays-Bas, et par le conseil des finances. Il en obtint, paraît-il, le titre, purement honorifique d'ailleurs, de directeur de la fabrique de Sa Majesté aux Pays-Bas, et continua à occuper les anciens ouvriers de Daniel Leyniers. Dans une requête adressée à l'administration communale, il représenta qu'il était resté le seul fabricant d'une industrie qui occupait auparavant 14 maîtres et 500 ouvriers. Il aurait voulu obtenir l'exemption de tous les impôts perçus sur la bière, le vin, la farine, celle de l'obligation du service de la garde bourgeoise et une allocation annuelle de 52 florins pour loyer; mais le magistrat ne lui accorda, outre l'exemption du service de la garde bourgeoise, qu'une franchise limitée à 24 tonnes de petite bière et 12 tonnes de bière forte (25 avril 1774 (2). Cette faveur lui parut insuffisante et il s'en plaignit en termes assez acerbes au prince Charles.

« Dans d'autres pays, dit-il, les artistes sont pourvus de

(1) *Gazette des Pays-Bas* du temps.

(2) *XXe register ter Tresorye gehouden*, f° 539.

» pensions, notamment en Espagne, où le premier maître » (Van der Borght veut parler sans doute du directeur de la » fabrique de tapisseries de Madrid) est gratifié d'une somme » de 12,000 florins annuels au-dessus du carrosse que le » Roi lui donne encore et de l'exemption de toutes charges, » et dans d'autres royaumes où le tout se fait à concurrence ; » il n'y a qu'ici que le sort de cette fabrique est déplorable, » *quoiqu'elle soit portée à la dernière perfection*, et que celle » des autres endroits ne peut aucunement y être com- » parée, par rapport qu'on n'y travaille pas en paysages. »

Plusieurs passages de cette requête provoquèrent à l'Hôtel de Ville un vif mécontement, comme on peut le voir dans la lettre suivante du magistrat au prince Charles de Lorraine.

« Monseigneur,

» Nous avons reçu en très-profond respect la lettre de » V. A. R., en date du 15 may dernier, par laquelle elle » nous envoie la requête de Jacques Van der Borght, afin » d'y rendre notre avis.

» Le fabricant de tapisseries en cette ville conclut à ce » qu'il fut déclaré exemt, de même que ses ouvriers, de » tous services de ville, et qu'au surplus, V. A. R. veuille » lui accorder la pleine franchise pour tout ce que regarde » sa consommation.

» Il nous serait facile, Monseigneur, de répondre à la » demande tout à fait extraordinaire du suppliant et de » combattre la franchise sans exemple qu'il propose par sa » requête, si nous ne rencontrerions au préalable dans la » forme de son exposé un motif de représentation.

» Rien ne maintient plus les mœurs, rien ne donne plus

» de force aux loix que le respect et la subordination des
» citoyens au Magistrat. Au contraire, le mépris du Magistrat
» ouvre le chemin à tous les désordres et au renversement
» des loix et de la police. C'est pourquoi toutes les loix
» divines et humaines, celles de toutes les nations, les
» Hébreux, les Grecs, les Romains et tous les autres peu-
» ples disciplinés, se sont accordés en ce point d'ordonner
» aux citoïens de rendre obéissance au Magistrat, d'avoir
» pour lui une soumission et une crainte respectueuse, sans
» lui contredire, ni médire de ce qu'il fait ou de ce qu'il
» ordonne.

» Nos lois et nos ordonnances sont remplies de pareilles
» maximes, et il n'y a de partie qui se croit lésée par sen-
» tence ou autre acte de justice, qui ne doive user de
» respect et des phrases contournées pour se plaindre par
» appel, réformation ou révision de l'appointement, sen-
» tence ou ordonnance du juge; aussi les loix ont-elles
» permis aux Magistrats de venger eux-mêmes, par amende
» ou autrement, les injures qui leur sont faites.

» Or le suppliant par sa requête ne forme qu'un tissu
» d'injures et d'invectives contre le Magistrat, pour n'avoir
» obtenu de lui tout ce que son avidité, sous le prétexte de
» sa fabrique, lui suggère. Peut-être quelque agent novice
» dans sa profession croit pouvoir impunément insulter un
» magistrat et que les loix des tribunaux de justice cessent
» à son égard. Mais nous espérons de la justice ordinaire
» de V. A. R., qu'en rappelant un citoyen à la subordina-
» tion, elle maintiendra un Magistrat dans le respect
» et la considération qui est dû à son caractère, et qu'elle
» nous dispensera de répondre à la demande du suppliant

» tant et si longtemps qu'il ne se sera pas acquitté, par une
» requête en règle, du devoir d'un sujet envers son Magistrat,
» son juge et son supérieur.

» Nous sommes . . . . .

» Ce 6 août 1774. »

Van der Borght paraît s'être conformé aux prescriptions de l'administration, car il obtint, le 20 août, les priviléges dont son père et son oncle avaient joui : l'exemption du service de la garde bourgeoise, la franchise d'assise sur la bière (jusqu'à concurrence de 16 aimes de bière forte ou de 32 aimes de petite bière, par an), sur la farine et sur le vin (pour une pièce ou tonne par an), et la jouissance de la gratification annuelle de 40 florins comme indemnité de logement (1).

Quelques années après, Van der Borght proposa au Conseil des finances de former une sorte d'école, composée de quatre élèves tapissiers, qui seraient autorisés à fréquenter l'Académie de dessin, et qui, au bout de quatre années, seraient remplacés par d'autres. De cette manière, disait-il, on pourrait former une nouvelle pépinière de bons ouvriers. Cette demande fut transmise, le 7 juin 1777, au magistrat, qui y répondit, le 2 juillet, de la manière suivante :

« Messeigneurs,

» Vos Seigneuries nous ont envoyé, par lettre du 7 du
» courant, la requête de Jacques Van der Borght, bourgeois
» de cette ville.

» Le suppliant, déplorant la décadence de la fabrique de
» tapisseries de haute-lisse, dont il est le dernier fabriquant,

(1) *XXIe register ter Tresorye gehouden*, f° 4.

» vous présente un projet d'encouragement, consistant en
» ce qu'au moyen de 508 florins que nous lui donnerions
» annuellement, il se chargeroit de l'instruction de quatre
» élèves, qui tous les quatre ans seroient remplacés par
» d'autres, qui à leur tour feroient place à des nouveaux,
» jusqu'à ce qu'un nombre suffisant d'artisans auroient ras-
» suré la manufacture contre la destruction dont la vieil-
» lesse des ouvriers actuels semble la menacer.

» Etablir des manufactures nouvelles, encourager celles
» qui existent, soutenir celles qui déclinent, est certaine-
» ment l'objet le plus digne d'occuper l'administration qui
» nous est confiée, et assurément la ville ne sauroit placer
» ses fonds à meilleur intérêt qu'en les employant à soute-
» nir le commerce et les manufactures dont il dépend.
» Mais comme il entre dans le système de toute administra-
» tion bien réglée d'examiner si les secours qu'elle se pro-
» pose de donner sont réellement de nature à devoir
» produire l'effet qu'on s'en promet, il est essentiel d'exami-
» ner si les moyens que le suppliant propose pour rappe-
» ler à la vie sa manufacture expirante, sont tels que le
» Goût, la Mode et le Débit de la tapisserie doivent en ré-
» sulter. Or c'est ce dont nous croyons pouvoir douter.

» La décadence de la tapisserie est une suite nécessaire
» du changement qui depuis certain nombre d'années s'est
» fait sentir dans nos goûts, dans nos fortunes et dans nos
» usages. Le luxe, qui a gagné tous les états, a étendu nos
» besoins sur trop d'objets différents pour qu'à l'exemple
» de nos ayeux, qui, à deux ou trois chambres près, n'habi-
» toient que les quatre murs, nous puissions encore songer
» à des meubles d'un si grand prix.

» La papeterie d'ailleurs, jointe à une infinité de petits meubles dont le bas prix et la variété infinie s'accommode si bien aux besoins, aux caprices, à l'inconstance, aux goûts, à la fortune de tous les états, ont introduit une » telle nécessité de varier ses meubles et d'en changer suivant les usages, que nos fortunes ne nous permettent plus que nous fassions les frais de la tapisserie, au risque d'en » voir disparoître la mode le lendemain.

» Cependant telle est la cause de la décadence de la » fabrique des tapisseries. S'il est vrai qu'elle doive son » dépérissement à l'augmentation de ce même luxe dont » elle tire son origine, nous ne voyons point quel effet le » suppliant puisse se promettre des moyens qu'il propose. » Il semble inutile d'augmenter le nombre des artistes alors » que le débit a cessé de pourvoir à leur entretien.

» Ainsi, Messeigneurs, nous croions que l'exécution du » projet que le suppliant vous suggère, ne produiroit que » des malheureux, qui ne cesseroient de nous reprocher de » les avoir arrachés à des métiers plus lucratifs, pour les » livrer à un art qui, faute de débit, sera tôt ou tard forcé » d'abandonner ses artistes à la plus déplorable misère.

» La voie des récompenses, ce grand ressort qui en » politique fait mouvoir les corps les plus lourds et remédie » bien souvent aux affaires les plus désespérées, pourroit peut-être faire revivre une fabrique dont l'importation des damas et autres étoffes étrangères achève la ruine; mais, comme ce n'est pas là l'objet sur lequel Vos Seigneuries nous font l'honneur de nous consulter, nous espérons » qu'Elles voudront bien permettre que nous bornions nos observations à ce que le suppliant propose de relatif à

» notre département, ce à quoi espérant d'avoir satisfait,
» nous avons l'honneur d'être, en très-profond respect,
» Messeigneurs..... »

Ce rapport du Magistrat ne parvint pas au Conseil des Finances, qui en réclama un duplicata par une dépêche en date du 22 juillet 1778. En présence des arguments produits par l'administration communale, il était difficile d'insister ou de revenir à la charge. Le projet de Van der Borght fut donc abandonné.

C'est à lui que l'on doit quatre tapisseries de Sainte-Gudule, représentant : *Catherine recevant des juifs les hosties*, *Les juifs conduits à la Steenporte pour y être incarcérés*, *Le clergé transportant processionnellement les hosties à Sainte-Gudule* et *Une guérison miraculeuse s'accomplissant devant le Saint-Sacrement, qui est adoré par des anges*. Ces grandes pièces portent toutes la marque de Bruxelles et l'inscription IAC. V. D. BORCHT. Elles furent confectionnées en 1785 aux frais du chapitre, qui les paya 100 louis (2,000 francs) chacune, comme celles qui avaient été fabriquées en 1770. Les cartons furent dessinés par le peintre De Haese, comme le dit le bibliophile Van Hulthem, qui visita la fabrique de Van der Borght au mois de juillet de la même année (1). On attribue au dernier des Van der Borght, dont il doit exister à Vienne beaucoup de fabricats : *Moïse sauvé des eaux*, *Josué combattant les Amalécites* et *l'Adoration du Veau d'or*, exécutés pour le couvent des Minimes de Bruxelles ; *quatre épisodes de l'Ancien Testament*, qui furent mis en vente en 1818 ; *les Batailles d'Alexandre*

(1) D. VAN DE CASTEELE, *Lettre de Charles Van Hulthem sur les anciennes tapisseries, adressée au duc Bernard de Saxe-Weimar*, p. 6 (Liége, 1873, in-8°).

le Grand, d'après Lebrun, qui ont longtemps orné les salons de feu M. Robyns, rue Neuve, etc. (1). Malgré la mort de Marie-Thérèse et de Charles de Lorraine, la fabrique se soutenait encore en 1781, quoique réduite à trois métiers (2); lorsque Joseph II vint à Bruxelles, il s'y rendit à pied, le 27 juin, et la visita avec soin (3); mais les événements politiques : la révolution brabançonne et la première invasion française, lui donnèrent le coup de grâce.

Vander Borght mourut célibataire le 15 janvier 1794 et fut enterré au couvent des Dominicains. Ses héritiers informèrent les amateurs de « riches tapisseries de Bruxelles » que pour s'en procurer on devait s'adresser soit à la maison mortuaire, place de la Monnaie, soit au maître tanneur Huwaerts, demeurant près de la place des Wallons (4). Cet appel fut inutile, car le pays était désolé par la guerre et le moment approchait où Bruxelles allait tomber entre les mains des Français. Il s'écoula plus de six années avant que la tranquillité se rétablit, et bientôt les tapisseries délaissées par Jacques Vander Borght furent vendues à Jérôme Bonaparte, roi de Westphalie, qui en orna son château de Cassel, où elles ne tardèrent pas à périr dans un incendie (5).

Les biens de Vander Borght échurent, paraît-il, à Anne-Marie et Marie-Madelaine Vander Borcht ou Vander Borght,

---

(1) Le Mayeur, *loc. cit.*, t. Ier, p. 468.

(2) Derival, *loc. cit.*, t. Ier, p. 175.

(3) *Wekelyks nieuws uyt Loven*, t. XVIII, p. 19.

(4) *Journal de Bruxelles, Magasin historique, politique et littéraire*, du 11 mars 1794.

(5) Le Mayeur, *loc. cit.*

filles de Pierre-Joseph et de Louise-Françoise Hens, qui avaient épousé : la première, Jacques-Dominique T'Kint, conseiller de Brabant, mort le 10 juillet 1827 ; la seconde, Henri-Joseph Meeus, mort le 18 mai 1849. Les T'Kint-Vander Borght firent avec beaucoup de succès le commerce des dentelles de Bruxelles, dans une vaste maison qui était située Grande rue de l'Écuyer. Ils laissèrent cinq enfants, qui s'allièrent tous à des notabilités bourgeoises de Bruxelles : Charles-Louis T'Kint, qui eut une brasserie rue Vincket, devint conseiller provincial et épousa Elisabeth Stevens, fille de Jean-Baptiste Stevens, également brasseur, demeurant Vieux-Marché-au-Lin ; Jeanne-Pétronille, femme du banquier Josse-Pierre Matthieu, trésorier de la Société générale pour favoriser l'industrie nationale ; Marie-Louise, femme de Laurent-Joseph Delvaux de Saive, échevin de la ville de Bruxelles sous le règne du roi Guillaume Ier ; Barbe-Henriette, qui épousa Jean-Baptiste T'Serstevens, et Marie-Augustine, femme d'Auguste-Dominique T'Serstevens, son beau-frère. M... Moeremans, qui s'est allié à une demoiselle T'Serstevens, et demeure rue du Luxembourg, n° 42, possède un salon garni de tapisseries provenant des Vander Borght et qui sont de la plus grande beauté. De Marie-Madelaine Vander Borght et de Henri-Joseph Meeus sont nés deux fils et une fille : Pierre-Joseph, mort sans laisser de postérité de Thérèse-Françoise Vander Maelen, sœur du fondateur de l'établissement géographique ; Henri-Louis, qui n'eut de Henriette Claes de Lembecq qu'un fils mort jeune, et Anne-Marie, femme de son parent Ferdinand-Philippe Meeus, créé comte de Meeus le 1er décembre 1856 par le roi Léopold Ier.

Il nous reste à clôturer cette liste par l'indication de quelques tentures sur lesquelles on n'a que des données imparfaites : les unes dont on ignore les marques, les autres simplement mentionnées, comme ces douze pièces de *l'Histoire de Gavre* dont il est question en l'an 1700 ; cette tapisserie de Bruxelles qui se voyait au château d'Aigremont-sur-Meuse il y a un demi-siècle et était estimée mille écus (1) ; cette tenture de la Banque de Belgique représentant des sujets de bataille ; ces quatre pièces à sujets légèrement érotiques, *l'Histoire de Daphnis et Chloé*, qui furent exécutées au siècle dernier pour l'Hôtel Coloma, de Malines, et vendues à M. Cochin pour être transportées à son château près de Nevers, en octobre 1865, lorsque l'ancienne habitation des Roose fut acquise par l'archevêque et transformée en petit séminaire ; les sujets de chasses qui se trouvaient également à Malines, à l'hôtel Snoy, et qui ont été cédés à M. de Morny lorsque le collége Saint-Rombaud prit possession de l'hôtel, etc.

X.

Pendant les deux derniers tiers du XVIIe siècle, comme pendant le premier, les maîtres et les ouvriers tapissiers de Bruxelles continuèrent à se répandre dans les pays étrangers. Il n'est pas inutile de suivre leurs traces, afin de constater l'influence qu'ils ont exercée et comment se généralisa leur manière de travailler. Au cœur de la France, dans un pays montagneux et isolé, la Marche, qui forme actuellement le département de la Creuse, la fabrication des

(1) Le Mayeur, *loc. cit.*, t. Ier, p. 407.

tapis s'est propagée et perpétuée à Aubusson. Une opinion dont on a déjà fait bonne justice attribue l'origine des fabriques de tapisseries de cette ville aux Sarrasins vaincus à Poitiers par Charles-Martel. M. Castel (1) a supposé, avec plus de raison, qu'une princesse belge, Marie d'Avesnes, fille de Jean, comte de Hainaut, et qui épousa Louis, premier duc de Bourbon, comte de Clermont et de la Marche, aura contribué à répandre dans cette dernière contrée une branche de la florissante industrie des Pays-Bas.

Les fabriques d'Aubusson se maintenaient prospères, au commencement du règne de Louis XIV, lorsque leur personnel fut renforcé par l'immigration d'un certain nombre de *Flamands*, parmi lesquels il y avait plus d'un *Bruxellois*, ainsi que le constatent les anciens registres des naissances, des mariages et des baptêmes de la paroisse. Vers 1646 arriva à Aubusson Frédéric Perklain, qui y mourut vingt ans après, le 20 octobre 1666. Il fut suivi, en 1651, par Claude Alleaume, qui s'y maria en 1656 et y perdit son fils Jean le 19 août 1669. On cite encore Destoch, dont un fils, nommé Jean, fut enseveli le 5 novembre 1647 ; Jean Waske, dont le fils, aussi nommé Jean, fut baptisé le 30 juin 1647 ; Wiettelère ou plutôt De Wittelecre, dont la fille Anne mourut en mai 1650 ; un ouvrier tapissier nommé simplement Jean, âgé de 45 ans, et qui fut enterré le 8 novembre 1652 ; Nicolas, maître natif de Bruxelles, époux de Marie Deschamps et dont on baptisa en juin 1655 une fille nommée Marie ; un autre ouvrier tapissier, âgé de 40 ans, qui fut enseveli le 4 juin 1654, et duquel on se borne à dire qu'il

(1) P. 157.

travaillait à la Terrade, chez Nadalon; Frédéric Provost, tapissier, dont un des fils, nommé Jean, reçut la sépulture le 16 décembre 1658, et dont un autre fils, appelé Nicolas, mourut en 1659, âgé de 21 ans; Rombaud, dont on ensevelit le fils, nommé Nicolas, le 24 décembre 1658; Jeanne Mage, dite la Flamande, qui mourut en 1661; Antoine De Kant, maître teinturier, né à Bruxelles et qui se maria, en septembre 1664, à Catherine Boisvert; Maurice Pain, autre teinturier né à Bruxelles, qui se maria en 1665, etc.

Nul doute que de 1646 à 1665 il n'y ait eu des Pays-Bas, que les guerres contre les Provinces-Unies et la France appauvrissaient, un courant d'émigration vers un pays plus tranquille. Parmi ces industriels belges, il y avait des protestants, puisque Madeleine Boscht (nom bien flamand) abjura la religion réformée le 9 décembre 1674, âgée de 22 ans (1).

Quelques usages rattachent étroitement la fabrication d'Aubusson à celles des Pays-Bas et particulièrement de Bruxelles. C'est d'abord la préférence donnée à la basse-lice, l'emploi du mot *patron* (*patroon* en flamand) pour désigner les cartons, celui de l'expression *bâton* (*stock*) pour mesurer les tentures, le *stock* ou bâton équivalant au seizième de l'aune de 44 pouces; la vénération particulière pour sainte Barbe, tandis qu'à Paris c'est sainte Geneviève qui est la patronne des tapissiers. Signalons à ce propos une circonstance curieuse et qui montre combien les idées françaises ou plutôt parisiennes s'infiltrèrent chez nous du temps de

(1) Castel, pp. 176 et 177, et les notes manuscrites que cet écrivain a bien voulu me transmettre.

Louis XIV. Tandis que sainte Barbe conservait son prestige à Aubusson, elle était détrônée à Bruxelles même par sa rivale : les amendes comminées par une ordonnance de 1698, relative au métier des tapissiers et que nous aurons occasion de mentionner, devaient servir à couvrir la dépense de la célébration de la fête de sainte Geneviève.

Louis XIV et Colbert étendirent à Aubusson leurs mesures protectrices, dont quelques-unes, il est vrai, ne reçurent pas d'exécution. Néanmoins Aubusson et la ville voisine de Felletin auraient alors prospéré plus que jamais si la révocation de l'édit de Nantes ne leur avait porté un coup sensible ; l'élite de la population émigra et alla fonder des fabriques nombreuses en Angleterre et dans le Brandebourg. La plaie ne se pansa que sous le règne de Louis XV et Aubusson connut alors une nouvelle ère de prospérité, qui se maintint pendant la Révolution, grâce au parti que les fabricants prirent de confectionner des tapis de pied et d'autres ouvrages d'un emploi ordinaire (1).

Il est inutile de nous étendre ici sur les mesures de toute espèce adoptées par Louis XIV et son premier ministre en faveur des manufactures de Beauvais et de Paris, et d'expliquer comment cette dernière, qui s'était définitivement installée dans l'ancienne teinturerie des Gobelins, devint un établissement exceptionnel, soutenu aux frais du trésor royal, encouragé par des commandes continuelles, placé

(1) Voir pour tous ces détails le volume de Castel. — Consultez aussi la *Notice sur les manufactures de tapisseries d'Aubusson, de Felletin et de Bellegarde*, par Cyprien PERATHON, président de la chambre consultative des arts et métiers d'Aubusson. Limoges, 1865, in-8°.

sous la direction des meilleurs peintres et en premier lieu de Lebrun, et d'excellents chimistes. Il est vrai qu'il n'y eut plus là d'initiative ; tout s'exécuta en vertu de règlements et de prescriptions, quelquefois capricieux et tyranniques. On vit fleurir une industrie organisée, mais aussi favorisée, célébrée sur tous les tons, se relevant chaque fois que l'école de peinture française recevait une nouvelle et féconde impulsion. A partir du règne de Louis XIV, il n'y eut plus de concurrence possible : ce fut la lutte éternelle et qui se répète dans le monde de mille manières, entre l'enfant chéri et ses frères dédaignés, entre la faveur et le mérite. L'engouement pour les *Gobelins* alla si loin que ce mot en Allemagne devint l'équivalent de l'italien *arazzi* et sert aujourd'hui à désigner les tapisseries historiées, quelque soit l'époque et le lieu de leur fabrication. A Bruxelles même, dans l'ancien centre de cette industrie spéciale, une population, soigneusement et systématiquement élevée dans l'ignorance de ses véritables titres de noblesse, s'est habituée à admirer béatement comme les produits d'un art étranger les œuvres splendides sorties des mains de ses ancêtres.

Les Flamands et en particulier les Bruxellois prirent une part active aux grands établissements organisés par le monarque français. Behaegel, placé à la tête de la manufacture de Beauvais, lui imprima une excellente direction. Il eut pour chef d'atelier Philippe Robbins, qui fut anobli en France et revint se fixer à Mooreghem, où il mourut (1).

---

(1) Un autre enfant d'Audenarde, Adrien Neusse, après avoir travaillé à Beauvais, alla s'établir à Gisors, où il offrit à l'administration locale un portrait du roi Louis XIV qu'il avait tissé (*Gazette des Beaux-Arts*, *l. c.*, p. 201).

A Paris, notre compatriote, le peintre Adam Vander Meulen contribua à fournir aux Gobelins de splendides cartons. D'après Lebrun lui-même, « Louis XIV fit venir Vander » Meulen en France pour y travailler de grands tableaux » représentant les vues de toutes les maisons royales, et » exécuta celles de la plupart des villes de Flandre, vues, » ajoute Lebrun, « qui sont d'une délicatesse merveilleuse ». Parmi les maîtres-ouvriers qui dirigèrent la fabrication, plusieurs Belges jouèrent un rôle important, entre autres Jean Janssens ou Jans, venu d'Audenarde (1662 à 1691), et son fils du même nom (1691 à 1731); Jean de la Croix (1665 à 1711), son fils Jean (1695 à 1757) et Mozin (1665 à 1695), de Bruxelles. On connaît ces vers d'un contemporain, l'abbé de Marolles :

Quant à la basse lisse, où la regle est plus seure.
Deux artistes flaments, De la Croix et Mozin,
Qui seuls pourroient fournir un royal magasin,
N'y mettroient pas un fil sans sa juste mesure.

On a gravé (1) une tapisserie signée I D. L. Croix et qui représente le château de Monceaux; elle fait partie de la suite dite *des Mois*. Une bordure splendide, formée de feuilles et de fruits en torsade, l'entoure. Sur le devant, deux personnages examinent des tapis; dans le fond, on découvre un bois et des chasseurs.

L'exécuteur de cette belle composition, qui appartient à M. Léon Gauchez, n'était pas, à proprement parler, un Flamand, comme on l'a dit quelquefois. D'après tous les

(1) Jacquemart, *Histoire du mobilier*, p. 160.

témoignages, il était Bruxellois d'origine. Je trouve, à la date du 7 octobre 1668, la veuve d'un Jean De la Croix, domiciliée dans notre ville, dans la Raemstraet (ou rue du Châssis), près de la brasserie *het Vlies* (*la Toison*). Jean de la Croix et Mozin travaillaient en basse-lice, tandis que Jans faisait de la haute-lice. Malgré les immenses avantages assurés à la manufacture des Gobelins, elle eut à subir de rudes épreuves, même pendant le règne de Louis XIV. Les guerres continuelles allumées par l'insatiable ambition de ce monarque le mirent dans l'impossibilité de payer le personnel de la fabrique, qui fut entièrement congédié en 1694, et qui ne reprit que cinq années après ses travaux, auxquels la guerre pour la succession d'Espagne porta une nouvelle atteinte (1).

On a fait connaître que la fabrique des Gobelins avait confectionné, sous la direction de Lebrun, de 1663 à 1690 (en 27 ans), 19 tentures de haute-lice, d'une surface totale de 4,110 aunes, et 34 de basse-lice, mesurant 4,299 aunes, soit ensemble 53 tentures, mesurant 8,409 aunes. Or si l'on réfléchit qu'au XVIIe siècle, lorsque la fabrication de Bruxelles était active, on y comptait à la fois de 20 à 25 tapissiers privilégiés, astreints, pour conserver leurs immunités, à confectionner au moins deux tentures par an chacun, on en conclura qu'à cette époque Bruxelles fournit autant de tapisseries par an, en moyenne, qu'il s'en fabriqua aux Gobelins pendant plus d'un quart de siècle. On peut juger

(1) Voyez à ce sujet GUILLAUMOT, *Notice sur la manufacture de tapisseries des Gobelins* (publiée en 1799 et rééditée dans la *Revue universelle des arts*, t. XVI, pp. 323 et suiv.).

par ce simple rapprochement, bien facile à vérifier, des proportions énormes que la fabrication des tapisseries avait prises (1).

L'une des premières villes que les conquêtes de Louis XIV enlevèrent aux Pays-Bas espagnols, Lille, devint, peu de temps après, l'un des centres principaux de la fabrication des tapisseries, mais présente cette circonstance curieuse que les trois principaux fabricants qui s'y distinguèrent : De Pannemacker, De Melter et Warnier, étaient tous trois Bruxellois.

Audenarde était, après Bruxelles, la ville qui soutenait le mieux sa réputation. Pendant les années funestes qui suivirent la mort d'Isabelle, beaucoup de riches bourgeois de cette ville, afin d'échapper à la lourde charge des logements militaires, se retirèrent dans les grands centres de population du voisinage, tels que Gand et Tournai. Le magistrat d'Audenarde, ému de la situation dans laquelle la ville se trouvait, prit son recours vers le Gouvernement, qui défendit les émigrations de ce genre, sous peine de 1,000 florins d'amende (édit en date du 27 novembre 1646). On comprend facilement que des mesures aussi rigoureuses furent d'une exécution difficile; elles soulevèrent d'énergiques protestations, qu'appuyèrent les administrations des localités où les contrevenants à la défense allaient chercher un refuge. Audenarde, néanmoins, reprit quelque splendeur. Elle conserva des fabricants renommés, tels que Simon De Pape, qui mourut en janvier 1677 (2), et Pierre

(1) Jacquemart, *loc. cit.*, p. 156; — baron de Boyer de Sainte-Suzanne, *Notes d'un curieux*, p. 80, etc.

(2) *Messager des sciences historiques*, année 1862, p. 47.

Van Verren, dont j'ai vu à Bruxelles, chez un de ses descendants demeurant rue d'Or, une tapisserie représentant un jeune homme et des jeunes filles allant présenter leur offrande, et un portrait daté de 1666, où il est représenté à l'âge de 26 ans, vêtu du costume de capitaine de la garde bourgeoise. En 1668, Audenarde tomba entre les mains des Français et leur appartint jusqu'à la paix de Nimègue, en 1678. Pendant cette période de dix années, ses produits se répandirent et se firent connaître en France; mais la situation changea lorsque la ville redevint espagnole, et, en 1684, elle eut à souffrir un bombardement rigoureux. Menacés d'être privés de leur exemption des logements militaires, quelques fabricants partirent pour Lille et Tournai, qui étaient françaises, ou pour Gand et Anvers, dont l'Espagne conservait la possession. L'Autriche, en 1706, acquit les droits de cette puissance sur les Pays-Bas; mais, de 1700 à 1706, nos provinces, soumises à Philippe V, petit-fils de Louis XIV, vécurent dans d'étroites relations avec nos voisins du Midi. Il existe pour cette époque une source précieuse en renseignements dans un recueil de la correspondance de ce Van Verren, dont nous venons de parler, le *Copiebock van d'heer Peeter Van Verren*, qui va du 16 décembre 1699 au 11 septembre 1701 (1); ils s'appliquent à Audenarde, il est vrai; mais, faute de posséder des renseignements semblables pour Bruxelles, nous ne pouvons mieux faire que d'en profiter.

Du temps de Van Verren, les tapissiers étaient réduits à un fort petit nombre, et les ouvriers habitaient pour la

(1) Archives de l'Académie royale de Belgique.

plupart la campagne; ils ne travaillaient aux tentures que lorsque les labeurs champêtres leur en laissaient le temps. Comme Van Verren le dit dans une lettre à Henri et Jean Bernus, de Francfort, en date du 6 septembre 1701, c'était lui qui était le principal fabricant; il fournissait de l'occupation à près de 300 ouvriers. Jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, ce fut l'Allemagne qui alimenta surtout le commerce d'exportation; on donnait alors aux tentures la hauteur de cinq aunes, que l'on préférait dans cette contrée; mais, lorsque Philippe V fut devenu roi d'Espagne, les relations avec l'Empire cessèrent presque totalement et celles avec la France prirent de plus en plus du développement. Les droits d'entrée dans ce dernier royaume furent alors modifiés et rétablis pour le pays conquis (c'est-à-dire pour la Flandre et le Hainaut français), au moins en ce qui concernait Audenarde, conformément au tarif adopté en 1670. Les tapisseries de cette ville ne furent plus imposées, pendant quelques années, qu'à 25 livres le cent pesant (1).

Les pièces se roulaient sur un arbre à mesure qu'elles avançaient. Pour peindre les cartons et exécuter les tapisseries d'une tenture composée de quatre pièces, six mois étaient nécessaires; quand il n'y avait que deux pièces, il fallait le double de temps. Une petite tapisserie commune, de trois pièces et mesurant 48 1/8 aunes, coûtait, à 57 sous l'aune, 112 florins 14 sous (ou 24 ducats 30 sous); une tapisserie fine, de 17 aunes de tour sur 2 1/2 de haut, mesurant 127 1/2 aunes (à 2 ducats), coûtait 255 ducats, non

(1) Lettre à M. Faligrand, de Paris, du 2 mars 1701.

compris 127 1/2 ducats pour le carton. Les frais d'envoi jusqu'à Cologne s'élevaient : pour la première à 3, pour la seconde à 4 ducats (1). Certaines pièces en soie, offrant des représentations d'animaux, se payaient 31 sous l'aune ; mais, lorsqu'il s'y trouvait des personnages, c'était trois sous de plus, parce que cette sorte de travail était confiée à des ouvriers particuliers. Si, au lieu de sujets représentant des épisodes tirés des Fables d'Ovide, on demandait des scènes de paysans et de paysannes, on les payait 36 sous, parce qu'il y avait plus de personnages. Les plus fines coûtaient jusque 12 et 15 florins (2). Ailleurs on recommande pour le nettoyage des tentures les précautions suivantes : tous les ans il fallait les faire détendre, les placer sur des osiers et les battre au moyen de petits bâtons, pour en faire sortir la poussière ; puis on les frappait avec des balais neufs. Pour que la poussière n'entrât pas dans les tapisseries, on jetait dans la chambre un peu d'eau lorsqu'on la nettoyait (3).

Les sujets religieux étaient alors peu recherchés. Les épisodes tirés de l'Ancien Testament et les Actes des apôtres « n'étoient plus en usage. » Si l'on avait voulu en faire exécuter, il aurait fallu commander des cartons, « ce qui auroit » trop coûté », dit Van Verren dans une lettre à M. Eckert, d'Augsbourg, en date du 3 avril 1700. Les représentations mythologiques obtenaient plus de faveur. De ce nombre était la tenture rappelant *l'Histoire de Thésée;* un amateur ayant soulevé quelques doutes au sujet de la convenance

(1) Lettre au baron de Hulden, du 15 janvier 1700.
(2) Lettre à M. Allyns, de Ratisbonne, du 3 avril 1701.
(3) Lettre à l'abbé Crespin, d'Ath, du 25 mai 1700.

du placement dans un salon de la pièce où l'on voyait *Ariane abandonnée dans une île où Bacchus l'épouse et la couronne,* Van Verren répondit que cet épisode avait été exhibé à plusieurs reprises dans des églises, où personne ne s'en était effarouché. « Les peintres, ajoute-t-il, se gar- » dent bien de retracer quelque chose de malhonnête, leurs » œuvres étant destinées à être mises sous les yeux du » public. S'ils agissoient autrement, ils s'exposeroient à être » punis d'une forte amende » (1). Comme tentures qui étaient en faveur, on cite le *Jeu d'enfants,* qui était « bien vieux » ; *les Parterres à vues de Versailles,* qui étaient si recherchées, en Allemagne comme en France, que le fabricant n'en avait jamais une série complète chez lui (2); *les Paysans,* d'après Teniers, en six pièces représentant : une Vendange, une Danse, des Soldats volant les paysans, des Bergers et bergères avec des troupeaux, des Bohémiennes disant la bonne aventure. De cette dernière il existait deux modèles différents, du prix de 15 et de 6 florins l'aune, et dont l'exécution exigeait, pour le premier 6, pour le second 4 1/2 mois (3). Il existe à Bruxelles un grand nombre de tapisseries dont l'origine n'est pas douteuse et qui mériteraient d'être décrites dans une monographie de la fabrication d'Audenarde. De ce nombre sont celles du beau salon de M. le comte de Mérode-Westerloo, rue aux Laines; celles de Mme Allard, rue du Béguinage, n° 2, qui proviennent de l'hôtel de l'Infante d'Espagne, au quartier Léopold; celles

(1) Lettre à M. Horguelin, du 5 juin 1700.
(2) Lettre à M. le baron de Nesselrode, du 15 mars 1700.
(3) Lettre à M. de Cobrisse, de Bruxelles, du 4 février 1700.

que le Gouvernement a récemment fait placer au Musée de peinture et qui ornaient jadis l'hôtel de la Chambre des comptes, rue des Petits-Carmes, etc.

La ville de Gand vit s'établir chez elle, en 1655, plusieurs fabricants d'Audenarde, entre autres François De Moor et son gendre, Jean d'Holislaegher. Les magistrats d'Audenarde voulurent les obliger à revenir, mais ne réussirent pas dans leurs démarches : d'après eux, les tapissiers de Gand étaient en très-petit nombre et ne formaient plus de corporation. Peu de temps après vécut un marchand et fabricant nommé François Vander Stichelen, qui, de 1690 à 1692, travailla pour le marquis de Herzelles, président du grand Conseil de Malines. Dans la correspondance de Vander Stichelen avec le marquis, nous voyons qu'il employait, pour raison d'économie, des ouvriers de la campagne ; mais, comme l'on était alors en guerre avec la France, ceux-ci devaient fréquemment se sauver dans les villes, emportant avec eux les cartons, les soies, les laines, qu'on leur avait confiés. D'après un relevé des tapisseries existant à l'hôtel de Herzelles (ou de Salasar), à Bruxelles (dans la rue des Sols), il s'y trouvait une série de paysages d'après De Vadder, composée de six pièces mesurant en tour ou en longueur 55 7/8 aunes sur 5 1/4 aunes de haut, soit en tout 177 5/8 aunes ; une série dite *de la Création du monde*, en six pièces, mesurant 59 aunes de longueur sur 5 de haut, en tout 195 aunes : Adam labourant la terre (longueur 7 aunes), Dieu lui défendant de manger du fruit défendu (longueur 6 5/4 aunes), Adam et Ève contrevenant à cet ordre (longueur 5 5/4 aunes), Dieu donnant à Adam l'autorité sur les animaux (longueur 8 7/8 aunes), la Création d'Ève

(longueur 4 7 8 aunes) et une dernière qui n'est pas indiquée; une série des *Métamorphoses d'Ovide*, en cinq pièces, mesurant 24 5/8 aunes de longueur sur 5 de hauteur, en tout 185 1/8 aunes. C'était l'archidiacre de Saint-Bavon, F. de Pottelsberghe, qui servait ordinairement d'intermédiaire entre M. de Herzelles et le fabricant gantois; celui-ci dut envoyer à Bruxelles plusieurs tapisseries par bateau, la route de terre n'étant pas suffisamment sûre. Sa marque était un V dont le second trait était enroulé par un S et supportait à son extrémité un petit T (1).

La révolution qui s'accomplit dans notre pays et qui en transféra la possession des mains des rois d'Espagne entre celles des empereurs d'Autriche, eut pour premier résultat de diminuer les débouchés ouverts aux tapisseries bruxelloises. Le marché de l'Espagne et de ses colonies, où il s'en débitait considérablement, leur fut fermé, surtout après que le roi Philippe V eut, en 1720, fondé à Madrid une fabrique dont il confia la direction à Jacques Vander Goten, d'Anvers, et qui, favorisée par ses successeurs, prolongea son existence jusqu'à la fin du XVIIIe siècle (2). L'électeur de Bavière Maximilien-Emmanuel, qui avait montré tant de prédilection pour Bruxelles, mais dont la politique et les goûts devinrent tout à fait français, imita l'exemple de Philippe V; vers 1718, il rétablit les ateliers de Munich, où, environ cent ans auparavant, des Bruxellois avaient travaillé pour ses glorieux ancêtres. Cette fois ce furent des

(1) Papiers provenant de la famille de Herzelles, communiqués par M. le comte François Vander Stracten.

(2) Consultez sur cette fabrique, Pons, t. V, p. 233.

ouvriers des Gobelins qui furent appelés à imiter, pour les maîtres de la Bavière, sous la direction du peintre de la cour Balthasar Albrecht, les travaux exécutés pour Louis XIV; la fabrique de Munich, où l'influence parisienne ne cessa de dominer, reprit une activité nouvelle vers l'année 1760 et ne se ferma qu'en 1799, à la suite des guerres cruelles qui désolèrent l'Allemagne méridionale à partir de 1792. Enfin il n'y eut pas jusque Rome, cet ancien théâtre des plus beaux triomphes de nos hauts-liciers, où il ne s'organisât une concurrence contre leurs successeurs. L'hospice de Saint-Michel, ouvert par le pape Innocent XII à des vieillards, des infirmes et des pauvres enfants, fut transformé, en 1702, en une fabrique de tapisseries, qui existe encore aujourd'hui, pâle imitation des Gobelins, où l'on semble avoir eu pour but unique de former des artisans capables de réparer les splendides tentures du Vatican.

Si nous reportons nos regards sur Bruxelles, nous voyons, à la fin du XVIIe siècle, l'industrie de la tapisserie maintenir encore, sinon sa position exceptionnelle, au moins sa réputation. La décadence et l'amoindrissement des Pays-Bas espagnols, l'affaissement de l'école de Rubens, la concurrence des Gobelins et de Beauvais, la prédilection toujours croissante pour le papier à meubler, toutes ces causes multiples s'unissaient contre elle. Cependant les Gobelins eurent encore leurs périodes de ralentissement; l'école française, après Lebrun, après Mignard, disons aussi après les Champagne et Vander Meulen, et en attendant l'époque de Boucher et de Watteau, traversa une époque de langueur. Si la France jouissait encore du prestige dont Louis XIV l'entourait, les Pays-Bas attiraient ses plus implacables ennemis : Guillaume III, Marlbo-

rough, le prince Eugène, et tandis que les Gobelins travaillaient pour leur fondateur, Bruxelles représentait en tissus de laine et de soie les hauts faits des adversaires de Louis XIV. Avant de cesser leurs travaux, les tapissiers y connurent encore des jours d'activité et de gloire.

Il nous est resté un témoignage précieux de l'estime dont on entourait leurs produits, en France même, à la fin du XVIIe siècle. C'est un passage de ce tapissier que nous avons déjà cité et qui vint à Bruxelles vers 1692. Voici ses propres expressions :

« Dans toute l'Europe il n'y en a point de plus ancienne que » la fabrique de Bruxelles ; elle a porté dans ses commen- » cements l'art de la tapisserie à un si haut degré de per- » fection, qu'encore aujourd'hui, chez les princes, on admire » comme chefs-d'œuvre de nature des anciennes Bruxelles, » dont leurs palais sont ornez. Cette fabrique a conservé » longtemps sa grande réputation, et il n'a pas fallu moins » que l'établissement des Gobelins pour la lui faire perdre. » En effet, elle a donné depuis dans un goût sombre et » brun par sa carnation, et s'est souvent servi de mauvais » teint ; elle travailloit autrefois en haute-lisse, mais à pré- » sent la basse-lisse est toute son occupation (1).

» J'en ai été témoin moi-même, lorsqu'après le siége » de Mons, que Louis-le-Grand venoit d'ajouter à ses autres » conquêtes, je fus curieux d'en voir la fabrique ; j'y vis sur

(1) L'abandon de la haute-lice en Flandre est également constaté par l'*Encyclopédie* (t. IX, p. 578) : « On ne fait aussi, y est-il dit, que des basses-lisses » en Flandre, mais il faut avouer qu'elles sont pour la plupart d'une grande » beauté et plus grandes que celles de France, si l'on en excepte celles des » Gobelins. »

» les métiers, pour son Altesse Sérénissime Monseigneur le
» duc de Bavière, alors gouverneur général des Pays-Bas,
» des pièces dignes qu'on en fasse ici mention, comme *les*
» *Quatre Parties du Monde*, *les Fruits de la Guerre* et la
» fameuse *Aventure de Frigius*, qui, n'ayant auparavant
» jamais été peinte ni fabriquée en tapisserie, passe de notre
» temps pour être une histoire nouvelle. »

» J'avouerai franchement que j'y ai vu de bons fabricants
» et que le nombre en auroit pu augmenter si les guerres
» continuelles dont ce pays a été de tout le temps le théâtre
» n'en eussent écarté et chassé les meilleurs ouvriers. Cette
» fabrique est bien unie et fine dans son fond ; autrefois elle
» était plus moëlleuse et plus douce ; aujourd'hui, elle est
» plus desséchée et plus roide : néanmoins elle a toujours
» retenu cette égalité qui la faisoit tant estimer. Sa marque
» est une espèce de cœur, souvent rouge et bleu, avec
» deux B » (1).

Même avec les restrictions que ces lignes contiennent, elles constituent un aveu du plus grand prix. On ne pouvait demander à un étranger habitué à un faire différent, un éloge complet. Formulé par un homme du métier, ce dernier emprunte à son origine une autorité particulière.

Voici quelles étaient alors les conditions d'existence de la corporation des tapissiers. La caisse du métier présentait un déficit de 1,600 florins. D'après l'usage, c'étaient les doyens qui devaient y pourvoir et lever à leurs frais le capital manquant ; mais ceux qui furent appelés au décanat, en

---

1 *Recueil des statuts*, etc., p. 116.

1687, se retranchèrent derrière l'axiome latin : *officium suum nemini debeat esse damnosum* (« un emploi ne peut tourner » au détriment de celui qui l'exerce »); d'après eux, ils s'imposaient déjà un sacrifice en consentant à payer pendant l'année les intérêts de la somme précitée, et, à leur demande, le magistrat leur permit d'emprunter cette dernière au nom du métier (15 mai 1687) (1).

Les peintures précieuses, l'argenterie et les autres meubles de la corporation étaient depuis de longues années déposées dans une chambre de la maison dite *la Louve*, Grand'Place, appartenant au serment de l'Arc. Un incendie terrible dévora cette habitation le 12 octobre 1690 et, en même temps, l'avoir des tapissiers, très-probablement avec leurs papiers, dont il ne reste plus la moindre parcelle, ni aux Archives du royaume, ni dans celles de la ville. Les pertes du métier furent alors évaluées à 8 ou 9,000 florins. Les doyens et anciens demandèrent au magistrat un subside afin de pouvoir remplacer les torchères et robes de cérémonie (*ambachts kerssen ende casacken*) que les valets de la corporation portaient à *l'Ommegang* et aux autres processions générales; ils n'obtinrent que le droit d'affranchir une personne de la garde bourgeoise à prix d'argent (12 mars 1691) (2). Pour comble de malheur, la *Louve*, à peine rebâtie, fut une seconde fois ruinée par le bombardement de 1695, qui anéantit également la partie de l'hôtel de ville où se trouvait le *Tapissiers pant*. Ce qui pouvait avoir échappé à la funeste

---

(1) *XIIe register ter Tresorye gehouden*. f° 109.
(2) *Ibidem*, f° 155.

nuit du 12 octobre 1699 disparut cinq ans plus tard, au mois d'août, et si des tapisseries et des cartons étaient encore exposés dans le *pant*, ce dernier les ensevelit sous ses décombres.

Notons aussi que plus le pays marchait vers sa décadence, plus la considération dont on y entourait jadis le commerce et l'industrie diminuait. La vanité grandissait dans les mêmes proportions que l'indigence générale. Dans la petite noblesse on affectait de traiter avec dédain ces roturiers à moitié artistes, qui presque tous cependant côtoyaient de bien près les féodaux ou les patriciens, car plusieurs d'entre eux portaient de beaux noms, possédaient des fiefs ou des villas, disposaient de grands capitaux, siégeaient dans le magistrat. Chez quelques familles, l'habileté dans l'art de tisser se maintenait comme un don héréditaire, et, grâce à elle, le renom séculaire de la ville de Bruxelles conservait son ancien prestige. Mais un gouvernement énervé, une population enivrée de niaiseries affectaient un engouement ridicule pour les priviléges nobiliaires. Ainsi, en 1615, à la nouvelle que le tapissier Sweerts, d'Anvers, prenait les armes de la famille dont il portait le nom et dont il était peut-être un des descendants les plus directs, le lignage patricien des Sweerts, de Bruxelles, le jour de la réunion pour l'élection des candidats à la magistrature communale, ou 15 juin, s'empressa de prendre une décision pour l'obliger à renoncer à son écusson. Ainsi encore, vers 1680, le premier roi d'armes de la Toison d'or se montra scandalisé de voir les insignes de l'ordre orner les livrées de la corporation des tapissiers et s'empressa de les faire disparaître (1). On com-

(1) De Reiffenberg, *Histoire de l'ordre*, Introduction, p. 1.

prend le préjudice qu'un étalage pareil produisait et l'importance qu'il y avait à réprimer un abus de ce genre. Nous enlever des villes, des provinces, ce n'était rien ; mais usurper les moindres prérogatives d'un ordre qui n'était plus qu'un fantôme, voilà ce qu'il ne fallait pas tolérer.

Les règlements du métier même étaient quelquefois vexatoires et, pour cette raison, tombaient en désuétude. Une ancienne ordonnance, dont le texte fut brûlé pendant le bombardement, obligeait tous les membres de la corporation, sous peine d'une amende montant à 3 ou à 5 sous, d'assister aux assemblées du corps, aux funérailles des maîtres et de leurs femmes et aux processions solennelles. Les doyens et anciens en obtinrent de la gilde de la draperie le renouvellement, le 27 novembre 1698 ; une dizaine d'années plus tard, ils essayèrent de nouveau de la remettre en vigueur ; mais, conformément à un avis de la gilde du 4 octobre 1707, la requête présentée dans ce but fut jugée inopportune. Un grand abus s'était introduit à cette époque ; la corporation admettait dans son sein des personnes qui n'exerçaient pas la profession de tapissier et que l'on appelait en langage vulgaire *drooghe meesters* ou maîtres secs ; ils échappaient de la sorte aux obligations ordinaires des bourgeois. Dès l'année 1687, une ordonnance datée du 9 août étendit l'obligation de monter la garde ou de payer une composition ou taxe annuelle à la section bourgeoise de leur domicile, à toute personne ayant un emploi de la ville, de la trésorerie et du canal, comme aussi à tous les procureurs ou avocats pratiquant à l'hôtel de ville. A cette occasion, les tapissiers avaient obtenu du conseil de Brabant des lettres de maintenue de leur privilége spécial, le 27 oc-

tobre 1689. Quelques années après, le magistrat leur retira leur exemption annuelle de cent tonneaux de double bière. Interrogé par le marquis de Bedmar sur les motifs qui avaient dirigé sa conduite, ce corps fit la réponse suivante :

« Monseigneur,

» Nous avons examiné la requete présentée à Votre » Excellence de la part des doyens et autres du mestier des » Tapissiers de cette ville et à nous renvoyée en advis, les- » quels alléguant d'avoir tiltre et privilége exprès de perce- » voir par an 100 tonneaux de double bierre libres et » exempts des accises et imposts pour les distribuer entre » eux et leurs suppots, se plaignent de ce qu'on leur refuse » maintenant la dite franchise. Or, Monseigneur, pour y » reservir de nostre advis, nous dirons en très-profond » respect, estre véritable que les suppliants n'ont en ce » regard aulcun tiltre ny droit, mais que la franchise des » dits 100 tonneaux leur at seulement esté donnée gratuite- » ment par nos prédécesseurs pour les distribuer entre leurs » suppots qui travaillent effectivement et ainsy les animer » à la dicte manufacture. Et comme nous sommes informez » que les suppliants s'abusent de cette grace et communi- » quent la dicte franchise à des personnes qui n'exercent » pas leur mestier et qui ont seulement le nom des tapis- » siers, nous avons jugé de convenir de retrancher cet » abus, de tant plus que nous accordons à chacque tapis- » sier qui travaille et exerce son stil, la franchise sur un » tauxe modéré de 24, 30 ou 36 tonneaux par an, à l'adve- » nant qu'ils travaillent plus ou moins. En quoy nous espe- » rons que Vostre Excellence remarquera que nous avons

» sur ce suivy l'intention des placcarts de Sa Majesté qui
» ordonnent seulement de favoriser ceux qui exercent effec-
» tivement la dite manufacture, et demeurons en toutte
» soubmission.....

» 5 avril 1705. » (1).

Les ministres qui gouvernèrent les Pays-Bas espagnols au nom de Philippe V et en particulier le plus remarquable d'entre eux, le comte de Bergeyck, avaient la ferme intention de rendre au pays, pour autant que possible, son ancienne prospérité. Ils ne manquaient ni de lumières, ni d'énergie, et peut être auraient-ils obtenu de très-heureux résultats si les événements politiques leur avaient laissé le temps d'agir. A Bruxelles, ils remplacèrent la gilde de la draperie, la suprême charité et les chefs-tuteurs par un seul collége : *l'intendant et les échevins du commerce*, collége qui n'eut, comme la domination de Philippe V, qu'une courte durée. Afin de le mettre à même de venir en aide aux fabricants de tapisseries et d'étoffes de laine « ayant eu le malheur » d'estre entièrement ruinez par le bombardement sans » avoir perdu l'honneur, leur probité et bonne conduite », le gouvernement mit à sa disposition une somme de 25,000 florins, avec l'autorisation d'en opérer la distribution; puis, afin de le garantir contre tout recours pour non-paiement de tout ou d'une partie de cette somme, l'acte suivant lui fut dépêché, à sa demande :

« Le Roy en son conseil,

» Sa Majesté ayant eu rapport du contenu de cette
» requête a, par avis de son conseil et à la délibération de

(1) Minute aux *Archives de la ville*.

» son commandant général de ce pays, authorisé, comme
» elle authorise par cette, le collége du commerce du ma-
» gistrat de cette ville de Bruxelles pour prêter de l'argent
» aux maitres de fabriques de tapisseries, draps et autres
» estofes de laine et de soye, comme ils le trouveront le plus
» convenable pour l'advancement des dites fabriques, et
» qu'on soutienne le plus les honnêtes bourgeois qui ont
» souffert par le bombardement de cette ville de Bruxelles.
» Fait à Bruxelles le vingt-quatrième de septembre mil sept
» cent trois.

» Marquis de Bedmar.

Et plus bas : » Comte de Bergeyck. »

En exécution de cet acte, des avances considérables furent faites à divers fabricants tapissiers et drapiers. Quatre maitres, parmi les premiers, profitèrent des libéralités du Gouvernement : Henri Rydams, Guillaume De Pottere, Albert Auwerex et Jacques Vander Borcht, qui reçurent, en plusieurs paiements : Rydams 3,200 florins de change, De Pottere 2,150 florins, Auwerex 2,400 florins et Vander Borcht 4,700 florins. Par contre, ils consignèrent à François Van den Hecke, qui était hallier, c'est-à-dire gardien de la halle : Rydams deux séries de six pièces de tapisseries, mesurant la première 184 aunes 6 *stocken* et la seconde 194 3/4 aunes, De Pottere une série de six pièces mesurant 150 aunes, Auwerex deux pièces mesurant 66 aunes et deux mesurant 114 aunes, Vander Borcht une série de huit pièces mesurant 303 aunes (1).

(1) Farde de quittances originales aux *Archives de la ville*. Les payements eurent lieu du 3 septembre 1703 au 14 août 1704.

Lorsque le pays eut été enlevé à l'Espagne par les puissances alliées, les dispositions du magistrat se montrèrent de nouveau peu bienveillantes. Y avait-il là une question de personne? Existait-il une rivalité entre les tapissiers et quelque autre corps influent? C'est ce que l'on ne peut préciser. Il fut alors question de réclamer les sommes prélevées au profit des fabricants sur les 25,000 florins dont il a été question plus haut. Le magistrat ordonna de faire l'expertise des tapisseries qui avaient été consignées à la halle et se trouvaient alors à la Trésorerie (nom que l'on donnait à une partie de l'Hôtel de Ville); mais les doyens du métier ayant refusé de se prêter à cette opération, il fallut la confier aux experts du Mont-de-Piété, qui taxèrent les tapisseries à 50,252 florins de change. Le 14 juillet 1708, ordre fut donné aux fabricants-tapissiers de restituer les sommes qu'ils avaient reçues s'ils ne voulaient voir procéder à la vente de leurs fabricats. Toutefois on se borna, paraît-il, à une menace, le Conseil d'état étant intervenu dans ce débat (1).

Vers le même temps, on déclara non exempts de gardes bourgeoises ceux que l'on appelait *Maîtres secs* (*Drooghe meesters*) et une amende de 50 florins fut comminée contre toute infraction à cet ordre (21 octobre 1707); puis, le 22 mai 1708, un ordre porté au nom du roi Charles d'Autriche prescrivit de redoubler les gardes bourgeoises, avec défense de s'en exempter si l'on n'en avait été affranchi au nom du prince ou de la ville. C'est alors que le centenier Guillaume Lauwereys, ne pouvant obtenir de Corneille Leniers le payement

(1) *Coppebœck* coté n° IV aux Archives de la ville, f° 282.

d'une composition annuelle s'élevant à 8 florins comme rachat du service de la garde, le cita devant les capitaines des sections et les chefs-doyens des gildes, composant à Bruxelles le Conseil militaire (*Creygsraet*). Leniers eut beau prétendre qu'il était tapissier, on lui objecta sa profession de procureur et on le condamna (12 juin). Toutefois l'affaire s'arrangea à l'amiable. Les fabricants de tapisseries furent confirmés dans leur ancienne franchise, sauf ceux qui auraient cessé de travailler depuis trois années révolues et ceux d'entre eux exerçant une autre profession pour laquelle ils seraient obligés de « faire une preuve », c'est-à-dire d'exécuter ce que l'on appelait un chef-d'œuvre, comme garantie de leur capacité. L'accord contenant ces clauses reçut l'approbation du magistrat le 20 mars 1709.

En opposition à ces tracasseries, nous avons à mentionner deux dispositions par lesquelles le Gouvernement témoignait de sa sollicitude pour l'industrie du pays et en particulier pour celle dont nous nous occupons. Le 24 novembre 1707, il défendit expressément de lever des droits de sortie sur les tapisseries fabriquées à Bruxelles (1), interdiction qui ne tarda pas à être étendue à tous les objets manufacturés dans nos provinces (2). D'autre part, comme la profession de teinturier « pour les couleurs fines nécessaires aux tapisseries » était devenue en quelque sorte un monopole réservé à la famille Leyniers, le Conseil d'état, alors préposé au gouvernement des Pays-Bas ci-devant espagnols et

(1) Volume intitulé : *Placards émanés depuis l'an 1670 pour la perception des droits de tonlieu, d'entrée et de sortie*, p. 398.

(2) *Ibidem*, p. 599. — Cette deuxième disposition date du 2 décembre.

qui allaient devenir autrichiens, employa un moyen décisif pour changer ce funeste état de choses. Le 17 décembre 1710, il transmit au magistrat de Bruxelles le décret suivant, avec l'ordre formel de le publier :

« Le Roy, en son Conseil,

» Quelques marchands et fabricateurs de tapisseries en » cette notre ville de Bruxelles, nous ayants représenté » que le métier de la teinture consistoit dans notre dite » ville dans le seul chef d'un teinturier, pour autant que » regarde les couleurs fines nécessaires dans la tapisserie, » dont la fabrique seroit la seule ou du moins la plus » importante qui reste en ces payz, et qu'ainsy pour la con- » server il seroit tout-à-fait nécessaire de trouver quelque » expédient pour qu'il y aye plusieurs artisans teinturiers, » par lesquels les tapissiers puissent être servys au fait de » leurs couleurs, qui se doyvent assortir de tems en tems » selon leurs desseins, sans que l'on puisse faire ces couleurs » par avance pour être débitez en après, à quelles causes » les dits marchands et fabricateurs nous ayants supplié de » déclarer par forme de réglement qu'il est libre à tous ceux » s'entendant au métier des teinturiers et négoce de fil de » laine d'exercer le dit métier et négoce dans cette notre » ville de Bruxelles, nonobstant qu'ils seroient engagés » par contrat à ne point exercer le même métier et négoce, et » les Bourgmestre Eschevins et Conseil de notre dite ville » nous ayans aussi représenté que pour prévenir la perte » de la dite fabrique si importante des tapissiers et em- » pescher qu'une seule personne ne soit le maître et arbitre » du prix de la teinture, il convenoit d'accorder aux dits

» marchands et fabricateurs de tapisseries leur ditte de-
» mande, Nous, eu égard et considérans combien il importe
» à notre service, au bien publicq et à l'avantage de nos
» états d'y attirer des ouvriers en tout art ou métier, et
» d'en agrandir le nombre, même par des gratifications parti-
» culières, sans souffrir que l'on empesche par des traictez
» particuliers et par des monopoles défendus par nos pla-
» carts précédens, avons permis et permettons à tous ceux
» qui s'entendent au métier des teinturiers de l'exercer en
» cette notre ville, nonobstant les traictez que seroient ou
» pourroient être faits au contraire, lesquels nous voulons
» et déclarons ne devoir produire et avoir aucun effect,
» comme étant préjudiciables à notre service et au bien
» publicq, parmy néantmoins que ceux qui voudront exercer
» le dit métier fassent les preuves convenables, entrent au
» métier, payent les droits y afférans et se conforment aux
» ordonnances, statuts et règlemens sur ce émanez et à
» émaner, ordonnant à tous ceux qu'il appartiendra de se
» conformer selon ce.

» Faict à Bruxelles, le premier d'octobre 1710. Etoit
» paraphé : Go V[t]; plus bas, par ordonnance de Messei-
» gneurs du Conseil d'État commis au gouvernement général
» des Pays-Bas, et étoit sousigné : P. Claris. »

Les chefs de la corporation des teinturiers employèrent tous les moyens possibles pour entraver l'exécution de ce décret. Le 14 janvier 1711, lorsque Jean Brinck se présenta, les doyens du métier refusèrent de le recevoir, et il fallut les remplacer par des délégués du magistrat et de la draperie. Brinck ayant comparu devant ceux-ci pour prouver sa capacité, en la maison de la veuve De Grieck, à la

Chaussée (ou rue de la Madeleine), non-seulement les doyens refusèrent d'assister à cette réunion, mais ils transmirent aux délégués une protestation, par l'intermédiaire du notaire Vanden Eede. On refusa de recevoir cette pièce et on enjoignit à Brinck de passer outre. Invité à teindre en couleur de chair ou couleur de nudité six parties de sayette ou fil de laine blanche devant servir à des tapisseries, le récipiendaire s'en acquitta à l'entière satisfaction des délégués et de quelques fabricants de tapisseries qui avaient été également convoqués : Josse De Vos, Jérôme De Clercq et Philippe Auwerex. Il produisit de la sorte douze nuances différentes. Mais Urbain Leyniers, avec qui il avait eu, paraît-il, des difficultés lorsqu'il était comptable (*boeckhouder*) de la succession de Gaspar Leyniers, lui fit signifier une défense d'aller plus loin, obtenue du Conseil de Brabant, et le résultat de l'examen fut mis sous sequestre.

Peu de temps après, une transaction judiciaire intervint. Brinck s'engagea à payer à Leyniers une somme de 163 florins pour des frais de justice et à lui fournir tous les éclaircissements nécessaires au sujet de sa gestion, et les deux parties s'engagèrent à ne pas embaucher à leur profit leurs ouvriers respectifs pendant un terme de quatre années (22 mai 1711), puis Brinck réclama la continuation de l'examen de sa capacité. En présence des délégués du magistrat et de la gilde et des doyens des teinturiers, il teignit en douze nuances les fils nécessaires à la fabrication d'une représentation d'homme nu, et de même pour une femme nue ; mais, lorsqu'on lui demanda de produire des teintes vertes, il allégua le manque de cuve pour s'en dispenser. Les doyens des teinturiers se prévalurent de cette circonstance

pour lui refuser la capacité nécessaire, prétendirent que ses essais offraient des défauts et demandèrent qu'il fut astreint à un apprentissage supplémentaire d'une année (déclaration du 2 juin); mais les tapissiers, au contraire, déclarèrent que ses deux différents assortiments de nuances, les plus fines et les plus délicates que l'on pût fabriquer pour des tentures, avaient la perfection nécessaire (acte passé le 1er juin pardevant le notaire S. Boote). En présence de cette affirmation, la gilde de la draperie n'hésita pas : le 3 juin, elle enjoignit aux doyens récalcitrants de recevoir Brinck comme maître dans les vingt-quatre heures, et elle chargea un des membres de son collége, Conrad De Prince, de recevoir son serment, ce qui s'effectua le 6.

Le rôle que les Leyniers jouèrent dans cette occasion se devine aisément. Les fabricants tapissiers qui se prononcèrent en faveur de Brinck étaient, outre les trois déjà cités : Gaspar Vander Borght, Pierre Vanden Hecke, Jean-François De Vos et Jacques Rydams. On ne comptait pas un Leyniers parmi eux, tandis qu'il y en avait trois parmi les signataires de la déclaration du 2 : Daniel Leyniers, V ou Urbain Leyniers et François Leyniers (les autres signataires étaient Antoine De Sager, Jean De Meester et Lambert Sneesens). Le débat se résumait donc en une question d'intérêt au profit de leur famille. Après un siècle d'efforts, ils avaient conquis une place éminente dans leur industrie ; ils prétendaient la maintenir et la transformer en un monopole qui leur aurait asservi la fabrication des tapisseries. Douze ans plus tard, leur malveillance contre Brinck subsistait encore ; lorsqu'il voulut faire inscrire son fils, Josse Brinck, en qualité d'apprenti teinturier, les doyens des teinturiers prétendirent de nouveau

que le père n'était pas franc-maître ; mais, cette fois encore, il leur fallut céder, et ordre leur fut donné par la gilde de procéder à l'inscription (30 septembre 1725). Le métier des teinturiers se repeupla peu à peu ; pourtant, en 1735, les Leyniers en composaient encore la plus grande partie. Outre la veuve de Daniel, on y comptait quatre maîtres de ce nom : Urbain, François, Daniel et Henri.

Si la fabrication des tapisseries approchait de l'heure de sa décadence, le métier des tapissiers se trouvait, au contraire, dans un état relatif de splendeur. C'est que d'autres branches d'industrie dont cette corporation s'occupait, telles que les tapis de pied, les papiers peints, etc., fleurissaient de plus en plus. Le métier étant libéré de toutes ses dettes, on réduisit à 2 florins 8 sous pour les maîtres et à 1 florin 4 sous pour les maîtres non-travaillant, la cotisation annuelle, qui s'élevait à un demi-patacon, plus 10 sous pour chacun de leurs ouvriers (ordonnance du 19 septembre 1702). Le capital de 1,600 florins dont il a été question plus haut étant remboursé, on réduisit de moitié la somme de 64 florins que les doyens payaient la première année de leur entrée en fonctions et celle de 32 florins qu'ils donnaient l'année suivante (ordonnance du 24 novembre 1710). La corporation se vit en état de prêter aux drapiers une somme de 900 florins et aux états de Brabant 500 florins, dont 300 provenaient de la *Caisse des pauvres et des malades (arm en sieckbus)* (1).

Il est vrai que les goûts somptueux du moyen âge allaient s'affaiblissant tous les jours, et que les idées d'économie,

(1) Résolutions de la gilde de la draperie des 6 septembre 1718 et 4 décembre 1738.

préférables sous certains rapports, mais peu favorables au progrès des arts, prenaient de plus en plus de l'empire. Ainsi le métier n'avait plus de maison, ni même de chambre; ses meubles lui devenant inutiles, il résolut de vendre ce qui lui restait de cuillers d'étain, de serviettes, d'argenterie, etc. Saisie d'une proposition de ce genre par les doyens et anciens, la gilde de la draperie voulut au préalable consulter tous les membres de la corporation. Dorénavant chaque personne admise dans le métier dut donner 2 florins courant pour « sa cuiller et sa serviette », et chaque nouveau doyen 7 florins pour son « argenterie » (ordonnance du 18 avril 1750). En outre, on maintint, le 15 février 1717, le droit de 4 florins qui était exigé, depuis plus de cent années, de chaque compagnon ou ouvrier venant à se marier et voulant jouir des franchises des tapissiers.

En 1715, un mémoire rédigé de commun accord par les fabricants et marchands de tapisseries, tant de la Flandre que du Brabant, fut remis au ministre de l'empereur, M. de Zinzendorf, et aux états de Flandre, afin qu'ils interposassent leurs bons offices pour obtenir que les droits d'entrée perçus en France, en Angleterre et en Hollande fussent réduits au taux modique de ceux établis aux Pays-Bas sur les fabricats du même genre. Leurs réclamations n'aboutirent pas. Les fabricants de Bruxelles les renouvelèrent en 1752. Dans leur requête au magistrat, ils se plaignirent que, faute de travail, leurs ouvriers devaient émigrer ou adopter une autre profession. Ils signalaient comme une anomalie la taxe d'un sou par livre (soit d'un vingtième) que leurs fabricats payaient à la sortie. Au lieu de vingt-cinq environ, comme jadis, ils n'étaient plus que six : Gaspar Vander Borght, Pierre Vanden

Hecke, Urbain Leyniers, Jean-François Vander Borcht, Daniel Leyniers et Philippe Auwercx (non compris De Vos, qui ne se joignit pas à cette réclamation). Ils n'obtinrent pas le rétablissement de leur ancienne exemption d'assise pour une pièce de vin; mais, le 9 août, la ville leur alloua en remplacement une allocation annuelle de 12 florins, plus 40 florins par an comme indemnité de logement, à l'exemple de ce qui se faisait pour les fabricants de drap et à condition que chacun d'eux maintiendrait en activité quatre métiers au moins et prendrait à son service deux des ouvriers que Vermillion venait de congédier.

Dans un avis du Conseil des finances, du 15 avril 1755, la situation de l'industrie des tapissiers est examinée à un point de vue général et plus élevé. Cette branche importante de l'activité de nos provinces se trouvait à la veille de sa ruine, faute de débouchés. Les magasins des fabricants regorgeaient de produits dont ils ne pouvaient se défaire et qui représentaient, rien qu'en main-d'œuvre et en matières premières, une somme de 500,000 florins. Leur nombre à Bruxelles, qui était de trente-cinq à quarante moins de trente ans auparavant, était réduit à sept, et à Anvers, où l'on avait compté jusque cent ouvriers, il n'y en avait plus du tout. La France, poursuivant sa politique protectioniste, frappait de droits exorbitants les marchandises venant de nos provinces. Ainsi les tapisseries vieilles ou nouvelles d'Audenarde et des autres villes de la Flandre y payaient pour droit d'entrée 120 livres le cent pesant, celles de Bruxelles et d'Anvers 240 livres, celles qui étaient rehaussées d'or et d'argent un droit double équivalent à 40 p. c. de la valeur. En Angleterre, le même système prévalait; bien plus, les

produits étrangers, de soie ou de laine, y étaient prohibés. Le Conseil des finances fit ressortir, pour prouver l'utilité de l'industrie des tapisseries, l'occupation qu'elle donnait à des « peintres fameux », chargés d'exécuter des cartons, aux teinturiers de fils de laine et de soie, aux tireurs de fil d'or et d'argent ; il proposa de lui accorder une exemption absolue de tous droits d'entrée, de sortie, de transit, comme on en avait octroyé une à la manufacture de cables et de cordages à Bruges et aux armateurs de bateaux pour la grande pêche, à Nieuport (1). Cette mesure fut décrétée le 21 juillet 1755 et, de nouveau, le 8 mai 1757, lorsque la décadence avait fait de nouveaux progrès.

Mentionnons, en passant, un incident qui ne se rattache qu'incidemment à notre sujet. En 1720 vivait à Bruxelles un ministre de la religion réformée, qui avait suivi dans cette ville l'envoyé de la République des Provinces-Unies Kinschot et habitait rue des Dominicains (Grande rue de l'Écuyer). Lors du jubilé du sacrement de miracle, il refusa absolument de décorer sa maison. A cette époque, notre population n'entendait pas raillerie sur ce chapitre et aurait brutalement, élevée qu'elle était dans des maximes d'intolérance, saccagé la demeure du ministre. Le magistrat, afin de prévenir des excès de ce genre, fit placer devant la maison des tapisseries et en barricada si bien toutes les fenêtres, que ceux qui s'y trouvaient ne purent rien voir de la procession (2).

Pendant l'occupation de Bruxelles par les Français, lors

(1) *Liasses du Conseil des finances*, aux Archives du royaume.
(2) *Chronique de De Bleye*, ms. de la Bibliothèque royale.

de la guerre de Louis XV contre Marie-Thérèse, les trésoriers et receveurs de la ville cessèrent de payer aux fabricants de tapisseries l'indemnité annuelle qui leur avait été accordée. Quatre ans après, immédiatement à la suite de la rentrée des Autrichiens, ces fabricants en obtinrent le rétablissement, mais pour autant qu'ils travailleraient chacun avec quatre métiers et huit ouvriers au moins (9 août 1749). Ils étaient réduits à quatre par la mort de Gaspar Vander Borght, d'Urbain Leyniers et de Philippe Auwercx : Pierre Vanden Hecke, Daniel Leyniers, Jean-François Vander Borght et Pierre, son frère (1).

En 1747, la ville fut obligée de meubler l'hôtel d'Egmont (aujourd'hui d'Arenberg) pour y loger le roi Louis XV, et ensuite l'hôtel de la Tour-Taxis (dont l'emplacement est aujourd'hui occupé par le prolongement de la rue de la Régence), afin d'y installer le gouverneur général des Pays-Bas conquis par la France, le célèbre maréchal de Saxe. Ce fut Daniel Leyniers qui lui fournit les tentures nécessaires et qui s'accorda à ce sujet avec les trésoriers et les receveurs communaux, agissant en vertu d'une délégation que le magistrat leur donna le 9 mars 1748. Après le départ des dominateurs étrangers et afin de se débarrasser des tentures acquises de Leyniers, on résolut d'organiser une loterie composée de lots de 6 florins de change chacun et dont les numéros gagnants donneraient droit à une tapisserie ou à une prime (résolutions des 2 et 30 mai 1750). Le Conseil privé fit d'abord quelques difficultés pour sanctionner cette opération ; mais ensuite il l'approuva et, le

(1) *XVIIIe register ter Tresorye gehouden*, f° 267.

19 juin de la même année, on chargea deux employés de l'Hôtel de Ville, J.-B. Steenkist et J.-D. Van Herbosch, de recevoir les souscriptions. On devait procéder le 5 novembre au tirage de la loterie (1); mais le résultat fut sans doute médiocre, car on déclara, le 25 janvier 1751, qu'aucune souscription ne serait plus reçue après le premier du mois suivant. Puis les trésoriers et receveurs, en vertu d'autorisations du magistrat, vendirent successivement toutes les tapisseries dont ce dernier avait fait usage : *l'Histoire de Moïse*, pour fl. 2,907-09 1/4 sous, *le Triomphe des Dieux*, pour fl. 2,818-18 3/4 sous, *les Paysans de Teniers* (*Bourkens*), pour fl. 2,275-12 sous, soit ensemble 8,000 florins (résolution du 25 décembre 1751); *les Métamorphoses d'Ovide*, qui formaient trois pièces, pour fl. 1,465-02 sous (id. du 10 avril 1752); une chambre ou six pièces de tapisseries d'Audenarde, représentant *des Paysans* et dont l'acquéreur fut le baron d'Hooghvorst, pour fl. 499-10 sous (id. du 9 août 1752); et enfin deux chambres intitulées *les Métamorphoses d'Ovide* et *les Fables d'Ovide*, pour 156 patacons de change ou 1,404 fl. (id. du 16 janvier 1756).

En 1751, l'un des doyens des tapissiers, Guillaume Marchant, fut cité à comparaître pardevant le bourgmestre et d'autres commissaires de la loi (ou du magistrat), et, le 5 mai, condamné à payer 12 florins pour deux années de *composition* ou de taxe rachetant du service de la garde bourgeoise. Les autres doyens et les anciens résolurent de

(1) Selon le ms. de 1715 de la Bibliothèque royale, elle devait consister en 6,000 billets de 7 florins.

prendre fait et cause pour lui et demandèrent à la gilde une autorisation de procéder en justice, autorisation qui leur fut accordée le 25, sur la présentation de l'acte du 25 août 1606 (1). Or ce dernier ne concernait pas les tapissiers ordinaires, mais les fabricants de tapisseries.

Ceux-ci, en 1764, n'étaient plus que deux. « Ils ne peu-
» vent dire au vrai, dit un document de l'époque (2), ce
» qu'ils fabriquent par an, attendu qu'ils ne travaillent
» que pour ceux qui leur en font faire par commande; ils
» sont occupés de temps en temps et surtout par la cour de
» Vienne, en tout pour 20 à 25,000 florins par an. Ils comp-
» tent de 12 à 18 ouvriers, dont quelques-uns ne travaillent
» qu'aux figures, d'autres aux décorations et d'autres encore
» aux paysages. Leurs fabricats s'exportent à l'étranger
» et se confectionnent avec de la soie et du fin fil de laine
» provenant du dehors. » De ces deux fabricants, le premier, Leyniers, cessa de travailler en 1768; le fils du second continua sa profession jusqu'à sa mort, en 1794. Réduite à trois métiers, puis à trois ouvriers, la fabrique de celui-ci se serait fermée bientôt, sans les encouragements de Marie-Thérèse et du comte de Cobenzl (3). En 1790, les magasins y regorgeaient de matières premières et de marchandises fabriquées; on vendait ces dernières 2 carolus ou 27 livres 10 sous de France l'aune (4). Bientôt les troubles qui désolèrent le pays à partir de l'année 1787, les changements de la mode, les goûts

---

(1) *Registre de la gilde, loc. cit.*, p. 373.

(2) Registre des Archives du royaume, intitulé : *Dépouillement des besognés d'inspection des contrôleurs sur l'objet des manufactures, de l'année* 1764, f° 21.

(3) Derival, *Le voyageur dans les Pays-Bas autrichiens*, t. Ier, p. 173.

(4) Forster.

de parcimonie qui prédominèrent de plus en plus dans les esprits, la dispersion des artistes, la diminution des grandes fortunes anéantirent partout une industrie qui ne peut vivre sans des idées de luxe et de recherche dans l'ameublement. Les ateliers de Jean-Baptiste Brandt, le dernier fabricant d'Audenarde, s'étaient fermés en 1772; les manufactures gantoises du même genre avaient aussi cessé; celle du Bruxellois Jacques Vander Borght fut la dernière qui subsista aux Pays-Bas. Elle termina son existence en 1794, l'année même qui vit chez nous la chute de l'ancien régime.

Après les dures épreuves qui frappèrent la Flandre, lorsque le filage du lin à la mécanique se substitua au filage à la main, on s'ingénia à cicatriser les maux de cette contrée en y introduisant des manufactures de toute espèce. Ce fut alors que le comte Des Cantons de Montblanc, baron d'Ingelmunster, conçut le projet d'établir dans le bourg de ce nom une manufacture de tapisseries de basse-lice. Il y construisit de vastes bâtiments, auxquels on ajouta ensuite une teinturerie, et il s'associa, en 1856, à MM. Braquenié frères, de Tournai, qui avaient une fabrique à Aubusson et une maison de commerce à Paris. M. de Montblanc est mort en 1861, mais son établissement est toujours en activité, sous le patronage de Mme la comtesse de Montblanc, baronne d'Ingelmunster, et de son fils, M. le baron Albéric, membre de la chambre des représentants pour l'arrondissement de Roulers. MM. Braquenié n'y sont plus intéressés; ils ont établi à Malines une fabrique du même genre, où l'on exécute en ce moment une riche tenture de huit pièces, sur fond d'or, qui représentera, d'après des cartons de M. Geets, de Malines, des personnages symbolisant les serments et les

metiers de Bruxelles, et qui fera l'ornement de la grande salle gothique de l'hôtel de ville de cette cité. Deux de ces pièces figurent à l'exposition universelle de Paris. L'établissement d'Ingelmunster, où ont été exécutées, il y a une vingtaine d'années, les tentures ornant le Palais du Franc de Bruges, sur d'anciens modèles trouvés dans cet édifice, exhibera, de son côté, un épisode d'histoire locale, *le Siége du château d'Ingelmunster*, en 1580, siége pendant lequel le célèbre La Noue fut fait prisonnier.

Puissent ces efforts tentés pour relever l'une des plus belles industries que notre pays ait vu prospérer, aboutir à d'heureux résultats. Notre population possède à un haut degré le goût des arts. Pourquoi n'imiterait-elle pas ses ancêtres dans les grands exemples qu'ils ont laissés? Notre pays n'a-t-il plus les mêmes aptitudes qu'autrefois? Cette interminable liste de fabricants célèbres : les De Pannemacker, les Geubels, les Raes, les Vanden Hecke, les Leyniers, les Vander Borght, dont je me suis efforcé d'évoquer les noms et de rappeler les travaux, ne pourrait-elle plus se continuer? Puisque nous excellons aujourd'hui sous d'autres rapports, nous pourrions réussir aussi dans ce genre et nous n'avons aucun motif de nous décourager. Je me rappellerai toujours qu'à l'exposition universelle de Paris de 1855, me trouvant avec un ami dans une galerie du haut, presque déserte, j'entendis une famille française s'écrier, en s'arrêtant devant une vitrine qui renfermait des spécimens de notre industrie : « Qu'il se fait de belles » choses en Belgique. » Nous nous regardâmes tout émus de cet éloge dont la spontanéité constituait tout le mérite. Et depuis je me suis bien des fois répété, en parcourant, par

goût autant que par devoir, les vieilles chroniques et les vieux écrivains : que de traces se manifestent partout et sur tous les points de l'Europe, de l'activité manufacturière des Belges, que de produits merveilleux sont sortis de leurs mains, que d'essais tentés, de genres abordés, de travaux de toute espèce exécutés par eux, et, pour ne parler que des seules tapisseries bruxelloises, combien il faudrait de temps, de voyages, d'études pour dresser une liste à peu près complète des tentures sans nombre qui sont sorties des fabriques de la seule capitale de la Belgique et qui sont éparpillées dans les palais, les châteaux et les églises de l'Europe !

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Tome XV, page 374, ligne 22. — Les ducs de Brabant de la maison de Bourgogne eurent pour valet de leurs tapisseries (*knecht van onze tapisserien*) un nommé Henri Momboir. Le 4 janvier 1427-1428, le duc Philippe de Saint-Pol enjoignit à son receveur-général, Jean de Winghe, de payer 100 couronnes de France de 60 gros de Brabant pour indemniser René De Wael, maître d'école à Bruxelles, des dépenses qu'avaient faites chez lui, par ordre de Philippe, Albert, fils de feu Adrien, bâtard de Brabant, et Alexandre, fils de Henri Momboir précité (Registre des *Archives du royaume* coté n° 5 de l'inventaire du fonds de l'ancienne Chambre des comptes, f° 25.)

T. XV, p. 428, l. 8. — Après la mort de Marie de Bourgogne, lorsqu'une scission s'opéra entre Maximilien d'Autriche et les États de Flandre, qui refusaient à l'archiduc la qualité de tuteur de ses enfants, un chariot chargé de tapisseries du palais de Bruxelles fut conduit à Gand par les soins de Hannekin De Poerter et de Hannekin De Meyer. Le Conseil de Brabant, agissant évidemment par ordre de Maximilien, fit poursuivre un habitant de Bruxelles, Simon de Loeze, comme complice de ce détournement. En Flandre, de l'avis de « ceux du conseil et du sang » du jeune prince Philippe, on ordonna au Conseil de Brabant de cesser les poursuites dirigées contre Simon et on l'informa que celui-ci avait été

chargé d'amener à Gand d'autres tapisseries, comme *l'Histoire d'Hercule*, celle *d'Holopherne* et une pièce représentant *l'Histoire de Joseph*. Ces détails sont contenus dans une lettre du 22 juillet 1483, dont voici le texte :

« By den hertoge van Bourgondien, enz.

» Lieve ende wel geminde, het is war dat Hanneckin De
» Poerter ende Hanneckin De Meyer onlancs hebben hier
» gedaen bringen een waghene met tapisserien ons toebe-
» hoirende, comende van Bruesselle, ende die gerelivreert in
» onse tapisserie alhier binnen onsen hove, twelke zy gedaen
» hebben by onser ordonnancie ende bevele, zonder tweten
» van Simon De Loeze, woenende te Bruesselle, die te deser
» cause, zo wy verstaen, by u lieden aengesproken is, ende
» vute dien dat hy hier of onsculdich is ende dat de voir-
» seide tapisserien hier zyn, wy by advyse ende delibe-
» racie van die van onsen bloede ende raide neffens ons
» wesende, scriven iegewoirdelic aen u lieden, ontbieden
» ende bevelen dat ghy den selven Simon te deser cause
» onghemoeyt laet, sonder breedere ieghens hem te proce-
» derene, ende voort wy beteekenen u dat wy den selven
» Simon gelast hebben hier te doen bringen noch andere
» stucken van tapisserien zynde te Bruesele, te wetene vyf
» stucken tapisserie van der Hystorie van Hercules, twee
» stucken van der Hystorie van Holiferne ende een stuck
» inhoudende de Hystorie van Joseph, de welke tapytsen
» laet ende gedoogt vervoeren by den voirseiden Simon
» omme hier te bringene, zonder van dien in gebreke te
» zyne. Lieve ende wel geminde, God zy met u.

» Gescreven in onse stadt van Ghent, den XXII^en dach
« van hoeymaent a° LXXXIII. Aldus geteeckent De Beere,

» ende al lus die subscriptie : Onse lieve ende getrouwe
» de lieden van den Raide geordonneert in Brabant. »

Registre des Archives du royaume, intitulé *Chartes et priviléges 1482* (n° 104 de l'inventaire des archives de l'ancienne Chambre des comptes, n° 42bis).

T. XV, p. 429, l. 21. A en juger par l'inventaire suivant, les plus anciennes tapisseries du palais de Bruxelles y restèrent après que nos souverains eurent abandonné les Pays-Bas pour l'Espagne. Sans doute, elles étaient déjà considérées comme démodées et on préférait les tissus sortis des mains habiles des Pannemacker et de ses contemporains aux produits des vieux ateliers artésiens et brabançons. Elles doivent exister encore dans ces palais de Vienne où se cachent tant de merveilles, dont le manque de catalogues nous dérobe la connaissance. Conservées à Bruxelles jusqu'en 1794, elles auront été enlevées quand cette ville fut abandonnée par les autorités et les troupes autrichiennes, après la bataille de Fleurus. J'emprunte aux Archives du royaume (*Conseil des finances*, carton n° 289) la pièce intitulée :

« Inventaire des tapisseries de la Cour, sauvées de l'incendie y survenu la nuit du 3e au 4e février 1731, lesquelles tapisseries cy dessous spécifiées sont à la garde de De Neve, tapissier major, et le dit inventaire a été fait par lui, en présence de Jean-Baptiste Aimé, controlleur des ouvrages de la cour, ensuite du décret de Son Altesse Sérénissime (l'archiduchesse Marie-Elisabeth) et par ordre du Conseil des finances à Bruxelles le 30 janvier 1732.

» *La Bataille de Liége*, pièce de 18 aunes de long sur 7 et un demi-quart de haut, et une autre de 20 aunes sur 7 1/8.

» *Les Douze Pairs de France*. Une pièce de 55 aunes sur 7 et une de 20 3/4 sur 5 3/4.

» *L'Histoire de Joseph*. Une pièce de 22 aunes sur 7.

» *L'Histoire de Gédéon*. Neuf pièces d'une hauteur uniforme de 7 1/2 aunes, mesurant en longueur : la première 14 1/4 aunes, la deuxième 14 3/4, la troisième 21, la quatrième 14 1/2, la cinquième et la septième 14, la sixième et la huitième 10, la neuvième 15.

» *Pétrarque*. Pièce de 9 1/4 aunes sur 6 1/4.

» Une pièce que l'on croit *de la Reine Esther*, de 7 1/4 aunes sur 5 3/4.

» *Une Chasse au boscage*, de 7 aunes sur 4 3/4 et une autre de 5 1/2 sur 4 3/4.

» *La Passion de Jésus-Christ*, en six pièces, dont une de 9 1/2 aunes sur 6 1/4, une de 9 1/4 sur 7, une de 9 1/2 sur 6 1/2, une de 10 sur 6 1/2 et une de 5 sur 6 1/2. « Une partie des lettres de la deuxième » était déchirée; la cinquième, *le Seigneur descendant aux enfers*, avait été brûlée et il n'en restait que 5 aunes; quant à la sixième, *le Seigneur portant sa croix*, qui mesurait 9 1/4 aunes, elle était tellement lacérée et endommagée par le feu que les débris ne pouvaient servir qu'à en réparer d'autres.

» *Les Sept âges*, de 27 3/4 aunes sur 6 1/2.

» *L'Apocalypse*, en sept pièces : une de 15 aunes sur 5, une de 16 sur 5, une de 16 1/4 sur 5, une de 15 sur 5 1/4, une de 15 1/2 sur 5, une de 14 1/2 sur 5 1/4. Quant à la septième, elle était également si mauvaise et si abîmée, qu'elle ne pouvait servir qu'à des réparations.

» Une pièce étrangère, « *boscage avec figures* », de 6 1/4 aunes sur 4 1/4. »

L'archiduchesse avait choisi pour demeure l'hôtel d'Orange (aujourd'hui le Musée). On y avait placé : dans le passage vis-à-vis de la cuisine de la grande-maîtresse, une tapisserie de *Chasse en boscage :* — dans une grande salle, sept pièces des *Tapisseries de Charles-Quint*, brodées sur velours rouge, mesurant, sur une hauteur uniforme de 5 aunes 3/4 et 1/2, la première et la sixième 2 aunes 3/4 1/2, la deuxième 5 3/4 aunes, la troisième 5 1/4 aunes, la quatrième 5 3/4 aunes, la cinquième 2 1/2 aunes, la septième 5 1/4 1/8 aunes;

dans l'antichambre de la princesse, six pièces de *Pétrarque*, que l'on ne put mesurer parce qu'elles étaient tendues et « remplies ». — et, dans la chapelle, *l'Arbre de Jessé*, en une pièce.

Les tapisseries représentant *la Passion de Notre-Seigneur* et *l'Histoire de Gédéon* furent souvent confiées aux surintendant et maîtres de la fabrique de l'église Sainte-Gudule, de Bruxelles, qui s'en servaient pour décorer ce temple lors de la fête du Sacrement de Miracle, à condition de les restituer dans l'état où elles se trouvaient. Voyez les ordres donnés : le 9 juillet 1687, à Lamoral-François de Baste, tapissier-major de la cour; le 8 juillet 1688, à son successeur, Gervais Fayet, etc. (*Archives du Conseil des finances*).

T. XV, p. 442, l. 27, et p. 443, l. 13. — Ces deux belles tentures : *l'Apocalypse*, en huit pièces de laine, soie et or, et *l'Histoire de Pomone*, en dix-huit pièces de laine, soie et or, ont également été fabriquées, en partie, chez Guillaume De Pannemaeker, dont la marque se voit sur la première pièce de *l'Apocalypse* et la deuxième de *l'Histoire de Pomone*. Ses collaborateurs ont été : pour la première tenture, deux fabricants dont les marques se distinguent sur les deuxième et hui-

tième pièces : un M surmonté d'un trait vertical barré deux fois (initiale de Jean Matens ou de Jean Meterman?) et un autre M dont le trait vertical est encadré dans le haut par un G renversé ; — pour la seconde, deux industriels dont les marques bizarres ne peuvent s'expliquer et même se décrire que difficilement.

C'est encore De Pannemacker qui a exécuté *l'Histoire d'Abraham*, en sept pièces de laine et de soie, et *les Fables d'Ovide*, en cinq pièces d'or, soie et laine, qui se voient au palais de Madrid (toujours avec la marque de Bruxelles). Dans la même ville, on trouve encore six tapisseries exécutées en 1558 et offrant les armes de don Pedro la Gasca, et, au Musée archéologique, une pièce, toutes à son chiffre. Ce grand fabricant, qui travailla aussi pour le cardinal Granvelle (t. XV, p. 458) et pour le duc d'Albe (t. XVI, p. 215), posséda, après son confrère Pierre Van Elinghen dit Van Aelst, et ses enfants, une maison se trouvant au Marché-au-Charbon que l'on nommait alors *de Stoutecruenstraete* (*rue de la Méchante Grue*). Cette demeure, qui était en 1650 la propriété de Corneille Van Heymbeke, secrétaire de la ville, occupait en partie l'emplacement de l'ancien *Hôtel de Brabant*. On l'appelait vulgairement *de Poirte van Axele* (*la Porte d'Axel*); il en dépendait une chapelle, des cours, un jardin, et elle fut vendue, avec quelques habitations contiguës, le 12 février 1501-1502, par Catherine Van Vucht et son mari, Simon Droechbroet, à Van Aelst. C'est dans cet acte que se rencontre le plus ancien emploi du mot *tapichier*, qui, au XVIe siècle, remplaça la qualification plus ancienne de *tegwercker*. De Pannemacker s'allia à une Van den Noevel, qui lui apporta en dot des droits sur la propriété dite *'t Sloetken*

van Hoeseyck (*le petit Château d'Hoeseyck*), à Molenbeek-Saint-Jean, ainsi qu'il résulte d'une sentence du Conseil de Brabant du 31 octobre 1562.

T. XV, p. 442, l. 5. — Le même sujet a été traité par un maître signant de deux lettres accolées : A.L., probablement Antoine Leyniers, qui vivait au XVIe siècle. A l'Exposition de Paris de 1876 (voir *Union centrale des beaux-arts, catalogue*, p. 214), on en exhiba six pièces appartenant à M. Gauchez et qui représentent : *l'Enfance de Rémus et de Romulus*, *la Défaite d'Amulius*, un *Combat entre les Romains et les Sabins*, *Romulus revenant vainqueur à Rome*, les *Sabines cherchant à arrêter le combat*, *une autre bataille*. Ces pièces ont 4^m50 ou 4^m40 de haut (sauf une pièce de 5^m55) sur une longueur variable. Les bordures, qui sont d'une grande richesse, se composent de compartiments à personnages, alternant avec des bouquets de fleurs et de fruits. On remarque une certaine analogie dans *la Manne dans le désert*, pièce de *l'Histoire de Moïse*, l'une des cinq qui se voient au Musée de Chartres et qui avec cinq autres ornaient autrefois la cathédrale de cette ville. D'après Félibien, elles avaient été faites en Flandre (lisez à Bruxelles, dont on voit la marque sur la pièce indiquée ci-dessus, avec un monogramme fort compliqué. *Catalogue* cité, p. 220), « sur les dessins de Raphaël ». Ce fut un évêque de Chartres, M. De Thou, qui en fit don à son église.

T. XV, p. 443, l. 6 et suivantes. — Cette tenture des *Sept Péchés capitaux* existe à Madrid, en dix pièces de laine, soie et or; elle porte sur la deuxième pièce un monogramme inexpliqué et sur les troisième et dixième la marque de Bruxelles.

Ibidem, l. 16 et suivantes. — *Les Honneurs*, *les Vertus*

et les Vices forment, à Madrid, une seule tenture de neuf pièces, également de laine, soie et or.

T. XV, p. 446, l. 4. — *Ajoutez :* Des poursuites sévères furent dirigées, en 1543-1544, on ne sait pourquoi, contre plusieurs tapissiers (*hen geneerende met tappistseryen*). Après avoir été bannis de la ville et de sa franchise à perpétuité et condamnés à la confiscation de leurs biens au profit du souverain, ils demandèrent que cette sentence fut déclarée sub et obreptice ; elle fut, en effet, mitigée, le 8 mars 1543-1544, et remplacée par la condamnation aux frais du procès, plus à des amendes s'élevant : pour Guillaume De Kempeneer à 1,200 florins, pour Jean Dermoyen à 500 florins, pour Josse Van Grimbergen à 200 florins, pour George Ballinck dit Vander Beke (celui-ci habitant Anvers) à 800 florins (*Registre aux sentences du Conseil de Brabant*, f°s 38, 39 et 45).

T. XV, p. 458, l. 4. — Pendant que j'achevais mon travail et par suite des communications que j'ai reçues et de mes récentes lectures, mes doutes sur l'origine bruxelloise des tapisseries du Vatican se sont complètement dissipés. En effet, la tenture des *Actes des Apôtres*, outre qu'elle révèle par son exécution la manière adoptée dans notre ville, existe, avec la marque de cette dernière, en plusieurs reproductions. Ainsi on en trouve, à Madrid seulement, une série de neuf pièces, une série de treize pièces, une série de trois pièces, toutes en laine et soie, et datant, paraît-il, du commencement du XVIIe siècle ; n'est-ce pas la preuve que les cartons conservés à Bruxelles ont été exécutés une première fois dans cette ville, où Van Orley naquit, vécut et mourut ; dans cette ville où la confrérie de Saint-Sébastien, dans l'église de Saint-Géry, enregistrait, à

côté du nom de cet artiste, celui d'un tapissier (*legwerker*) appelé Pierre De Coninck, identique à ce *Pietro Loroy fiamingo* dont parlent les archives du Vatican.

T. XV, p. 469, l. 18. — Dans le recueil publié à Londres par MM. Owenjones et M.-D. Wyatt, sous le titre de *Textile fabrics*, se trouve une reproduction d'un épisode de la *Vie d'Abraham*. Cette œuvre splendide doit sortir des ateliers de Guillaume De Pannemaeker (voir plus haut, p. 238). Au n° 7, on voit la *Pêche miraculeuse*, d'après le carton de Raphaël. L'épisode mentionné ci-dessus représente l'entrevue de Melchisedech et d'Abraham. On aperçoit, d'un côté, un palais splendide et, dans le fond, un combat violemment engagé. La bordure du bas est ornée d'arabesques, au milieu desquelles on voit des personnages dans diverses attitudes; sur le côté, on remarque des statues placées dans des niches. Dans le haut, au milieu, on lit cette inscription : SODOMA EXPUGNA^tur JA(*m*) LOTH CAPITUR. — ABRAHA(*m*) VILIU(*m*) REG(*i*)PIT REX MELCHISEDEC — VICTOR ABRAHA(*m*) OFFERT PANE(*m*) ET VINU(*m*).

T. XV, p. 475, l. 15. — On conserve au Musée du Louvre un grand carton colorié en détrempe dû à Jules Romain; c'est l'un de ceux qui ont servi de modèles pour l'exécution des *Triomphes de Scipion*. Il représente un pont orné de statues et de sphinx et sur lequel passent les licteurs et un porte-étendard suivis de musiciens; sur les étendards et sur le pont se lisent les lettres : S P. Q. R., écrites à rebours. (Raiset, *Notice des dessins, cartons, pastels, miniatures et émaux exposés au Louvre*, p. 87. Paris, 1868, in-12.)

Ibidem, l. 14. — La tenture de *l'Histoire de Saint-Paul*, de Madrid, se compose de cinq pièces de laine et de soie; elle a pour marque, sur la première tapisserie, un petit

cartouche renfermant une barre verticale (un I capitale?) et un C retourné.

T. XV, p. 478, l. 10. — M. Raiset (l. c., p. 86) décrit trois cartons de la tenture *les Fruits de la guerre*; ces cartons, coloriés en détrempe, sont également dus à Jules Romain. Sur le premier, deux guerriers escortent des prisonniers chargés de lourds fardeaux; au fond, on aperçoit des murs en ruine et une ville que de nombreux soldats parcourent. Le deuxième montre une ville prise et incendiée qu'un grand nombre de fuyards abandonnent; parmi les figures de droite plusieurs se retournent en contemplant ce désastre avec désespoir. Le troisième est intitulé *le Triomphe* et nous montre un général sur un char traîné par quatre chevaux blancs, entouré de soldats et de spectateurs.

T. XV, p. 480, l. 10. — La série des *Chasses de l'empereur Maximilien* a été ébréchée par l'incendie du château de Pau en 1867, dans lequel quatre des pièces ont péri (*Michiels*, t. VI, p. 452, de sa seconde édition). L'une des autres tapisseries, dont j'ai vu une photographie chez M. Charles Albert, est intitulée *l'Audience du roi avant le départ pour la chasse, sous le signe du Zodiaque : les Poissons*. On y lit l'inscription suivante, où les mots se suivent sans intervalles :

SI NIHIL OMITTAS QUOD RECTU(*m*)EST ET BENE VIVENS
NIL NOCEANS, PRESTANS O(*m*)NIBUS OFFICIUM
QUOD MODERA(*n*)TE MODO ET D(*omi*)NA RATIONE IUBE(*n*)TE
VENANDI STUDIO PULCHRIUS ESSE POTEST.
OCI INPERS ET GULETE STUDIOSUS HONESTI
INCOLUMEM REDDIS. ME(*m*)BRA LABORE FOVES.
HOC EXERCITIO LETA(*n*)TER DUCIT URANNUS
TRANSIGIT ET SANOS VITA BEATA DIES.

La scène principale nous offre des veneurs groupés sur une place dans laquelle il est facile de reconnaître l'ancienne place des Bailles, à Bruxelles. On y distingue la façade de la grande salle du palais des souverains des Pays-Bas, avec son immense pignon; l'église de Saint-Jacques-sur-Coudenberg, surmontée de ses deux tours, et l'enceinte des bailles, ornée de statues. Cette vue constitue la plus ancienne représentation de la partie haute de Bruxelles que l'on connaisse et offre pour nous le plus grand intérêt. Il est probable que l'on pourrait parvenir, avec quelque étude, à reconnaître les sites reproduits dans les autres pièces.

T. XV, p. 481, l. 12. — Dans le *Constitutionnel*, de Paris, du 15 février 1877, se trouve un feuilleton signé Alfred Michiels et contenant des détails curieux sur les tapisseries d'Aix qui proviennent de l'église Saint-Paul, la cathédrale de Londres; elles sont au nombre de quinze et divisées, sauf deux, en deux compartiments chacune. Elles représentent des épisodes de l'histoire de la Vierge et de celle du Christ, et sont placées : les unes dans le chœur de l'église principale d'Aix, les autres dans l'une des galeries de l'archevêché. Elles sont datées de 1511 et ornées d'armoiries qui autorisent à les considérer comme des dons de la famille royale d'Angleterre, des évêques de Londres et de personnages de l'aristocratie. M. Michiels prouve qu'elles sont d'origine flamande et en attribue les cartons à Quentin Metzys.

T. XVI, p. 205, l. 2. — A Venise, dans le presbytère de l'église Saint-Marc, on conserve des *arazzi* tissus d'or, d'argent et de soie, représentant des épisodes de la vie de ce saint; on les expose dans le chœur de la cathédrale, aux grandes fêtes de l'année. D'anciens écrivains les attribuent

à Jean *Rost* et, en effet, par un accord conclu le 20 octobre 1550, Vander Roost s'engagea à fournir aux procurateurs de l'église quatre pièces, exécutées d'après les dessins de Jacques Sansovino, moyennant 20 ducats (de 6 livres 4 sous) par *braccio* ou aune de Venise. On remarque dans un coin les initiales F. G., et Moschini en a conclu que Francesco Giglio les avait dessinées (1). Ne pourrait-on pas dire, avec plus de vraisemblance, que François Geubels, fabricant bruxellois qui était contemporain, y a mis la main?

T. XVI, p. 256, l. 15. — Après la mort du tapissier Nicolas Binon, en 1725, sa place fut donnée à un fabricant de tapisseries du nom de De Vos, qui la vendit à Jean De Neve et qui avait pour *ajouda* ou aide Guillaume De Clercq, mort le 3 janvier 1731.

T. XVI, p. 291, l. 4. — C'est par une inadvertance de ma part que cette série de tapisseries est indiquée comme appartenant à Rubens; elles étaient la propriété de son beau-frère, Daniel Fourment.

T. XVII, p. 194, l. 18. — Des informations se succédant de jour en jour, et qui toutes n'ont pu être contrôlées complètement, autorisent à affirmer qu'il existe en Belgique et en particulier à Bruxelles un grand nombre d'autres tapisseries dont la fabrication est due à des industriels de cette ville. Citons notamment la tenture des *Quatre Saisons* qui orne le palais de Monseigneur le comte de Flandre et que l'on m'a assuré être de provenance bruxelloise. Les pièces qui existent chez M. le docteur Crocq, M. Gosselin,

(1) Consulter : Urlani de Gheltof, *Degli arazzi in Venezia con note sui tessuti artistici Veneziani* (Venise, 1878, in-8°).

M. le sculpteur Bouré, etc. Une occasion sans pareille d'exhiber ces productions de notre industrie se présentera bientôt. En réunissant tout ce que l'on pourrait se procurer de vieilles tapisseries dites des Flandres, on constituerait une galerie qui pourrait être l'une des grandes attractions des prochaines fêtes de 1880. Le nouveau Palais de Justice, dont une partie sera achevée pour cette époque, ou les galeries que l'on se propose d'établir au Champ des Manœuvres actuel, permettraient de les étaler avec avantage et de manière à en faciliter l'étude et la comparaison. Le public serait de la sorte à même de connaître ce que l'on produisait jadis dans notre pays et d'apprécier à leur juste valeur ces tissus merveilleux dont nos pères faisaient si grand cas.

ALPHONSE WAUTERS.

NOTICE NÉCROLOGIQUE.

CAMILLE VAN DESSEL.

Camille Van Dessel, candidat notaire, un des collaborateurs les plus zélés du *Bulletin des Commissions royales d'art et d'Archéologie* (1), était né à Elewyt le 11 juin 1851.

Il est mort dans sa commune natale, le 16 mai 1878, n'ayant pas encore vingt-sept ans...

Un travail laborieux et assidu, une ferme volonté de parvenir, hélas! trop peu secondée par la santé, lui avaient fait obtenir différents diplômes universitaires et professionnels; les connaissances qu'il avait acquises, il les mit si bien à profit pour les études archéologiques, qu'en peu de temps il se forma des notions très-précises sur les antiquités de notre pays, et il opéra des fouilles tant pour M. De Meester de Ravestein, à Rumpst, que pour le Gouvernement, à Elewyt, à Grez, à Cortil-Noirmont, etc.

Indépendamment des notices publiées par lui dans le présent *Bulletin*, il fit paraître dans les *Annales* et le *Bulletin de l'Académie d'archéologie de Belgique* (siégeant à

(1) Il a publié, XIII, pp. 56 à 61, Une intaille en jaspe trouvée à Elewyt; XIII, pp. 168 à 174, Exploration de deux tumulus à Grez-Doiceau; XIII, pp. 448 à 466, Fouilles dans un tumulus à Cortil-Noirmont; XIV, pp. 277 à 284, Lettre à M. Chalon; XVI, pp. 141 à 171, L'établissement belgo-romain de Rumpst.

Anvers) un certain nombre de travaux qui attirèrent sur lui l'attention du monde savant (1).

Au Congrès géographique de Paris, en 1875, il fut proclamé lauréat pour la confection d'une carte archéologique de la Belgique qui a paru dans le IVe volume de Schayes (*la Belgique et les Pays-Bas avant et pendant la domination romaine*, 2e édition), volume publié en 1877 et portant sur quelques exemplaires tirés à part le titre de *Topographie des voies romaines de la Belgique*.

La rédaction de ce IVe volume, qui contient, en outre, une statistique archéologique et une nomenclature bibliographique, avait été confiée à M. Van Dessel, parce qu'il avait été, par des personnes compétentes (dont M. Ruelens, conservateur à la Bibliothèque royale), désigné aux éditeurs « pour son amour de l'étude, son érudition, sa connaissance » des sources, sa sagacité et la sûreté de son jugement » (préface du IVe volume de Schayes, pp. II et III). Il s'acquitta avec succès de la tâche qui lui avait été confiée.

C'est à M. Van Dessel qu'est due la découverte, à Rumpst sur le Ruppel, d'une tuile aux sigles C. G. P. F., sigles que Henzen avait déclarés inexplicables et qu'on démontrera prochainement dans ce *Bulletin* être relatifs à la *classis Germanica pia fidelis*, dont on a retrouvé d'autres

---

(1) *Annales* : 2e série, IV, p. 235, Monnaies romaines trouvées à Elewyt; VI, p. 395, La bourgade belgo-romaine d'Elewyt; VII, p. 205, Quelques antiquités des environs de Vilvorde; VIII, p. 186, Établissement belgo-romain à Elewyt; IX, p. 782, X, p. 524, Nouvelles annotations archéologiques. — *Bulletin*, I, 596, Le Notelarenberg (commune de Vilvorde).

Enfin une nouvelle notice « Mélanges archéologiques », concernant des fouilles récentes à Assche, Elewyt et Bergh (près de Vilvorde), paraîtra dans le volume de 1878 des Annales de cette Académie.

traces sur le Rhin et sur un affluent de la Meuse; il sera ainsi démontré que la flotte germanique stationnait aussi sur l'Escaut, où se jette le Ruppel : cette conséquence de sa découverte a été communiquée à M. Van Dessel peu de jours avant sa mort, et elle a pu apporter quelque soulagement à ses dernières douleurs.

Parmi les découvertes de M. Dessel non encore décrites par lui, mais au sujet desquelles on retrouvera sans doute des notes dans ses manuscrits, on peut signaler la trouvaille importante de Cortil-Noirmont (2e tumulus), qui, grâce à lui, s'est complétée d'un vase de verre avec l'inscription SVLPITIA FELICITER, d'un lézard en cristal (de roche?) et d'une écuelle en ambre (ou résine copal?) représentant à l'extérieur un Capricorne et un vase, trois objets dont chacun est un *unicum*.

M. Camille Van Dessel était membre titulaire de l'Académie d'archéologie de Belgique et membre correspondant de plusieurs sociétés savantes. Sa perte sera vivement regrettée.

Liége, 20 mai 1878.

H. S.

COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS.

RÉSUMÉ DES PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCES

des 2, 8, 9, 13, 16, 21, 22, 23, 28 et 30 mars; des 4, 5, 6, 12, 13, 19, 20 et 27 avril 1878.

PEINTURE ET SCULPTURE.

La Commission a émis des avis favorables sur :

1° La proposition de rétablir dans l'église de Celles (Namur) la croix triomphale et les deux statues de la Vierge et de saint Jean; *Église de Celles. Statues.*

2° Le dessin spécimen des verrières à placer dans les fenêtres de la chapelle des comtes de Flandre à l'église de Notre-Dame, à Courtrai : auteur, M. Béthune; *Chapelle des comtes de Flandre à Courtrai. Verrières.*

3° Les projets de trois verrières à exécuter par M. Dobbelaere pour la nouvelle église de Neerhaeren (Limbourg); *Église de Neerhaeren Vitraux.*

4° Les modèles des statues et des bas-reliefs destinés à la décoration du mobilier de l'église de Bouges (Namur) : sculpteur, M. Vermeylen; *Église de Bouges. Statues.*

5° Le projet du piédestal de la statue à ériger à Bruges à la mémoire de Jean Van Eyck : architecte, M. Dela Censerie. *Statue de Jean Van Eyck, à Bruges.*

Institution royale de Messines. Tapisseries.

— Des délégués ont examiné, le 21 février dernier, quatre tapisseries de haute lisse appartenant à l'institution royale de Messines et qui décoraient autrefois l'oratoire de l'ancienne abbaye.

Il résulte de leur rapport que ces tapisseries, qui sont en très-mauvais état de conservation, datent du XVIIe siècle et paraissent provenir d'une fabrique d'Audenarde. Elles représentent des scènes légendaires se rapportant à l'histoire de la fondation de l'abbaye de Messines et sont de fabrication médiocre; les sujets présentent de nombreux défauts de dessin et de composition.

La Commission a émis l'avis, en conséquence, que, ni sous le rapport de l'art ni sous celui de l'histoire, ces tapisseries ne justifieraient la proposition qui tend à les reproduire en peinture. Ce travail entraînerait une dépense de 2,500 francs; cette somme pourrait être mieux utilisée à décorer la chapelle de l'institution royale de Messines de peintures murales.

Statue à ériger à Philippeville.

— Après avoir entendu le rapport des membres qui ont examiné dans l'atelier de M. Jaquet le modèle de la statue à ériger à Philippeville à la mémoire de feu Sa Majesté la Reine Louise-Marie, la Commission a émis l'avis que ce modèle pouvait être approuvé.

CONSTRUCTIONS CIVILES.

La Commission a approuvé :

Construction de halles à Ixelles.

1° Les plans dressés par M. l'architecte Legraive pour la construction de halles à Ixelles;

Justice de paix de Boussu.

2° Le projet des travaux à exécuter pour approprier à l'usage de la justice de paix l'ancienne maison communale de Boussu (Hainaut) : architecte, M. Hubert.

— L'administration communale de Bruges avait annoncé qu'à la suite d'un examen détaillé de la façade de l'ancien Greffe, il avait paru nécessaire de reconstruire entièrement certaines parties importantes de cette façade, dont le projet de restauration était approuvé par la Commission. Ancien Greffe de Bruges.

Dans une inspection qui a eu lieu le 4 septembre 1877, des délégués avaient constaté que la pierre qui a servi à la construction est de mauvaise qualité et que les travaux de renouvellement seraient plus considérables qu'on ne l'avait pu prévoir avant l'établissement des échafaudages. A cette époque, M. l'architecte Dela Censerie fut invité à faire un dessin sur lequel seraient indiquées les parties qui, selon lui, devraient être reconstruites. L'examen de ce document démontre que les propositions de l'architecte impliquent la démolition complète et la reconstruction de la façade. Ces propositions ont paru trop radicales et la Commission a émis l'avis qu'on ne peut, à moins d'un cas de force majeure, autoriser pour un monument de cette importance des travaux qui constitueraient une véritable démolition et une reconstruction totale. Elle pense, en effet, que les parties sculptées tout au moins devraient être conservées alors même qu'elles seraient plus ou moins dégradées, des copies n'ayant jamais la valeur des sculptures originales.

A la suite d'une inspection minutieuse des lieux, le Collége a eu une conférence avec l'architecte. Il a été convenu de commun accord qu'on restaurerait, à titre d'essai et conformément aux idées exprimées par la Commission, une des travées de la façade, c'est-à-dire qu'on se bornera à remplacer les seules pierres dont l'état de vétusté ne permettrait pas le maintien. Il a été constaté, par des vestiges

découverts en certains endroits de la façade, que celle-ci a été jadis couverte de peintures. Outre l'intérêt que présenterait la restitution de cette décoration originale, elle aurait encore le double avantage de préserver la façade des intempéries et d'atténuer la disparate des pierres nouvelles à côté des pierres conservées. M. l'architecte Dela Censerie s'est engagé à faire exécuter sur la travée qu'il fera restaurer un spécimen de cette décoration peinte. Lorsque le travail sera terminé, on procédera à une nouvelle inspection.

ÉDIFICES RELIGIEUX.

PRESBYTÈRES.

Ont été approuvés :

Restauration et construction de presbytères.

1° Les projets de travaux de réparation et d'appropriation à exécuter aux presbytères de : Gooreind sous Wuestwezel (Anvers), Haine-Saint-Paul, Grandglise (Hainaut), Zonhoven, Mall-sur-Geer (Limbourg);

2° Les plans de presbytères à construire à Ledeghem (Flandre occidentale), Elseghem (Flandre orientale), Flobecq, Anseroeul (Hainaut), Meeffe, Fécher, commune de Soumagne (Liége).

ÉGLISES. — CONSTRUCTIONS NOUVELLES.

La Commission a approuvé :

Construction d'églises à Ferrières et Wychmael.

1° Les plans relatifs à la construction d'églises;

A Ferrières (Liége), sous réserve d'augmenter l'inclinaison des toitures des bas-côtés en diminuant la hauteur des fenêtres de la claire-voie : architecte, M. Rémont fils;

A Wychmael (Limbourg), sous quelques réserves de détails dont l'auteur, M. Stapper, pourra tenir compte dans le cours des travaux ;

2° Le projet dressé par M. l'architecte Taeymans pour l'agrandissement de l'église de Poppel (Anvers); Église de Poppel.

3° Les plans concernant l'agrandissement et la restauration de l'église de Gembloux (Namur) : architecte, M. Rémont fils ; Église de Gembloux.

4° Le dessin de quelques modifications qu'on propose d'apporter aux plans approuvés de la nouvelle église de la Buissière (Hainaut) ; Église de La Buissière.

5° La proposition de substituer à la pierre de Savonnière et à la brique de Boom, prévues au devis de l'église à ériger à Jette-Saint-Pierre (Brabant), la pierre bleue des Écaussinnes et la brique comprimée de Duffel ; Église de Jette-St-Pierre.

6° Le projet d'une flèche à établir sur la tour de l'église de Loverval (Hainaut) : architecte, M. Bonnet ; Église de Loverval.

7° L'emplacement proposé pour la nouvelle église de la Neuville, commune de Montigny-sur-Sambre (Hainaut) ; Église de la Neuville.

8° La proposition faite par le Conseil de fabrique de l'église de Notre-Dame de Bon-Secours, à Peruwelz (Hainaut), de déplacer légèrement l'axe de la route de Leuze à Condé, pour permettre de ménager autour de la nouvelle église un trottoir d'une largeur suffisante ; Église de Notre-Dame de Bon-Secours, à Peruwelz.

9° Le compte rendu des recettes et des dépenses effectuées en 1877 pour l'achèvement de l'église de Sainte-Marie, à Schaerbeek ; Église de Sainte-Marie, à Schaerbeek.

10° Le plan d'une sacristie à construire à l'église de Volaiville, commune de Witry (Luxembourg) ; Église de Volaiville.

Ameublement de diverses églises.

11° Les dessins de divers objets d'ameublement destinés aux églises de :

Rumpst (Anvers) : jubé et buffet d'orgue ;

Zetrud-Lumay (Brabant) : accessoires d'autels et statues ;

Warcoing (Hainaut) : boiseries ;

Sainte-Foi, à Liége : buffet d'orgue ;

Sichen-Bolré (Limbourg) : maître-autel, confessionnaux et banc de communion ;

Genoels-Elderen (même province) : buffet d'orgue ;

Radelange, commune de Martelange (Luxembourg) : maître-autel, deux autels latéraux, chaire à prêcher et confessionnaux ;

Cielle, commune de Marcourt (même province) : maître-autel, deux autels latéraux, chaire à prêcher, un confessionnal, stalles, bancs, etc. ;

Leuze-Lonchamps (Namur) : buffet d'orgue.

TRAVAUX DE RESTAURATION.

Ont été approuvés :

Réparations aux églises de Haren, Vollezeele, etc.

1° Les projets de divers travaux de réparation à exécuter aux églises de Haren, Vollezeele (Brabant), Waterland-Oudeman (Flandre orientale), Courcelles, Cambron-Casteau, Beaumont, Naast, Saint-Quentin à Peruwelz, Haulchin (Hainaut), Geystingen, sous Ophoven, Kessenich (Limbourg), Forzée, commune de Buissonville (Namur) ;

Restauration des églises de Wavre, St Germain, à Tirlemont, Herenthals, St-Michel, à Louvain, St-Rombaut, à Malines, et Sluze.

2° Les comptes des recettes et des dépenses effectuées pour la restauration des églises ci-après :

Saint-Jean-Baptiste, à Wavre. Les travaux exécutés en 1875 et 1876 se rapportent surtout aux toitures du vaisseau et aux pavements des nefs et du transept ;

Saint-Germain, à Tirlemont. En 1876, on a réparé et renouvelé la toiture du chœur, restauré les voûtes, les murs, les colonnes et les arcades, placé des nouvelles marches en pierre de Wasserbillig à l'autel, renouvelé le pavement en pierres céramiques de provenance anglaise et décoré de peintures les murs et les voûtes du chœur; en 1877, on a placé au transept nord une grande fenêtre à six lumières, avec meneaux et tympans exécutés en pierre de taille blanche de Gobertange;

Herenthals (Anvers) : restauration des toitures;

Saint-Michel, à Louvain. En 1877, on a démoli et reconstruit certaines parties de l'édifice qui menaçaient ruine;

Saint-Rombaut, à Malines. Pendant l'année 1877, on a terminé la restauration des chapelles attenant à la chapelle de la paroisse; on s'occupe actuellement de la chapelle dite « des Cordonniers », contiguë au bras du transept nord et bâtie au xve siècle dans des conditions telles que la reconstruction complète du pignon avec ses pinacles et autres ornements est reconnue indispensable.

Sluze (Limbourg). Cette restauration, qui a été entamée en 1865, a été terminée en 1876;

3° Les devis estimatifs des travaux à exécuter en 1878, pour la restauration des églises de Saint-Rombaut, à Malines, et de Saint-Hubert; Églises de St-Rombaut, à Malines, et de St-Hubert.

4° Le projet dressé par M. l'architecte Buyck fils pour la restauration de trois fenêtres dans les chapelles absidales de la cathédrale de Bruges; Cathédrale de Bruges.

5° Le plan concernant la restauration de la tour de l'église d'Herenthout (Anvers) : architecte, M. Taeymans; Église d'Herenthout.

Église de Saint-Martin, à Renaix.

6° Le projet des travaux de restauration à exécuter à l'église de Saint-Martin, à Renaix : architecte, M. Bruneel ;

Église de Vosselaer.

7° Le projet de restauration de la tour de l'église de Vosselaer (Flandre orientale) : architecte, M. Van Assche ;

Église de Saint-Nicolas, à Enghien

8° Le plan relatif à la restauration de la façade occidentale de l'église de Saint-Nicolas, à Enghien. Ce plan a été modifié, à la demande du Collége, par M. l'architecte Verhagen ;

Église de Sainte-Walburge, à Bruges.

9° Le plan dressé par M. l'architecte Dela Censerie pour la restauration de la façade principale de l'église de Sainte-Walburge, à Bruges;

Église de Saint-Martin, à Liége.

10° Le projet de restauration de la façade latérale sud de l'église de Saint-Martin, à Liége, sous réserve de la conservation et la restauration des deux contre-forts Renaissance qui existent aux côtés de l'ancien porche, près de la tour, et du maintien du porche établi récemment au transept : architecte, M. Van Assche;

Église de Sainte-Dymphne, à Gheel.

11° Les plans dressés par M. Van Assche pour la restauration de l'église de Sainte-Dymphne, à Gheel, et l'achèvement de la tour; la Commission a demandé toutefois de différer l'exécution de l'étage supérieur de la tour et la flèche ; cette partie du projet fera l'objet d'une nouvelle étude. On devra conserver aussi à la flèche chapitrale le galbe de sa forme actuelle;

Cathédrale d'Anvers.

12° La proposition tendante à restaurer tel qu'il existe actuellement le couronnement de la tour inachevée de la cathédrale d'Anvers.

Églises de Sainte-Dymphne, à Gheel, et de St-Jacques, à Tournai.

— La Commission a proposé à M. le Ministre de la Justice de ranger parmi nos monuments nationaux de deuxième

classe l'église de Sainte-Dympline, à Gheel, et l'église de Saint-Jacques, à Tournai.

Le Secrétaire Général,
J. Rousseau.

Vu en conformité de l'article 25 du règlement.

Le Président.
Wellens.

L'ÉGLISE DE L'ANCIENNE ABBAYE DE VILLERS.

AVIS AU LECTEUR.

Cette notice est extraite d'un manuscrit composant, avec 51 grandes planches d'ensemble et de détails, *la Monographie complète, avec restauration, de l'église de l'ancienne abbaye de Villers*, monographie qui a été terminée à la date du 31 décembre 1875 et présentée, le 18 janvier suivant, à M. le Gouverneur de la province de Brabant et au Comité, placé sous sa présidence, des membres correspondants de la Commission royale des monuments (1).

---

(1) SÉANCE DU 18 JANVIER 1876.

Présents : MM. Van Bemmel, Vice-Président; Coulon, De Brou, Geefs, Hansotte, Lavergne, Slingeneyer, Trappeniers, Membres; Pinchart, Membre-Secrétaire; Barbiaux, Secrétaire-Adjoint.

M. Coulon communique son travail sur *l'Église abbatiale de Villers-la-Ville*.

M. Van Bemmel, Vice-Président, ayant suivi et contrôlé les recherches faites sur les lieux, donne des explications détaillées.

Le Comité témoigne toute son admiration pour cette œuvre hors ligne et adresse à M. Coulon ses félicitations les plus chaleureuses. Il exprime le vœu que ce grand travail soit publié aux frais de l'État, etc.

Le Comité fit à ce travail archéologique le meilleur accueil et, à l'unanimité, émit des vœux pour qu'il fût « complété par l'étude du reste de l'abbaye dans ses parties appartenant au moyen âge, et que cette monographie fût publiée aux frais de l'État ».

Par dépêche du 17 juillet 1876, M. le Ministre de l'Intérieur m'apprit que, moyennant certaines modifications, mon étude figurerait au Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie. Il était bien entendu que cela ne devait rien avoir de commun avec la grande publication désirée par le Comité du Brabant, dont les vœux n'ont eu aucune suite.

Je me borne à donner quelques planches d'ensemble de l'édifice, réduites selon le format de ce recueil, ainsi qu'une courte notice extraite du manuscrit, lequel n'est déjà qu'un résumé fort sommaire.

J'ai été devancé auprès du public par un architecte belge et un écrivain français qui viennent de publier un opuscule intitulé : *Abbaye de Villers-la-Ville, de l'ordre de Cîteaux.*

On y signale, comme constituant une révélation et pour trait capital, la *couture* pratiquée dans les murs de la sixième travée et d'où il résulte que l'église fut construite en deux grandes étapes ; or cette découverte fut faite par M. Jules Tarlier et moi, comme le constate notre lettre du 25 septembre 1865, rendant compte au Président de la Commission royale des monuments de cette trouvaille archéologique. De plus, le 7 avril 1875, en séance du Comité du Brabant, j'ai donné lecture d'une notice relative aux études que, sur la demande de la Commission prémentionnée, cet archéologue distingué et moi avions déjà faites à Villers; cette notice, publiée dans le Bulletin n° 2, rappelle ladite

couture et confirme nos droits à la paternité de ce fait historique.

Il y a dans l'opuscule cité plus haut divers points de rencontre avec ma monographie; il ne me convient pas de m'en occuper, du moins maintenant; je me serais même complètement abstenu si j'avais été seul en jeu, si mon devoir ne m'obligeait de faire restituer à mon regretté ami J. Tarlier, la part qui lui revient dans cette importante découverte.

Lorsqu'en 1875 je repris seul et terminai les études de l'église de Villers, je parvins à m'assurer et à démontrer que la partie la plus ancienne du vaisseau était la partie orientale; dans cette circonstance, l'histoire me vint en aide, grâce à un renseignement de M. Alphonse Wauters, qui, dans une notice publiée en 1856, avait rappelé, d'après une ancienne chronique, que, vers le milieu du XIIIe siècle, grâce à la munificence d'un chevalier d'Yssche, on avait édifié la partie moyenne ou antérieure du temple, c'est-à-dire de la nef.

J'ai puisé à diverses reprises dans les ouvrages de l'éminent historien d'autres indications utiles à mes recherches et elles m'ont permis de constater que, dans cette étude de l'église de Villers, les matériaux de l'histoire sont d'accord avec les données architecturales. Sentant toute l'importance de cette tâche, je ne l'avais acceptée que sous condition d'avoir pour le texte le concours d'un archéologue; sur ma demande, M. Van Bemmel, Vice-Président du Comité provincial des monuments, consentit éventuellement à être mon collaborateur, ce qui fut ratifié par M. le Ministre de l'Intérieur et la Députation permanente du Brabant. Par malheur

le soin d'achever un ouvrage commencé antérieurement ayant absorbé cet écrivain distingué plus qu'il ne l'avait prévu, j'ai été privé de son concours, après avoir cependant fait avec lui plusieurs excursions à l'abbaye de Villers, qu'il connaît de longue date, et dans lesquelles j'ai profité de ses conseils et obtenu pour mes principales déductions un contrôle d'une réelle importance; je remplis donc un devoir en exprimant ici mes sincères remercîments à M. Van Bemmel.

Bruxelles, le 25 mai 1878.

NOTICE

SUR

L'ÉGLISE EN RUINES DE L'ANCIENNE ABBAYE DE VILLERS.

Extraits du manuscrit en date du 31 décembre 1875 formant, avec 31 grandes planches de dessins d'ensemble et de détails, la monographie complète de ce monument, déposée aux archives du Ministère de l'intérieur.

I.

Ce travail est un commencement de satisfaction donnée à un vœu exprimé en assemblée des membres effectifs et correspondants de la Commission royale des monuments, en 1861, de dresser et de publier aux frais de l'État la monographie de nos principaux monuments.

Dans une lettre adressée à M. le Ministre de l'intérieur, le 12 novembre de la même année, feu Jules Tarlier et moi avons réclamé la priorité en faveur de l'ancienne église abbatiale de Villers. Nous invoquions dans ce but la beauté de son architecture et son importance de premier ordre comme monument; nous disions, en outre, que son état de

délabrement permettait de faire sur le vif une étude approfondie et d'autant plus pressante que l'édifice pouvait, d'un moment à l'autre, s'effondrer en partie.

J'ai hâte de le déclarer, les appréhensions des constructeurs ne se sont pas réalisées, car depuis lors la ruine a fait peu de progrès. Des déviations ont augmenté, des lézardes se sont élargies, et l'on a perdu quelques fragments partiels ; mais l'ensemble de la construction est encore debout avec ses hautes murailles déhanchées, qui semblent défier les lois de l'équilibre.

J'insiste sur le but de cette monographie : il n'existait rien de complet ou d'approchant en fait de dessins de l'église de Villers; or, dans cette situation, si elle venait à s'effondrer, c'eût été un monument tout à fait perdu pour l'art national; notre œuvre a comblé cette lacune. On possède maintenant, pour l'église, tous les dessins cotés d'ensemble et de détails, joints à une description minutieuse; une sorte d'état des lieux, un enregistrement des faits archéologiques (dont cette notice n'est qu'un résumé), avec une étude sommaire de la structure savante de l'édifice et l'exposé de diverses restaurations basé sur des preuves positives. Tel était le programme qui avait été posé et que je crois avoir accompli dans toute son étendue, à tel degré que la catastrophe inévitable ne sera point irréparable, ou qu'on aura cette consolation de posséder en dessins complets et rigoureusement exacts l'église de Villers telle qu'on l'a connue. Sous ce rapport même, rien n'empêchera qu'on n'entreprenne un jour sa reconstruction; la localité qui en serait dotée aurait lieu d'être fière de posséder un monument de cette valeur et elle rendrait un service signalé à notre art architectural.

Mes grands dessins d'ensemble ont été exécutés au trait, ce qui est plus correct. Dans un édifice d'une aussi grande beauté de proportions que Villers, il est essentiel de présenter une œuvre graphique d'une précision rigoureuse. Si l'on veut rechercher la cause de certains effets, il faut avant tout connaître les formes réelles et les dimensions qui ont créé ces effets.

Je crois avoir reproduit à grands traits, dans ce qui peut le plus intéresser l'art architectural, le monument tel qu'il fut au XIIIe siècle.

Sans doute, il faut faire son deuil de ce qui a été enlevé : charpentes, toits, flèches, menuiseries, verrières, ferronneries, tombeaux, statues, mais tout cela constitue des appendices, des accessoires, dont la perte, regrettable sans doute, n'enlève rien au mérite d'un chef-d'œuvre d'architecture ; l'édifice, et c'est là le principal, reste intact dans sa conception, dans son originalité native; la presque totalité des objets dont je viens de parler n'étaient pas dus au maître primitif et, dès lors, perdent à mes yeux beaucoup de leur intérêt.

A l'aide des dessins, lorsque de nouveaux éboulements surviendront, de nouvelles parties seront mises à découvert et permettront de résoudre des points de détail inattendus et d'autres encore insuffisamment établis.

Ce qui s'écroulera d'abord, on peut en être assuré, ce seront les hautes murailles de la partie ouest de la nef, le restant de voûte de cette nef contre le chalcidique et l'étage supérieur des tours ; on comprend qu'il en résultera d'affreux dégâts dans les parties inférieure de l'œuvre.

La nature n'a pas été contraire à la conservation de

l'église de Villers ; son ennemi aura été l'homme, car c'est lui qui n'a rien abrité ni rien consolidé quand il en était temps encore ; c'est lui qui a assisté impassible à une lente destruction dont il aurait pu arrêter les progrès. En réalité, cette monographie est la première marque de sérieux intérêt que l'on donne à un édifice dans lequel s'affirme avec éclat l'art puissant du XIIIe siècle.

Je remarque dans le plan de l'église que la symétrie y est respectée quand elle n'est pas un obstacle aux dispositions générales adoptées pour le monastère ; sinon, on la néglige ouvertement, sans recourir à des palliatifs.

A l'intérieur tout devait être plâtré ; c'est pourquoi l'appareil, aux parties en pierres ciselées, est souvent d'une irrégularité qu'on ne s'est point permise à l'extérieur. Dans le premier cas, les matériaux devant être cachés, peu importait leur forme ; il suffisait que cela fût solide et l'on y trouvait même le moyen de mettre en œuvre des pierres de tout calibre et surtout les déchets.

La règle monastique primitive m'a donné la clef de divers détails ; je ne rechercherai pas à quel degré le relâchement ou l'abandon de certaines de ces règles influa sur les changements successifs, qui, sans exception, furent tous nuisibles au monument même. La plus importante de ces modifications fut l'érection des sept chapelles du collatéral nord ; je les ai relevées dans mes dessins ; elles ont bien le cachet du gothique de la seconde période. Mais je ne me suis pas arrêté aux modifications relativement récentes, comme, par exemple, cette cloison qui partait du chœur et s'engageait du transept dans quelques travées de la nef et pour laquelle on a coupé, sans vergogne, des saillies de bases et de chapiteaux.

De simples ponctués indiquent les grandes voûtes qui sont tombées ; celles qui subsistent sont marquées par des traits. On a ainsi la situation actuelle.

Rien n'est figuré de la partie du cloître adossée à l'édifice et dont l'examen est sans intérêt pour l'étude de l'église.

En consultant les documents anciens qui nous parlent de l'abbaye, j'ai reconnu que les iconographies du XVIIe siècle sont assez exactes; celles du XVIIIe le sont moins.

Je n'ai admis dans la restauration que ce qui était confirmé par les faits établis sur des preuves, en un mot ce qui résultait de la lecture du monument. Tout ce qui avait un caractère conjectural a été écarté des restaurations graphiques.

Les déblais ont dégagé deux et parfois trois carrelages superposés ; il va sans dire que leur nivellement donne des ondulations, par suite de tassements, de chutes des voûtes, d'affaissements sous la charge des décombres, etc. Il a été tenu compte de ces divers éléments d'appréciation, surtout aux socles de portes et de colonnes, et aux anciens seuils, afin de s'arrêter à un niveau logique.

II.

Les ruines de Villers présentent un aspect très-imposant. Composées d'un grand nombre de bâtiments construits avec somptuosité, isolées dans un beau vallon, au milieu de bois, elles produisent l'effet le plus puissant sur celui qui les contemple. Des collines qui les entourent on peut admirablement en saisir l'ensemble.

L'église, de style ogival primaire, domine tout par sa masse ; elle arrête le regard par sa grande ligne horizontale de corniche, qui, avec les oculus, lui donnent à distance un cachet oriental.

En regardant la façade d'un point élevé, on aperçoit deux édifices de second ordre, semblables à des églises filles de la première et du même style : l'un à gauche et en avant de la façade est ce que l'on nomme *la Brasserie;* l'autre, à droite et en arrière-plan, est l'ancien *Réfectoire*, séparé de l'église par le cloître. Dans la même direction que la façade de l'église s'étend vers le sud un corps de bâtiments en ruines, que l'on désignait dans les derniers temps sous le nom d'*Infirmerie.*

Une tradition erronée voit dans *la Brasserie* l'église primitive et Schayes dit que son style ne dément pas cette hypothèse. C'est une erreur : le porche du temple étant du roman pur, remonte plus haut que la Brasserie, dans laquelle les différentes dimensions des entre-colonnements, le peu d'élévation de la voûte et la présence d'un grenier formant étage ne permettent pas de voir un temple. La légende d'ouvriers étrangers qui l'auraient construite dans l'espace d'une nuit peut avoir un fond de vérité, parce que les détails y sont profilés d'une tout autre manière que dans l'église et le réfectoire. La construction dénote même une exécution rapide et d'un dessin étranger, les matériaux ont été pris tels quels dans une carrière située à deux pas de là; tout y est fort simple et d'un petit caractère. Une brigade de tâcherons, avec tout le personnel des serviteurs de l'abbaye, aura enlevé l'édifice en une seule campagne ; la légende vient sans doute de là.

Le réfectoire est une œuvre délicate, bien soignée; il a conservé ses pignons, perdu ses colonnes et partant ses voûtes. Cet édifice, contemporain de l'église, aura été dessiné par le maître de l'œuvre de celle-ci; on y reconnaît sa touche, ses profils et son mode de construire. Ce n'est ni savant, ni hardi, mais bien étudié. Le réfectoire fut construit aussi sur de grandes dimensions pour la même raison : la prospérité du monastère qui, en 1275, comptait 100 moines et 300 convers. Nul doute qu'à l'époque où l'on construisit ce réfectoire, l'abbaye ait eu déjà une population nombreuse.

III.

L'église de Villers, je parle du vaisseau ogival primaire du commencement du XIIIe siècle, est une œuvre magistrale, dans laquelle l'architecte s'est non-seulement montré à la hauteur des progrès de son époque, mais encore a réalisé par des moyens simples et logiques d'avantageuses innovations.

L'ordonnance du temple est pleine d'ampleur et de relief, et chacun est d'accord pour reconnaître l'élégance de ses proportions.

La construction, faite de matériaux qui, très-certainement, étaient pour la première fois employés à cette échelle, est bien pondérée et équilibrée; elle résulte de calculs certains et dénote une expérience consommée.

J'ai vainement cherché quelque point de construction où l'on aurait pu prendre le maître de l'œuvre en défaut, un fragment quelconque où son talent aurait dévié ou

faibli par erreur de calcul, je n'ai rien trouvé. Partout ce qui marque le dépérissement est dû au vandalisme du siècle dernier, sans lequel tout serait resté dans un état de parfaite solidité. L'église de Villers n'avait point alors parcouru la moitié de la carrière à laquelle elle pouvait prétendre.

Ces mérites du système, je les retrouve dans les détails de construction, et je reviens sur cette sollicitude attentive dans le choix des matériaux et l'assignation qui leur est faite de l'emplacement le plus favorable à leur nature propre et leurs dimensions. Pour parvenir au résultat obtenu, il fallait non-seulement du savoir et de l'intelligence, mais aussi l'exercice d'une surveillance constante et dévouée.

L'architecte resta le strict observateur de la règle de saint Bernard à l'époque où cette règle était déjà moins suivie. Le célèbre abbé de Clairvaux n'a pu rêver un monument respectant davantage ses goûts de simplicité et qui réunît plus de grandeur et de noblesse.

En contemplant l'édifice, on sent un plan bien arrêté, rendant ce que son auteur voulait, restant dans le courant des idées contemporaines, mais rempli d'originalité ; malgré les obstacles d'une règle qui aurait entravé un architecte moins capable; le maître sut produire des éléments décoratifs, aussi nouveaux que distingués, dans un domaine où la forme artistique paraissait si peu réalisable. Les profils des moulures sont pleins de souplesse et de rondeur. Que d'unité dans les lignes, les moulures et les rares ornements! Tout se tient, se lie et porte l'empreinte la plus absolue de l'individualité.

IV.

Le gothique primaire a imprimé son cachet à la masse de l'édifice, mais il s'y trouve des portions d'une architecture antérieure ou plus récente. Dans ses grandes lignes, il se présente comme suit :

L'avant-corps, à l'occident, est composé d'un porche roman et primitif jusqu'à l'étage, sur lequel on a élevé trois étages terminés horizontalement à hauteur de la corniche; les gables, qui, d'après les vues de Sanderus et de Le Roy, le surmontaient en se pénétrant, ont disparu, ainsi que les toitures; or, comme à une époque peu reculée, on a abattu aussi les pignons des transepts, il se fait que tout est réduit à une même horizontale, sur un développement de trois cents mètres, ce qui contribue à l'aspect original et sans exemple de cette ruine célèbre.

La façade est mutilée et bouleversée au possible; ses travées extrêmes constituent des commencements de tours arrêtés à la hauteur du corps de l'église.

Les trois nefs, avec leurs dix travées, aboutissent à un transept où les bas-côtés se répètent en présentant à l'est de chaque croisillon trois chapelles en avant du chœur.

Le chœur est relativement court et les nefs sont fort longues; ces dernières furent faites en deux époques. Plus tard, on accola sept chapelles au flanc septentrional nord. Une chapelle au bout du croisillon du transept du même côté s'était élevée antérieurement; ce petit édifice est bien construit, et sa voûte a fait bonne contenance jusqu'ici.

L'œuvre centrale est à trois étages; celui du milieu existe

réellement au chœur seul, mais au transept comme à la nef, il est apparent, il simule un triforium.

Au dedans et au dehors, les trois parties principales : nefs, transepts, chœur, s'harmonisent parfaitement ; elles résument l'église de Villers, qui à son tour résume les ruines : c'est la véritable production du XIIIe siècle, et, si un long espace de temps s'est écoulé après l'achèvement de la fraction primordiale qui du chœur va jusqu'au milieu des nefs, on a eu ensuite la sagesse de suivre le même plan pour la façade ; toutefois le second maître de l'œuvre ne s'est pas fait faute d'être lui-même.

V.

Indiquons rapidement les différentes parties du monument dans l'ordre chronologique de leur construction pour donner ensuite ses principales dimensions.

Ce dernier renseignement ne sera pas superflu, car parfois les auteurs sont peu exacts ; c'est ainsi que Schayes accuse, bien à tort, Sanderus et Gramaye d'avoir exagéré la longueur de l'église en la portant à 400 pieds, *attendu qu'elle n'en a environ que* 250 ; or la vérité est qu'elle atteint 350 pieds.

On sait que le monastère fut fondé vers 1150.

1° Sous l'entrée de la grande nef existe une crypte romane dont la voûte est portée par trois pilettes centrales. Elle appartenait au temple primitif ou du moins à une église antérieure à celle-ci ; j'estime que cette substruction date de 1150 à 1200.

2° Vers 1200, alors que les voûtes des temples commencent à montrer une pointe d'ogive tandis que tout le reste est fidèle encore au plein-cintre, on construisit, sous l'abbé

Charles de Seyne, le porche qui, formé d'un simple rez-de-chaussée, est une œuvre essentiellement cistercienne. En même temps fut érigé le bâtiment que l'on voit à droite.

3° Dans le premier quart du XIIIe siècle on entreprit l'œuvre capitale : le vaisseau de l'église ; on le commença par le chœur en conservant l'église romane et en cheminant partie par partie jusqu'à la rencontre de cette dernière. Puis il y eut un long temps d'arrêt ; c'est à ce point de jonction que se trouve la couture que Tarlier et moi avons découverte.

4° En 1251, Daniel d'Yssche fit, selon ce que nous apprend mon savant collègue M. Wauters, le vœu d'achever les nefs, vœu qui fut réalisé. Divers repères me permettent de fixer l'époque de cette adjonction entre le milieu et la fin du XIIIe siècle ; en même temps, on construisit les étages supérieurs du portail.

5° Enfin, au XIVe siècle, alors que le monument était complet, on éleva les chapelles latérales du côté nord.

A une époque que je ne puis fixer, mais qui pourrait bien être au XVe siècle, le porche, qui était à air libre, fut garni à son ouverture centrale d'un portail indiqué dans Sanderus et le baron Le Roy, et dont j'ai retrouvé les vestiges. Alors le monument dépassa 100 mètres de longueur ; sans cette porte, elle est de 98 mètres, à bien peu de chose près. L'église de Clairvaux, qui est contemporaine de celle de Villers, est, autant qu'on peut en juger d'après le dessin en petit qu'en donne Viollet-le-Duc dans son précieux *Dictionnaire raisonné*, de même longueur et de même largeur de nefs.

La collégiale de Nivelles, érigée deux siècles auparavant, a aussi 98 mètres en longueur ; si je cite ce détail,

c'est à cause de cette très-curieuse circonstance que dans le même arrondissement du Brabant, à trois lieues de distance, se trouvent les deux seuls grands vaisseaux d'église complets, l'un roman, l'autre ogival primaire, qui nous restent en Belgique.

La longueur dans œuvre de l'église de Villers, sans le porche, est de 91^{m}80; la largeur des trois nefs entre murs, de 20^{m}25; celle du transept, de 41^{m}65.

Les mesures des élévations, pour les causes que j'ai indiquées, sont plus sujettes à des différences; on trouve, en prenant la cote du pavement moyen de la grande nef :

Sous la voûte de la croisée . . . . 23^{m}70

Id. de la grande nef . . . 23^{m}55

Il est évident que les voûtes du chœur et du transept qui sont tombées étaient de même.

Corniche extérieure . . . . . 23^{m}65

Le sommet ébréché de l'avant-corps s'arrête en moyenne à la même hauteur, mais il la dépassait autrefois.

Sous voûtes de tous les collatéraux . . 9^{m}55 à 9^{m}70

Étage inférieur au dessus du premier cordon, chœur et nef ajoutés . . . . . 9^{m}55

Id., ailleurs . . . . . 9^{m}70

Naissance des grandes voûtes. . . . 15^{m}55

Les colonnes ont des hauteurs variant pour ainsi dire de l'une à l'autre; je les évalue de . . . 5^{m}80 à 6^{m}00

VI.

Les matériaux dont on s'est servi à Villers se composent pour la plus grande part :

A. De schiste provenant de deux carrières voisines; l'une

se trouve près de la façade septentrionale de l'église, l'autre est à côté de l'ancienne porte de Bruxelles ;

Trois autres sortes de pierres ont été mises en œuvre :

B. Un tuf jaunâtre pour les embrasures de la plupart des fenêtres et les nervures de la voûte du chœur ;

C. Un tuf calcaire très-léger dont on a fait tous les panneaux des voûtes supérieures et une partie des colonnettes, tores engagés et arcs-formerets ;

D. Le petit granit pour les claveaux des arcs-boutants, les colonnes établies sur le chemin de ronde afin de rendre ces arcs plus roides, les clefs des voûtes centrales du transept et de la partie primitive de la grande nef.

On a aussi employé, mais d'une manière exceptionnelle, la pierre bleue pour le bas des colonnettes marquant les angles intérieurs de l'abside et aussi dans des parties de colonnes du transept.

VII.

Décrivons l'avant-corps, dont la façade fait pitié tant elle est abîmée ; ce sont les changements successifs qui l'ont déformée de la sorte ; il m'a été bien difficile d'en démêler les éléments.

Au centre est l'entrée en plein-cintre du porche, avec bases de colonnettes au milieu d'une épaisse embrasure. Ces colonnettes ont disparu, de même que l'archivolte qui reposait sur les chapiteaux conservés, mais devenus frustes. Cette baie n'avait ni marches, ni vantaux ; elle est entourée d'un revêtement de maçonnerie grossière qui s'étend sur le bas de la façade.

Devant cette façade on plaça, vers 1721, en vue d'embel-

lissement, une application en pierre de taille bleue, pour laquelle on abattit les contre-forts et d'autres saillies; on transforma en portes les fenêtres extrêmes et l'on boucha deux petites fenêtres flanquant l'entrée centrale. Toute l'architecture moyen âge fut masquée. On commit alors un acte de vandalisme qui était dans les idées de l'époque.

A l'intérieur on voit la trace des deux fenêtres susdites; comme leur contour d'embrasure descend jusqu'au pavement, et que l'allége et le seuil sont cachés, on les prendrait pour des portes.

A droite, le porche est limité par le vieux bâtiment conventuel, que j'ai déjà mentionné, et qui est en saillie sur le porche de la moitié de sa profondeur; plusieurs de ses fenêtres à l'étage prenaient autrefois jour au-dessus de ce porche.

La façade latérale à gauche du porche présente au rez-de-chaussée deux fenêtres fort rapprochées : l'une, la plus voisine de la nef, a été ensuite convertie en porte; l'autre a conservé son tympan.

Des deux contre-forts qui flanquaient l'angle nord-ouest de l'avant-corps, un seul est resté, celui qui est placé en équerre de la façade latérale; à l'autre bout, un second contre-fort lui correspond; ils diffèrent de ceux qui sont voisins et qui appartiennent à la basse-nef.

Les sept baies du porche, comme au cloître de Nivelles, n'avaient primitivement pas de châssis.

En élevant la vue, on découvre les traces d'un gros cordon d'étage qui se raccorde avec le dessous du glacis des fenêtres, sur les deux façades libres de cet avant-corps. La saillie a été coupée, ce qui permet de mieux voir que l'étage est en retraite de 0m20. Ces indices mettent sur la trace

d'une intéressante découverte : il y avait là un relai sans lequel on n'aurait pu arriver aux escaliers extérieurs de la façade. On aboutissait à ce relai par une petite porte, dont on ne voit plus qu'un fragment d'embrasure et qui fait partie du bâtiment adjacent.

Au centre de la façade, une grande fenêtre montait jusqu'au niveau de la corniche générale ; elle occupe le fond du jubé ; l'ogive en est tombée, ce qui dégage les collatéraux et les fait ressembler à des tours isolées.

La fenêtre, par la forme de ses moulures, dénote qu'elle a été garnie de meneaux classiques du premier système ; ses gerbes partaient de petits chapiteaux, en contre-bas du centre de l'ogive maîtresse. Je pourrais tenter de la recomposer avec des chances d'exactitude, mais cela se ferait plus sûrement encore si l'on démolissait la maçonnerie qui recouvre le seuil portant sans aucun doute l'empreinte des meneaux.

De chaque côté de cette verrière est une fenêtre ogivale blindée avec de la maçonnerie brute. Une fenêtre semblable se trouve dans la façade latérale nord, et son meneau central à biseaux est répété aux fenêtres masquées, qui étaient sans doute les mêmes : le jeu des meneaux supérieurs consiste dans une fourche de deux ogives, recevant un cercle quadrilobé.

Un cordon, à hauteur du centre, les contourne au-dessus. Ces fenêtres nous montrent le schiste mis en délit, mode vicieux et que l'on retrouvera employé dans d'autres parties du monument construites en même temps.

Sur le glacis du même seuil de la fenêtre centrale, je constate une incision ogivale, qui confirme l'authenticité

du portail figuré dans les gravures de Sanderus et de Le Roy.

Perpendiculairement à l'ancien relai jusqu'au sommet des tours, se voient quatre arrachements dont la largeur n'est point symétrique, celui de gauche étant double de celui de droite. Les plus larges sont des restes d'escaliers et les plus étroits étaient de simples contre-forts. Les escaliers-tourelles étaient à demi engagés dans la muraille; on n'y communiquait pas du rez-de-chaussée. Heureusement que le porche était d'une construction assez forte pour supporter cette lourde surcharge.

Tout le corps occidental avait été plâtré à une époque que je ne saurais indiquer et, sans doute, à cause du mauvais état des parements supérieurs, qui étaient moins bien construits que ceux du rez-de chaussée.

Du reste, Sanderus, en 1659, et Le Roy, en 1697, représentent la façade analogue à ce que je constate; malgré des différences de détail, je dirai que nos images modernes de Villers sont rarement aussi fidèles. Les dessins que je cite figurent, au second étage de chaque tour, une triple fenêtre, tandis qu'elle n'a pu être que double. Est-ce un caprice de l'artiste voulant corriger l'architecture, ou une fenêtre centrale était-elle simulée en plâtrage ou en peinture?

Je reviendrai sur ces dessins, qui représentent déjà les tourelles comme démolies, ce qui s'explique par ce fait que l'on avait renoncé à mettre la sonnerie principale dans ces tours et que ces fragiles escaliers de la façade avaient déjà dû beaucoup souffrir de leur exposition à l'ouest.

Au second étage, la tour de droite n'a pas de fenêtre

vers le côté sud, parce que le pignon de l'infirmerie y mettait obstacle, mais derrière il se trouve une petite fenêtre ogivale. La tour de gauche au même niveau est ouverte vers le nord par une fenêtre également de faible dimension, mais en anse de panier. Les restes dont je viens de parler indiquent que l'étage supérieur, dans lequel le chemin de ronde de l'église se prolonge, était autrefois, dans chaque tour, percé sur ses trois côtés libres de rangées d'oculus en quatre feuilles, faisant l'ornement de baies larges et en plein cintre.

On a bouché les baies des façades latérales, mais l'on peut y voir deux rangs de trois oculus ; à celles de derrière, il n'y a qu'une seule rangée.

Ces oculus sont à l'intérieur encaissés dans des embrasures rectangulaires, faites au moyen de seuils, de linteaux et de montants effleurant la muraille.

Les tours sont démantelées. Celle de droite est en plus mauvais état ; une large brèche se montre à son sommet et descend sur la façade jusqu'à l'ogive de la fenêtre du premier étage.

La cause de ce délabrement provient de l'imprudence que l'on a eue de monter cette partie de tour sur le pignon du corps de logis, assise essentiellement défectueuse par son obliquité.

VIII.

Revenant au point de départ, entrons dans le porche, cet abri où l'on attendait l'ouverture du temple. J'y ai découvert les restes des anciens bancs en maçonnerie qui existaient le long des murs. En face de l'entrée se trouve

la porte, jadis garnie de vantaux, qui s'ouvre au milieu de la grande nef; on y montait deux marches. Les bases et les chapiteaux sont romans; quant aux colonnettes et au tympan, ils ont été enlevés; les chapiteaux d'un côté ont les palmettes retroussées, ceux de l'autre sont à palmettes aiguës. Les pilastres extrêmes ont été accolés postérieurement. La grande archivolte plein-cintre est formée d'une succession de moulures à tores, très-refouillées; elle aura remplacé, en vue d'élargissement, à la fin du XIIIe siècle, l'archivolte de la porte romane de l'ancienne église.

On remarque dans le porche d'autres replâtrages du même temps, tels que, ça est là, des cordons et les deux chapiteaux de l'entrée extérieure. L'emploi de cales en fer pour serrer certaines de ces pièces ne laisse pas de doute à cet égard.

Une porte bâtarde communiquait à la maison monastique.

On voit aux extrémités deux baies modernes qui donnent accès aux bas-côtés. Dans le porche et même plus haut, on remarque les trous de tirants en fer dont les ancres retenaient la façade Louis XV et parfois les tirants eux-mêmes que l'on n'a pu arracher.

On est ici en présence d'un porche roman par ses quatre murs, mais la manière gothique perce déjà dans la voûte, dont la forme génératrice accuse timidement l'ogive; ses tympans étroits contre les longs murs sont à lancettes; il y a une travée centrale carrée et quatre travées barlongues, séparées par des arcs doubleaux à profil rectangulaire; les arêtes diagonales sont vives. Les sommiers des arcs-doubleaux reposent sur d'intéressantes consoles larges, sculptées et de forme rebondie. Les départs des arêtes de la voûte

dans ces angles ont lieu sur de petits culs-de-lampe. Les arcs-doubleaux de la voûte sont composés de claveaux appareillés et extradossés ; les panneaux sont formés d'éclats de schiste feuilletés, comme toutes les voûtes du monument autres que la voûte supérieure.

Le porche, comme d'ailleurs tout le monument, fut plâtré et peint à l'intérieur ; aussi partout on retrouve des vestiges de traits de diverses couleurs imitant des appareils. Des moulures et des ornements furent rehaussés de bandes-plates brunes, rouges, vertes, etc., la plupart aujourd'hui abîmées ou cachées sous le badigeon des derniers temps. Le fond du peinturage primitif est jaunâtre.

La crypte est située sous les trois premières travées de la grande nef, avec axe différent de celui de cette nef ; sa voûte est formée de huit compartiments sur arêtes. Des éboulements l'ont obstruée en grande partie depuis nos mesurages d'il y a treize ans, sans lesquels la recomposition de sa structure ne serait plus possible.

On y arrive du cloître par un couloir accidenté. L'ouverture, qui est au droit du mur intérieur, est sans doute l'ancienne entrée que l'on a tant bien que mal raccordée avec le couloir devenu indispensable par suite de la construction de la nef latérale. En face de cette entrée, au mur opposé de la crypte, on voit une ouverture primitive ; un espace d'environ un mètre, recouvert de décombres et d'eau, empêche de savoir si c'est une fenêtre ou une porte ; essayer là un déblai, c'est courir à un ensevelissement presque certain ; ce qui n'est pas enfoncé gémit sous les décombres des hautes voûtes. Il ne serait pas prudent d'y rester longtemps. Là se trouve le commencement de deux

rangées de tombeaux effondrés, sortes de fours orientés du nord au sud.

Les piliers sont composés de tambours sur lit de carrière, avec chapiteaux unis, tenant de même bloc à une partie du sommier, afin de donner plus de largeur à l'assise naissante en schiste. La voûte, faute d'une hauteur suffisante, n'est pas tout à fait en plein cintre ; elle est, comme les murailles, bien construite ; c'est ce qu'il y a de plus ancien, et, dans les meilleures parties plus récentes, on n'a rien fait avec plus de perfection. Les voussoirs sont plus minces et de moindre échantillon qu'ailleurs. Cette voûte, sans nervures ni arcs-doubleaux, est tracée sur des plans carrés, selon les principes romains.

De là pour aller à la cave sous le porche, on passe par une profonde embrasure, qui a été pratiquée dans le mur primitif lorsqu'on y accola ce porche.

La cave, dépourvue de tout caractère artistique, est inondée sur une hauteur de 0m70 à 1m00 ; elle est voûtée d'un berceau en arc-de-cercle. Le mur placé entre ces deux souterrains est d'une épaisseur inusitée, ce qui s'explique parce que c'était la fondation de l'ancienne façade, dont les assises avancées auront été reparementées.

A l'extrémité nord, il y a une porte, ancienne communication extérieure ; à l'autre extrémité, un soupirail, pratiqué dans le mur du bâtiment conventuel.

Sur le porche se trouve un jubé flanqué de deux tribunes, qui en plan répondent à la grande nef et à ses collatéraux. Le prolongement des colonnades a lieu par des arcades bombées qui supportent (assez difficilement, car elles ont fléchi) les étages supérieurs de cette nef. Elles

enjambent la largeur du porche sans avoir rien de commun avec le tracé des arcs-doubleaux de celui-ci, dont la conception n'avait pas prévu un surhaussement; la disposition de ces arceaux plats, agissant sur un point faible, est hasardeuse et suffirait pour prouver ce que je viens d'avancer.

Je parlerai du jubé central quand j'arriverai à la nef, dont il fait partie intégrante ; je me bornerai à dire ici qu'en déblayant les décombres j'ai remis au jour la tablette qui supportait la balustrade en bois; j'ai en même temps trouvé, comme dans les tribunes, des restes de pavement en petits carreaux céramiques de couleur et vernissés.

Dans la tribune sud, on aperçoit les fenêtres romanes de la maison, qui ont été bouchées par suite de l'exhaussement, entreprise imprudente et d'une si mince économie que je la suppose subie pour éviter un dérangement aux hôtes de la salle contiguë, qui était importante, puisqu'elle avait sur la hauteur une double rangée de fenêtres.

Les deux croisées du bas donnaient immédiatement au-dessus du porche; lorsqu'on exhaussa celui-ci, elles servirent à établir une communication vers les tribunes et le jubé.

Les tribunes sont couvertes de voûtes d'arête en ruine; à celle nord, il y a des formerets d'un profil en tore. Il n'y en a pas à la tribune sud, parce que, dans le pignon surhaussé, on n'a pu pratiquer qu'une simple incision pour supporter les voussoirs. La voûte de chacune porte sur des colonnettes placées aux quatre angles et dont les chapiteaux se regardent en sens diagonal. Il va sans dire que dans ces tribunes on retrouve les fenêtres ogivales à meneaux signalées dans la description extérieure. Deux ouvertures de ser-

vice permettent de communiquer des basses-nefs à ces tribunes.

Montons maintenant dans les tours, qui se composent de deux étages figurés au dehors, mais n'en faisant qu'un en réalité. Il est inutile de dire que ces tours n'ont pas de communication entre elles, séparées qu'elles sont par la nef. On y arrivait jadis par les escaliers en escargot de la façade, dont les portes ont été blindées lorsque l'on condamna ces communications ; des plis dans les angles où ils débouchent en montrent la trace.

La démarcation entre ces étages est figurée par un relai étroit sur corbeaux aux quatre parois intérieures ; il n'est que la suite du chemin de ronde du monument.

IX.

Voici la description extérieure de l'église.

Le chœur est la partie gothique la plus ancienne ; le chevet de celui de Villers consiste dans un demi-décagone régulier. A la direction des angles vers le centre répondent six contre-forts vigoureux, entre lesquels les trois fenêtres superposées de chaque travée n'ont place que pour leur encadrement.

Les sept fenêtres du chœur, au rez-de-chaussée, sont en ogive ; il en est six d'un même profil ; l'embrasure centrale est à biseaux, ce qui est répété aux trois fenêtres des chapelles orientées du coté nord, tandis qu'à la septième ce cadre est à moulures. Cette fenêtre est la plus rapprochée des chapelles correspondantes du côté sud et dont les fenetres ont la meme embrasure moulurée, consistant dans un tore avec

rainure au centre pour châssis et deux grands cavets qui le dégagent.

Au premier étage, il y a aussi sept fenêtres, composées chacune de deux oculus, avec arc supérieur en plein-cintre et concentrique. En outre, vers le transept, on voit de chaque côté deux petites baies ogivales trilobées; ce sont des espèces de tribunes se trouvant dans le comble des chapelles orientées. Au-dessus d'elles, on voit au dehors, faisant suite aux sept doubles oculus, une fenêtre toute semblable pour la partie haute.

Afin de donner une idée de cet étage, ajoutons que deux autres renfoncements, de forme semblable et figuratifs, se trouvent au-dessus des ouvertures ogivales les plus rapprochées des chapelles.

Les jambages de ces fenêtres cintrées de l'étage sont aussi en biseau; mais, au lieu de se trouver, comme en bas, dans une embrasure à angle droit, ces biseaux marquent sur le nu extérieur. A chaque fenêtre, il y a un oculus pur, un à deux palmettes rondes et deux en arc brisé. Ces cercles sont alternatifs en haut et en bas, de proche en proche. Aux embrasures précitées, qui sont en biseau, il y a des parties de pieds-droits en délit; mais le choix des pierres est si soigné et la liaison si parfaitement établie au moyen de boutisses rapprochées, qu'il n'est résulté aucun tort de cet arrangement dicté par l'économie.

Les oculus sont composés de claveaux en délit de 0m20 d'épaisseur, faisant construction. Aux grandes fenêtres des transepts, ils sont de structure semblable.

Les onze travées que l'on compte au premier étage se répètent avec autant de fenêtres à l'étage supérieur; leurs

embrasures rectangulaires en reçoivent une plus petite en tuf jaune, moulurée et posée après œuvre ; c'est à ces fenêtres qu'au dehors on voit les premières applications de cette pierre légère et tendre.

Les chemins de ronde du chœur sont formés de dalles reposant sur une saillie supportée par des arcs de faible flèche et pour le surplus par des corbeaux creux. Des arcs semblables surmontent et couronnent les fenêtres supérieures, mais les contre-forts s'arrêtent en-dessous de ces arcs et sont continués en élévation par des colonnettes engagées ; le chapiteau de ces colonnettes reçoit la naissance de ces arcs bombés et supporte une colonnette plus petite, qui rompt la monotonie des corbeaux de la corniche.

Dans l'œuvre entière, les corniches et les chemins de ronde sont aussi posés sur des arcs plats ; les modillons, supprimés aux relais, sont maintenus au couronnement, et jusqu'à la *couture* du milieu longitudinal de la nef, les encadrements des fenêtres supérieures sont aussi en tuf et de forme semblable à ceux des onze fenêtres précitées du chœur. Depuis cette couture jusqu'au jubé, c'est-à-dire du milieu de la cinquième travée, à compter des gros piliers de la croisée, cette pierre cède la place au schiste local pour les jambages des croisées.

A chaque groupe de trois chapelles des transepts, on compte trois contre-forts saillants, y compris celui du bout. De leur quatrième zone s'élancent les arcs-boutants dont la courbure est, afin d'offrir plus de résistance, en claveaux appareillés de pierre bleue, chargés d'une maçonnerie en petit appareil de schiste.

Plus loin, le flanc nord de la nef et le côté adjacent des

transepts montrent leurs arcs-boutants rechargés après coup; on sent là une résolution pénible, mais inévitable en présence de circonstances inattendues.

Le front des arcs-boutants est, je m'en suis assuré, parfaitement établi au point où s'exprime la résultante de la poussée des voûtes. Une colonnette de pierre bleue, sorte de chandelle, portée, partie sur le relai, partie sur une console en besace, donne du roide à l'arc-boutant et laisse un passage entre elle et le mur. On voit dans ces colonnettes les entailles d'un garde-corps assurant la sécurité de ceux qui devaient parcourir ces voies. Les dalles recouvrant les chemins de ronde sont en pente, afin de rejeter les eaux sur les toits collatéraux.

A toutes les fenêtres, on voit les traces des alvéoles des barreaux qui les divisaient en compartiments vitrés.

J'ai dit que les pignons terminaux primitifs avaient été affleurés à niveau des bordières; ils furent remplacés par des croupes de toiture; le dessus de ces pignons n'est pas recouvert, comme les murs goutterots primitifs, de pierres plates formant saillie et qui, au chœur, n'ont pas moins de 1m35 et ailleurs de 1m55 de largeur.

La difficulté de se procurer de ces dalles d'une certaine longueur, explique l'importance que l'on y attachait pour parer aux conséquences des fuites d'eaux, surtout dans des temps calamiteux où l'on devait abandonner le monastère; de cette difficulté sont résultées des différences dans les espacements des corbeaux; on tenait à avoir les joints sur l'un des modillons, et l'on se gardait bien de recouper une dalle pour que les intervalles fussent égaux.

A la corniche du chœur, les modillons ont la forme re-

bondie d'un tore; partout ailleurs, au dehors, on ne voit absolument que des corbeaux échancrés.

C'est lorsqu'on est sur les débris des voutes supérieures que l'on remarque la déformation survenue dans les deux murs de la nef; celui du nord surtout fait l'S d'une manière affreuse, avec inclinaison vers le centre de l'œuvre. La muraille sud dessine également une courbe, mais moins accentuée. Cet état critique résulte de la poussée des arcs-boutants, qui s'exerce depuis la chute des voûtes.

N'oublions pas que le flanc nord est précisément celui qui a nécessité la charge des arcs-boutants.

Le système de bordière des toits aux collatéraux consiste dans de petits corbeaux supportant une tablette. Partout ces toits étaient d'un seul égout; descendant du chemin de ronde, leur ligne reste tracée sur les pieds-droits des arcs-boutants.

J'ai retrouvé un certain nombre d'ardoises; les plus minces étaient naturellement les plus modernes; mais il y en avait d'anciennes, fort épaisses, mesurant $0^{m}45$ sur $0^{m}21$.

Nulle part je n'ai remarqué de traces de chéneaux ni de gouttières; les eaux avaient, du reste, leur décharge aussi régulière que facile; on a évité en partie le système de fermes en bois, au moyen de légers arcs en maçonnerie qui supportaient les cours des vergues.

Les combles n'existent plus, on voit au pourtour des collatéraux les arcades figuratives qui préparent une saillie pour le chemin de ronde; elles sont bandées sur des pilastres correspondant aux colonnes intérieures.

Les pignons des transepts font interruption avec l'ordonnance architecturale du monument; les lignes interceptées se retrouvent en deçà et au delà.

Le transept sud est marqué de renfoncements, trouées, remplissages, superfétations parasites de diverses époques, pratiquées sans plan arrêté. On y voit la porte moderne qui donnait accès à la sacristie et qui sert aujourd'hui d'entrée principale aux visiteurs, d'où la vue du transept opposé est d'un très-bel effet.

La verrière sud est moins correcte que la verrière opposée : ses oculus supérieurs sont tronqués par le passage de la courbe maîtresse supérieure. Ces oculus sont disposés en trois rangées de trois, divisés horizontalement par des cordons et verticalement par des colonnettes dont les chapiteaux s'arrêtent à hauteur de centre des œils supérieurs pour recevoir des archivoltes à tores. Au niveau du seuil est un relai régnant sur toute la façade et qui, si l'on monte quelques marches en retour de chaque bout, permet d'atteindre aux deux flancs du transept le grand chemin de ronde.

Au rez-de-chaussée, dans le pignon nord, se trouve la porte d'entrée dite du Robermont, qui est d'ogive pure au dehors et écrasée à l'intérieur. Au-dessus, il y a trois fenêtres ogivales à structure de schiste, avec remplissages d'embrasures en pierre jaune. Ce groupe de fenêtres est surmonté d'une verrière analogue à celle du sud ; elle a neuf oculus égaux ; deux petits œils isolés la surmontent.

Les pilastres des trumeaux sont couronnés de chapiteaux à feuilles d'une coupe spéciale. Comme à l'autre façade, un grand arc recouvre ces vides et rejette la charge supérieure sur les extrémités, mais avec cette différence qu'au lieu de former une courbe pure, elle a une légère marque ovoïdale. Un relai suit aussi le pied de cette verrière ; il est en partie

sur des consoles; à gauche, une découpure dans le trumeau et le contre-fort permet une descente vers les voûtes des chapelles orientées, en même temps qu'un escalier se dirige vers le relai supérieur.

Une tourelle avec escalier ménagé dans l'angle de droite et dont la mince paroi est affermie par le contre-fort, prend naissance un peu en dessous du relai. C'est par cet escalier que l'on va au sommet de l'édifice et que se réalise la communication la plus normale avec les côtés orientaux du transept et les deux chemins de ronde du chœur.

Une autre tourelle, moins élevée, se voit derrière la chapelle au collatéral ouest de ce transept; elle renferme un escalier, précédant une montée oblique qui rejoint l'autre tourelle. Les deux contre-forts du pignon sont aussi élevés que l'édifice.

La chapelle adossée à ce transept et dont j'ai déjà parlé est une œuvre assez sérieuse du XIVe siècle. A l'extérieur, elle constitue un édicule à part, avec son pignon et ses doubles contre-forts d'angles. Lorsque par la suite on mutila le bas-côté pour bâtir successivement sept autres chapelles, on se raccorda à ses principales lignes architecturales.

En façade, elle a une grande fenêtre ogivale avec archivolte dont les départs sont frustes; latéralement elle présente des demi-fenêtres sans archivoltes.

Les côtés ouest du transept sont dans leur région supérieure pour ainsi dire les mêmes; on y retrouve les corniches et les arcs déjà cités, avec des fenêtres élancées. La seule différence qui mérite d'être notée, c'est la tourelle d'escalier à l'angle extrême du croisillon nord.

Le rez-de-chaussée à chaque bas-coté présente des diffé-

rences essentielles ; ces parties sont édifiées selon des principes tout opposés. Du côté sud, l'existence du cloître ayant nécessité la construction d'un mur uni, on l'a fait d'une épaisseur considérable pour y asseoir en travers le pied des arcs-boutants. En outre, les fenêtres de la nef, pour prendre jour au-dessus du toit du cloître, ont dû être fort hautes d'appui et rapprochées de la corniche. Leurs seuils correspondent à un cordon sur le faîtage du cloître.

Au nord, où l'on était libre, les collatéraux restèrent franchement gothiques avec contre-forts saillants, conformes à ceux que j'ai constatés déjà, et déterminant des travées au milieu desquelles il y a une grande fenêtre, haute d'ogive et basse d'appui, avec embrasures moulurées dans la forme ordinaire.

On a profité de la forte épaisseur de muraille du collatéral du transept vers le cloître pour y loger un escalier qu'éclairent deux fenêtres semblables à celles du bas-côté voisin ; il monte sur l'extrados des voûtes basses. Sous cet escalier se voit la niche du tombeau du bienheureux Gobert, seigneur d'Aspremont.

A côté de ce tombeau on trouve une porte de l'église offrant cette particularité déjà reconnue dans l'entrée de la grande nef, que ses bases et chapiteaux sont romans et appartenaient à n'en pas douter aux portes de l'église précédente. A défaut de cette explication, ces deux portes, composées d'éléments différents, seraient énigmatiques. Les chapiteaux de la porte Gobert sont par groupe de trois ; à l'un ils sont unis, à l'autre ils sont décorés de feuilles aiguës et collées. On a établi sur ces chapiteaux trois rangs de claveaux sans moulures. Cette porte est ogivale vers le

cloître et de plein-cintre vers la nef; le tympan qui cachait cette irrégularité, comme les montants et les fûts des colonnettes, ont disparu, circonstance qui existe pour les trois portes principales du monument.

Des fouilles que j'ai opérées dans cet angle de l'église m'ont montré les empreintes des six marches que l'on descendait pour être au niveau du cloître.

La niche du tombeau est du XIVe siècle; son archivolte de face et ses pieds-droits sont très-délicatement moulurés; au milieu de ceux-ci était une colonnette monolithe, dont il reste le chapiteau et la base; il y a sous les nervures qui croisent la voûte rectangulaire de la niche des restes de culs-de-lampe dont l'un est fort délicat. Le fond est décoré d'une belle rosace à jour, que l'on peut voir de l'église et qui est formée de sept oculus semblables, à quatre feuilles. Ce tombeau du bienheureux Gobert (mort en 1263) fut sans doute exécuté vers 1363-1367, époque où l'on éleva celui de Jean III, duc de Brabant.

En pratiquant des fouilles, en 1863, avec Tarlier, nous avons, dans cette niche même, retrouvé mutilés et incomplets les restes d'une statue de moine qui appartenait sans doute au second tombeau érigé en 1648; la tête, les jambes et les mains avaient disparu, mais on voyait que ces dernières avaient été jointes. La statue était en marbre noir et poli.

La porte trilobée qui occupe l'autre bout de la nef sud forme la troisième et dernière grande porte donnant dans les nefs; elle est moins ancienne que les autres et a dû être pratiquée dans la seconde moitié du XIIIe siècle, si l'on en juge par son style. Dans son archivolte, les moulures in-

térieures, au lieu de suivre la courbure maîtresse qui est ogivale, se coudent au milieu pour former un tympan trilobé à ogive légèrement pointue. De chaque côté des embrasures, dans des renfoncements rectangulaires comme aux deux autres portes, mais dont les arêtes, au lieu d'être amorties d'une baguette, le sont par un cavet, se trouvaient trois colonnettes avec bagues restées en place, mais dégradées et frustes. Les bases et les chapiteaux, comme d'ordinaire, sont conservés.

Les chapiteaux sont à bourgeons évasés se rencontrant et d'un faire très-délicat.

Il y a cinq degrés pour descendre au cloître ; l'étroitesse du palier intermédiaire, à carrelages coloriés, sur lequel tournait la porte, prouve que cette porte était garnie de volets se repliant ; du reste, éloignée du centre actif du monastère, qui se trouvait vers le transept, cette entrée devait être d'un usage peu fréquent. Comme aux deux autres portes, une barricade, dont on voit les gaînes, défendait les vantaux.

La porte est construite de trois sortes de matériaux : une partie en schiste, l'arc trilobé en tuf jaunâtre assez mal appareillé, le reste en marbre gris, comme il s'en trouve quelque peu au tombeau de Gobert. Ce marbre, provenant à ce que je crois de la province de Namur, est d'une taille assez difficile, mais d'un grain très-fin, propre au poli. Ce mélange s'explique en ce que l'on était à couvert et que l'on comptait sur une décoration en peinture, qui cependant ne s'exécuta pas.

A gauche de la porte se trouve une baie en arc-de-cercle surmontant l'entrée de la crypte ; je pense que dans l'origine

c'était par là que les moines venaient à l'église pour les matines.

La grande nef a ses deux étages supérieurs d'ordonnance analogue à ceux des côtés adjacents du transept. A droite et à gauche, nous voyons la couture bien accentuée au milieu de la travée entre les cinquième et sixième arcs-boutants, à compter de la tour. Ces arcs, au nombre de neuf, séparent dix fenêtres.

Cette couture, qui forme la jonction des deux parties des nefs qui ont été construites, ai-je dit, à des époques différentes, a nécessité au côté sud, dans le renfoncement de l'étage qui correspond au triforium, une arcature supportant la partie du chemin de ronde qui est posée sur arc bombé interrompu.

Lors de la reprise des travaux, cette arcature devint inutile; on la laissa néanmoins et elle constitue un jalon certain pour l'histoire de l'œuvre.

Au côté nord, on a effacé l'arcature

La seconde partie ajoutée de la nef va de cette jointure jusques et y compris la façade ouest. On suivit, comme je l'ai noté, le même dessin de nef, mais on changea de système dans l'emploi des matériaux. On renonça aux embrasures de pierre jaune et à ce point que le triforium et la fenêtre superposée, dans lesquels passe la reprise, sont complétés dans leurs jambages et arcs nouveaux par du schiste.

Je pense que l'épaisse muraille de la basse-nef sud fut poussée d'un seul trait jusqu'au porche; sa ligne était en dehors de celle de la vieille église provisoirement conservée.

Ce prolongement d'une basse muraille dépourvue d'ornements fermant le cloître était tout indiqué.

Dans la façade opposée, les démolitions pour construire les chapelles ont effacé toutes les traces qui pourraient nous guider sur ce point, mais j'estime que là un temps d'arrêt était aussi justifié qu'à la partie centrale. Au surplus, les deux travées voisines de la tour, qui sont restées intactes, sont construites de cette manière médiocre et peu attentive qui caractérise toute l'adjonction.

X.

Les sept chapelles nord correspondent à autant de travées du bas-côté qu'elles longent; on profita de la forte saillie des contre-forts, qu'il suffisait de prolonger de moitié, pour avoir la profondeur voulue. Une bordière unie les termine à hauteur du bas-côté. La grandeur disproportionnée des fenêtres s'explique par le désir d'apporter un appoint d'éclairage au bas-côté.

Ces fenêtres offrent des dimensions différentes; elles étaient toutes à meneaux. Je crois que des fouilles le long des murs feraient retrouver assez de fragments pour en recomposer les nervures. Les opérations que j'ai faites sur les rares parties encore visibles me font croire que ce travail était aussi délicat qu'original. Si je ne produis pas ces études, c'est que j'écarte systématiquement des dessins ce qui n'est point de toute certitude.

On fit cette rangée de chapelles en plusieurs fois et comme pour l'église, de l'est à l'ouest. La dernière, proche de l'avant-corps est terminée par des amorces dénotant l'idée de prolonger le même œuvre; à sa fenêtre les profils sont différents de ceux des autres; il ne s'y trouve pas d'archivolte extérieure. La naissance de ces encadrements

ogivaux est presque partout devenue fruste ; cependant on peut encore constater à certaines fenêtres cette particularité que d'un côté le départ de l'archivolte se fait sur un cul-de-lampe et que de l'autre côté elle sort d'un enroulement.

Les contre-forts ont une plinthe moulurée, une première retraite à hauteur des seuils et deux autres plus haut au point présumé de la butée de la voûte. Ils s'amincissent pour s'arrêter sous la bordière en gables aigus amortis d'un tore.

Un seul toit descendant du relai jusqu'à la bordière couvrait ces chapelles.

Il va de soi que pour bâtir ces dernieres il fallut détruire la muraille extérieure de la basse-nef. Ce travail violent, exécuté dans une maçonnerie qui, comme celle en schiste, se prête peu aux découpures, a occasionné des désordres et même des ébranlements à ce point que les constructions neuves n'ont pas su se maintenir d'aplomb.

Le résultat logique a été que les voûtes de ces chapelles et du collatéral joignant ont été ruinées des premières, tandis que les autres voûtes basses, quoique présentant des trouées partielles, sont encore là.

Les chapelles étaient recouvertes d'arètes sans arcs-formerets. Les nervures étaient d'un profil accentué, posées sur des culs-de-lampe et croisées, avec une clef délicatement sculptée. L'arc séparatif de la basse-nef avait un arc-doubleau reposant dans six chapelles sur des culs-de-lampe et dans la chapelle du milieu sur des chapiteaux dont les colonnettes n'existent plus.

Les naissances des nervures et les ornements qui les supportent sont pour la plupart restés en place.

Nos recherches de 1863 ont mis au jour dans l'une de ces chapelles et déjà en plusieurs pièces la grande dalle tumulaire de Marguerite de Mont-Saint-Guibert (1308) et de sa fille Marie (1343). Cette dalle, faite d'une pierre gélive, est aujourd'hui en nombreuses pièces; nous avons découvert, en outre, un fragment de pierre analogue portant le nom patronymique des de Roisin, divers carreaux en terre cuite, les uns unis, les autres émaillés avec la devise *Plus oultre*. Nous avons aussi retrouvé la plupart des clefs de voûtes, dont nous avons pris les dessins, précaution essentielle, car plusieurs de ces clefs, notamment la plus belle, ont disparu. Elles étaient de petit volume et faciles à enlever. D'autres ornements très-intéressants subissent, en attendant qu'on les emporte aussi, les dégradations des hommes et du temps.

J'ai fait prendre les moulages des ornements de ces chapelles et ceux d'autres parties qui, en raison de leur état et du ton sombre de la pierre, ne peuvent être reproduits avec leur sentiment propre, ni par le dessin, ni directement par la photographie.

On communiquait jadis d'une chapelle à l'autre; dans toutes, il y avait une niche de crédence. La chapelle du transept a provoqué aussi la destruction d'une muraille primitive pour la construction de son arcade antérieure. Sa voûte d'arête est à arcs ogives, sans formerets.

XI.

J'achèverai la description par l'intérieur du vaisseau.

Le chœur, outre les cinq compartiments du chevet, a d'abord une travée partielle et aussi triangulaire, dont les

nervures obliques sont le prolongement des deux nervures centrales du fond de l'abside. En deçà, l'espace pour arriver au pilier séparatif de la croisée est occupé par une travée plus large, mais qui, à partir de l'étage, se dédouble ; elle est recouverte d'une voûte qui, par son plan barlong, est très-curieuse, en ce que ces sortes de voûtes étaient généralement, à cette époque, comme on le voit dans les transepts et dans la nef, tracées sur un plan carré ou à peu près.

Du chœur on communique de chaque côté aux chapelles par une grande arcade en arc de cercle ; l'une est moderne ; l'autre, plus ancienne, fut néanmoins pratiquée après coup, comme on le voit aux arrachures des pieds-droits.

Les encadrements des fenêtres sont semblables, comme matériaux, comme appareil et pour ainsi dire comme profils, à ceux du dehors.

Dans tout le monument, aux artères centrales, les points de division sont jalonnés par des colonnettes formant saillie un peu plus que de leur demi-diamètre, les unes au chœur portant du bas sur un socle carré avec base ronde, les autres aux transepts et à la nef sur la saillie du chapiteau.

La presque totalité des chapiteaux sont unis : les uns sont tout ronds, concentriques avec le fût ; les autres ont l'abaque octogonale ou carrée, avec les angles en pénétration s'éteignant vers le milieu de la corbeille. Les proportions entre la hauteur et l'évasement diffèrent peu et sont toujours heureuses ; c'est de la simplicité de bon goût.

Toutes les bases des colonnes, chandelles et colonnettes dérivent avec des variantes de la base attique.

Aux côtés du chœur, nous voyons la place des tombeaux des ducs de Brabant Henri II, mort en 1247-1248, et

Jean III, mort en 1355; il ne reste plus rien de ces édicules.

Les deux gros piliers qui ont été dégagés pour l'ouverture des arcades du chœur représentent trois pilastres réunis en un bloc et ayant chacun sur la face une colonnette engagée. Les bases sont conçues dans le même esprit que celles du chœur, seulement les moulures supérieures sont supprimées aux faces droites. Le cordon à l'étage correspond à celui du chœur, mais, au lieu d'un biseau, il forme une moulure en arc brisé. A partir de ce point, trois nouvelles colonnettes cantonnent les piliers sus-mentionnés; le galbe de leurs chapiteaux est en partie répété aux pilastres mêmes.

Là et ailleurs, les chapiteaux qui terminent les colonnettes d'axe reçoivent les nervures des hautes voûtes.

Celles des fenêtres du chœur du premier étage, qui sont en plein-cintre, ont dans leur embrasure une colonnette avec base et socle pénétrant le glacis, lequel, comme à toutes les fenêtres de la claire-voie, commence en deçà de la ligne du mur pour former une petite tablette horizontale.

A l'étage du chœur, sur le cordon qui couvre les colonnettes, sont établis des groupes de colonnettes plus petites.

Les chapelles orientées étaient autrefois séparées par des cloisons en maçonnerie, qui ont été démolies et qui, sans aucune intention mystique, n'étaient pas d'équerre : elles reliaient les centres des piliers intérieurs et des contre-forts.

La ligne des piliers devant ces chapelles aboutit, contre les pignons, à des pilastres à ressauts, et quant aux piliers isolés, ils se composent d'une demi-colonne cantonnée de deux colonnettes engagées contre une pile rectangulaire en saillie sur la cloison, saillie qui était autrefois occupée par

une colonnette monolithe à bague dont il reste des vestiges là et dans les angles desdites chapelles. Cette cloison s'arrêtait à certaine hauteur et recevait à chaque bout une colonnette du calibre de celles qui accompagnaient la demi-colonne. Sur elles était bandé l'arc-doubleau ; les arêtes partaient des colonnettes annelées.

Les voûtes de ces chapelles, conçues comme celles des autres collatéraux, n'ont pas de nervures ; elles sont formées d'éclats de schiste, hauts et minces, de forme approchant de la tuile romaine. Les arcs-doubleaux son appareillés et ciselés.

Vers le grand axe transversal des transepts, les chapelles sont couvertes d'arcades surmontées d'un étage sans triforium. Les colonnettes divisonnaires des travées ont leurs chapiteaux flanqués de deux culs-de-lampe, ce qui compose un triple encorbellement, servant de pied aux nervures des voûtes. Au milieu de chacune des trois travées, on voit une fenêtre de claire-voie.

Sauf qu'il n'y a pas ici de triforium, on y trouve les éléments constitutifs du côté opposé et des dix travées de la grande nef.

On remarque dans le triforium des baies communiquant, — je dirai dans quel but, — au-dessus des voûtes collatérales à la grande nef ; au côté nord elles sont au nombre de quatre, il n'y en a que trois du côté sud. Il s'en trouve une dans le flanc du transept nord et deux de formes différentes dans chacun des croisillons sud.

Un couloir ménagé dans le trumeau de gauche de la triple fenêtre du transept nord, formé légèrement en courbe, permet d'atteindre un relai inférieur au bas de cette

fenêtre en venant de l'escalier de la tourelle, dont nous avons déjà fait mention. Les ogives maîtresses de cette triple fenêtre reposent sur quatre chapiteaux, dont deux en pendentif.

Il ne nous reste presque rien à dire de la verrière superposée ni de celle du pignon sud, décrites du dehors. Des colonnettes en calcaire poreux avec des chapiteaux moulurés supportent leurs archivoltes, et le grand arc supérieur se dessine en forme de tore et sert de formeret à la voûte.

La séparation entre la croisée et la nef centrale est marquée par deux piliers octogones dont les pans diagonaux sont les plus petits. A une époque ancienne, on mutila le bas de la colonnette de chaque pilier qui est vers la nef et l'on forma, à une certaine hauteur, dans une assise, un cul-de-lampe de support d'un dessin assez conforme à l'architecture primitive; cette modification a été résolue d'une manière attentive.

A l'étage, les colonnettes de ces gros piliers, par l'interruption de la voûte du collatéral, sont réduites à cinq; elles diminuent de diamètre et finissent par des chapiteaux ordinaires dont les membres contournent le fond du pilier.

C'est dans la croisée, les transepts et la partie primitive de la nef que l'on fit le plus grand emploi de la pierre poreuse. Pour les colonnettes, on la posait après œuvre entre les boutisses d'attente engagées dans le massif et qui servaient de guides; on la mit également en œuvre pour les tores qui amortissent l'arête des fenêtres à l'intérieur.

Dans le triforium du transept sud, on remarque des chapiteaux ornés, mais il faut pousser le regard au delà de la

couture pour en rencontrer encore. Ces ornements, de ce point jusqu'au jubé, sont élégis de feuilles à palmettes tout à fait primitives.

Dans l'angle du transept nord, à gauche de l'arcade bouchée de la chapelle, se trouve l'entrée de l'escalier en spirale de la tourelle basse, d'où, comme je l'ai dit, on allait au relai de la triple fenêtre, ce qui ne fut plus permis après le percement de cette arcade. Ensuite on atteint un palier où commence à droite la montée qui, sur l'extrados de cet arceau, se dirige vers la haute tourelle à gauche; on peut continuer l'escalier normal jusqu'au-dessus des collatéraux.

On conçoit que, dans un édifice de l'importance de l'église de Villers, pour la surveillance, l'entretien, les secours en cas d'incendie, il fallût d'autres accès que ceux-là, qui sont étroits, tortueux et n'admettent qu'une personne à la fois. C'est pour cette cause, sans aucun doute, qu'on forma dans le triforium du transept et de la grande nef ces ouvertures qui ne s'harmonisent guère avec l'ordonnance générale, mais qui offraient des communications faciles. En un clin-d'œil on pouvait, au moyen d'échelles, se porter sur un point voulu. Le feu dans les parties hautes n'aurait guère dévoré que la toiture, qui se serait consumée sur la voute; mais l'incendie dans les combles inférieurs, où s'ouvraient ces baies, pouvait atteindre les claveaux en calcaire des arcs-boutants, c'est-à-dire provoquer la ruine du monument; il pouvait tout au moins détruire les verrières et s'étendre à l'église entière.

Dans le transept méridional se trouve, le long du mur vers le cloître, le couchis d'un escalier moderne, aboutissant à l'étage vers la bibliothèque, vaste salle à pilastres et

du genre rococo. C'est par cet escalier que les moines venaient aux matines. Jadis, comme je l'ai rappelé, ils devaient arriver par l'ouverture du bas de la nef, qui, sans aucun doute, fut réservée pour les convers.

Le palier de cet escalier nouveau est commun à une petite porte ouvrant sur l'escalier déjà cité des collatéraux est et sud.

Aux petites baies qui éclairent ce dernier escalier correspondent à l'intérieur des ouvertures depuis longtemps bouchées et qui permettaient la vue sur l'église.

Les voûtes des collatéraux ouest et des bas-côtés diffèrent peu de celles des chapelles orientées. Mais nous y avons remarqué une amélioration dans la structure. Au lieu de voûter en une seule fois les panneaux, on rechargea d'abord l'arc-doubleau d'une assise de voussoirs, laissant des amorces dans lesquelles venait se relier la voûte proprement dite. Ce sont des nerfs dont l'action met l'arc mieux en état de supporter les chocs d'exécution, cela est très-ingénieux et il en résulte une économie de main-d'œuvre et de matériel.

Dans les voûtes collatérales autres qu'aux chapelles est, les arcs doubleaux reposent d'un côté sur la colonne, de l'autre sur des culs-de-lampe à trois branches, dont les petites portent les arêtes.

Le tailloir est à trois pans. C'est en dessous que la division des supports se fait ; il en est d'ornés de feuilles plates et de simples à moulures.

Dans les transepts, en face des piliers isolés des chapelles, se trouvent autant de colonnes semblables aux dix-huit colonnes de la nef, à l'exception d'une seule qui se trouve au croisillon nord ; la différence consiste en ce que tout le

chapiteau, astragale compris, est octogonal, tandis qu'aux autres l'octogone n'existe qu'au tailloir et se perd dans le galbe circulaire de la corbeille.

L'astragale de ces chapiteaux est, pêle-mêle, de deux sortes ; aux uns, il est en arc brisé ; aux autres, c'est un tore elliptique.

Dans les colonnettes en général, on voit des astragales de ces deux épures, mais la dernière offre moins d'exemples.

Les bases des colonnes sont circulaires et terminées par des moulures d'où sort le fût, composé de tambours ; ces moulures offrent des variantes assez accentuées pour que je les aie mises en parallèle dans les grandes planches.

Le sommier des arcs, reposant sur l'abaque des colonnes, est d'une pièce ; latéralement il commence les deux arceaux supportant les grands murs et, derrière l'arc-doubleau, les arêtes diagonales des voûtes basses.

C'est cette assise qui servit pour les chaînages provisoires pendant la construction ; elle est élégie de trois entailles à cavalier, dans lesquelles étaient logés les bouts de longrines en chêne, de $0^{m}12$ sur $0^{m}15$ environ ; deux suivaient la direction de la colonnade ; la troisième, en équerre, se logeait dans la muraille au-dessus du cul-de-lampe.

Ce procédé, efficace et simple, maintenait les piles pendant la construction dans leur plan vertical. On sciait ces barres, après que l'œuvre était rassise, puis le plâtrage en dissimulait les traces.

Lorsqu'on entreprit l'achèvement de la grande nef, on se servit du même système, sans pourtant l'appliquer à la première colonne du côté vieux, où il eût été inutile, parce que l'action des arcades poussait naturellement vers l'œuvre antérieure.

Pendant la restauration de la collégiale de Nivelles, nous trouvâmes dans un mur le moule d'une longrine d'ancrage.

Ce mode était très-pratique; avant que le bois ne fut consommé, les maçonneries étaient concrètes et le but était atteint; cette précaution si simple ne fut sans doute pas négligée à Villers; mais je n'ai pu le vérifier jusqu'ici, aucune muraille supérieure ne s'étant écroulée.

Je n'ai trouvé aucune trace d'ancrages en fer déjà employés à cette époque dans de grands édifices voûtés.

Les fenêtres du collatéral sud étant placées fort haut à cause du toit du cloître, on en descendit considérablement l'appui intérieur, tout en ménageant dans la muraille, fort épaisse comme on sait, deux tablettes, dont l'une est un véritable palier.

D'après les dires des gens qui avaient connu l'abbaye du temps des moines, j'avais, ainsi que Tarlier, cru que les fenêtres étaient à vitraux peints; l'opinion vulgaire était corroborée par ce fait que l'abbé Van Zeverdonck (1524-1545) avait, entre autres travaux de restauration, placé des « vitraux ».

Ayant parcouru les chemins de ronde et, pour notre sécurité comme pour nous rendre compte du profil, ayant dû enlever un certain amas de terre, nous avons retrouvé partout des restants de vitres et parfois de petits plombs, mais pas de verres de couleur. On ne peut pourtant douter qu'il y ait eu des vitraux, mais nous avons expérimenté que la vitre occupait la grande place.

Le carrelage primitif était formé de tout petits carreaux de terre cuite vernissés, en couleur brune, rouge, jaune, verte; ils étaient mélangés ou rechangés par d'autres carreaux

plus grands, de pâte bonne ou mauvaise. Le dernier pavement consistait en un damier de schiste et de calcaire blanc de Gobertange, dont les carreaux avaient environ vingt centimètres de côté.

Malgré la chute des voûtes, il reste partout les nervures de naissance, qui en donnent la direction; en outre, le sol est jonché de débris, et des fragments de voûtes sont restés en place; il m'a donc été permis de recomposer l'ensemble de ces membres importants de l'édifice.

Les voûtes du clérestory forment, en plan général, une croix latine, qui anciennement se décomposait comme suit :

Chœur. Une travée double, une travée simple déjà indiquée et le chevet pentagonal (1);

Croisée. Une voûte sur plan carré;

Bras des transepts. Une travée double et une travée simple qui constitue ici le premier spécimen de voûte barlongue à deux nervures diagonales; elle fut reproduite au-dessus du jubé;

Grande nef. Cinq travées doubles et une simple.

Dans les combinaisons de voûtes qui réunissent deux travées, les diagonales se croisent à la rencontre de l'arc doubleau du milieu, d'où la clef est portée sur ces trois arcs complets.

Les trois voûtes précitées, au bout des transepts et au jubé, tracées sur un rectangle allongé, appartiennent à ce système, qui, pendant trois siècles, va régner dans les monuments gothiques de l'Europe entière; et il est heureux que Villers possède aussi un spécimen résultant des efforts qui

(1) Au chœur de l'église de la Chapelle, à Bruxelles, la voûte est tracée d'après un plan semblable.

se produisaient à cette époque pour s'affranchir des errements de la voûte romaine et arriver à un système rationnel et normal, au plan des travées.

Les arcs ogives et doubleaux, contrairement à l'usage d'alors, ne sont pas du même profil. En outre, ceux du chœur sont de matériaux et d'épures qui diffèrent de ceux des transepts et de la nef. Au chœur, ces membres organiques sont en tuf, mais assez rapprochés pour que cette pierre faible soit assez résistante.

Les panneaux des voûtes supérieures furent construits en moellons bruts de ce calcaire grisâtre que j'ai déjà indiqué ; il fallait connaître à fond ces matériaux peu consistants pour les employer sous cette forme négligée.

La voûte de la travée où se trouve la couture a disparu avant mes études ; je ne sais donc si cette couture y avait laissé son empreinte. C'est dans les murailles que nous la retrouvons tout aussi marquée qu'à l'extérieur ; elle divise au sommet l'arc de colonnade ; le cordon au-dessus est descendu selon un tassement insolite ; la marque s'élève dans le triforium jusqu'au milieu de la fenêtre de l'étage supérieur. Une lancette du triforium appartient donc à l'œuvre ancienne ; l'autre, à la nouvelle, de même qu'un pied-droit et l'arc de la fenêtre de claire-voie, où se trouve éliminée la pierre étrangère.

L'adjonction de la nef a ses colonnettes en schiste, bon ou mauvais, mis en délit et souvent éclaté et disjoint, ce qui a motivé le secours de crochets en fer.

L'œuvre nouvelle accuse une tendance timide, mais réelle, vers l'emploi de l'ornement, car les chapiteaux du triforium et les clefs des voûtes sont sculptés.

Les fouilles de 1865 ne nous ont donné aucune clef de voûte du chœur; tout fait supposer qu'à cette époque de sévère observation de la règle, les clefs n'étaient pas ornées; faites de tuf, elles se seront décomposées rapidement. Mais nous avons retrouvé la plupart de celles des transepts et de la nef; celles de la partie vieille sont en granit et n'ont pour ornement que des courbes géométriques; elles sont perforées au centre. Quant aux clefs en schiste du prolongement, elles étaient déjà en bien triste état lorsque nous les avons découvertes; c'est pis encore aujourd'hui; l'une d'elles cependant, qui représente un curieux masque à feuillages, ayant été cachée longtemps dans des ronces en dehors du parcours des visiteurs, n'est guère dégradée; je l'ai fait mouler.

XII.

Le schiste employé pour la construction de l'église de Villers provient, comme je l'ai dit, de deux gisements pour ainsi dire à pied d'œuvre et exploités par les moines pendant plusieurs siècles. Celui qui est à proximité du transept nord est dans l'enclos des ruines; l'autre, près de la porte de Bruxelles, appartient à M. Mosselman du Chenoy.

Ces carrières sont abondantes; l'exploitation, le débitage, la mise en chantier en furent faciles. Ces roches schisteuses sont à base simple; ce sont des bancs compactes et serrés; on dirait des fragments de murailles cyclopéennes.

Nous pensons que dans notre pays il n'existe pas de schiste réunissant des qualités plus parfaites, car d'ordinaire il se divise en feuillets rapprochés et supporte difficilement l'action du soleil, de l'humidité et des gelées.

Celui de Villers est fort dense, sa résistance à l'écrasement est très-grande s'il est de choix et posé en lit de carrière. Il a sur le granit l'avantage de la durée, car si l'église de Villers était construite au moyen de notre magnifique pierre bleue de Soignies ou des Ecaussines, elle serait actuellement dans un bien plus triste état.

Les carrières de schiste de la Roche, qui se trouvent à vingt minutes de l'abbaye, sont encore exploitées, mais leurs produits sont loin d'être comparables à ceux de Villers; le fer y entre avec la même facilité que dans la pierre de France ordinaire et l'influence du climat est trop forte pour leur nature.

Mais tout n'est pas pour le mieux dans cette pierre considérée au point de vue d'un monument tel que Villers; les bancs renferment beaucoup de parties médiocres et même mauvaises sans que l'on puisse les discerner aisément; ensuite il faut tenir compte des difficultés inhérentes à sa texture fibreuse, à l'ondulation naturelle de ses feuillets, et de ce qu'elle n'est guère invulnérable que mise sur lit de carrière; hors de là elle se désagrége plus ou moins sous des charges moyennes.

Son échantillon ordinaire est de $0^{m}20$; il est rare d'en trouver qui atteigne $0^{m}50$; sa longueur, qui s'arrête le plus souvent vers $0^{m}75$ à 1 mètre, est encore une source de difficultés dans les parties architecturées d'un monument; c'est avec toutes les peines du monde que l'on obtient des blocs d'un mètre et demi

Les colonnes, comme on le pense bien, ont nécessité des pièces exceptionnelles; c'est ainsi que l'on a exécuté d'une seule pièce :

A. Les bases avec une partie du socle;

B. Le tambour reposant sur cette base;

C. Chacune des trois assises dont se compose le chapiteau;

D. Le sommier à entailles d'ancrage qui repose sur ce dernier.

C'est dans ces tambours que l'on constate les assises les plus épaisses; elles vont de 0^m60 à 0^m80.

Le relâchement dans le choix des matériaux ne commença que lors de l'achèvement de la nef et de la partie supérieure de l'avant-corps. Les portions les plus récentes du grand œuvre sont les plus débiles et paraissent les plus vieilles.

Le tuf jaunâtre est de la nature de celui que l'on extrait à Maestricht, mais il provient, croyons-nous, de Linsmeau (canton de Jodoigne, Brabant). Son aspect, sa densité, son tissu le feraient prendre pour du calcaire jaune des environs de Metz; on le travaille de même; mais ce n'est pas un calcaire, au contraire, il a la faculté d'être réfractaire à l'action du feu; on l'emploie beaucoup pour des fours. D'abord très-tendre et blanchâtre, il se durcit et jaunit à l'air. Il est court et de moyen appareil. La pierre poreuse des grandes voûtes ressemble à du ciment et fut souvent prise pour tel. A la collégiale de Nivelles on en a construit la coupole romane et ses pendentifs, de même que les voûtes à vis des escaliers des tourelles.

Des moyens chimiques permettent de s'assurer que c'est une concrétion naturelle; si d'ailleurs c'était une pierre factice, on lui aurait évidemment donné la forme de voussoirs réguliers et non de moellons bruts. Cette pierre n'a pas de lit et se taille à la hache sans éclats; c'est un tuf calcaire du terrain quaternaire; on en rencontre dans diverses parties

du pays, par amas peu considérables, et il est à supposer que les gisements où l'on a pu trouver la quantité nécessaire pour les voûtes de Villers sont épuisés. Là encore on a su mettre la main sur des matériaux de premier choix dans leur espèce. De petit volume, sans force contre les intempéries, ils étaient peu propres à un autre emploi que pour des voûtes et des remplissages intérieurs.

A mon sens, cette pierre d'extrême légèreté résume ce que l'on peut imaginer de meilleur pour les panneaux de hautes voûtes ; je la crois supérieure aux poteries dont on fit emploi à l'époque byzantine et aux briques creuses.

La taille du schiste est assez facile, le temps a effacé sur les parois les coups de ciseaux. Un plus grand soin présida, comme de raison, aux parois extérieures. Tous les retours d'angle, pieds-droits, cordons, claveaux, sont ciselés et appareillés.

Les parements unis furent équarris grossièrement au ciseau et à l'aide du marteau ; on a laissé aux lits leurs plans naturels.

Les murailles sont composées de deux parements qui enferment un blocage de moellons moindres et de déchets ; c'est si bien relié que l'on ne voit nulle part de ces soufflures rendant nécessaire le reparementage, comme cela s'est présenté dans un certain nombre de nos monuments.

Les maçonneries sont d'une grande force ; elles n'offrent pas de trace de décomposition partielle ; la ruine résulte de causes générales, elle commença par la chute des grandes voûtes, puis par l'action destructive des arcs-boutants, qui ont poussé les murs hors de leur aplomb.

Au chœur tout est resté droit ; il n'y a là rien d'éton-

nant, car le chœur est appuyé par de vigoureux contre-forts disposés suivant cette forme polygonale qui offre tant de résistance; c'est une force inerte, greffée sur une fondation que j'ai explorée et qui constitue un véritable roc.

Une seule chose donne au chœur une apparence de vétusté et de ruine, ce sont ses restes d'encadrements en tuf qui, comme aux autres fenêtres, sont rongés et hors de place; mais si la main de l'homme ne s'en mêle pas, le chœur restera debout dans sa forme de lanterne pendant des siècles, après que tout le reste se sera effondré.

La rugosité du schiste, les cellules des assises, qui enferment un mortier très-dur, équivalent à une sorte d'ancrage qui empêche la disjonction des massifs; toutes les parties sont rendues solidaires l'une de l'autre.

A plusieurs années d'intervalle, deux fragments de la tour sud se sont détachés; l'un d'eux a roulé à dix mètres. Ces deux blocs de moellons médiocres forment une agglomération qu'il est quasi impossible de démolir ou même d'entamer sérieusement.

D'autres avantages résultent de la nature rude, grossière et abrupte de la roche schisteuse : quand elle est placée dans ses conditions normales, c'est bien la pierre la plus rebelle à tout changement; ce fut sans doute ce qui fit échapper le vénérable édifice à la fièvre d'*embellissement* qui régnait au siècle passé; on n'entama que la façade. Plus tard, lorsque le schiste fut dépouillé de ses couvertures, on n'eut garde de le démolir pour vendre ces matériaux de peu de valeur; il eût été plus facile d'exploiter les carrières voisines. Si, au lieu de matériaux grossiers, le monument avait été construit en calcaire, on l'aurait renversé, tout comme on

a fait sauter la somptueuse facade Louis XV en granit, qui a été convertie en chaux. C'est donc à cette pierre si commune que l'on doit la conservation relative de la construction.

J'ai opéré des tranchées pour reconnaître diverses fondations; on conçoit que cette exploration ait été circonscrite dans certaines limites, puisque le sol de l'église est recouvert de plus de trois mille mètres cubes de terres, de pierres et de décombres. Mais je suis parvenu à m'assurer que l'on ne se faisait pas une loi de suivre un niveau uniforme pour l'assiette des fondations; on bâtissait là où le terrain était bon. Les fondations du chœur, qui ont 3m50 de profondeur, commencent à un mètre plus bas que celles des colonnes de la nef. Elles décrivent un demi-cercle, continu, de 4 à 5 mètres de largeur au fond.

Dans cette fouille à l'extérieur, j'ai trouvé des ossements; c'était sans doute la place d'un ancien cimetière.

Dans le bulletin n° 2 du Comité des monuments du Brabant, j'ai produit ce renseignement que les colonnes ne sont pas au milieu de leur fondation, laquelle consiste dans une muraille formée de libages bien construits; cette muraille cesse d'être continue à quelques décimètres du pavement, car un arasement complet eût été du gaspillage de matériaux; on a élevé de là, pour l'assiette des socles de colonnes, des piles formées de fortes assises. Cet ouvrage est parfaitement raisonné.

L'empattement vers la nef centrale est plus large du côté de la basse-nef à cause de la charge oblique de la voûte de cette nef, qui aboutit hors de l'axe de la colonne au milieu de cette fondation.

Une remarque capitale, c'est que l'édifice a été érigé,

non pas par parties horizontales, mais par fractions verticales, comme si l'on était pressé de se servir de chacune dès qu'elle était achevée. Il est probable que l'on adopta ce système par suite du manque de matériel et de la difficulté de s'approvisionner de la chaux et des pierres étrangères. En outre, ce mode permettait d'occuper pendant la durée de l'œuvre un certain nombre de travailleurs de toutes professions, qui se trouvaient en partie parmi les convers. On remarque visiblement que l'on a élevé d'abord la maçonnerie du chœur, puis par fragments les transepts. On a poursuivi ensuite, au moins en deux fois, jusqu'à la couture. Ce qui est curieux, c'est que ces soudures, aussi nettes que si elles étaient d'hier, n'offrent pas la trace du moindre mouvement.

Il ne faut pas être constructeur pour comprendre que ce système, quelque facile et avantageux qu'il soit à certains points de vue, crée une situation critique au constructeur responsable. Si l'on devait encore dans nos édifices procéder de la sorte, les hommes compétents prédiraient des lézardes et des mouvements dangereux, même dans l'hypothèse où toutes les fondations du monument auraient été construites d'un seul jet.

Les fondations de Villers sont-elles dans ce cas, comme on en a l'exemple dans plus d'une église inachevée? Je n'ose me prononcer. Il serait intéressant de faire les recherches nécessaires pour s'en assurer positivement.

Quoiqu'il en soit, le but de stabilité fut atteint, malgré des conditions défavorables, et, croyons-nous, par des moyens simples et logiques dont la tradition est perdue peut-être.

La construction gothique est un inépuisable objet d'études et d'enseignement; elle s'est élevée à un rare degré de per-

fection ; or il est impossible qu'elle n'ait pas été perfectionnée autant et même plus qu'ailleurs dans cette question prépondérante de la fondation des grands édifices voûtés sur colonnes.

Villers nous offre un exemple unique ; il recèle dans ses fondations des secrets féconds pour l'avancement de l'art de bâtir ; or le Gouvernement rendrait un grand service à l'art en chargeant l'un de ses ingénieurs d'explorer le sous-œuvre de cette église et d'en produire les dessins et l'étude. On y fera, j'en ai la conviction, des découvertes qui, appliquées à un seul édifice, réaliseraient des économies bien supérieures aux frais de cette entreprise. Ceci est, au surplus, le petit côté de la question ; le véritable avantage est celui qui en résultera pour la stabilité de nos monuments. Sous le rapport des fondations des grandes églises, l'art moderne est en arrière ; il n'a pu profiter, comme pour les parties en élévation, des exemples du moyen âge ; le système le plus usuel consiste dans des massifs de maçonnerie, qui sont surabondamment volumineux dans la crainte qu'ils ne le soient pas assez.

A part même l'absence d'un système raisonné, il suffit d'une négligence, d'une erreur, pour occasionner des désordres considérables dans l'œuvre ; la nef ajoutée de l'église de Villers en offre un exemple ; c'est à la suite d'un mouvement qui l'a mise en péril qu'on a dû recharger les arcs-boutants du côté septentrional pour les équilibrer avec la voûte qui les maîtrisait. Selon moi, il faut en attribuer la cause à ce que l'on avait édifié une partie des colonnes sur fondation vierge et l'autre sur les murs de la crypte, que l'on avait même négligemment exhaussés ; il en est résulté le tasse-

ment accentué que l'on remarque au cordon d'étage à l'endroit de la couture.

Pour être juste, je m'empresse de reconnaître que l'architecte du prolongement de la nef n'eut pas ses coudées franches, car tout dans cette œuvre témoigne d'une sévère économie et du besoin d'en finir au plus vite avec cette construction qui s'élevait à la place de l'ancienne église. Cette dernière sous le rapport de l'art était un obstacle, mais, reliée à la nef centrale, elle donnait toute satisfaction pour le service du culte.

On n'est pas d'accord quant à l'influence de la végétation sur la durée des voûtes. Les uns disent qu'elle protége, les autres qu'elle nuit; il faut s'entendre : quand elle est moyenne, elle absorbe l'humidité et forme un abri; son balancement ne peut avoir d'influence; les racines servent même de ligatures ; mais, quand les arbustes sont devenus trop forts, les grands vents impriment à leur tronc un mouvement de levier qui désagrége les voussoirs. En somme, le taillis a été favorable à la conservation ; si l'on avait, au début, garni l'extrados des voûtes d'une couche de terre et fait un semis d'arbustes de petite taille, je pense qu'il nous en serait resté la majeure partie.

Il résulte de témoignages antérieurs à mes souvenirs que la voûte de l'adjonction seule était tombée en 1839; que celle de la nef vieille, ayant dès lors un défaut d'armure, commença à se détacher par morceaux dès 1842, pour arriver successivement à l'état où elle se trouve aujourd'hui. Je connus cette ruine célèbre en 1844, et c'est de la fin de cette année à 1850 qu'eut lieu l'éboulement des voûtes du chœur et des croisillons des transepts.

Dans le tracé de ses voûtes, l'architecte appliqua plusieurs progrès de détail; je ne prétends pas qu'il en ait été l'initiateur, mais je tiens à établir que son œuvre était pour le moins au niveau de son époque. Il était d'usage de donner le même profil aux arcs-doubleaux et aux arcs ogivaux; la forme usuelle était de deux tores d'arêtes séparés par des chanfreins; cette figure, inscrite dans un plan carré, était, aux premiers de ces arcs, normale à la voûte et prenait aisément place sur le tailloir d'un chapiteau. Mais il n'en était pas de même pour l'arc ogival que l'on forma d'une moulure amincie sur la face, s'harmonisant mieux avec l'arête qu'elle marquait. Il en résulta un autre avantage : ce fut que cette moulure se logea mieux dans le petit espace disponible à chaque coin du support.

J'ajouterai ceci à propos des voûtes à double travée : les arcs ogivaux étaient habituellement en demi-cercle; nous les avons mesurés avec assez d'exactitude pour dire qu'ici ils ont plus de hauteur que la moitié de leur corde, ce qui les rendait plus résistants.

L'exemple que l'on possède à l'entrée du chœur d'une voûte en deux travées qui, même réunies, figurent, non pas un carré, mais un rectangle allongé, est rare dans l'architecture du commencement du XIIIe siècle. Cette disposition avait sans doute une autre cause que celle supposée, qu'en réunissant en un carré deux compartiments de voûtes, les constructeurs gothiques suivaient, sans trop s'en rendre compte (ce dont je doute fortement), les exemples des Romains; je pense avoir trouvé le motif de cette structure; mais, pour l'exposer et le démontrer, je devrais entrer dans des développements étendus qui sortiraient du cadre de cette notice.

Un point de construction qui mérite d'être noté, c'est que les arcs ogivaux et doubleaux des voûtes, tant que leur courbe n'est pas assez détachée du mur pour perdre l'équilibre, sont en moellons de petit appareil, certainement maçonnés à la main ; on ne fit emploi de ceux de calibre ordinaire que dans la partie de courbure exécutée sur ceintrages et couchis.

XIII.

Il me reste à compléter par quelques notes rapides l'étude archéologique très-sommaire de ce monument.

La crypte enclavée sous l'extrémité ouest de la nef était, ai-je dit, construite sous une église antérieure à cette nef. Une ancienne baie de fenêtre souterraine prouve que cette église n'avait pas de bas-côtés. Cette crypte n'a pu être qu'un lieu de sépulture et non pas un local pour service religieux, ce qui eut nécessité un niveau plus élevé pour sa voûte, lequel correspond à celui de la vallée. Jamais on n'a pu s'y introduire comme dans une église souterraine, mais on y pénétrait comme dans une cave ; du reste, une église basse n'est pas divisée par une épine de colonnes au centre. Elle ne se termine pas non plus par un mur plat, mais par une absidiole.

Elle est romane en tous points et, je l'ai dit à satiété, la nef qui la surmonte est gothique ; il y a entre les deux un siècle de différence ; si d'ailleurs elles avaient été contemporaines, elles auraient le même axe ; elles ne l'ont pas et même la crypte présente un hors d'équerre dépourvu de toute raison d'être par rapport à l'état des lieux et qui, sans doute, était commandé par la disposition de l'église primitive.

J'ai dit qu'ayant sondé à cet endroit la fondation d'une

colonne de la nef, j'y ai trouvé une preuve évidente de ce que j'avance : c'est que sur le mur de la crypte est montée jusqu'au niveau du socle une pile d'arasement d'une maçonnerie médiocre et tout autre que celle de la muraille.

Enfin, dans la substruction et le prolongement de la nef, les vides et les appuis n'ont rien de commun, à telle enseigne que le fond de la crypte dépasse d'environ un mètre l'axe de la troisième colonne.

Comme on pouvait se demander si cet édifice souterrain n'était pas à la place même du chœur de l'ancienne église, j'ai pratiqué en avant de la façade occidentale des excavations pour retrouver les fondements d'un transept ou d'une nef, mais je n'y ai rencontré que des massifs isolés, incorrects et ne répondant à aucun plan; du reste, le chœur eût été, dans l'hypothèse, plus grand que celui du temple actuel, ce que l'on ne peut admettre.

La cave sur laquelle le porche est érigé, fut sans doute une dépendance utile, mais elle résulte d'une nécessité, celle de descendre la fondation au niveau de la crypte; dès lors, il a suffi d'une voûte en berceau pour former la cave.

Le porche, que le premier j'ai jugé avoir été conçu et érigé en un simple rez-de-chaussée, est en cela conforme à ceux de l'ordre de Cîteaux; il en revêt le caractère sous les autres rapports. Dans ses murailles, il appartient au roman pur; cependant une pointe ogivale perce dans ses voûtes. Ses étages gothiques furent élevés environ trois quarts de siècle plus tard.

Le plan de l'église de Villers rompt complètement avec les principes qui ont présidé aux dispositions des parties antérieures; les idées se sont élargies; c'est pour une sorte de

cathédrale que l'on s'est prononcé ; c'est bien là un type pur de l'art ogival primaire. Cette grande entreprise dut, pensons-nous, être conçue sous l'abbé Conrad de Seyne (1209-1214), devenu plus tard cardinal et légat du Pape dans le midi de la France.

J'ai indiqué la marche de cette œuvre puissante, interrompue à la rencontre de l'église primitive pendant un grand nombre d'années. La date du vœu formé par Daniel d'Yssche (vers 1251), à la suite duquel on abattit cette église pour achever la grande nef, concorde on ne peut mieux avec la date de 1267, que la chronique abbatiale fixe pour la pose de la croix terminale au sommet du pignon de façade.

Il est inutile d'insister sur la question du coté ancien et du côté nouveau de la nef ; la structure de celui-ci ne fait qu'une avec les étages d'avant-corps, qui sont, comme je l'ai mentionné, d'un dessin plus récent ; son tassement à l'endroit de la soudure, la manière dont cette dernière se montre au dedans et au dehors, le relâchement dans la construction et divers points de détails établis au cours de cette notice, ne permettent aucun doute sur cette question importante.

J'ajouterai que les ornements aux chapiteaux et aux clefs de voute sculptées de la jonction sont peu compatibles avec la règle de Cîteaux ; ils s'expliquent mieux en admettant l'époque indiquée où cette règle avait vieilli et était moins rigoureusement observée.

En 1275, on mit la croix sur la flèche du chalcidique.

L'achèvement du chœur des convers, de 1276 à 1285, semble en contradiction avec le fait précité de l'achèvement

du pignon occidental en 1267; mais on se l'explique en réfléchissant qu'il ne s'agissait ici que de la *grosse construction*; les dates subséquentes se rapportent aux travaux intérieurs et à ceux des aménagements du mobilier; de notre temps les choses ne vont guère plus vite.

Pour terminer, je ferai cette remarque que, dans la restauration de l'avant-corps, j'ai exclu les éléments autres que ceux qui en quelque sorte s'imposent d'eux-mêmes et concordent avec l'état du lieu; les artistes qui voudront se livrer à des études pour la restauration conjecturale de l'ancienne église de Villers, à l'époque de sa splendeur première, trouveront dans mon travail des points de repère importants et exacts. La tâche dont j'ai été chargé ne va pas au delà.

Émile Coulon,
Architecte provincial.

LES MONUMENTS RELIGIEUX DISPARUS

DE MALINES

I.

ÉGLISE DES SS.-PIERRE-ET-PAUL.

Dès le XIIIe siècle, il existait à Malines une chapelle placée sous l'invocation des apôtres saints Pierre et Paul; cet oratoire primitif est devenu le noyau de la paroisse actuelle, qui prit naissance au XIVe siècle. Godefroid de Breda, par testament daté du 25 avril 1246, fit des legs spéciaux à *toutes* les églises de Malines. Or, comme la chapelle de Saint-Pierre n'est point mentionnée parmi celles-ci, nous devons croire qu'elle n'était pas encore élevée au rang paroissial; en outre, l'historien J.-J. de Munck relate qu'en 1295 la chapelle en question dépendait encore spirituellement de la paroisse de Saint-Rombaut; il appuie son assertion sur la charte de fondation de l'hospice de Saint-Julien, lequel fut érigé en cette année dans la circonscription de Saint-Rombaut, bien qu'il s'élevât à fort peu de distance de la chapelle des Saints-Pierre-et-Paul. Toutefois le même écrivain ajoute que dès 1342 la paroisse de Saint-Pierre existait canoniquement. D'après ces divers renseignements, il faudrait placer l'origine de la paroisse dans

la première moitié du XIVe siècle, ce qui est conforme à l'opinion de l'historiographe Gurnez, qui fixe l'année 1308. Il est vrai que De Munck précité rapporte un acte relatif à la division des doyennés faite en 1272 par Nicolas de Fontaines, évêque de Cambrai, et que, suivant cette pièce, la ville de Malines, comprenant les églises de Saint-Rombaut, de Notre-Dame, de Saint-Jean, de Saint-Pierre, de Neckerspoel et du Béguinage, était distraite du doyenné de Bruxelles. Parmi les églises désignées, plusieurs étaient paroissiales depuis 1252, mais les autres pouvaient être de simples lieux de prières, sans qu'il y fût attaché aucune juridiction pastorale.

D'ailleurs la date précise de l'institution canonique de la paroisse de Saint-Pierre ne nous intéresse qu'indirectement pour l'histoire monumentale de l'église, puisque nous savons que celle-ci était une construction du commencement du XIVe siècle.

L'église des Saints-Pierre-et-Paul, dont on retrouve encore les vestiges dans le sous-sol de la place Saint-Pierre, avait une longueur totale de 170 1/2 pieds de Malines (47 mètres 599 mill.) sur une largeur de 65 pieds, même mesure (17 mètres 514 mill.). Le transept comptait 91 pieds de long (25 mètres 298 mill.). Le chœur mesurait 56 pieds (15 mètres 568 mill.). La grande nef avait 29 pieds de large (8 mètres 62 mill.) (1).

L'église était en majeure partie construite en pierre blanche. La nef principale, reposant sur dix piliers mono-cylindriques, était accostée de deux nefs latérales, par lesquelles elle

(1) Le pied de Malines équivaut à 28 centimètres.

recevait le jour au moyen de six fenêtres percées de chaque côté ; une septième fenêtre s'ouvrait sur la partie inférieure des bas-côtés, dans la façade principale.

Au côté septentrional du chœur fut bâtie, au XVIe siècle, la chapelle de Notre-Dame ; tandis que du côté méridional se dressait la chapelle du Saint-Nom-de-Jésus, consacrée le 25 avril 1527. Le chevet de ces oratoires était polygonal. Le transept était séparé du chœur, depuis 1621, par un jubé à triple voûte, en maçonnerie. Cette dernière construction était revêtue de figures d'anges, bas-reliefs en pierre de France dont j'ai vu les restes et qui n'attestent aucune valeur artistique sérieuse.

Le chœur, garni de part et d'autre de stalles en bois de chêne, était de forme rectangulaire, fermé par un mur plat percé d'une grande fenêtre, la seule qui y projetât la lumière. Dans cette baie se trouvait représenté, d'après un carton de Michel Coxie ou Van Cocxyen, *le Sauveur remettant les clefs à saint Pierre*. Cette scène se détachait sur un horizon figurant la mer, où les compagnons de l'apôtre se livraient à la pêche. Plus bas : d'un côté était agenouillé Charles-Quint en costume impérial ; derrière lui se tenait debout Charlemagne ; l'impératrice occupait le côté opposé, ayant derrière elle sainte Elisabeth ; sous les personnages se déroulait une inscription dont le texte est perdu. Cette verrière, traitée dans le style de l'école italienne, portait la date 1548.

Sous le vitrail se dressait le maître-autel, surmonté du tabernacle. Cet édicule avait été entrepris et exécuté en 1706 par le sculpteur Jean-Fr. Langhmans, au prix de 600 florins. Le tabernacle était muni de deux anges adorateurs et couronné par l'image du *Salvator mundi* tenant sa

croix de la main gauche. Cette figure en bois de tilleul avait la grandeur humaine.

Au milieu du jubé s'ouvrait la porte livrant accès au chœur; sous les voûtes latérales on voyait au nord l'autel de Saint-Léonard, au sud l'autel de Sainte-Anne.

L'entrée principale du temple était ménagée au couchant, sous la tour ; celle-ci, entièrement en pierre blanche, se composait d'un tronçon carré, percée au-dessus du portail d'un *oculus ;* à l'étage supérieur s'ouvraient, à chaque face, des fenêtres ou des baies garnies d'abat-son. Enfin une galerie ajourée la terminait à la naissance de la flèche octogonale, également en pierre. En 1608, la tour fut munie d'une horloge. La hauteur totale du clocher était de 150 pieds de Malines (41 mètres 700 mill.). En 1559, il avait été pourvu de cinq nouvelles cloches par le fondeur Jacques Wagewyns.

Les deux portes du transept, fermées comme dans la plupart de nos églises au XVIIe siècle, furent remplacées par une entrée pratiquée dans la basse-nef du côté de la rue de l'Empereur, « au petit cimetière », et par une autre porte sous la seconde fenêtre de la nef méridionale, près de la tour.

Derrière la chapelle du Saint-Nom existait un escalier de pierre menant à la tribune du haut de laquelle Marguerite d'Autriche avait coutume d'assister aux offices. Cette tribune communiquait avec le palais de Savoie au moyen d'une galerie en bois surplombant la voie publique en manière de pont.

Lorsque la gouvernante Marguerite s'établit à Malines, elle devint, par le fait de son habitation, paroissienne de l'église de Saint-Pierre ; à la suite de cette circonstance, la prin-

cesse y transféra la confrérie noble et royale de Saint-Sébastien, association qu'elle avait fondée en 1505 à Pont-d'Ains, en Bresse.

Marguerite étant morte le 1er décembre 1530, en son palais de Malines, ses entrailles furent déposées dans un vase de plomb et inhumées dans le chœur de son église paroissiale, près du maître-autel, du côté de l'Évangile et en face du tabernacle, qui était alors adossé au mur du côté de l'épître. Un remarquable monument funèbre, du sans doute à quelque maître éminent, perpétua la mémoire de la gouvernante des Pays-Bas jusqu'au moment où les iconoclastes le détruisirent; malheureusement nul dessin n'existe de ce cénotaphe: pour en donner une idée, nous devons nous borner aux vagues prescriptions des exécuteurs testamentaires de la princesse. Ceux-ci décidèrent que le monument serait placé « contre un beau mur illec, estant tout joindant » ledit saint sacrement, à l'opposite du lieu ou sont les dites » ventrailles : une belle representacion d'albastre de la » dicte dame priant, estant présentée par saincte Marguerite avecq les ouvraiges alentour où seroient les armoieries des quatre quartiers (1) de la dicte dame avec son » épitaphe au bas. — Item de poser sur les dictes ventrailles » une plate de cuyvre en une pierre qui seroit fait à propos » pour mémoire perpetuelle de ladicte feue dame. »

L'inscription funèbre, conservée jusqu'en 1777, était encastrée dans le mur du côté de l'Évangile: mais depuis le XVIIe siècle elle était cachée par des feuilles de cuir doré dont le chœur était tendu.

(1) Autriche, Portugal, Bourgogne, Bourbon

Elle portait ces mots :

D. O. M.

ILLUSTRISSIMÆ MARGARETI

ARCHIDUCISSÆ AUSTRIÆ,

INVICTISSIMI MAXIMILIANI IMPERATORIS NATÆ,

AC PRINCIPIS HISPANIARUM PRIMO

DEIN DUCIS SABAUDIÆ

RELICTÆ,

HARUM INFERIORUM REGIONUM GUBERNATRICI

CAROLUS QUINTUS CÆSAR AUGUSTUS

AMITÆ POSUIT.

Le 7 août 1547, l'église fut cruellement éprouvée par l'explosion de la poudrière Sant-Poort ; suivant les comptes paroissiaux, les fenêtres souffrirent tant de ce désastre, qu'elles durent être momentanément bouchées au moyen de roseaux et de pièces de drap de Campine. Les toitures du chœur et de la nef subirent également de notables dommages. C'est à la suite de cette catastrophe que Charles-Quint fit renouveler à ses frais, en 1548, la verrière du chœur.

Vers la même époque (1548), ou peu après, fut placé dans le transept méridional un vitrail portant l'effigie de François Ier ; il est probable que celui-ci fut exécuté aux dépens de ce roi de France. Dans la nef du nord figurait une autre fenêtre où se trouvait dépeint Antoine Perrenot de Granvelle, alors évêque d'Arras. L'église renfermait, plus anciennement, une verrière du XIVe siècle représentant Jean Ysewyns, d'abord curé de Saint-Pierre et plus tard évêque de Tripoli. Ce personnage avait été, durant le schisme d'Occident, appelé aux fonctions d'administrateur temporel et

spirituel du diocèse de Cambrai, dont l'ordinaire suivait, en opposition de Rome, la cause de la papauté d'Avignon. Enfin nous rencontrons dans les comptes qu'en 1561 un verrier fut indemnisé pour avoir placé le portrait de la reine de France dans une fenêtre qu'il restaura.

Après la suppression de l'ordre des Jésuites, il fut question de transférer le siége de la paroisse dans l'église délaissée par ces religieux. Par décret du 1er décembre 1777, l'empereur permit aux marguilliers de Saint-Pierre de démolir leur ancienne église et d'en vendre les matériaux ainsi que le mobilier désormais inutile.

Le cardinal de Franckenberg procéda le 26 mai 1778 à la translation solennelle du saint Sacrement dans la nouvelle église; le 25 septembre suivant furent exhumées les entrailles de Marguerite d'Autriche et déposées ensuite dans le chœur des ci-devant Jésuites.

Dès le 15 mai 1779, on procéda, en vertu de l'autorisation impériale, à la vente des objets mobiliers qui garnissaient l'ancien temple. C'est alors que furent exposées aux amateurs les pièces suivantes, que nous citons telles qu'elles ont été annoncées par les affiches officielles :

« Le maître-autel, en forme de tombe, orné d'un retable corinthien avec tabernacle, hauteur 27 pieds de Malines, largeur 16 pieds. La table de l'autel, 11 pieds de long sur 3 pieds 7 pouces de haut.

» L'autel du Saint-Nom-de-Jésus, hauteur 34 pieds, largeur 16 pieds. La table de l'autel, longue de 9 pieds, haute de 3 pieds 8 pouces. »

Cet édicule, dû au ciseau de Théodore Verhaegen, portait à son sommet le monogramme du Sauveur, entouré de

rayons et de chérubins, et une statue de l'Enfant-Jésus; cette image a été transférée à la nouvelle église.

« L'autel de Notre-Dame avec une statue de la sainte Vierge, hauteur 57 pieds, largeur 16 pieds. La table, longue de 8 pieds, haute de 3 pieds 7 pouces.

» Les deux autels placés sous le jubé, en forme de tombe, surmontés de deux figures, sans retable, hauteur de la table 3 pieds 9 pouces, longueur 9 pieds 4 pouces.

» La chaire de vérité en bois de chêne, représentant *la Prédication de saint Pierre et de saint Paul*, largeur prise à l'intérieur de la balustrade, 11 pieds; longueur, y compris l'escalier, 14 pieds. »

Cette chaire avait été exécutée par Pierre Valckx, d'après un croquis de E.-J. Smeyers, aux frais du baron Roose. Elle fut achetée par l'église de Tirlemont, où elle se trouve encore.

« Une balustrade de marbre avec double porte d'entrée, clôturant la chapelle du Saint-Nom, avec vingt-deux colonnettes en cuivre et quatre chandeliers, hauteur 17 pieds, longueur 23 pieds.

» Une balustrade en marbre noir et blanc avec double porte d'entrée; seize colonettes et six chandeliers en cuivre. Provenant de la chapelle de Notre-Dame.

» Quatre confessionnaux en chêne, cinq tribunes ou bancs d'œuvre avec leurs boiseries.

» Le grand portail. La baie de la porte mesurait 18 pieds de hauteur sur 14 pieds 5 pouces de largeur.

» Les stalles du chœur (époque Renaissance), des caisses à reliques, des tableaux, du cuir doré, des chandeliers en cuivre fondu et en cuivre repoussé, des trônes et des chandeliers de bois, etc. »

Nous possédons peu de renseignements touchant les peintures qui décoraient l'ancienne église de Saint-Pierre. Descamp, dans son *Voyage pittoresque*, n'a rencontré qu'une seule toile remarquable dans ce temple, c'était une peinture de Th. Boeyermans : *Saint Charles Borromée intercédant pour les pestiférés auprès de la sainte Vierge*. Ce tableau existe encore dans l'église actuelle de Saint-Pierre.

Il y avait encore dans l'église une copie du tableau de Rubens : *Sainte Anne instruisant la sainte Vierge*. Dans l'oratoire du Saint-Nom se trouvait *une Circoncision*, avec volets, par Van Heurt. Ce triptyque figurait au XVIIe siècle sur l'autel de la chapelle; celle-ci renfermait alors, outre une boiserie de ce temps, plusieurs petits tableaux et quelques monuments funèbres. Nous avons retrouvé une quittance délivrée en 1481 à Catherine Osteens par le peintre Jean De Bruyne, lequel déclare avoir reçu la somme de dix-neuf florins du Rhin pour un triptyque « peint des deux côtés » et placé sur l'autel de Saint-Ewald.

L'église actuelle de Saint-Pierre possède, provenant du temple démoli, un bon panneau du XVIe siècle : *la Sainte Trinité*, sujet finement traité avec une infinité de figures; huit panneaux du XVIe siècle représentant les *huit béatitudes* : une médiocre vue de l'*Explosion de la poudrière dite Sant-Poort;* enfin cinq statuettes des patrons contre la peste : *saint Sébastien, saint Antoine l'Hermite, saint Christophe, saint Roch* et *saint Adrien*. Ces figures en bois polychromé sont du XVIe siècle.

A la vente des objets d'art, en 1778, fut exposée une image de saint Roch par Nicolas Van der Vekene, ainsi que les décorations en marbre noir et blanc de l'épitaphe du baron

de Vicq, par Luc Fayd'herbe. Enfin, à ce moment, plusieurs pièces intéressantes disparurent, sans que nous sachions ce qu'elles sont devenues; parmi celles-ci nous citerons un panneau du xve siècle portant, outre les portraits de Guillaume de Gorterre, de son épouse Elisabeth Volckaerts, décédée en 1446, et de leurs fils, celui de leur neveu Guillaume de Gorterre dit Sombeke; une toile, *la Sainte Famille,* surmontant la tombe de Claire-Thérèse d'Ancré et due au pinceau de la défunte. La plupart des biographes malinois s'accordent à parler de C.-T. d'Ancré comme d'une artiste habile; malheureusement, elle ne nous a laissé aucun échantillon connu de son talent.

L'église, vendue publiquement le 4 août 1781 pour la somme de 6,500 florins, fut abattue l'année suivante.

La démolition commença le 4 février 1782. En 1786, on enleva les murs et le grillage qui entouraient le cimetière. Le grillage fut en grande partie placé au château de Schiplaeken, sous Elewyt.

Les nombreuses inscriptions funéraires que renfermait l'église sont conservées dans l'ouvrage *Provincie*, *Stadt*, *District van Mechelen opgeheldert,* etc., par le chanoine Van den Eynde, tome I; mais il n'existe aucune vue du vaisseau intérieur de l'édifice; nous ne pouvons juger de l'aspect de la construction que par quelques vues extérieures, toutes prises du côté du midi, et par la reproduction de l'intérieur de la chapelle du Saint-Nom.

Plusieurs personnages de renom occupèrent les fonctions curiales de la paroisse de Saint-Pierre; tels sont Jean Ysewyns, évêque de Tripoli, dont nous avons déjà parlé plus

haut; Jean Paludanus, docteur en théologie à l'Université de Louvain; Mathias Hovius, archevêque de Malines, et Jean Domyns, écrivain ecclésiastique.

EMMANUEL NEEFFS.

(A continuer.)

1878.

32.

ÉGLISE DE St PIERRE ET St PAUL, A MALINES, DÉMOLIE EN 1782

COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS.

RÉSUMÉ DES PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCES

des 4, 10, 11, 18 et 25 mai; des 1er, 6, 8, 14, 15, 22, 26 et 29 juin 1878.

PEINTURE ET SCULPTURE.

La Commission a approuvé :

1° La proposition de restaurer les peintures et les boiseries qui décorent le local du palais de Liége occupé par M. le Procureur général près la Cour d'appel; Palais de Liége.

2° Les cartons des verrières peintes destinées aux trois grandes et aux quatre demi-fenêtres de la chapelle des Comtes de Flandre, à l'église de Notre-Dame, à Courtrai : auteur, M. Bethune; Chapelle des Comtes de Flandre, à Courtrai.

3° Les dessins de M. Vander Poorten pour les vitraux peints à placer dans les fenêtres de l'église de Nederheim (Limbourg); Église de Nederheim.

4° Les projets des statues de Saint-Antoine de Padoue et de Saint-Materne à exécuter par M. Vermeylen pour l'église de Suarlée (Namur). Église de Suarlée.

— Il résulte de renseignements fournis au département de l'intérieur par M. le Ministre de la justice, que le conseil Église de Notre-Dame, à Bruges.

de fabrique de l'église de Notre-Dame, à Bruges, a fait enlever le voile en albâtre sculpté qui recouvrait la nudité de l'Enfant Jésus du groupe de Michel Ange, qui se trouve dans cet édifice. (V. XVIe année, p. 661, et XVIIe année, p. 142.)

Église de St-Pierre, à Uccle.

— Des délégués ont procédé récemment à l'examen d'un lustre en cuivre appartenant à l'église de Saint-Pierre, à Uccle (Brabant), et que le conseil de fabrique demande l'autorisation de vendre.

Ce lustre provient, d'après la tradition, de l'ancien couvent de Boondael, auquel il a été donné par les archiducs Albert et Isabelle. Il a été réparé et complété.

La Commission a émis l'avis, après avoir entendu le rapport de ses délégués, que l'autorité supérieure doit s'opposer autant que possible à l'aliénation des objets mobiliers qui décorent nos églises. Le lustre dont il est question, tout en n'étant pas du même style que l'édifice, n'est pas dépourvu de mérite artistique; il servirait parfaitement à la décoration de l'église, et il serait regrettable que la fabrique ne l'utilisât plus.

Toutefois, si, pour des raisons majeures, on persistait à vouloir le vendre, il conviendrait de n'autoriser l'aliénation qu'au profit du Gouvernement, qui, comme le propose le comité provincial des membres correspondants, placerait le lustre au Musée royal d'antiquités.

CONSTRUCTIONS CIVILES.

Ont été approuvés :

Construction d'hospices à Anvers, Spiennes et Termonde.

1° Les plans d'un hospice de vieillards à construire à Anvers, rue Lozanne : architecte, M. Dieltiens ;

2° Le projet d'un petit hôpital à ériger à Spiennes (Hainaut) au moyen d'un legs fait par M. le comte Ernest de Glymes;

3° Le plan relatif à l'agrandissement de deux salles de l'hôpital de Termonde;

4° Le projet d'une justice de paix, avec locaux pour l'administration communale de Rousbrugge-Haringhe. Le premier projet, dressé par M. l'architecte Croquison, a été modifié à la demande du Collége. Maison commun. de Rousbrugge-Haringhe.

— Des délégués ont examiné, le 7 juin, à la demande de M. le Ministre de l'intérieur, les travaux de consolidation exécutés au campanile de la tour des Halles d'Ypres. Halles d'Ypres.

Ces travaux, dont les plans avaient été approuvés le 1er septembre 1877, consistent dans le renouvellement de diverses pièces de charpente, le remplacement des ancrages et des fers supportant les cloches du carillon.

La Commission a émis l'avis que le Gouvernement peut liquider le subside promis pour cette restauration, dont la dépense s'est élevée à 15,781 francs, soit 927 francs de moins que le montant de l'estimation.

ÉDIFICES RELIGIEUX.

PRESBYTÈRES.

La Commission a approuvé les projets relatifs à des travaux de réparation et d'appropriation à exécuter aux presbytères de Molembais-Saint-Pierre, sous Huppaye (Brabant); Pollaere (Flandre orientale); Courrière et Scy (Namur). Appropriation et construction de divers presbytères.

Elle a également donné son approbation aux plans des presbytères à construire :

A Mont-Saint-André (Brabant);

A Havré (Hainaut);

A Bodange, commune de Fauvillers (Luxembourg),

Et à Spontin (Namur).

ÉGLISES. — CONSTRUCTIONS NOUVELLES.

Ont été approuvés :

Construction d'églises à Ruddervoorde, La Hestre, La Broucheterre, Spy et Assesses.

1° Les plans relatifs à la construction d'églises :

A Ruddervoorde (Flandre occidentale) : architecte, M. Verhaegen ;

A La Hestre et à La Broucheterre, sous Charleroi (Hainaut).

Ces deux projets ont été modifiés par M. l'architecte Bonnet conformément aux indications du Collége.

A Spy (Namur), sous les réserves ci-après, dont l'auteur, M. Bruyenne, tiendra compte dans le cours des travaux :

a. Augmenter l'inclinaison des toitures;

b. Placer la flèche de manière à ce que chacune de ses faces corresponde à l'une des faces de la tour ;

c. Supprimer l'escalier circulaire projeté dans l'une des piles de la tour; cet escalier peut être placé dans l'angle formé par la tour et l'une des nefs latérales.

Il a été convenu, en outre, que les piliers, les colonnes engagées, les contre-forts, les cordons et, en général, toutes les parties essentielles de l'édifice, seront construites en pierre de taille.

A Assesses (Namur) : architecte, M. Glibert. L'auteur a été invité toutefois à supprimer l'encadrement régulier projeté aux fenêtres; il devra se borner à continuer autour de ces fenêtres les assises des murs, sans changement d'appareil ni de matériaux ;

2° Le plan dressé par M. l'architecte Taeymans pour l'agrandissement de l'église de Ryckevorsel (Anvers). Ce projet a été modifié d'après les indications de la Commission ; Agrandissement des églises de Ryckevorsel et de Jemelle.

3° Le projet d'agrandissement de l'église de Jemelle (Namur) ;

Un premier projet où la nouvelle partie de l'église affectait la forme circulaire avait donné lieu à des observations sérieuses. Dans une conférence à laquelle assistaient M. le bourgmestre et M. le curé de Jemelle, ainsi que M. l'architecte Vandewiele, le Collége a démontré les nombreux inconvénients qui seraient résultés forcément des dispositions générales proposées pour l'édifice, et il avait été convenu, de commun accord, que l'architecte étudierait un projet nouveau, conçu de manière à agrandir rationnellement l'église actuelle, c'est-à-dire par l'adjonction d'un transept et de travées en rapport avec la construction ancienne. C'est dans cet ordre d'idées que sont dressés les plans qui ont été approuvés.

Il y aura lieu toutefois de donner plus d'inclinaison aux toitures des basses-nefs et de remplacer le mur de clôture projeté autour de l'église par une simple haie.

4° Le plan élaboré par M. l'architecte Baeckelmans pour le pavement à établir dans la nouvelle église de Saint-Amand, au Stuyvenberg, à Anvers ; Église de St Amand, à Anvers.

5° Les dessins de divers objets mobiliers destinés aux églises de : Ameublement de diverses églises

Kruysweg, commune de Lillo (Anvers), maître-autel ;

Mariakerke (Flandre orientale) : stalles et banc de communion ;

Nederheim (Limbourg) : maître-autel, bénitier et meubles de sacristie ;

Bassenge (même province) : deux autels latéraux et buffet d'orgue ;

Falisolle (Namur) : buffet d'orgue ;

Dinant (même province) : jubé et buffet d'orgue.

TRAVAUX DE RESTAURATION.

Ont été approuvés :

Réparation de diverses églises.

1° Les projets de diverses réparations à exécuter aux églises de :

Nieuwenhove (Flandre orientale) ;

Nimy (Hainaut) ;

Jumet (même province) ;

Chapelle-à-Oie (même province) ;

Quévy-le-Grand (même province).

Il résulte de certains articles du devis qu'on compte employer des pierres de taille pour recouvrement de contreforts, réparations aux corniches du chœur et des bas-côtés et restaurations à la façade ouest. La Commission a recommandé à l'architecte de conserver scrupuleusement le caractère actuel des membres d'architecture à restaurer ou à renouveler, l'église de Quévy-le-Grand, ornée d'une charpente apparente sculptée, étant signalée comme offrant un certain mérite artistique.

Op-Glabbeek (Limbourg) ;

Nederheim (même province) ;

Regnez, commune de Bihain (Luxembourg) ;

2° Les comptes des recettes et des dépenses faites en 1877 pour la restauration des églises monumentales de :

Restauration des églises de St-Rombaut et de N.-D. au delà de la Dyle, à Malines, St-Pierre, à Louvain, St-Jean-Baptiste, à Bruxelles, St-Quentin, à Hasselt, Walcourt et St Hubert.

Saint-Rombaut, à Malines (tour). On a démoli pendant cet exercice les ornements et moulures du contre-fort gauche de la façade est, au-dessus de la toiture de l'église; ces ornementations ont ensuite été partiellement reconstruites;

Notre-Dame au delà de la Dyle, à Malines, restaurations diverses en recherche et qui ont occasionné une dépense de fr. 11,189-95;

Saint-Pierre, à Louvain;

Saint-Jean-Baptiste, au Béguinage, à Bruxelles. On a renouvelé la corniche de couronnement et les consoles d'amortissement à la face nord de la nef principale.

Les six fenêtres de cette face, ainsi que les contre-forts, ont été refaits en partie; la surface du parement uni comprise entre les contre-forts a dû être entièrement reconstruite. Le même travail a été effectué à la partie en retour du transept, face nord-ouest; à la fenêtre, on a renouvelé les chambranles et refait le parement uni qui entoure cette fenêtre, ainsi que celui entre les consoles d'amortissement des contre-forts.

Saint-Quentin, à Hasselt. On a renouvelé en grande partie les contre-forts du pourtour du chœur, placé des meneaux et dégagé la voûte de la chapelle de la Sainte-Croix de la couche de mortier qui la couvrait;

Walcourt (Namur);

Saint-Hubert. On a continué les travaux de reconstruction du mur de revêtement de la partie inférieure du transept, vers la cour du pénitencier, etc.;

Église de St-Pierre, à Louvain.

3° Les projets des travaux de restauration à exécuter :

Au chevet du chœur de l'église de Saint-Pierre, à Louvain : architecte, M. Frische ;

Chapelle du Saint Sang, à Bruges.

Aux tourelles de la chapelle du Saint-Sang, à Bruges : architecte, M. Dela Censerie ;

Église de Melsele.

A l'église de Melsele (Flandre orientale), construction d'une flèche et d'un portail, et réparations diverses : architecte, M. De Perre-Montigny ;

Église de Gruytrode.

A l'église de Gruytrode (Limbourg) : architecte, M. Jaminé ;

Église d'Asch.

A l'église d'Asch, en Campine (même province) : architecte, M. Stapper ;

Église de Rixingen.

A la tour de l'église de Rixingen (même province) : architecte, M. Castermans ;

Église de Glain.

A l'église de Notre-Dame-des-Lumières, en Glain (Liége) : architecte, M. Jaspar, sous réserve de ne rien modifier aux dispositions actuelles de l'édifice et de n'y introduire aucun élément décoratif nouveau ;

Église de St-Vincent, à Soignies.

4° Le projet dressé par M. l'architecte De Curte pour la reconstruction de l'escalier du portail principal de l'église de Saint-Vincent, à Soignies.

Églises de St Gommaire, à Lierre, de Ryckevorsel, de Vosselaere et de Notre-Dame de Bon-Secours, à Bruxelles.

— La Commission a proposé à M. le Ministre de la justice de ranger l'église de Saint-Gommaire, à Lierre, dans la deuxième classe de nos monuments nationaux. Elle a approuvé aussi la proposition de confier la restauration de cet édifice à M. l'architecte Blomme et d'échelonner la dépense à faire sur quinze exercices.

— La tour de l'église de Ryckevorsel (Anvers), celle de l'église de Vosselaere (Flandre orientale) et l'église de Notre-Dame-de-Bon-Secours, à Bruxelles, ont été classées dans la troisième catégorie des monuments.

Des délégués ont inspecté, le 25 mai, la chapelle d'Abée, commune de Sery (Liége); cette construction n'est plus affectée au service du culte, sa toiture s'est en grande partie effondrée et elle est menacée d'une ruine complète dans un avenir prochain, les autorités locales n'ayant pas les ressources nécessaires pour y exécuter les réparations indispensables. Le conseil de fabrique de Sery demande l'autorisation d'aliéner cette chapelle, avec son mobilier et le terrain qui l'entoure, au profit de M. Vierset-Godin, moyennant le prix de 1,420 francs. L'acquéreur s'engagerait, en outre, à faire restaurer la chapelle à ses frais. Chapelle d'Abée

La Commission, après avoir entendu le rapport de ses délégués, a émis l'avis que rien ne s'oppose à ce que l'autorisation sollicitée soit accordée.

Le Secrétaire Général,
J. Rousseau.

Vu en conformité de l'article 25 du règlement.

Le Président,
Wellens.

IPPIE
ISE ABBATIALE
ERS.

chaussée.

le portail démoli
ciron 100 mètres

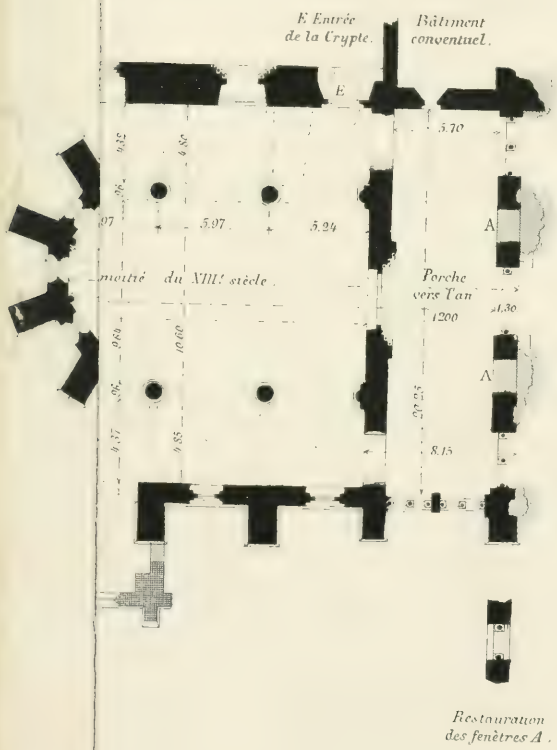

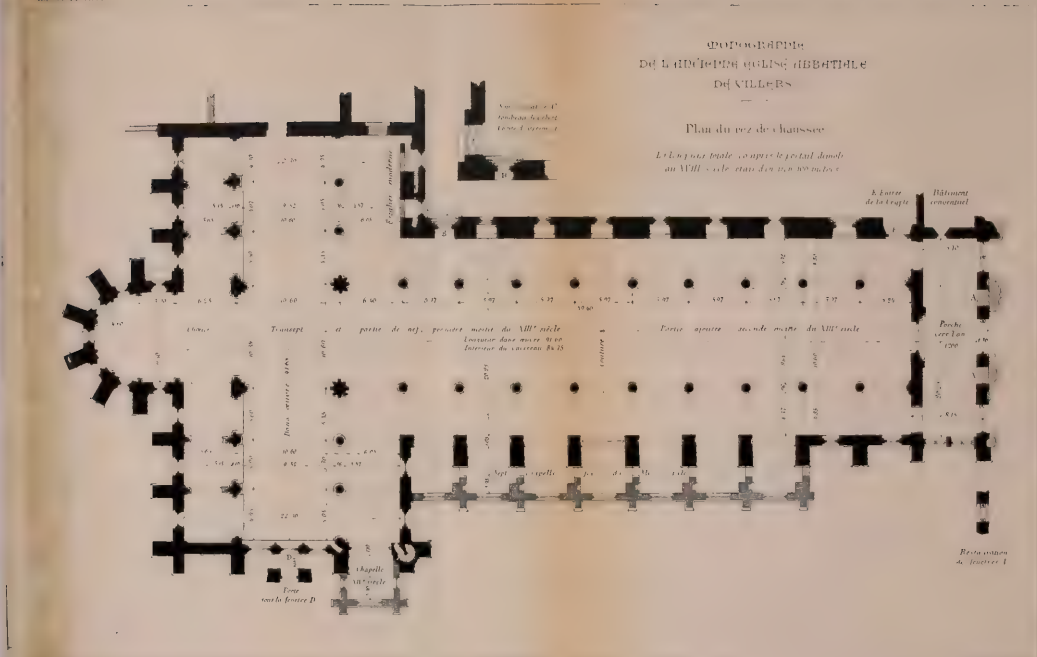
MONOGRAPHIE
DE L'ANCIENNE ÉGLISE ABBATIALE
DE VILLERS
Plan du rez-de-chaussée
Bâtiment conventuel
Chapelle
Porte sous la fenêtre D

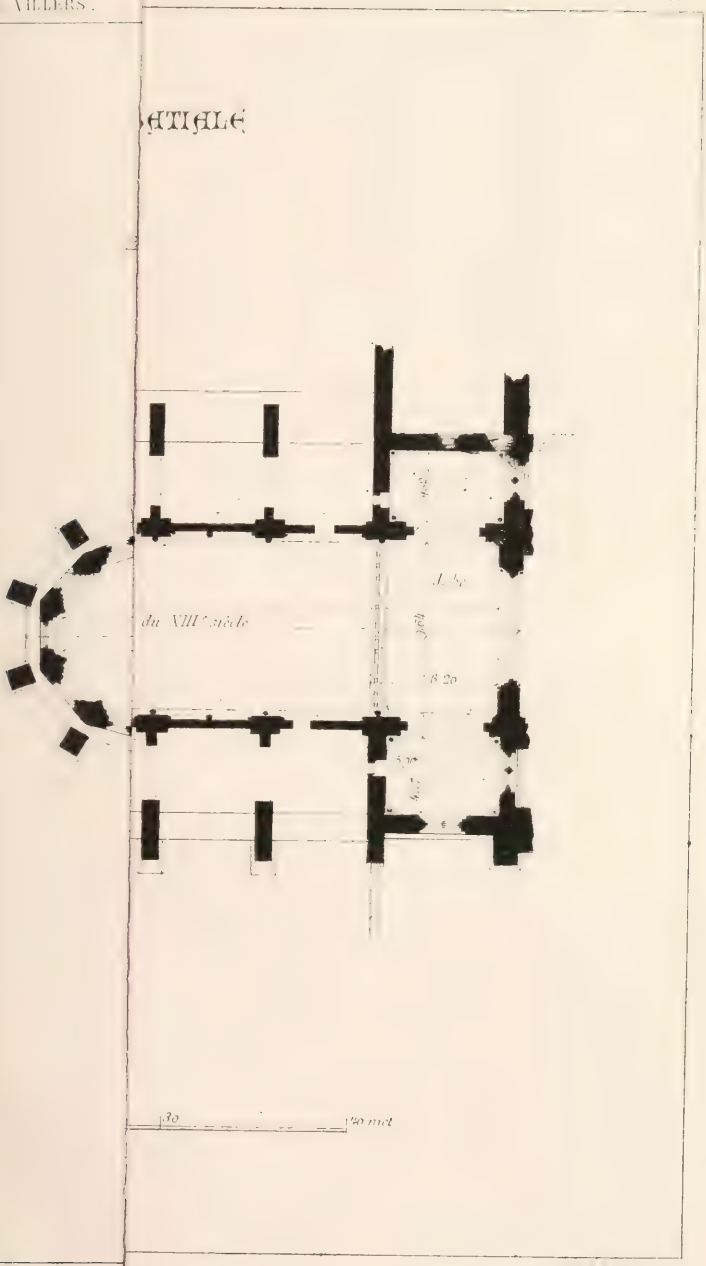
ATIALE
du XIIIe siècle
6 20
30
40 met

MONOGRAPHIE
DE L'ANCIENNE ÉGLISE ABBATIALE
DE VILLERS

Plan du 1er étage

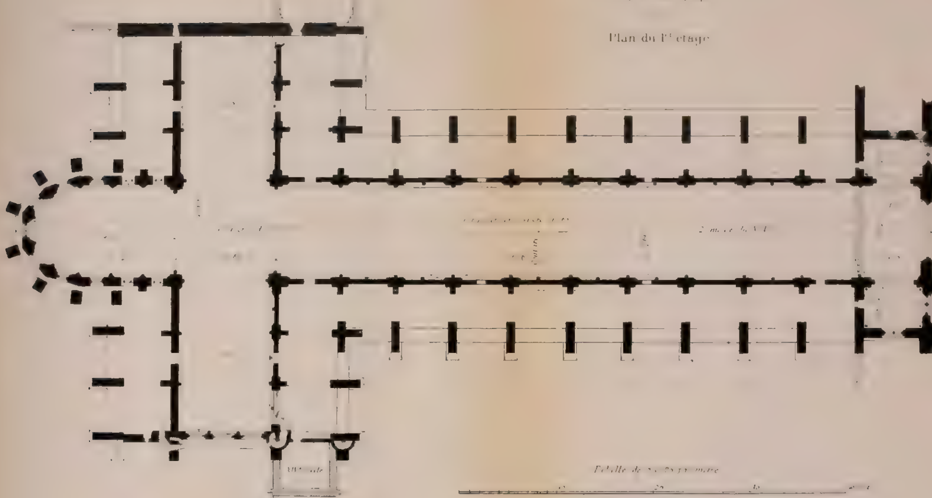

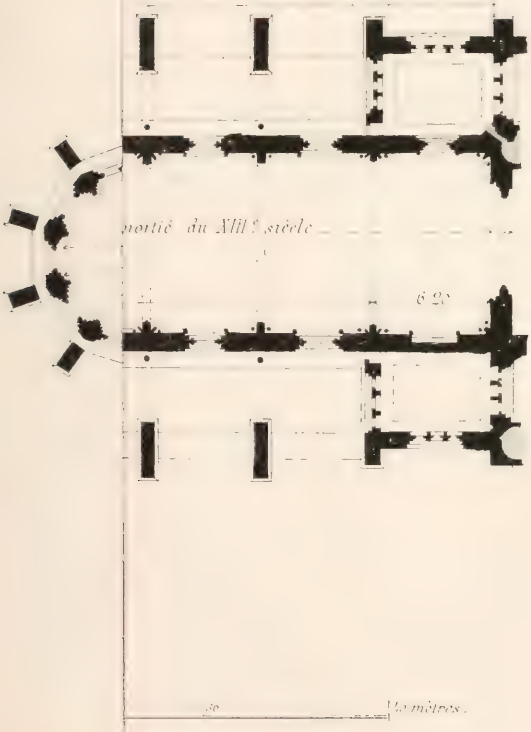
moitié du XIIIe siècle
6.20
10 mètres.

MONOGRAPHIE DE L'ANCIENNE ÉGLISE ABBATIALE DE VILLERS

Plan de l'étage supérieur

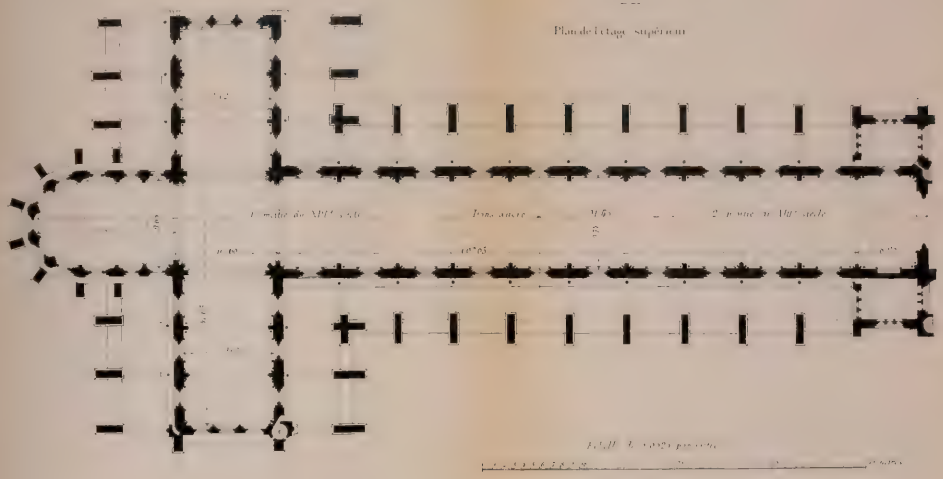

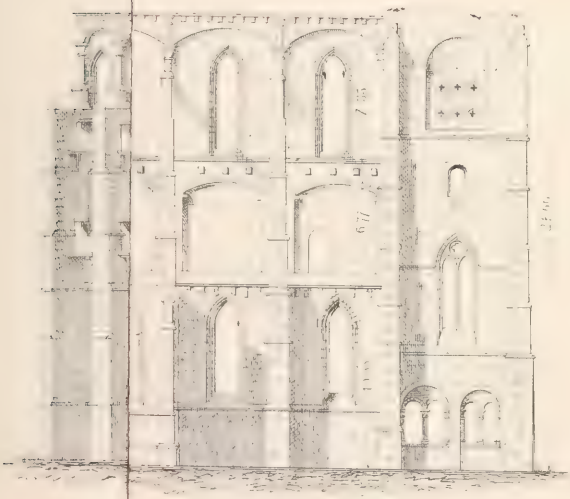

TOPOGRAPHIE
DE L'ANCIENNE ÉGLISE ABBATIALE
DE VILLERS

Façade latérale côté Nord

Échelle de 0,0025 par mètre

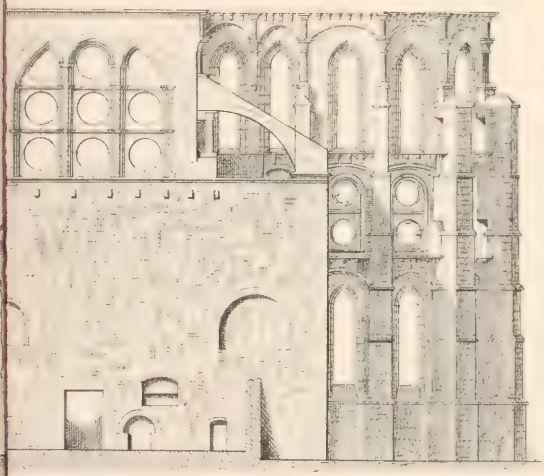

TOPOGRAPHIE
DE L'ÉPOQUE DE L'ÉGLISE ABBATIALE
DE VILLERS

Façade latérale (côté Sud)

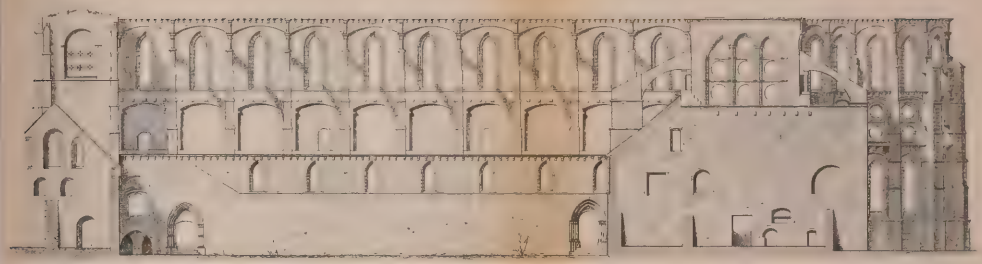

Parcy & Aubert

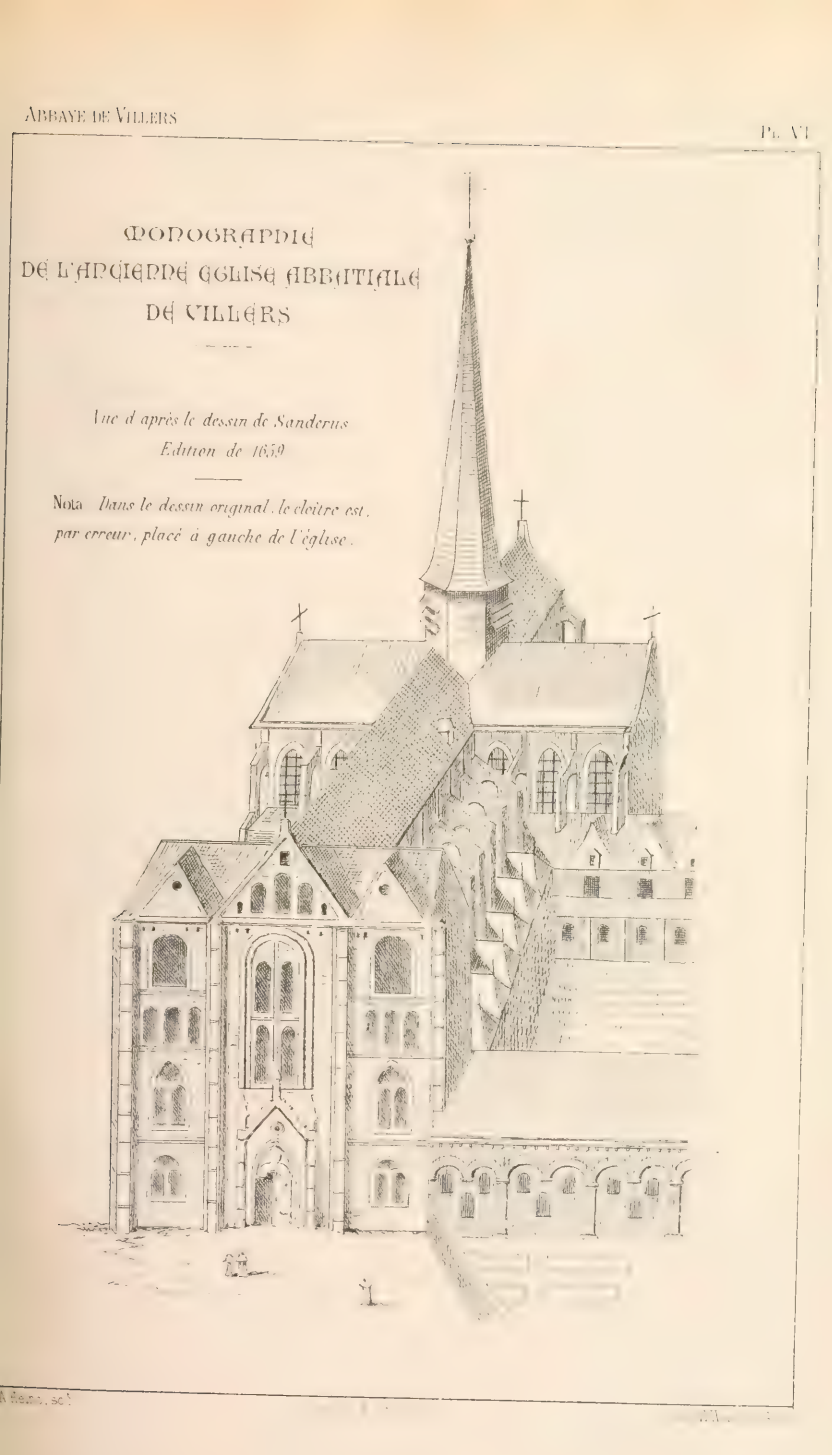
MONOGRAPHIE
DE L'ANCIENNE EGLISE ABBATIALE
DE VILLERS
Vue d'après le dessin de Sanderus
Edition de 1659
Nota Dans le dessin original, le cloître est, par erreur, placé à gauche de l'église.

DE

Occidentale.

tent uniquement des lieux
uration complète de l'avant-corps.

le 0,0025 pour 1,00.

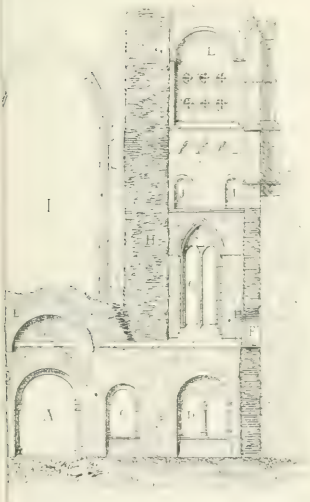

l'an 1200).
ettes et de l'archivolte.
rée dans Sandevis 1609 et le Bon Leroy 1697.
rieur restaurées en dessin
Siècle id
e seuil de la grande fenêtre.
porche lorsqu'on monta les étages supérieurs dans la seconde moitié du XIIe siècle

nées avant l'époque des dessins des deux auteurs précités
atre baies avant la même époque
figurent trois)

A. Heins, sc.

Façade Occidentale

Etat actuel

Façade Occidentale

Restitution proposée du gros œuvre d'après les dessins par Viollet-le-Duc, complétée de l'ornementation

Echelle [illegible]

MONOGRAPHIE
DE L'ANCIENNE ÉGLISE ABBATIALE
DE VILLERS

N.B. [illegible]
A Portes [illegible]
B Voûtes [illegible]
C [illegible]
D [illegible]
E [illegible]
F [illegible]
G [illegible]
H [illegible]
I [illegible]
K [illegible]
L [illegible]

Planche VII (Double)

TOPOGRAPHIE
DE L'ANCIENNE ÉGLISE ABBATIALE
DE VILLERS.

Facade postérieure, côté Est.

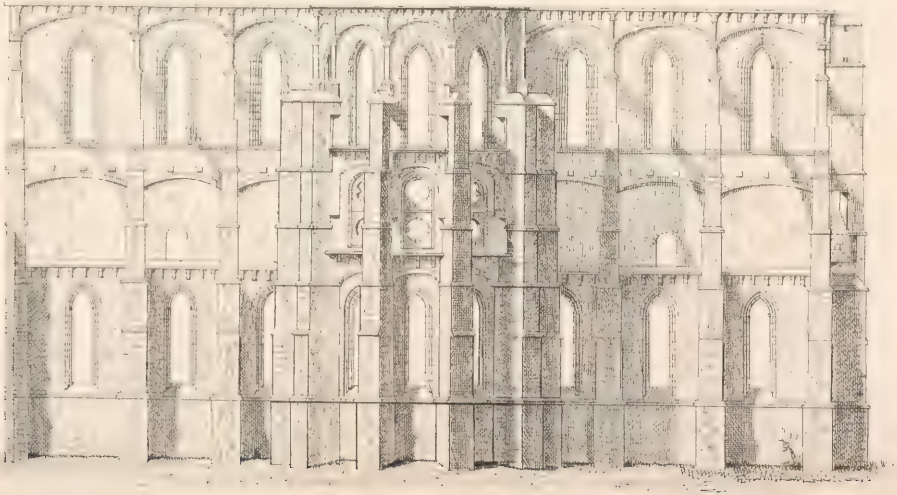

Monographie de l'ancienne église abbatiale de Villers.

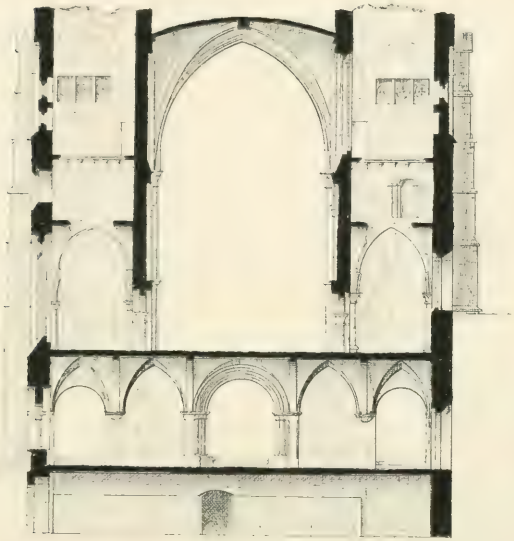

Coupe dans le milieu de l'avant-corps

(Vers 1200 et seconde moitié du XIII.e siècle)

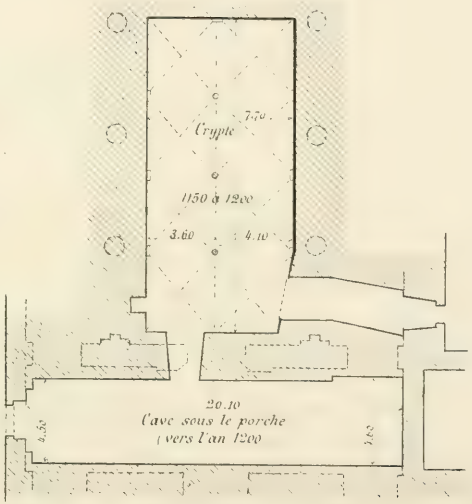

Plan de la Crypte, etc

Echelle de 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 *20 metres.*

ANCIENNE ABBAYE DE VILLERS.

MONOGRAPHIE DE L'ÉGLISE.

Coupe sur les nefs et Chapelles. Nord.

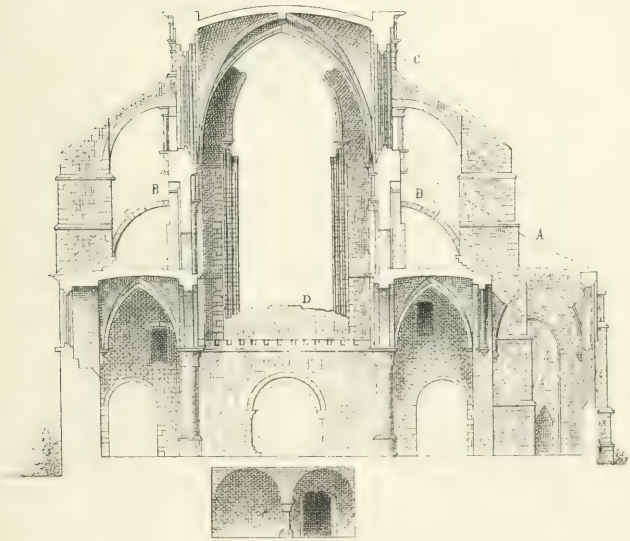

Toit couvrant les chapelles
Toit primitif des bas-côtés.
Recharge sur les arcs-boutants
Maçonnerie brute sur le seuil.

10 20 30 mètres

25 par mètre

n, architecte provincial, del.

Planche X.

MONOGRAPHIE
DE L'ANCIENNE EGLISE ABBATIALE
DE VILLERS.

Coupe dans le croisillon Nord du Transept.

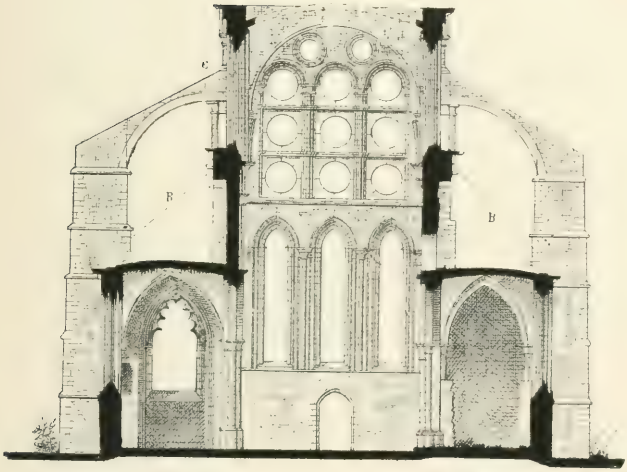

B. *Tout primitif des bas côtés.*

C. *Recharge sur les arcs-boutants.*

Planche XI.

MONOGRAPHIE DE L'ANCIENNE ÉGLISE ABBATIALE DE VILLERS.

Coupe transversale sur le transept, côté Est

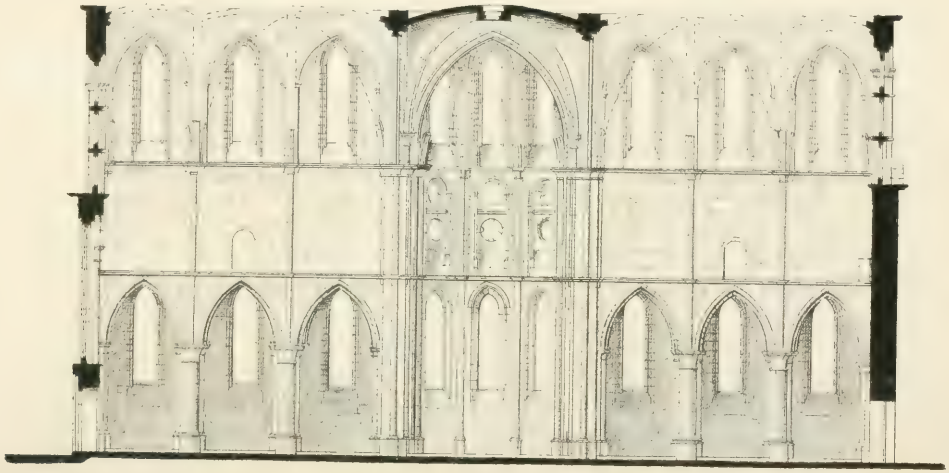

10 20 30 40 mètres.

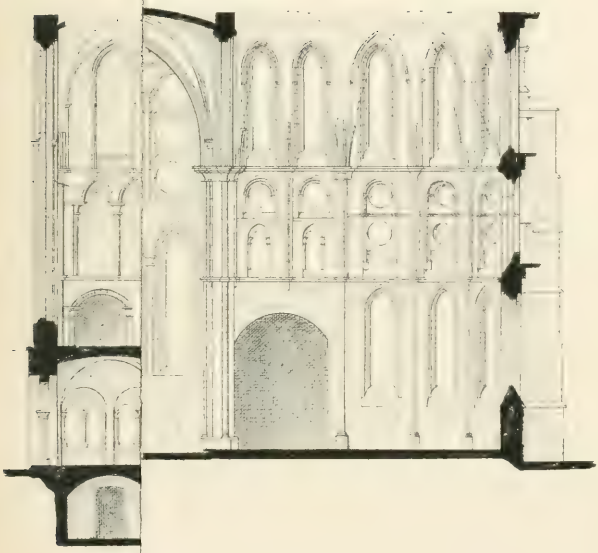

ÉLÉVATION
DE L'ABSIDE ÉGLISE ABBATIALE
DE VILLERS.

Coupe longitudinale, côté Nord

Échelle de 0,0025 p. mètre

0 20 30 40 mètres

UNE COLONIE BELGO-ROMAINE

AU RAVENSBOSCH

PRÈS DE FAUQUEMONT

(2e *article*)

EXPLORATION DE LA VILLA DE BILLICH

Au mois de janvier 1870, nous avons entrepris des fouilles dans la partie septentrionale du plateau de Ravensbosch, dans un champ nommé *op den Billich,* situé au sud du hameau de Haesdael. Le terrain fait partie de la commune de Schimmert et ne se trouve pas loin des limites de celle de Houthem (1). Comme c'est un champ formé de limon et exempt de gravier, nous avons pu le scruter d'abord au

(1) Cadastre de la commune de Schimmert, section D, n° 1063. V. carte figurative des substructions du Ravensbosch, litt. B. C'est une pièce de terre d'une contenance de 91 ares et 80 centiares, appartenant à Jean-Jacques Van Oppen, d'Aelbeeck. Le nom de Billich se trouve dans beaucoup de noms de lieux. Une partie de la ville de Maestricht s'appelle *Op den Bellick*, une campagne dans la commune de Bergh-Terblyt porte le même nom. En Alsace nous trouvons la commune de Wasserbillich. Une tout autre existe aussi près de Trèves, de même qu'un village de Welsbillich et de Pullich. Bilk est un faubourg de Dusseldorf. C'est à Billich, près de Zulpich (Prusse), que les archeologues cherchent la station romaine de *Belgica*. V. *Jahrbücher des Vereins von Alterthumsfreunden im Rheinlande*, année 1873, p. 323.

moyen de la sonde, ce qui a été d'un grand secours aux ouvriers pour suivre les lignes des fondations.

A Billich nous avons découvert les substructions d'une maison de campagne belgo-romaine, bâtie sur le même plan que toutes celles que nous avons fouillées dans nos environs. L'emplacement avait été habilement choisi ; le bâtiment se trouvait sur une éminence avec une pente vers le sud ; le paysage environnant est magnifique et le coup d'œil sur la vallée de la Geule des plus ravissants. A une distance d'environ trois cents pas se trouve une source d'eau vive qui jaillit de la montagne, forme un petit ruisseau nommé Strabeek, ou Straetbeek, qui se jette entre Houthem et Fauquemont dans la Geule.

La façade principale de notre villa (Pl. I, litt. A B C), tournée vers le sud, mesurait 31^{m}50 et était terminée aux angles de l'est et de l'ouest par deux chambres saillantes en forme de tours carrées. L'*impluvium* (Pl. I, litt. D) se trouvait enclavé entre cette façade et celle du nord (Pl. I, litt. D), qui avait une longueur de 22^{m}50. Celle-ci était formée de deux parties : la cave (Pl. I, litt. F) et une salle très-longue qui semble avoir été subdivisée en plusieurs pièces (Pl. I, litt. E). Sur notre pl. I, fig. 2, nous avons donné une vue perspective de la cave, bâtiment d'une fort belle structure en moellons de petit appareil soigneusement smillés à l'aide de la boucharde. Ces moellons, solidement liés avec du ciment, provenaient des carrières voisines de tuffeau (*mergelsteen*). Ils prouvent une fois de plus que les Romains savaient parfaitement utiliser dans leurs bâtisses les matériaux qu'ils trouvaient sous la main. Notre cave avait une longueur de 7 mètres sur une largeur de 4 (Pl. I, litt. F).

22.50
N.

VUE PERSPECTIVE DE LA CAVE

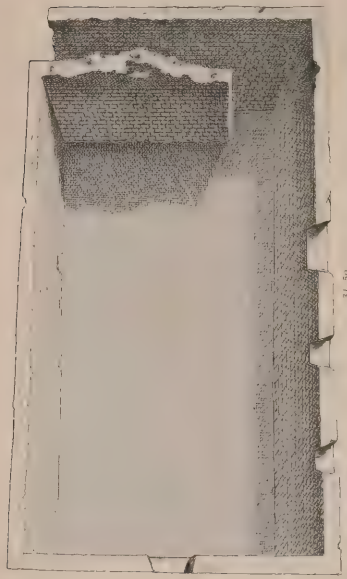

PLAN DES SUBSTRUCTIONS

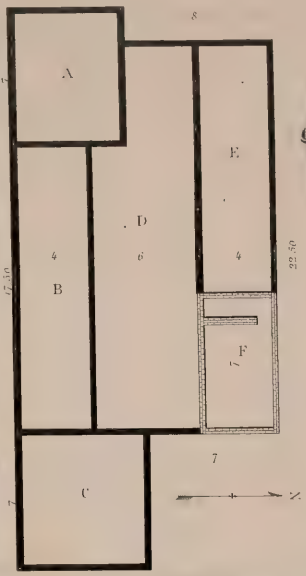

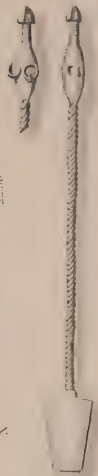

L'entrée, d'une largeur de 2m50, était formée de deux murs solidement bâtis. Elle était placée du côté de l'impluvium. L'escalier, sans doute en bois, avait disparu, mais avait laissé dans le mur des traces visibles de la disposition des degrés. Le mur du nord et celui de l'ouest avaient conservé des vestiges de deux soupiraux en forme de meurtrières. Dans le mur du nord on remarquait en outre la trace de soliveaux qui ont dû soutenir la charpente d'un plancher en bois ayant servi de plafond à la cave. Vitruve appelle ces trous du nom de *columbaria* ou *cubilia* (1). Les clous du plancher ont été retrouvés dans le remblai. Hauteur des murs de la cave 1m80, épaisseur 0m45.

Ce qui nous parut surtout à remarquer dans les substructions, c'est que la cave seule était maçonnée; le reste des assises consistait en blocage. Pour établir ces assises, on avait construit des rigoles de la largeur d'environ deux pieds qu'on avait ensuite remplies de cailloux et de gravier, consolidés au moyen de la *fistuca* ou du mouton. Sur ces fondements on avait élevé les bâtiments, qui comme d'ordinaire étaient de bois, couverts de tuiles. Dans ces sortes d'assises exposées à l'humidité de la terre, on évitait d'employer le mortier, parce que cette matière, d'après l'avis de Vitruve (2), attaque le bois et le fait pourrir.

Remarquons enfin que notre villa de Billich a péri par le feu comme toutes celles de nos environs que nous avons examinées. C'est l'invasion des barbares qui a mis fin aux bâtiments champêtres isolés et aux petites colonies sans

---

(1) Vitruvius, *De architectura*, IV, 2 et 4.
(2) Vitruv., *l. cit.*, VI, 1.

appui. Cette catastrophe a appris aux habitants, sans cesse exposés aux attaques de l'ennemi, à grouper leurs demeures dans un centre commun et à réunir leurs forces dispersées (1). Telle est l'origine d'une grande partie de nos villes et villages modernes. Les vestiges du feu destructeur se rencontraient partout, mais surtout dans le déblai de la cave, qui dans certaines parties ne consistait qu'en cendres et charbons de bois, en tuiles cassées, tessons, ferrailles et autres ustensiles. Parmi les charbons nous avons cru reconnaître presque toujours ceux du chêne, rarement ceux du hêtre, du sapin ou du saule.

Après ces données générales, passons maintenant à la description du mobilier trouvé dans les substructions de Billich.

OBJETS EN FER.

1. Un *batillum*, ou pelle à brasier artistement travaillée et munie d'un manche tourné en spirale et de deux anneaux mobiles de suspension. Elle est longue de 0m82 (Pl. I, fig. 3). Cet instrument a probablement servi à attiser le feu et à porter des charbons allumés; il fut trouvé au fond de la cave et avait subi une petite courbure sous le poids des décombres dont il était couvert. Rich, dans son *Dictionnaire des Antiquités* (2), donne le dessin d'un *flagrum*, ou fouet pour punir les esclaves, dont le manche est tordu de la même façon. Cet objet avait été trouvé à Herculanum.

(1) Voy. ce qu'ont écrit récemment à ce sujet MM. Béquet, Cajot et Schuermans, dans les *Ann. de la Soc. archéol. de Namur* et le *Bull. de l'Instit. archéol. liégeois*.

(2) Édition française de 1859, p. 273.

BILLICH _ PL. II

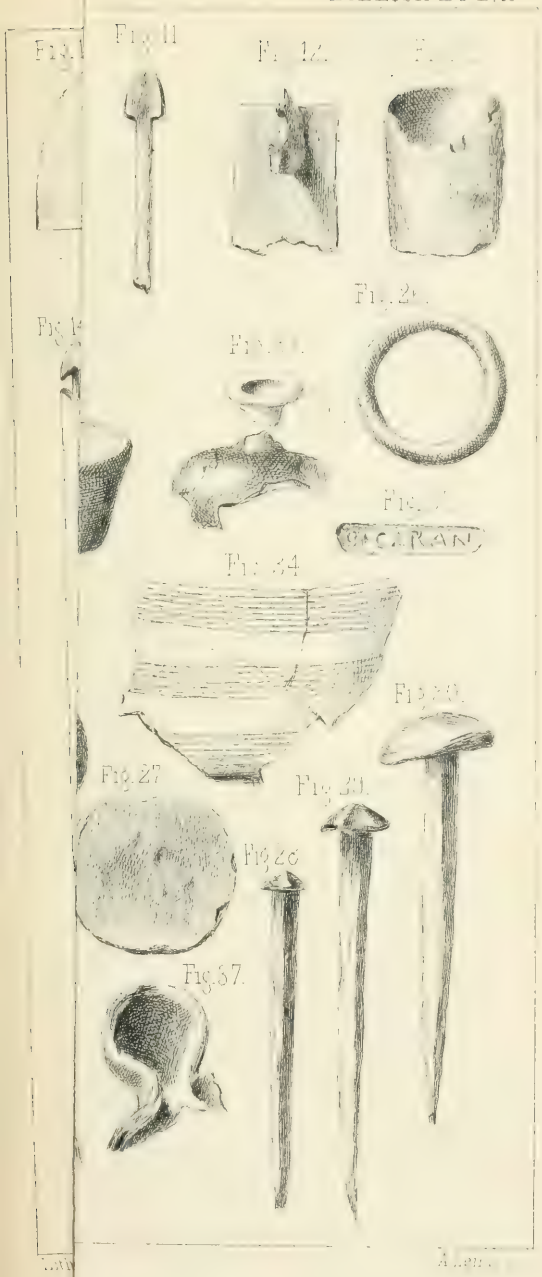

restant grandeur réelle.

Une pelle de la même forme que la nôtre, mais sans manche, a été découverte à Pompéï parmi des outils de maçon (1).

2. Un couperet à dos très-mince; la douille est encore munie d'un fragment de bois. Les couperets de cette forme se rencontrent fréquemment dans les représentations religieuses. C'est pourquoi les archéologues ont coutume de les nommer des couteaux de sacrifice (2). On en voit figurer chez de Montfaucon (3). Mais comme, d'après la très-juste observation du comte de Caylus, « si l'on en croyait le grand nombre des couteaux de sacrifice des musées et des collections, les anciens n'auraient jamais eu de couteaux de cuisine, » nous pensons que notre objet n'a jamais eu une destination aussi relevée; il aura servi dans le ménage du propriétaire de notre villa à hacher les légumes et la viande (Pl. II, fig. 1) (4).

3. Une plaque à rebords, de la forme d'une tuile romaine, ayant probablement servi à cuirasser un soliveau ou un autre objet. Elle a été trouvée parmi les débris de la cave. Un menuisier auquel nous avons montré notre plaque, croit que le bois qui est resté attaché à l'intérieur est constitué de filaments de chêne (Pl. II, fig. 2).

4. La lame d'un couteau ou d'un rasoir. Le dos de l'objet est fort large (Pl. II, fig. 3).

5. Deux petites barres en fer tournées en spirale. Peut-être des fragments de mors de cheval (Pl. II, fig. 4).

---

(1) Rich, *Dictionnaire*, à l'article *Rutrum*. L'instrument avec lequel, suivant la tradition, Remus fut tué, était un *rutrum* ou bêche de ce genre.

V. Ovidii, *Fast.*, IV, 843.

(2) Fiedler, *Denckmæler von Colonia Trajana und Castra vetera*, p. 67.

(3) Montfaucon, *Antiquités expliquées*, II, p. 148.

(4) On remarquera la ressemblance de ce couteau avec la fig. 17 de la pl. VIII du *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, V, p. 460.

6. Crochet muni au bas d'un tenon et au haut d'une cheville (Pl. II, fig. 5).

7. Deux fers plats d'une garniture de porte ou d'armoire (Pl. II, fig. 6 et 8).

8. Lame de fer en forme de pointe de lance (Pl. II, fig. 7).

9. Fragment d'une chaine composée d'un anneau à deux cercles et d'un anneau oblong à angles. Les mors modernes de nos chevaux ont des chaînons pareils (Pl. II, fig. 9).

10. Crampon pour fixer un objet dans le mur (Pl. II, fig. 10).

11. Perçoir ou vrille de menuisier (*terebra*) pour perforer le bois (Pl. II. fig. 11).

12. Plaque de serrure, munie d'un petit crochet saillant (Pl. II, fig. 12).

13. Garniture d'un gros bâton; c'est une douille en forme de godet. Les hoyaux de nos charrettes rustiques sont munis de garnitures de ce genre (Pl. II, fig. 13).

14. Trois plaques rondes (Pl. II, fig. 27). Aux fouilles du Herkenberg, à Meerssen, nous avons trouvé une rondelle pareille, mais en bronze et perforée au milieu (1).

15. Une grande quantité de clous de toutes dimensions, la plupart fortement attaqués par la rouille et le feu. On peut classer ces objets, en général, de la manière suivante. D'abord nous avons trouvé des clous à pointe aplatie, afin de les faire entrer dans le bois sans perforage préalable; ils ont la tête petite, conique et à quatre pans (Pl. II, fig. 28). Ces clous servent encore de nos jours à fixer le plancher de nos

---

(1) *Publications*, etc., *du Limb.*, VIII, p. 406.

chambres aux traverses qui le soutiennent. La seconde catégorie a la tête plus grosse et la pointe aiguë. Ce sont peut-être les *clavi muscarii* dont parle Vitruve (1). A la troisième catégorie de clous de la villa de Billich appartient celui que nous avons figuré Pl. II, fig. 30. C'est un clou à grosse tête plate et unie, qu'on retrouve souvent dans les fouilles, avec la pointe recourbée. C'est qu'il servait plutôt à rattacher qu'à fixer uniquement. Actuellement il porte encore le nom de clou à river.

OBJETS EN BRONZE ET CUIVRE.

1. Un style à écrire orné de ciselures. Il a la forme ordinaire (Pl. II, fig. 17).

2. Fragment d'un petit bracelet, composé de deux fils de cuivre tordus (Pl. II, fig. 18). La figure suivante représente le fragment d'un anneau ayant peut-être eu la même destination (Pl. II, fig. 19).

3. Petit tuyau fabriqué d'une plaque de cuivre soudée. C'est la bouterolle d'un pilum ou la virole d'une canne (Pl. II, fig. 20).

4. Grand anneau muni d'une attache. Il porte les traces du frottement d'une corde. Peut-être l'ornement d'un collier ou d'une selle de cheval (Pl. II, fig. 21).

5. Bel ornement de coffre ou de meuble, muni de deux clous pour l'attacher. Les feuilles de nénufar dont il est terminé constituent un ornement favori des Romains. Il revient

---

(1) *De architectura*, VII, 3. M. Schuermans pense que c'étaient plutôt les clous en forme de T dont il parle, *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, V, p. 174.

très-souvent sur les poteries et les meubles; sa belle forme unie et facile à dessiner se prête parfaitement aux représentations artistiques. Le nénufar était une plante sacrée de l'Egypte (Pl. II, fig. 22 et 22 bis).

6. Une bague de femme ou d'enfant, avec chaton (Pl. II, fig. 23). La bague et l'anneau étaient fort à la mode chez les anciens Romains. Non-seulement les femmes et les chevaliers, mais même le commun du peuple, avaient coutume d'en porter. C'est pourquoi ces objets manquent rarement dans les fouilles.

7. Clou de meuble à tête ronde et de forme très-élégante (Pl. II, fig. 24 et 24bis).

8. Fragment d'un petit miroir dont la forme primitive ne peut plus être déterminée. Notre plaque, dont l'épaisseur est de deux millimètres, est de cuivre jaune très-dur. Une de ses faces est polie et couverte d'une légère couche d'argent, qui a conservé une partie de son lustre; l'autre est rude et couverte d'une patine verte (Pl. II, fig. 25). L'usage des miroirs métalliques a continué parmi nous durant tout le moyen âge. On se servait de miroirs d'argent, de cuivre, d'étain et d'acier (1). D'après Pline, les miroirs des anciens Romains étaient généralement composés d'un mélange de cuivre et d'étain, ce qui leur donnait le brillant de l'argent (2). Les meilleures fabriques de ces objets de toilette se trouvaient à Brindusium, en Italie.

9. Un anneau qui à cause de son exiguïté n'a pu que difficilement servir à l'ornementation de la main. Cependant

(1) V. Cochet, *La Normandie souterraine*, p. 108.
(2) Plin., *Hist. nat.*, XXXIII, 45.

les Romains ont connu une petite bague appelée *condalium*, qu'ils portaient sur la première articulation de l'index (1). On trouve d'ailleurs fréquemment dans les substructions des anneaux de cuivre ou de fer qui peuvent convenir à des usages divers. C'est ainsi qu'on employait l'*annulus velaris* de toute grandeur aux rideaux de porte, de fenêtre ou de ciel de lit. Il nous est impossible de déterminer l'usage du nôtre (Pl. II. fig. 26).

OBJETS EN OS.

1. Une aiguille à coudre ou un passe-cordon (Pl. II, fig. 14). Item, deux fragments d'un même objet ou d'une épingle à cheveux (Pl. II, fig. 15 et 16). M. Schuermans a trouvé des objets en tout semblables lors des fouilles du Rondenbosch, commune de Houthem-Saint-Gerlach.

2. Deux fragments d'un objet en os artistement travaillé. Ses contours représentent un polygone d'un noir d'ébène, dont les faces diverses sont ornées d'œillets formés de deux anneaux concentriques et d'un point dans le centre. Ces ornements semblent avoir été appliqués sur l'objet au moyen d'un petit poinçon. Notre objet a probablement servi de manche de couteau ou de coutelas (Pl. II, fig. 31).

3. Une quantité d'ossements d'animaux dont la section indique l'emploi d'un instrument tranchant. Grâce à l'intermédiaire de M. le conseiller Schuermans, nous avons fait examiner ces ossements par M. le docteur Grenson. Voici le résultat des recherches qu'a faites cet honorable savant ;

(1) Rich, *Dictionnaire*, etc., p. 185.

il daignera accepter nos remerciments pour les services qu'il nous a rendus en cette occasion.

« I. *Bœuf :* 1 corps de vertèbre lombaire ; 7 fragments d'os de la tête ; 2 molaires ; 5 fragments de côtes ; 2 fragments d'os iliaque ; 1 calcaneum et 1 astragale à peu près entier de bœuf de petite taille ou d'un autre grand ruminant (cerf, daim) ; 1 métatarsien brisé ; 1 métacarpien brisé.

» II. *Chèvre ou mouton :* 1 apophyse épineuse avec les lames de vertèbre dorsale ; 21 fragments de côtes ; 1 molaire ; 1 fragment de fémur ; 1 fragment de métatarsien ; 2 fragments d'humérus ; 1 métacarpien presque entier ; 1 fragment de grande phalange ; 5 fragments d'os longs des membres.

» III. *Sus :* 1 dent canine.

» IV. *Gallinacé :* 1 fragment de frontal, avec une partie des os nasaux ; 1 fémur brisé ; 2 tibias brisés ; 1 métatarsien ; 2 os de l'épaule, dont un brisé ; 1 cubitus entier ; 1 radius entier ; 2 grandes phalanges ; 4 fragments d'os longs.

» V. 9 fragments indéterminables. »

On le voit, ces ossements proviennent presque tous de la basse-cour. C'est le bœuf, le mouton, la chèvre, le porc et les poules. Ces os forment en grande partie les rejets de la cuisine de Billich, comme nous l'avons pu constater par la circonstance que plusieurs fragments portaient la trace de l'instrument qui les avait tranchés. La seule chose qui dans cette liste nous semble étrange, c'est que l'article *sus* soit représenté par un seul exemplaire. Et pourtant les Romains étaient, comme la population actuelle de nos cam-

pagnes, de grands consommateurs de porc (1). Dans les substructions voisines du Herkenberg et du Rondenbosch, les ossements de cochon se trouvaient en abondance.

OBJETS EN PIERRE.

1. Divers fragments d'un grand plateau en pierre vert-bleu, dont la cassure irrégulière présente des paillettes luisantes comme celles du plomb. Le vase en question a été fabriqué au moyen du ciseau et de la roue de tourneur, comme on le remarque aux cercles qui ornent l'extérieur et les inégalités de l'intérieur (Pl. II, fig. 34 et 34bis). C'est une espèce de talc appelée pierre ollaire (*Topfstein*, *Schneidestein*, *Lavastein*, *Potsteen*), parce que de temps immémorial elle a servi à la fabrication des vases culinaires. On l'a également utilisée pour couvrir les toits et pour fabriquer des tables (2). Pline l'appelle *lapis comensis;* d'après lui, on en fait des vases et des tonneaux, on le creuse autour pour en faire des vases de cuisine ou de table (3). Aux environs de Côme, à Plurs, se trouvaient les carrières de pierre ollaire les plus célèbres, qui avant 1618, époque à laquelle la montagne s'écroula, rapportaient annuellement 60,000 ducats (4). La description que Pline fait de la pierre de Côme nous fait supposer que notre

---

(1) C'est à de telles enseignes que Juvénal, I, 141, appelle le cochon : *animal propter convivia natum*.

(2) De Haan, *Leerboek der mineralogie*, II, p. 114.

(3) « Est enim hoc genus ophitis ex quo vasa et etiam cados faciunt. In siphno lapis est qui cavatur, tornaturque in vasa coquendis cibis utilia, vel ad esculentorum usus, quod in Comensi Italiae lapidi viridi accidere scimus. » Plinius, *Hist. nat.*, lib. XXXVI, cap. 22.

(4) Quenstedt, *Leerboeck der mineralogie*, p. 62.

vase de Billich provient des carrières de ce pays. En tout cas, l'absence de carrières de pierre ollaire dans nos contrées prouve une fois de plus que le commerce des anciens Romains s'étendait bien loin (1).

2. Trois fragments d'ardoise (*lapis schistus*) de couleur pâle-vert et grossièrement taillés On a trouvé à Trèves et à Taviers, dans les débris de substructions, des ardoises percées de clous (2). Pline affirme que les Belges couvraient leurs maisons d'ardoises et de pierres schisteuses (3). Mais les vestiges en sont fort rares dans les substructions.

3. Un morceau de craie blanche taillé en forme de cône. Comme il est maintenant encore très-propre à écrire, nous soupçonnons qu'il a servi à tracer des figures, des lettres ou des chiffres. La craie, comme moyen d'écriture, était connue des Romains ; *cretâ notare* était une expression consacrée. A Pompéï on a trouvé sur les murs des centaines d'inscriptions au charbon et à la craie rouge et blanche. De là le vers du poëte Perse :

Illa prius creta mox haec carbone notasti.

OBJETS EN VERRE.

Chez les Romains le verre était beaucoup plus rare et partant moins en usage que de notre temps. Ce n'est que par exception qu'il sert à garnir leurs fenêtres et il n'apparaît

---

(1) On trouve des mines de pierre ollaire en Italie, dans les Alpes de la Suisse et dans le Dauphiné. Les vases qu'on en fabrique ont l'avantage de résister au feu.

(2) SCHUERMANS, *Exploration des tumulus de la Hesbaye*, p. 299, en note.

(3) PLIN., *Hist. nat.*, XXXVI, 44. C'est du moins l'opinion de M. SCHAYES, *Hist. de l'architecture*, I, p. 54.

sur leurs tables qu'aux grandes circonstances (1). C'est pour cette raison que le verre, qui, au reste, est aussi dur et aussi impérissable que la pierre, le fer et la poterie, n'occupe qu'une place relativement restreinte dans nos fouilles. Nous pouvons affirmer, sans exagération, que dans les substructions que nous avons examinées jusqu'ici, sur mille fragments de poterie et sur cent morceaux de fer, nous n'avons pas rencontré dix à vingt fragments de verre. Parmi les objets de cette matière trouvés dans les fouilles de Billich, nous avons fait dessiner :

1. L'anse d'un grand flacon en verre verdâtre munie de filaments en relief (Pl. II, fig. 32). On a trouvé de nombreux spécimens de vases carrés, avec des anses pareilles à la nôtre, dans les tombeaux et les substructions de tous les pays, et notamment en Belgique, dans la tombe de Walsbetz (2), dans celle de Hémava (Montenaken) (3), etc.

2. Le goulot également en verre verdâtre d'un barillet (Pl. II, fig. 33). Le barillet est moins commun que le flacon carré. Il affecte généralement la forme cylindrique d'un petit tonneau et est muni d'un petit goulot et d'une anse.

3. Quelques parcelles d'une petite coupe en verre blanc, ornée d'un cercle près du bord. C'est un objet qui paraît avoir été fort élégant, mais fragile. Sur notre planche, nous

(1) Briser un bocal en verre était un cas quelquefois puni chez les Romains d'une manière affreuse. Voici ce que Sénèque raconte : « Fregerat unus ex servis ejus crystallinum. Rapi eum Vedius jussit, nec vulgari periturum morte; murænis objici jubebatur, quas ingens piscina continebat. » Seneca, *De ira*, III, 40.

(2) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, t. III. pl. 2, n° 18.

(3) *Ibid.*, t. IV, pl. 1, n° 2.

l'avons restauré un peu arbitrairement quant à la partie inférieure (Pl. III, fig. 5 et 5bis). Nous avions rencontré une coupe du genre de la nôtre au Musée de la Société archéologique de Liége, provenant des fouilles de Juslenville, près de Spa.

4. Outre ces objets, nous avons à mentionner des morceaux de verre de placage en grand nombre, ainsi que des petites masses de verre fondu par l'intensité de l'incendie qui a consumé notre villa.

POTERIES.

Nous n'avons reproduit par le dessin que les poteries qui par leur forme, leur matière ou leur couleur, peuvent rendre la comparaison plus facile avec des objets du même genre découverts ailleurs. C'est un moyen de parvenir à la connaissance de l'époque à laquelle notre villa a existé : les vases contemporains portent presque toujours le même cachet et ont le même caractère.

A. *Poterie samienne.*

1. Fragment d'un petit vase en terre de Samos avec le sigle OF CARAN. Cette marque fut également trouvée à Londres et au Krayenhof, près de Nimègue (Pl. II, fig. 35) (1).

2. Fragment d'un bol orné de guirlandes, de chiens et de lièvres courants (Pl. III, fig. 1). Ces vases à figures en relief ornés de scènes de chasse sont nombreux. Nous signa-

(1) SCHUERMANS, *Sigles figulins*, p. 74, nos 1067 et 1068.

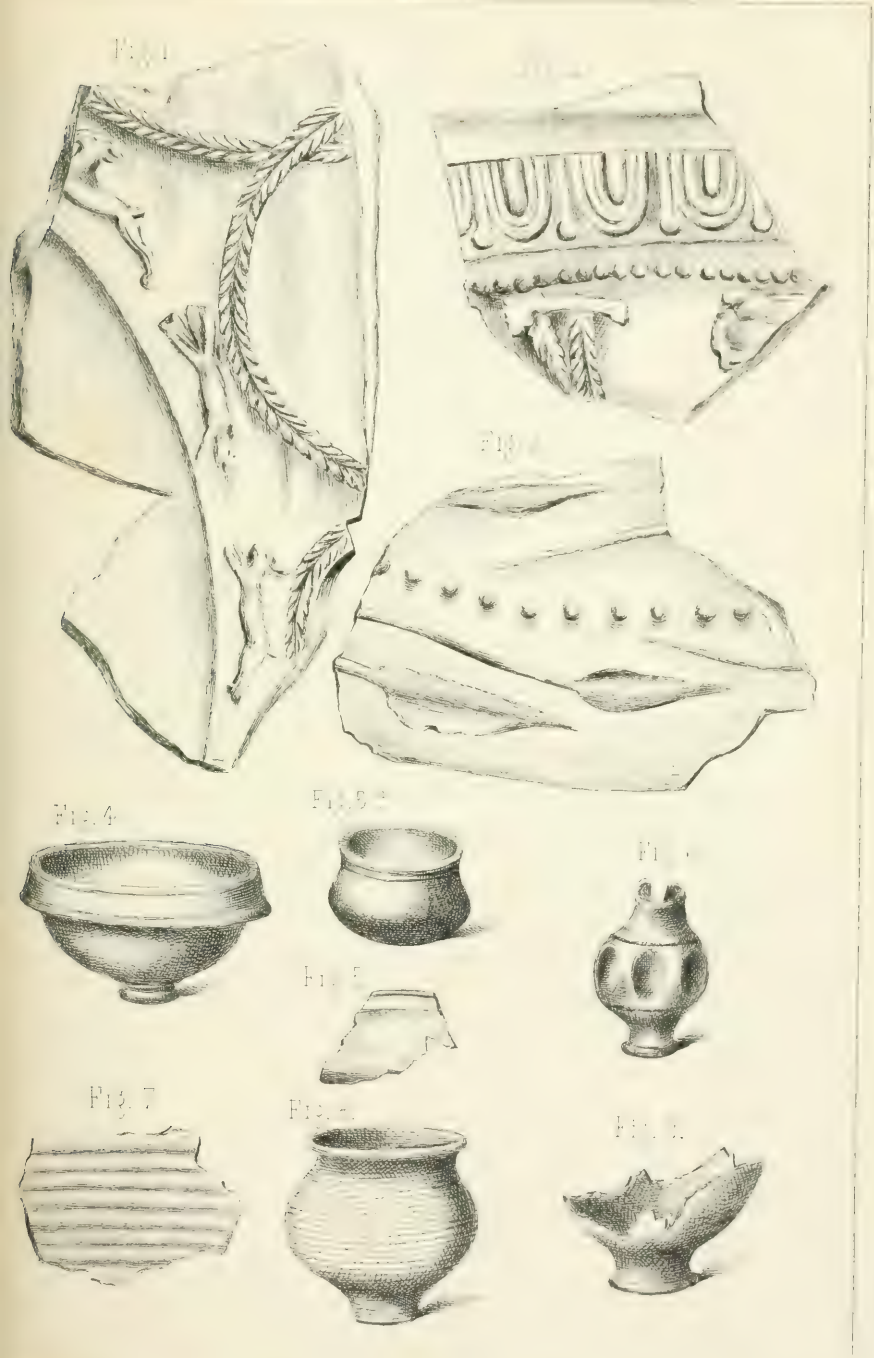

A Heins, sc.

Fig. 1, 2, 3, grandeur [illegible]

lons un bol trouvé aux fouilles du Rondenbosch (Houthem-Saint-Gerlach), avec des représentations de chiens chassant un élan, un cerf, un sanglier, etc. (1).

3. Fragment d'un autre bol avec frises à oves et orné d'un cercle en grènetis et de guirlandes (Pl. III, fig. 2).

4. Fragments de plusieurs vases à larges bords rebroussés, dont le fond est parsemé de petits cailloux blancs. Les Romains faisaient usage de ces vases pour broyer avec leurs cuillers les aliments qu'on servait sur la table. Nous avons dessiné un de ces vases (Pl. III, fig. 4). Un vase en tout pareil a été trouvé dans les fouilles du Herkenberg, à Meerssen (2).

5. Outre ces quelques objets que nous avons fait dessiner, les fouilles de Billich ont produit une quantité assez notable de fragments de poterie samienne, tels que tasses, plats, coupes, etc., mais qui n'offraient que peu d'intérêt pour une étude spéciale. Nous devons cependant faire exception :

a. Pour le fond d'un grand vase, qui à l'intérieur était parsemé de pierres blanches et qui à l'extérieur présentait cette particularité qu'il était marqué au moyen d'un instrument tranchant d'un grand X dans lequel on avait intercalé un V. Ce fond de vase était fortement usé par le frottement.

b. Un plat de forte dimension et ayant ceci de remarquable que la hauteur de ses bords est à peine de deux centimètres.

---

(1) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, VI, pl. IV, fig. 22, 34, 37.
(2) *Ibid.*, VI, pl. XII, fig. 5.

c. Un autre fragment avait appartenu à un vase fort élégant de forme turbino-cylindrique, pareil à celui qui fut trouvé dans nos fouilles du Herkenberg, à Meerssen (1).

d. Enfin un autre tesson d'une mauvaise pâte, d'un rouge sale, était orné d'un cercle de hachures en carreaux, comme on en retrouve fréquemment sur la poterie franke.

B. *Poterie fine autre que samienne.*

1. De nombreux fragments d'une cruche en terre blanche et tendre comme de la craie, ornée de cercles en couleur rougeâtre (Pl. II, fig. 36). Pour bien faire voir la forme, nous avons fait dessiner sur notre planche le vase entier. Des tessons de vases semblables ont été rencontrés dans les fouilles de Walsbetz (2), du Rondenbosch (3) et du Herkenberg (4), à Kelmont, commune de Beek et à Bergh-Terblyt, près de Maestricht (5). Quelques auteurs ont élevé des doutes sur l'antiquité de ces sortes de poteries. M. l'abbé Decorde les a attribuées à l'époque gauloise, tandis que M. Cochet les relègue en plein moyen âge (6). Les découvertes récemment faites dans les deux provinces de Limbourg, et aussi ailleurs en Belgique, prouvent à l'évidence que ce genre de poterie a été connu des Romains.

2. Bec d'une petite lampe en terre de pipe de la forme ordinaire (Pl. II, fig. 37).

---

(1) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, VI, pl. XII, fig. 6.
(2) *Ibid.*, V, p. 449.
(3) *Ibid.*, VI, p. 162.
(4) *Ibid.*, VII, p. 229.
(5) *Publ.*, etc., *du Limbourg*, III, p. 202.
(6) Cochet, *La Seine inférieure*, p. 322.

3. Tesson d'un pot de terre blanche, mince et tendre, orné de feuilles de lotus et d'une rangée de grènetis (Pl. III, fig. 3). Des poteries de cette espèce furent trouvées au Herkenberg, à Meerssen, et au Rondenbosch, à Houthem-Saint-Gerlach (1).

4. Divers fragments de gobelets à vernis bleuâtre, dont la panse cylindrique est munie de bosses et de fossettes, pour empêcher le vase de glisser des mains (Pl. III, fig. 6).

5. Fragments d'un genre de vase nouveau, inconnu hors de nos environs. Des exemplaires pareils au nôtre ont été découverts dans un cimetière belgo-romain à Bergh et Terblyt (2) et lors des fouilles de la villa de Rondenbosch (3). Ce singulier vase est un plat en terre jaune, fort tendre et tirant sur le rouge, orné à l'intérieur de plusieurs rangées de petits traits de pinceau longs à peu près de deux centimètres. La découverte de ce vase semble appuyer l'hypothèse de la contemporanéité des habitants du Rondenbosch avec ceux de Bergh-Terblyt et de Billich, et de leur approvisionnement aux mêmes fabriques.

6. Un grand nombre de tessons à zones guillochées, les uns ayant appartenu à des vases en forme d'urne, d'autres à des vases à panse déprimée. La terre dont ces pots ont été formés est singulièrement légère et d'une délicatesse extrême.

---

(1) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, VI, pl. XII, fig. 22 et 23, et pl. V, fig. 5 à 13.

(2) *Publ.*, etc., *du Limbourg*, III, pl. II, fig. 18.

(3) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, VI, pl. V, fig. 37.

7. Tessons d'un vase à bosses et à fossettes, dont la panse est pourvue de petits grains de sable, qui empêchent ces sortes de vases de glisser des mains. On croit généralement que c'étaient des pots à onguent.

C. *Poterie grossière.*

1. Fragments d'une olla en terre grise portant des marques du feu ; on sait que l'olla chez les Romains a été le pot au feu par excellence. Des rainures à relief la distinguent de la forme ordinaire de ce genre de vases (Pl. III, fig. 7 et 8). D'autres tessons avaient des rainures plus minces.

2. La partie inférieure d'un vase de couleur jaune et de pâte fort tendre (Pl. III, fig. 9).

3. Les ouvriers ont trouvé, en outre, une quantité notable de goulots et d'anses de cruches, des fragments de pots au feu, de grands doliums, d'amphores, de tèles a large bord et d'autres vaisselles grossières. Elles forment un assortiment d'accessoires de cuisine et de ménage romains; on en trouve les débris en abondance dans toutes les substructions de ce temps.

CONCLUSION.

L'absence de toute découverte de monnaie ou d'autre monument daté, laisse incertaine l'époque exacte de la destruction de notre villa. Cependant le plan des bâtiments, le fini des instruments en fer, en métal et en os fixent son existence à l'époque du Haut Empire, quand les arts et les sciences brillaient de tout leur éclat sous la domination de Rome.

Aucun objet du mobilier ne porte en soi un cachet de mauvais goût ou de décadence dans l'art. Nous inclinons donc à croire notre villa de Billich contemporaine des établissements du Herkenberg et du Rondenbosch. Peut-être la colonie du Ravensbosch a-t-elle péri avec celles-ci dans la même catastrophe.

Les habitants de la villa de Billich ont été des gens aisés, jouissant largement des commodités de la vie. Les bagues et les bracelets que nous avons trouvés (Pl. II, fig. 18, 19, 25 et 26) montrent qu'on aimait à y suivre la mode romaine du temps. Les aiguilles (Pl. II, fig. 14, 15 et 16) indiquent qu'on y travaillait à coudre; le style à écrire (Pl. II, fig. 17) est un signe qu'on y savait lire et écrire; la vrille (Pl. II, fig. 11) prouve qu'on y travaillait le bois. Les objets provenant d'un mors, l'ornement d'une selle et la douille d'un hoyau (Pl. II, fig. 9, 13, 21), semblent indiquer que le propriétaire a eu des chevaux. Le reste des objets en métal, tels que le riche ornement d'un coffre, les clous de meuble, le manche de couteau en os (Pl. II, fig. 22, 24 et 31), dénotent suffisamment des gens qui passaient leur vie, sinon dans le luxe, au moins dans l'abondance et l'aisance.

Les ossements provenant des rejets de la cuisine témoignent de leur côté qu'à la villa de Billich la table était celle de nos bons bourgeois. L'invité y aura trouvé un dîner fort confortable : le filet de bœuf, le gigot de mouton et la volaille de la basse-cour. Les mets lui auront été présentés dans de la vaisselle propre et belle (Pl. III, fig. 1 et 4). Le vin et l'eau lui auront été versés dans de belles patères de terre samienne ou dans des calices de verre. S'il a voulu jeter un coup d'œil sur la cuisine de la maison, il aura eu

la satisfaction de trouver toute la batterie marquée au coin du bon goût et de l'abondance. La preuve en est dans la magnifique pelle à brasier (Pl. I, fig. 3), dans le joli vase en pierre ollaire (Pl. II, fig. 34) et dans la grande quantité d'ollas, d'une rare beauté, dont nous avons trouvé les tessons dans le déblai.

En considérant et en examinant ces objets, qui, après un enfouissement seize ou dix-sept fois séculaire, viennent de sortir de terre et se placer devant nos yeux, il nous paraît qu'ils sont venus tout exprès pour nous donner un utile enseignement d'histoire ; ils semblent nous dire : Défiez-vous de ce que beaucoup de vos historiens vous racontent sur la barbarie et la vie sauvage de vos ancêtres à l'époque romaine. Ce qu'ils racontent est sujet à caution. Des gens qui ont mené une vie pareille à ceux dont vous voyez ici le ménage, n'ont pu être des sauvages et n'ont pas non plus habité au milieu de sauvages. Ces lieux sont loin des forêts de la Germanie et, au moins pendant une partie de la domination impériale, les habitants des campagnes de la province jouirent tranquillement des bienfaits de la paix et de la sécurité publique.

— Un mot encore : notre cave de Billich, analogue à toutes celles des villas jusqu'ici fouillées dans nos contrées, a tous les caractères de celles que, à Charleroi, l'on considère comme ayant été des laraires ou des sépultures de famille. Nous sommes tout à fait de l'avis de M. Schuermans, qui voit des caves, et pas autre chose, dans ces souterrains à niches et à soupiraux (des soupiraux à des sépultures !). M. Schuermans nous communique à ce sujet le texte non plus seulement de la Loi des XII Tables, qu'on a dit n'être applicable qu'à

Rome, mais le texte amplifié de celle-ci, appliquée aux colonies. Voici ce texte, en ce qui concerne la *colonia Genetiva Julia* (en Espagne), d'où il résulte formellement que les sépultures étaient une occasion de *funestatio* pour les lieux habités par les vivants; d'où la conséquence que jamais les Romains, ou les habitants belgo-romains de nos villas, n'ont pu songer à faire place à leurs défunts dans des caveaux dépendant des habitations :

« Ne quis intra fines oppidi coloniaeve, qua aratro circumductum erit, hominem mortuom inferto, neve ibi humato, neve urito, neve hominis mortui monimentum aedificato. Si quis adversus ea fecerit, et colonis coloniae Genetivae Juliae sestertium V milia dare damnas esto, ejusque pecuniae cui volet petitio persecutio exactioque esto. Itque quod inaedificatum erit IIviri aedilisve dimoliendum curanto. Si adversus ea mortuus inlatus positusve erit, expianto uti oportebit.

» Ne quis ustrinam novam, ubi homo mortuus combustusve non erit, propius oppidum passus D facito. Qui adversus ea fecerit, sertertium V milia colonis coloniae Genetivae Julia dare damnas esto, ejusque pecuniae petitio persecutiove ex hac lege esto. »

Les auteurs de l'*Ephemeris epigraphica*, qui publient ce texte, font remarquer que ces dispositions avaient pour principe non-seulement le danger d'incendie dont parle Cicéron, mais aussi et surtout, comme le dit la loi romaine en plusieurs endroits, pour écarter des cités l'influence néfaste des sépultures : « ne funestentur sacra civitatis, ne sanctum jus municipiorum jus polluatur. »

Or, comment admettre que ce qui pour les agglomérations

urbaines était réprouvé par la loi et les mœurs, aurait été pratiqué dans les habitations rurales, où l'on aurait enterré les morts, ou déposé leurs cendres dans des souterrains dépendant de ces habitations. Cela est contraire à toute vraisemblance.

Jos. Habets.

L'ÉGLISE COLLÉGIALE DE SAINT-HERMÈS

A RENAIX

CHAPITRE PREMIER. — HISTOIRE.

I.

Les fouilles opérées sur le territoire de Renaix par M. Ed. Joly et qui ont amené la découverte de nombreux objets d'origine gauloise et romano-belge, prouvent que la contrée était habitée déjà avant la domination romaine.

Vers le milieu du VIIe siècle, saint Amand, missionnaire en Flandre, après avoir fondé à Gand le monastère de Saint-Pierre au Mont-Blandin, vint à Renaix pour y prêcher la religion nouvelle et y érigea un monastère qui, de même que celui de Gand, fut placé sous l'invocation du prince des apôtres. Charlemagne assigna ce monastère, « *Cellam Rodnach in Galliæ* », comme résidence à Heridage, évêque de Hambourg, en cas d'invasion des Normands (1). Au IXe siècle, il fut transformé en un collége de chanoines réguliers (2) et comblé de riches dotations par l'empereur Louis le Débonnaire (3). On déposa dans l'église, en 860, les reliques

---

(1) *Chron. nortmannorum*, par KRUZE.

(2) GAZET, *Histoire ecclésiastique des Pays-Bas.*

(3) *La Belgique avant et pendant la domination romaine*, par SCHAYES; t. III, par Ch. PIOT.

de saint Hermès, martyr, qui jusqu'alors avaient été conservées à l'abbaye de Saint-Corneil, à Inde, près d'Aix-la-Chapelle. La terre de Renaix et d'autres biens situés en Flandre et aux environs de Bruxelles appartenaient à cette célèbre abbaye; mais, appauvris par les guerres, les religieux furent obligés de les aliéner à la fin du XIIIe siècle (1).

C'est à côté de l'église abbatiale de Saint Pierre que, vers la fin du XIe ou au commencement du XIIe siècle, on jeta les fondations d'un vaste temple, qui fut consacré en 1129 par Burchard, évêque de Cambrai (2).

Les restes de cette église romane parvenus jusqu'à nous, — une grande partie de la crypte et la base de la façade nord du transept, — permettent de se faire une idée de l'importance que devait avoir l'édifice.

La partie inférieure du transept nord est décorée d'une série d'arcatures en plein cintre (3); elle correspond précisément à la partie la plus ancienne de la crypte. Construite en pierres ferrugineuses irrégulièrement appareillées (*opus incertum*), elle offre trois arcades romanes, séparées par des pieds-droits peu saillants et sans aucune moulure. Toute la construction qui surmonte ces arcades a été transformée, probablement lors de la reconstruction de l'église.

La crypte, agrandie à la même époque, est réputée comme l'une des plus vastes de l'Europe; c'est, dans notre

---

(1) « En 1280, Pierre, doyen d'Ende, et Jean, clerc de l'abbé, vendent, au nom de cette abbaye, à Gui, comte de Flandre, tout ce que ladite maison possède à Renaix, Horenbeke, Bracle, Acrene, Wodecke et Ellezielles. » *Inventaire des archives départementales du Nord de la France*, t. Ier, p. 29.

(2) G. L. B., *Recherches historiques sur la ville de Renaix.*

(3) V. pl. IV et V.

pays, la plus intéressante des constructions de ce genre.

La haute valeur de cette église souterraine, au double point de vue de l'art et de l'archéologie, a été reconnue par la Commission royale des monuments, qui l'a classée au nombre de nos monuments nationaux de premier ordre. Quant à l'église supérieure, d'une ornementation simple, eu égard surtout à l'époque de son érection, c'est dans son ensemble un monument imposant et grandiose. Elle appartient par son ornementation au style flamboyant flamand du XVe siècle et en partie aux XVIe et XVIIe siècles; ses détails décoratifs offrent une certaine analogie avec ceux de plusieurs monuments mieux connus des Flandres, et parmi lesquels nous citerons notamment les églises de Sainte-Walburge, à Audenarde, de Saint-Sauveur, à Bruges, de Saint-Médard, à Wervicq, la chapelle des Comtes, à Courtrai, les trois églises de Poperinghe, etc.

L'église de Saint-Hermès a été classée dans la troisième catégorie des monuments nationaux, distinction qu'elle mérite à tous égards et qui lui assure de la part du Gouvernement des subsides plus élevés que ceux accordés pour la restauration des édifices ordinaires.

On ne possède aucun renseignement précis, ni sur les causes qui ont amené la reconstruction de l'eglise primitive, ni sur l'époque de cette réédification; on ne peut donc, pour reconstituer l'histoire du monument, que procéder par induction, en se fondant sur les divers styles qui se rencontrent dans l'édifice.

Une étude attentive de la construction y fait découvrir des vestiges des différents styles qui se sont succédé depuis le XIe jusqu'au XVIIIe siècle. La crypte et le transept nord

datent, comme nous l'avons dit, de l'époque romane; le style ogival primaire se rencontre dans la partie de la crypte correspondant au bras sud du transept; des traces de la même période sont encore visibles dans les murs qui surmontent les arcades de la nef centrale : deux rangées de petites fenêtres en lancette, sans aucune moulure et qui sont actuellement bouchées, existaient jadis à cet endroit et ont été supprimées lors de la transformation de l'église; ces fenêtres sont encore parfaitement visibles au-dessus des voûtes des nefs latérales.

La grande nef était couverte autrefois d'une charpente apparente; on retrouve, en effet, au-dessus de la voûte, construite dans la première moitié du XVIIe siècle, des poutres moulurées et ornées qui ont été évidemment faites pour rester visibles (1).

Des fragments du style ogival secondaire se montrent notamment dans la grande nef, dont les fenêtres à meneaux très-simples accusent le style du XIIIe au XIVe siècle; le style ogival de la dernière période a été suivi dans la construction de la façade latérale sud, du chœur et de la tour. Enfin les formes tourmentées de la Renaissance se remarquent dans les pignons des deux chapelles attenant au transept sud.

Les pierres ferrugineuses employées dans les parties romanes et ogivales primaires proviennent, selon toute probabilité, des carrières aujourd'hui abandonnées du *Musiek-*

(1) « Le 17 avril 1626, le chapitre de la collégiale a fait accord avec Alard de Hoste, maçon à Tournai, pour construire les voûtes de la nef, au prix de 2,500 florins. » MS. appartenant au conseil de fabrique.

berg, sous Renaix. Les constructions plus récentes paraissent avoir été érigées, au moins en grande partie, au moyen d'un grès provenant de Vlunderen.

II.

Les nombreuses recherches que nous avons faites, tant dans les ouvrages concernant les Flandres que dans les archives de la fabrique, nous ont donné peu de renseignements historiques sur le monument.

Voici un exposé sommaire du résultat de nos investigations :

Nous avons dit déjà que l'église collégiale primitive de Saint-Hermès fut consacrée en 1129. L'édifice devait exiger des travaux assez considérables, à peine un siècle plus tard, car, en mai 1267, Nicolas, évêque de Cambrai, confirme la vente faite en faveur de l'abbaye d'Eename, par le chapitre de Saint-Hermès, de terres situées à Maeter, Nederzwalm, Everbecq, Elst et Michelbeke, pour en affecter le produit à la réparation de l'église (1).

Renaix a beaucoup souffert d'incendies et des guerres de religion. Van Gestel (2) cite d'abord un incendie allumé en 1478 par la garnison française de Tournai et qui réduit toute la ville en cendres. Plus de 700 maisons sont brûlées en 1518. Charles V fait remise de trois années de contributions pour réparer les dégâts de cet incendie. Un nouvel et terrible incendie se déclare en 1559, « toute la ville dans ses remparts est détruite et à peu près toutes les maisons

(1) Ch. Piot, *Cartulaire de l'abbaye d'Eename*, p. 281.
(2) *Historiæ episcopatus Mechliniensis*, t. II.

sises à l'extérieur, ainsi que l'église collégiale et les deux églises paroissiales, l'hôpital et le couvent des Sœurs-Noires; de sorte qu'il n'est resté que les façades de huit maisons, lesquelles ont été aussi brûlées par derrière » (1).

Après ce désastre, Philippe II autorise le chapitre de la collégiale, ainsi que les curés et marguilliers des deux églises paroissiales, « nagaire bruslées et destruictes par infortune », à établir des loteries, à la condition que le produit en sera employé uniquement aux « ouvrages, refections et réédifications desdites trois églises et à nul autre usage » (2).

Le 19 août 1566, les iconoclastes de Renaix pénètrent de vive force dans la collégiale, qu'ils dévalisent complètement : les autels, les statues, les châsses, le beau jubé sur lequel était sculpté la passion du Christ (3), tous les meubles enfin sont détruits, les ornements et vases sacrés qui avaient une certaine valeur intrinsèque sont enlevés. Neuf chariots remplis de butin sont transportés à Audenarde. Lorsque les chanoines, qui s'étaient réfugiés à Tournai, reprennent possession de leur église, ils la trouvent ravagée, pillée, offrant l'aspect d'une ruine.

Grâce aux libéralités des membres du chapitre, on put procéder aux réparations les plus urgentes. Nous trouvons en effet, dans deux volumes manuscrits faisant partie des

---

(1) MS. appartenant à la fabrique. — Ordonnance de Philippe II sur les bâtisses à Renaix, 3 août 1559.

« Den 14 july verberrende gheheel Ronsse, zoo dat daer niet boven zes huusen bleven staende. » *Memorie boeck der stadt Ghendt.*

(2) MS. cité.

(3) Ce jubé était placé à l'entrée du chœur.

archives de la fabrique, les indications ci-après concernant la restauration de l'église collégiale et son ameublement :

Jean Touret, chanoine, donne un subside le 7 janvier 1569 (1570, n. s.) pour les orgues. Deux ans après, 29 mars 1571 (1572, n. s.), le doyen Gilles Backereel lègue à la fabrique une somme de cinquante livres de gros pour restaurer l'église, qui se trouve dans un triste abandon par suite de l'incendie de 1559 ; le même doyen fait, le 5 février 1574, un nouveau don de cinquante livres dans le même but, et son frère Laurent donne vingt livres. L'année suivante, Louis de Barry accorde une somme de quarante livres.

En 1618, le 27 septembre, on fait l'achat de nouvelles orgues. Quelques années plus tard, en 1625, le prévot, doyen du chapitre, Hugues de Heulle et Jean-Baptiste Orsino, capitaine, promettent de donner à l'église une statue d'apôtre de la même grandeur de celles qui ornent les colonnes de l'église de Saint-Michel, à Gand. L'année suivante on reconstruit les voûtes de la nef centrale.

L'église exigeait des travaux considérables dans la seconde moitié du XVIIe siècle. Par lettre du 7 juin 1665, le pape Alexandre VII accorde au chapitre l'autorisation de jouir d'une année des quatorze prébendes qui deviendront vacantes par décès des titulaires, afin d'en appliquer le produit aux réparations et autres nécessités très-importantes de l'église, notamment de la tour menaçant ruine, et pour éteindre les dettes contractées par l'église par suite des guerres.

Nous croyons qu'il n'est pas sans intérêt de donner ici un résumé d'une ordonnance royale qui renferme des renseignements curieux sur une coutume singulière en usage au

XVIIe siècle. Le prévôt doyen du chapitre avait fait connaitre au roi qu'au jour de la Trinité il se faisait une procession de cinq lieues environ de circuit avec les reliques de saint Hermès, procession accompagnée habituellement d'un grand nombre de jeunes gens en armes, non-seulement de Renaix, mais de tous les villages voisins. L'après-midi, au retour de cette procession, plusieurs de ces jeunes gens, échauffés par la boisson, entraient dans l'église et y déchargeaient leurs mousquets et fusils, « non sans grandissime espouvante de ceux et celles qui s'y retrouvent, y causant, en outre, telle fumée et puanteur de poudre qu'il serait presqu'impossible d'y subsister, mesmes y feraient crever les verrières et mettraient la voûte en péril de se fendre, et d'être eux-mêmes accablés avec les autres. » A l'appui de sa requête, le chapitre avait cité le fait que certains jeunes gens ayant tiré à balles, avaient fait tomber des pierres du coin d'une muraille et dangereusement blessé quelques personnes.

Faisant droit aux plaintes du chapitre, le roi fit défense, sous peine d'une amende de deux livres de gros, d'entrer dans l'église avec des armes à feu.

La ville fut encore aux trois quarts détruite dans un incendie qui eut lieu en 1719. Elle fut, en considération de ce fait, exemptée des aides et subsides (ordonnance royale du 30 octobre 1719).

Ce sont là les seuls renseignements que nous fournissent les deux volumes manuscrits, qui ne renferment au reste que des extraits des résolutions capitulaires. Il y avait, selon ces extraits, un conseil de fabrique spécialement chargé des constructions et réparations. Il ne nous a pas été possible de

nous procurer les archives de cette administration, dont les comptes et les résolutions nous auraient, sans aucun doute, donné plus d'un renseignement intéressant la construction des diverses parties du monument.

Nous arrivons à l'époque de la Révolution française. Renaix, comme la plupart des localités de notre pays, eut cruellement à souffrir de l'invasion. Les troupes républicaines, après la bataille de Fleurus, prennent possession de la ville et ne tardent pas à y renouveler les excès des bandes iconoclastes du XVIe siècle. L'église de Saint-Hermès est envahie; les soldats armés de marteaux et de haches brisent les statues des apôtres qui ornaient les colonnes; les livres et ornements sacerdotaux sont déchirés et brûlés; les autels, les confessionnaux et les reliquaires sont détruits; le seul meuble laissé intact est la chaire à prêcher, qui est transportée dans la chapelle de l'hôpital Saint-Eloy, devenue le *temple de la raison*. Les cloches des trois églises (1) sont descendues des tours et envoyées à Gand.

L'église de Saint-Hermès resta fermée jusqu'en 1802.

Les divers événements rapportés ci-dessus, joints aux ravages du temps, avaient sérieusement compromis l'existence de l'édifice. A notre époque de calme et de paix est réservé le beau rôle de remédier aux avaries causées à nos monuments nationaux par les troubles politiques et religieux des siècles antérieurs et par l'incurie des hommes.

Nous donnons ci-après une relation sommaire de cette dernière phase de l'histoire de la collégiale de Saint-Hermès.

---

(1) On avait procédé, le 6 juillet 1540, à la bénédiction de sept cloches à Saint-Hermès.

III.

L'ancienne église abbatiale de Saint-Pierre, fondée par saint Amand, était, nous l'avons dit plus haut, contiguë à la façade nord de Saint-Hermès. Cet oratoire, qui avait subi des transformations successives, n'offrait plus aucun intérêt artistique; il continua néanmoins à servir au culte jusqu'en 1822; à cette époque il fut affecté à l'usage de boucherie et en 1852-53 on y installa une école dominicale; enfin en 1843 le bâtiment, peu entretenu, menaça ruine et sa démolition fut décidée. Le conseil de fabrique demanda et obtint l'autorisation d'affecter l'emplacement du temple à l'agrandissement de l'église de Saint-Hermès, par l'adjonction à la basse-nef nord de quatre chapelles semblables à celles qui existaient à la basse-nef sud. Ces chapelles ont été érigées d'après les plans et sous la direction de M. l'architecte Missu et aux frais personnels de M. le doyen Liedts.

On doit regretter que ces annexes, dont la disposition avec gables exigeait une toiture à double versant, aient été simplement couvertes d'une plate-forme en zinc. Ce système de toiture est non-seulement en opposition formelle avec les formes architecturales et avec les principes mêmes de l'art ogival, il constitue encore une cause permanente de destruction, car il est en quelque sorte impossible d'éviter dans ces conditions les filtrations des eaux pluviales.

En 1851 on constata la nécessité d'exécuter des travaux assez considérables de consolidation à la partie supérieure de la tour; mais, faute de ressources suffisantes, ces travaux ne purent être entamés qu'en 1861 et achevés en 1863. Ils coûtèrent 34,000 francs; mais il fut reconnu alors que la

partie inférieure de cette tour, qu'on avait crue en bon état, exigeait également des réparations qui, achevées en 1867, ont occasionné une dépense de fr. 15,532-77.

Dès l'année précédente, la Commission royale des monuments avait signalé l'urgence de procéder à une restauration générale de l'édifice. Des délégués, dans une inspection minutieuse, avaient constaté des dégradations graves auxquelles il importait de remédier sans retard si l'on ne voulait s'exposer à des dégâts beaucoup plus considérables.

Un projet complet de restauration dressé par M. l'architecte Serrure fut approuvé par la Commission des monuments le 29 septembre 1869, sous la réserve de conserver autant que possible les anciens membres d'architecture, les cordons moulurés, alors même que les pierres seraient légèrement ébréchées ou épauffrées par l'action du temps, conseils sages qui résument en quelques mots les principes d'une bonne restauration et dont tout architecte chargé d'un travail de ce genre devrait toujours s'inspirer.

Le devis estimatif de cette restauration s'élevait à 85,550 francs, somme relativement considérable; mais tous les ouvrages proposés ne présentant pas un égal degré d'urgence, il fut convenu que le devis serait divisé en deux catégories, comprenant : la première, les travaux intéressant la conservation même de l'édifice et dont l'exécution ne souffrait aucun retard ; la seconde, ceux dont l'ajournement à quelques années ne pouvait avoir des inconvénients sérieux.

La première série de ces travaux a été exécutée de 1873 à 1875, et la dépense, couverte au moyen des subsides de la Ville, de la Province et de l'État, s'est élevée à fr. 41,934-89.

La deuxième série des travaux a été adjugée récemment pour la somme de 41,980 francs et les ouvrages sont actuellement en cours d'exécution. Il restera pour terminer la restauration du monument à effectuer une troisième série d'ouvrages dont le devis n'est pas encore dressé.

Nous publions avec la présente notice la réduction des plans généraux de la restauration et nous y ajoutons une description de diverses parties de l'édifice, à l'exception de la crypte, qui fera l'objet d'une étude spéciale à présenter ultérieurement.

CHAPITRE II. — DESCRIPTION.

IV.

Plan.

Le plan de l'église de Saint-Hermès présentait primitivement, comme presque toutes les grandes églises de la période ogivale, la forme d'une croix latine; elle mesure une longueur de 72 mètres environ sur 21 dans les nefs et 28 au transept. Cette disposition cruciforme a été successivement modifiée par l'adjonction de quatre chapelles à chaque nef latérale, et dont les deux plus rapprochées de la tour, à la façade sud, semblent à peu près contemporaines de l'église; les deux suivantes, vers le transept, sont visiblement d'une époque postérieure, ce que démontre la forme de leurs gables; les quatre chapelles accolées à la façade nord ne datent que de 1844.

La tour, placée en tête de la nef centrale, a la largeur de celle-ci; elle est accompagnée à droite et à gauche de deux

petites annexes peu élevées, placées en recul de 5 mètres sur la façade principale et dans l'axe des nefs latérales; celle vers le sud sert de porche; l'autre, affectée autrefois à l'usage de chapelle des fonts baptismaux, est transformée en magasin depuis que les fonts ont été transférés dans la première chapelle latérale de droite. Vers le nord, la tour est enclavée dans des constructions particulières; il serait à désirer que les autorités locales fissent disparaître ces maisons, qui ont le double inconvénient de masquer une partie du monument et de constituer une menace permanente d'incendie.

La nef centrale est divisée en six travées par deux rangées de colonnes cylindriques; un escalier de plusieurs marches, occupant toute la largeur des trois nefs, la sépare du transept; le chœur, long de 25 mètres, a une largeur de 10 mètres; les quelques constructions qui y sont annexées vers le sud forment les dépendances de l'église. A l'intersection du transept et du chœur, on aperçoit au plan deux édicules de forme carrée, qui en élévation se perdent dans la masse de l'édifice et qui correspondent à deux petites cavités de l'église souterraine. On peut se demander si, dans la pensée de l'architecte du temple roman, ce n'étaient pas là les bases de deux tours qui, répétées de l'autre côté du transept, auraient donné à l'église romane de Saint-Hermès le magnifique ensemble de la cathédrale de Tournai.

V.

Façade principale. — Tour.

La large tour carrée cantonnée des deux versants qui couronnent le porche latéral et le magasin, constituent la façade

principale. Ces deux versants sont garnis de crochets et sont terminés à leur extrémité par des pinacles ornés, formant l'amortissement des contre-forts d'angles des nefs collatérales. La tour est une construction massive d'une ordonnance simple et sévère et d'un aspect réellement monumental ; elle se termine en plate-forme bordée d'une balustrade ajourée par des quatre-feuilles; de puissants contre-forts placés dans le prolongement de chaque face accompagnent la tour jusqu'au faîte et s'y terminent par des espèces d'échauguettes placées en encorbellement et qui réunissent les deux contre-forts des quatre angles; ces quatre tourelles, comme la tour elle même, attendent leur couronnement en forme de flèche qui a dû exister autrefois, comme le prouvent des gravures anciennes représentent la vue générale de la ville de Renaix (1).

Un perron de quelques marches donne accès à la porte principale, ornée de moulures profondément fouillées et dont l'archivolte, garnie de feuilles de choux frisées, est terminée par un fleuron placé sur le sommet de l'ogive, sans y être relié par une contre-courbe, comme dans d'autres édifices de la même époque; ajoutons enfin que la porte est accompagnée de deux contre-forts (sur angle) décorés de panneaux moulurés et prenant naissance sur la plinthe inférieure; ces contre-forts sont couronnés par de jolis pinacles triangulaires avec crochets. Immédiatement au-dessus de la porte se trouve une fenêtre à meneaux correspondant au jubé; puis vient une baie plus petite, répétée sur trois faces,

(1) Sanderus, *Flandria illustrata*, t. III, p. 184. Édition de 1735.

et enfin les quatre grandes fenêtres d'abat-son, divisées par des meneaux formant une simple fourche et garnies dans leur partie inférieure d'une espèce de balustrade pleine avec arcatures trilobées.

VI.

Façade latérale sud.

Du square établi récemment sur l'emplacement de l'ancien cimetière, l'œil embrasse l'ensemble du monument représenté par la planche III. Au pied de la tour se trouve le porche latéral, dont l'ornementation a beaucoup d'analogie avec la porte principale. Les deux travées qui suivent font partie de la basse-nef et sont sur le même alignement que le porche; les quatre autres pignons forment les façades des chapelles placées en saillie. Ces six divisions, correspondant aux six travées des nefs, sont surmontées chacune d'un toit à double versant, leurs gables, ornés de feuilles frisées, sont terminés par des fleurons (1); une fenêtre garnie de meneaux flamboyants éclaire chacune de ces chapelles, qui sont séparées entre elles par des contre-forts terminés par des pinacles ornés de crochets. On remarquera les deux pignons vers le transept, dont les gables contournés dénotent une époque plus rapprochée de nous que les autres. On a eu le bon goût, grâce aux conseils de la Commission royale des monu-

(1) Les deux travées de la basse nef vers la tour n'ont été couronnées de gables que depuis quelques années.

ments et malgré les avis de certains amateurs de la symétrie et de la ligne droite, on a eu le bon goût, disons-nous, de conserver la forme originale de ces deux pignons, qui donnent à l'édifice une physionomie toute particulière et qui constituent d'ailleurs pour le monument une page de son histoire.

La haute-nef est percée sur chacune de ses faces de six fenêtres garnies de meneaux qui, quoique d'une époque plus ancienne, forment, comme ceux des fenêtres hautes de la tour, une simple fourche. Elles sont séparées par de larges trumeaux au centre desquels on voit des pilastres qui, avant la restauration, présentaient dans leur partie supérieure des arrachements et des pierres d'attente. Ce fait prouve que l'architecte avait prévu l'établissement d'arcs-boutants pour résister à la poussée de la voûte; la corniche repose sur une suite de modillons en pierre.

La façade du transept sud est incontestablement la partie la plus riche et la plus élégante du monument. Un escalier à double rampe, dans la face duquel est percée l'une des entrées de la crypte, donne accès à un portail dont la décoration est, à peu de chose près, semblable aux deux autres entrées décrites précédemment, mais ici les feuilles de l'archivolte prennent naissance dans les moulures mêmes, qu'elles traversent, coupent et contournent de la façon la plus pittoresque; ce portail est surmonté d'une grande fenêtre beaucoup plus large que la porte et dont les meneaux à huit subdivisions forment une riche broderie de pierre. Le pignon, dont les rampants sont garnis de feuilles, est couronné d'un grand fleuron. La partie supérieure de ce pignon, à la naissance du gable, est en retraite et devait jadis

être garnie à sa base d'un garde-corps en pierre, car, outre certains arrachements qui se remarquaient aux contre-forts d'angle, on trouve encore la baie de porte qui communiquait du comble à cette sorte de balcon ; une niche couronnée d'un dais richement sculpté complète l'ornementation du pignon, dont chaque angle est garni de contre-forts accouplés. Ces contre-forts se réunissent à la naissance du toit pour former un faisceau de pinacles fleuronnés d'où émerge un gracieux amortissement de forme bulbeuse et garni de crochets. Ce charmant morceau d'architecture ogivale fleurie est accompagné vers le chœur d'une tourelle octogonale en saillie renfermant un escalier.

VII.

Chœur et dépendances.

Le chœur, qui avec la partie supérieure de la tour constitue le fragment le plus moderne de l'église, porte tous les caractères de l'architecture ogivale de la dernière période. On peut supposer que c'est après l'achèvement de cette construction que l'évêque de Rosse, en Dalmatie, procéda à la consécration de l'édifice (1525). Les proportions de ce chœur, qui se termine par une abside à trois pans, sont belles. Neuf fenêtres très-élancées et ornées de meneaux flamboyants l'éclairent ; elles sont séparées entre elles par des contre-forts à plusieurs retraites et qui se terminent en glacis sous la corniche, où l'on ne trouve pas, comme à la haute-nef et au transept, des corbeaux en pierre. Une série de petites fenêtres sans meneaux s'ouvrent sous les grandes baies du chœur et donnent la lumière à l'église souterraine.

Vers le sud on remarque contre le transept deux pignons qui forment des annexes de construction récente couvertes, comme les chapelles de la façade nord, d'une plate-forme ; le troisième pignon, sans ouverture vers la place, est celui de la sacristie, contemporaine du chœur, et où l'on admire une voûte dont les nervures, formant des dessins étoilés, sont magnifiquement ordonnancées ; cette sacristie se trouve placée au-dessus de la crypte de la Vierge, qui date du xve siècle.

La planche V représente la façade nord du chœur avec le pignon roman, souvenir de la primitive église due à la munificence de Louis le Débonnaire ; la fenêtre et la rosace qui s'ouvrent dans la partie supérieure de ce pignon datent de la reconstruction de l'église supérieure ; les trois arcades cintrées de la partie inférieure inscrivent chacune une petite fenêtre romane éclairant la partie la plus ancienne de la crypte.

VIII.

Intérieur. — Ameublement.

L'intérieur de l'église de Saint-Hermès est d'une grande simplicité, d'une ornementation sobre et de bon goût. Les colonnes sont à bases octogonales, à fûts cylindriques, et leurs chapiteaux sont ornés d'une guirlande de feuilles de chêne recourbées et profondément fouillées ; les tailloirs, également de forme octogonale, reçoivent, outre les arcades de la haute-nef et les retombées des voûtes des nefs latérales, une colonnette engagée qui s'élance vers la voûte de la nef centrale, dont elle reçoit le faisceau de nervures.

Dans le mur qui surmonte les arcades et entre les colonnettes précitées, on aperçoit distinctement, par l'arrachement du plâtrage, le contour des petites fenêtres qui éclairaient autrefois la nef centrale, alors qu'elle était couverte d'une charpente apparente dont certaines pièces de bois moulurées, se retrouvent encore au-dessus de la voûte.

Les huit chapelles accolées aux nefs latérales sont séparées par des murs qui se terminent vers les nefs par des demi-colonnes avec chapiteaux copiés sur ceux de la nef centrale.

Le transept et le chœur, placés au-dessus de la magnifique crypte, sont à un niveau plus élevé que celui des nefs, dont ils sont séparés par un escalier de plusieurs marches. Cette disposition a amené un raccourcissement assez notable aux gros piliers du transept et de l'entrée du chœur, et donne à l'intérieur de l'édifice un caractère original et pittoresque. Le transept, éclairé à chacune de ses extrémités par une grande fenêtre, est couvert d'une voûte à nervures d'un dessin très-riche. Les nervures de la voûte du chœur, d'un dessin compliqué, descendent en faisceaux jusqu'à une légère distance des seuils de fenêtres et viennent s'amortir sur des culots placés en encorbellement sur chaque trumeau; ces culots sculptés représentent des feuillages et des fleurs entrelacés de la manière la plus originale; ils portent chacun un écusson où nous remarquons les armes de la ville, du chapitre, des comtes de Flandre, du marquisat d'Anvers, etc. Ces culots, d'une exécution remarquable, mériteraient d'être reproduits par le moulage et donnés comme modèles pour l'étude de la sculpture ornementale.

Il nous reste, pour compléter ces quelques notes, à parler de l'ameublement de l'église de Saint-Hermès. On comprend

qu'à la suite des événements que nous avons rapportés, il n'existe plus aucun vestige des meubles du moyen âge. Nous ne décrirons pas les autels érigés, dans le cours de ce siècle, dans les transepts et les chapelles collatérales et qui n'ont ni style ni valeur artistique. L'autel principal, la chaire à prêcher et les stalles datent du XVIIIe siècle et sont dépourvus de caractère d'art. Les seuls objets qui méritent d'être signalés sont :

1° Le lutrin, ouvrage de dinanderie en cuivre jaune, représentant un aigle aux ailes éployées et posé sur un globe avec soubassement orné de feuillages. Ce lutrin, d'un beau travail, porte l'inscription suivante : « *R. DN^s Jacobvs Govlart : Insignis : Ecclesiæ : Collegiatæ : S. Hermetis : Rothnaci : Càn : Thésaur : et PBR, Dono dedit MDCLXXXV* »;

2° Un Christ en croix qui paraît dater du XVIe siècle. Cette œuvre d'art est placée contre le mur du fond du portail latéral attenant à la tour. Il est à supposer que ce Christ était suspendu autrefois à l'entrée du chœur, sous l'arc triomphal, et qu'il y était accompagné, selon la tradition, des statues de la Vierge et de saint Jean.

J. Ruttiens et E. Serrure.

(A continuer.)

Église de St Hermes, à Repaix.

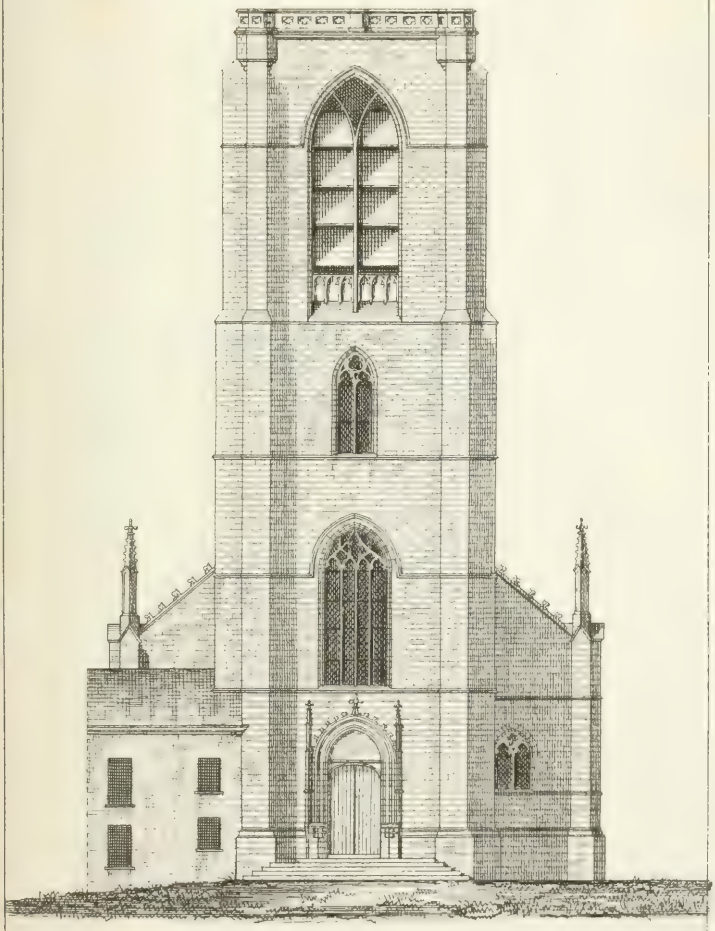

Façade principale.

10

Lith. Vve Baertsoen.

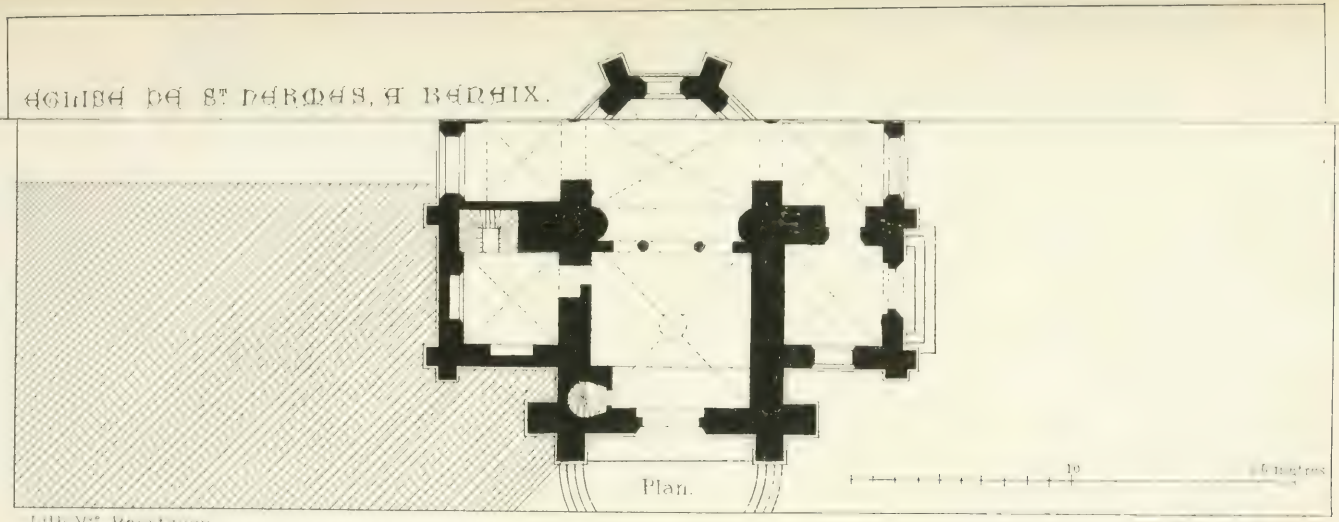

Lith. Ve. Baertsoen

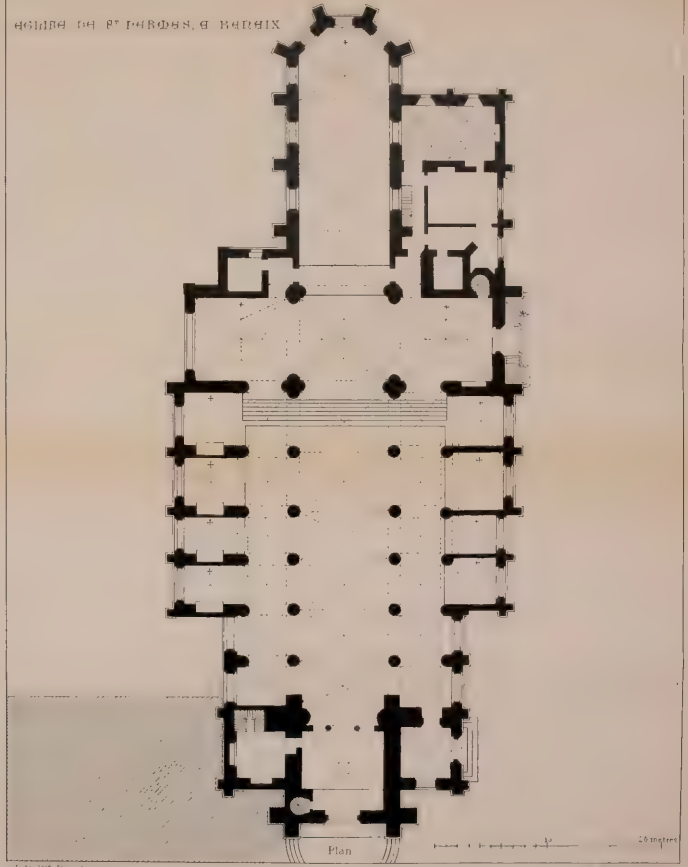

Lith. Vve Baerstecher

F. Zerrenner Arch.

Pl. III.

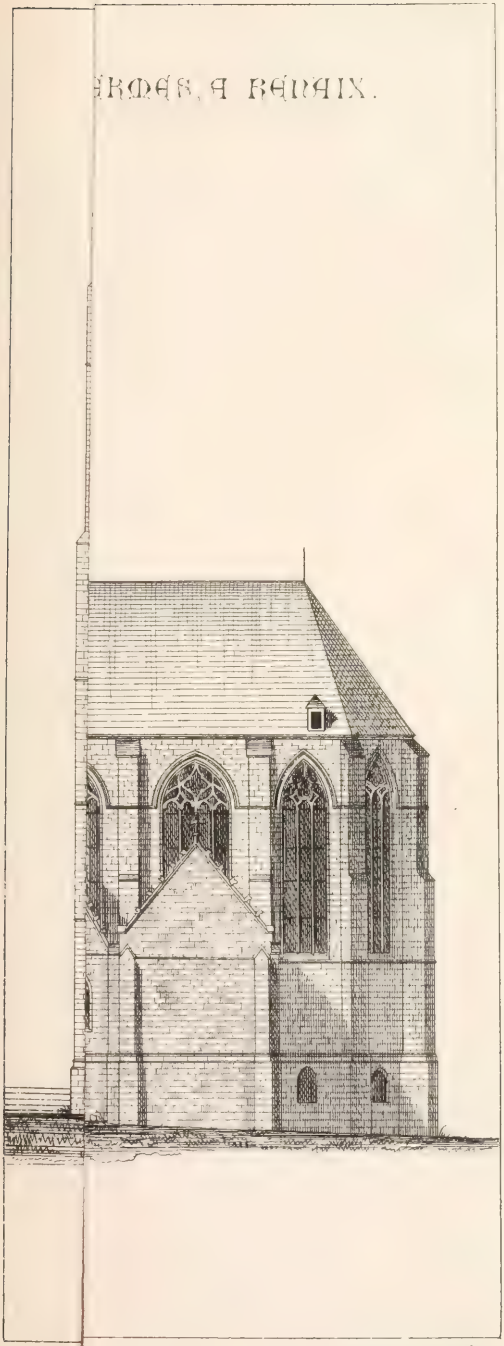

Lith V

E. Serrure, Archte

ECLIFE DE St DENIS P. REPAIX

Façade Sud

10

In Vve Baerstegen

L. Destaure Arch.

ÉGLISE DE St DERMES, À RENAIX.

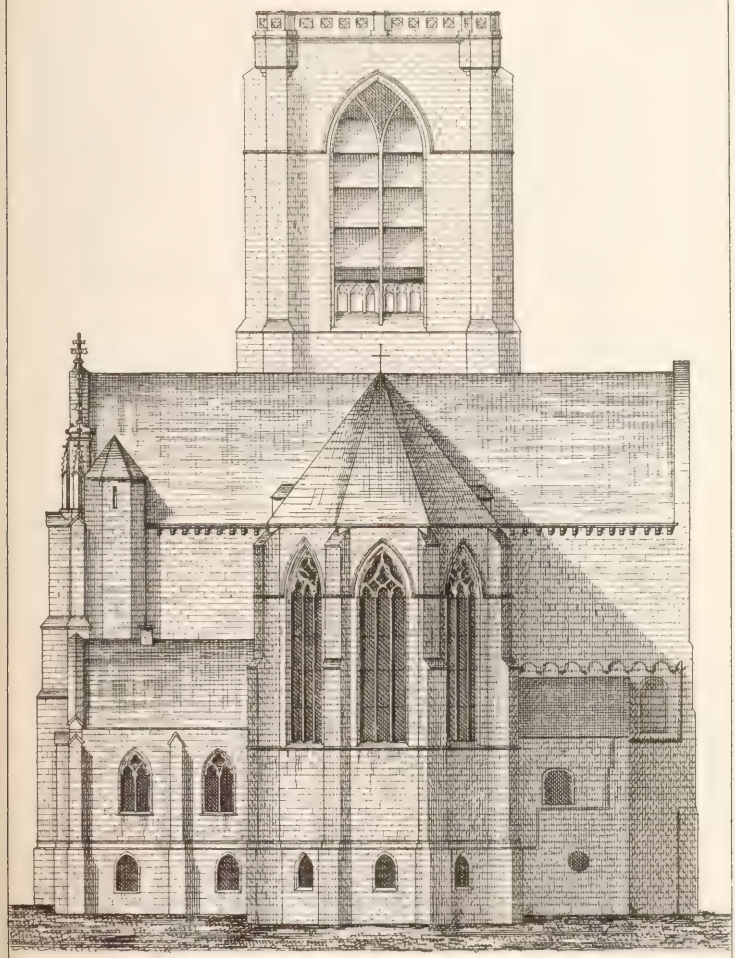

Façade Est.

10 20 mètres.

Lith Vve Paertsoen. E. Serrure, Arch.t

ÉGLISE DE ST PERMES, A RENAIX

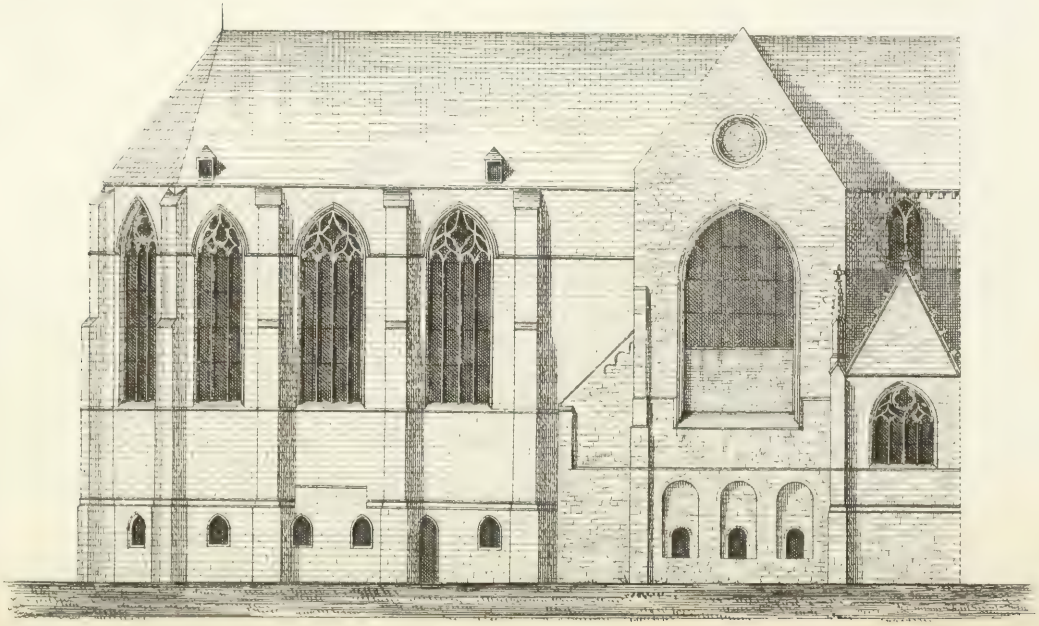

Façade Nord

10 20 mètres

COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS.

RÉSUMÉ DES PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCES

des 6, 12, 13, 19, 20 et 27 juillet; des 1er, 3, 10, 12, 17, 26 et 31 août 1878.

PEINTURE ET SCULPTURE.

La Commission a approuvé :

1° Les cartons de six vitraux peints à placer dans les fenêtres de l'église de Notre-Dame de Pamele, à Audenarde ; Églises de Pamele, à Audenarde, Wommelghem et Dison. Vitraux.

2° Les dessins de quatre vitraux en grisaille destinés aux fenêtres du chœur du même monument ;

3° Les projets de deux vitraux à placer dans l'église de Wommelghem (Anvers) : auteurs, MM. Stalins et Janssens ;

4° Les dessins des verrières à placer dans les seize fenêtres des nefs de l'église de Dison (Liége) ;

5° Le croquis d'une statue représentant le *Sauveur*, destinée à l'église de Suarlée (Namur); Église de Suarlée. Statue.

6° La proposition de faire restaurer par M. Bonnefoy diverses peintures anciennes appartenant à l'église de Wandre (Liége). On trouve au sujet de ces tableaux les Tableaux de l'église de Wandre.

renseignements suivants dans un rapport de M. Helbig, membre correspondant :

« Les peintures sont au nombre de huit; elles sont de dimensions différentes et ont été exécutées par trois artistes. Deux de ces peintures ont été faites pour l'église de Wandre, pour les autels où elles figurent encore; les six autres proviennent, à ce que l'on m'assure, de l'ancienne église de Sainte-Madeleine de Liége, aujourd'hui démolie. Toutes ces peintures ont assez notablement souffert, notamment par l'application d'un mauvais vernis qui semble s'être décomposé entièrement sous l'action alternative de l'humidité et du soleil, et qui, ayant perdu complètement sa transparence, ne permet presque pas d'apprécier le mérite ou les défauts de ces tableaux.

» Voici cependant ce que l'examen que j'ai fait de ces tableaux m'a permis de constater.

» Les tableaux du maître-autel et celui de l'autel latéral de la nef du nord sont peints par Olivier Pirotte, peintre de l'école de Liége et qui jouissait d'une certaine réputation au cours du XVIIIe siècle. Il y avait un assez grand nombre de ses tableaux dans les églises de Liége aujourd'hui démolies. Cet artiste paraît originaire de Wandre; comme je viens de le rappeler, ces deux toiles ont été exécutées pour l'église où elles se trouvent encore. La moins importante des deux est datée de l'année 1721, date à laquelle précisément la construction de l'église a été achevée. La peinture, qui est de la jeunesse de l'artiste, paraît très-médiocre, certainement beaucoup inférieure au tableau du maître-autel, daté de 1750, époque où l'artiste avait atteint la maturité du talent qui lui valut quelque notoriété. Autant qu'il est permis d'en

juger par l'état de décomposition du vernis, cette grande toile, de plus de deux mètres de hauteur, offre des qualités de vigueur dans le coloris et une certaine fermeté dans le dessin.

» Quant aux six toiles provenant de l'église de Sainte-Madeleine, les deux médaillons représentant Saints-Pierre-et-Paul paraissent être l'œuvre d'Englebert Fisne, peintre très-justement estimé et très-productif dont bon nombre de tableaux se trouvent encore dans les églises et les châteaux de l'ancien pays de Liége. Les quatre autres compositions, sans pouvoir être considérées comme des œuvres de grand mérite, décorent cependant d'une manière convenable les panneaux du chœur où elles sont encastrées. »

Église de Notre-Dame du Sablon, à Bruxelles. Peintures murales.

7° Le nouveau projet, dressé par M. Ed. Dujardin, d'un lambris peint à exécuter dans les nefs latérales de l'église de Notre-Dame du Sablon, à Bruxelles.

Peint sur mur, comme celui du chœur, ce nouveau lambris se composera des quatorze stations du chemin de la croix, placées dans une partie des arcatures ou compartiments, et de sujets divers empruntés à l'histoire et aux traditions de l'église.

D'après une note jointe au projet, ces sujets représenteront les bienfaiteurs illustres et les rois ou reines des cinq serments ou gildes du vieux Bruxelles.

Ces rois, au nombre de trente-cinq, furent (1) :

Charles le Téméraire, 1466;

Jean de Bourgogne, évêque de Cambrai, 1476;

---

(1) En 1331 eut lieu à Tournai cette joute fameuse dite *des 31 rois*, à savoir tous ceux qui étaient affiliés à la cour du roi Arthus. — *Mœurs, usages et solennités des Belges*, par Moke, t. II, p. 173.

Philippe le Beau, 1481 ;
Robert de Croy, archevêque de Cambrai, 1509;
Philippe, bâtard de Brabant, sire de Cruybeck, 1510;
Maximilien d'Autriche, empereur, 1510 ;
Charles d'Autriche, duc de Luxembourg, 1512;
Marguerite d'Autriche, 1512 (v. 1518);
Philippe de Clèves, sire de Ravensteyn, 1515;
Henri, comte de Nassau, 1516;
Marguerite d'Autriche, 1518 (v. 1512) ;
Philippe de Lalaing, sire d'Hoogstraeten, 1525;
Marie de Hongrie, 1534;
Evrard de la Marck, cardinal-évêque de Liége, 1537;
Lamoral d'Egmont, 1551;
Philippe, roi d'Espagne, 1557;
Duc de Savoie, 1558;
Philippe de Croy, duc d'Aerschot, 1558;
Philibert-Emmanuel de Savoie, 1558;
Marguerite de Parme, 1559;
Guillaume de Nassau, prince d'Orange, 1564;
Don Ferdinand Alvarez de Tolède, 1568;
Philippe, comte d'Egmont, prince de Gavre, 1578;
Le duc de Parme, 1587;
Charles de Mansfeld, 1592;
Comte de Fuentes, 1595;
Pierre-Ernest de Mansfeld, 1598;
Infante Isabelle, 1615;
Albert de Croy et d'Arenberg, prince de Chimay, 1643;
Duc de Lorraine, 1649;
Archiduc Léopold d'Autriche, 1651;
Le comte d'Egmont, prince de Gavre, 1652;

Maximilien-Emmanuel de Bavière, 1698;

Duc Charles de Lorraine, 1751.

— Des délégués ont inspecté, à la demande de M. le Ministre de l'intérieur, les verrières récemment placées dans les hautes fenêtres du chœur de l'église de Saint-Bavon, à Gand. Le projet de cette décoration avait été approuvé par la Commission en 1872 et une première série de vitraux a été admise après inspection en 1876. Les nouvelles verrières placées aujourd'hui et qui forment le complément du travail, sont exécutées d'après les mêmes données. La Commission a émis l'avis, en conséquence, qu'il y a lieu de recevoir définitivement l'ensemble de cette entreprise.

Église de Saint-Bavon, à Gand. Verrières.

— Des délégués se sont rendus à Nivelles, le 7 août, pour examiner une série de peintures sur bois récemment découvertes dans une cloison derrière l'autel de la chapelle du collége, établi dans les bâtiments de l'ancien couvent des Récollets.

Tableaux anciens découverts à Nivelles.

Ces peintures, qui ont beaucoup souffert, forment trois tableaux, représentant :

1° *Le Christ en croix;* saint François, fondateur de l'ordre des Récollets, et saint Jérôme, probablement le patron du donateur, sont agenouillés au pied de la croix. Le tableau est formé de dix panneaux, dont un est perdu. Cette composition paraît appartenir à un maître de l'école de Coxie; elle est d'une distinction remarquable et l'ensemble de l'œuvre, qui est d'ailleurs assez bien conservée dans ses parties essentielles, est d'une coloration brillante;

2° *L'Enfant Jésus dans l'étable de Bethléem.* Ce tableau, également formé de dix panneaux, mais dont l'un a disparu, semble dater de la même époque que le précédent, mais

il ne possède pas les mêmes qualités de composition et de couleur; il a cependant une valeur artistique assez grande pour être restauré et complété.

3° *Groupe de bergers présentant des offrandes.* Ces trois panneaux constituent probablement les restes d'un volet ayant appartenu à l'une des grandes compositions précédentes. Il y aurait lieu de compléter cette peinture, qui présente les mêmes richesses de ton que le *Christ en croix*, auquel elle a peut-être servi de volet, et d'en faire un tableau distinct.

La Commission, après avoir entendu le rapport de ses délégués, a émis l'avis que ces trois tableaux ont une valeur assez grande au double point de vue de l'art et de l'histoire locale pour engager les diverses administrations intéressées à intervenir dans les frais à faire pour les compléter et les restaurer.

Église de Saint-Joseph, à Anvers. Chemin de croix.

— Après inspection des esquisses des quatre dernières stations du chemin de la croix à exécuter par M. Hendricx dans l'église de Saint-Joseph à Anvers, la Commission a émis un avis favorable sur ces projets.

CONSTRUCTIONS CIVILES.

La Commission a émis des avis favorables sur :

Hôtel de ville d'Herenthals.

1° Les plans modifiés pour la restauration et l'appropriation de l'hôtel de ville d'Herenthals (Anvers) : architecte, M. Taeymans;

Hospice de Passchendaele.

2° Le projet dressé par M. l'architecte A. Croquison, pour la construction d'un hospice à Passchendaele (Flandre occidentale);

3° Le projet d'un hospice-orphelinat, à ériger à Berlaere (Flandre orientale) : architecte, M. De Perre; Hospice de Berlaere.

4° Les plans dressés par M. l'architecte Gérard pour la construction d'un hospice-ferme à Bilsen-la-Ville (Limbourg); Hospice-ferme à Bilsen.

5° Les plans du palais de justice à construire à Neufchâteau (Luxembourg) : architecte, M. Vandewyngaert; Palais de justice de Neufchâteau.

6° Le projet de construire un bâtiment annexé à la maison communale de Molenbeek-Saint-Jean : architecte, M. Steenmetzer; Maison communale de Molenbeek-Saint-Jean.

7° Les plans de diverses constructions complémentaires à annexer à l'hospice de Grobbendonck (Anvers) : architecte, M. Taeymans; Hospice de Grobbendonck.

8° Les plans d'une salle de malades à construire à l'hôpital de Châtelet (Hainaut) : architecte, M. Mathieu. Hôpital de Châtelet.

ÉDIFICES RELIGIEUX.

PRESBYTÈRES.

Ont été approuvés :

1° Les projets de travaux d'appropriation et de réparation à effectuer aux presbytères de Brecht, Wintham sous Hinghene (Anvers); Meerendré (Flandre orientale); Gibecq, Haine-Saint-Pierre (Hainaut); Stockroye (Limbourg); Schockville sous Attert (Luxembourg); Réparation et construction de presbytères.

2° Les plans de presbytères à construire à Stavele (Flandre occidentale); Couillet, paroisse de Saint-Basile (Hainaut); Rotheux-Rimière (Liége); Chenogne, commune de Sibret (Luxembourg).

ÉGLISES. — CONSTRUCTIONS NOUVELLES.

La Commission a approuvé :

Église des Saints-Michel-et-Gudule, à Bruxelles. Porche.

1° Les plans dressés par M. l'architecte De Curte pour la construction d'un porche au transept de l'église des Saints-Michel-et-Gudule, à Bruxelles, vers la rue du Bois-Sauvage;

Église de Houdrémont.

2° Le projet d'église à construire à Houdrémont (Namur). L'auteur, M. Luffin, a apporté à son travail les modifications qui lui ont été indiquées par le Collége;

Église de Zele.

3° Les plans dressés par M. l'architecte Vandevyvere pour la construction d'une sacristie et d'une salle de catéchisme à l'église de Zele (Flandre orientale).

Ameublements.

4° Le dessin d'un confessionnal à exécuter par M. Goyers pour l'église de Saint-Joseph, à Louvain;

5° Les projets d'un maître-autel destiné à l'église de Wasseiges (Liége), de stalles pour l'église de Saint-Denis-Westrem (Flandre orientale) et de l'achèvement du maître-autel de l'église de Boussu-en-Fagne (Namur).

TRAVAUX DE RESTAURATION.

Ont été approuvés :

Église d'Aerschot.

1° Le projet dressé par M. l'architecte Gife pour la restauration complète de l'église de Notre-Dame, à Aerschot.

Les travaux à exécuter en premier lieu sont ceux des toitures de la haute-nef et du campanile; pour les autres, il devra être soumis chaque année des propositions spéciales indiquant les ouvrages à exécuter l'année suivante, au moyen des ressources disponibles;

2° L'adjudication des travaux de restauration à exécuter à l'église de Notre-Dame-Saint-Pierre, à Gand ;

Restauration des églises de N.-D.-St-Pierre à Gand, St-Nicolas à Mons, Braine-le-Comte, St-Hubert, SS.-Michel-et-Gudule, à Bruxelles, St-Martin à Liége, St-Pierre à Saint-Trond et St-Pierre à Louvain.

3° Le projet de travaux à exécuter à l'église de Saint-Nicolas-en-Havré, à Mons : architecte, M. Hubert ;

4° Le plan dressé par M. l'architecte Bruyenne pour le renouvellement du pavement de l'église de Braine-le-Comte ;

5° La proposition de continuer les travaux de restauration du pignon du transept de l'église de Saint-Hubert vers la cour du pénitencier. Le Collége a toutefois recommandé à l'architecte, M. Bouvrie, de respecter scrupuleusement toutes les parties anciennes susceptibles d'être conservées, alors même que les pierres seraient plus ou moins rongées ou épauffrées ; cette recommandation s'applique tout particulièrement aux pierres sculptées ;

6° Les plans dressés par M. l'architecte De Curte pour la restauration de l'abside de l'église des Saints-Michel-et-Gudule, à Bruxelles ;

7° Les comptes des travaux de restauration exécutés en 1877 aux églises monumentales de Saint-Martin à Liége, de Saint-Pierre à Saint-Trond et de Saint-Pierre à Louvain ;

Réparation de diverses églises.

8° Les projets de divers ouvrages de réparation à exécuter aux églises de Wommelghem (Anvers) ; Bierges, Lasne, Dongelberg (Brabant) ; Deurle (Flandre orientale) ; Hollain, Gohyssart sous Jumet (Hainaut) ; Cortessem, Horpmael (Limbourg) ; Schockville sous Attert (Luxembourg).

Église de Walcourt. Abords.

— La Commission a approuvé le projet des rectifications à apporter aux abords de l'église monumentale de Walcourt (Namur). On devra toutefois prendre les précau-

tions les plus minutieuses pour éviter tout mouvement dans le terrain sur lequel l'édifice est bâti. A cet effet, il serait utile que les déblais à faire à proximité des fondations ne fussent exécutés que par petites parties à la fois, de manière à éviter tout glissement dans le sol. Le Collége a aussi demandé la suppression, dans le mur de soutènement, des chaînes de pierre régulièrement appareillées ; il importerait d'ailleurs que, pour tout ce qui concerne les travaux qui intéressent l'aspect de l'église, on s'en référât à M. l'architecte Pavot, qui a fait une étude approfondie de la restauration de ce monument remarquable.

Le Secrétaire Général,
J. Rousseau.

Vu en conformité de l'article 25 du règlement.

Le Président,
Wellens.

COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS.

RÉSUMÉ DES PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCES

des 7, 14, 20, 21 et 28 septembre; des 5, 11, 12, 19 et 26 octobre 1878.

ACTES OFFICIELS.

ÉGLISES ET PRESBYTÈRES. — TRAVAUX EXÉCUTÉS SANS AUTORISATION.

Circulaire à MM. les Gouverneurs provinciaux.

Bruxelles, le 9 novembre 1878.

Monsieur le Gouverneur,

Je remarque que des fabriques d'église et des administrations communales, méconnaissant les prescriptions du décret du 30 décembre 1809 et l'arrêté royal du 16 août 1824, se permettent de faire exécuter sans autorisation des travaux de construction, de restauration ou d'ornementation aux édifices du culte.

C'est là un grave abus contre lequel il convient de réagir.

Je vous prie, en conséquence, Monsieur le Gouverneur, de veiller attentivement à ce qu'on ne mette pas la main à l'œuvre avant d'en avoir obtenu la permission de l'autorité supérieure.

Les dépenses qui seraient ordonnées sans que les formalités légales aient été remplies préalablement devraient être rejetées des budgets et des comptes.

Le Ministre de la justice,
JULES BARA.

— Par arrêté royal du 27 septembre, M. Schoy, professeur d'architecture comparée à l'Académie royale des Beaux-Arts d'Anvers, est nommé membre correspondant de la Commission royale des monuments pour la province de Brabant, en remplacement de M. Lavergne, décédé.

— Par arrêté royal du 25 octobre, M. Broquet, commissaire d'arrondissement à Ath, est nommé membre correspondant de la Commission royale des monuments pour la province de Hainaut, en remplacement de M. Dumortier, décédé.

— Par arrêté royal du 29 octobre, M. le chanoine Henrotte est nommé membre correspondant de la Commission royale des monuments pour la province de Liége, en remplacement de M. le chanoine Morzé, décédé.

PEINTURE ET SCULPTURE.

La Commission a approuvé :

Église de Nederheim. Verrière.

1° Le dessin soumis par M. Vanderpoorten, pour une verrière peinte à placer dans la rose de la façade de l'église de Nederheim (Limbourg);

2° Le devis estimatif, dressé par M. Victor Leroy, des frais à faire pour la restauration et le parquetage d'un tableau ancien, peint sur panneau, appartenant à l'église de Herent (Brabant). Ce tableau date de la fin du xve siècle ou du commencement du xvie siècle. « Il représente la Vierge, tenant l'enfant Jésus; elle est assise sous un très-élégant baldaquin, en style ogival fleuronné. A gauche, au-dessous d'un joli fond de paysage, se trouve saint Joseph. A droite est une sainte tenant un livre ouvert, qui est très-probablement la patronne de la donatrice du tableau. Les têtes sont belles et bien peintes, surtout celle de la Vierge. » (1) Église de Herent. Tableau.

— Les délégués qui ont procédé le 17 septembre à l'examen des peintures murales représentant la série des comtes de Flandre, exécutées par M. Vander Plaetsen, dans la chapelle des Comtes, à Courtrai, ont constaté que cette décoration est entièrement terminée et que l'ensemble de ce travail d'art peut être définitivement accepté. Chapelle des Comtes de Flandre, à Courtrai.

— Les mêmes délégués ont profité de leur présence à Courtrai pour examiner le célèbre tableau de Van Dyck, *l'Érection en croix*, qui décore la chapelle absidale de l'église de Notre-Dame et qui avait été signalé comme nécessitant certaines réparations. Église de Notre-Dame, à Courtrai. Tableau.

Il a été constaté que cette œuvre d'art se trouve en parfait état de conservation Les taches qu'on y avait remarquées provenaient simplement de la poussière qui s'était amassée.

Il résulte des renseignements qui ont été donnés aux délégués, et dont ils ont pu en partie vérifier l'exactitude, que

---

(1) Rapport de M. Pinchart, membre correspondant.

toutes les mesures de précaution ont été prises par le conseil de fabrique pour garantir la peinture des atteintes de l'humidité. C'est ainsi que le mur auquel le tableau est attaché, est cimenté à l'extérieur et revêtu à l'intérieur de l'église de planches de chêne; de plus, le tableau est placé à une certaine distance du mur, de manière que l'air circule librement derrière la toile. Dans ces conditions, on peut considérer la conservation de l'œuvre de Van Dyck comme parfaitement assurée. Le Collége estime cependant qu'il y a lieu d'examiner s'il ne conviendrait pas de placer le tableau dans une autre partie de l'église, où il serait mieux éclairé qu'à son emplacement actuel.

Église de Saint-Hubert, à Verviers. Vitrail.

— En conformité des instructions de M. le Ministre de l'intérieur, des délégués ont procédé, le 15 octobre, à une inspection de l'église de Saint-Hubert, à Verviers. Lors de l'ouragan du 12 mars 1876, une grande fenêtre éclairant le transept et garnie d'une verrière en grisaille, a été enlevée et brisée. La fabrique a fait exécuter d'urgence les travaux de reconstruction et de restauration, qui ont entraîné une dépense de 7,200 francs, pour le paiement de laquelle on demande un subside au Gouvernement. Les délégués ont constaté que la restauration du vitrail est convenablement exécutée; en ce qui concerne la construction des meneaux et de l'encadrement de la fenêtre, il résulte des renseignements donnés par le conseil de fabrique que toutes les mesures de précaution ont été prises pour mettre la fenêtre à l'abri de nouveaux accidents. Dans ces conditions, la Commission a émis un avis favorable à la demande de subside.

Église paroissiale de Saint-Trond. Peintures.

— Des délégués se sont rendus à Saint-Trond, le 19 septembre, pour examiner les peintures murales exécutées

dans l'église primaire par MM. Helbig et Van Marcke et auxquelles des dégâts peu importants sont survenus par suite de l'humidité qui règne dans la chapelle de la Vierge.

D'après les conseils de M. Jaminé, architecte provincial du Limbourg, et de M. Helbig, des mesures ont déjà été prises pour remédier au mal signalé. On a établi à l'extérieur de cette chapelle un contre-mur en briques, dans lequel on a ménagé des trous d'aérage. Ce travail est fait dans de bonnes conditions, seulement les délégués ont conseillé d'agrandir les ouvertures de la base du mur et de placer au sommet une petite cheminée d'appel, dans le but d'activer la circulation de l'air entre le mur ancien et le nouveau.

Le conseil de fabrique se propose également de faire ouvrir la grande fenêtre actuellement bouchée au fond du chœur, du côté est. Ce travail, qui constituera un embellissement pour l'édifice, aura en même temps l'avantage de permettre une ventilation plus active.

Église de Sainte-Waudru, à Mons.

— La Commission a été informée que le conseil de fabrique de l'église de Sainte-Waudru, à Mons, se propose de placer une nouvelle verrière dans la grande fenêtre du transept méridional de cet édifice.

Cette fenêtre, dont les meneaux de pierre ont été enlevés au siècle dernier et remplacés par un châssis en fer, est ornée d'un vitrail donné à l'église par l'ordre de Malte et dont il n'existe plus que le sujet central, entouré jadis, d'après des renseignements donnés par M. l'archiviste De Villers, d'écussons armoriés.

On s'occupe actuellement de rétablir les meneaux de pierre de la fenêtre, et la Commission est d'avis qu'il im-

porte aussi d'y conserver l'ancien vitrail qui offre un intérêt historique pour l'église et n'est pas dépourvu de mérite au point de vue de l'art. Il y aurait même lieu de faire des recherches dans les archives pour arriver à compléter la verrière par les écussons primitifs.

CONSTRUCTIONS CIVILES.

Orphelinats à Anvers.

La Commission a approuvé les plans dressés par MM. Blomme frères pour la construction d'un orphelinat pour garçons à Anvers, et le projet de M. Dieltjens pour l'orphelinat des filles à ériger dans la même ville.

Hôtel de ville de Mons.

— On assure que l'administration communale de Mons a l'intention de faire démolir le campanile qui surmonte l'hôtel de ville. Le Collége a cru devoir rappeler à cette occasion que le § 8 de l'art. 76 de la loi communale stipule que tout projet de ce genre doit être soumis à l'approbation du Gouvernement.

Bien que le campanile de l'hôtel de ville de Mons ne soit pas conçu dans le style de la façade principale, il y a lieu de le conserver et de le restaurer tel qu'il existe. D'ailleurs, si la ville faisait disparaître cette tourelle, elle ne tarderait pas à le regretter, comme la ville de Bruxelles regrette aujourd'hui d'avoir démoli la maison de «l'Etoile» qui ornait jadis la Grand'Place et qu'on se propose même de reconstruire.

Il résulte des renseignements fournis par l'autorité locale que, quant à présent, il n'est pas question de la démolition du campanile. Mais l'administration communale fait connaître que dans un intérêt de sûreté, elle a fait enlever

récemment le plomb qui recouvrait les montants en bois de ladite construction et que c'est vraisemblablement ce travail qui a donné créance au bruit parvenu à la Commission. On se bornerait à prendre acte de cette déclaration si la ville faisait connaître en même temps qu'elle a fait remplacer le revêtement en plomb qui est indispensable pour garantir la conservation des bois composant le campanile.

ÉDIFICES RELIGIEUX.

PRESBYTÈRES.

La Commission a émis des avis favorables :

Réparation et construction de presbytères.

1° Sur les travaux d'appropriation et de réparation à exécuter aux presbytères de Schilde (Anvers); Hymiée sous Gerpinnes (Hainaut) et Grand-Spauwen (Limbourg);

2° Sur les plans de presbytères à construire a Courtrai, paroisse de Saint-Éloi en basse-ville; à Pollaere (Flandre orientale); à Rettigny, commune de Cherain (Luxembourg); à Ottré, commune de Bihain (même province).

ÉGLISES. — CONSTRUCTIONS NOUVELLES.

Ont été approuvés :

1° Les plans relatifs à la construction d'églises :

Construction d'églises à Terhagen, Heyenbeek, Courtrai, Mont St-Vaand et Verviers.

A Terhagen (Anvers). Ce projet, dressé par M. l'architecte Gife, est bien étudié et a droit à des éloges. Il y aura lieu toutefois de donner à la tour la largeur de la nef centrale, conformément aux traditions du moyen âge.

Au hameau de Heyenbeek (Pont-Brûlé) sous Grimberghen (Brabant). Ce projet, étudié avec soin, est l'œuvre de M. l'architecte Hansotte.

A Courtrai, paroisse de Saint-Éloi, en basse-ville. Les plans de cette église sont dus à M. l'architecte De Geyne et ont été approuvés avec éloges.

A Mont-Saint-Amand, paroisse du Sacré-Cœur (Flandre orientale). Ce projet, étudié avec soin, a été approuvé sous les réserves suivantes dont l'architecte, M. Gustave Hoste, devra tenir compte dans le cours des travaux : 1° donner plus d'importance à la tour; 2° modifier la forme des fenêtres du transept, et 3° supprimer le triforium simulé du transept de manière à conserver dans l'édifice quelques parties unies.

A Verviers, paroisse de Saint-Antoine. M. l'architecte Castermans a apporté à son projet les quelques modifications qui lui avaient été indiquées;

Église de Wynghene.

2° Le plan d'une sacristie à construire à l'église de Wynghene (Flandre occidentale);

Église de N.-D. du Sablon, à Bruxelles.

3° Les plans de deux autels et d'un confessionnal à placer dans l'église de Notre-Dame du Sablon, à Bruxelles. Architecte, M. Schoy. Ces meubles seront exécutés par M. le sculpteur Marchant, aux conditions suivantes : 3,700 francs pour l'autel de Notre-Dame; 4,850 francs pour l'autel de Sainte-Wivine et le confessionnal;

Église du faubourg de Charleroi.

4° Les plans dressés par M. Cador pour les objets d'ameublement destinés à l'église du faubourg, à Charleroi;

Église de Fayt lez Seneffe.

5° Les propositions relatives à certaines modifications à apporter au jubé de l'église de Fayt lez Seneffe (Hainaut).

TRAVAUX DE RESTAURATION.

Ont été approuvés :

Réparation de diverses églises.

1° Les projets des travaux de restauration à exécuter aux

églises de Hoevenen, Zoersel (Anvers); Bulscamp, Cortemarcq (Flandre occidentale); Quaremont, Bellem (Flandre orientale); Alden-Eyck (Limbourg) et Beez (Namur);

2° Les plans dressés par M. l'architecte Van Arenbergh, pour la restauration de l'église de Herent (Brabant). En présence de la valeur archéologique de cet édifice, la Commission a émis l'avis qu'il serait désirable d'étudier un projet complet de restitution de l'église en style roman. L'exécution complète de ce projet, dont la dépense ne serait pas fort élevée, pourrait être effectuée au fur et à mesure que les ressources le permettront; Église de Herent.

3° Les comptes des recettes et des dépenses effectuées en 1877 pour la restauration des églises monumentales de Saint-Martin, à Hal; Notre-Dame, à Tongres; Alden-Eyck (Limbourg); Notre-Dame, à Anvers : vaisseau et petite tour. Restauration des églises de Hal, Tongres, Alden-Eyck et cathédrale d'Anvers.

Le Secrétaire Général,
J. Rousseau.

Vu en conformité de l'article 25 du règlement.

Le Président,
Wellens.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE

CARTAILHAC, *l'âge de pierre dans les souvenirs et superstitions populaires.*

M. Ém. Cartailhac, le zélé et intelligent secrétaire des Congrès anté-historiques et l'éditeur actuel des *Matériaux pour l'histoire primitive de l'homme*, vient de faire paraître un ouvrage sur l'âge de la pierre, contenant de nombreuses illustrations. Il y a recueilli les traditions des âges subséquents sur les objets de cette époque primitive où l'homme, ignorant les métaux, n'avait pour instruments et pour armes que la pierre ou la corne et les os.

C'est surtout sur les instruments de pierre que ce livre attire l'attention : il montre que la connaissance des métaux fit perdre à l'humanité la notion des objets des temps antérieurs et que la superstition s'empara partout des outils ou armes primitifs en pierre pour en faire des talismans, des amulettes, etc.

Partout et comme si l'on s'était donné le mot, depuis l'Angleterre jusqu'en Sibérie, du Danemark jusqu'en Grèce et même en Brésil, à Madagascar, aux Indes orientales, M. Cartailhac cite les haches de pierre comme ayant été appelées *pierres de tonnerre;* il cite la croyance que ces

pierres avaient pour vertu de conjurer les orages ou maléfices, et il signale le nom de *pierres de tonnerre* jusque chez Pline, qui parle, en effet, de « céraunies semblables à des haches qui se trouvent dans les lieux frappés de la foudre. » (H. N., XXXVII, 51. Voy. aussi le scoliaste de Perse, qui, parlant de l'*inclusum cespite fulmen* de son auteur, ajoute : *fulmina transfigurata in lapides*).

En ce qui concerne nos contrées, le Limbourg hollandais offre son appoint aux renseignements recueillis par M. Cartailhac : les haches de pierre y sont bien positivement appelées *donder steenen* (pierres de tonnerre). L'auteur du présent article peut en témoigner *de auditu*.

M. Cartailhac dessine un grand nombre de hachettes de pierre, traversées d'un trou ou munies d'une bélière en métal, pour servir en genre de pendeloques; il cite notamment les colliers étrusques du Musée Britannique, avec pendants formés par des pointes en silex, et retrouve de semblables destinations en Écosse, comme en Amérique et au Japon; comme il signale en Égypte et en Grèce des haches de pierre avec ces inscriptions gnostiques, dites abraxas, qui datent des premiers siècles de l'ère chrétienne, et en Scandinavie d'autres avec inscriptions runiques d'un âge encore plus récent.

Parmi ces objets, il en est un qui est au Musée royal d'antiquités de Bruxelles; voici comment M. Cartailhac en rend compte :

« M. le comte de Ravestein signale dans le *Catalogue descriptif* de son Musée (I, 438) une pointe de javelot en silex brun, soigneusement travaillée, qui fut trouvée en 1851, aux environs de Rome. Elle était enfermée *comme un objet*

précieux dans un ornement de bronze: cette description suffit : il s'agit ici d'un talisman.

» Dans une tombe de Nocera, on trouve deux lames de silex et plusieurs couteaux de bronze, en forme de poignard; ou c'est un gisement de l'époque de transition, ou c'est, comme l'indique M. de Ravenstein lui-même, la tombe d'un sacrificateur, et alors cette trouvaille est expliquée par ce que nous avons dit de l'usage des silex dans les sacrifices de Rome. »

Lorsque les délégués de l'auteur de l'*Histoire de César* vinrent en Belgique étudier les différents emplacements où s'étaient passés des épisodes de la guerre des Gaules, ils ne purent dissimuler leur étonnement de voir au Musée archéologique de Namur des instruments en silex trouvés dans des sépultures bien postérieures à l'âge de la pierre (*Journal des Beaux-Arts*, 1861, p. 177 ; *Moniteur belge* du 1er janvier 1868).

M. Cartailhac, parmi les découvertes analogues faites en d'autres pays, cite, d'après M. Del Marmol, les suivantes qui ont eu lieu en des cimetières franks de Belgique :

Au Tombois (commune de Vedrix, lire Védrin), divers silex, dont l'un grossièrement taillé, appartenant à la catégorie appelée aujourd'hui couteaux;

Aux Minières (même commune), des silex analogues aux précédents;

A Rognée, des éclats de hache en silex;

A Spontin, un fragment de même espèce;

A Fraire, un fragment semblable, une pointe et un couteau;

A Samson, deux pointes parfaitement taillées en forme

de bouts de flèche. L'une d'elles dans la tombe d'un guerrier, armé d'une épée et d'une lance en fer.

Hors de la province de Namur, une hache en silex extraite d'une tombe franke, à Lede (Flandre orientale).

M. Cartailhac cite, en outre, la découverte faite dans un tumulus ouvert en Flandre par M. Joly, antiquaire à Renaix, de six hachettes et un marteau en diorite, plantés debout et formant un cercle autour de deux vases en poterie. « La diversité de leurs patines montrait qu'elles étaient d'un âge différent et avaient été recueillies à la surface du sol ; ce dernier détail si essentiel et l'insistance mise à certifier que ce tumulus est gallo-romain, nous prouvent que ces hachettes jouent ici un rôle mystérieux. »

Conséquent avec sa thèse que l'usage des instruments en silex a survécu uniquement à titre de tradition superstitieuse, M. Cartailhac n'admet pas que certain passage de Guillaume de Poitiers, souvent cité, témoigne de ce que les Anglais du XIe siècle fissent encore à la guerre usage d'armes de silex ; il y trouve seulement une indication que les combattants de Hastings « faisaient flèche de tout bois » et se servaient même des pierres qui leur tombaient sous la main.

Aussi l'auteur s'en prend-il à certain passage d'une notice sur la grotte de Chauvaux (Belgique). M. Soreil y invoque une vieille épopée populaire mise en lumière par Jacob Grimm, où Hildebrant et Hadebrant, se combattant, font résonner l'une contre l'autre leurs *haches de silex*.

M. Cartailhac cite à ce propos une réfutation de cette opinion par Mlle J. Mestorf, directrice du Musée de Kiel.

« L'interprétation du texte cité par Grimm est des plus

difficiles. Depuis 1729, nous comptons plus de trente éditions ou critiques qui s'en occupent.

» Parmi toutes ces interprétations, il n'y en a pas jusqu'ici une seule qui soit déclarée excellente. »

Cependant les juges compétents sont unanimes pour assurer que le mot *staimbort* ne peut signifier hache en silex : *bort* est synonyme de bouclier; *staim* est traduit par *combat*, ou selon une autre interprétation par *coloré*, ou enfin par *orné de pierreries*. Donc *staim bort* signifierait *bouclier de combat*, *bouclier peint*, *bouclier garni de pierreries*. Il faudrait traduire ainsi les strophes du *Hildebrantslied* citées par M. Soreil : « D'abord ils jetèrent leurs javelots » avec une telle véhémence qu'ils percèrent les boucliers; » puis ils s'élancèrent l'un sur l'autre et firent sauter en » éclats les *boucliers peints* (ou . . . *de combat;* ou » . . . *ornés de pierreries*); ils frappèrent avec fureur » sur les écus blancs jusqu'à ce que leurs tilleuls (boucliers » en bois) furent mis en pièces. »

» En supposant que les lecteurs des *Matériaux* n'aient pas tous l'occasion de comparer la traduction de M. Ampère (1) avec l'original allemand, et craignant que désormais on ne cite ce passage pour prouver l'usage des armes en silex au ve siècle, comme cela a été fait *trop longtemps* par rapport à la bataille de Hastings, j'ai jugé à propos de vous faire observer que l'interprétation d'Ampère n'a point la valeur qui permettrait d'en tirer des conclusions de si haute importance. »

---

(1) *Histoire littéraire de la France avant le XIIe siècle* ; Demogeot, *Histoire de la littérature française*, p. 25.

Voilà, semble-t-il, une question vidée, dit M. Cartailhac, qui ne méconnaît pas, du reste, le mérite de « l'excellent travail » de M Soreil (publié par les *Annales de la Société archéologique de Namur*, XIII, p. 313).

Il a paru que ces différentes allusions à des découvertes archéologiques de Belgique et à des écrits de nos savants, étaient de nature à intéresser le public de notre pays : on trouvera, au surplus, chez M. Cartailhac, bien d'autres documents et renseignements des plus intéressants qui contribueront à rendre la connaissance de l'ouvrage très-utile et la lecture très-agréable.

Liège, 2 août 1878.

H. Schuermans.

COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS.

RÉSUMÉ DES PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCES

des 4, 9, 16, 23 et 30 novembre; des 7, 11, 14, 19, 21, 28 et 31 décembre 1878.

ACTES OFFICIELS.

Par arrêté royal du 11 novembre, M. Emile Tandel est nommé membre correspondant de la Commission royale des monuments dans la province de Luxembourg.

PEINTURE ET SCULPTURE.

La Commission a approuvé le carton d'un vitrail à exécuter par M. Capronnier pour l'église de Notre-Dame, à Namur.

Église de Notre-Dame, à Namur. Verrière.

CONSTRUCTIONS CIVILES.

Ont été approuvés :

1° Le projet d'appropriation du mur du fond de la grande salle du palais des Académies, à Bruxelles, en vue du placement du grand tableau de M. Slingeneyer;

Palais des Académies, à Bruxelles.

Hôpital de Borgerhout.

2° Les plans de diverses dépendances et du mur de clôture à construire à l'hôpital de Borgerhout (Anvers);

Orphelinat de Mons.

3° Le projet de travaux d'appropriation à exécuter aux dépendances de l'hospice des orphelins, à Mons;

Hôtel de ville de Ciney.

4° Les plans de l'hôtel de ville à construire à Ciney (Namur), sous réserve de quelques observations de détails dont l'auteur, M. Bouvrie, pourra tenir compte dans le cours des travaux.

Édifice projeté au Champ des Manœuvres, à Bruxelles.

— M. le Ministre de l'intérieur a communiqué les plans d'une construction à ériger sur l'ancien Champ des Manœuvres, à Bruxelles. Cette construction se compose de deux grands édifices reliés par une galerie semi-circulaire, avec arc de triomphe au centre, dans l'axe de la rue de la Loi prolongée. Les deux édifices occupant ensemble une surface de 13,000 mètres carrés, sont destinés à renfermer, comme le South Kensington Museum, des modèles et des spécimens des arts et de l'industrie. Ils sont divisés en trois nefs de 85 mètres de longueur; celle du centre a une largeur de 22 mètres; les deux nefs latérales ont chacune 10 mètres de largeur et comprennent deux étages.

Derrière et sur le côté de ces bâtiments définitifs, on se propose d'élever des annexes provisoires d'une superficie d'environ 15,000 mètres. Toutes ces constructions, qui sont établies de manière à permettre au besoin des agrandissements considérables, seraient affectées à une exposition nationale des arts industriels à organiser en 1880 à l'occasion du 50e anniversaire de l'indépendance du pays.

Après avoir entendu les explications de M. l'architecte Bordiau, auteur des plans, sur la destination des bâtiments, la Commission a procédé à l'examen du projet au point de

vue architectural. Elle estime que la distribution intérieure des locaux, eu égard à leur destination, est convenable. L'annexion à la grande nef de nefs latérales à deux étages, déjà adoptée au Musée Wallace, à Bethna-Green, et à la nouvelle salle du Musée de Cluny, a l'avantage d'étendre beaucoup les surfaces disponibles; elle facilite l'installation d'objets de toutes dimensions et le placement par catégories ou par ordre chronologique.

En ce qui concerne les façades, l'auteur a été obligé de renoncer à la pierre, en raison des ressources limitées dont il peut disposer. Il en résulte que le caractère architectural du bâtiment est imposé par la matière à mettre en œuvre. La Commission est d'avis que les dispositions principales de la construction, au point de vue de l'emploi du fer, sont admissibles, mais elle estime que ce travail est susceptible d'être encore étudié et simplifié, et ces simplifications ne pourront qu'améliorer l'aspect extérieur de l'édifice en réduisant encore la dépense.

ÉDIFICES RELIGIEUX.

PRESBYTÈRES.

Réparation et construction de presbytères.

La Commission a émis des avis favorables sur le projet des réparations à effectuer au presbytère d'Hundelghem (Flandre orientale) et sur les plans des presbytères à construire à Jamioulx (Hainaut), Les Bulles (Luxembourg), Buzet, commune de Floreffe, Nafraiture et Bourseigne-Vieille (Namur).

ÉGLISES. — CONSTRUCTIONS NOUVELLES.

Ont été approuvés :

Église de Saint-Jean, à Borgerhout.

1° Les plans de l'église de Saint-Jean, à ériger à Borgerhout (Anvers). Ce projet présente des remarquables qualités de composition et de pittoresque pour lesquelles l'auteur, M. l'architecte Baeckelmans, a droit à des éloges particuliers.

Derrière l'édifice, entre la face postérieure des sacristies et la rue, on a réservé une bande de terrain de 10 mètres de largeur pour y ériger des constructions particulières. Il est vraiment regrettable que, dans un temps où l'on s'impose de toutes parts des sacrifices pour isoler les monuments et les préserver du voisinage immédiat et souvent dangereux des habitations particulières, on n'ait pas pris la même mesure pour un édifice aussi important que celui qui est projeté à Borgerhout et qu'on ne lui ait pas ménagé un parvis convenable.

La Commission a émis l'avis, en conséquence, que les autorités locales devraient acquérir tout le terrain disponible entre les quatre rues et que l'église devrait être reculée de façon que les faces postérieures des sacristies fussent placées à front de rue.

Cette disposition aurait l'immense avantage d'isoler complètement l'église, tout en réservant un parvis de 24 mètres devant sa façade principale. On doit déplorer aussi qu'on ait imposé aux autorités locales l'obligation de placer l'église projetée de telle manière que sa façade soit tournée vers la partie la moins habitée de l'agglomération.

2° La nouvelle étude présentée par M. l'architecte Hoste pour la tour de la nouvelle église du Sacré-Cœur à construire à Mont-Saint-Amand (Flandre orientale). Église du Sacré-Cœur, à Mont-St-Amand.

3° Le projet dressé par M. l'architecte Vande Wyngaert pour l'agrandissement et la restauration de l'église d'Aix-sur-Cloie, commune d'Halanzy (Luxembourg). Église d'Aix-sur-Cloie.

4° Le plan d'une sacristie à construire à l'église de Sosoye (Namur). Église de Sosoye.

5° Les projets de buffets d'orgues à placer dans les églises de Rommershoven (Limbourg), Bouillon (Luxembourg) et Floreffe (Namur). Ameublements de diverses églises.

6° Les dessins d'un devant d'autel et d'un banc de communion destinés à l'église de Bure (Namur).

La Commission a cru devoir appeler l'attention du département de la justice sur le nombre toujours croissant des églises rurales dont on propose la démolition et qu'on demande à remplacer par des constructions nouvelles.

En plus d'une circonstance, elle a pu constater que l'ambition d'avoir une église neuve pousse certaines administrations fabriciennes ou communales à négliger l'entretien des anciens édifices et notamment la réparation des toitures et des gouttières. Dans certaines localités, on projette une construction nouvelle par le seul motif que la superficie de l'église existante n'est plus en rapport avec le chiffre de la population, ou que l'église est située à l'écart d'une agglomération d'habitations nouvellement formée. On voit disparaître ainsi des édifices parfois remarquables au double

point de vue de l'art et de l'histoire locale, et qui sont le plus souvent remplacés par des constructions banales et sans caractère.

Une économie mal entendue amène, en outre, dans un grand nombre de projets, l'emploi de matériaux peu résistants, tels que le plâtre pour les chapiteaux et autres parties ornées, le plafonnage pour les voûtes. Tout ce qui est exécuté dans ces conditions économiques exige bientôt des réparations coûteuses, que les autorités locales négligent, soit par incurie, soit faute de ressources, et le nouvel édifice se trouve, après quelques années d'existence, dans un état plus délabré que l'ancien temple qu'il a remplacé, et qui datait parfois de plusieurs siècles.

La Commission a, à différentes reprises, voulu s'opposer à l'emploi de ces matériaux factices. Chaque fois on lui a répondu que les ressources locales ne permettaient pas d'y renoncer; on a été même jusqu'à l'accuser d'entraîner les communes à des dépenses inutiles, etc.

Il semblerait cependant utile de réagir contre ces fausses économies, qui dégénèrent en véritables abus. Le Collége a donc prié M. le Ministre de la justice de lui faire connaître si, pour les églises nouvelles, il n'y aurait pas lieu de refuser les plans dont toutes les parties ne seraient pas projetées en matériaux solides. Il est certain que la dépense immédiate sera augmentée dans une proportion relativement élevée, mais elle sera amplement compensée par les économies considérables qu'on réalisera sur l'entretien des édifices construits dans ces conditions, et où l'on n'aura de longtemps à exécuter aucun travail de restauration.

On doit ajouter que la démolition d'une ancienne église

ne devrait être autorisée que dans des cas tout à fait exceptionnels, alors, par exemple, qu'il serait démontré à l'évidence que le maintien intégral ou partiel n'est pas possible.

Il s'attache presque toujours, en effet, aux édifices de ce genre des souvenirs historiques qui intéressent la localité ou les familles. Les autorités feraient donc acte de sage administration en s'efforçant de les conserver par des travaux de restauration et en se bornant à les agrandir quand leur superficie ne répond plus aux besoins de la population.

Enfin, la Commission a émis l'avis qu'il ne serait pas inutile de rappeler aux autorités que la chose concerne, les termes de l'art. 41 du décret du 30 décembre 1809, relatif à l'entretien des églises.

TRAVAUX DE RESTAURATION.

La Commission a émis des avis favorables :

Réparation d'églises.

1° Sur les projets des travaux de restauration à exécuter aux églises de : Wastinnes, Bueken (Brabant), Havay, Bernissart, Wasmes (Hainaut), Namoussart, commune de Hamipré (Luxembourg), et Sart-Saint-Laurent, commune de Floreffe (Namur).

Eglise d'Escanaffles

2° Sur le devis estimatif des réparations à effectuer à l'église d'Escanaffles (Hainaut). La Commission a constaté que ces ouvrages importants, évalués à 24,441 francs, sont occasionnés par le défaut d'exécution des travaux annuels d'entretien prescrits par l'art. 41 du décret du 30 décembre 1809.

Église primaire de Huy.

3° Sur les comptes des recettes et des dépenses effectuées en 1876 et 1877 pour la restauration de l'église primaire de Huy.

Église de Saint-Martin, à Courtrai.

4° Sur les états des travaux de restauration exécutés à la tour de l'église de Saint-Martin, à Courtrai, pendant l'année 1877.

Église de Saint Quentin, à Hasselt.

5° Sur les plans dressés par M. l'architecte Jaminé pour la restauration de la chapelle de la Sainte-Croix, à l'église de Saint-Quentin, à Hasselt.

Cathédrale de Namur.

— Conformément aux instructions de M. le Ministre de la justice, des délégués ont procédé, le 4 décembre, à une inspection de la cathédrale de Namur. Ils ont constaté que la façade principale de cet édifice se trouve dans un état de dégradation complète.

Cette façade ne date que d'un siècle environ; la pierre employée provient des carrières des environs de Namur; elle est d'une très-médiocre qualité; elle est, en outre, placée généralement en délit et les pierres saillantes, entablements, plate-formes des stylobates, etc., n'ont aucune pente pour faciliter l'écoulement des eaux; les feuilles de plomb garnissant ces saillies n'ont pas suffi à empêcher les infiltrations qui ont amené la ruine de ces parties de l'édifice. D'autres parties encore sont dans le plus mauvais état; la plupart des grandes pierres formant le parement uni sont fendues; la colonne de l'ordre inférieur à l'angle sud-ouest est brisée en plusieurs morceaux et a déjà été consolidée au moyen de cercles de fer; la colonne joignante présente de nombreuses fissures; les bases de presque toutes les colonnes sont écrasées et la partie moulurée de l'une d'elles est même remplacée par du bois; enfin, les cinq

statues qui couronnent la partie centrale de la façade sont complètement mutilées. Les seuls fragments assez bien conservés sont les chapiteaux et les quatre vases, ce qui permet de croire que ces détails ont été sculptés dans une pierre d'une autre provenance et d'une qualité meilleure ; le bon état apparent des vases donne même lieu de supposer que ceux-ci ont déjà été renouvelés depuis la construction de l'église.

La Commission est d'avis, avec ses délégués, que la façade de la cathédrale est dans un si mauvais état qu'une restauration en sera pour ainsi dire impossible et qu'on sera forcément amené, de même qu'on l'a fait déjà à l'église de Saint-Loup, à devoir la reconstruire complètement, sauf à remettre en œuvre les pierres bien conservées. En attendant que ces travaux puissent être entrepris, il serait prudent, dans l'intérêt de la sécurité publique, de faire enlever les cinq statues et toutes les pierres qui menacent de tomber. Il conviendra aussi de demander à un architecte capable un projet complet des travaux à exécuter.

Le Secrétaire Général,
J. Rousseau.

Vu en conformité de l'article 25 du règlement.

Le Président,
Wellens.

LETTRE

A

Messieurs les Membres du Comité de rédaction du BULLETIN

MESSIEURS,

J'ai eu l'honneur de vous envoyer deux exemplaires de l'ouvrage que nous avons publié l'an dernier, en juillet, sous ce titre : *Abbaye de Villers-la-Ville de l'ordre de Citeaux. Description des ruines avec plans et dessins.*

Ce petit livre n'a d'autre but que d'expliquer aux amateurs de Villers ce qu'a été l'abbaye; il est en quelque sorte la préface de la monographie à laquelle je mets la dernière main.

C'est à ce travail que M. Coulon, architecte, fait allusion, en s'exprimant comme suit dans le *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie* (17me année, nos 5 et 6), page 260 : « J'ai été devancé auprès du public par un » architecte belge et un écrivain français, qui viennent de » publier un opuscule intitulé : *Abbaye de Villers-la-Ville* » *de l'ordre de Citeaux.*

» On y signale comme constituant une révélation et pour

» trait capital la couture pratiquée dans les murs de la
» sixième travée et d'où il résulte que l'église fut construite
» en deux grandes étapes; or cette découverte fut faite par
» M. Jules Tarlier et par moi, comme le constate notre lettre
» du 25 septembre 1863, rendant compte au Président de
» la Commission royale des monuments de cette trouvaille
» archéologique. De plus, le 7 avril 1873, en séance du
» Comité du Brabant, j'ai donné lecture d'une notice rela-
» tive aux études que, sur la demande de la Commission
» prénommée, cet archéologue distingué et moi avions
» déjà faites à Villers; cette notice, publiée dans le *Bulletin*
» n° 2, rappelle ladite couture et confirme nos droits à la
» paternité de ce fait historique.

» Il y a dans l'opuscule cité plus haut divers points de
» rencontre avec ma monographie; il ne me convient pas
» de m'en occuper, du moins maintenant; je me serais
» même complètement abstenu si j'avais été seul en jeu,
» si mon devoir ne m'obligeait de faire restituer à mon
» regretté ami J. Tarlier la part qui lui revient dans cette
» importante découverte. »

Je n'ai pas à apprécier les procédés de M. Coulon, quoiqu'ils tendent à nous accuser de plagiat. Ce moyen peut paraître adroit, mais il m'oblige à laisser celui qui l'emploie en face de ses propres affirmations Voici, en effet, comment il s'exprime (voir le *Bulletin* du Comité provincial du Brabant, séance du 7 avril 1873).

« Nous avons informé la Commission royale des monu-
» ments, le 25 septembre 1863, que les nefs avaient été
» construites en deux fois sur leur longueur; d'une part
» cinq colonnes vers l'entrée, de l'autre quatre colonnes

» jusqu'à la trouée du transept. Les soudures sont visibles
» au triforium blindé et au clérestory; l'architecture est la
» même, mais les différences existent dans les appareils et
» les matériaux. Quel espace de temps s'est écoulé entre la
» construction des deux grandes parties du monument. De
» quel côté se trouve l'œuvre primitive. Je ne me charge
» pas même de toucher ici à la solution de ces questions,
» cela me conduirait trop loin. »

Voilà le langage de M. Coulon en 1873 !

Non-seulement il ne rattache pas la couture au fait historique dont il réclame aujourd'hui la paternité, mais il décline toute opinion sur la marche des travaux de cette partie de l'église. Cet aveu de la part d'un architecte ferait supposer que ladite couture était ou inaccessible ou bien cachée. *Il n'en est rien.* Un escalier, connu de tous les visiteurs de Villers, mène sur les voûtes encore intactes du bas-côté méridional; en s'approchant du mur de la nef, on aperçoit aussitôt, dans la maçonnerie, les lignes de raccord qui expliquent le travail interrompu des moines.

Pas de verdure ni de plâtras ! Par les pierres laissées en amorce, on reconnaît les parties les plus anciennes. M. Coulon n'a donc pas vu, de 1863 à 1875, la couture que tout le monde pouvait, sans être bien grand constructeur, découvrir et expliquer aussitôt. La Terrade avait enlevé les charpentes des bas-côtés en 1796; depuis lors tout était à nu.

De ce que M. Coulon ignorait le fait historique indiqué dès 1856 par M. Wauters, il conclut que nous n'avons pu voir ladite couture ou l'expliquer avant lui ! Cette prétention *au bon œil* est d'autant plus remarquable que, quoiqu'accompagné de M. Tarlier (1863), il n'a pas songé à s'assurer

si la couture existait à la voûte principale qui en 1870 recouvrait encore la quatrième travée.

M. Coulon dit (page 307) : — « La voûte de la travée » où se trouve la couture a disparu avant mes études ; » je ne sais donc si cette couture y avait laissé son em- » preinte. »

Or, cette couture a existé et, en 1869, j'ai relevé aussi exactement que possible les voussoirs laissés en amorce dans la partie de la voûte encore debout, au-dessus de l'arc doubleau de la quatrième colonne. Pour donner à ce dessin, destiné à ma monographie, un témoignage d'exactitude d'autant plus précieux que la voûte menaçait de s'écrouler après chaque hiver, j'en ai fait prendre une photographie dont il n'a jamais existé qu'une seule épreuve, celle que je possède.

Je joins à mon envoi, Messieurs, une copie de cette photographie. Vous pourrez ainsi apprécier le bien fondé de M. Coulon à contester la priorité de notre travail.

La couture en elle-même était chose secondaire à nos yeux ; nous étions uniquement préoccupés de la marche des travaux non-seulement de l'église, mais encore de tous les bâtiments claustraux dont nous avions retrouvé les dispositions primitives (voir chap. VII). En ce qui concerne l'église, nous différons complètement de manière de voir avec M. Coulon, qui a exactement suivi M. Wauters.

Il ne faut pas s'y tromper, c'est en cela que notre travail est original. Toutes nos petites découvertes sont notre bien exclusif. C'est sous le plâtras, dans les fondations et les murailles même que nous avons trouvé la vérité. Nous n'autorisons personne à le contester.

Je borne ici mes observations. Vous êtes trop préoccupés, Messieurs, de la question d'art et de la vérité pour ne pas m'aider à rétablir les choses dans leur véritable lumière.

Recevez, je vous prie, l'assurance de ma haute considération.

Ch. Licot,
architecte.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS

RAPPORT

ADRESSÉ

A M. LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR

SUR LES

ARTS APPLIQUÉS A L'INDUSTRIE

A l'exposition universelle de 1878, à Paris, je me suis surtout appliqué à étudier les arts industriels, comme je l'avais fait à deux expositions précédentes. Profondément convaincu de l'importance capitale de l'art dans ces branches, considérant l'art pur comme la source vive de celles-ci, j'ai étudié aussi les galeries des beaux-arts dans cet ordre d'idées plus que je ne l'avais fait auparavant.

J'ai été frappé des points de contact que présentent ces études et de la lumière qu'elles apportent pour comprendre les mouvements et les progrès des arts industriels.

L'importance de l'art dans l'industrie n'est plus à démon-

trer. Elle est si généralement reconnue aujourd'hui qu'il est inutile d'y insister.

Les tendances et le progrès dans ce sens, que j'ai eu l'honneur de signaler dans le rapport que j'ai fait à la suite de l'exposition de Vienne en 1873, n'ont fait que s'accentuer et se généraliser à celle de Paris.

Comme il fallait s'y attendre, c'était la France qui, pour les beaux-arts comme pour les arts industriels, y tenait la place la plus importante et la plus brillante. Elle était chez elle et sur un terrain qu'elle peut considérer doublement comme le sien. Elle était suivie de près par l'Autriche, dont l'exposition n'était pas aussi importante qu'en 1873, mais qui n'en était pas moins très-intéressante. L'Angleterre, l'Italie avaient une exposition des plus remarquables, et notre petit pays y était représenté d'une façon réellement brillante, bien plus en rapport avec sa vitalité qu'avec son étendue.

Les arts industriels de la France brillaient par ces qualités pour lesquelles ils sont connus de longue date : la grâce, l'élégance des formes.

Il y a là beaucoup de facilité, fruit de la tradition, et l'assurance produite par le succès. Mais trop souvent aussi manque de caractère et, sous prétexte d'originalité, des retours stériles ou capricieux vers telle ou telle époque du XVIIe ou du XVIIIe siècle, voire même vers les formes orientales.

Les études théoriques, les essais raisonnés tendant à une originalité véritable dont on est si préoccupé à notre époque, ne paraissent pas y prospérer beaucoup. La France, forte de ses excellentes traditions, procède plutôt par sen-

timent, recherche avant tout des formes agréables, mais, par cela même, surtout dans la petite industrie, tombe très-souvent dans la routine ou la banalité. Heureusement quelques industriels d'élite visent constamment à obtenir des produits qui tiennent tout leur prix de l'exquise élégance et de la pureté des formes. En première ligne, il faut citer ici Barbédienne, dont les produits appartiennent presque à l'art pur, tant la recherche de la beauté y est visible. Chez lui rien de médiocre. Depuis la grande statue coulée jusqu'aux plus petites fantaisies, tout a un cachet artistique très-prononcé. C'est grâce à de tels hommes que la partie des bronzes, une des plus importantes de Paris, se maintient à un degré d'excellence universellement reconnu. Heureusement aussi que la coopération constante d'artistes architectes, peintres ou sculpteurs, réagit énergiquement contre cette banalité facile, qui pourrait devenir l'écueil des décorateurs français. J'ai remarqué un bel exemple de cette coopération dans la grandiose décoration architecturale de l'entrée de la galerie des beaux-arts qui faisait face au pavillon de la ville de Paris, conçue par l'architecte Jaeger, exécutée par les peintres H. Boulenger, Ehrmann, Polisch, le sculpteur Lequin et le céramiste Th. Deck. D'autres exemples non moins remarquables se voyaient dans des industries particulières, comme dans l'orfévrerie Christofle, chez le décorateur Dienst, dans la marbrerie et les meubles où j'ai remarqué de belles conceptions de l'architecte P. Sédille. Sous le point de vue théorique et esthétique, il y aurait certes à redire dans cette division du travail artistique poussée à l'excès comme cela se pratique trop souvent à Paris, mais il n'en était pas moins vrai que dans les exemples cités et dans

bien d'autres encore cette division était appliquée de la manière la plus intelligente.

De son côté, l'État français exerce aussi une influence salutaire sur les arts décoratifs. Depuis longtemps, celui-ci a créé des institutions spéciales dans le seul but de les maintenir à un niveau élevé. Telle est, pour la céramique, cette célèbre manufacture de Sèvres, dont les magnifiques produits formaient une exposition incomparable dans le grand vestibule du Champ-de-Mars. Telle la manufacture des Gobelins et de Beauvais pour les tapis. A Sèvres surtout, les artistes rivalisent entre eux pour créer des formes belles et pures, des types que l'industrie courante imite.

J'aime moins l'influence que les Gobelins exercent sur les tapis. Ses produits, bien que magnifiques, sont trop souvent conçus selon des traditions routinières et quelquefois fausses. Les saines traditions ne paraissent pas y être en grand honneur et un sentiment esthétique plus élevé y serait fort désirable.

En général, les industries artistiques françaises, malgré leurs belles qualités, apportent peu de nouveau à l'étude esthétique. La céramique prend de plus en plus d'importance et s'adonne aux imitations anciennes de la Renaissance française ou italienne, du Rouen ancien, ou de l'Orient arabe, surtout de la Perse et même de la Chine et du Japon. Les célèbres cristalleries de Baccarat, intéressantes sous bien des rapports, présentent trop souvent des formes banales ou vulgaires. Le manque d'une bonne direction esthétique se fait surtout sentir dans la branche si importante des linges de table, des rideaux, etc. A part quelques pièces dessinées par des artistes de la valeur de Mazerolles,

et qui, à proprement dire, n'appartient plus à l'industrie, cette branche ne montre guère que des motifs prétentieux ou des fantaisies mal comprises.

L'Autriche maintenait assez bien le rang brillant qu'elle occupait à Vienne en 1873. Les bonnes traditions décoratives n'y sont certes pas assimilées au même degré qu'en France, et quoique en général les produits témoignent d'un goût très-fin et correct, il leur manque souvent la liberté, la souplesse d'allure, la vie en un mot, qui est si abondante en France. La direction imprimée aux branches décoratives par l'administration, par l'enseignement, est excellente. L'organisation de l'enseignement supérieur pour art industriel dans la « K. K. Kunstgewerbeschule » est remarquable au plus haut point et témoigne de tendances relevées et vraiment artistiques. On y étudie avec prédilection les ravissantes productions de la première Renaissance, les premiers maîtres italiens. Cette école, mise sur un pied très-élevé, possède comme professeurs les talents décoratifs les plus reconnus en Allemagne, des artistes qui prêtent en même temps leur talent à la direction des principales industries, ou des érudits du savoir le plus étendu, dont témoignent les nombreuses et excellentes publications récentes qui sont exposées.

Malgré tout cela, on remarque souvent une certaine raideur ou sécheresse dans les formes, surtout dans les formes palpables. C'est dans la catégorie des dessins sur surfaces planes que les meilleurs résultats sont obtenus jusqu'ici; dans les tapis, où se distinguent toujours les superbes produits de la maison Haas; dans les étoffes, les broderies de Drachsler. Dans la verrerie, la maison Lobmeyer est parvenue à un degré de pureté et d'élégance de formes tout à

fait remarquable, tout y a un cachet franchement artistique, aussi était-ce la plus belle exposition dans cette branche de tout le Champ-de-Mars.

Beaucoup d'industries décoratives y sont aussi sous la direction d'architectes renommés et produisent ainsi des œuvres du plus sérieux caractère. Tel un grand service de table exécuté chez Hollenbach, dessiné par l'architecte Th. de Hansen; des candélabres, de belles ferronneries composés par Von Ferstel, exécutés par Milde, jusqu'aux deux vases avec plateau en verre, destinés à l'hôtel de ville de Vienne, dessinés par l'architecte Fr. Schmidt et exécutés par Lobmeyer. Il y avait aussi de magnifiques reliures d'apparat par L. Groner et d'autres objets de luxe comme la cassette impériale du graveur Jauner. En somme, direction et tendances excellentes et résultat souvent moins artistique qu'on ne pourrait l'attendre.

L'Angleterre recherche surtout l'originalité dans ses produits décoratifs. A la suite des hommes intelligents qui s'attachent à rechercher théoriquement cette originalité dans cette belle institution du South Kensington Museum, tant de fois déjà signalée, les décorateurs vont en chercher les éléments partout.

A côté de beaucoup d'essais de mobilier dans le style national ogival, saxon ou Renaissance Élisabeth, on rencontre des imitations archaïques, préraphaëlistes, arabes, voire même de l'antique Égypte et de l'Assyrie. Quelques-uns sont heureux et surtout hardis, mais la plupart laissent beaucoup à désirer sous le rapport du goût, tels, par exemple, les meubles avec incrustations colorées de Sheffield. Les ouvrages en métal de Birmingham sont très-intéressants

sous le rapport du travail, mais n'ont rien de bien remarquable pour l'esthétique. C'est dans la céramique que les résultats les plus intéressants sont obtenus. En Angleterre, la céramique s'applique aux usages les plus divers. J'ai remarqué ainsi une heureuse décoration de cheminée en bois, avec panneaux de faïence, représentant par des figures bien caractérisées les diverses nations qui se sont distinguées dans l'art céramique : l'Egypte, la Chine, la Perse, la Grèce, l'Italie, la Germanie, la France et finalement l'Angleterre. Cette cheminée faisait partie de la belle exposition de la Compagnie Colin-Minton-Campbell de Hoke ou Trent. — Dans les faïences de Doulton, Wedgwood, etc., on rencontre également beaucoup d'imitations celtiques, romanes ou Renaissance, mais ici plus heureusement appliquées. Dans la verrerie de la maison The Webb, les imitations gravées sur verre de sujets de vases grecs sont finement exécutées, mais d'une application moins heureuse ; d'autres produits de cette maison sont plus heureux, notamment les lustres, qui ont vraiment un caractère nouveau et intéressant. Pour l'orfévrerie, il y avait une magnifique exposition, celle de la maison Elkington, de Londres, avec de ravissantes ciselures d'un artiste français, Morel-Ladeuil ; mais, sous le rapport de l'art, cette belle exposition n'appartient pas, à vrai dire, à l'Angleterre. C'est presque une importation française, sous pavillon anglais.

En résumé, il est visible que l'Angleterre aura encore fort à faire avant d'en arriver à la généralisation des qualités de goût et d'harmonie. Il est vrai qu'on y fait beaucoup d'efforts pour arriver à ce résultat à bref délai, qu'on n'y recule devant aucun sacrifice, seulement les meilleures

tendances et les efforts les plus énergiques de l'administration sont insuffisants s'ils ne sont basés sur de fortes traditions artistiques, engendrées par la vitalité du grand art, qui crée pour ainsi dire ce qu'on appelle l'instinct artistique chez certains peuples.

A l'exemple des principales nations européennes, l'Italie cherche aussi à faire refleurir les arts industriels. Elle est cependant encore bien éloignée de ces brillantes traditions de la Renaissance. Cela se voit surtout dans le mobilier en bois sculpté, avec mosaïques ou incrustations, qui la plupart du temps est maigre et maniéré et où l'on ne sait pas mettre de mesure dans l'ornementation. Le manque d'une bonne direction artistique y est évidente. Certes, comme exécution, comme détails de sculpture sur bois, il y a là des morceaux qui témoignent d'une habileté consommée, et sous ce rapport il y a deux panneaux isolés de Frullini, de Florence, qui sont des chefs-d'œuvre et que le musée de Kensington s'est empressé d'acheter. Mais, pour la perfection d'un meuble, il faut plus que cette habileté de détail, et la preuve la plus frappante en étaient les meubles exposés par ce même Frullini. L'ornementation pleine de brio manque de mesure, et l'ensemble est mal compris. N'est-ce pas aussi ce qui arrive pour leur statuaire, qui témoigne d'une tendance que je n'hésite pas à qualifier de déplorable malgré la grande vogue qu'elle obtient. Leurs marbres sont fouillés avec une adresse étonnante, mais il n'y a aucune tendance élevée, sérieuse, ce sont de véritables fioritures en marbre. Cette tendance, qui existait déjà dans les précédentes expositions, s'est fortement accentuée dans celle-ci. Pour captiver et stimuler

ce faux succès, on ne craint pas de descendre jusqu'à la charge.

L'Italie est plus heureuse dans la résurrection de quelques-unes de ses anciennes industries artistiques. Cela était déjà sensible à Vienne; ici c'est de toute évidence. Ce sont surtout les verres colorés de la Compagnie de Venise, à Murano, dont les produits reproduisent de si près les anciens modèles qu'ils en ont un caractère qui est peut-être par trop archéologique. Ce sont les intéressants et ingénieux bijoux romains, où l'initiative de Castellani a créé une industrie toute nouvelle par l'imitation des bijoux antiques. La savante et intelligente direction de Castellani exerce encore la plus heureuse influence à Rome, à Naples, aussi bien qu'à Venise, où il fait des verres antiques. Ses collections rétrospectives sont de la plus haute importance et celle des bijoux traditionnels des paysans italiens est singulièrement intéressante. Voilà une industrie magnifique basée sur d'excellentes traditions et susceptible des plus brillants développements.

Ce sont encore des faïences, imitations des beaux produits de la Renaissance, où se distingue surtout la grande manufacture de Ginori et Cie, à Doccia.

La remarquable industrie du fer damasquiné et niellé que je signalais à Vienne et où se distinguait surtout M. Zuloaga d'Eibar, a pris depuis plus de développement et devient l'industrie la plus artistique de l'Espagne. Elle aussi est basée sur l'imitation des anciennes traditions nationales, où les motifs ingénieux des Maures se mêlent si souvent aux formes ogivales ou modernes.

J'ai vu avec bonheur que notre pays a réalisé des progrès

sérieux dans les arts industriels; son exposition témoigne d'une vitalité extraordinaire et contient de belles promesses pour l'avenir. Jusqu'ici c'était par son école de peinture que la Belgique soutenait dignement sa vieille réputation artistique, maintenant l'art industriel aussi est en train d'y prendre son rang. En première ligne, il faut citer comme exemple frappant de l'importance de l'art dans l'industrie les belles tapisseries de la manufacture de Malines dessinées par M. Geets, et tout à fait dignes de l'antique réputation de cette branche dans les Flandres. C'était un des grands succès de l'exposition. L'exposition des décorations et du mobilier des industriels bruxellois démontre qu'ils sont entrés dans une voie plus large. La tendance marquée à s'inspirer de l'ancien style national est excellente. Aussi est-ce dans ce sens que les plus grands succès sont obtenus, et c'était bien la raison principale du succès exceptionnel de la façade de la section. Certaines industries, autrefois brillantes dans notre pays, pourraient ainsi se relever en renouant les traditions délaissées. Ainsi, par exemple, le travail des métaux repoussés, de la ciselure. Cette industrie, qui est presque un art, est fortement négligée chez nous, nos orfévres font de banales contrefaçons françaises ou des spécialités étroites; ils semblent ignorer combien leur art a de riches ressources.

La tendance à renouer les anciennes traditions est d'ailleurs générale. Le mouvement en ce sens est en pleine vigueur. Partout les œuvres du passé sont mises en évidence, étudiées et imitées. Elles sont reproduites et vulgarisées par tous les moyens. Tous les gouvernements provoquent ou stimulent ce retour salutaire par la création de musées,

d'écoles richement dotées, de subsides largement répandus. La preuve la plus évidente de ce puissant mouvement, ce sont certainement ces expositions d'art rétrospectif qui sont devenues inséparables des expositions d'art industriel.

L'exposition universelle avait aussi son exposition rétrospective, et elle était magnifique. Splendidement installée dans les galeries qui couronnent le Trocadéro, elle était comme une manifestation éclatante de l'art ancien en face des produits modernes, auxquels il sert d'exemple et de guide. Les richesses artistiques y étaient innombrables et fourniraient à elles seules la matière à de longues études. La galerie orientale ancienne était étonnante, pleine d'œuvres éblouissantes, bien supérieures à tout ce que l'Orient produit encore aujourd'hui dans les mêmes traditions. Toutes ces richesses étaient fournies par de riches collections, particulières ou autres, et le goût qui a présidé à la formation de ces collections, l'empressement à les prêter aux exhibitions publiques, n'est pas un des moindres signes du temps. Toutes les époques et tous les pays sont mis à contribution pour concourir à la grande œuvre de rénovation, d'épuration du goût artistique et son application à l'industrie.

L'art prime l'industrie, c'est là la source, tout le monde l'a compris; mais ce que tout le monde ne comprend pas bien encore, c'est qu'en fait d'art tout se tient, que le sentiment qui inspire l'artiste dans la création d'un chef-d'œuvre et celui qui guide l'industriel, l'artisan qui sait mettre du goût dans les choses usuelles de la vie, sont de la même nature ; que la différence qui existe entre l'art pur et les arts appliqués, existe seulement dans le degré d'intensité de ce sentiment, que le goût artistique ne s'improvise pas et que,

par conséquent, la prospérité des arts industriels dépend surtout de la culture des beaux-arts. C'est une observation que je me suis faite à différentes reprises en parcourant les galeries des beaux-arts et des arts industriels au Champ-de-Mars. Là où existent de longues et constantes traditions artistiques, là où une série ininterrompue de grands artistes sont à la recherche de la beauté pure, là aussi les arts industriels fleurissent sans effort et par une conséquence naturelle. N'est-ce pas ce qui s'est vu depuis longtemps pour la France et ne le voit-on pas encore aujourd'hui? Ne pourrait-on pas dire avec raison que c'est à la culture constante des beaux-arts que la France doit non-seulement le riche développement des arts décoratifs qui constitue une des sources principales de sa richesse, mais même une grande partie de son importance dans le monde? C'est elle surtout qui produit cette attraction qu'elle excerce, la sympathie générale qu'elle inspire, qui souvent pour elle devient une force politique. Les gouvernements qui se sont succédé en France ont eu le sentiment de cette vérité, puisque tous à l'envi se sont appliqués à faire fleurir et à encourager largement les arts. Ainsi déjà dès le moyen âge n'y voit-on pas les arts briller d'un vif éclat au XIIIe siècle? N'est-ce pas dans les cathédrales de la France, dans cette incomparable Sainte-Chapelle de Paris, que l'architecture et la sculpture du moyen âge trouvent leur plus belle expression? Et si dans la Renaissance l'initiative partait de l'Italie et le déploiement des splendeurs artistiques y était inouï, la France rivalisait heureusement avec ces splendeurs.

Elle manifestait son génie propre dans de brillantes créa-

tions, dans le Louvre, les Tuileries, les châteaux d'Anet, de Chambord, de Blois, d'Écouen et de tant d'autres. — Et depuis cette belle époque n'a-t-elle pas été constamment à la tête des arts décoratifs? N'a-t-elle pas donné le ton à toute l'Europe, d'abord par les pompeuses constructions de Louis XIV, par les caprices de ses artistes sous Louis XV et Louis XVI? — Et ce mouvement n'y a pas cessé jusqu'à ce jour. Toujours on voit le gouvernement veiller avec sollicitude à la grandeur des beaux-arts et encourager largement les artistes. J'ai applaudi de tout cœur en voyant que les groupes et statues les plus réussis de ces derniers temps, tels que la *Gloria Victis* de Mercié, *l'Éducation maternelle* de Delaplanche, le *Semeur* de Chapu, œuvres dignes des beaux temps de l'art, ont été acquis par l'État pour être placés dans des squares de création récente à Paris. Cette exposition publique et permanente d'œuvres choisies ne doit pas être un des moyens les moins puissants pour entretenir le goût et l'amour du beau dans toutes les classes de la société. C'est grâce à ce long enchaînement d'efforts que la France doit ce sentiment artistique si généralement répandu chez ses ouvriers et si universellement apprécié dans ses produits d'art industriel. La culture de ce sentiment y est si vivace qu'il résiste même au penchant bien connu du caractère français, à la légèreté qui mène si souvent aux études superficielles et qui se traduit dans les arts décoratifs par ces objets d'un goût facile qu'on rencontre dans les galeries françaises.

Sous ce point de vue, il sera curieux d'observer ultérieurement la marche des autres nations qui occupaient une place brillante dans les galeries d'art décoratif. On le sait,

l'Autriche, l'Angleterre ont fait de grands sacrifices, ont fondé de splendides institutions pour le développement de ces arts. Les études, les tendances y sont peut-être plus sérieuses qu'en France. Mais trouveront-ils parmi les populations les ouvriers, ce goût artistique, fruit d'une longue tradition? On peut le croire pour l'Autriche, qui peut se baser sur les traditions artistiques de l'Allemagne, très-différentes de celles de la France, mais non moins vivaces. Mais il est permis d'en douter pour l'Angleterre, où une forte école artistique nationale n'a pas encore pleinement réussi, où la culture de l'art est très-souvent comme celle d'une plante exotique. C'est là surtout qu'il est visible que les plus belles théories et les meilleures intentions ne suffisent pas pour réussir dans les arts et même dans l'art industriel; ces qualités restent stériles si elles ne sont vivifiées par ce sentiment des belles formes, qui est le fruit de l'éducation artistique.

Sous ce rapport, notre pays a un riche avenir devant lui; son brillant passé artistique en est le garant, tout comme c'est le cas pour l'Italie. Ces deux pays, qui ont brillé d'un si vif éclat dans les arts, ont passé également par une longue période d'inertie causée par l'oppression étrangère; depuis qu'ils ont reconquis leur indépendance, on a pu y constater un réveil singulièrement actif, une vive émulation à revendiquer leur ancienne gloire artistique sous l'aiguillon de la liberté et de la fierté nationales. Cela est vrai surtout pour notre pays, qui depuis bientôt un quart de siècle se réjouit de sa liberté et qui peut à bon droit être fier du mouvement artistique qui est venu à sa suite. Le résultat à l'exposition a été tout à l'honneur de la Belgique. En effet, si son in-

dustrie a démontré sa vitalité, c'est par les arts, par l'enseignement, où elle tenait certainement une des premières places, que la Belgique brillait beaucoup plus qu'on ne devrait l'attendre d'après l'exiguité de son territoire. Le gouvernement a contribué largement à cette renaissance et il entre de plus en plus dans cette voie.

Ces beaux résultats ne doivent cependant pas nous faire oublier qu'il y encore beaucoup à faire. Pour l'honneur du pays, il est à espérer que la Belgique nouvelle n'a pas encore atteint son apogée dans les arts. Le domaine de l'art est infini comme celui de l'esprit, dont il est une des manifestations, et la grandeur qu'il est possible d'y atteindre ne se mesure certainement pas à l'étendue d'un pays.

A l'exposition universelle, la France nous a donné un magnifique exemple universellement apprécié, c'est ce culte de la forme qui éclate dans les œuvres de ses grands peintres, de ses grands sculpteurs, comme dans celles de leurs bons décorateurs. Nous aurions tort de ne pas le suivre. Tout en suivant notre nature, notre caractère, qui constituent notre originalité, nous pourrions rivaliser avec nos voisins pour les tendances sérieuses de l'art. Nous avons à apprendre d'eux à serrer notre dessin. C'est là certainement la marque la plus sûre d'un art accompli et nos ancêtres y excellaient tout aussi bien que les Français, quoique avec un caractère différent.

Une dernière observation que j'ai faite dans les galeries des beaux-arts, c'est que si les beaux-arts sont la source des arts industriels, cela est particulièrement vrai pour la sculpture et l'architecture. Ces deux arts, en créant des formes palpables, sont par là même plus directement en rap-

port avec les arts industriels. Bien souvent ils y touchent immédiatement et quelquefois s'y confondent. La peinture, qui est l'art des formes apparentes, n'est pas aussi directement mise à contribution. Ce qui fait la grandeur de la peinture, c'est qu'elle crée des horizons infinis, qu'elle n'est arrêtée par aucun obstacle matériel; mais cette liberté illimitée n'est pas applicable aux arts industriels, qui doivent répondre avant tout aux exigences matérielles. La peinture appliquée doit se défaire avant tout de la noble prérogative, qui est son apanage dans le grand art, et se conformer aux exigences architectoniques et géométriques qui sont la base des arts industriels. C'est donc surtout du développement de la sculpture et de l'architecture que dépend celui de l'art industriel. Il peut arriver, et cela s'est vu, que la peinture atteigne les plus hauts sommets de l'art et que l'art industriel ne réponde nullement à ces splendeurs. Cela s'est vu surtout dans la Hollande. L'architecture ni la sculpture n'ont jamais brillé beaucoup en Angleterre, mais la peinture y a produit quelques chefs-d'œuvre. C'est encore la France qui donne la preuve la plus évidente de cette vérité, c'est particulièrement dans ces deux arts qu'elle a toujours brillé bien plus que dans la peinture, et je ne suis pas éloigné de croire que c'est encore le cas de nos jours. L'Italie de la Renaissance en est la preuve la plus belle; à cette heureuse époque tous les arts marchaient si admirablement de pair qu'ils ont produit le plus superbe et le plus harmonieux développement d'art industriel qui s'est peut-être jamais vu. Chez nous, la sculpture, sinon l'architecture, se trouve dans de déplorables conditions d'infériorité, elle n'est pas stimulée par le grand courant du public, qui est plutôt

attiré vers sa sœur plus brillante, la peinture. Malgré ces conditions défavorables, la sculpture, comme les autres arts, cherche à s'élever, et les efforts constants de nos sculpteurs permettent d'espérer qu'ils triompheront à la fin et porteront leur art à ce niveau élevé qui a une influence si salutaire sur le développement des arts industriels.

Gand, 6 décembre 1878.

L. Van Biesbroeck,
statuaire,
professeur à l'Académie royale
et à l'École industrielle de Gand.

TABLE DES MATIÈRES.

Pages.

Les objets étrusques d'Eygenbilsen. — 5e article (1re partie), par M. H. Schuermans 5
Une colonie belgo-romaine au Ravensbosch, près de Fauquemont, par M. Jos. Habets 108
Bibliographie, par M. Ch. Piot 137
Commission royale des monuments. — Résumé des procès-verbaux des séances des mois de janvier et de février 1878. . 140
Essai historique sur les tapisseries et les tapissiers de haute et de basse-lice de Bruxelles (*Suite*), par M. Alphonse Wauters. 149
Notice nécrologique. — Camille Van Dessel, — par M. H. S. 246
Commission royale des monuments. — Résumé des procès-verbaux des séances des mois de mars et d'avril 1878 . . 249
L'église de l'ancienne abbaye de Villers. — Notice sur l'église en ruines de cette abbaye, par M. Émile Coulon, architecte provincial 259
Les monuments religieux disparus de Malines (*A continuer*), par M. Emmanuel Neeffs 322
Commission royale des monuments. — Résumé des procès-verbaux des séances des mois de mai et de juin 1878 . . 333
Une colonie belgo-romaine au Ravensbosch, près de Fauquemont (2e article). — Exploration de la villa de Billich, par M. Jos. Habets 343
L'église collégiale de Saint-Hermès, à Renaix, par MM. J. Ruttiens et E. Serrure 365
Commission royale des monuments. — Résumé des procès-verbaux des séances des mois de juillet et d'août 1878 . . 385
Commission royale des monuments. — Résumé des procès-verbaux des séances des mois de septembre et d'octobre 1878. 395
Revue bibliographique, par M. H. Schuermans. 404
Commission royale des monuments. — Résumé des procès-verbaux des séances des mois de novembre et de décembre 1878. 411

Pages.

Lettre à Messieurs les Membres du Comité de rédaction du *Bulletin*, par Ch. Licot, architecte 420

Exposition universelle de Paris. — Rapport adressé à M. le Ministre de l'intérieur sur les arts appliqués à l'industrie, par M. L. Van Biesbroeck, statuaire, professeur à l'Académie royale et à l'École industrielle de Gand 425

PLANCHES.

Pages.

Fouilles faites au Ravensbosch, pl. I et II 120

» » Pl. III 119

Église des Saints-Pierre-et-Paul, à Malines 332

L'ancienne abbaye de Villers, pl. I à XIII. 342

Fouilles faites au Ravensbosch, pl. I 344

» » pl. II 346

» » pl. III 356

Église collégiale de Saint-Hermès, à Renaix, pl. I à V . . 384

TABLES ALPHABÉTIQUES

pour servir au travail de M. Alphonse WAUTERS

INTITULÉ

LES TAPISSERIES BRUXELLOISES

et qui a été inséré dans les volumes précédents

Les chiffres romains indiquent l'année ou volume ; les chiffres arabes, la page

LISTE ALPHABÉTIQUE DES ARTISTES

(sauf quelques artistes au nom desquels une qualification est attachée, tous sont des peintres).

Achtschellincx (Luc), XVI, 298, 316, 320, 321, 324, 561.
Albrecht (Balthazar), XVII, 208.
Aldegraver (Henri), graveur, XV, 399.
Alsloot (les Van), XVI, 288, 289; XVII, 154.
Artois (Jacques Van ou d'), XVI, 298, 316 à 318.

Bailleul (Baudouin de), XV, 359, 429.
Benning (Simon) et non Bemning, XV, 465.
Bol (Jean), XVI, 288.
Bologne. *Voyez* Primatice (le).
Borcht (les Van der), XVI, 225, 321; XVII, 154.
Bosch (Jean Van Aken, dit), XV, 446.
Boucher, XVII, 208.
Boudewyns (Adrien-Franç.), XVI, 314.
Bouts (Thierri) ou de Harlem, XV, 356.
Boydens ou Boides (Guill.), XVI, 200.
Breughel d'Enfer, XV, 446.
Broe (les De), XVII, 153.
Bronzino (Alexandre Allori, dit le), XVI, 204.
Bruxelles (de). *Voyez* Roome (Van).

Campana (Pierre de Kempeneer, dit), XV, 460, 483, 485 à 487.
Candidus (Pierre De Witte, dit), XVI, 231.
Champaigne (Philippe de), XVI, 297, 313. — (Les), XVII, 208.
Claessens (Jean), XVI, 316, 320.
Coecke (Pierre), XV, 477, 483, 487, 496.
Collaert (Charles), graveur, XVI, 206.
Côme, XVI, 198.
Coppens (Augustin), XVI, 331, 332
Cornélis (Luc), dit de Hollande, ou le Flamand, XVI, 200, 207.
Coxie (Michel), XV, 431, 483, 485; XVI, 549.
Crayer (Gaspar), XVI, 297, 315, 318.

David (Gérard), XV, 366.
Dürer (Albert), XV, 372, 399, 403, 440, 487.
Dyck (Antoine Van), XVI, 268, 297, 303.

Eisen (François), XVI, 333, 334.
Eyck (les Van), XV, 421, 425, 446. — Jean Van Eyck, XV, 356, 357, 394, 404, 422; XVI, 316. — Hubert Van Eyck, XV, 425.

Floris, XV, 477.
Fouquières, XV, 370.

Geets, XVII, 230.
Geldere (Vincent Van), XV, 363.
Ghiesberghe (Adrien Van), XV, 484.
Giglio (Francesco), XVII, 244.
Grangé (Louis), XVI, 331, 332.

Haese (Maximilien De), XVI, 334, 335; XVII, 171, 191.
Heil (les Van), XVI, 316, 318-320.
Helmont (Siger-Jacques Van), XVII, 151, 179.
Herp (Van), XVI, 315.
Heyden (Jacques Van der), XVI, 322, 561.
Hollande (François de), XV, 465.
Hondt (Lambert De), XVI, 322, 324. — (Philippe De), XVI, 331, 333.
Huart (P.), XV, 363.

Janssens (Victor-Honoré), XVI, 329-331; XVII, 172, 173.
Jordaen (Hans), XV, 448.
Jordaens (Jacques), XVI, 268, 297, 315, 578.
Jouvenet, XVII, 184.

Kempeneer (De). *Voyez* Campana.
Kessel (Van), XVI, 315; XVII, 151.

Lebrun (Charles), XVI, 314, 553, 561, 563; XVII, 199, 200, 208.
Lefebure (Lancelot), XVI, 304; XVII, 153.
Lely (P. Vander Faes, dit le chevalier), XVI, 322.
Leyde (Lucas de), XV, 471, 477, 486.
Leyniers (Daniel), XVI, 306.
Liefring (Hans), XVI, 222.
Liere (Josse Van), XV, 484.
Lottin (Jean), XVI, 323, 325.

Mabuse (Jean Gossart, dit), XV, 460.
Man (André De), XVI, 213.
Mantegna, XV, 478.
Memling, XV, 395, 404.
Mertens (Jean), XVI, 317.
Messine (Antonello de), XV, 395, 404.
Metzu, XVII, 183.
Metsys ou Metzys, XV, 447; XVI, 297; XVII, 243.
Meulen (les Van der), XVI, 303. — (Adam Van der), XVI, 314; XVII, 164, 199, 208.
Michel-Ange, XV, 475.
Mignard, XVII, 208.
Mockaert (Everard), XV, 485.
Momper (Josse De), XVI, 288, 289.
Moralès (le divin), XV, 486.
Murillo, XV, 486.

Nasaro (Mathieu del), graveur, XV, 487.

Orley (les Van), XV, 325-329, 445, 463, 466. — (Bernard Van), XV, 431, 445, 448, 457, 460, 469, 473, 477, 479, 483, 484, 487, 488; XVII, 240. — (Jean Van), XV, 326-329; XVII, 163, 165, 171, 182. — (Nicolas Van), XV, 485; XVI, 213.
Ostade, XVII, 183.

Paige (Jean De), XVI, 298, 306.
Penni (Francesco), dit le Fattore, XV, 457 et suiv., 465.
Pery (Nicolas-Emmanuel de), XVI, 331, 333.
Philippe, de Bruxelles, XV, 447.
Plassche (P. Van der), XVI, 304, 577, 578.
Poindre (Jacques le), XV, 485.
Pontormo (Jacques Carrusci da), XVI, 204.
Potter (Jérôme De), XVI, 315, 564.
Primatice (Francesco de Bologne, dit le), XV, 471.

Raphaël, XV, 455, 457 et suiv., 464, 465, 467, 468, 477, 483; XVI, 232, 281, 558, 539, 542; XVII, 153.

Roger. *Voyez* Weyden (Van der).
Romain (Jules), XV, 453, 461, 471, 473, 475, 476, 477; XVI, 199, 202, 558; XVII, 242.
Roome (Jean Van) ou de Bruxelles, XV, 447.
Rubens, XV, 466; XVI, 268, 290, 297, 302, 307, 538, 546, 550 à 552; XVII, 158, 244.
Rysbrack (Pierre), XVI, 322, 323.

Sallaerts (Antoine), XVI, 300 et suiv.
Salviati, XVI, 203.
Sansovino (Jacques), XVII, 244.
Schoevaerts (Pierre), XVI, 314.
Schöngauer, XV, 395.
Schore (Guillaume Van), XVI, 316, 320, 324.
Seghers, XVI, 302.
Snellinck (Jean) le vieux, XVII, 152.
Snyders, XVI, 355.
Stichele (Gilles De), XV, 364.
Straeten (Jean Van der) dit *Stradanus*, XVI, 205.
Sustermans (Frédéric), XVI, 206.
— (Josse), XVI, 207.
Sweerts (Michel), XVI, 305.

Teniers et son fils, XVI, 297, 307-313, 322, 324, 568, 577; XVII, 167, 182, 183, 205.
Tintoret (le), XV, 453.
Titien (le), XV, 431, 453, 472; XVII, 162.
Tons (les), XV, 484, 487.

Uden (Van), XVI, 297, 299, 316.
Udine (Jean d'), XV, 457.

Vaddere (Louis De), XVI, 297, 316, 317, 321, 577, 578; XVII, 206.
Valdor, graveur, XVI, 561.
Vasari, XV, 458; XVI, 205.
Vermeyen (Jean), XV, 433, 484, 487; XVII, 162.
Véronèse (le), XV, 487.
Vinci (Léonard de), XV, 483.
Vincidor (Thomas) ou Bolonha, XV, 465, 483.
Vroom (Henri-Cornelis De), XVI, 220.

Watteau, XVII, 208.
Weyden (Roger Van der), XV, 373, 394 et suiv., 421, 426, 440 et suiv., 447.
Wildens, XVI, 317.
Witte (Jean De), XV, 485; XVI, 213. — Pierre De Witte, architecte. Voyez *Candidus*.
Wouwermans, XVII, 184.

Zucchero (Frédéric), XV, 487.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES

FABRICANTS DE TAPISSERIES ET AUTRES TAPISSIERS.

J'ai beaucoup hésité avant d'arrêter définitivement le plan de cette table. J'ai songé un instant à en retrancher les simples ouvriers, même les maîtres pour lesquels il n'est pas prouvé qu'ils se soient livrés à la fabrication des tentures. Mais il m'a paru que les inconvénients de ces retranchements en compensaient les avantages. En effet, le nom d'un ouvrier peut mettre sur la trace de celui d'un maître s'étant établi plus tard ou ayant émigré à l'étranger et celui d'un simple tapissier sur les destinées d'une famille ayant autrefois joué un rôle important dans la fabrication ou possédé des dessins et des documents intéressants. Pour raccourcir notre texte, j'ai adopté les abréviations suivantes :

Cr. désigne les tapissiers inscrits dans la confrérie de la Sainte-Croix, de l'église de Coudenberg.

D. Ceux ayant été doyens du métier.

G. Ceux qui, en 1465 et années suivantes, se firent recevoir dans la gilde de la draperie, afin d'exercer, concurremment avec leur profession de *legwercker*, celle de drapier.

J. Ceux qui se sont fait admettre dans la confrérie de

Saint-Jacques, dans la chapelle de ce nom (depuis église de Notre-Dame de Bon-Secours).

S. Ceux ayant fait partie de la confrérie de Saint-Sébastien, à Saint-Géry.

Abeloos (Daniel), XVII, 152.
Achter (Jean Van), demeurant rue du Prévôt, vers 1500.
Aelst (Pierre Van Edinghen ou d'Enghien, dit Van), XV, 429, 430; XVII, 238. — En 1520, 381 livres lui furent payées pour tapis fabriqués pour Charles-Quint.
Aerts (Nicaise), XVI, 261, 539.
" (Jean), XVI, 546, 547, 548.
" (Antoine), D 1637-1638; D. ou ancien 1665; D. 1669.
" (Josse), XVI, 285.
" (Michel) ou Orts, D. 1672, 1686-1687.
" (Michel le Jeune), D. 1699, 1707.
Alfenen (Gérard Vander), G. 4 février 1465-66.
Alleaume (les), à Aubusson, XVII, 195.
Andrea (Pierre *de*), de Flandre, XVI, 197, 198.
Ange (Jacques de Flandre, dit de l'), XVI, 197.
Anneessens (Arnoul) habitait au *Torffsinne* (rue de la Vierge-Noire), à la date du 30 septembre 1668.
Anzolbreche ou Alsemberg (Corneille d'), à Florence, XVI, 206.
Arlen (Arnoul d') ou Van Harlem, à Florence, XVI, 204.
Artenoys (Thomas) est banni à perpétuité le 6 septembre 1532.
Assche (Thomas Van), D. 1606, 1703.
" (Chrétien Van), D. 1758.
" (Corneille Van), D. 1772, 1783, 1791, 1793.
" (Jean-Joseph Van), D. 1783.
Auwercx, nom de famille que l'on écrivait quelquefois Auwerickx ou Auricx (Albert), XVI, 315, 577, 578; XVII, 150, 161, 216.
" (Nicolas), XVII, 151; privilégié par la ville le 3 septembre 1703, D. 1698, 1730; cité en 1738.
" (Paul), D. 1713, sous le nom de P. Auricx.

Auwerex (Philippe), XVI, 332; XVII, 151, 152, 221, 225, 227; D. 1717, 1725, 1730, 1745, 1749, 1756, 1761; mort entre 1772 et 1776 (Il y a peut-être là deux personnalités différentes).
" (Gaspar), D. 1727, 1737, 1742, 1746; demeurait rue des Bogards.
" (Guillaume), XVII, 151; D. 1734, 1740.

B. (S.), XVI, 530.
Babou de la Bourdaisière, directeur de la fabrique de Fontainebleau, XV, 469.
Backer (Jean De) habitait rue d'Argent, vers 1460.
Bacx (J.), XV, 445.
Baerdegem (Jean Van), dit Stevens, 1447.
Baese (Gérard Van der), ouvrier tapissier, demeurant rue des Tanneurs, près de l'auberge *de Dry Schabellen* (*les Trois Escabeaux*), 26 septembre 1668.
Ballinck, dit Van der Beke (George), d'Anvers, XVII, 240.
Baste (Lamoral-François De), XVII, 237.
Bauterlé (Gilles de Bouturlo ou plutôt de), 1571.
Bayewere (Jean De), XV, 445.
Beerens (Michel), dit De Heckelere. *Voyez* Veldekens (Gilles).
Beerssele (Michel Van), demeurant au quartier dit Overmolen, G. 12 octobre 1482.
Behaegel, d'Audenarde, XVII, 198.
Belgis (François), demeurant au cabaret *le Roi d'Espagne*, au coin de la rue de la Navette, 6 octobre 1668.
Benedetto (*Giachetto*), d'Arras, ou Benoît (Jacques), XV, 155.
Berge (Pierre Van den), XVI, 280, 578, 579.
Berghe (Gérard Van den), S. XVIe siècle.
Berghmans (N.), D. an II.
Bernaerts (Gérard), dit le Vieux ou l'Aîné, XVI, 261, 534, 539; était mort en 1628 ou 1629.
Bernard (Michel), d'Arras, XV, 353, 355.
Betunen (Gilles Van) demeurait rue Haute, en face du cabaret *la Fortune*, 28 juillet 1668.
Beveren (Baudouin Van), XVI, 297, 298, 572, 577.

Beveren (Martin Van), D. 1696.
Bie (Jean De) demeurait rue Saint-Julien, 30 juin 1668.
Biest (Hans Van der), à Munich, XVI, 230.
Binon (Nicolas), XVI, 256 ; XVII, 244.
Birgières (Jacques), de Lille, XVI, 198.
Blommaert (Antoine), d'Audenarde, XVI, 229.
Blouwere (Antoine De), D. 1569-1570.
Boetwinckele (Jean), XVI, 203.
Bogaerts (Jean), 1557.
Bom (Guillaume). *Voyez* Veldekens (Gilles).
Bomberghen (les de), XV, 470.
Bongiovanni (Bernardino di), à Ferrare, XVI, 199.
Borcht ou Borght (les Van der), XVI, 327 ; XVII, 154, 231. *Voyez* aussi Castro (A).
" (Jacques Van der) ou Van der Beurght, XVI, 324, 325 ; XVII, 154, 161, 174, 216.
" (Gaspar Van der), XVII, 155, 181, 222, 224, 227.
" (Jean Van der), XVI, 332, vivait encore en 1730.
" (François Van der), XVI, 332 ; XVII, 155, 181, 182, 184.
" (Jean-François Van der), fils de Gaspar, XVII, 181, 185, 225, 227.
" (Pierre Van der), fils de Gaspar, XVII, 181, 184, 227.
" (Jacques Van der), fils de Jean-François, XVII, 185 et suiv., 230.
Borremans (Guillaume), privilégié par la ville, ne fabriquait plus en 1640 ; conseiller communal en 1628, 1629, 1636, 1640, 1655 et 1656.
Bosch (Jean Van den), à Munich, XVI, 230.
Bossche (Pierre Van den), XV, 445.
Bot (Hector De), G. 28 juin 1488.
Boteram (Arnoul), XVIe siècle. Ce nom était quelquefois porté comme surnom. *Voyez* plus loin au mot Flandre (Renaud de). On cite, en 1491, Étienne Van der Dussen *aliàs* Botram.
Boulengier (Jean), privilégié par la ville, était mort à la date du 24 mai 1662.
Bourg (Du), à Paris, XVI, 225.
Brabant (Antoine), de Bruges, XV, 455.

Brande (Josse Van den), D. 1698.
" (Sébastien Van den), D. 1717; demeurait au Marché de la Chapelle.
Brandt (Jean-Baptiste), d'Audenarde, XVII, 230.
Braquenié (MM.), XVI, 206, 529, 548, 567, 570, 573; XVII, 153, 230.
Breuckelinck (Gertrude Waghemans, veuve de Jean) et son fils Guillaume, 1596.
Brinck (Jean), teinturier, XVII, 220 et suiv. — (Josse), son fils, XVII, 222.
Broe ou Broer (les De), XVII, 153.
" (Alphonse De), ancien, 1686-1687.
" (Jean), ancien, 1686-1687.
" (Anselme), XVI, 568; XVII, 154, conseiller communal en 1687-1688, encore cité en 1718 et 1730.
" (Jean-Baptiste), conseiller communal en 1697-1698, cité en 1718 et 1730.
Broecke (Jean Van den), G. 9 avril 1485.
" (Nicolas Van den), G. 28 janvier 1485-1486.
Brugge (Jean Van den) ou Du Pont, XV, 428; fabriquait encore en 1510.
" (Conrad Van den), XVI, 266, 285, 306, 566; il fut encore doyen en 1650-1651, 1661, 1669.
" (Gaspar Van den), XVI, 266, 285, 306, 566, 569, 578; il fut encore doyen en 1658.
" (Guillaume Van den), D. 1704.
Brustom ou Brustegem (Bernard Van), XVI, 266, 270, 272, 546.
" (Chrétien Van), XVI, 285, 547.
Bruyne (Denis De) Wouterssone (ou fils de Walter), né à Bruxelles, se fit recevoir bourgeois à Anvers le 8 octobre 1563.

Calleberch (Jean Van), XV, 445.
Caneghem (Jacques Van), d'Audenarde, XVI, 229.
Cantere (Berthout De), d'Enghien, XV, 363.
Cappe (Jean) banni à perpétuité le 5 septembre 1532.
Carlouy (Guillaume), D. 1761.

Carreggio (Jean da), dit de Cucchiaris ou Jean de Flandre de Corigia, XV, 199.
Castro (les A), XVII, 155.
" (Jacques A), XVII, 155, 156.
" (Gaspar A), XVII, 156.
Clercq (les Le) ou De Clerck, XVI, 571; XVII, 156.
" (Jean De) demeurait au *Heergracht* (rue des Alexiens), en 1499.
" (Guillaume De), XV, 445.
" (I. ou Jean Le), XVI, 312, 571.
" (Jérôme De), XVI, 324, 325, 571; XVII, 161, 221; D. 1718; vivait encore en 1718.
" (Henri De), XVI, 572.
" (Baudouin Le), D. 1756.
" (Guillaume De), XVII, 244.
Cleru (Siger Van) demeurait, vers 1450, au lieu dit *Ruysbroeck*, dans la maison qui appartint ensuite à Gilles Pannys.
Clottaet (Jean), cité comme tisserand de tapis (*tappytwever*) en 1382.
Clottaert (Guillaume), J. 1414.
Cobus (Jean), XVI, 324, 325; XVII, 160.
" (Jérôme), D. 1747, 1749, 1753, 1758, 1766, 1776.
" (Jean), D. 1791.
Cock (Goede ou Godefroid Den), 1431.
Coenot (Jacques), XVI, 324, 579; XVII, 154.
Comans (Gérard), S. XVIe siècle.
" (Marc de), à Paris, XVI, 225, 227.
" (Hippolyte de), XVI, 296.
Comte (Pierre Le), d'Arras, XV, 353.
Coninc (Guillaume De), Cr. 1459.
Coninck (Pierre De), S. XVIe siècle. — (Pierre Loroy ou plutôt P. De), XV, 458; XVII, 241.
Cools (Jean), d'Enghien, XV, 363.
Corbie (Guillaume), apprêteur de tapisseries, XVI, 264.
Cordys ou Courdys (les), XVI, 569.
" ou Cordeys (Jean), XVI, 285, 297, 298, 572.
" ou Caredys (Jacques), XVI, 578; D. 1697.
Coster (Gilles De) demeurait au quartier dit *Orermolen*, vers 1460.

Costo ou Costa (Jean), de Flandre, XV, 199.
Cottart (Jean), XVI, 578.
Cotthem (François Van), XVI, 272, 572.
Coymans (Laurent), ouvrier tapissier, demeurait rue Haute, près de la brasserie dite *de Nieuwe Camme*, 2 octobre 1668.
Cramer (Guillaume De), à Berg-op-Zoom, XVI, 194.
Crane (François), en Angleterre, XV, 479, 480; XVI, 232, 233.
Croisettes (Jean des), d'Arras, XV, 354.
Croix (les De la), XVII, 199, 200.
Cromme (Jean De) habitait en face de la chapelle Saint-Laurent, en 1499.
Cudtsem (Jean Van), vendit des tapisseries aux archiducs en 1617.
Cuper (Philippe De) habitait rue du Boiteux *(in de Creupelstrate)*, vers 1460.

D. (I. V.), initiales qui se trouvent, précédées de la marque légale de Bruxelles, sur une tapisserie représentant *la Plantation du Mai*.
Daele (Roland Van den), XVI, 265; fut doyen en 1626-1627 et 1640-1641.
Dermoyen (les Van der Moeyen ou plutôt), XV, 496.
" (Chrétien), XV, 445.
" (Guillaume), XV, 470.
" (Jean), XV, 430; XVII, 240.
Destock, à Aubusson, XVII, 195.
Diegem (Jean Van), XVI, 214.
Dieriex (Guillaume), 1596.
Dist (Everard Van), vers 1570.
Doem (André et H., peut-être Henri), Cr. 1459.
Doelegen (Claes ou Nicolas Van der), S. XVIe siècle.
Dordin, à Arras, XV, 354.
Drecorinck (Me Balthasar), peut-être De Coninck, à Florence, XVI, 204.
Driessche (André Van den), XVI, 285, 307, 570. Il y eut à Bruxelles, au XVIIe siècle, plusieurs peintres du nom de Van den Dries.
Drossate (François De), G. 28 février 1484-1485.
Dury (Jean), de Tournai, XV, 359, 360.

Eggermans (Daniel), fabricant, qui était privilégié et mourut vers 1643.
Elsbroeck (Guillaume Van), XV, 445.
Elst (Pierre Van der), S. XVIe siècle.
Embrechts (Guillaume), Cr. 1459.
Enghien (Pierre d'), ou Van Elinghen, pour Van Edinghen, XV, 130. *Voyez* Aelst (Van).
Eyck ou Eycken (les frères), XVI, 223.
Eynde (Catherine Van den), veuve de Jacques Geubels, XVI, 261, 272, 534, 537. En 1628-1629, elle ne vivait plus.
Fiandra (Henri de), dit aussi d'Allemagne ou della Mirandola, XVI, 199.
Flamand (Bernardin le), XVI, 197.
Flameng (Jean), XVI, 214.
Flandre (Renaud de), dit aussi di Gualtieri (Wauters), surnommé Boteram, XVI, 197.
" (Rico ou Henri de), XVI, 199.
Flascoen (Jean), d'Enghien, XV, 362.
Florence (Jean de), de Valenciennes, XV, 362.
Fontaine (Charles de la), XVI, 572. L'archiduc Léopold-Guillaume lui acheta, moyennant 22,000 florins, une tenture de tapisseries rehaussée d'or. En réclamant des ecclésiastiques et quatre membres de Flandre la somme de 5,000 florins pour payer cette acquisition, le gouverneur général promit que cette tapisserie servirait " de mémoire pour leur province " (12 septembre 1654). *Liasses de l'Audience*, aux Archives du royaume, n° 775.
Foulon (Guillaume) et son fils, Guillaume-François, XVII, 159.
Frères (Pierre), d'Arras, XV, 358.

Gaetman (Guillaume), Cr. 1459
Garnier (Pasquier), de Tournai, XV, 360.
Gautieren (Jean Van der), Cr. 1459.
Gentili (Héraclite), à Rome, XV, 453.
Geubels (les), XVI, 570; XVII, 231.
" (François), XV, 431, 433, 436, 475, 478; XVI, 535; XVII, 244; conseiller communal en 1564, 1574, 1576; receveur communal en 1577.

Geubels (Jacques), épouse Catherine Van den Eynde.
" (Jacques), son fils, XVI, 526, 537; D. 1626-1627.
Gheerts (Adrien), S. XVIe siècle.
Ghieteets (Jean), XV, 433; D. 1554.
Gillis (Jacques, fils de), à Florence, XVI, 206.
" (Liévin), de Bruges, XVI, 197, 199.
Glabbais (Gilles De), XVI, 578.
Goch (Jean), XVII, 160.
Goddere (Pierre De), XVI, 261, 539; était mort en 1629.
Godefroy (Pierre), de Bruges, XVI, 195.
Goertere (Jacques De), D. 1640-1641.
Goetman (Guillaume), G. 30 septembre 1486.
Gosset (Jean), à Arras, XV, 353.
Goten (Jacques Van der), d'Anvers, XVII, 207.
Gothen (Jean Van der), G. 3 octobre 1469.
Govaerts (Hubert), D. 1753, 1758.
" (Jean-Baptiste), D 1761.
Grenier (Antoine et Jean), de Tournai, XV, 361.
Grimberchs (Jean-Baptiste), XVII, 160.
Grimbergen (Josse Van), XVII, 240.
Groeze (Jean de la), XVI, 218.
Grouseliers (Jean-François), facteur général des tapisseries à Bruxelles, XVI, 285, 286.
Grue (Renaud), de Tournai, XV, 455; XVI, 198.
Grunette (Louis), 1690.
Guchte (Maximilien Van der), à Delft, XVI, 222.
Guchte (les Van den), XVI, 534.
Guchte (Charles Van den), XVI, 285, 307; D. 1626-1627.
Guchte (Pierre Van den), XVI, 534.
Guelegem (Pierre Van), G. 23 novembre 1484; demeurait à l'Overmolen, près de la maison dite l'Ange; en marge on lit le mot *pauper* (pauvre).
Guillaume, fut tué par Jean De Hont le Jeune, contre lequel on porta une sentence de bannissement le 20 juin 1550.

Habbeke (Gilles Van), XVI, 569.
Hagen (Jean Van der), S. XVIe siècle; était aussi de la Chambre de rhétorique la Fleur de blé.

Hagen (Melchior Van der), à Nancy, XVI, 231.
Halfhuys (Jean), D. 1633-1634.
" (Henri), D. 1641-1642, meurt en 1642.
Hamela ou Hammels (Isaac de), à Nancy, XVI, 231.
Hamer (Jean De), XV, 429.
Hameyden (Bernard Van der), à Nancy, XVI, 231.
Hane (Olivier De), G. 5 février 1487-1488.
" (Jean De) et Mathilde T'Sgreven, sa femme, possédaient la moitié d'une maison située à l'*Halfbunder* (rue de la Paille actuelle), dont l'autre moitié appartenait aux enfants de Gilles Pannys (en 1491).
Hannemans (Guillaume), Cr. 1459, demeurait au *Ruysbroeck;* il possédait le moulin dit le *Duyvenmolen*, à Dieghem, qu'il tenait en fief de l'abbaye d'Inde et qu'il vendit.
Hasselt (les Van), XVI, 207.
Haze (Jean De ou Le), XV, 394.
Hecke (les Van den), XVI, 549; XVII, 231.
" (Jean Van den), XVI, 549.
" (François), XVI, 256, 266, 303, 306, 547, 549, 550-553.
" (Jean-François), fils du précédent, XVI, 324, 552-555, 569; XVII, 149, 156; D. 1661.
" (Antoine), fils de François, XVI, 555-556.
" (François), fils de Jean-François, XVII, 161, 216; D. 1697, 1713; vivait encore en 1730.
" (Pierre), fils de Jean-François, XVI, 327, 332; XVII, 164 et suiv., 222, 224; D. 1703, 1711.
" (Charles) ou Van den Necke, D. 1737, 1772.
" (Nicolas), D. 1772.
Heetvelde (Odin de), époux de Marie, G. 7 février 1484-1485.
Henno (Arnoul), à Tournai, XVI, 214.
Herdersem (Antoine), XVI, 268.
Hermans (Jean), demeurait dans la rue des Feuilles, en 1499.
Hertshoren (Gilles *in den*) le Jeune, demeurait au quartier d'Overmolen, à la date du 4 avril 1433.
Heurck (N. Van), D. an II.
Heyden (Gilles Van der), 1557.
Hoen (François), 1510.

Holislaegher, à Gand, XVII, 201.
Hont (Jean De), est cité à comparaître comme ayant tué Henri Cleygat, 5 janvier 1534-1535.
Houwene (Franc De), XV, 428.
Hove (Gilles De), S. XVIe siècle.
Hubert, tué par Michel De Cock et Hans De Wagencer, qui sont bannis le 13 janvier 1547-1548.
Huybrechts (Pierre), teinturier, XVI, 277.
Huyge (Jean), teinturier, XVI, 277.

Jans (les), d'Audenarde, XVII, 199.
Janssens (Henri, fils de Jean ou), XVI, 206.
Jardin (J. Du), ouvrier, cité comme habitant dans la rue du Sac, à la date du 15 octobre 1668.
Jean, à Aubusson, XVII, 195.

Kameline (Corneille de), XV, 470.
Kant (Me Antoine), teinturier, XVII, 196.
Karcher ou Kerckx (Me Nicolas), XVI, 199, 200, 203, 201.
" " (Louis), XVI, 201.
Kempeneer (Guillaume De), XVII, 240; il habita au *Heergracht*, après son confrère Jean Du Clerck (au XVIe siècle). Nicolas Hellinck (voir t. XVI, p. 207,) était l'un de ses héritiers par mariage. De Kempeneer est qualifié de *tapissier*, tandis que De Clerck est désigné comme *leghwercker*.
Kimpe (N), dessinateur de cartons (*patroontrecker*), habitait rue des Alexiens, près de l'auberge dite la *Chapelle des Pères* (*Paters Capelle*) à la date du 12 août 1668.
Kindt (Pierre), XVI, 555, 569; était de Bruxelles et fut doyen en 1660.
Knibbere (Jean De), ayant tué François De Smet, est condamné au bannissement le 4 mai 1542.

Labbe (Herman), XVI, 231.
Lahier (Tisain ou Toussaint), habitait rue Haute, en 1499.
Lanckeert (Josse), à Delft, XVI, 222.
Larchier (Jean), d'Enghien, XV, 363.
Lasmere (Colard Del), G. 25 mars 1491-1492.

Lattre (Jean de), d'Arras, XVI, 199.
Leefdael (les Van), XVI, 572.
" (Jean Van), XVI, 285, 303, 306, 576.
" (Guillaume Van), son fils, XVI, 558, 577; XVII, 151. Il fut doyen en 1669.
Leemans (Georges), XVI, 285; XVII, 152.
" (Guillaume), XV, 445.
Leenere (Gabriel De), S. XVIe siècle.
Lemmens (Antoine), valet ou ouvrier d'Odin de Heetvelde. Sa femme se fit recevoir dans la gilde de la draperie le 27 février 1484-1485. — Il est cité, en 1565, avec Catherine de Huldenberg, veuve de Colin ou Nicolas Lemmens, comme ayant possédé la maison dite d'*Oudeborch*, près de la Senne.
Léon, XV, 446.
Leyniers ou Leniers (les), XVI, 275; XVII, 171, 218, 222, 231.
" (Colin ou Nicolas et Jean Leniers ou), S. XVIe siècle.
" (Antoine), XVI, 276; XVII, 239.
" (Jacques), XVI, 276; sous le nom de Jacques Lenniers, il fut doyen en 1569-1570.
" (Everard), fils d'Everard, teinturier, XVI, 276.
" (Gaspar), fils d'Everard (I), XVI, 276, 277; D. 1626 et 1637.
" (Gilles), frère du précédent, XVI, 276.
" (Daniel), frère des deux précédents, XVI, 266, 272, 276, 285, 306; doyen en place de Henri Mattens, 1626.
" (Everard), fils de Gaspar, XV, 481; XVI, 270, 303, 306, 557-559, 569.
" (Pierre), frère du précédent, XVI, 557, 559.
" (Nicolas), frère du précédent, XVI, 277, 336, 557, 560.
" (Jean), fils d'Everard (II), XVI, 560-563; mort étant doyen en 1686-1687.
" (Daniel), son frère, XVI, 559, 563.
" (Gilles), frère des précédents, XVI, 559, 564.
" (Gaspar), fils de Nicolas, XVI, 277, 306, 564, 569; XVII, 221.
" (Michel), son frère, teinturier, XVI, 278.
" (Daniel), frère des précédents, teinturier, XVI, 278.

Leyniers (Daniel, fils de Gaspar (II), XVI, 559, 566, 568; XVII, 222.
" (Urbain), son frère, XVI, 332, 566, 568; XVII, 171, 221, 222, 223, 225, 227.
" (François ou Daniel-François), fils de Daniel (III), XVI, 278; XVII, 178, 222, 223.
" (Daniel), fils d'Urbain, XVII, 174, 222, 223, 225, 227, 229.
" (Henri), fils de François, XVII, 179, 223.
" (Jacques-Joseph), fils de Daniel (IV), XVII, 180.
" (Louis?), XVI, 330.
" (Corneille), procureur, XVII, 217.
" (Charles), D. 1713, 1717, 1725, 1730; cité en 1738.
" (Laurent), D. 1749.
" (Pierre), 1711, 1738.
Lièvre (Charles Le ou Del), XVI, 579.
Linden (Gilles), ouvrier, habitait chaussée de Flandre, dans la ruelle *A Peine perdue (het Verlorenkost straetjen*, 24 octobre 1668).
" , ouvrier, habitait le Vieux-Marché (5 octobre 1668).
Lint (Gilles Van), *alias* Vander Cleyen, Cr. 1459.
Lisse (Guillaume), habitait au Ruysbroeck, 1433.
Lodeyn (Pierre), habitait chaussée d'Anderlecht, 1668.
Lodewyes (Pierre), J. 1407.
Loenus (Jean), S. XVIe siècle.
Lombeke (Louis Van), demeurait à Overmolen, 1433.
Loroy (Pierre). *Voyez* Coninck (Pierre De).
Luyckx (Antoine), 1730, D. 1703.
" (Henri), D. 1756.

Maegd (Jean De), à Middelbourg, XVI, 222.
Maelsack (François Van), XVI, 547, 548, 549.
Maincourt (Renaud de), de Paris, XV, 455.
Malle (Jean Van), Cr. 1459.
" (Gilles Van), Cr. après 1459.
Malsteen (Gilles) avait des maisons rue du Châssis et dans la rue (la rue des Sablons) allant directement du Marché-aux-Chevaux (*Peerdemerct*, le Grand-Sablon) aux Remparts, 1433.

Mander (Charles Van), à Delft, XVI, 223.
Marchant (Guillaume), XVII, 228; D. 1737, 1742, 1749.
Mattens (les), XVI, 546, 547.
" (André). XV, 433.
" (Jean), XVI, 261, 536, 546.
" (Henri), XVI, 266, 547.
Meeren (Jacques Van der), XVI, 285.
Meren (Jean Van der), XVI, 579.
Meester (Pierre De), de Bruges, XV, 365.
" (Louis De Mestre ou plutôt De), 1557.
" (Jean De), XVII, 222.
Meeus (Pierre) le Jeune, qui demeurait au Sablon, plus haut que *le Pigeon (de Duve)* et dont la femme Elisabeth T'Scoeckx entra dans la Gilde le 26 février 1481-1482.
Meise (Guillaume), 1571.
Melander (Robert de), bourgeois de Bruxelles, né dans cette ville. Ayant donné des coups à Pasquier De Necker, l'un des sergents de l'amman, il fut emprisonné. Il demanda sa grâce et l'obtint, le 19 janvier 1619, moyennant le paiement d'une amende de 25 florins. Il était pauvre et avait une femme et cinq enfants (*Registres de l'ancienne Chambre des Comptes*, n° 654, à la fin).
Melsaet (François) avait de biens rue du Miroir, 1675.
" (Winand), 1718.
Melter (Jean De), XVII, 154, 157, 201.
Meterman (Jean), XVII, 238; avait des biens à la Putterie, 1491.
Meurtz (François), 1557.
Meyer (Pierre De), G. 6 février 1465-1466.
Mille (Jean), de Tournai, XV, 455; XVI, 198, 199.
Moelen (Augustin Van der), Cr. 1459.
Moelenbeke (Everard Van), G. 10 mai 1487.
Moermans (Jean). *Voyez* Veerken (Gilles t').
Moens (Guillaume), S. XVIe siècle.
Molenaert (Gérard), XVI, 199.
Momboir (Henri), XVII, 233.
Montaigne (Gaspar), teinturier, XVI, 278.
Montblanc (la comtesse de), baronne d'Ingelmunster, et son fils le baron Albéric, XVII, 230.

Montcornet (les), XVI, 560. — (Nicolas), XVI, 266.
Moor (François De), à Gand, XVII, 206.
Moriaens (Paul), S. XVIe siècle.
Moriau ou Moriaux (François-Dominique ou Dominique-François), D. 1717, 1725, 1734, 1740, 1742.
Motten (Hubert Van der), D. 1554.
Moyen (Van der ou Der). *Voyez* Dermoyen.
Mozin, XVII, 199, 200.

Neck (Antoine De), apprêteur, XVI, 264.
Neckere (Pasquier De), entre dans la Gilde de Saint-Georges le 25 février 1560-1561.
Neusse (Adrien De), d'Audenarde, XVII, 198.
Neve (Jean De), XVI, 256; XVII, 177, 235, 244.
Nicolaï (Jean), tapissier de l'empereur Charles-Quint, habitait près du Palais (1565).
Nicolas, à Aubusson, XVII, 195. — (Maître). *Voyez* Karcher.
Nieuwenhove (Paul Van), XVI, 530.

Obri (Renaud), *tappesier op t' hof*, Cr. 1459.
Ockiers (Pierre), G. 31 janvier 1494-1495.
Ocoche (Marc d'), XV, 449, 471.
Ofhuys ou Offhuys ou Hofhuys (Henri), D. 1698.
" (Gilles), D. 1707.
" (Jean-Baptiste), D. 1711, 1745, 1747.
" (Pierre), surnommé *op den Voert* ou *au Canal*, D. 1730, 1737, 1742, 1746, 1749, 1753, 1766.
" (Hubert), D. 1734, 1740, 1745, 1747, 1766, 1788; conseiller communal en 1740, receveur de la ville en 1766, bourgmestre des nations en 1745, 1749 et 1753.
" (Hubert-François), D. 1766, 1772, 1783, an II; bourgmestre des nations en 1758.
" (Guillaume), D. 1776, 1788, 1793.
" (François), D. 1776, 1791.
" (Josse), D. 1783, 1793, an II.
Olbrechts (Albert), XVI, 206.
Onniwercken (Henri Van), 1557.

Onsem, dit Van Lennicke (Jean), XV, 145.
Ophem (Jean Van), XV, 415.
Oppenem (Pierre Van), XV, 429.
Ortie (Jean de l'), de Tournai, XV, 359, 360.
Outaert (Guillaume), XVI, 555, 569.
" (Jean) ou Outtaert, 1730; D. 1704.

P. (F.), marque qui se voit sur une tapisserie où était représenté, se détachant sur un fond presque blanc, une offrande au dieu Pan. Cette pièce fait partie d'une suite à personnages vêtus de costumes du XVIe siècle et à sujets se rapportant en général à la chasse. On considère cette tenture comme flamande, et les cadres, dit Jacquemart (*Histoire du Mobilier*, p. 181), ont une saveur de Rubens.
Pain (Maurice), teinturier à Aubusson, XVII, 196.
Pannemaker (les De), XV, 431; XVI, 572, 573; XVII, 271.
" (Pierre De), XV, 429, 430, 431, 445, 471. Ce fabricant posséda à Bruxelles, à la Blanchisserie (*in de Bleykerye* ou à la Terre-Neuve), dans la *Craenstrate*, une maison qu'il vendit à Pierre Butkens
" (Pierre), son fils, XV, 430, 445.
" (Henri), XV, 429, 432; épousa Barbe, fille de Jean Lambrechts et de Catherine Van Eerbemde, qui étaient morts l'un et l'autre à la date du 2 décembre 1534 (*Registres des secrétaires Ryt et Halle*, f° 193, aux archives de la ville d'Anvers).
" (Guillaume De), XV, 429, 432 et suiv., 437, 509, 514; XVI, 207, 208, 210, 215; XVII, 237, 238, 241.
" (Erasme De), XVI, 552, 573; XVII, 201.
" (François De), son frère, XVI, 574.
" (André De), fils de François, XVI, 575.
" (François De), fils d'André, XVI, 576.
Pannys. *Voir* au mot Hane (Jean De).
Pape (Simon De), d'Audenarde, XVII, 201.
Parent (Adrien), XVI, 580.
Parmentiers (Jean), XVI, 552; XVII, 152.
Parys (Michel), habitait rue Haute, vis-à-vis de l'église des Capucins (2 octobre 1668).

Peborch (Jean Van), teinturier, XVI, 275.
Peemans (Gérard), XVI, 312 ; XVII, 152, 261.
(François), D. 1676, 1704, 1711.
Peeters (Jean), habitait rue du Faucon (17 octobre 1668).
Pennys (Martin), XV, 375.
Peperman (Etienne), 1557.
Pepersack (Daniel), XVI, 229.
Perclaes (Michel), ouvrier, XVI, 268.
Perklain (Frédéric), à Aubusson, XVII, 195.
Peys (Pierre), XVI, 207.
Pierrelala, comme on le nommait vulgairement (*in de wandelinge*), habitait au Vieux-Marché (9 août 1668).
Pissonnier (Jean), XV, 429.
Planken ou de la Planche (François Van der), probablement d'Audenarde, XVI, 225, 227.
Pluckere (Adrien De), d'Enghien, XV, 363.
Poortere (Jean De), fils de Jean, né à Bruxelles, se fit recevoir bourgeois à Anvers, le 8 octobre 1563.
Porselot (Garnot), *tapisier op t' hof*, Cr. 1459.
Porte (Bastien de la) ou Van der Poorten, XV, 471.
Potter, Pottere ou Puttere (Josse De), XV, 445.
" (Henri De), XVI, 577.
" (Guillaume De), XVI, 552, 577 ; XVII, 161, 216 ; D. 1727.
Il demeurait place des Wallons, à côté d'Auwercx.
" (Jean De), D. 1717.
(Jean De), D. 1783.
(Joseph De), D. 1791.
" (Jean-Baptiste De), D. 1793.
Pré (Louis De), 1571.
Provoost (Gaspar), fils de Gérard, et né à Bruxelles, se fit recevoir bourgeois à Anvers, le 8 octobre 1563.
Provost (Mathieu), 1669.
" (Frédéric), à Aubusson, XVII, 196.
Provyns (Nicolas), d'Enghien, XV, 363.
Putte (Gilles Van den), Cr. XVIe siècle.

Quickelberghe (Vincent Van), d'Audenarde, XVI, 229.

R., marque qui se trouve sur *l'Histoire de Valeir*.
Raedt (André De), à Harlem, XVI, 195.
Raes (les), XVI, 527; XVII, 231.
" (Gilles), S. XVIe siècle.
" (Jean), XVI, 261, 272, 526, 535, 537, 539-546.
" (Jean), dit le Jeune, XVI, 306, 547, 551, 556.
" (François), XVI, 213, 546.
" (Pierre), fils de Jean, XVI, 259.
Raet ou Raedt (Jean), XVI, 266, 270, 272, 306, 548, 549, 546.
Rave (Jean De), XV, 394; avait une maison au *Drieschmolen*, en 1491; S. XVIe siècle.
Remont (Jean), à Arras, XV, 354, 356.
Reymbouts (Martin), XVI, 261, 538, 539.
" (François), son fils, XVI, 539.
Riccio (Emmanuel), XV, 470.
Riemslagere (Hubert), fils de Nicolas et né à Bruxelles, se fit recevoir bourgeois à Anvers le 8 octobre 1563.
Rigaut (Jean), 1571.
Rinne (Pierquin De), que Henne appelle Dervine, 1510.
Robbins (Philippe), à Audenarde, XVII, 198.
Roelants (Martin), XVI, 265.
" (Guillaume), XVI, 552.
" (Mathieu), XVI, 285; XVII, 152; D. 1661.
Rombaud, à Aubusson, XVII, 196.
Rombouts (Jean), G. 27 août 1495; demeurait rue Haute, en face de la maison *le Miroir* (1499).
Rossi ou Rosto (Jean), ou plutôt Roost (Jean-Baptiste Van der), XVI, 199, 203, 204 et suiv.; XVII, 244. — Jean, son fils, XVI, 204 et suiv.
Rosteyt (Jean), XV, 445.
Roux (René Le), XVII, 157.
Roy (Antoine De), habitait rue Saint-Ghislain, près le *Gebroken hoff* ou *Jardin rompu* (4 octobre 1668).
Ruppien (Thierri Van), qualifié de *tapytwevere*, J. 1419.
Rydams ou Reydams (Henri), XVI, 285, 303, 306, 558, 567, 569.
" (Henri), son fils, XVI, 567; XVII, 161, 216.
" (Jacques-Ignace), fils du précédent, XVI, 568; XVII, 172, 222.

Sager (Antoine De), XVII, 222.
Sakurias, XV, 429; S. XVIe siècle; était aussi membre de la chambre de rhétorique *la Fleur de Blé*.
Sande (Guillaume Van den), XVI, 552; D. 1696.
" (N. Vanden), XVII, 160.
" (Antoine), surnommé *in de Oude Cleercoopers straete* ou dans la rue des Fripiers, D. 1742, 1746.
Sant (Léonard op 't), demeurait rue de l'Éventail (28 septembre 1668).
Sarasin (Clément), à Tournai, XV, 361.
Sas (Henri), habitait rue du Châssis, 1526.
Scaetsaert (Martin), G. 18 avril 1483; admis avec sa femme, Marie Meermans, et Adrien Beeckman.
Scheevels (Pierre), D. 1569-1570.
Schuere (Tisain ou Toussaint), habitait au *Barendal* (rue des Minimes, 1567.
" (Pierre), 1557.
Schreybergh (Jean), XV, 445.
Schuyt (Jean) habitait rue Haute, en face de la tannerie Saint-François (1er octobre 1668).
Scoepe (Henri), Cr. 1459.
Segers ou Zegers (Jean), G. 27 août 1495.
" (Jean), *alias* Luenus *de Jonghe* ou le Jeune, S. XVIe siècle.
" (Jacques) et ses descendants, XVI, 279.
" (Guillaume), habitait chaussée d'Anderlecht, ruelle de la Blanchisserie (17 octobre 1668).
Sellier (Philippe), de Bruges, XV, 366.
Seraerts (Corneille), XVI, 261, 539; entre dans le serment de Saint-George le 4 mai 1585.
" (Jacques), XVI, 256, 533.
Serjacobs (Jean), à Florence, XVI, 206.
Sinay (Pierre Van), XVI, 557.
Sinnen (Nicolas Van der), XVI, 530.
Slot (Gérard), XVI, 199.
Smet (Gilles De), *alias* Thunys, Cr. 1459.
" (Léon De), S. XVIe siècle; peut-être le tapissier cité plus haut sous le nom de Léon; il possédait, en 1499, deux maisons près le *Drieschmolen*.

Smet (Jean De), tué en 1520, ainsi qu'il résulte d'un ban du 24 avril 1520.
" (Nicolas De), apprêteur, XVI, 264.
Succsens (Lambert), XVII, 222.
Snoeck, ouvrier, qui demeurait dans la maison " du bossu " (*ten den balt*), rue du Renard (23 septembre 1668).
Soilliot (Jérôme), XV, 145.
Son (Philippe De), ouvrier, demeurait rue Saint-Ghislain, près du Jardin rompu (20 octobre 1668).
Spiering (François), XV, 473; XVI, 219, 222, 526.
" (Guillaume), dit De Maech, cité en 1565. Les De Maech de Middelbourg étaient peut-être de la famille des Spiering.
Steemans (Antoine), apprêteur, XVI, 264.
Stichelen (François Van der), de Gand, XVII, 206.
Streken, Streicken ou Stricken (Gérard Van der), XVI, 285, 307, 558, 579; XVII, 153.
Streyckmans ou Streyckwant (Philippe), XVI, 285, 307.
Stroobants (Jean-Baptiste), apprêteur, XVI, 264.
Struve (Pierre), Cr. 1459.
Stryckere (Jean De), XVI, 572; XVII, 153. Il devint " aide de la tapisserie " du roi d'Espagne à Bruxelles. Il répara, en 1679 ou 1680, trois pièces de la tenture de *la Passion de Jésus-Christ;* mais il mourut avant d'avoir obtenu le paiement intégral du prix de son travail. Sa veuve ayant représenté qu'elle était tracassée par ses créanciers et qu'elle avait quatre enfants à sa charge, des ordres de la satisfaire furent délivrés par le conseil des finances le 14 octobre 1686, le 25 septembre 1687 et le 1er juin 1689.
Stuerbaut (Daniel), XVI, 218.
Sweerts (François), XVI, 533.
" d'Anvers, XVII, 212.

Tauton (Antoine), XVI, 579.
Thibaud (Joseph), à Harlem, XVI, 222.
Tombe (Jacques de la), à Lille, XVI, 576.
Tommen (Gabriel Van der), XV, 430.
" (Hubert Van der), XV, 433.
Tons ou Toens (Guillaume), XVI, 537.
" (François), XVI, 261, 539.

Vansnaehen (?) (François), XVI, 268.

Veerken (Gilles in 't), habita après un autre *legwercker*, Jean Moermans, une maison à Overmolen (1491).

Veldekens (Gilles), fut banni avec son confrère Michel Beerens, dit De Heckelere, pour avoir tué un autre *legwercker*, Guillaume Bom (5 octobre 1523).

Veresel (Jean), habitait rue de la Blanchisserie, à la chaussée d'Anderlecht (21 octobre 1668).

Vergara (François de), teinturier, XVI, 275, 277.

Vermeulen (Gaspar), demeurait chaussée d'Anderlecht, derrière *le Faucon* (10 octobre 1668).

Vermillion (Jean-Baptiste), XVI, 232; XVII, 161, 226.

Vernyden (Jean), fut tué par l'un de ses confrères, Jean Van den Wyngaerden, Flamand, qui pour ce fait fut exilé du Brabant à perpétuité par les magistrats de Bruxelles, le 15 décembre 1447.

Verren (Pierre Van), à Audenarde, XVII, 202 et suivantes.

Verrier (François), à Paris, XVI, 228.

Vervoet (maître Jean), XVI, 279.

Vezellet ou Vescher, peut-être Visscher (George), XV, 441, 470.

Visse (Jean), Cr., 1459.

Vivere (Guillaume Van den), S. XVIe siècle.

Vleeminck (Martin De), S. XVIe siècle.

Vogel (Antoine De), ouvrier, habitait rue Saint-Ghislain, près du Jardin-Rompu (27 octobre 1668).

Voghelere (Jean De), XV, 446.

Vorster (Walter De). Ce tapissier ayant accusé quelques membres du magistrat d'avoir exigé de l'argent pour lui rendre justice, fut condamné, le 19 mai 1447, à remplir dans les quinze jours les pénalités suivantes : payer une amende de 21 florins *peters*, faire maçonner un mur d'une étendue de 3 verges (ou donner pour chaque verge 7 florins) et se rendre en pèlerinage à Nicosie, en Chypre, ou payer 50 florins, moitié au profit du duc de Brabant, moitié au profit de la ville (1). Ce Walter De Vorster figure parmi les personnes qui entrèrent, lors de sa formation, dans la confrérie de la Sainte-Croix, de l'église Saint-Jacques sur Coudenberg.

---

(1) *Wit Correctiebeek*, f° 122, aux Archives communales de Bruxelles.

Vorstere (François De), teinturier, XV, 495, 496.
Vos (Michel De), XVI, 212.
" (Michel De), ancien en 1669.
" (Marc De), XVII, 149.
" (Govaert ou Godefroid), doyen en 1676-1677.
" (Josse De), XVI, 324, 325; XVII, 161, 162, 221.
" (Jean-François De), XVII, 163, 222, 225.
" (Jean-Baptiste De), XVII, 164.
" (? De), XVII, 244.
Votte (Guillaume), habitait rue de Finquette (*Wyckel strate*), à côté du refuge de Dilighem (1565).
Vuwe ou Wouwé (Daniel), habitait au *Ruysbroeck* (1491).

Waghemans (Gertrude). *Voyez* Breuckelinck (les).
Walois ou Le Walois (Jean), à Arras, XV, 354, 356.
Walschaert (Corneille), D. 1697 et 1704; vivait encore en 1730.
" (Luc), D. 1699, 1707.
" (Jean), D. 1740, 1788.
" (Louis), D. 1766, 1788, 1793.
Warnier (Guillaume), XVI, 576; XVII, 158, 201.
Wasch (Josse), teinturier, XVI, 278.
Waske (Jean), à Aubusson, XVII, 195.
Wauters. *Voyez* Flandre (Renaud de).
Werion (Pierre), J., 1406.
Wiettelère, à Aubusson, XVII, 195.
Wielle (Josse Van de), S. XVIe siècle.
Wilde (Siger De), 1433.
Wilde (De), XVI, 257.
Wouters (Paul), D. 1569-1570.
Wyns (Léonard), XVI, 280, 307, 552, 569: était *achterraet*, c'est-à-dire de l'arrière-conseil de son métier en 1681.

Ymbrechts (Guillaume), Cr. 1459.
Yssche (Guillaume d'), XV, 374.
" (Franc), demeurait rue des Foulons (ou du Lombard), vers 1460.

Zacharias, XV, 429. *Voyez* Sakarias.
Zegers. *Voyez* Segers.
Zeunen (Josse Van), XVI, 303.
» (Jacques Van), XVI, 573.
Zittart (Jérôme), habitait au Vieux-Marché, près le cabaret *Saint-Pierre* (11 octobre 1668).
Zomer (Chrétien De), XV, 445.

LISTE ALPHABÉTIQUE DES TENTURES.

Abraham (Vie d'), XV, 469; XVII, 241. — (Histoire d'), XVI, 232; XVII, 238. — Le sacrifice d'Abraham, XVII, 158.
Absalon (Histoire d'), XV, 366; XVI, 543.
Achille (Histoire d'), XVI, 290, 546.
Adonis. *Voyez* Vénus.
Adoration du veau d'or (l'), XVII, 191.
Agamemnon, XV, 429.
Ages. *Voyez* Cinq âges (les); Sept âges du monde (les).
Aix (Tapisseries d'), XV, 481; XVII, 243.
Albe (Victoires du duc), XVI, 215.
Albert (Batailles de l'archiduc), XVI, 539.
Alexandre (Histoire d'), XV, 357, 427, 546, 553; XVII, 160. — Bataille d'Alexandre contre Darius, XVII, 170. — Les batailles d'Alexandre le Grand, XVII, 191. — Alexandre combattant un lion, XVI, 546.
Amazones (Histoire des), XVI, 291.
Amour (Chambre de la plaidoirie d'), XV, 357. — (Triomphe de l'), XVI, 529.
Amphitrite (Triomphe d'), XVI, 327.
Angleterre (l'écusson royal d'), XVII, 156.
Annibal (Histoire d'), XV, 394. — Annibal et de Scipion (Histoire d'), XVI, 558.
Antoine (Histoire de saint), XV, 354, 446.
Antoine et Cléopâtre (Histoire d'), XVI, 291, 526, 577.
Apocalypse (l'), XV, 372, 402, 439-441; XVII, 236, 237.
Apollon et les neuf Muses, XVII, 170.
Apôtres (Actes des), XV, 472; XVI, 232, 537, 539, 541, 558, 560; XVII, 153, 240. — (Prédication des), XV, 457, 468, 471.
Arabesques. *Voyez* Rabesques.
Arbre de Jessé (l'), XV, 428, 430; XVII, 237. *Voyez* Jessé (Histoire de).
Arithmétique enseignant les règles du calcul (l'), XV, 366.

Armada (Défaite de l'), XVI, 219-222.
Armée (une partie de l') allant voir le port, XVII, 184. — Réjouissances de l'armée, XVII, 184.
Armoiries (Tapisseries avec), XV, 361; XVI, 311, 324, 577; XVII, 156.
Arts (les), XVI, 561.
Ascension (l'), XV, 355.
Assemblée de dames, XVII, 185.
Assemblée de docteurs, XVII, 170.
Assuérus et de la reine Esther (Histoire d'), XV, 360. — (Histoire d') et de Vasthi, XV, 427. — (Histoire du roi), XVI, 206.
Atalante. *Voyez* Méléagre (Histoire de).
Audenardes (les), XV, 368; XVII, 205.
Aurélien et de la reine Zénobie (Histoire de l'empereur), XVII, 152.

Bacchanale (une), XVII, 170.
Bacchus (Triomphe de), XV, 476.
Bethsabée. *Voyez* David.
Boitsfort (Chasses de). *Voyez* Chasses.
Boscaiges et figures poétiques (Tapisseries de), XVI, 535. — Bocage avec figures, XVII, 236.
Bosch (Rêves de Guillaume), XVI, 528.
Boine (Bataille de la), XVI, 325.
Brabant (Épisodes de l'histoire du duché de), XVII, 172.
Bresgate (Bataille de), XVI, 325.
Brotesques (Tapisseries dites), XVI, 289.

Cadmus (Histoire de), XV, 431.
Calicut (Gens à la manière de), XV, 430.
Calvaire (le), XV, 425.
Camille (Histoire de), XVI, 291.
Campement (le), XVII, 158. — Arrivée au camp et levée du camp, XVII, 164.
Cavalier (un), XVI, 557.
Céladon (Histoire de), XVI, 291.
Cène du Christ et de ses disciples (la dernière), XV, 470.
César. *Voyez* Jules-César.

Champs (Scènes de la vie des), XVI, 529.
Charlemagne (Histoire de), XV, 355. — (Le sacre de), XVI, 543.
Charles VII (Sacre de) et son entrée dans Reims, XV, 426.
Charles-Quint (Siéges et victoires de), XV, 431. — Tapisseries de Charles-Quint, XVII, 237.
Chasses, XV, 356; XVI, 206, 559. — Chasses en Soigne, XV, 431. Chasses de l'empereur Maximilien, XV, 479; XVII, 242. — Chasse à l'autruche, XVI, 206. — Chasses de Boitsfort, XVI, 564. — Scènes de chasse, XVII, 156, 194. — Chasse au bocage, XVII, 236, 237.
Chasseurs buvant et fumant, XVII, 183.
Chastel de Franchise (le), XV, 355.
Chasteté (Triomphe de la), XVI, 218.
Château des Aygalades (Tapisserie du), XV, 369.
Châteaux des Mérode (les), XVII, 162.
Chemin des honneurs (le), XV, 444.
Cheval (Éducation du), XVI, 568; XVII, 154.
Chevalier au Cygne (Histoire du), XV, 360.
Chevaux à l'abreuvoir (des), XVII, 184.
Chinois (Tapisseries à dessins), XVII, 163.
Christ (Vie du), XV, 403, 464; XVI, 229, 327; XVII, 182. — Le Christ sortant du tombeau, etc., XV, 451.
Circoncision de Notre-Seigneur (la), XVI, 571.
Cité des Dames (la), XV, 361.
Clélie passant le Tibre, XVII, 170.
Cléopâtre (Histoire de), XVI, 535, 561. — *Voyez* aussi Antoine.
Clovis (Histoire du roi) et de sa femme, XV, 428. — Histoire de Clovis, premier roi chrétien, XVI, 561, 562.
Commerce (Allégorie relative au), XVII, 174.
Constantin (Tapisserie de l'empereur) ou Histoire de Constantin, XV, 470; XVI, 290, 296, 537, 579.
Conversation, XVII, 185.
Couronnement de Notre-Dame (le), XV, 354, 360, 374.
Créations ou sujets bibliques (les), XVI, 526, 527. — La Création du monde, XVII, 206.
Credo (Histoires du), XV, 354.
Cupidon (Travaux de), XVI, 543.

Cyrus (Histoire du roi), XV, 206. — (Histoire de), XVI, 536, 560, 574.

Danse (la), etc , XVI, 310. — Danse de paysans, XVII, 183.
Daphnis et Chloé (Histoire de), XVII, 194.
David (l'Histoire de), XV, 469; XVI, 205, 291. — L'Histoire de David et de Bethsabée, XV, 422, 481. — David couronnant Bethsabée, XV, 360.
Décius (l'Histoire de), XVI, 290, 543, 557.
Diane (l'Histoire de), XVI, 290. — L'Histoire de Diane et de Pan, XVI, 298. — Sacrifice à Diane, XVII, 149. — Repos de Diane après la chasse, XVII, 170.
Diane de Poitiers (les Amours de), XV, 473; XVI, 550.
Dieux (Triomphes des), XV, 478; XVII, 176, 228.
Divertissements (les), XVII, 185.
Don de la Roche (le), XV, 355.
Dole (la levée du siége de), XV, 424.
Doux baiser (le), XVI, 324.
Douze mois (les), XV, 473, 476; XVI, 314, 564; XVII, 199.
Douze pairs de France (les), XV, 355; XVII, 226.

Église (les Triomphes de l'), XVI, 290, 295, 550, 552, 553.
Éleuthère (saint). *Voyez* Piat (saint).
Enfant Jésus (l') dans les bras de la Vierge, XV, 425.
Enfant prodigue (Histoire de l'), XV, 426.
Enfants (la chambre aux petits), XV, 357.
Équitation (les Leçons d'), XVI, 531.
Escaut (Tapisserie représentant le cours de l'), XVI, 212.
Espoir en la bonté de Dieu, XV, 427.
Esther aux pieds d'Assuérus, XV, 360. — Esther (la reine), XVII, 236. — *Voyez* aussi Assuérus.
Eugène de Savoie (Victoires du prince), XVII, 162.

Femmes illustres (les), XVII, 171.
Fête champêtre, XVII, 184.
Fête que le Seigneur fit à ses Apôtres (la dernière), XV, 430.
Fêtes des paysans (les), XVII, 167.

Forêt peuplée d'hyènes, etc., XVI, 548.
Frigius (l'Aventure de), XVII, 210.
Fruits de la guerre (les), XV, 476, 478; XVII, 210, 242.
Fuite en Égypte (la), XV, 125.

Galeries (les), XVI, 535.
Gavre (Histoire de), XVII, 194.
Gédéon (l'Histoire de) ou de la Toison d'or, XV, 359, 429; XVII, 236, 237.
Godefroid de Bouillon (l'Histoire de), XV, 355.
Gombault et Macé, XVI, 570.
Grotesques ou Mois grotesques (les), XV, 476
Gudule (la Légende de Sainte-), XV, 450.
Guerre (l'Art de la), XVI, 324.
Guerrier debout (un), XVI, 539. — Un guerrier antique combattant, XVI, 555.
Guesclin (l'Histoire de messire Bertrand du), XV, 355.
Guillaume de Normandie (l'Histoire de), XV, 355.

Helcanus qui a perdu sa dame (l'Histoire d'), XV, 355.
Hercule (l'Histoire d'), XVI, 206; XVII, 527. — Les travaux d'Hercule, XV, 427, 472; XVII, 234. — Hercule combattant le lion de Némée, XVI, 531. — Hercule étouffant Antée, XVI, 548.
Herkenbald (l'Histoire d'), XV, 399, 447.
Holopherne (Histoire d'), XVII, 234.
Homme (la Vie de l'), XVI, 206. — L'Histoire de l'Homme, XVI, 551.
Honneurs (les), XV, 444; XVII, 239.
Hosties de Sainte-Gudule (l'Histoire des), XVII, 184, 191.

Ingelmunster (le siége du château d'), XVII, 231.

Jacob (l'Histoire de), XV, 448; XVI, 232. — Tapisserie de l'Échelle de Jacob, XV, 480.
Jardinage (la Tapisserie du), XVI, 267.
Jason (l'Histoire de), XV, 355, 427.
Jean (l'Histoire de saint), XV, 354. — L'Histoire de saint Jean-Baptiste, XV, 423.

Jéroboam (l'Histoire de), XV, 470.
Jessé (Histoire de), XV, 430. *Voyez* Arbre de Jessé (l').
Jésus-Christ. *Voyez* Christ (le), Enfant Jésus. — Jésus-Christ au Jardin des Olives, XV, 402, 432. — *Voyez* aussi Fête, Passion, etc.
Jeu d'enfants (le), XVII, 205.
Jeunesse (Histoire de la) et déduit appelé la Chasse du cerf, XV, 357.
Joseph ou Joseph le Juste (Histoire de), XV, 429; XVI, 204; XVII, 234, 236.
Josué (l'Histoire de), XV, 470; XVI, 534, 535. — Josué combattant les Amalécites, XVII, 191.
Jugement rendu par un roi, XVI, 539.
Jules-César (l'Histoire de), XV, 400. — Les Triomphes de Jules-César, XV, 429.— Épisodes de la vie de César, XVII, 149.
Jupiter (l'Histoire de), XVII, 175.

Latone (la Vie de), XVI, 531.
Laurent (le Martyre de saint), XV, 450.
Laurent Guérin qui chassa le sanglier (l'Histoire de), XV, 355.
Laurent le Magnifique (l'Histoire de), XVI, 206.
Leyde (la Délivrance de), XVI, 222.
Liége (l'Histoire de), XV, 355 — La Bataille de Liége, XV, 428; XVII, 235.
Loth (la tapisserie de), XV, 470.
Louis XIV approuvant les dessins du Louvre, XVII, 152. — Portrait de Louis XIV, XVII, 198.
Lucrèce (l'Histoire de), XV, 476.

Marc (Vie de saint), XVII, 243.
Marché flamand, XVII, 169. — Marché aux poissons, XVII, 183.
Maréchaux visitant les chevaux, XVII, 185.
Marguerite (le Parement de la reine), XV, 360.
Mariage (la tapisserie du), XV, 480.
Marlborough (les Campagnes du général duc de), XVII, 162.
Martin (saint), XV, 361.
Maximien (l'Histoire de l'empereur), XV, 366.
Méléagre et Atalante (l'Histoire de), XVI, 561, 563.
Métamorphoses d'Ovide (les), XVII, 207, 238.

Minerve distribuant des récompenses, XVII, 170.
Modus (le roi) et la reine Ratio, XV, 449.
Mois de Lucas (les), XV, 477 ; XVI, 232. — *Voyez* Douze Mois (les).
Moïse (l'Histoire de), XVI, 561, 562 ; XVII, 176, 178, 228, 239. — Moïse sauvé des eaux, XVII, 191.
Moisson (la), XVII, 169.
Moncade (l'Histoire du comte de), XVII, 150.
Monde (les Cinq âges du), XV, 471. — Les Sept âges du monde, XV, 471.
Moutons pâturant, XVII, 183.
Mystère de l'incarnation adoré par les anges et les hommes (le), XV, 425.

Nassau (les), XV, 448.
Nativité de Notre-Seigneur, XV, 354.
Neptune tenant le trident, XVI, 526. — Le Triomphe de Neptune et d'Amphitrite, XVII, 155. — Neptune avec Amphitrite, XVII, 170.
Neuf preuses (les), XV, 355.
Neuf preux et les neuf preuses (les), XV, 355.
Nicolas (saint), XV, 361.
Noé (l'Histoire de), XV, 430, 438 ; XVI, 232, 530, 535.
Notre-Dame (le Couronnement de), XV, 354.
Numa Pompilius (l'Histoire de), XVI, 531.

Orgueilleux de la lande, nommé Parceval le Gallois (l'), XV, 355.
Orphée (l'Histoire d'), XV, 476.
Ovide (les Fables d'), XVII, 228, 238. — Les Métamorphoses d'Ovide, XVI, 200 ; XVII, 175, 207, 228.

Pan (l'Histoire de). — *Voyez* Diane.
Pape (la tapisserie du), XV, 428.
Paradis terrestre (le), XVI, 561.
Parc des bergers (le), XV, 357.
Pâris et Hélène (l'Histoire de), XVI, 267.
Parterres à vues de Versailles (les), XVII, 205.
Parties du monde (les), XVII, 210.

Passion (la), XV, 360, 481 ; XVII, 236, 237. — La Passion et le Crucifiement, XV, 355. — Scènes de la Passion, XV, 494-498.
Paul (l'Histoire ou Vie de saint), XV, 471 ; XVI, 577 ; XVII, 151, 211.
Pavie (la Bataille de), XV, 451.
Paysages avec paysans et bûcherons, XV, 360. — Paysages étoffés, XVII, 184.
Paysans de Teniers (les), XVII, 177, 205, 228.
Pêche du poisson (la), XVII, 172.
Pêche miraculeuse (la), XVII, 241.
Péchés capitaux (les Sept), XV, 402, 404, 443 ; XVII, 239.
Pénélope entourée de ses femmes, XVII, 170.
Perseus ou Persée (l'Histoire de), XV, 430, 470.
Pétrarque (les Triomphes de), XVI, 538. — Pétrarque, XVII, 236, 237.
Phébus (l'Histoire de), XV, 471.
Piat et de saint Éleuthère (la légende de saint), XV, 358.
Plaisirs champêtres (les), XVI, 530. — Plaisirs du monde (les), XVII, 167.
Plantation du mai (la), XVII, 183.
Pomone (l'Histoire de), XVI, 538 ; XVII, 237. — Galeries et figures de Pomone, XVI, 538.
Printemps (le), XVI, 555.
Psyché (l'Histoire de), XV, 429, 479 ; XVI, 327 ; XVII, 165, 171.
Purgatoire (le), XV, 429.
Pyrrhus (le Festin de), XVI, 567.

Quinze signes et jugement de Notre-Seigneur (les), XV, 355.
Quichotte (l'Histoire de don) ou Quixotte de la Manche, XVII, 159, 168, 169, 170, 171, 172.

Rabesques de Raphaël (les), XV, 475.
Récolte du foin (la), XVII, 183.
Reine assise sur son trône (une), XVI, 579.
Remy (la Vie de saint), XV, 481.
Renaud de Montauban (l'Histoire de), XV, 374.
Résurrection du ladre (la), XV, 354.
Révocation de l'édit de Nantes (la), XVII, 152.

Reynier qui fit un champ de bataille (l'Histoire de), XV, 355.
Roi terrassant un lion, XVI, 536.
Rois (épisode du livre des), XVII, 158.
Roland (l'Histoire de), XVI, 255.
Romaines (Histoires), XVI, 291.
Romains et des Sabins (le Combat des), XVI, 549.
Romulus et de Rémus (l'Histoire de), XV, 442; XVII, 239.
Roosebeek (l'Histoire ou la Bataille de), XV, 355.

Sabines (le Ravissement ou enlèvement des), XV, 476; XVI, 549.
Sacrement (l'Histoire du), XV, 364.
Saisons de l'année (les Quatre), XVI, 233, 314, 324; XVII, 149, 166, 171, 175, 244.
Salomon (l'Histoire de), XVI, 206. — Salomon sur son trône, XVI, 197. — L'entrevue de Salomon et de la reine de Saba, XVI, 201.
Samson (l'Histoire de), XV, 431; XVI, 548, 549, 551.
Sancho Pansa (l'Histoire de), XVII, 175.
Scènes champêtres, XVII, 158, 159.
Sciences (les), XVI, 532.
Scipion (la Vie de), XV, 471 et suiv.; XVI, 201, 548, 577. — Les Batailles ou les Victoires de Scipion, XV, 472 et suiv.; XVI, 563; XVII, 241.
Sémiramis de Babylone (l'Histoire de), XV, 355.
Sept âges (les), XV, 429; XVII, 236. — *Voyez* Monde (les Sept âges du).
Sept Péchés capitaux (les). — *Voyez* les Péchés capitaux.
Sept sages (les), XV, 355.
Serments et métiers de Bruxelles (les), XVII, 230.
Sienne (la Guerre de), XVI, 206.
Singes (les), XVI, 530.
Sites agréables, XVII, 160.
Soigne (Vues du bois de), XV, 448.
Souper et de Banquet (la Condamnation de), XV, 426.
Spasme de Sicile (le), XV, 468.
Sphères (les), XVI, 528.
Suède (un roi de) à cheval, XVI, 557.
Susanne et les Vieillards, XV, 480.

Tarquin et de Lucrèce la Romaine (Histoire de), XVI, 203, 291.
Tenières (les), XVI, 309. — Sujets à la Teniers, XVII, 156.
Testament (Épisodes de l'Ancien), XVII, 191.
Tête du Sauveur couronnée d'épines (la), XVII, 158.
Thésée (l'Histoire de), XVI, 543; XVII, 204.
Tobie (Histoire de), XV, 449.
Torbay (la Descente de), XV, 325.
Triomphe romain (un), XVI, 571. — Un triomphateur romain, XVII, 170.
Troie (l'Histoire de), XV, 430; XVI, 291, 535, 537. — La guerre de Troie, XVI, 567.
Trois Rois (les), XV, 366; XVI, 565.
Troyennes (Scènes), XVI, 533.
Tunis (l'Histoire de la conquête de), XV, 431-438; XVI, 232; XVII, 162.

Ulysse (la Vie ou Histoire d'), XVI, 206, 290, 295, 529.

Vénus (les Triomphes de), XV, 476. — Les Amours de Vénus et d'Adonis, XVI, 327; XVII, 163.
Verdures (les), XV, 392.
Vertu (la) terrassant le Vice, XV, 450.
Vertumne et Pomone, XV, 441.
Vertus et les vices (les), XV, 443, 444; XVII, 239.
Vierge (le Couronnement de la), XV, 354. — La Mort de la Vierge, XVI, 200. — La Vie de la Vierge, XV, 422. — La Vierge avec l'Enfant Jésus, XVII, 158.
Vulcain (l'Histoire de), XV, 478, 479; XVI, 232.

Zénobie (l'Histoire de). *Voyez* Aurélien. — Zénobie à la chasse, XVII, 153.

GETTY CENTER LINRARY